

CHARLES GUILLEMANT

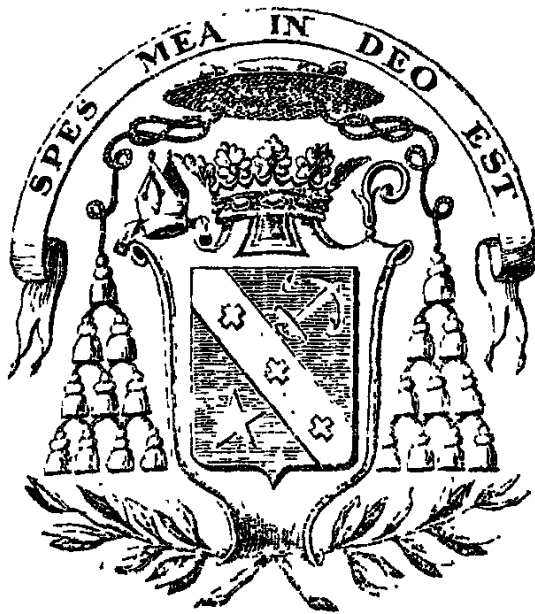
VICAIRE GÉNÉRAL D'ARRAS

---

PIERRE-LOUIS  
PARISIS

III

L'ÉVÊQUE D'ARRAS



PARIS (VI<sup>e</sup>)

J. GABALDA, 90, RUE BONAPARTE

J. DE GIGORD, 15, RUE CASSETTE

ARRAS

LIBRAIRIE BRUNET

32, RUE GAMBETTA

1924





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.





Lithographie de C. Demaux (d'après une photographie).

MGR PARISIS A SON ARRIVÉE DANS LE DIOCÈSE D'ARRAS.



## ABRÉVIATIONS

---

Dans les notes qui figurent au bas des pages, nous avons usé des signes suivants :

S. désigne le manuscrit autographe de M<sup>sr</sup> Parisis intitulé : *Soixante ans d'expérience*.

M. désigne la collection des *Mandements et Circulaires* de M<sup>sr</sup> Parisis. — M, I, 80 = Mandements, tome I, p. 80.

A. D. indique les *Archives diocésaines d'Arras*. Cette mention, que nous avons souvent omise, aurait pu être facilement multipliée.

L. V. indique *la Vie de Louis Veillot*, par Eugène VEUILLOT.

Tome I, tome II, sans autre indication, renvoient aux deux premiers tomes du présent ouvrage.

---





**LETTRE**  
**DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL GASPARRI**

---

Dal Vaticano. 7 février 1918.

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

*Les deux volumes de la Vie de M<sup>sr</sup> Parisis que vous m'avez prié de présenter au Souverain Pontife ont été fort agréés par Sa Sainteté.*

*L'intention qui vous a conduit à entreprendre ce labeur considérable mériterait, à elle seule, d'être louée; car vous vous êtes proposé de mettre en lumière la figure d'un des évêques qui, durant le siècle dernier, ont le plus contribué à resserrer les liens intimes entre la Chaire de saint Pierre et le clergé français, et à donner, du même coup, à celui-ci, une place de choix dans la considération du monde catholique et dans l'estime du Saint-Siège lui-même.*

*Dans l'exécution de votre dessein, vous avez montré, Monsieur le Vicaire Général, la même conscience et la même constance que vous invitez vos lecteurs à admirer en M<sup>sr</sup> Parisis.*

*Ce grand évêque ayant été mêlé à toutes les questions brûlantes qui intéressaient alors la vie de l'Eglise et le salut des âmes, vous avez abordé l'étude détaillée des circonstances, parfois délicates, où son apostolat s'est exercé. Sans examiner ici les solutions particulières qu'a pu préconiser l'évêque de Langres, devenu plus tard évêque d'Arras, ni les points de vue que vous avez librement adoptés vous-même, il convient de vous féliciter de n'avoir reculé devant aucune fatigue pour élever ce monument à un si noble champion de la Sainte Eglise.*

*L'éloge n'est pas mince, si l'on songe au zèle actif, intelligent et courageux, avec lequel vous remplissez vos fonctions de Vicaire Général en un diocèse où la vie catholique est si intense en temps ordinaire, et où le fardeau de l'administration pastorale s'est fait plus lourd encore, en ces années tra-*

giques, pour l'évêque d'abord, mais aussi pour ses collaborateurs immédiats.

Il convient, sans doute, de vous louer surtout du sens catholique avec lequel vous avez accompli cette tâche de surcroît. Vos pages respirent le même amour passionné pour l'Eglise et la même piété ardente pour le Vicaire de Jésus-Christ que vous dépeignez en M<sup>re</sup> Parisis. Aussi n'est-il pas surprenant que votre nouvel évêque, jaloux d'entretenir en son beau diocèse les grandes traditions de fidélité romaine, si chères notamment à son prédécesseur immédiat sur le siège d'Arras, ait apprécié à sa haute valeur et signalé au Souverain Pontife ce mérite particulier de votre bel ouvrage.

Je suis heureux de pouvoir couronner son témoignage par les augustes félicitations de Sa Sainteté et de vous transmettre en même temps, pour votre personne et pour vos travaux, sa paternelle bénédiction.

Je vous remercie, par la même occasion, de l'exemplaire de votre livre que vous m'avez offert à moi-même, et je vous prie de croire à mon religieux dévouement.

PIERRE. CARDINAL GASPARRI.

---

**LETTRE**  
**DE SA GRANDEUR M<sup>sr</sup> JULIEN, ÉVÊQUE D'ARRAS**

---

ÉVÊCHÉ  
D'ARRAS

Arras, le 1<sup>er</sup> mars 1925.

CHER MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

*Vous vous excusez de nous avoir fait attendre ce troisième et dernier volume de la vie de M<sup>sr</sup> Parisis. Rassurez-vous. Ceux qui savent la multiplicité des occupations qui encombrant vos journées seraient plutôt surpris de voir que vous avez pu conduire à son terme un travail de cette importance. Et puis, l'impression produite par les deux premiers volumes a été si profonde que vos lecteurs ont gardé très vif le désir de lire le dernier ; et plusieurs, que je connais bien, sont impatients de connaître l'activité déployée dans ce diocèse, pendant quinze ans, par le prélat dont ils sont justement fiers.*

*Au reste, la vie de M<sup>sr</sup> Parisis est de celles que le recul du temps met en meilleure lumière. Les évêques meurent ; mais leur influence se continue après leur mort. L'œuvre de Parisis a laissé des traces si profondes qu'on peut la considérer comme toujours vivante. Vous nous avez mis sous les yeux son action toujours vigilante et ferme, minutieuse et méthodique. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus : ou l'expérience consommée d'un évêque rompu aux affaires ecclésiastiques par dix-sept années passées sur le siège de Langres, ou l'importance et la variété des ordonnances qui concernent l'organisation de la vie diocésaine, la liturgie, les communautés religieuses, les œuvres de piété et de charité.*

*N'eût-il été que l'homme de deux diocèses et de trente deux ans d'épiscopat que tant d'autorité dans le gouvernement, tant de suite dans l'administration, tant de zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Eglise, tant d'élévation dans la pensée et de force dans l'expression, auraient suffi à faire, de*

*M<sup>r</sup> Parisis, l'une des trois ou quatre figures épiscopales qui dominent le XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Mais un prélat de cette envergure ne pouvait demeurer simple spectateur des luttes doctrinales et politiques qui agitaient alors l'Eglise de France. Sa haute intelligence avait cela d'éminent qu'elle démêlait rapidement le nœud des problèmes qui s'imposaient à l'attention de ses contemporains et s'attachait à leur donner une solution à la fois théorique et pratique. Les esprits qui ne vont pas au fond des choses se précipitent volontiers vers les mesures extrêmes, au risque de faire violence à la marche providentielle des événements. L'évêque d'Arras ne le cédait à personne dans l'affirmation des principes, et ne cherchait pas à concilier les inconciliables dans le domaine de l'absolu. Mais, sans faire d'inutiles concessions de doctrine, il se plaçait, pour agir, au point de vue des réalités. L'Etat renonçant de plus en plus à sa mission de servir l'Eglise pour songer surtout à l'asservir, M<sup>r</sup> Parisis comprit que l'Eglise avait plus à gagner qu'à perdre en se plaçant sur le terrain du droit commun.*

*Vous avez eu le mérite, cher Monsieur le Vicaire Général, d'exposer nettement la pensée de votre héros et de dégager les vues d'avenir qui perçaient à travers ses écrits de circonstance. L'audace de ses aperçus de 1847 se corrige, en 1865, par l'intrépidité de son adhésion à la bulle Quanta cura et au Syllabus. C'est sur ce point qu'avec Louis Veuillot il se sépare de ses amis de la première heure, Montalembert et M<sup>r</sup> Dupanloup. Ceux-ci redoutaient d'entendre l'Eglise mettre l'accent sur des principes qui semblaient aggraver encore les malentendus entre elle et les sociétés modernes. M<sup>r</sup> Parisis ne craignit pas de dénoncer des erreurs, dont nous voyons mieux le terme aujourd'hui, et comprit la nécessité de fortifier l'Eglise dans son splendide isolement doctrinal, tout en espérant qu'elle obtiendrait, à la longue, de la liberté moderne elle-même et des grands bouleversements politiques dont il avait le pressentiment, de nouvelles conditions de vie et d'apostolat.*

*Bien entendu, le grand évêque a eu le sort de tous ceux qui voient plus loin que le présent et ne se contentent pas d'avoir les yeux tournés vers le passé. Il ne fut qu'à demi compris. Mais le temps se charge de justifier ceux qui l'ont devancé. Les luttes actuelles posent encore, sous des aspects un peu différents, le même problème : à savoir, l'installation de l'Eglise éternelle dans une société qui n'a plus, autant que l'ancienne, le souci des choses de l'éternité. L'Etat, s'étant transformé en quelque chose d'impersonnel et d'abstrait, est moins apte à remplir la mission que lui confiait jadis l'Eglise catholique. Vous avez eu raison de nous l'insinuer : il y a beaucoup à ap-*

prendre, pour nous, d'un théologien et d'un penseur qui n'a rien ôté à l'hégémonie divine du catholicisme, mais qui a constaté, l'un des premiers, l'abdication spirituelle des gouvernements.

En nous donnant le meilleur des écrits de M<sup>r</sup> Parisis, vous avez ouvert, aux historiens de la politique religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle, une voie inexplorée. Beaucoup de documents inédits pourront désormais, grâce à vous, être consultés avec profit.

Soyez félicité de votre utile et beau travail. Votre nom restera attaché à celui de M<sup>r</sup> Parisis, et ce sera votre récompense. Vous avez bien servi, en écrivant la vie d'un de ses plus grands évêques, le diocèse dont vous êtes le fils justement aimé.

Je vous en remercie, comme héritier des grandes choses accomplies par mon illustre prédécesseur. Le monument que vous avez construit pour honorer sa mémoire n'est qu'une forme nouvelle de la précieuse collaboration que vous me prêtez, d'un esprit si ouvert et d'un cœur si dévoué.

Veillez agréer, cher Monsieur le Vicaire Général, l'assurance de mes sentiments affectueusement dévoués en Notre-Seigneur.

† EUGÈNE-LOUIS JULIEN,  
évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.

---



## PRÉFACE

---

Ce dernier volume s'est fait longtemps attendre.

Je pourrais, entre autres excuses, invoquer les soucis qui n'ont pas manqué, depuis 1918, à ceux qui habitent en région dévastée. Je préfère m'en tenir à la formule d'un homme qui, s'il pensa souvent mal, eut la prétention « d'écrire mieux qu'aucun homme de son temps : » « Je l'eusse bien voulu faire plus tôt. Mais ce sera assez tôt, si assez bien » (1).

Les quinze années que j'avais à étudier (1851-1866) ont été pleines d'événements importants et pour le diocèse d'Arras et pour l'Eglise de France.

On verra ce que M<sup>sr</sup> Parisis a fait dans le champ nouveau qui lui échut à un âge où d'autres songent à se reposer. Le souvenir en est encore vivant dans le clergé atrébate. Pour commenter et animer les documents que me fournissaient à l'envi les archives de l'évêché, des séminaires et des communautés religieuses, je n'ai eu qu'à écouter. J'ai été amené, de cette sorte, à accumuler, dans cette partie du récit, les petits faits et les noms propres, non sans les avoir soigneusement con-

(1) CALVIN, *Institution chrétienne*, Préface.

trôlés. S'il se rencontre, çà et là, quelques anecdotes, on voudra bien leur être indulgent et y voir surtout le trait de caractère qu'elles révèlent ou le renseignement qu'elles apportent.

En ce qui concerne l'histoire générale — qui occupe plus de la moitié du volume — j'avais, non à la refaire après tant de maîtres, mais à préciser le rôle qu'y a joué M<sup>re</sup> Parisis. Je m'y suis efforcé de mon mieux, d'après les documents, en partie inédits, que j'avais sous les yeux.

On croit généralement que l'évêque d'Arras s'est occupé des affaires de l'Église de France moins que l'évêque de Langres. On jugera si ses interventions, pour avoir été moins retentissantes (car le second Empire n'aimait pas le bruit de la presse) ont été moins efficaces, au moins jusqu'en 1860. A partir de cette date, tous les évêques de France font bloc contre la politique impériale et se rangent autour du Souverain Pontife. M<sup>re</sup> Parisis ne pouvait que rester à son rang. C'est ce qu'il a fait.

J'ai dû toucher, chemin faisant, à diverses querelles qui sont à peine assoupies, ou qui se continuent sous d'autres noms. J'ai tenu, du moins, à mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès. Je lui ai laissé quelquefois le soin de conclure : j'ai veillé, en tout cas, à ne jamais conclure d'avance.

L'un des maîtres de la critique historique a bien voulu me féliciter, à propos des précédents volumes, de « n'avoir pas cherché à en faire un projectile » (1). Aucun éloge ne pouvait m'être plus sensible, s'il sup-

(1) Lettre de M. Georges Goyau à l'auteur, 4 octobre 1920.



pose chez moi la volonté résolue de rester impartial et de n'appartenir à aucune coterie. Donner de chaque personnage, et surtout du personnage principal, un portrait ressemblant, sans dissimuler, s'il y a lieu, les taches ni les défauts; raconter les événements, en toute sincérité, tels qu'ils m'apparaissent, voilà quelle fut mon ambition : car, pour emprunter une belle pensée à M<sup>gr</sup> Dupanloup : « En cherchant à embellir la physionomie (des saints ou des grands hommes), on est toujours sûr de l'altérer » (1).

Avouerais-je que j'ai eu quelque joie à écrire ces pages ? Outre que j'achevais d'acquitter ainsi, comme je l'ai dit ailleurs (2), une dette de piété filiale, j'avais à traiter, dans ce volume, de faits qui me semblent tout proches, tantôt par le lieu, tantôt par la date : je rencontrais à chaque pas des noms familiers ou des récits dont ma jeunesse cléricale a été bercée. Et volontiers j'appliquerais à cet ouvrage le mot d'Eckmann, devenu vieux, au jeune Hinzelin : « Je ne portais pas mon travail, il me portait. »

Le bon Froissart — je puis bien l'invoquer, car il est un peu de chez nous — a écrit : « Partout où je  
« venois, je faisois enquête aux anciens chevaliers et  
« écuyers qui avoient été en faits d'armes et qui propre-  
« ment en savoient parler, et aussi à quelques hérauts  
« d'armes de confiance, pour vérifier et justifier toutes  
choses ». J'ai essayé de faire comme lui.

« Ainsi, continue-t-il, ai-je rassemblé la haute et

(1) Lettre à M. l'abbé Bougaud, sur la 2<sup>e</sup> édition de son *Histoire de sainte Jeanne de Chantal*, I, p. 7.

(2) Tome I, pp. XVI-XVII.

« noble histoire et matière. Plus j'y suis et plus y la-  
 « boure, et plus elle me plaît : tant et si bien qu'en tra-  
 « vaillant et opérant sur elle, je m'y habilite et délite. »  
 Aimer ce qu'on fait, y trouver chaque jour joie nou-  
 velle et, s'il se peut, y devenir expert : n'est-ce pas une  
 excellente disposition pour écrire ? Puissent donc mes  
 lecteurs trouver ici, non seulement « ébattement et plai-  
 sance », comme aux chroniques du bon vieux temps,  
 mais lumière et, je ne crains pas de le dire, édification !

Il me reste à remercier tous ceux qui ont bien voulu  
 me prêter leur concours pour me permettre de mener  
 ce travail à bonne fin.

Il me suffisait de lever les yeux au-dessus de moi  
 pour apprendre le secret d'unir, à des occupations pro-  
 fessionnelles très absorbantes, le goût et l'habitude des  
 travaux de l'esprit. Je dois beaucoup à Sa Grandeur  
 M<sup>re</sup> Julien, évêque d'Arras qui, dans sa bonté pater-  
 nelle, a consenti à me ménager quelques loisirs, dans  
 une période et dans un pays où tous les efforts se con-  
 centrent sur le relèvement de nos immenses ruines. Et  
 je ne saurais oublier que, pour obéir à la même pensée,  
 mes collègues ont été assez aimables pour me suppléer  
 et s'imposer, pendant quelque temps, une besogne  
 supplémentaire.

M. François Veuillot, M. Paul Tierny, M. J. Leclerc,  
 chanoine de Tours, m'ont ouvert, avec une parfaite  
 bonne grâce, leurs archives de famille. M. le chanoine  
 A. Lehembre Supérieur du Collège Saint-Bertin, m'a  
 communiqué obligeamment des chapitres inédits de  
 l'histoire de sa maison. Je leur en exprime ma vive  
 reconnaissance.

J'ai trouvé, chez les Trappistines de Belval et chez les Bénédictins de Wisques, cette hospitalité accueillante qui est dans les traditions de leur Ordre, et cette solitude studieuse hors de laquelle les travaux de longue haleine sont bien difficiles. Je n'oublierai jamais l'atmosphère pieuse et paisible, faite de vie régulière, et d'obligeante sympathie, dont j'ai joui parmi eux.

Je dois mettre à part, parce que je lui dois plus qu'à tous les autres, M. l'abbé Jean Tabary, naguère professeur de philosophie et préfet des études à Béthune (Institution Saint-Vaast), aujourd'hui curé d'Allouagne.

Il m'avait déjà aidé à mettre sur pied la fin du 2<sup>e</sup> volume. Je puis dire que, sans lui, ce 3<sup>e</sup> n'aurait sans doute pas vu le jour.

Je connaissais depuis longtemps sa promptitude d'intelligence, son ardeur au travail, sa clarté d'exposition. Je lui ai remis tous mes documents entre les mains. Non seulement il les a lus et analysés; mais il a fait, de la plupart des chapitres qui composent ce livre, une première rédaction. Mon rôle a consisté à la mettre au point, à la compléter, si besoin était, et à construire le plan d'ensemble.

Il est bien difficile, l'œuvre une fois faite, de déterminer quelle y fut exactement la part de chacun. Je reconnais volontiers que la sienne demeure considérable. Nos lecteurs jugeront si, malgré les conditions très défectueuses de notre collaboration à distance, nous avons gardé à ce travail son unité de composition, de style et d'allure.

Parvenu au terme de cette longue entreprise, je redis à Dieu la prière naïve que l'auteur de *Sainte Eli-*

*sabeth de Hongrie* (1) a cueillie au dernier feuillet d'un vieux registre : « Je vous gracie et vous adore de ce  
« que vous m'avez donné espace de temps et volonté de  
« penser, tant que je sois venu à la fin de ce que j'avais  
« proposé de faire en mon cœur. »

M<sup>sr</sup> Parisis m'eût approuvé de terminer le récit de sa vie par une citation de Montalembert.

(1) Tome I, p. 94, note 2

---

## INTRODUCTION

### ET DIVISIONS GÉNÉRALES

---

*Ceux qui écrivent des biographies d'évêques bornent généralement leur horizon au diocèse où s'est exercée l'action de leur héros.*

*Il nous a été impossible de suivre cette sage méthode.*

*M<sup>sr</sup> Parisis a déployé assurément, dans le vaste champ qui lui fut confié en 1851, une activité infatigable ; et ses œuvres, toujours vivantes parmi nous, en témoignent éloquemment.*

*Mais, en dépit de ses travaux absorbants, il n'a pu se désintéresser des affaires générales de l'Eglise de France, auxquelles il avait été mêlé si glorieusement jusque-là. Il a été le prisonnier de son passé. Et c'est une nécessité, pour qui veut étudier son rôle, de 1851 à 1866, d'y faire deux parts : son ministère pastoral proprement dit ; son influence sur la politique religieuse de son temps.*



*Si l'on considère l'ensemble de ses rapports avec l'Eglise, l'histoire du Second Empire peut se partager en deux périodes, caractérisées par les attitudes successives du gouvernement en face du Pape et, par une suite inévitable, des catholiques français.*

*Dans ses premières années, le régime impérial est plein de respect et de bienveillance pour l'Eglise : il favorise ouvertement l'influence de la religion, qui lui apparaît tout au moins comme la gardienne de l'ordre. C'est hélas ! aussi, pour les catholiques de France, une ère de dissensions parfois très vives. Dès l'origine, même sur l'adhésion à l'Empire, ils se partagent en deux camps hostiles.*

*Mais voici que Napoléon III, à propos de l'unité italienne et du pouvoir temporel du Pape, s'oriente peu à peu vers une politique qui provoque l'opposition unanime des évêques. Sans rompre avec eux, il prend ou tolère, à leur égard, des mesures hargneuses et tracassières. Une réconciliation passagère se fait, dans nos rangs, en face du danger commun. Les querelles soulevées par le libéralisme catholique et le Syllabus menaceront bien, à nouveau, cette unité factice. Cependant, jusqu'en 1866, date de la mort de l'évêque d'Arras, les fissures ne sont pas trop profondes.*

*Une brochure célèbre : Le Pape et le Congrès, signale à tous, dès le 22 décembre 1859, le changement de front de la politique impériale. C'est la date de cette publication qui marquera, pour nous, la coupure entre les deux périodes que nous venons de distinguer. Et comme chacune de ces phases comprend nécessairement deux groupes de faits,*

*qui concernent, les uns le seul diocèse d'Arras, les autres toute l'Eglise de France, nous sommes amenés, par la suite même des événements, à diviser notre travail en quatre parties.*

**Première période (1851-59).**

**1<sup>re</sup> SECTION.** — *Dans le diocèse d'Arras : Les grands travaux.*

**2<sup>e</sup> SECTION.** — *Dans l'Eglise de France : Bienveillance des pouvoirs publics ; dissensions intérieures.*

**Seconde période (1859-1866).**

**3<sup>e</sup> SECTION.** — *Dans l'Eglise de France : Opposition unanime à la politique impériale.*

**4<sup>e</sup> SECTION.** — *Dans le diocèse d'Arras : L'apogée, les épreuves, les dernières consolations.*

*En rapprochant, comme nous l'avons fait dans la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> section, les deux phases de l'histoire religieuse de notre pays, le lecteur en aura sous les yeux, sans aucune interruption, le tableau complet, durant les quinze années qui relevaient de notre sujet.*

---





**PREMIÈRE PÉRIODE**  
(1851 — 1859)



## PREMIÈRE SECTION

---

### DANS LE DIOCÈSE D'ARRAS :

#### Les grands travaux

---

*Lorsqu'il prit possession de son nouveau diocèse, M<sup>sr</sup> Parisis avait 56 ans. Il était dans la pleine possession de ses forces et de son talent. Ses fonctions parlementaires étaient sur le point de prendre fin.*

*Il put donc se dépenser tout entier au service de son peuple, comme il l'avait promis le jour de son intronisation solennelle. C'est pourquoi, si toute sa carrière épiscopale fut active et féconde, les huit premières années qu'il a passées parmi nous furent, entre toutes, occupées et remplies.*

*La vie diocésaine sous toutes ses formes, le Petit et le Grand Séminaire, les maisons d'éducation, les communautés religieuses, l'œuvre des églises pauvres, tout l'attire à la fois, tout le sollicite et l'intéresse. Sur toutes ces institutions et ces entreprises, il met sa marque, et pour longtemps.*

*Aussi avons-nous cru pouvoir intituler cette première période de son action dans le diocèse : Les grands travaux.*

---

## CHAPITRE PREMIER

### LES DÉBUTS

(1851).

---

- I. La nomination. — Offre du Ministre des Cultes et démarches diverses. — Pourquoi M<sup>sr</sup> Parisis accepte. — Le décret (12 août). — Les bulles (5 septembre). — Voyage de M. Favrel à Arras.
- II. L'entrée solennelle à Arras (21 octobre).
- III. La lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession du siège (26 octobre).

Le siège épiscopal d'Arras était devenu vacant, le 20 juillet 1851, par la mort du cardinal de la Tour d'Auvergne. C'est au lendemain du Concordat que le vénéré défunt était venu prendre possession de son siège, et, depuis 1802, le diocèse n'avait pas connu d'autre évêque.

Cette longue carrière n'avait pas été sans gloire. Le jeune prélat avait trouvé, à son arrivée, un diocèse dévasté, des églises en ruines, un clergé décimé par la guillotine ou fatigué par l'exil. Les communautés d'hommes et de femmes, les séminaires, les collèges avaient disparu.

A force d'activité et de patience, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne avait reconstitué de toutes pièces les organismes principaux de la vie diocésaine et soumis aux mêmes règlements des paroisses qui naguère relevaient de trois diocèses, et suivaient des usages disparates.

Ses manières de grand seigneur, jointes à la plus exquise urbanité, sa haute stature, la noblesse de ses traits, la douceur de sa voix lui avaient concilié, dès l'abord des sympathies qui devaient grandir jusqu'au

terme de sa vie, et se doubler de vénération, lorsque le Pape eut jeté la pourpre sur ses épaules.

Il était véritablement, suivant le mot de Napoléon, *le roi des évêques*.

Il payait d'ailleurs de réciprocité l'attachement que son peuple lui avait voué. Successivement, et malgré des instances réitérées, il refusa les archevêchés d'Avignon, de Lyon et de Paris. « Le pasteur doit mourir au milieu de ses brebis », aimait-il à répéter.

Toujours vaillant, toujours appliqué aux lourdes charges de son ministère, le Cardinal semblait défier la vieillesse et sentait, sans faiblir, les années s'accumuler sur sa tête. A 83 ans, il officiait encore dans sa cathédrale le jour de Pâques, quand la maladie s'abattit sur lui et, quelques semaines plus tard, le coucha dans la tombe. Il avait gouverné l'Eglise d'Arras pendant un demi-siècle.

Tel était l'évêque auquel il s'agissait de donner un successeur.

## I

La Providence désigna M<sup>gr</sup> Parisis. Lui-même a raconté, avec la simplicité qui lui est habituelle, comment fut amorcée et résolue sa translation au siège d'Arras.

« Lorsque le Cardinal de la Tour d'Auvergne fut tombé dans un état désespéré, M. de Crouseilles (1) vint m'en parler comme il me parlait de tous les cas de vacance, et me dit que, vu l'importance du siège d'Arras, il désirait y appeler, non un simple prêtre, mais un évêque, par translation. Je lui dis qu'en général les changements de sièges épiscopaux étaient peu dans l'esprit de l'Eglise et qu'il fallait pour y consentir qu'un évêque eût des raisons graves, que les raisons pouvaient être de diverses natures, et j'ajoutai par forme de comparaison que, par exemple, l'utilité de me rapprocher de Paris où j'étais retenu par les travaux de l'Assemblée et par ceux du Conseil

(1) Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

supérieur pourraient peut-être devenir pour moi un motif suffisant... Aussitôt, m'interrompant, il me dit avec une vivacité joyeuse : « Vous accepteriez donc ? » Je répondis : « Je ne sais, mais parfois je trouve mes voyages de Langres bien difficiles ». (Il n'y avait encore qu'une très petite portion de chemin de fer et le trajet n'exigeait pas moins de trente heures).

« Le Cardinal meurt et voilà que tout à coup, d'un côté, les vingt-deux députés du département à Paris, de l'autre le Chapitre et les Directeurs du Séminaire à Arras se concertent pour me prier instamment de devenir leur évêque (1). M. de Crouselles, qui n'avait rien dit de ma confiance, fut frappé de cet ensemble et me demanda si j'acceptais. Je lui répondis que comme, aux termes du Concordat de 1801, il avait charge de nommer les évêques, je le priais d'y réfléchir très sérieusement et de m'envoyer une lettre officielle.

« Il le fit en me conjurant d'accepter ce poste dans l'intérêt de la Religion et de l'Etat. Cette lettre me parut sérieuse. Je la montrai à MM. Favrel et des Billiers, mes amis et mes confidants de tous les jours. Ils me dirent avec une émotion affectueuse : « Si c'était donc au moins pour un archevêché ! » Ces paroles, dont assurément je leur savais très bon gré en ce qui me concernait, furent pour moi, dans un sens opposé, un trait de lumière. Je me dis : on trouverait à propos ma translation,

(1) Voici ce que, le 27 juillet, M. Gros, représentant du Pas-de-Calais, écrivait à M. Haffreingue, à Boulogne.

« ... Il n'est bruit à l'Assemblée que de M<sup>r</sup> de Langres comme étant le successeur désigné de l'Évêque d'Arras.

— Le Ministre, comme il l'avait promis, a parlé, le jour même où je l'ai vu, à M<sup>r</sup> Parisis. Le prélat, sans accepter ni refuser la proposition, a demandé à réfléchir. Mais je crois que ses réflexions sont faites, et qu'il ne diffère à donner une réponse positive, que parce qu'il attend peut-être celle qu'il aura demandée au Souverain Pontife, pour avoir son avis. En effet, dans une conversation qu'il a eue aujourd'hui avec M. Fréchon (chanoine d'Arras, représentant du Pas-de-Calais), il lui a dit, après lui avoir fait beaucoup de questions sur notre diocèse : « Il en coûte toujours beaucoup pour se séparer d'un troupeau auquel on est attaché, et où l'on a fait quelque bien ; cependant je demanderai conseil, et si je reçois le conseil d'accepter, j'accepterai ». Ainsi vous voyez que c'est une affaire que l'on peut considérer comme terminée.

M. Fréchon repart ce soir pour Arras... Avant son départ, il a écrit à M<sup>r</sup> Parisis, à la demande et au nom de ses collègues de la députation, pour lui demander le jour et l'heure où il voudra bien nous permettre de lui présenter l'expression de nos désirs pour qu'il veuille réaliser l'espérance que le bruit public nous fait concevoir... »

s'il s'y rattachait quelque avantage honorifique ; donc elle sera plus agréable à Dieu, si cet avantage ne s'y rencontre pas. »

Résolu au sacrifice éventuel, M<sup>sr</sup> se demande si cette translation est dans l'intérêt du bien.

« Alors je considérai, dit-il, que j'avais fait à Langres, durant ces dix-sept ans, tout ce que je pouvais y faire, que désormais j'aurais à y mener une vie fort tranquille, mais peut-être trop tranquille pour mon activité naturelle ; que n'ayant plus de changements utiles à faire, je serais probablement tenté d'en faire d'inutiles et que, la circonstance se présentant de laisser à un prélat moins ardent ce clergé dressé à la discipline et ces ouailles où se trouvaient beaucoup de pieux fidèles, je ferais bien d'aller, comme on m'y invitait, défricher un autre champ. »

Il exprimait déjà des idées analogues dans une lettre adressée à M. Carré, le 7 janvier 1850. Après avoir dit sa joie de voir le Petit Séminaire de Langres doté d'un beau sanctuaire, il continuait :

« J'avais demandé à Dieu de ne pas mourir avant d'avoir achevé cette œuvre, aussi bien que celle du chœur des Annonciades. Quand le Grand Séminaire et l'Évêché seront finis, j'aurai, du côté des œuvres projetées, peu de raison de tenir à la vie. »

L'année 1851 vit s'achever ces grands projets. C'est précisément à cette date que la question se posa, pour l'évêque de Langres, de renoncer à son cher diocèse.

Mais la voix de l'amour-propre se faisait entendre. *L'Evêque de Langres!* Ce nom, qui avait retenti dans toute la France, il allait falloir le quitter : l'auréole qui en rayonnait allait donc s'évanouir ? Consentir à ce sacrifice, sans compensation terrestre, n'était-ce pas amoindrir sa personnalité ?... M<sup>sr</sup> Parisis ne fut pas à l'abri de cette tentation subtile.

« J'éprouvais bien, je l'avoue, un petit chagrin naturel de ce que, après avoir eu dans l'Épiscopat une position si remarquable et une influence si particulière, je n'étais appelé qu'à un simple

évêché dont le nom même offrait, dans l'histoire de l'Eglise, beaucoup moins d'illustration que celui de Langres ; mais je crus devoir repousser absolument cette réflexion comme un misérable calcul de vanité. Un autre petit chagrin de même nature me traversait l'esprit. J'étais connu dans le monde comme Evêque de Langres. Cette dénomination était beaucoup plus répandue que mon nom propre. Il me semblait qu'en perdant ce titre, je perdais presque, dans l'opinion publique, ma personnalité. Ce qui arriva du reste en grande partie : et je n'y fus pas insensible. Mais de pareilles considérations ne pouvaient m'arrêter ; j'en fis à Dieu le sacrifice, comme expiation de bien des fautes en cette matière. »

Deux points restaient encore à examiner avant de prononcer le *fiat* définitif.

« D'abord l'importance du diocèse d'Arras et le besoin qu'il avait de sérieuses réformes étaient-ils tels que cela pût motiver suffisamment ma translation ? Ensuite avais-je les moyens et pouvais-je, à mon âge, espérer les forces nécessaires pour y suffire ? Je consultai sur ces deux points tous les hommes que je crus les plus dignes de ma confiance, laïques ou prêtres. Il me fut répondu par tous, séparément interrogés : « Oui, le diocèse d'Arras vaut la peine d'une translation ; oui, vous pourrez y suffire. »

« J'acceptai donc, et si, plus d'une fois, dans les premières années de mon épiscopat actuel, j'ai senti en moi-même de vifs regrets qui me reportaient à Langres, j'ai toujours été tranquille dans ma conscience sur mon changement de siège, parce que les raisons qui m'y avaient déterminé m'ont toujours paru bonnes, solides et selon Dieu. »

Sur tous ces événements, une lettre intime de M. Favrel à son frère nous fait entendre la même note. Il écrit, le 1<sup>er</sup> août 1851 :

« Je vais t'apprendre une grave nouvelle, que je n'ai pas voulu te donner de vive voix.

« Monseigneur est transféré de l'Evêché de Langres à celui d'Arras. Les circonstances qui ont amené et accompagné cet événement n'ont pas laissé de possibilité à un refus. Le Ministère à l'unanimité, la députation du Pas-de-Calais *tout entière*



(et elle se compose de quinze membres) (1), le clergé d'Arras représenté par *tout le Chapitre*, la *Nonciature Apostolique*, tout s'est mis de la partie pour demander à Monseigneur, non pas son acquiescement à un poste plus important, mais *un acte de dévouement*. Et quand on le prend par ce côté, il ne sait pas résister. C'était d'ailleurs fort difficile sans contrarier les vues de la Providence. »

C'en est donc fait : M<sup>sr</sup> Parisis sera évêque d'Arras. Sa translation fut décidée officiellement le 12 août par le gouvernement de la République, et opérée par le Souverain Pontife le 5 septembre suivant.

Cette nouvelle s'était vite répandue, à Langres et à Arras. Dans le Pas-de-Calais, on connaissait les démarches des notabilités civiles et religieuses de la région et, naturellement, on regardait la chose comme faite avant sa conclusion officielle. De leur côté, les représentants de la Haute-Marne avaient parlé du projet à leurs électeurs, donnant même le nom du nouvel évêque de Langres. Les lettres de M<sup>sr</sup> Parisis et de M. Favrel dissipèrent bientôt toute incertitude.

Des deux côtés, ce fut une explosion de sentiments divers.

M. l'abbé Carré, secrétaire de l'Evêché de Langres, dans une lettre émouvante, révèle toute la tendresse de son cœur pour son évêque. Il écrit de Langres, le 3 août.

TROP AIMÉ PRÉLAT,

« C'en est donc fait ! Votre lettre à M. Barrillot, les lettres de M. Favrel, plus fatales que le maudit journal d'Arras, ne nous ont laissé aucun espoir ! J'ai le cœur gros, je m'en prends à mes yeux, j'essaie, mais en vain, de faire diversion à ma peine...

« Un grand coup a frappé notre diocèse, bien regretté Seigneur ; nous le ressentons plus vivement que qui que ce soit. Je sais bien que nous n'étions pas dignes de vous, et nos tristes Langrois particulièrement méritaient bien cette récompense

(1) Il y en avait vingt-deux.

de leur apathie et peut-être, qui sait ? de leur satisfaction déguisée. Vous les connaissiez, bien cher Prélat, et cette pensée ne fera sans doute pas votre moindre consolation dans cette circonstance.

« Je ne puis non plus me refuser à reconnaître dans cette détermination la main de Dieu qui vous dirige. Vous quittez un diocèse où vous avez tout fait, pour consacrer à de nouveaux travaux le reste de votre énergie et de vos forces.

Vous voulez dévouer au bien de l'Église tout ce qui, dans cette mutation, vous sera dévolu de grandeur et de puissance. Soyez-en béni, bien cher Prélat. Cette pensée seule peut nous consoler du vide que vous laisserez, et faire taire les injustes déclamations d'adversaires qui voudraient dénigrer les intentions les plus droites.

« Bien-aimé Seigneur, j'ai laissé aller ma plume au gré de ma douleur et de ma résignation. Je n'ai pas besoin de vous dire tout ce que mon cœur vous conservera de vénération, de reconnaissance et d'amour (1). »

M<sup>re</sup> répondit sans retard, le 5 août, à cette lettre si affectueuse :

« Vous êtes certainement, dans cette grave circonstance, une des causes les plus vives de mes regrets, et je connais assez votre excellent cœur pour être sûr des vôtres. Aussi j'ai lu votre lettre avec une grande émotion et je la conserverai précieuse-

(1) On conserve pieusement à la bibliothèque du Grand Séminaire de Langres un bréviaire presque neuf, ayant appartenu à M<sup>re</sup> Parisis. En tête d'un volume (*pars hiemalis*) se trouve un billet, de la main de l'évêque, adressé à son ancien secrétaire, M. l'abbé Carré. Il est ainsi conçu :

MON CHER ABBÉ CARRÉ.

« Je vous envoie un bréviaire auquel j'avais fait mettre le propre de Langres, alors que je croyais bien ne jamais cesser d'être votre évêque. Il m'a peu servi et la vue de ces fêtes que je n'ai plus à célébrer me donne des distractions pénibles. Veuillez donc, mon bien cher, le prendre à votre usage et y retrouver quelquefois mon souvenir pour me recommander à Dieu, en qui je vous embrasse de tout cœur

† P. L., ÉV. D'ARRAS

*dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, 1854 ».*

C'est là un bien petit détail, mais n'est-ce pas dans ces menus faits que se révèle parfois une âme ?

ment comme un monument de votre franchise et de votre amitié.

« Hélas ! Je soupçonne bien que toutes les interprétations ne seront pas justes, ni les démonstrations également sincères ; mais je ne veux pas penser à cela. J'aime bien mieux ne reposer ma pensée que sur ceux dont je suis sûr comme vous (1). »

A Arras, c'est avec une grande impatience qu'on attendait le nouvel évêque. On y parlait avec enthousiasme de ses luttes glorieuses en faveur des libertés de l'Eglise et contre le monopole universitaire, de la haute position qu'il occupait dans l'Etat et dans l'Eglise de France, du bien qu'il avait fait dans le diocèse de Langres et de la gloire qu'il ferait rejaillir sur celui d'Arras (2).

Les lettres de regrets et de félicitations alluaient chaque jour de toute part. Les réponses qu'il adresse à ses correspondants nous sont peu connues, mais il nous en reste assez pour comprendre l'état d'âme du prélat, en ces jours de fièvre et de surmenage. Elles suffisent à confirmer les sentiments qu'il devait exprimer, cinq ans plus tard, dans *Soixante ans d'expérience*.

(1) Sa lettre est écrite de l'Assemblée législative, pendant que M. Dupin fait une diatribe anticléricale qui met toute la Chambre en l'air. Il dit encore : « Je ne puis rien faire à mon banc, où les visiteurs se succèdent. Je me cache dans tous les coins du Palais sans pouvoir être à moi. Oh ! que cette vie est pénible et que j'avais un pressentiment sûr quand, en 1844, j'éprouvais tant de combats intérieurs au sujet de la publication de mon premier *Examen* !

« Décidément je ne peux plus écrire, les émotions sont si fortes et si multiples que mes nerfs sont dans une vraie révolution ».

(2) Dom Pitra écrivait à M. l'abbé Haigneré, à Boulogne.

PAX.

Paris, 27 juillet.

MON CHER AMI,

Je crois pouvoir vous donner la nouvelle positive que M<sup>sr</sup> de Langres est transféré au siège d'Arras. C'est encore un Cardinal *in petto*, et il n'a pas besoin de la pourpre pour être l'un des prélats les plus admirablement Romains qui puisse honorer Notre-Dame d'Arras et de Boulogne. Vous aurez pour premier acte la Liturgie romaine

Votre bien affectionné en Notre-Seigneur,

fr. J. B. PITRA,

(HAIGNERÉ : *Etudes d'histoire et de bibliographie*. XII, p. 59).

Le 5 septembre, il écrit à M<sup>me</sup> de Cuverville :

« Je n'ai point de félicitations à recevoir pour ma douloureuse translation au siège d'Arras. Aucun avantage humain ne m'y attend, et tous mes calculs en sont brisés. »

« Après ces quatre années d'agitation de ma vie politique, j'espérais trouver un certain repos dans un diocèse connu, facile et aujourd'hui complet. Mes grands vicaires, qui le gouvernent en mon nom pendant mon absence, auraient continué à le faire après mon retour et je me serais livré à mes chères études si cruellement suspendues.

« L'homme propose ! et voilà ce que, dans ma tête, tout seul, beaucoup trop seul sans doute, j'avais proposé. Mais Dieu dispose, et ce Grand Maître a disposé que je n'aurais ni ces jouissances dont j'étais si épris, ni ce repos dont je prétendais avoir besoin, et que j'irais, sans aucun dédommagement quelconque, en brisant tous ces liens si chers, commencer immédiatement un nouveau labour dans un champ fort en friche et trois fois plus grand que le premier.

« Voilà, Madame, toute mon histoire, et la Providence a si bien fait concourir toutes les personnes et toutes les choses qu'il a fallu se laisser faire, sous peine de passer pour un paresseux et un lâche et, qui pis est, sous peine de l'être... »

Un peu plus tard, quand déjà il aura fait connaissance avec son nouveau diocèse, il écrira à des membres de sa famille :

« Je ne suis devenu ni archevêque, ni cardinal. J'ai seulement beaucoup plus de travail et de dépenses... Je croyais, après trois ans et demi de législature, retourner dans mon diocèse où tout marchait tout seul ; et me voilà jeté à cinquante-six ans dans un autre diocèse trois fois plus vaste, où je ne connais ni hommes, ni choses et où tout est à faire (1). »

Aussitôt préconisé, M<sup>sr</sup> Parisis, avant d'entreprendre son nouveau ministère et en attendant l'enregistrement de ses bulles, se ménage quelques jours de recueillement au séminaire d'Issy, où il retrouve tant de chers souvenirs.

(1) Lettre à M. Sautton Parisis, 2 janvier 1852.

« Je suis venu, pendant ce rapide entr'acte des scènes laborieuses de ma vie, rafraîchir un peu mon âme dans la même retraite où je me trouvais à la même époque, il y a trente-deux ans, pour recevoir le sacerdoce. Dieu m'y a fait bien des grâces (1). »

Sa pensée le ramène souvent à Langres, où cependant il s'abstient de retourner. Il fait ses dernières largesses et charge, par exemple, M. Carré de remettre une somme de cinq cents francs à la communauté de Saint-Loup pour l'aider à bâtir son église déjà commencée, une somme de mille francs pour la construction de l'église de Faye-Billot. Toutes les communautés du diocèse lui ont envoyé des remerciements pour le supérieur qu'il vient de leur donner dans la personne de M. Manois.

« Il est bon, écrit-il, que cela se sache, pour prévenir la réaction, comme nous disons dans le patois parlementaire (2). »

L'avenir de l'Eglise de Langres le préoccupe. Il veille avec soin à diriger le choix de ceux qui doivent lui assurer un successeur. Avec son agrément, le Ministre offre le siège de Langres à M<sup>sr</sup> de Bonnechose, évêque de Carcassonne, « qui, sauf son équipée à Rome en 1846, et peut-être à raison de cette faute, est très bon et très Romain. » Le projet n'aboutit pas.

Le 16 octobre, il annonce confidentiellement à M. Carré qu'une lettre du ministre lui-même vient de l'informer que M. Guerrin, vicaire-général du Cardinal Mathieu, est nommé Evêque de Langres. C'est pour lui une grande joie, car il avait eu peine à écarter plusieurs candidats dont les idées ne lui agréaient pas. « Hélas ! dit-il, il faut quelquefois faire la part du feu : nous avons failli être cette part. »

1) Lettre à M<sup>mo</sup> de Cuverville, 5 septembre 1851.

(2) Lettre à M. Carré. 2 octobre 1851.

Le 29 mars 1852, il écrit encore :

« Voilà M. Guerrin préconisé. Je prierai Dieu pour lui et pour ses chères ouailles de tout mon cœur. Ah ! que de retours de ce pauvre cœur vers cet ancien troupeau ! »

Il se réjouit de savoir que d'autres bénéficieront des coûteux travaux et des laborieux efforts qui ont rempli son épiscopat de Langres.

« Voilà mon successeur gracieusement logé dans une maison acquise à la sueur de mon front et dont je n'ai pas joui. On pourra lui dire : « *Alii laboraverunt, et vos etc... Amen* (1). »

Pendant que Monseigneur cherche à Issy le recueillement dont a besoin son âme agitée par tant de soucis, M. Favrel est venu à Arras en précurseur. Ses premières impressions sont favorables.

« J'ai fait déjà connaissance avec à peu près tout le personnel du clergé de la ville d'Arras. Ce sont de braves gens, avec lesquels, je pense, il sera facile de s'entendre.

« La ville est grande et belle. La cathédrale est grande et très riche. Elle est d'une exquisite propreté. En parlant de ses richesses, j'ai en vue seulement ses marbres et ses ornements. C'est une église toute moderne, qui me rappelle tout à fait celles d'Italie. On attend Monseigneur avec grande impatience : il sera parfaitement reçu... (2). »

Il écrit encore quinze jours plus tard :

« L'esprit du clergé me paraît fort bon dans ce pays-ci. Il y

(1) Lettre à M. Carré, 30 avril 1852.

— En 1877, M<sup>sr</sup> Besson faisait l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Guerrin. Après avoir rappelé que M<sup>sr</sup> Parisis, sous le titre d'évêque de Langres, avait déjà couronné son premier siège de toutes les palmes de son immortalité », il continue en ces termes :

« En succédant à tant de gloire, M<sup>sr</sup> Guerrin s'humilia devant le Seigneur et commença son ouvrage par un trait de sagesse. Il ne chercha pas d'autres auxiliaires que ces prêtres vénérables si chers à votre reconnaissance, que ses prédécesseurs avaient associés au gouvernement du diocèse de Langres (MM. Barrillot, Vouriot, Bavoillot, vicaires-généraux de NN. SS. Mathieu et Parisis).

(2) Lettre à M. Carré, 1<sup>er</sup> octobre.

a tout lieu d'espérer pour Monseigneur des consolations (1). »  
 « Il y a ici beaucoup de bonnes institutions. L'esprit en général est bon. M. l'abbé Fréchon, saint et digne prêtre, a été nommé représentant, comme vous savez (2) ; M. l'abbé Proyart chanoine, est membre du Conseil municipal de la ville d'Arras ; on cite des prêtres, des curés qui font aussi partie de la municipalité de leur paroisse. On ne trouverait pas cela dans tel pays que vous connaissez.

« Les prêtres sont en général simples et bons. M<sup>gr</sup> trouvera des aides capables et dévoués dans ceux du pays, dont il s'environne. Tout fait donc espérer que, nonobstant le champ immense qui se présente à cultiver et en partie à défricher, il recevra quelques-unes de ces consolations auxquelles il a tant de droits (3). »

## II

Cependant M<sup>gr</sup> Parisis se trouvait prêt à prendre possession du siège d'Arras.

« Enfin, écrit-il à M. Carré, mes Bulles sont enregistrées. Le Conseil d'Etat, sur mes instances, y a mis une grâce parfaite, et dans sa séance même de rentrée, le comité, la section et l'assemblée générale ont fait chacun leur affaire. C'est donc mardi que j'entrerai à Arras (4). »

Cette entrée solennelle eut lieu le 21 octobre. Elle se fit avec une pompe incomparable. Tout le diocèse était avide de voir cet évêque illustre qui venait présider aux destinées de l'Eglise d'Arras ; et le Chapitre, le clergé, la ville épiscopale tout entière voulaient lui faire un cortège d'autant plus brillant que, depuis cinquante ans, Arras n'avait pas eu l'occasion de voir une cérémonie de ce genre.

(1) Au même, 17 octobre.

(2) L'abbé Fréchon, né en 1804, professeur au Grand Séminaire en 1830, chanoine titulaire, fut le collègue de M<sup>gr</sup> Parisis à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. Il devait mourir prématurément le 5 avril 1852.

(3) Au même, 24 octobre.

(4) 16 octobre.

A midi trois quarts, M<sup>gr</sup> Parisis arrivait en gare d'Arras, accompagné de MM. Parenty, vicaire capitulaire, Dubois, doyen du chapitre, et Moffait, archiprêtre de la cathédrale, qui étaient allés au devant de lui jusqu'à Amiens. Il monte aussitôt en voiture, escorté d'un détachement du 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. Dès qu'il est arrivé à la porte Ronville, le canon tonne, toutes les cloches des paroisses s'ébranlent. Monseigneur descend de voiture, pénètre dans une tente, magnifiquement décorée, que le Chapitre avait fait préparer, et revêt ses ornements pontificaux. Le cortège se dirige alors vers la cathédrale, au chant du *Benedictus* (1).

Les maisons sont ornées de tentures et de guirlandes, les rues sont jonchées de feuillage et de fleurs. Ça et là, des arcs de triomphe rivalisent d'élégance et de fraîcheur. Parfois Monseigneur s'arrête pour lire les inscriptions touchantes et pieuses qui les surmontent. Sur la façade de la maison de M. l'abbé Godart, chanoine et chef d'institution, on lit les deux distiques suivants :

Atrebas exultet, Pastor venit ecce Parisis,  
Dotes et Petri nobile nomen habens.  
Verbo pascit oves, doctrina, moribus, instar  
Petri, forma gregis factus ubique sui.

Au portail de la cathédrale, M. Wallon-Capelle, premier vicaire-capitulaire, adresse à Monseigneur une gracieuse allocution de bienvenue.

« Nous avons appris longtemps à admirer en vous les dons excellents que Dieu vous a accordés, et dont vous avez fait un si

(1) Un peloton de garde nationale à cheval ouvre la marche. Puis se déroulent les groupes formés par les orphelins et les vieillards des hospices, les élèves des communautés religieuses enseignantes, les membres de la conférence de Saint-Vincent de Paul, les élèves des séminaires, de nombreux ecclésiastiques accourus de tous les coins du diocèse, les autorités civiles et militaires. Monseigneur s'avance sous un dais porté par des séminaristes. Le cortège est fermé par un piquet de cuirassiers. Sur tout le parcours, la garde nationale forme la haie pour contenir la foule compacte et recueillie.



noble usage pour la gloire de sa religion. Aujourd'hui, l'écrivain éminent, le défenseur infatigable des libertés de la sainte Eglise disparaît à nos yeux : nous n'aimons à considérer en vous que le chef spirituel auquel le Souverain Pontife a confié la mission de gouverner cette belle partie de l'héritage du Seigneur, le guide appelé à nous conduire dans les sentiers de la vérité et de la science, le pasteur dont l'Évangile nous ordonne d'écouter la voix.

« Le Seigneur a multiplié votre peuple, qu'il multiplie aussi votre joie ; qu'il donne à l'Évêque un accroissement de sagesse et à nous un cœur docile... »

A ces paroles, prononcées avec une vive émotion (1), Monseigneur répondit quelques mots pleins de délicatesse. Il félicita les vicaires capitulaires de leur excellente administration pendant la vacance du siège et se déclara heureux d'avoir à gouverner un diocèse aussi profondément catholique.

Après les chants du *Te Deum* et du *Magnificat*, durant lesquels le clergé fit son obédience, Monseigneur, revêtu de la chape et la mitre en tête, se rendit à la grande chaire de la cathédrale pour adresser la parole à son peuple. Il prit pour texte de son allocution ce passage de l'Apôtre dans sa seconde lettre aux Corinthiens : « *Ego libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* Quant à moi, je donnerai bien volontiers tout ce que je possède et je me donnerai moi-même pour le salut de vos âmes. » (2 Cor. XII, 15).

Après avoir montré que, depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours, le dévouement au salut des âmes n'a jamais failli dans l'Eglise, il fixe les yeux sur le diocèse d'Arras où il se plaît à décrire les merveilles que l'esprit apostolique y a fait éclore, au cours d'un épiscopat vraiment patriarcal.

« Voyez, M. F. tant de prêtres livrés, sous des titres divers, au service des âmes ; tant de religieux, tant de religieuses vouées

(1) L'émotion fut si vive, ou la distraction si malencontreuse que les feuillets du discours se trouvèrent brouillés. Ce fâcheux début fit sur l'évêque une impression pénible, dont il eut quelque peine à revenir.

à l'éducation de l'enfance, tant d'autres vierges chrétiennes consacrées au soulagement de toutes les misères ; et sous leurs mains bénies et fécondes, tant d'œuvres ! Ecoles chrétiennes, collèges catholiques, maternités, orphelinats, sociétés protectrices de la jeunesse, secours donnés à tous les âges ; tant d'œuvres, toutes répondant à quelques-uns des besoins de l'humanité, toutes vivifiant par l'esprit de foi ce siècle de doute et de matière, toutes ayant partout, pour les diriger, des âmes oublieuses d'elles-mêmes, et en perpétuel sacrifice pour leurs frères en Jésus-Christ. Voilà, chrétiens, un léger aperçu de vos richesses diocésaines.

« Et quand on pense qu'il n'a fallu qu'un demi-siècle à la sève inépuisable de l'Église catholique pour produire toutes ces merveilles, que peut-être vous n'appréciez pas, N. T. C. F., parce que vous êtes nés avec elles, et que vous vivez, sans y penser, dans cette atmosphère de la charité de l'Évangile qui enveloppe et pénètre à leur insu les sociétés modernes ; quand on pense que toutes ces grandes œuvres qui resplendent sur cette belle terre de l'Artois et qui lui font plus de bien et plus d'honneur, soyez-en sûrs, que tous ses avantages matériels, se sont formées sous le même pasteur, sous cet épiscopat vraiment patriarcal à qui tous les prêtres de ce vaste diocèse doivent leur sacerdoce et, par les prêtres, presque tous les fidèles le bonheur d'être enfants de Dieu !

« Oh ! recevez ici nos hommages et notre reconnaissance, noble pontife dont la foi vive a soutenu toutes ces institutions précieuses, sur cette même terre que vous aviez trouvée, il y a cinquante ans, dépouillée, désolée et couverte de ruines sanglantes. Il n'y a pas jusqu'aux voûtes de cette église cathédrale préparée par vos soins qui ne proclament que, vous aussi, vous avez donné votre vie entière, votre longue vie pour le salut des âmes. »

Il en vient alors à parler de lui-même, salue avec une émotion poignante sa chère Église de Langres qu'il vient de quitter, et indique les motifs élevés qui l'ont fait consentir à son douloureux sacrifice.

« Hélas ! s'écrie-t-il, laissez-nous vous dire une fois, une seule fois, ce sera la dernière, que déjà nous vous avons donné ce que nous avons de meilleur au monde.

« O chère église de Langres qui deviez être notre unique

épouse ! O prêtres si distingués, si intelligents, si zélés pour toute espèce de bien ! O séminaires dont on nous enviait au loin la perfection morale et la prospérité en tout genre ! Et vous, pieuses communautés dont nous nous étions réservé l'entière sollicitude et dont le soin continuel était notre plus doux délassément ; et vous, peuples fidèles qui comptez partout, même dans vos moindres hameaux, des âmes si ferventes et si généreuses, oh ! non, nous ne vous oublierons jamais ! Et comment se peut-il donc faire que nous ayons consenti à nous séparer de vous, au moment même où vous veniez de réjouir nos courses pastorales par de si abondantes et de si extraordinaires consolations ?

« Ah ! mes frères, Dieu seul connaît bien le fond de toute chose : seul il a vu l'ensemble des motifs souverains qui, dans cette grave circonstance, ont vaincu notre cœur et soumis notre volonté. Mais ce qui est sûr et ce que personne ne peut ignorer, c'est que c'est pour vous, N. T. C. F., que nous avons fait cet immense sacrifice ; et nous vous le rappelons en ce moment pour vous faire bien sentir, dès aujourd'hui, qu'il n'en est aucun autre que nous ne soyons disposé désormais à faire pour vous. »

Il ne lui reste plus maintenant qu'à tracer son programme. Il l'emprunte au texte de saint Paul. Comme l'Apôtre, il se donnera sans réserve.

« Nous vous appartenons tout entier, nous, nos biens, notre temps, nos travaux, notre amour.

« Nos biens : nous en possédons peu, car nous ne portons pas, comme notre prédécesseur, un nom illustre, et nous pouvons dire avec vérité, comme le prophète, que c'est du sein de la poussière que Dieu nous a tiré pour nous placer parmi les princes de son peuple.

« Mais de ce peu que nous avons, nous ne devons conserver pour notre usage que le pain de chaque jour, et ce qui pourra rester ensuite sera bien loin de répondre aux innombrables besoins d'un si grand troupeau. Il nous faudra souvent faire appel aux âmes charitables, et, grâce à Dieu, nous savons déjà que nous serons compris.

« Notre temps : hélas ! nous voudrions bien que des devoirs plus généraux encore que ceux d'un grand diocèse ne nous retinssent pas si souvent au centre des affaires publiques, dont, au reste, nous voulons nous retirer aussitôt qu'il nous sera pos-

sible. Mais, à part ces circonstances passagères, nos soins sont à vous, et nous voulons que le dernier de nos frères puisse venir à certaines heures jusqu'à notre personne et nous entretenir selon ses vrais besoins.

« Nos travaux : ils seront peut-être, même après tout ce qui s'est fait, fort considérables. Nous leur consacrerons tout ce que Dieu nous a donné d'intelligence et de force, et après le secours d'en haut, que nous implorons toujours, c'est sur vous que nous compterons, prêtres de J.-C. devenus nos vrais collaborateurs ; sur vous d'abord, vénérables membres du chapitre, et du clergé de notre église cathédrale ; sur vous aussi et habituellement, chefs des paroisses et pasteurs des âmes.

Ah ! nos travaux, ce sont les vôtres : nous nous y associerons, car nous les avons connus nous-même à tous les degrés du saint ministère ; nous y compatirons, car nous en avons expérimenté les difficultés et les douleurs. Vous nous en parlerez et vous verrez avec quel intérêt nous en écouterons les moindres détails ; car avec vous, Messieurs, notre ambition, ce n'est pas de dominer, nous savons ce qui est écrit : *neque ut dominantes in eleris* ; ce n'est pas même de vous commander, nous désirons et nous espérons le faire peu : notre ambition, c'est d'être le plus accessible de vos confidants et le plus écouté de vos amis. »

Et après avoir convié les magistrats des départements et de la cité à prêter leur concours à la grande œuvre du salut de la société, il proteste de son amour pour son troupeau :

« Oh ! oui, nous vous aimerons et nous sentons que nous vous aimons déjà ; mais ce que nous aimons en vous, ce sont vos âmes.

Ce sont elles que nous sommes venu chercher ; ce sont elles que nous voulons soigner, guérir, sauver ; c'est pour elles que nous allons nous sacrifier : *impendam, superimpendar pro animabus*.

« Oui, nous voulons votre bonheur même en ce monde, mais nous le voulons par ce qui en est la condition première, par la joie, par la paix, par le bon état de vos âmes.

« Oui, nous voulons le salut de la société, mais nous le voulons par les moyens qui seuls le rendront solide et durable, par les saines doctrines qui éclairent les âmes, par les pieuses pratiques qui purifient les âmes, par les vertus chrétiennes qui élèvent et sanctifient les âmes.

« O mon Dieu, vous lisez dans le fond de mon cœur, vous voyez bien que je n'ai consenti à venir ici que pour vous faire régner sur les âmes, parce que seul vous êtes leur salut.

« Eh bien ! Seigneur, je vous offre en ce moment, pour toutes les âmes que vous me confiez, non seulement mes travaux et mes sollicitudes, mais toutes les peines et toutes les épreuves, et, s'il y a lieu, toutes les tribulations et toutes les amertumes qu'il vous plaira de me ménager dans le cours de cette nouvelle carrière apostolique : je les accepte volontiers pour elles ; que je sois pour elles victime de propitiation ; frappez sur moi, Seigneur, mais sauvez ces âmes, *impendam et superimpendar pro animabus vestris.* »

Ce discours fut écouté avec une religieuse avidité et un grand recueillement. Le journal *La Liberté* d'Arras proclamait qu'il devrait être reproduit en lettres d'or, et rendrait plus étroits les liens qui unissaient déjà le Pasteur et le troupeau.

La cérémonie de la cathédrale terminée, M<sup>gr</sup> Parisis fut conduit processionnellement dans ses appartements. La réception du clergé et des autorités de tout ordre acheva de gagner tous les cœurs.

Le jour même, Monseigneur rendit visite à M. Combesieyès, préfet du Pas-de-Calais et à M. le général de Boislecomte, commandant la subdivision. Dans la soirée, il y eut, en ville, des illuminations, parmi lesquelles on remarqua celles des Séminaires.

Le lendemain de cette grande solennité, M<sup>gr</sup> Parisis célébra pontificalement le service dit des six semaines pour l'âme du cardinal de la Tour d'Auvergne. Les cérémonies se firent selon le rite romain. Devant une nombreuse assistance, M. Planque, chanoine titulaire, prononça l'oraison funèbre du défunt.

Pendant les jours qui suivirent, Monseigneur fit des visites aux différentes autorités de la ville, aux communautés religieuses, au Grand Séminaire. Il envoya aux curés de la ville l'argent nécessaire pour faire une distribution de pain aux pauvres.

Le samedi, premier novembre, les offices sont

célébrés dans la cathédrale selon le rite romain. Le lendemain et le jour des morts, c'est le rite parisien qui reprend sa place.

Le 4 novembre, a lieu la rentrée des tribunaux. Monseigneur dit la messe et adresse la parole aux membres de la magistrature et les félicite de recourir à la religion au moment de reprendre leurs travaux.

Déjà il a nommé et réuni plusieurs commissions, l'une pour ériger un monument à la mémoire de son prédécesseur, l'autre pour examiner la question du chant, en vue de revenir à l'usage romain.

### III

Dès le 26 octobre avait été lue, dans toutes les églises, la lettre pastorale, écrite par M<sup>gr</sup> Parisis à l'occasion de la prise de possession de son diocèse. Elle est datée de Paris, 21 septembre : elle est par conséquent le premier acte administratif de Sa Grandeur.

C'est un travail où la science théologique s'unit à la clarté de l'exposition et à l'élégance du style. Deux caractères, dit-il, l'ont particulièrement frappé dans la vie apostolique des évêques d'Arras : c'est qu'ils ont travaillé sans relâche à combattre l'erreur et à réformer les mœurs.

Et partant de saint Vaast, il montre avec une grande érudition, qui se condense en des notes copieuses, les efforts des pontifes d'Arras dans leur lutte, au cours des siècles, contre l'idolâtrie, contre les dévastations sacrilèges des iconoclastes, contre les absurdes et impures doctrines du manichéisme, contre les Albigeois. Au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, les évêques d'Arras, de Boulogne, de Saint-Omer unissent leurs efforts « pour résister à l'envahissement de la grande hérésie des temps modernes, la plus épouvantable de toutes, parce qu'elle attaque le principe même de la foi en rompant avec toute tradition, et parce qu'elle ouvre les

portes au rationalisme en plaçant le libre examen au-dessus de la parole de Dieu. » Voici le XVIII<sup>e</sup> siècle avec le jansénisme, et Baglion de la Salle « réjouit l'Eglise par son adhésion solennelle à une Bulle fameuse, et par la condamnation éclatante de cette étrange et subtile erreur qui égarait les hommes par l'excès même d'une certaine perfection, qui marchait escortée de l'autorité du savoir, de l'austérité des mœurs et qui aurait vraiment séduit les élus, s'ils pouvaient l'être » (1).

Combattre l'erreur, voilà le premier exemple qui ont laissé à M<sup>sr</sup> Parisis ses illustres prédécesseurs. Leur zèle ne fut pas moindre dans la réforme des mœurs. A cette fin, ils ont fortifié les croyances, répandu l'instruction chrétienne, travaillé à la sanctification de leur clergé.

« Ce n'est pas, dit-il, par les raisonnements de la sagesse humaine, ni même par le frein des lois que l'on procure de bonnes mœurs aux nations ; c'est par la force des croyances et par le sentiment profond du devoir devant Dieu.

« C'est une bien pauvre et bien triste morale, que dis-je ? C'est une morale désastreuse que celle qui se borne à faire éviter les cas de Cour d'assises ou de déshonneur public. N'en avons-nous pas la preuve sous les yeux, et n'est-ce pas une vérité de fait, qu'il est désormais impossible aux moins clairvoyants de révoquer en doute : à mesure que la philosophie a remplacé la foi et que la politique a supplanté la religion, les mœurs n'ont-elles pas été toujours en baissant partout ? Et, malgré certains dehors de politesse qui en déguisent le dépérissement, ne sont-elles pas tombées aujourd'hui à un degré d'affaissement sans remède, puisqu'il est certain que généralement le sens moral est perdu, que l'iniquité n'inspire plus ni horreur, ni répugnance, et qu'en dehors des hommes complètement catholiques, nous ne trouvons plus dans les consciences, je ne dis pas assez de vertu pour inspirer un repentir selon Dieu, mais seulement assez de lumière pour produire un remords purement naturel et païen ?

(1) On remarqua, lors de l'apparition du mandement, que les derniers évêques des trois sièges de Boulogne, de Saint-Omer et d'Arras n'étaient pas nommés, bien qu'ils eussent été confesseurs de la foi. On s'étonna surtout de n'y pas trouver M<sup>sr</sup> de Partz de Pressy, qui s'était fait remarquer par son zèle contre le jansénisme, ses vertus éminentes et sa science profonde.

« Oh ! non, ce n'est pas ainsi que le comprenaient nos saints prédécesseurs. Entendez ce que disait du premier d'entre eux un des plus grands écrivains du Moyen-Age (Alcuin) : « Il (saint Vaast) fit briller partout la connaissance de la loi divine, il fit répéter et bénir par toutes les bouches le nom très saint de Jésus-Christ, Notre-Seigneur : et alors on vit fleurir dans les mœurs la très chaste honnêteté de la vie, parce que l'amour de la céleste patrie brûlait dans tous les cœurs. »

« Et voilà, N. T. C. F., maintenant encore, après plus de de treize cents ans, à quoi se réduit tout le secret de notre saint ministère. Nous formons des âmes pour le Ciel, et c'est ainsi que nous les formons même pour la terre. En les ornant des vertus qui rendent agréables à Dieu, nous leur ôtons tout ce qui pourrait les rendre vraiment répréhensibles même devant les hommes ; parce que la crainte de Dieu fait éviter tout ce qui est mal, et que le désir de lui plaire fait pratiquer tout ce qui est bien. Et c'est pour cela qu'il est écrit que la piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie présente en même temps que celles de la vie future. »

Il se tourne alors vers les prêtres, les communautés religieuses, les laïques dévoués aux bonnes œuvres, les autorités civiles et leur demande d'unir aux siens tous leurs efforts pour établir, agrandir, fortifier le règne de Dieu dans le diocèse.

L'évêque d'Arras venait de tracer, en deux circonstances solennelles, son programme d'action : Nous allons voir avec quel zèle il le réalisa.

---



## CHAPITRE II

### PREMIÈRES IMPRESSIONS, PREMIÈRES MESURES

(1851-52).

---

I. Organisation diocésaine.

II. Difficultés du début. — Préjugés de l'opinion. — Préventions du nouvel évêque.

Au lendemain de son installation, M<sup>sr</sup> Parisis mesura du regard la tâche qui s'offrait à lui : elle lui apparut immense. « Je me vois, écrit-il à M. Carré, en présence d'entreprises telles que, pour la première fois de ma vie, j'en ai ressenti quelque alarme (1). »

Une lettre de M. Favrel, postérieure de quelques mois, constate les mêmes faits, mais sur un autre ton : « Il y a immensément à faire en ce pays-ci, dit-il. Heureusement on y est d'un bon esprit (2). »

En parlant ainsi, l'évêque et son vicaire général considéraient sans doute l'étendue du diocèse et la variété des régions qu'il renferme ; ils se laissaient aussi dominer par certaines préventions qui pesèrent sur les débuts de ce fécond épiscopat.

### I

Le premier soin de M<sup>sr</sup> Parisis fut d'organiser, sur un plan nouveau, l'administration diocésaine (28 octobre 1851). Ce n'était pas seulement besoin inné

(1) 29 mars 1852.

(2) 30 juin 1852.

d'ordre et de précision, mais, vu les circonstances présentes, une impérieuse nécessité. Il était représentant du peuple, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et Président du Conseil central de l'œuvre de la Sainte-Enfance. A ces titres, pendant longtemps encore, il se voyait obligé de vivre souvent séparé de son troupeau et de ne le gouverner que de loin.

D'ailleurs il avait dessein de faire de profondes réformes, que lui inspirait une expérience déjà longue de l'administration.

Son prédécesseur, le cardinal de la Tour d'Auvergne n'avait près de lui que ses deux vicaires généraux titulaires qui formaient son conseil habituel; les grands doyens d'arrondissement étaient ses vicaires généraux honoraires.

M<sup>sr</sup> Parisis commença par constituer divers Conseils qui pussent l'éclairer de leurs lumières, l'aider de leur concours, le suppléer au besoin.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le tribunal de l'*Officialité*, chargé, comme ailleurs, de connaître des causes matrimoniales et de juger, dans les formes canoniques, les affaires et procès qui seraient de son ressort (1).

Une innovation qui ne semble pas avoir eu une puissante vitalité fut le *Conseil des cas de conscience*, imaginé pour établir l'uniformité dans les principes de morale et donner plus de sécurité aux prêtres qui auraient quelque difficulté à résoudre dans la direction des âmes (2).

Une commission de *Chant liturgique* reçut la mission de rechercher quelle édition de plain-chant il conviendrait d'adopter dès que la liturgie romaine serait rétablie dans le diocèse. MM. les curés étaient invités à faire parvenir à MM. Dissaux, Proyard, Planque

(1) MM. Favrel, Herbet, Liévin, Fréchon, Lequette, Terninck.

(2) MM. Parenty, Proyard, Mofait, Favrel, Lequette et Liévin.

et Lequette, leurs observations et leurs vœux sur ce sujet brûlant.

Chemin faisant nous rencontrerons la commission des *Eglises et presbytères*, qui joua un rôle bienfaisant pendant tout l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Parisis; la commission des *Conférences ecclésiastiques*, formée de théologiens compétents et avertis; la commission des *statuts diocésains*, qui présenta, en 1855, un Rapport très remarqué sur divers points de discipline ecclésiastique; la commission établie en 1856 pour la *construction du Petit Séminaire d'Arras*. M<sup>gr</sup> Parisis, on le voit, loin d'éteindre les activités autour de lui, aimait à les susciter. Il se réservait la décision finale, mais il aimait à se renseigner, à s'éclairer, et même, nous le verrons, à se faire contredire.

Le premier de ces Conseils, et le plus important, fut naturellement celui à qui allait incomber le gouvernement général, et qui se composait des vicaires généraux.

M<sup>gr</sup> Parisis ne crut pas devoir conserver, au moins tout d'abord, à MM. Bailly et Wallon-Capelle ces hautes fonctions, qu'ils avaient remplies auprès du Cardinal de la Tour d'Auvergne. Il amenait avec lui MM. Favrel et des Billiers. Il leur adjoignit MM. Parenty, Proyart et de la Tour d'Auvergne.

Il leur donna à tous les mêmes pouvoirs: ceux de l'évêque. Mais pour mieux partager les travaux, chacun d'eux se vit attribuer, dans l'administration diocésaine, des fonctions déterminées (1).

Les doyens et grands-doyens conservèrent tous les pouvoirs qu'ils avaient reçus du Cardinal, sauf ceux de Vicaires généraux (2).

Auprès de Monseigneur, l'aidant de leurs conseils et le suppléant au besoin dans sa tâche, il y avait donc,

(1) M. Parenty: legs, fondations, contentieux; M. Proyart, confréries, reliques, indulgences; M. Favrel, liturgie, dispenses; MM. des Billiers et de la Tour d'Auvergne, budgets et comptes des églises.

(2) M. I., p. 22-25.

MM. Parenty et Proyart qui étaient enfants du diocèse, M. de la Tour d'Auvergne que le souvenir de son oncle et sa jeunesse passée à Arras rendaient cher à tous. De Langres était venu M. Favrel et, de Paris, M. Bérault des Billiers.

MM. Parenty et Proyart occupaient depuis longtemps des situations considérables dans le diocèse et avaient conquis la confiance et l'affection du clergé.

Le premier, à l'âge de vingt-quatre ans, avant d'être prêtre, avait été choisi par le cardinal comme secrétaire-général (1824). Son amour du travail, son grand esprit sacerdotal, une science profonde de la gestion des affaires temporelles lui permirent de rendre d'importants services au diocèse.

Chargé de l'aumônerie des Dames Ursulines, il apporta dans ses fonctions un zèle inépuisable et contribua, dans une grande mesure, au développement de cette communauté et au succès de son pensionnat.

Malgré ses multiples obligations, M. Parenty trouvait encore des loisirs pour l'érudition et produisit de nombreuses études d'histoire locale (1).

Quand M<sup>sr</sup> Parisis arriva à Arras, il le trouva vicaire capitulaire. Il en fit son vicaire général et lui conserva cette dignité jusqu'à sa mort.

En M. Proyart nous trouvons un égal dévouement à l'Église, la même ardeur au travail, et un goût non moins vif pour les études historiques. Lui aussi avait été distingué très jeune par le Cardinal évêque d'Arras. En 1824, à vingt-deux ans, il est choisi comme secrétaire particulier, il devient chanoine honoraire

(1) Chargé des affaires relatives au temporel des églises, il fut amené à en vérifier les titres et à en parcourir les vieux registres. C'est ainsi qu'il commença ses études historiques. Il était membre de la Société des antiquaires de la Morinie depuis 1846, de l'Académie d'Arras depuis 1843, de la Commission des monuments historiques depuis 1846. Il a publié beaucoup de travaux dans les *Mémoires* de ces sociétés savantes et a donné plus de 200 articles à l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire. M. Parenty est mort à Saint-Pierre-les-Calais en 1875.

en 1833, secrétaire général en 1837 et, cinq ans plus tard, vicaire général.

Cette course rapide dans la voie des honneurs n'a rien de surprenant sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne. Ce grand seigneur aimait à s'entourer d'hommes qui avaient conservé quelque chose du prestige de l'ancien régime, de prêtres à l'extérieur imposant et plein de noblesse. Resté gentilhomme, jusqu'à la perruque, la culotte courte et les boucles d'argent, il reconstituait volontiers autour de lui une société de gentilshommes.

M. l'abbé Proyart sortait d'une vieille famille terrienne de l'Artois. Son extérieur offrait un heureux mélange de grandeur et de grâce. Sa gravité imposante, sa haute distinction, ses manières avenantes avaient je ne sais quel charme qui attirait et retenait. Il y joignait les dons de l'intelligence et du cœur, qui lui avaient aisément gagné les sympathies du clergé artésien. Toutes ces qualités lui valurent aussi quelque notoriété dans le peuple : car les électeurs de la ville d'Arras, en 1848, l'appelèrent au Conseil municipal, où il siégea jusqu'en 1854, époque à laquelle « ses occupations ne lui permettant plus de se rendre aux réunions du Conseil avec la même exactitude que par le passé », il crut devoir démissionner.

Au décès du cardinal, il fut choisi par le chapitre comme vicaire capitulaire.

Jusqu'à sa mort (1888), il remplira successivement les fonctions de vicaire général de M<sup>sr</sup> Parisis, de M<sup>sr</sup> Lequette, de M<sup>sr</sup> Meignan et de M<sup>sr</sup> Dannel. M<sup>sr</sup> Parisis dut souvent, au cours de sa longue carrière, s'applaudir d'avoir à sa droite un auxiliaire qui savait unir la sagesse à la fermeté, et sur la fidélité duquel il pouvait absolument compter (1).

M. de la Tour d'Auvergne était le neveu du cardinal

(1) M. Proyart habita longtemps sous le même toit que M. Parenty. Comme lui, il consacra ses loisirs à l'histoire locale. Il faisait partie de l'Académie d'Arras depuis 1854.

qui venait de mourir. Le souvenir si vivant de son oncle, ses grandes qualités personnelles, son zèle, son beau talent oratoire le rendirent bientôt cher à tout le diocèse. M<sup>sr</sup> Parisis écrivait à M. Vouriot : « C'est un jeune homme qui, sous tous les rapports, est fort au-dessus de son âge (1). » Les regrets seront unanimes quand il quittera le diocèse en 1855 pour être auditeur de Rote, puis archevêque de Bourges.

Les deux autres vicaires généraux étaient des nouveaux venus dans le diocèse.

M. Favrel était associé, depuis 1835, aux travaux de M<sup>sr</sup> Parisis. Ses talents, sa haute vertu, son expérience des affaires administratives l'avaient rendu de plus en plus cher à son maître. Devenu député, l'évêque de Langres appela souvent à Paris son fidèle auxiliaire. Promu évêque d'Arras, il n'eut de repos que quand il eut attaché définitivement à sa personne celui qui était déjà et qui allait devenir, de plus en plus, son ami de cœur, son confident, le plus désintéressé et le plus infatigable des collaborateurs.

M. Bérault des Billiers était aussi un familier de M<sup>sr</sup> Parisis. Issu d'une antique famille, déjà célèbre au XVI<sup>e</sup> siècle dans la magistrature et dans l'armée, il avait été un élève d'élite de l'abbé Parisis au petit séminaire d'Orléans. Après de brillantes études théologiques au Séminaire Saint-Sulpice, il était entré dans le clergé de Paris. C'est comme vicaire à Saint-Eustache, puis à Saint-Thomas d'Aquin qu'il exerça le ministère dans la capitale. Il fonda aussi une revue : *la Bibliographie catholique*, qui avait pour objet de renseigner les prêtres et les fidèles sur la valeur des nouveautés qui paraissaient en librairie. M<sup>sr</sup> Parisis avait essayé en vain de l'attirer dans son diocèse pour lui confier l'importante cure de Chaumont. Ne pouvant vaincre les résistances de son ami, il lui fit du moins accepter le titre de chanoine honoraire de sa cathé-

(1) Lettre du 1 mai 1853. Il était né le 6 décembre 1826.

drale. Nommé député, l'évêque de Langres demanda à l'abbé des Billiers de lui indiquer un hôtel où il pourrait descendre durant ses séjours à Paris. Le vicaire de Saint-Thomas d'Aquin répondit qu'il n'en connaissait qu'un seul, sa maison. L'évêque accepta et se trouvait encore chez lui quand arriva la nomination à l'évêché d'Arras. Il résolut d'emmener son hôte et d'en faire son vicaire général.

Malgré la valeur personnelle de M. des Billiers, il semble que son action dans le diocèse d'Arras ne laissa pas de soulever parfois d'amères critiques. On lui trouvait le caractère ombrageux. Il n'avait pas la cordialité qui gagne les cœurs. On le soupçonnait d'attirer l'attention épiscopale sur les défauts et les lacunes remarqués çà et là. Aussi ne rencontrait-il pas dans le clergé cet affectueux empressement, si utile à qui veut conduire ou persuader les hommes (1).

M<sup>sr</sup> Parisis voulut qu'en raison de l'autorité épiscopale, dont ils sont les représentants à travers le diocèse, les vicaires généraux jouissent d'une prééminence d'honneur et eussent, dans l'ordre des préséances ecclésiastiques, le premier rang après l'évêque. C'était rompre avec les errements de l'épiscopat précédent, durant lequel les vicaires généraux avaient toujours tenu, au chœur de la cathédrale, le rang assigné par la date de leur nomination de chanoines.

Pour réaliser cette petite réforme, Monseigneur avait réuni plusieurs fois les membres du chapitre, mais s'était toujours heurté à une opposition générale. Une ordonnance trancha la question en juillet 1853. Elle décida que les vicaires généraux tiendraient désormais le premier rang dans les réunions ecclésiastiques et qu'à la cathédrale, quand ils sont revêtus de

(1) Parmi les ouailles, il s'en trouvait qui, dit-on, vertement rabrouées, gardèrent mauvais souvenir de ce « chien de berger », trop zélé ou trop hargneux, et lui reprochèrent de faire tort au maître dont il exagérait les ordres. Après la mort de M<sup>sr</sup> Parisis, il devint vicaire général de Bourges et mourut à Paris chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, le 12 juin 1873.

la mosette qui leur est propre (1), ils occuperaient une place distinguée.

M<sup>sr</sup> Parisis se plaît souvent dans ses lettres à rendre hommage à ses collaborateurs directs :

« Pas un d'eux ne bronche devant son devoir, quel qu'il soit, et depuis bientôt quatre ans, pas un mot d'indiscrétion n'est sorti de ce nombreux conseil » (2).

Le programme des séances était la plupart du temps non moins abondant que soigneusement ordonné. Citons par exemple un *Ordre du jour* que le prélat envoie de Paris le 20 novembre 1851.

« . . . Veuillez tenir tous nos dossiers prêts. Voici comment je compte procéder.

« A 9 heures, réunion du Conseil. Compte-rendu de votre administration depuis mon départ par la lecture des procès-verbaux de vos séances et les explications que j'aurai à vous demander. Cela pourra nous conduire à midi, surtout en y joignant les communications de MM. Parenty et Proyart sur les divers renseignements qu'ils ont été chargés de prendre.

« De midi à 2 heures, travaux divers avec MM. Favrel et des Billiers.

« A deux heures, travail préparatoire avec M. Parenty sur les placements.

« A trois heures, reprise du Conseil. Travail plus approfondi sur les placements.

« Je compte rester le lundi. Nous réglerons dimanche soir l'*ordre du jour du lendemain*, comme nous disons ici dans le jargon parlementaire. — Du reste j'aurai besoin d'une partie de ce second jour pour régler les affaires de la maison...

« Je voudrais aussi pouvoir réunir la Commission pour les prêtres infirmes et me rendre compte de ce petit gouvernement. »

Et comment se déroulaient ces séances du Conseil?  
M<sup>sr</sup> Parisis nous a dit lui-même dans quel esprit il les

(1) Dans le costume de chœur des vicaires généraux, les parties rouges de la mosette furent remplacées par de la soie violette (Circ. n° 27, 25 juillet 1853) M. L. 145.

(2) Lettre à M. Viard. 17 juin 1855.



présidait. L'expérience de Langres l'avait conduit « à préférer dans les diverses parties du gouvernement diocésain et choisir certaines manières de faire plutôt que d'autres ». Il nous expose la méthode qu'il suivit au cours de son épiscopat à Arras (1), et les heureux résultats qu'il en recueillit.

« Après la prière *Veni Sancte*, j'expose chaque affaire par un simple historique, sans indiquer aucune solution, ou quelquefois en indiquant les diverses solutions possibles, sans laisser entrevoir aucune préférence, puis je fais parler chacun des membres du Conseil, et quand tous ont parlé, je résume ; et le plus souvent, c'est le sentiment de la majorité qui l'emporte : mais il est bien convenu que, dans ces affaires, la majorité n'est que pour mention. Quelquefois je n'attends pas que tous aient parlé pour émettre un avis ou intercaler une observation, à l'effet, soit d'appuyer sur une considération lumineuse ou sage, soit de combattre une tendance fautive. Après cette petite interruption, les autres grands vicaires sont invités à parler.

« Cette méthode m'a toujours très bien réussi et voici les bons résultats que j'en ai obtenus.

1° Tous les membres de mon Conseil y sont parfaitement à l'aise. Ils savent qu'ils peuvent me contredire et ils le font avec autant d'aisance que de respect.

2° Comme ils prennent tous une part personnelle à chacune des affaires, ils y portent un intérêt sérieux, et cette intimité des relations du Conseil leur rend facile et sacré le secret à garder sur tout ce qui s'y décide.

3° Ayant les jouissances de cette confiance mutuelle, ils en acceptent très volontiers la charge, et ils ne s'épargnent jamais quand il s'agit de prendre sur eux l'odieux d'une mesure ou de soutenir l'autorité de leur évêque.

4° De son côté l'évêque s'éclaire dans ces libres communications de toutes les opinions ; il apprend à se modérer ou à se hâter à propos ; et il ne m'en coûte rien pour avouer que souvent, étant entré dans les conseils avec certaines appréciations ou même certaines déterminations, j'y ai changé tout-à-fait d'avis.

5° Tout se faisant en Conseil, la responsabilité de l'évêque

(1) Sur celle qu'il avait suivie à Langres — et qu'il regrettait d'avoir adoptée — voir tome I, p. 135-136.

en est beaucoup moins chargée, en elle-même et devant l'opinion, tandis que son autorité en est plus forte par le cortège que font, pour ainsi dire, à sa volonté les volontés réunies de ses collaborateurs, dont chacun a ordinairement des amis nombreux dans le clergé diocésain (1). »

## II

M<sup>sr</sup> Parisis nous arrivait, précédé par une grande réputation. Les sympathies ardentes qu'il avait rencontrées, en prenant possession de son siège épiscopal, dans tous les partis et toutes les classes de la société, avaient ajouté encore à son prestige. Tout semblait donc annoncer que rien n'altérerait ces sentiments d'affectueuse confiance et d'estime réciproque.

« Tout-à-coup, écrit-il, avant que j'eusse rien fait, par un de ces revirements mystérieux qui s'opèrent parfois dans l'esprit des peuples, l'opinion à mon égard changea du tout au tout. Arrivèrent je ne sais d'où les bruits les plus étranges et les plus malveillants (2). »

Que s'était-il donc passé ?

Ce changement soudain d'attitude s'expliquait, en partie, par certains mots échappés à ses familiers et par le mandement que les vicaires capitulaires de Langres avaient publié à l'occasion du départ de leur évêque. Il s'y trouvait, en effet, quelques expressions capables de blesser les susceptibilité artésiennes. On y lisait :

« Mille voix de personnages même les plus éminents et dans l'Eglise et dans l'Etat, se sont réunies pour supplier, conjurer le Prélat d'avoir pitié d'un vaste Diocèse où sa science, ses vertus, son zèle, son activité paraissent indispensables... On a mis tout en œuvre pour exiger de lui ce grand sacrifice.

(1) S. Ch. XVII, § I.

(2) S. XVI, § I.

Et l'on y rapportait aussi une parole de M<sup>sr</sup> Parisis.

« Jamais je n'ai joui de mes travaux... Quand il n'y a plus à souffrir, Dieu m'envoie ailleurs : que sa suprême volonté soit faite ! »

On a pu également remarquer, dans certaines lettres que nous avons citées et qui étaient à destination de Langres, avec quelle facilité on y parle de champ à *défricher*.

Le diocèse d'Arras était-il donc un pays de mission, et fallait-il avoir la vocation du martyr pour y venir planter sa tente ?... tels étaient les sentiments qui se manifestèrent çà et là. Comme il arrive en ces circonstances, les plaintes, les récriminations, en se répandant, s'avivent et s'exaspèrent.

Bientôt on craignit que les préjugés dont ces documents révélaient l'existence ne fussent partagés par le nouvel évêque. On épia ses paroles, on en fit des commentaires qui semblaient confirmer les pronostics les plus pessimistes. Après les paroles on incrimina les actes. Pourquoi avoir éloigné les vicaires généraux titulaires de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne et les avoir remplacés par des ecclésiastiques étrangers au diocèse ? Pourquoi avoir retiré aux grands-doyens d'arrondissement leurs pouvoirs pour les concentrer dans le conseil épiscopal ?...

Quelques mesures sévères en elles-mêmes, plus sévères encore dans leur mode d'exécution (1), donnaient de la consistance aux animosités et inspiraient une sorte de terreur à bien des ecclésiastiques ; plusieurs même ne purent jamais s'en libérer complètement. — Ajoutez encore que, dans ses visites et dans ses premières démarches, M<sup>sr</sup> Parisis avait laissé entrevoir les nombreux projets qu'il rêvait de réaliser au cours de son épiscopat. Il allait changer la liturgie, il se préoccupait de soustraire son petit séminaire à l'in-

(1) Nous en citerons quelques-unes aux chapitres suivants.

fluence du collège communal, de lui bâtir un immeuble grandiose. On voyait avec inquiétude se former des commissions multiples. Et certains esprits affectaient de trembler déjà devant une autorité si ferme et si décidée.

« On m'attribuait, dit M<sup>gr</sup> Parisis, une intolérance odieuse, une ambition insatiable, un esprit de domination qui mettait tous les autres pouvoirs en péril, une cupidité qui, disait-on, me faisait faire main basse sur l'argent sans emploi que je trouvais dans les caisses des communautés religieuses, afin de suffire aux œuvres que je voulais entreprendre.

« Quoiqu'il n'y eût pas un fait, pas un seul qui pût servir même de prétexte à ces énormes accusations, on les admettait plus ou moins dans toutes les classes de la société : on les commentait avec fureur dans les lieux publics, et, même entre bons chrétiens, on se le disait tout bas. »

Ce malaise était loin d'être aussi général que le craignait M<sup>gr</sup> Parisis. Mais il eut longtemps des efforts à faire pour se concilier la confiance et l'affection de tous ses prêtres : tant il est difficile de ramener des esprits prévenus, alors même que leurs griefs ne reposent sur aucun fondement solide.

Ajoutons que les premières impressions de M<sup>gr</sup> Parisis sur son diocèse étaient loin d'être toutes marquées au coin de l'optimisme. Ses écrits, sa correspondance de cette époque le font assez entendre.

D'abord il eut à souffrir d'être le successeur du cardinal de la Tour d'Auvergne.

« A Arras, comme à Langres et comme à Gien, la Providence m'a fait succéder à un homme ayant sur moi une supériorité frappante. Ce n'était plus le laisser-aller populaire du curé Vallet ; ce n'était plus l'habileté séduisante de l'évêque Mathieu : c'était la haute distinction du grand seigneur, Cardinal de la Tour d'Auvergne Lauraguais. Il avait été longtemps le plus beau prélat de France et jusqu'à ces derniers jours, presque octogénaire, il avait conservé le langage, les formes, les habitudes, le grand air de l'ancienne noblesse ; ce qui convenait beaucoup à cette ville où avaient siégré si longtemps les Etats d'Artois. Moi, j'arrivais, roturier de naissance, de nom et de manières, ne

rachetant cela par aucun avantage extérieur, et n'ayant dans ma famille aucune personne quelconque que je pusse présenter ou même nommer. Je ne tardai pas à m'apercevoir que ce contraste était senti ; et le ton même avec lequel on prononçait le nom de mon noble prédécesseur suffisait pour m'en faire souvenir. »

D'autre part, nous l'avons dit, l'idée que M<sup>sr</sup> Parisis s'était faite par avance de son nouveau diocèse était assez pessimiste.

Dans une lettre du 5 août, adressée à M. Carré, il lui apprend qu'il avait été question de M<sup>sr</sup> de Bonnechose pour le siège d'Arras. « Mais, dit-il, le Gouvernement a jugé qu'il n'aurait, ni au physique, ni au moral, la force de remuer cette grosse masse inerte. » Pareil jugement manque vraiment de bienveillance. L'évêque ne tardera pas à le corriger. Quelques mois plus tard, il commencera déjà à trouver chez nous, mêlés à des défauts qu'il exagère, des qualités qu'une bonne formation pourra mettre au point.

« Grâce à Dieu, écrit-il, à part les souvenirs très présents et très vifs que je conserve de Langres, je ne pense absolument qu'à mon nouveau diocèse, qui m'occupe comme un enfant d'un bon naturel, mais malade et mal élevé (1). »

A cette date, il n'avait pu voir encore que par les yeux d'autrui. Du 10 novembre au 10 décembre 1851, il avait été presque toujours absent d'Arras, retenu par les travaux de l'Assemblée législative.

Il songeait à demander au Pape une ligne de conduite à cet égard, lorsque le coup d'autorité du Prince Président vint inopinément le délivrer de sa charge de représentant du peuple (10 décembre 1851). Désormais il appartiendra tout entier, ou peu s'en faut, à son grand diocèse. Il verra son clergé à l'œuvre ; un contact prolongé avec son peuple lui permettra d'en apprécier par lui-même la valeur morale et religieuse.

(1) Lettre à M. Carré. 3 janvier 1852.

---

## CHAPITRE III

### LA VIE DIOCÉSAINE

---

#### I. — La première tournée pastorale.

(1852-1855).

- I. Un premier salut aux principales villes (déc. 1851).
- II. La première tournée pastorale :
  - dans les arrondissements d'Arras et de Béthune (1851-53 ;
  - dans les arrondissements de Saint-Omer et de Saint-Pol (1854) ;
  - dans les arrondissements de Boulogne et de Montreuil (1855).

« Un de mes premiers devoirs, et aussi l'un de mes plus vifs désirs, écrivait M<sup>re</sup> Parisis le 30 novembre 1851, est de connaître le nombreux troupeau confié à mes soins.

« En attendant que je puisse, comme j'en ai l'intention formelle, visiter les plus humbles hameaux et les églises les plus écartées, je veux du moins répondre aux vœux qui me sont manifestés par les paroisses les plus importantes de mon diocèse ».

#### I

Le mois de janvier 1852 fut consacré à cette première excursion à travers le diocèse. Le prélat partit le 5, par une température très rigoureuse, accompagné de M. Parenty et de M. des Billiers. S'il avait conservé quelques appréhensions sur l'accueil que lui réservaient ses diocésains, elles furent vite dissipées.

Le 6 janvier, il écrit de Saint-Pol :

« Tout va très bien. Saint-Pol a de beaucoup surpassé mon attente, non seulement par son affluence et ses démonstrations,

mais par les bonnes physionomies qu'on y rencontre et par la communion nombreuse qui a eu lieu ce matin. Il paraît que les paroisses des environs sont meilleures que celles de l'arrondissement d'Arras. Le sous-préfet s'est montré très bien et m'a complimenté avec une vraie éloquence de cœur et de foi. Que Dieu nous soit à tous en aide ! »

Après Saint-Pol, Hesdin, puis Montreuil, où le prélat fait une entrée solennelle au milieu de la Garde nationale qui était venue le recevoir à un kilomètre hors les murs. « Je dois dire, écrit-il, que je trouve partout dans le clergé de grands sujets de consolation et d'espérance. »

Le 9 janvier, il est à Boulogne où il est reçu avec un élan et une pompe extraordinaires : « C'était l'affluence d'Arras, dit-il, animée par l'entrain des températures vives. » Le lendemain matin, sa joie de Pasteur est au comble :

« Voilà qui est mieux encore que tous les trophées : une communion très nombreuse, très recueillie, un ordre parfait, un silence profond. Jamais je n'ai rien vu de mieux en tout. »

Plusieurs fois, à Boulogne, l'évêque put jouir de ce spectacle réconfortant. Il a visité le pensionnat de M. Haffreingue :

« Cet homme est un vrai prodige sous la plus modeste enveloppe. J'ai été ravi de tout chez lui. Les Ursulines, admirables sous tous les rapports : la Visitation, le plus beau couvent que j'aie vu de ma vie ; les sœurs de Bon-Secours, très bonnes.

On s'arrête quelques heures à Wimille, à Marquise. Le 13 janvier, on est à Calais. Monseigneur visite le phare dont l'ingénieur lui explique les merveilles, il parcourt à pied les rues du Courgain, toutes tendues et jonchées comme à la Fête-Dieu.

« Les matelotes ont voulu me faire cadeau d'un beau bénitier qu'elles ont porté triomphalement devant ma voiture jusqu'au

presbytère, où je leur ai distribué toutes mes images et mes médailles. Quel cœur ils ont, ces braves gens ! »

Saint-Omer aussi voulut faire une réception triomphale à son évêque. Il était arrivé dans cette ville à quatre heures de l'après-midi, et le jour était à son déclin quand Monseigneur achevait de visiter l'église Notre-Dame « magnifique de toute manière ». Soudain une procession aux flambeaux s'organise pour escorter le prélat à travers les rues illuminées. Mais ce qui enthousiasme M<sup>sr</sup> Parisis, c'est le collège Saint-Bertin.

« Saint-Bertin a surpassé même M. Haffreingue : ce que j'ai vu, entendu, éprouvé est indescriptible. Quel trésor que cette maison ! »

En allant de Saint-Omer à Aire, Monseigneur passe à Dohem où il trouve « une fille de Saint-Bertin bien digne de sa mère (1). »

« Mais, continue-t-il, la merveille de Dohem, c'est une espèce de campagnarde connue sous le nom de Sœur Justine : je me persuade que M<sup>lle</sup> Legras devait être faite comme cela ; ou je me trompe fort, ou il y a là le germe d'une congrégation diocésaine séculière. Déjà j'ai vu à Théroanne un rejeton de cette tige. »

La ville d'Aire lui réservait les plus douces et les plus pures consolations.

« C'est incontestablement là que se trouvent le culte le plus digne, l'église la mieux ornée et le curé le plus intelligent, le plus zélé, le plus complet (2). Et avec cela quelle docilité, quel cœur, quel bon esprit ! j'ai retrouvé mes meilleurs curés du diocèse de Langres avec des proportions plus hautes, des allures plus distinguées et des ressources en tout genre incomparablement supérieures. »

(1) Le pensionnat de garçons.

(2) Il s'agit de M. Edouard Scott, qui plus tard sera élevé à la prélature.



Après Aire, c'est Lillers, puis Béthune, paroisse où toutes les autorités, en grand costume, attendent à la porte de la ville. Malgré de très beaux exemples, il trouve néanmoins la paroisse au-dessous de sa réputation religieuse. L'année suivante, M<sup>gr</sup> Parisis reconnaîtra un réel progrès religieux dans cette dernière ville.

« A Béthune, grâce aux travaux intelligents des trois vicaires, j'ai trouvé les choses en bien meilleur état que l'année dernière. »

Le 21 janvier, Monseigneur rentre à Arras vers midi. A deux heures et demie il réunit son conseil : la séance dura jusqu'à six heures et demie du soir. C'était sa façon, à lui, de se reposer.

M<sup>gr</sup> Parisis était revenu satisfait de ce premier contact avec son peuple. Il avait été vivement impressionné par le spectacle incessamment renouvelé du respect et l'empressement qu'on lui prodiguait de toutes parts :

« Nous avons eu par nous-même, écrivait-il le 2 février, la preuve évidente que, grâce au Ciel, le souffle glacé de l'incrédulité moderne n'a pas desséché vos âmes, que les fêtes auxquelles vous vous portez avec le plus d'enthousiasme sont celles de la religion, et que bien différentes de ces populations matérialisées qui ne comprennent pas d'autre gain que celui de l'argent, ni d'autres plaisirs que ceux des sens, vous mettez au-dessus de tout en ce monde les biens spirituels et les jouissances de la foi. Voilà ce que nous avons vu de nos yeux (1)... » Mais en même temps, ajouta-t-il, j'ai voulu savoir « si cette foi, qui se montrait à certains jours si manifeste, si ardente, si généreuse était toujours conséquente avec elle-même ; si vous aviez, avec cette foi sainte, les œuvres qu'elle doit produire, et sans lesquelles l'Apôtre nous apprend qu'elle est inutile et morte devant Dieu... »

« Hélas ! nous sommes obligé de vous dire que sur toutes ces graves questions nous avons reçu des réponses qui nous ont rempli d'étonnement, de douleur et d'effroi.

(1) Mandement pour le carême 1852.

« Serait-il vrai que dans beaucoup de vos paroisses, nos chers diocésains, les pratiques les plus obligatoires et les plus fondamentales de notre Sainte Religion fussent négligées sans excuse et délaissées sans remords ? Serait-il vrai qu'en ce qui concerne la participation aux mystères si essentiels de la Sainte Pâque, un grand nombre, que dis-je, quelquefois le plus grand nombre, restât prévaricateur ? Serait-il vrai que le saint repos du jour du Seigneur rencontrât souvent dans ces contrées, d'ailleurs si catholiques, des violateurs audacieux et publics ? Enfin serait-il vrai que l'abandon des pratiques religieuses eût amené le relâchement des mœurs au point d'effacer, dans quelques localités, jusqu'au sentiment moral, et de faire passer en coutume ce que d'autres contrées connaissent à peine comme des exceptions désavouées et de honteux phénomènes ?

« Nous voulons croire encore, N. T. C. F., que cet affaiblissement des mœurs chrétiennes n'est pas aussi profond ni aussi répandu qu'on nous l'a dit : nous irons bientôt nous en assurer nous-même en parcourant vos campagnes et en visitant jusqu'au dernier des villages où se trouve quelque prêtre chargé par nous de soigner vos âmes, dont nous avons la responsabilité avec lui et avant lui. »

Son clergé cependant lui était apparu animé d'un bon esprit, soucieux de son devoir, prêt à marcher dans la voie que lui tracerait son chef.

« Les prêtres, écrit son confident, M. Favrel, sont doux et dociles et ne demandent qu'une direction. Tout fait espérer que M<sup>gr</sup> fera immensément de bien (1). »

Au cours de cette première tournée, une des principales préoccupations du prélat fut de se renseigner sur l'état des communautés religieuses de son diocèse. Partout il fut heureux de voir qu'elles étaient animées du meilleur esprit. Mais il dut constater aussi que souvent leur action était contrariée par mille tracasseries. Il comprit qu'une des principales causes de cette situation fâcheuse était l'éparpillement, l'isolement dans lequel vivaient la plupart de ces petites congrégations locales.

(1) Lettre à M. Carré, 31 janvier 1852.

Ces constatations ne firent que le confirmer dans son dessein de grouper un certain nombre de ces maisons en puissantes communautés. Ce sera là une des réformes les plus importantes de son épiscopat.

Il n'apporte pas un moindre souci à la visite des maisons d'éducation de son diocèse. Nous avons vu l'excellente impression, — et M<sup>gr</sup> Parisis était connaisseur, — produite sur lui par le pensionnat de M. Hafreingue et le collège Saint-Bertin.

Le 26 janvier, il inspecte toutes les chambres du grand séminaire d'Arras et témoigne sa vive satisfaction. Le lendemain, il se rend au petit séminaire de la rue de Beaufort; il en parcourt les dépendances. Cet établissement lui paraît plus convenable qu'il ne l'avait d'abord pensé. Peut-être suffirait-il d'y adjoindre une ou deux maisons voisines pour l'approprier à l'exécution de ses desseins. Mais déjà le regard de l'évêque s'arrêtait avec complaisance sur la colline Baudimont. Il y avait là un vaste emplacement sur lequel il ne désespérait pas d'asseoir un jour les fondations d'un nouveau petit séminaire. Les pourparlers étaient commencés.

Le 7 février, il est à Marcq-en-Barœul (Nord) où se trouve un collège tenu par des prêtres du diocèse d'Arras (1). Il revient émerveillé de sa visite, disant que cet établissement surpasse tout ce qu'il a jamais vu comme maison d'éducation.

## II

Monseigneur avait annoncé son intention de visiter jusqu'au dernier des villages où se trouvait quelqu'un de ses prêtres. Le 6 février, il adresse à ses curés une lettre pour leur expliquer dans quelles conditions se ferait sa tournée. Il exige, avant tout l'exactitude pour les heures prescrites, comme pour tous les points du céré-

(1) Nous aurons l'occasion d'en reparler, à propos de la Société de Saint-Bertin, chapitre X.

monial. « La deuxième condition, ajoute-t-il, à laquelle nous attachons un intérêt très sérieux, c'est la simplicité pour tout ce qui regarde notre personne, surtout dans les repas. » Il désire que MM. les curés n'invitent personne au repas du soir, le seul auquel il assiste, sinon quelques-uns de leurs confrères. Il les avertit encore que dans cette première visite il descendra de préférence au presbytère (1).

Il voulut commencer sa tournée pastorale par l'arrondissement d'Arras et continuer par celui de Béthune, deux portions de son diocèse sur lesquelles il avait reçu des renseignements peu favorables.

Après les fêtes de Pâques, le 15 avril, il quittait donc la ville épiscopale pour parcourir toutes les paroisses des cantons de Bapaume, Croisilles, Beaumetz-les-Loges, Pas, Vimy, Vitry, Bertincourt, Marquion. Il n'interrompra sa tournée que pour se rendre à Paris, où l'appellent les séances du Conseil supérieur ou les affaires de la communauté de Picpus dont il a été nommé Visiteur apostolique par le Saint-Père.

Cette tournée dans l'arrondissement d'Arras se fit au milieu des démonstrations les plus éclatantes. Chaque paroisse rivalisait de zèle dans la décoration des rues que Sa Grandeur devait parcourir. Partout des arcs-de-triomphe, des guirlandes, des tentures, des cavalcades qui s'organisent pour aller à sa rencontre, l'escorter, le reconduire au moins jusqu'aux limites de la paroisse. En tête des foules, les autorités et les notabilités de chaque commune viennent présenter leurs hommages. A Bapaume, la gendarmerie et la compagnie des pompiers sont sous les armes; à Beaumetz-les-Loges, le juge de paix en robe

(1) « Les familles honorables qui ont précédemment reçu notre vénérable prédécesseur voudront bien apprécier nos regrets. Nous savons tout ce qu'elles méritent de respect, d'égards et de reconnaissance, nous espérons bien le leur rendre toujours. Mais nous les conjurons d'avoir quelque indulgence pour des besoins qui ne seront plus les mêmes dans quelques années et qui sont pour nous, en ce moment, des devoirs impérieux de conscience ». M. I., 64.

vient complimenter Monseigneur ; à Havrincourt, M. le Marquis va au-devant de lui, accompagné du préfet, venu exprès d'Arras pour la circonstance.

C'est au cours de ces visites que le prélat révèle son cœur d'évêque et d'apôtre. Les prêtres s'empressent autour de lui : il les encourage, il leur parle d'action sacerdotale, il gourmande ou blâme sévèrement la négligence de plusieurs (1). Il les oblige à prêcher devant lui, avant de procéder aux cérémonies de la confirmation, ce qui fut pour plus d'un une épreuve terrible.

Il a parfois l'occasion de soutenir l'énergie de ses curés dans leur lutte contre des coutumes démoralisantes. A Rémy, plusieurs jeunes filles se trouvent à genoux sur son passage. Il s'informe du motif de cette attitude. Le curé lui apprend que, peu de temps avant la confirmation, elles sont allées aux danses. En réparation de ce scandale, elles n'ont été admises à la confirmation qu'à condition de faire publiquement amende honorable. Monseigneur adresse aux coupables quelques mots de reproche et les admet à la réception du sacrement, moyennant l'engagement d'être à l'avenir les modèles de la paroisse. Scène analogue à Brebières. Vingt-deux fillettes, malgré les avertissements de leur curé, sont allées danser pendant la ducasse. Elles n'ont pas été admises à la confirmation. Monseigneur l'ayant appris, les convoque au presbytère pour leur faire des reproches et leur dire la peine que lui cause une telle conduite. Il croit remarquer le rire de l'une d'entre elles.

(1) A Alette, le tabernacle était mal tenu ; les fidèles avaient montré de la dissipation à l'église. Mécontent, Monseigneur annonça qu'il ne dirait pas la messe dans cette église et alla, en effet, la célébrer à Moyenneville. Le bon curé d'Alette s'excusa plus tard en pleurant. M<sup>rs</sup> Parisis obtint, pour ce vieillard, un secours du Gouvernement.

A Pas, la réception fut fort froide (5 juin 1852). Il n'y avait presque personne dans les rues ; à l'église, le monde officiel et les enfants.

Monseigneur déclara qu'il ne pouvait parler pour les absents. La leçon fut comprise. Le lendemain, qui était dimanche, l'église fut pleine.

En 1857, il y eut une très belle réception. Monseigneur voulut bien la considérer comme la première, « l'autre étant censée non avenue ».

Mais non, ce sont des sanglots et des larmes. Il profite de cette émotion et fait agenouiller les coupables, leur demande la promesse d'une conduite plus régulière, et finit par les admettre à la confirmation de Quiéry, à condition que pendant trois jours elles viendront au presbytère recevoir l'instruction nécessaire. Pas une ne manque à l'appel. A l'issue de la cérémonie, l'une d'elle exprime à Monseigneur, avec leurs remerciements et leurs regrets du passé, l'assurance d'avoir, à l'avenir, une conduite plus édifiante (1).

Plus que l'éclat des réceptions officielles, les manifestations spontanées de la joie populaire touchent le prélat.

Le bourg d'Oisy-le-Verger lui avait ménagé une entrée triomphale (2). Le jour du départ, Monseigneur parcourt le quartier le plus pauvre de la localité, dont les habitants avaient, à l'improviste, orné les rues de guirlandes et d'arcs-de-triomphe. « Le départ est plus beau que l'arrivée » dit le prélat rempli d'émotion : « Oui, Monseigneur, répond le doyen, si votre départ pouvait être beau. » Pour quitter cette paroisse si vibrante, Sa Grandeur dut fendre la foule et monter précipitamment dans sa voiture : « Oh ! que je voudrais bien que Monseigneur meure ! » s'écrie une petite fille de trois ans. On lui demande la raison de ce souhait inattendu : « Ah ! c'est qu'il irait au Ciel et que maman

(1) Ailleurs, des enfants, des jeunes gens même, dont la préparation était notoirement insuffisante, furent renvoyés à une autre année.

A Méricourt, deux enfants ; à Noyelles-sous-Bellonne, un jeune homme de 21 ans subirent cette sanction.

(2) La veille, Monseigneur avait passé par Épinoy. Il y avait trouvé les esprits profondément divisés au sujet de la nomination d'un clerc-chantre. Des manifestations avaient eu lieu devant le presbytère. et le maire, dit-on, n'y était pas étranger.

Monseigneur commença par dire : « Quand une mère a un enfant « plus malheureux que les autres, éprouvé, persécuté, elle le console « et l'encourage. C'est ce que je suis venu faire aujourd'hui ». Puis il parla sur la paix ; il prêcha l'obéissance due aux pasteurs légitimes. — Nous ne savons si la tempête locale s'apaisa de suite ; mais le souvenir de cette affection de l'évêque pour ses curés est resté longtemps chez les témoins de cette scène.

le verrait » répond l'enfant, qui était orpheline depuis quelques semaines.

Le mauvais temps n'arrive pas à refroidir le zèle des populations. A Izel-lez-Esquerchin, la tempête et la pluie font rage. Qu'importe ? Au moment du passage de Monseigneur, on sort des hangars les arcs-de-triomphe pour les planter bravement sur le parcours du cortège.

De Quiéry à Beaumont, de Beaumont à Rouvroy les chemins sont si mauvais que le trajet se fait en chariot. De Bertincourt à Vélou, il faut passer à travers champs. Un fossé arrête l'équipage. En un instant les hommes qui accompagnent la voiture épiscopale le comblent à l'aide de leurs bâtons et de leurs mains (1).

Plus d'une fois il se trouva devant une population qui avait voulu témoigner, par sa froideur et l'absence de toute démonstration, son mécontentement contre le curé ou simplement son esprit frondeur. Mais l'évêque parle à tous avec tant de bonté, et remue si bien les cœurs qu'à son départ, on voit avec surprise s'organiser des cortèges désireux de faire oublier par leur entrain les maussaderies de l'arrivée (2).

Sa bonté trouvait parfois l'occasion de se traduire de la façon la plus exquise. Dans la paroisse de Monchy vivait un vieux caporal de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur. Il était venu au presbytère, à la

(1) Le même accident arriva le 9 octobre 1853 à Caucourt. Il fallut, pour gagner le village, faire un long détour par les terres labourées. Quelques jours après, il n'arrive à Bailleul-aux-Cornailles qu'après un circuit à travers champs, avec quatre chevaux.

(2) Exemple : à Cagnicourt, où M. le curé avait été reçu à coups de pierre. « A Bertincourt, Monseigneur a refusé deux enfants à la confirmation : néanmoins il a été traité mieux encore au départ qu'à l'arrivée ». A Carency, l'adjoint est venu seul, par des chemins affreux, au devant de Monseigneur. Les habitants s'étaient abstenus de toute décoration. Le lendemain, piqués d'honneur, ils organisèrent une belle cavalcade. A Martinpuich, il allait monter en voiture pour partir quand il entendit crier : « Vive Monseigneur ! Vive la religion ! Changement du curé ! » Il n'était pas homme à subir ces sortes de sommations. Il parla avec énergie. Il changea le curé, mais plusieurs années après.

tête d'une troupe d'occasion, demander la permission de tirer une salve en l'honneur du prélat. Monseigneur le fait causer, et promet de lui obtenir du gouvernement une pension de deux cent cinquante francs : ce qui fut fait.

Parmi les abus qui désolent maintes paroisses et y ruinent la vie chrétienne, il y a le travail du dimanche. Et ce mal va grandissant à mesure que se développe l'industrie. Dans ses tournées, Monseigneur se faisait toujours renseigner exactement sur la situation des paroisses à cet égard. Partout où il y avait une usine, s'il apprenait qu'on observait le repos dominical, il se faisait une joie de la visiter et de féliciter patrons et ouvriers (1). A ce sujet rien ne montre mieux que le trait suivant l'énergie avec laquelle il poursuivait son dessein, rien non plus ne met mieux en relief la fermeté de son caractère.

A Warlus, près d'Arras, il fut invité à bénir une fabrique et on lui demanda si l'on pouvait graver sur la porte d'entrée cette inscription : *M<sup>gr</sup> Parisis, évêque d'Arras, a béni cette fabrique le 21 mai 1852*. Or il se trouvait que le repos dominical n'y était jamais observé.

Complimenté à l'entrée du village par le maire, il le fut encore aux approches de l'établissement par un employé qui lui parla au nom du personnel. La porte d'entrée transformée en chapelle abritait un autel, derrière lequel était une machine neuve. Monseigneur monte sur le marchepied de l'autel et adresse une allocution aux assistants. Il leur parle de la dignité du travail, du respect et de la soumission que les ouvriers doivent à leurs maîtres, des égards et de la protection que les maîtres doivent à leurs ouvriers ; mais au-dessus de tout il y a un Maître souverain qui a aussi ses lois que nous devons respecter. Parmi ces lois il en est une qui

(1) Exemple : à Blache, l'usine métallurgique de M. Trannin ; à Neuville, la fabrique de M. Tréca ; à Avion, celle de M. Piéron ; à Bailleur-sire-Berthoult, celle de M. Ringot.



prescrit le repos et la sanctification du dimanche. Prenant alors un ton plus solennel, et d'une voix forte, Sa Grandeur s'écrie : « Je ne bénirais pas cette machine et cette fabrique, si je savais que jamais elles dussent être profanées par la violation du saint jour du dimanche. — Un moment de silence... Se tournant alors vers l'inconnu qui l'a harangué en dernier lieu : « Monsieur, dit-il, j'attends votre réponse. » — « Monseigneur, répond celui-ci, je ne suis que le contremaître ». Encore un moment de silence. Tout le monde est ému et attentif, lorsque le maire, propriétaire de la fabrique, qui se tenait un peu en arrière, répond d'un ton ferme : « Monseigneur, je vous le promets » — « Vous me le promettez, Monsieur ? » — « Oui, Monseigneur, à moins qu'il n'y ait nécessité » — « Mais une vraie nécessité, Monsieur ? » — « Oui, Monseigneur, une vraie nécessité. »

Alors sa Grandeur, visiblement touchée, bénit la machine avec effusion, à la satisfaction de toute l'assistance. Au sortir de l'église, après la visite, le maire conduisit jusqu'à sa voiture Monseigneur qui lui dit encore : « Monsieur le Maire, je compte sur vous. » — « Monseigneur, je n'ai qu'une parole. » Et en effet, à partir du dimanche suivant, le repos dominical fut observé.

Cette tournée pastorale dans l'arrondissement d'Arras fut très consolante pour M<sup>sr</sup> Parisis. Elle avait été pour lui une série d'agréables surprises et de spectacles réconfortants.

La joie qu'il ressentait au milieu de ces incessantes fatigues se traduit dans les lettres qu'il envoie à ses vicaires généraux : lettres d'affaires, mais qui souvent se changent en un long récit des merveilles dont il est le témoin journalier (1).

(1) Il est à Chérisy, paroisse dont il fait le plus bel éloge. Son allocution a été le développement de ces paroles de l'Apôtre : *Aemulmini charismata meliora*. « Il y a vraiment, écrit-il, entre les paroisses, une émulation de foi étonnante et je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas avec moi un historiographe pour narrer toutes les particu-

Les échos de ses tournées pastorales retentissent jusqu'à Langres. Il en écrit longuement à l'abbé Viard, qui était entré fort avant dans son intimité (1). Il l'invite à venir le voir. « Mais, dit-il, où me trouverez-vous ? Depuis sept mois que je suis évêque d'Arras, je n'en ai pas passé deux dans ma résidence ». Et il lui parle de ses *chères visites* : « J'en fais au moins deux par jour et rien dans vos contrées ne peut vous donner une idée des fêtes, des décors, des magnificences que déploient à mon arrivée les moindres villages, non plus que de la délicatesse des emblèmes et de la variété des démonstrations. C'est à qui s'ingéniera pour montrer sa foi et témoigner de son bonheur. Depuis trois semaines que je suis en course, je n'ai pas voyagé une minute sans une garde d'honneur toujours nombreuse et qui va quelquefois jusqu'à cinquante chevaux. Depuis

larités qui se rencontrent dans presque toutes les communes. Il en est très peu qui n'aient eu quelque chose de nouveau et de vraiment inventé. Aujourd'hui, à la porte du presbytère, il y avait ces mots en forme d'exergue ornée de guirlandes : *Suscipit eum gaudens*. On lisait, au-dessus de la porte de la maison commune, une grande inscription ainsi conçue : *Hommage du Conseil municipal au Défenseur de la Jeunesse*. Ailleurs : *Notre espérance est en vous, parce que votre espérance est en Dieu....*

« Indépendamment des inscriptions, il y a les symboles, presque tous très chrétiens ; le plus souvent c'est une simple croix tracée tantôt, comme à Saint-Léger, sur des drapeaux blancs pendus à toutes les fenêtres, tantôt comme à Croisilles sur une espèce de brassard porté au bras gauche par les cavaliers venus au-devant de moi. Quelquefois ce sont les litanies de la Sainte Vierge distribuées en blanc sur de petits étendards bleus ; d'autres fois ce sont les dons du Saint-Esprit écrits en or sur des médaillons fixés à de petits mâts le long du chemin.

« Les maires se présentent partout à ma descente de voiture, et leurs compliments sont tous remplis de paroles de foi. — Vous voyez que je ne ferme ni mes yeux ni mon cœur au bien que je rencontre » (Lettre du 9 mai 1852).

(1) M. l'abbé Viard était missionnaire apostolique. M<sup>r</sup> Parisis l'avait nommé chanoine honoraire d'Arras. En 1859, il était sans doute curé d'une paroisse rurale, car je trouve, sous la plume épiscopale, ce joli croquis : « Evidemment l'abbé Viard n'est pas à sa place. Il a des souliers trop vernis pour piler les boues, du drap trop fin pour couvoyer des blouses, et un trop beau langage pour de grosses gens qui parlent patois » (Lettre à M. Lamy, 28 décembre 1859).

quelques jours, les cavaliers ont imaginé de porter à leur bras gauche un brassard rouge avec une croix d'or, et leur commandant tient un drapeau à mes armes ».

Mais voici, dans la même lettre, le revers de la médaille : ce sont des appréciations sévères sur la valeur morale et religieuse des populations qui l'acclament : « Et cependant, que tous ces pauvres pays sont en retard pour la pratique des choses essentielles de la vie chrétienne, et de quelles honteuses habitudes les mœurs publiques sont souillées ! Que de prudence il faut pour ne pas perdre le bien qui existe, en cherchant à introduire celui qui n'est pas, et pour ne pas faire crever ces vieilles outres en y mettant tout-à-coup un vin nouveau ! » (1)

Ce qui afflige particulièrement M<sup>sr</sup> Parisis, c'est une déplorable liberté d'allure dans la jeunesse des deux sexes. Elle sévissait, paraît-il, d'une façon plus sensible qu'ailleurs dans les régions d'Arras et de Béthune. Les danses y étaient fréquentes. On s'y livrait avec frénésie, le dimanche, et l'on s'efforçait de faire croire que c'étaient là des récréations permises. L'aveuglement de certains parents était tel qu'ils y poussaient leurs enfants. Jeunes gens et jeunes filles se rencontraient dans les salles de cabaret. De là résultaient des désordres de tout genre et un notable affaiblissement du sens moral. Cependant par un reste de foi, par une sorte de contradiction qui était un aveu indirect du danger de ces habitudes, on ne dansait ni en Avent, ni en Carême, ni au jour des grandes fêtes religieuses, ni pendant la semaine qui suivait la mort d'un habitant de la paroisse. Tous comprenaient qu'agir autrement, c'eût été profaner ces jours de religion ou de douleur chrétienne.

Ce laisser-aller et le travail du dimanche, tels étaient les graves abus contre lesquels il était pressant de réagir avec vigueur. M<sup>sr</sup> Parisis, qui avait frémi de se trou-

(1) Lettre du 10 mai 1852.

ver en face d'une telle dépravation, lui fit une guerre sans relâche, dès sa première tournée. Il l'attaqua de front dans ses prédications à l'église et dans ses entretiens avec les prêtres. Il ne se contenta pas de parler, il fit une instruction pastorale à l'occasion de sa récente visite et la fit lire dans toutes les églises de l'arrondissement d'Arras.

Sans doute, il n'y ménageait pas les éloges pour l'accueil qu'il avait reçu partout. Il avait vu avec quel soin étaient ornées les églises, avec quel respect on assistait aux offices, il savait combien on tenait à ne jamais omettre l'assistance à la sainte Messe aux jours de dimanches et de fêtes ; il félicitait les paroisses des calvaires qu'elles avaient fait surgir si nombreux, des chapelles qu'elles embellissaient avec tant de goût et d'émulation. Mais il ajoutait, avec un courage tout apostolique :

« Pourquoi, vous qui vous montrez si rigides observateurs du précepte par lequel l'Eglise vous appelle à la Sainte Messe au jour du Seigneur, violez-vous, hélas ! de plus en plus le commandement de Dieu, qui vous défend de continuer en ce même jour vos travaux de la semaine ? Comment ne comprenez-vous pas qu'en restant ainsi toujours courbés vers les choses de la terre, vous éteignez en vous les dernières lueurs de la foi, vous matérialisez votre âme, et vous vous rendez le salut éternel comme impossible, en attirant sur vous et sur vos familles, même dès ce monde, les malédictions du Ciel ? »

Il en arrive bientôt aux désordres dans lesquels se plonge la jeunesse.

« Ce qui nous afflige le plus parmi vous, ce qui même nous étonne et nous confond, c'est l'état déplorable des mœurs, surtout dans la jeunesse ; ce sont ces habitudes de licence, inconnues à vos pères, et importées dans ces contrées religieuses par le concours de malheureuses circonstances, mais qui, maintenant, au lieu d'être seulement, comme partout, des écarts particuliers, sont érigées en coutumes publiques et générales dont on ne sait plus rougir, par cela même que tous, plus ou moins, y

prennent part ; c'est la fréquentation de ces lieux de débauche où se précipitent avec une ardeur et une obstination effrénées, non seulement les jeunes gens, qui, s'ils étaient seuls, rendraient peut-être ces réunions excusables, mais les jeunes filles elles-mêmes qui, par un phénomène particulier à ces contrées, s'y rendent assidûment, publiquement, hardiment, sans soupçonner à quel point elles y sont déplacées ; qui participent sans réserve à tous les usages pour le moins ignobles de ces lieux maudits ; qui, de la sorte, se dépouillent de ce qui fait le charme particulier et la dignité pudique de leur sexe, tombent bientôt dans cette insensibilité de conscience où l'on avale l'iniquité comme l'eau et dans ce relâchement de conduite qui mène à tous les excès et à toutes les hontes.

« Filles chrétiennes, il faut bien vous dire pourquoi vous avez été particulièrement l'objet de notre douleur. Dans d'autres contrées, nous avons été habitués à voir les personnes de votre sexe et de votre âge se maintenir encore, même parmi les populations les moins religieuses, dans une certaine réserve de pudeur et de foi. Ce sont elles qui, ailleurs, conservent encore les vertus naïves, les attachements purs et les jeux innocents. C'est par elles que sont chantés les pieux cantiques, que sont décorés les saints autels, que le ministère du Pasteur est consolé, et que se prépare, pour le bonheur de l'avenir, la ressource inappréciable des mères vigilantes et chrétiennes. Il est juste de dire que nous en avons rencontré parmi vous qui méritent tous ces éloges. Mais comment se fait-il qu'au contraire, dans la plupart des paroisses que nous avons parcourues, c'est vous que nous avons trouvées les moins recueillies devant Dieu et les moins attentives à sa parole ? Comment est-ce vous qui, bien loin de résister aux entraînements de l'autre sexe, l'excitez, le provoquez et l'entraînez dans le mal ? Comprenez donc, nous vous en conjurons, combien vous vous abaissez ainsi devant Dieu et devant les hommes. Quittez donc ces voies honteuses et dégradantes. Replacez donc sur votre tête cette couronne de la sainte pureté qui doit toujours faire votre première parure. Fuyez donc tous les lieux, évitez donc toutes les sociétés qui pourraient tant soit peu en altérer la blancheur. Ce n'est pas que nous soyons ennemi de vos joies, nos chers enfants. Oh ! à Dieu ne plaise ! mais nous voulons que vous sachiez vous divertir sans vous exposer à vous corrompre, et pour cela nous vous demandons, écoutez-le bien, nous vous demandons que tous vos divertissements se passent avec vos compagnes, oui, avec vos seules compagnes. C'est ainsi que cela

se pratique dans tous les pays où les mœurs sont respectées. Ces jeux entre jeunes filles, qui peuvent être aussi délassants et aussi gais que les autres, ne laisseront-ils pas votre cœur plus à l'aise, votre conscience plus tranquille, votre réputation plus intacte, votre vie plus honorée ?

« Vous le savez bien, ce sont vos fréquentations avec l'autre sexe qui corrompent les mœurs et qui amènent si souvent le déshonneur des familles. Nous devons donc les réprover, et nous donnons à vos pasteurs des instructions spéciales pour qu'ils les combattent partout et toujours avec toute l'énergie de leur zèle (1). »

M<sup>SR</sup> Parisis continua, durant tout son épiscopat, de lutter contre ces désordres dont la révélation lui avait été si pénible. « J'avais prescrit, dit-il à la fin de sa vie, des règles sévères pour l'absolution à donner à ces misérables filles, qui presque toutes deviennent mères avant le mariage : mais on les a peu suivies, et dans la moitié des paroisses ces horribles désordres continuent à pleins bords. Ce que je voudrais surtout, c'est d'inspirer aux prêtres de l'horreur pour ces scandales, de manière qu'ils n'en parlent jamais qu'avec indignation. De cette manière, on remonterait peu à peu le sens moral, totalement perdu parmi les peuples (2). »

Pour sauver cette jeunesse abandonnée à ses pires instincts, surtout pour préserver les jeunes filles des dangers que courait leur vertu, nous le verrons établir ou restaurer des confréries, activer la fondation d'écoles dirigées par des religieuses, créer pour le dimanche des patronages et des réunions qui protégeraient les jeunes filles contre les tentations vulgaires.

\*  
\* \*

La tournée dans l'arrondissement d'Arras s'était terminée au mois de novembre 1852. L'évêque avait tenu parole : il avait tout vu par lui-même, était descendu

(1) M. I., 92 et suiv.

(2) *Soixante ans d'expérience*. Conclusion.

dans tous les presbytères, avait prié dans toutes les églises, avait annoncé la parole de Dieu dans toutes les réunions, accomplissant ainsi, disait-il, le précepte du Seigneur : « Examinez-vous même avec soin l'état de votre troupeau, et regardez attentivement vos ouailles. » (PROV. XXVII, 23) (1).

Mais au prix de quelles fatigues se faisaient ces courses apostoliques, dans un diocèse qui compte plus de 900 communes, dont plus de la moitié n'ont pas 500 âmes, dont quelques-unes ne groupent pas cent habitants ! Il restait parfois en tournée deux mois sans interruption notable : il passait cinquante jours sans rentrer chez lui (2). Et généralement il présidait trois cérémonies par jour : une vers cinq heures du soir, dans le village où il devait passer la nuit, une autre de grand matin, à 6 h. 1/2 ou 7 heures suivant les saisons, une troisième à onze heures ou midi, sans compter les simples visites auxquelles il ne consacrait qu'une demi-heure en passant.

Il voyait donc tous les curés chez eux, dans leur cadre familial ; puis, quand il avait exploré tout un doyenné, il les réunissait pour leur adresser remerciements, félicitations, avis circonstanciés.

Avec la méthode et le soin minutieux qu'il apportait à toutes choses, il notait, classait, et veillait à conserver tous les renseignements qu'il pouvait recueillir au cours de ces laborieuses journées. Souvent il écrivait à ses vicaires généraux et leur traduisait, dans toutes leur vivacité, ses impressions quotidiennes ; les secrétaires de son évêché enregistraient, jour par jour, ses déplacements et les faits saillants qui venaient à leur connaissance ; ils devaient, en outre, reporter, dans un

(1) M. I., p. 93.

(2) En 1852, il fut en tournée du 15 avril au 29 mai, et du 1<sup>er</sup> au 30 juin, sans compter la première visite aux villes, au mois de janvier, une série de confirmations en octobre et dix jours donnés à Boulogne en novembre. Je compte plus de cent jours de confirmation en 1852, 1853 et 1854. La mort de M. Favrel nous a privés de renseignements sur 1855.

tableau analytique divisé en 12 colonnes, les informations qui suivent : Noms des paroisses, Patrons, Reliques, Confréries, Fondations, Eglise, Presbytère, Revenus, Ornaments, Linges, Vases sacrés, Observations. C'était, en somme, le résumé des conversations de M. des Billiers avec les marguilliers de chaque paroisse, qui étaient toujours convoqués à l'occasion de la visite pastorale et dont il présidait la réunion (1).

Enfin M<sup>sr</sup> Parisis inscrivait sur un registre personnel et secret ses propres appréciations sur la réception qui lui était faite, les notables qu'il rencontrait, les incidents qui pouvaient se produire, l'état moral et religieux des populations. Il se donna cette peine jusqu'à la fin de sa vie, en sorte qu'en revoyant une paroisse ou un curé à quatre ans d'intervalle, il pouvait se rendre compte facilement des progrès réalisés, ou de la décadence qui s'accroissait.

C'est à ces diverses sources que nous puiserons pour noter quelques traits sur la physionomie de l'arrondissement de Béthune, qu'il parcourut en 1853, et des autres arrondissements, auxquels il consacra les années 1854 et 1855.

Ce qui attirait d'abord l'attention de l'évêque, c'est, comme il convient, l'état de la paroisse, des écoles, des œuvres, de l'église et du presbytère, des ressources qui s'y présentent, des abus qu'on y signale (2). Mais il semblait attacher une grande importance à d'autres faits de moindre portée, comme l'éclat des réceptions officielles, la tenue des enfants, la modestie des costumes : il y trouvait des indices, moins peut-être sur la valeur réelle de la région que sur le degré de docilité avec lequel on observait ses prescriptions.

S'il tenait à la présence des autorités, à la décoration des rues, à l'empressement des fidèles, ce n'était pas assurément recherche personnelle ou considéra-

(1) Arch. dioc. Reg. n° 48.

(2) A Givenchy-lez-La Bassée, il y avait 12 mariages civils en 1840 ; en 1853, il n'y en a plus qu'un. Même observation consolante à Cuinchy.



tion d'amour-propre, car rien n'a jamais été plus étranger à ses dispositions intimes. C'était souci de la dignité épiscopale et du prix qu'il faut attacher à tout ce qui touche la religion.

Parti d'Arras le 31 mars, il débute par Hénin-Liétard, où il trouve 500 confirmands et, le lendemain matin, 150 communions de grandes personnes. Partout l'accueil est cordial. Mais le chef-lieu, Carvin, se distingue entre toutes les paroisses du canton. La rue qui conduit de la grand'place à l'église a été transformée en jardin. On y a planté plus de 200 mâts, qu'on a parés de branches de buis, de cyprès ou de sapins, pour suppléer à la verdure absente : le tout relié par des guirlandes, arcades et couronnes.

Mais les religieuses présentent une soixantaine d'enfants en cheveux ; le lendemain celles-ci ne portent pas de voile pour la confirmation. Elles durent s'attirer au moins une admonestation (1).

En revanche, à Lens, le dimanche 10 avril, le doyen n'a même pas mis une guirlande à sa porte ; un peloton de gardes nationaux fait escorte à Monseigneur, mais n'entre pas à l'église ; le lendemain, il n'y a pas quatre communions et, au départ, les rues sont désertes.

Le dimanche suivant, à Loos, la scène change. Une cavalcade nombreuse se présente, avec de petits drapeaux blancs marqués d'une croix : musique, garde nationale en costume, rien ne manque. Les enfants sont très bien dès le soir, et encore mieux le lendemain. Le clergé cantonal se réunit au presbytère. Une magnifique procession s'organise au départ ; ému, Monseigneur adresse des adieux qui laisseront un grand souvenir.

A Laventie, le 28, la réception est admirable. Le soir, toutes les maisons s'illuminent, y compris la mairie.

(1) Il en alla sans doute de même à Vendin le Vieil, où « les petites enfants étaient couronnées de fleurs, mais tête nue ; les grandes avec un voile, mais sans bonnet ». M<sup>re</sup> Parisis a toujours été rigoriste pour ces détails de tenue extérieure.

M. Loison précède un groupe de 30 jeunes gens, M<sup>lle</sup> Loison une réunion de 50 jeunes filles ; la maison des Augustines est parfaite.

Le 7 mai, Monseigneur écrit à ses vicaires généraux : « Oh ! que j'aurais voulu avoir à Essars et à Verquigneul ceux d'entre vous qui ont eu la charité de me rejoindre à Béthune ! Quels bons et saints prêtres ! Quel recueillement profond, modeste et soutenu dans tous les confirmands ! Quel silence religieux dans toute l'assistance ! Comment se fait-il que ces petites merveilles de la grâce ne soient pas connues ? On y pratique la communion fréquente : on y combat depuis vingt ans et plus les habitudes que je veux combattre et que l'on disait inhérentes au pays ; car quand MM. Vicart et Pénin sont arrivés, il y a environ 24 ans, ces deux paroisses ressemblaient à toutes les autres (1). »

A Hinges, le curé « froid en apparence, mais bon et sensible, a pleuré quand je l'ai félicité de sa paroisse très bonne, et de ses enfants, qui ont été très bien sous tous les rapports ».

A Calonne-sur-la Lys, le curé, M. Thomas, ancien directeur du Petit Séminaire, emploie, pour peupler son catéchisme de persévérance, des moyens héroïques, mais qui ne sont pas à la portée de tous. Non seulement les enfants promettent publiquement d'y assister ; mais s'ils y manquent, leurs frères ou sœurs plus jeunes sont reculés d'un an pour la première communion. Tous les membres de la famille sont donc solidairement responsables.

A Allouagne, Monseigneur a relevé de gracieuses inscriptions sur une arcade : *ses délices sont d'être avec nous* ; sur la suivante : *nos délices sont d'être avec lui*. Les enfants sont d'ailleurs admirables, sans exception ; l'église et le presbytère, très bien tenus.

Cà et là, quand la discipline est moins ferme, Mon-

(1) En retour, à Verquin, la paroisse envoie à peine quelques représentants auprès de Sa Grandeur : le curé s'en excuse en alléguant que chacun prépare la ducasse pour le dimanche suivant.

seigneur fronce les sourcils. A Blessy, « les enfants, d'abord un peu en l'air, sont subjugués par quelques paroles fermes ». A Saily sur la Lys, « quand je suis entré dans l'église pour la Messe, j'ai trouvé quatre personnes appelant les enfants à haute voix pour distribuer les billets de confirmation. De là, grande dissipation. J'ai grondé très fort. »

Ailleurs, il croit devoir user de rigueur. Pour insuffisance de préparation, il refuse de confirmer, à Witternesse, une grande fille ; à Estrée-Blanche, un garçon de 15 ans.

A Auchy-au-Bois « le curé a voulu lire son instruction ; je m'y suis opposé et je l'ai suppléé. »

A Lozinghem, les choses faillirent tourner au tragique. Mais Monseigneur finit par transiger. Arrivé le 7 juin au soir, il avait interrogé lui-même, en présence de tous les fidèles, les enfants qu'il savait négligés et ignorants. De fait, ils récitaient péniblement la lettre du Petit Catéchisme, mais ne savaient pas un mot de religion. Il déclara que, dans son inquiétude, il remettait au lendemain de décider s'il y aurait Confirmation. Le 8 juin, M. des Billiers et M. le doyen de Norrent-Fontes firent l'examen personnel des confirmands, qui furent trouvés tout à fait ignorants. « Cependant comme la paroisse est bonne, ajoute Monseigneur, et que les enfants y ont toujours une certaine foi qui tient à l'ensemble de leur vie, je leur ai fait réciter : *Je crois en Dieu* ; puis, à diverses questions sur les sacrements, ils ont répondu : *Oui, je le crois* ; et je les ai admis. Ils étaient d'ailleurs très sages. Avant de partir, j'ai demandé sa démission au curé, qui me l'a donnée. »

En 1853, dans toute cette région de Courrières, Lens, Marles et Bruay qui est devenue si populeuse et si riche, l'industrie houillère s'installait à peine. Sallau avait 150 habitants et dépendait de Noyelles ; Grenay 200, et n'était que l'annexe de Bully ; pour arriver à Liévin, il fallait passer par des chemins affreux. M<sup>sr</sup> Parisis note néanmoins l'apparition d'une fosse à charbon de terre

à Ferlay, à Bully, à Lens, et les conséquences qu'elle entraîne : « afflux d'étrangers, travail du dimanche, dangers de toute sorte (1) ». A Marles cependant, il a la surprise de voir sa voiture s'arrêter sous un arc de verdure portant ces mots : *A Monseigneur Parisis, évêque d'Arras, les ouvriers mineurs*. Ils sont réunis, il leur parle. Quand il repassera dans cinq ans, on lui rappellera cette bénédiction donnée sur la route, et qui a porté bonheur : car depuis lors, il ne s'est produit aucun accident.

Parfois une cérémonie extraordinaire tranche sur la monotonie de ces longues tournées. Au revers des collines d'Artois, à l'orée des bois se dresse la fière silhouette du château d'Olhain, vestige des temps féodaux, alors habité par le duc de Berghes. Celui-ci est venu, à Arras, prier Monseigneur de procéder à la translation, dans la chapelle castrale, des reliques insignes de sainte Constance, puis de conférer le baptême à François-Marie, deuxième fils de la princesse de Broglie. Par un temps affreux, le 31 mai, Sa Grandeur arrive à Olhain, y préside les deux cérémonies, mais s'étonne de ne pas voir paraître les dames du château ni à la procession des reliques, ni à sa réception à Fresnicourt, ni le lendemain à la confirmation des enfants de la paroisse : elles ont eu peur de gâter leurs robes (2).

(1) Il était trop avisé pour ne pas comprendre, en même temps que les dangers, les devoirs nouveaux que cette évolution fatale imposait au clergé. Nous trouvons sous sa plume, en 1852, ces réflexions frappantes : « L'industrie étant lancée irrésistiblement dans une voie de progrès qui lui donne les destinées de l'avenir, c'est l'industrie qu'il faut moraliser, christianiser, sanctifier, sous peine de voir tout périr. Or il faut la moraliser par ses chefs plus encore que par ses agents » (Lettre à M. Viard, 4 mai 1852).

(2) Au passage, en quelques coups de plume, Monseigneur esquisse un portrait : tel ce M. de Fontaine, châtelain de Liévin, très lié avec le Cardinal de La Tour d'Auvergne, parce qu'il avait partagé sa captivité sous la Terreur. Musicien, ami de M. Planque, il a tenu à faire cadeau à l'église des nouveaux livres de chants... et, ce qui vaut mieux, de quatre cloches très harmonieuses.

Au château de Noulette, M<sup>me</sup> la baronne de M<sup>\*\*\*</sup> « fait les grandes chasses et fume le cigare. »

A Montigny-en-Gohelle, la foule est considérable, mais il n'y a aucune décoration. C'est la réception « nue ». Le curé fait un sermon

L'évêque, lui, brave les intempéries et les fatigues ; mais quand la fièvre s'y ajoute, comment résister ? Le samedi 18 juin, il se trouve indisposé de cette sorte à Mazinghem ; il ne veut pas rendre les armes et se met à la diète. Il confirme donc quatre jours encore ; mais la faiblesse augmente. Heureusement c'est à Houdain la dernière station. Non loin de là habite une famille amie, qui s'empresse autour de lui. M. le comte de Ranchicourt fait atteler une voiture à quatre chevaux, et une heure après on voit descendre, dans la cour du palais épiscopal, un homme aux traits altérés, à la voix éteinte. Mais telle est son énergie qu'il ne veut même pas décommander la visite qu'il a promise à Duisans et à Etrun pour le vendredi 24, c'est-à-dire deux jours après. Et le programme s'exécuta, en effet, de point en point, sauf que « la faiblesse l'empêcha tout à fait de prêcher ». Sa seule présence n'était-elle pas une prédication ?

Ce même jour, 24 juin, il signa la lettre pastorale qu'il destinait à tous les fidèles de l'arrondissement de Béthune, après la visite terminée dans cette partie de son diocèse. Elle est la reproduction textuelle de celle qu'il avait adressée aux paroisses de l'arrondissement d'Arras, au mois de décembre précédent.

sur la prière, et s'excuse de remettre au dimanche suivant l'instruction sur la Confirmation, qu'il n'a pas eu le temps de préparer.

Sa Grandeur sait, à l'occasion, prendre la défense de ses curés. Dans un village des environs d'Houdain, M. le maire, à la suite d'une discussion sur la clef du clocher avec M. le curé, avait proféré contre celui-ci des insultes, non sans les aggraver de tutoiements et de gros blasphèmes. Peu de temps après, Monseigneur arriva pour donner la Confirmation (17 octobre 1853). Quand M. le Maire se présenta à la voiture épiscopale, un papier à la main : Vous êtes M. le maire de ... ? — Oui, Monseigneur. — M. le maire. je ne reçois pas de compliments de ceux qui insultent mes curés. Marchez. — Merci, Monsieur l'évêque.

Note sur Sainte-Isbergue : « Paroisse très bonne, mais moins bien cultivée que le jardin du presbytère. » — Sur un curé qui s'en faisait accroire : « Plus de zèle que de jugement, et plus d'imagination que de suite dans les idées. » — Sur un autre : « Plus empressé que clairvoyant et plus actif que pieux. » — Ailleurs : « Bon prêtre, qui écrit toujours en latin, mais ne voit pas à ses pieds. » — Et cette ligne terrible : « Pauvre église, plus pauvre peuple, plus pauvre curé. »

C'est dire que, selon lui, les deux régions se signalaient, dans leur ensemble, par les mêmes mérites et les mêmes défauts.

Elles reçurent, avec une égale déférence, ses objurgations sévères et ses éloges émus.

\*  
\*\*

L'été de 1853 fut consacré par l'évêque d'Arras aux retraites ecclésiastiques et à la réception solennelle de l'Empereur et de l'Impératrice dans les villes d'Arras, Saint-Omer, Boulogne et Calais. Le 3 octobre, il commençait la visite pastorale de l'arrondissement de Saint-Pol, qu'il acheva au printemps de l'année suivante. Les mois de mai, juin et octobre 1854 furent remplis par la tournée de l'arrondissement de Saint-Omer ; Boulogne et Montreuil furent réservés pour l'année 1855. Nous ne suivrons pas l'infatigable pasteur dans toutes ses courses apostoliques : il nous suffira d'y relever quelques faits caractéristiques et d'en dégager quelques impressions générales.

L'accueil fut toujours respectueux et empressé (1), souvent gracieux et cordial, parfois remarquable par l'unanimité des sentiments ou l'ingéniosité des manifestations. Monseigneur aime à noter, ici des arcs de triomphe du haut desquels tombent des fleurs comme par enchantement (2), là, dans le chœur de l'église, un petit baldaquin en fleurs d'une délicatesse et d'une élégance remarquables (3), ailleurs des illuminations à l'aide de lanternes vénitiennes (4), des pièces de toile ornées de bouquets tapissant toutes les rues d'un modeste village (5), là route littéralement jonchée de

(1) Sauf de très rares exceptions, qui s'expliquèrent ensuite par un défaut d'organisation, un malentendu, des rivalités locales.

(2) Tincques. Pernes-les-Boulogne.

(3) Saint-Georges.

(4) Wirwignes.

(5) Wicquinghem.

fleurs et de verdure (1), une longue avenue de colonnes blanches reliées en tous sens par des guirlandes multicolores (2) ; une sorte de retraite aux flambeaux sous des arcs de triomphe illuminés (3).

Il ne déplait pas à Sa Grandeur d'être encadrée par des uniformes militaires ; tous les costumes défilent : de dragons à Mametz et à Delettes, de cuirassiers à Clarques, d'artilleurs à Enguinegatte. Dans le voisinage des camps d'Helfaut, de Wimereux et d'Ambleteuse, ce sont des soldats authentiques qui font la haie ; à Wissant, 24 douaniers se présentent, sous la conduite d'un capitaine et d'un lieutenant.

Les familles les plus nobles et les plus illustres se font un honneur de présenter leurs hommages à M<sup>sr</sup> Parisis et de lui offrir la plus délicate, parfois la plus magnifique hospitalité. Or les châteaux abondent dans cette partie du diocèse : les Beaufort, au Cauroy, les Tramecourt à Givenchy-le-Noble et à Azincourt, les Brias au village du même nom, les du Hays à Eriz, les Partz de Pressy à Equirre, les Vilmarest, les Gomer, les Saint-Just, les Givenchy, les Donjon de Saint-Martin dans la région d'Ardres ; les Hautecloque, les Torcy dans la région de Fruges ; les Calluad à Grand-Rullecourt, les Plichon à Beaurainville (4).

Les enfants sont habituellement bien préparés et bien dressés. Il y a même des paroisses où Monseigneur les félicite de leur modestie admirable et de leur silence profond (5) ; où ils sont comme des anges (6).

(1) Neuville-sous-Montreuil.

(2) Fauquembergue, Renty.

(3) Hesdin, novembre 1855.

(4) Parfois, il arrive à l'un d'eux, sur les confins de la Picardie, de faire l'important et de dire devant Monseigneur qui s'en amuse : « mon église, mon presbytère ». Ailleurs, un vieillard de 86 ans présentait à Monseigneur sa fille, chanoinesse honoraire de Sainte-Anne de Munich. Elle se faisait appeler « M<sup>me</sup> Oliva de Munich ». Mais de pareilles manies sont rares.

(5) Wismes.

(6) Saint-Inglevert.

Mais parfois, malgré la grosse voix du curé, peut-être à son occasion, viennent-ils à s'évaporer et à se dissiper ? Vite ils redeviennent modestes sous l'empire d'une parole sévère (1). De grandes filles, en raison de leur conduite légère, n'ont pas été admises à la Confirmation : Monseigneur les admoneste, et les renvoie à quinze jours, dans une paroisse voisine : elles sont fidèles au rendez-vous (2).

A Surques, les enfants sont d'une telle ignorance que Monseigneur les fait sortir de l'église pour les soumettre à un examen personnel devant les prêtres présents à la cérémonie. Une heure après, il en confirme les deux tiers (3).

A Halingham, c'est le curé qui est gravement en faute. Son église est si mal tenue que Monseigneur lui en fait des reproches publics et lui ordonne de s'agenouiller pour demander pardon à Dieu (4).

A Avondance, une donation de plus de deux mille francs avait été faite à l'église. Le maire s'avisa d'en toucher la rente, qu'il employa pour la commune. Tout office fut suspendu dans l'église. Monseigneur profita de son passage pour justifier la mesure devant la paroisse, le maire présent (5).

Voir, surveiller, contrôler, c'est un des rôles de l'évêque, impliqué dans le nom qu'il porte. Mais il doit surtout encourager, stimuler, organiser et, au besoin,

(1) Pénin.

(2) Barly ; elles se présentèrent à Grand-Rullecourt.

(3) Le curé, infirme, fut mis à la retraite.

(4) Il fut déplacé ; son successeur, M. Lefebvre, bâtit une église charmante et composa d'excellents livres d'histoire locale.

(5) « A Wavans, une méprise singulière faillit compromettre le bon effet de la visite épiscopale. Monseigneur parlait avec force de la sanctification du dimanche. Cinq ou six hommes, debout près du portail, partirent. Monseigneur le remarqua et redoubla d'animation. A peine arrivé au presbytère, il apprit que ces auditeurs trop pressés étaient des cavaliers de Villers-l'Hôpital, qui venaient de lui faire escorte et qui devaient rentrer chez eux. Le lendemain, après la messe, Monseigneur répara l'erreur et fit compliment de leur bonne tenue aux paroissiens de Wavans : ce qui produisit merveille.



réconcilier ceux dont un fâcheux désaccord serait capable de compromettre le bien commun, dans une paroisse ou une région. C'est à quoi s'employait, parfois sans succès, M<sup>sr</sup> Parisis (1). Il lui arrive de trouver des concours si précieux et si spontanés, qu'il suggère aussitôt le plan des œuvres à établir et des réformes à opérer. C'est une semence qui ne lèvera peut-être pas immédiatement, mais qui ne sera pas perdue (2).

L'état des églises et des presbytères préoccupait à juste titre M<sup>sr</sup> Parisis : c'est la dignité du culte, c'est la santé des prêtres qui sont ici en jeu. Les observations qu'il consignait, çà et là, sur son registre, excitaient en lui tantôt l'étonnement, tantôt la pitié et l'indignation. Le croirait-on ? Il y avait encore, en 1854, des églises couvertes en chaume (3) ; d'autres ne valaient guère mieux (4). Quant aux presbytères, on se fatiguerait à lire la liste de ceux qui n'étaient pas habitables (5).

L'évêque jugea que la situation appelait, non seulement son intervention auprès des autorités locales, mais des mesures d'ordre général. Il institua, le 6 septembre 1854, une Commission des églises et presbytères, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ; puis, à la fin de sa tournée, le 21 novembre 1855, il fit

(1) A Bavincourt, à Sus-Saint-Léger.

(2) A Audruicq, dont il apprécie beaucoup le doyen, M. Roussel ; à Guines, où l'on sait ce qu'a fait, depuis lors, la famille de Guizelin.

(3) Izel-lez-Hameau, en partie ; une portion de la nef était sans pavé ; Bainghen.

(4) Sangatte, « église insuffisante et presque ignoble » ; Sainte-Marguerite : « une grange à interdire dans 15 jours, si des mesures efficaces ne sont pas prises. »

(5) Pénin, Tincques couverts en chaume ; Fortel, affreux et inconvenant ; Haravesnes, dont le curé est obligé de s'établir à Vaux dans une ferme éloignée de l'église ; Willeman, Brias, Heuchin, Acquin, Nortkerque, Zudausques, Hézecques, Tingry, Marenla, Lebiez, Longvillers (ces deux derniers couverts en chaume).

La plupart de ces paroisses possèdent aujourd'hui des presbytères secs et commodes.

« A Sombrin, point de presbytère du tout ; une cuisine et une chambre à coucher dans une ferme. »

dresser, dans chaque doyenné, un état précis de tous les travaux à effectuer, avec plan, devis, rapport spécial et raisonné sur chacun des édifices exigeant des réparations (1).

Au point de vue moral et religieux, il vit, par le menu, ce qui caractérisait chaque paroisse, les mérites, les ressources, les côtés faibles de chaque localité. Parfois un fait saillant le frappait; et il le note. A Maisnil-lez-Saint-Pol, un curé intelligent et zélé a implanté la visite journalière au Saint-Sacrement. A Beauvois, beaucoup de femmes et quelques hommes récitent leur chapelet tous les jours. A Azincourt, sur 335 personnes susceptibles de communier, 246 se présentent à la sainte Table, le jour de la Confirmation. A Lisbourg, il y a 400 communions, dont un tiers d'hommes. A Prédéfin, le blasphème est resté un cas d'exclusion pour les domestiques. Les maisons devant lesquelles passe Monseigneur sont ornées d'un petit autel surmonté d'un Christ: c'est devant ce Christ que tous les soirs, dans chaque foyer, se fait la prière en commun. Herly a donné à l'Eglise, sous la Révolution, deux confesseurs de la foi, et depuis lors, cinq ou six prêtres. A Houlle, tout est admirable: l'église et son mobilier, le presbytère et un jardin, tel qu'en peuvent

(1) Il suggère lui-même, dans sa circulaire, les motifs à invoquer pour solliciter des améliorations. Il suffit de lire les lignes suivantes pour se convaincre qu'il parle *de visu*:

« On devra signaler les églises qui manquent de sacristie, et de meubles convenables pour les ornements. On devra réprover l'usage de se servir du maître-autel comme d'un coffre ou d'une armoire...

« Beaucoup de presbytères se composent d'une ou deux grandes pièces, d'une cuisine et de quelques petits cabinets à coucher, très étroits et sans cheminée...

« Quand les pièces principales ne sont pas trop grandes, Monsieur le curé pourrait choisir l'une des deux pour y mettre son lit, sa bibliothèque, son bureau, ses principaux meubles, et y résider.

« Si cette opération simple et sans frais n'était pas possible, on pourrait supprimer la cloison qui sépare les deux cabinets; et moyennant une cheminée mise en communication avec celle de « la salle », faire, de ces deux petites pièces réunies, la chambre et le cabinet d'étude de M. le curé». (M. I., 303).

rêver les amateurs : que sera-ce quand l'aimable curé sera devenu Prélat, sans quitter son poste ? A Bourthes, la paroisse a un excellent curé, mais elle a été formée au bien par un vénérable instituteur qui pendant un demi-siècle, n'a jamais manqué de communier le dimanche. A Alembon, le curé a dû confesser presque toute la nuit, tant l'affluence était grande pour le passage de Monseigneur. A Licques, il y a des œuvres bien organisées et « une famille Evrard admirable ». « Il n'y a rien de mieux dans le diocèse que Bournonville ». A Landrethun-le-Nord « l'église est tenue avec la propreté d'un couvent ». A Beuvrequen, « tous les conseillers municipaux font leurs Pâques » ; Offrethun « est au moins aussi bien » ; Maninghen a l'aspect d'une communauté, et Wacquinghen, « quoique sur la grande route, est une paroisse du même genre (1). »

Au Portel, « les femmes et les filles sont très vertueuses. Elles portent un costume primitif et pittoresque que l'évêque les engage fortement à garder (2). »

A la fin de sa longue tournée dans les quatre arrondissements que nous avons parcourus à sa suite, M<sup>sr</sup> Parisis n'a pas résumé ses observations, comme il l'avait fait en 1852 et 1853 pour les régions d'Arras et de Béthune.

Mais j'imagine qu'habitué à dégager, de ses impressions passagères, des jugements et des conclusions, il

(1) Les bonnes traditions se conservent dans ce coin du Boulonnais. Tous les ans, ces quatre paroisses, maires en tête, vont à la date fixée, en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne : c'est la journée des « Quatre maires ».

(2) M<sup>sr</sup> Parisis sait distinguer, au passage, les prêtres de mérite. Je rencontre, à Rinxent, une note très élogieuse sur M. Guche, et à Bonnières, sur M. Venant Carou.

C'est au cours de cette première tournée que M<sup>sr</sup> Parisis, bénit à Ferques, le presbytère ; à Audinghen, une cloche (le jour de la Pentecôte 1855) ; à Quilen, l'église. A Etaples eut lieu la cérémonie de la bénédiction de la mer.

A Lumbres, Monseigneur bénit en 1854 la première pierre de l'église ; en 1859, l'église elle-même, qu'il consacra en 1863.

groupa plus d'une fois les traits que lui fournissaient ses observations quotidiennes. Chaque région, au fur et à mesure qu'elle défilait sous son regard attentif, dut prendre devant lui sa physionomie distinctive.

Dans l'arrondissement de Saint-Pol, il débuta par la partie qui longe la Picardie, peuplée par une race laborieuse, tenace, très attachée au sol natal, mais lente à se livrer et à s'ouvrir. Le long de la Ternoise et au Nord de la Canche, c'est le cœur de l'Artois. La foi y est plus vive, les habitudes de piété s'y accentuent, les mœurs sont simples et champêtres.

L'arrondissement de Saint-Omer, dans sa partie méridionale, se distingue à peine du précédent. Mais l'industrie du papier, la fabrication de la poudre ont pris pied dans la gracieuse vallée de l'Aa, et ce n'est pas pour l'embellir : on devine les abus et les souffrances qui se cachent parfois à l'ombre de ces hautes cheminées. Mais nous voici au voisinage de la Flandre. La terre se fait plus grasse, le paysage plus monotone. Et si les caractères y sont moins décidés, les mœurs trop faciles, nulle part la religion n'est plus en honneur. Mais voici les riches plaines du Pays reconquis ; voici Calais, dont les brillants progrès commencent à peine, ville pleine de sève et de vie, qui attire et inquiète à la fois.

Le Boulonnais est fier de sa forte personnalité : il ne s'est jamais laissé absorber par ses voisins. Les familles pastorales abondent dans ses frais vallons et sur ses pentes boisées ; si M<sup>sr</sup> de Pressy revenait, il retrouverait encore plusieurs des habitudes et des traditions qui lui étaient chères. Sur les côtes, les yeux sont faits à d'autres spectacles : le risque n'effraie pas nos hardis marins, les lointaines expéditions les attirent. Pleins de dédain pour ceux qui travaillent la terre, ils rivalisent avec eux de foi simple et robuste. Boulogne était déjà, en 1850, la reine de ces groupes variés et mobiles dont elle sait fondre harmonieusement les contrastes, elle attirait les étrangers, elle voyait

affluer vers elle les soldats des camps voisins. L'évêque lui-même se laissera gagner à son charme et viendra, vers la fin de sa vie, lui demander une détente et un repos.

Les carrières de pierre, de houille, les hauts fourneaux entament, néanmoins, des vallées jusque-là réputées heureuses et troublent des bourgs que n'avait jamais secoués aucune agitation malsaine.

Dans le Montreuillois et le Ponthieu, au contraire, se maintiennent les travaux et les usages d'autrefois. La religion y est respectée, pourvu qu'elle ne se fasse pas trop exigeante. Calmes et froids, les paysans se défient de toute innovation ; sur leurs fermes écartées, sur leurs petits villages passent tard et difficilement les souffles du dehors. Planté sur son roc, enserré dans ses remparts, Montreuil ressemble à une ville du moyen-âge oubliée dans la France contemporaine, ou à un soldat qu'on a pas relevé de sa faction et qui continue de veiller, comme autrefois, sur la campagne et sur la mer. Le moment viendra où la vieille cité verra, sans envie, passer à ses pieds les foules brillantes qui encombrent les plages voisines : où elle offrira, sans surprise, aux officiers anglais, la sécurité de son enceinte : elle les attendait.

---

## CHAPITRE IV

### LA VIE DIOCÉSAINÉ

---

#### II. — La restauration liturgique.

- I. Bréviaire et Missel romains (décembre 1851-avril 1852).
  - II. Le chant de l'église. — Les clercs-chantres.
  - III. Le Propre des saints du diocèse (1852-53).
  - IV. Le Rituel (1855).
- APPENDICE. — Les différentes éditions du *Propre des Saints*.

Parmi les mesures que prit M<sup>sr</sup> Parisis peu de jours après son installation, il en est une que tout le clergé attendait : c'est le retour à la liturgie romaine.

Ce qui concernait la Messe et l'office divin proprement dit fut réglé rapidement. Le chant ecclésiastique, la révision des textes liturgiques propres aux Saints du diocèse, la mise au point du Rituel exigèrent plus de temps et d'efforts.

#### I

On savait l'initiative hardie qu'avait prise l'évêque de Langres en 1839 ; on avait lu ses brochures si lumineuses et si fermes ; on mesurait, à travers la France entière, l'influence croissante des idées dont il s'était fait le champion.

Or Arras se trouvait, en 1851, dans une situation analogue à celle où se débattait Langres en 1835.

M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne avait établi, à son arrivée, la liturgie parisienne. Par une ordonnance de 1810, il avait même interdit de faire d'autres cérémonies que

celles de Paris et de réciter un office différent de l'office parisien. Mais peu à peu, les idées romaines avaient fait leur chemin. Bon nombre de prêtres, même parmi les plus en vue, leur étaient favorables. Le cardinal (1) fermait les yeux et laissait en paix les transfuges du rite parisien.

La réforme liturgique que M<sup>sr</sup> Parisis se proposait d'accomplir dans son nouveau diocèse ne devait pas lui coûter de laborieux efforts.

« L'arrivée du nouvel évêque, écrit M. Haigneré, professeur à l'Institution de M. Haffreingue, nous transportait d'allégresse. Dans notre impatience, nous avions devancé sa nomination pour rétablir fiévreusement autour de nous la liturgie romaine. Dès le 10 août, fête de saint Laurent, l'office parisien avait été aboli dans la chapelle de l'établissement. Notre propagande agissait même activement au dehors, et je me rappelle que, le 14 septembre, nous trouvant quelques-uns en vacances à Cormont, nous y chantâmes la messe de l'Exaltation de la Sainte-Croix, dans les anciens livres de Dijon, que nous découvrîmes en quelque coin de la sacristie. Le vent soufflait à la rénovation de toutes choses dans l'Eglise de France. Montalembert, Louis Veillot, Dom Guéranger, M<sup>sr</sup> Parisis, pour nous, c'était tout un. Nous ne rêvions qu'architecture gothique, vêtements sacerdotaux du moyen-âge, chant romain du XIII<sup>e</sup> siècle, restauration des ordres religieux, rétablissement des anciens évêchés... (2) »

On sent là le souffle de l'enthousiasme juvénile. Mais, pour être plus calme, l'opinion publique était également favorable.

« Grâce à Dieu, pouvait écrire M<sup>sr</sup> Parisis, en entrant dans ce grand diocèse, si nous trouvons devant nous la même question posée qu'ailleurs nous ne rencontrons pas les mêmes difficultés pour la résoudre.

(1) Le vénérable prince de l'Eglise, dans une visite au pape Grégoire XVI, lui avait demandé conseil au sujet du mouvement de réforme liturgique qui allait grandissant. Le pape, qui ne voulait pas lui faire de peine, avait répondu malicieusement : *Maneamus in antiquis*. Le cardinal comprit, naturellement, qu'il s'agissait du rite parisien et revint triomphant à Arras.

(2) Haigneré : *Etudes d'histoire et de bibliographie*, XII, p. 60.

« Vous avez de vous-mêmes, Messieurs, suivi l'heureux mouvement qui, dans le culte comme dans les arts et les sciences, dans les recherches historiques comme dans les décisions morales, ramène parmi nous les esprits aux véritables principes de l'inspiration chrétienne. Il n'est donc pas étonnant que, dès la première annonce de notre arrivée, vous vous soyez sentis portés vers cette réforme liturgique que vous pressentiez devoir être dans nos intentions. D'ailleurs il nous eût suffi de connaître l'esprit d'obéissance chrétienne et filiale qui est dans les habitudes du clergé de ce diocèse, pour n'avoir pas à redouter sur ce point, non plus que sur aucun, la moindre résistance. Mais il nous est bien doux de voir que vos propres convictions, Messieurs, nous ont prévenu et nous sont déjà venues en aide, au point de rendre superflus les enseignements et les exhortations qu'autrement nous eussions eu à vous adresser (1). »

Il fut donc décidé que la liturgie romaine serait rétablie dans l'église cathédrale, à la fête de Noël 1851 et, dans tout le diocèse, le jour de Pâques 1852 au plus tard.

Quant à la récitation particulière de l'office divin, il laissa une plus grande latitude à son clergé sur ce point.

« Nous nous en rapportons, écrivait-il, à la conscience de chacun. Nous n'aurions à faire intervenir Notre autorité en ce qui concerne l'accomplissement de ce devoir personnel que s'il résultait, de certaines divergences, quelque préjudice au bien général. »

Il se contenta d'imposer au grand séminaire le bréviaire romain, qui y comptait depuis longtemps de zélés partisans. Au temps du cardinal, plusieurs directeurs le récitaient ostensiblement. Bon nombre de séminaristes avaient suivi de si persuasifs exemples. C'était alors la coutume de réciter l'office dans l'antichapelle. Seul le bréviaire parisien, psalmodié sur un mode qui lui est propre, était officiellement admis. Un certain nombre de séminaristes tenaient po

(1) M. I., 28.



le bréviaire romain. Peu à peu ils gagnèrent des adeptes, et un jour, se sentant en majorité, subitement, au grand scandale des opposants, ils entonnèrent l'office sur le mode romain. Leur cause triompha pour toujours. Ce qui était pure tolérance au temps du cardinal devint obligatoire sous M<sup>gr</sup> Parisis.

La fête de Noël 1851 devait donc consacrer l'inauguration officielle du Rite romain, à la cathédrale. C'était une révolution considérable dans les cérémonies. L'excellente formation et l'entrain des séminaristes, qui avaient accepté avec empressement le nouveau régime, servirent beaucoup les desseins de Monseigneur. Il y eut bien quelques vénérables chanoines pour boudier la liturgie romaine, à laquelle ils reprochaient de manquer de solennité et de ne pas assez parler aux yeux. Il leur semblait dur d'abandonner ce qu'ils avaient longtemps vénéré et ne se pliaient qu'avec répugnance à ce qu'ils appelaient des innovations. Mais leurs murmures se perdirent dans les multiples témoignages de la satisfaction universelle.

## II

L'abandon du rite parisien entraînait une réforme complète du chant ecclésiastique.

Pour la préparer, Monseigneur avait institué, dès le 28 octobre 1851, une *Commission du chant liturgique*. Elle se mit aussitôt à l'œuvre, et ses premières conclusions, sages et mesurées, furent approuvées et promulguées, dans les premiers jours de décembre.

Dans toutes les églises où les livres de chant romain, autrefois en usage, se trouvaient encore, ils seraient préférés à toute autre édition ;

Les livres édités à Dijon en 1846, ayant été reconnus les plus conformes à ceux-ci, étaient adoptés provisoirement pour le diocèse ;

Aux paroisses qui s'estimaient en état de les exécuter convenablement, on permettait l'usage des chants

récemment approuvés pour les diocèses de Reims et de Cambrai (1).

C'est ce qu'on fit, notamment, à la cathédrale. On voulut inaugurer le nouveau chant, en même temps que le rite romain, à la fête de Noël 1851. Monseigneur, pendant les semaines qui précédèrent, prit la peine de réunir plusieurs fois les élèves du grand Séminaire et les chantes de la cathédrale, présidant, dirigeant les répétitions.

Mais l'orchestre traditionnel se taisait, la maîtrise restait silencieuse. La première exécution du chant rémo-cambrésien ne remporta qu'un demi-succès.

Cependant l'évêque nourrissait un vif désir de rétablir, dans sa pureté antique, le chant de l'Eglise. Malgré ses multiples occupations, il avait lu en entier un ouvrage de quatre cents pages sur la *Restauration du chant liturgique* que venait d'écrire l'abbé Cloët, curé d'Annay, plus tard doyen de Beuvry (2).

De leur côté, le cardinal Gousset, archevêque de Reims, et le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, s'étaient concertés pour rendre à ce chant son intégrité primitive et sa perfection. L'œuvre était particulièrement ardue. Une commission fut chargée de scruter les anciens manuscrits. Elle aboutit à des constatations navrantes.

« Les types ont été défigurés, écrit-elle, les formules mutilées ou travesties, les mélodies confondues, les phrases tronquées, les neumes écourtés, le rythme anéanti. L'effet a disparu, et, au lieu de mélodies aussi pieuses que belles, on ne trouve plus que des phrases sans caractère, un amas de notes inertes qui fatiguent l'oreille et ne disent rien au cœur.

Le chant grégorien est un édifice ; notre plain-chant actuel en

(1) M. I., 29.

(2) Il écrivait à l'auteur, le 2 janvier 1852 : « J'ai lu votre ouvrage tout entier. Je l'ai trouvé méthodique, sage, profond, exact, révélant partout une connaissance vraie de la matière, propre à jeter beaucoup de jour sur la question. Enfin c'est un ouvrage bien fait, et notre siècle en produit très peu qui méritent ce court éloge ».

est la ruine ; le chant grégorien est un corps qui se meut, où respirent la beauté et la vie ; notre plain-chant en est le squelette... (1) »

L'œuvre de la Commission rémo-cambrésienne n'était pas définitive assurément ; mais elle marquait un progrès incontestable, et elle mettait sur la voie de résultats plus complets.

Un Graduel et un Antiphonaire furent le résultat de ses travaux. Ils parurent en 1851 chez Jacques Lecoffre qui, pour assurer le succès de la nouvelle édition, n'hésita pas à sacrifier un reliquat considérable de ses anciens livres de chant.

M<sup>gr</sup> Parisis avait été l'un des premiers à apprécier l'importance de la réforme accomplie par la commission. Restait à en faire bénéficier son diocèse. L'entreprise lui paraissait difficile. Mais il avait près de lui, pour la mener à bien, un homme de grand talent et de volonté tenace.

C'était le chanoine Désiré Planque. Il était alors dans toute la force de l'âge. Né en 1806, il s'était, dès son enfance, fait remarquer, à la maîtrise d'Arras, par sa vive intelligence et d'heureuses dispositions pour le chant. Au cours de ses humanités comme au grand séminaire, il remporta les plus brillants succès. Devenu prêtre, il se distingua vite par une éloquence nourrie d'une doctrine abondante et sûre, pleine de chaleur et de mouvement, au style élégant et châtié. Très apprécié pour sa prudence et sa sagesse, il voyait un grand nombre de fidèles lui confier la direction de leur vie.

Le cardinal de la Tour d'Auvergne avait discerné ce jeune prêtre. Il l'avait appelé comme vicaire à la cathédrale, dès que celle-ci fut ouverte au culte en 1833. Trois ans plus tard, il le nommait chanoine honoraire. Théologien éclairé, M. Planque fit partie de

(1) *Mémoire sur la nouvelle édition du Graduel et de l'Antiphonaire romains. publiée par ordre de Nos Seigneurs les archevêques de Reims et de Cambrai.* — Paris, Lecoffre, 1852.

la commission chargée d'étudier les traditions du diocèse d'Arras au sujet de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

Dès l'origine du mouvement liturgique, il avait, sans succès, plaidé auprès de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne en faveur du retour aux rites romains. M<sup>sr</sup> Parisis arrive à Arras. Du coup, les choses changent de face (1).

L'évêque reconnaît vite la rare compétence de M. Planque en fait de chant liturgique. Dès le 26 novembre 1851, il le nomme grand-chantre de la cathédrale et lui fait remettre, par les mains de M. Bailly, prévôt du chapitre, le bâton d'argent, insigne des nouvelles fonctions qu'il devait remplir avec tant d'éclat.

Rendu ainsi à ses études favorites, M. Planque poursuit ses investigations sur les diverses éditions de chant usitées en France et en Belgique. Il est vite conquis par celui qu'avait adopté la commission rémo-cambrésienne. Il y trouve, avec le cachet d'une vénérable antiquité, la richesse et la variété de l'expression, une heureuse alliance de noblesse et de simplicité (2).

Ce chant fut adopté pour la cathédrale, en attendant qu'il fût seul en usage dans tout le diocèse.

Restait la difficulté d'exécution. Elle était grande, mais tenait plus aux habitudes en vigueur qu'au caractère même de la mélodie. Le chant qui retentissait alors dans nos églises martelait chaque syllabe et appuyait pesamment sur chaque note. La voix tonnante de nos musiciens de campagne refusait, avec hauteur,

(1) Le lendemain de l'arrivée de M<sup>sr</sup> Parisis à Arras, M. Planque prononça l'oraison funèbre du cardinal, à la suite du service solennel célébré pour le repos de son âme. C'était un « périlleux honneur ». Toutefois l'orateur ne parut pas intimidé par la présence de l'éminent prélat, pénétré qu'il était de cette pensée que « le savoir est toujours indulgent. »

(2) Les Bénédictins de Solesmes ont retrouvé, depuis lors, les lois traditionnelles du rythme, qui ne se confondent pas avec celles de l'accent tonique. Ils n'accepteraient plus certaines conclusions de la Commission de Reims et de Cambrai, mais reconnaîtraient volontiers le mérite relatif de son édition, qui marquait un grand progrès sur les précédentes.

de se plier aux douces inflexions des mélodies grégoriennes.

« Un malheureux préjugé, écrit la commission de Reims, répandu parmi nos chantres, depuis la plus humble église jusqu'aux cathédrales, leur persuade qu'une voix est d'autant plus belle qu'elle est plus forte, et qu'elle peut descendre plus bas dans l'échelle des sons. Le peuple, dont la voix commune est bien plus élevée, ne peut prendre une part active aux offices, et l'exécution du chant reste livrée exclusivement à ces tyrans du lutrin qui psalmodient d'une voix caverneuse, martèlent le chant en donnant à chaque note de vigoureux coups de gosier et luttent ensemble à force de poumons. »

Tels étaient les abus qu'il fallait réformer. M. Planque se mit résolument à l'œuvre. Il multiplia les leçons dans les séminaires et se dépensa sans relâche en exercices fatigants. Il fallait voir avec quel entrain, avec quelle force de persuasion il faisait pénétrer dans son auditoire les principes qui devaient présider à une bonne exécution. Pour lui, l'art de bien chanter ressemble fort à l'art de bien lire. Dans la lecture correcte et intelligente du latin, il faut donner à chaque syllabe le son qui lui convient, faire ressortir, mettre en lumière celle qui est accentuée, non en l'allongeant, mais en lui imprimant une impulsion qui semble la soulever ; respecter l'intervalle qui sépare les mots, les membres de phrases et les phrases. De même, expliquait-il, pour bien chanter, il faut donner à chaque note, à chaque groupe de notes, l'intonation vraie, il faut bien diviser les phrases musicales par des repos, des suspensions, des silences ; il faut faire ressortir le texte que l'on chante (1)... C'est cet enseignement

(1) Ces règles n'ont pas cessé d'être vraies. On met cependant aujourd'hui, dans l'exécution du chant de l'église, plus de souplesse, de vie, de naturel. C'est vraiment « la prière ailée », dont nous avons perdu le secret.

Mais il ne faut pas demander à une époque plus qu'elle ne peut donner. Si M. Planque et ses disciples n'ont pas atteint le but, ils étaient dans la bonne voie.

que M. Planque a consigné plus tard dans la préface des *Faux-Bourbons*.

M<sup>sr</sup> Parisis était émerveillé du succès obtenu par son grand-chantre. Chaque dimanche et surtout aux jours d'offices pontificaux, celui-ci disposait de plus de deux cents voix qu'il dirigeait avec un art consommé et grâce auxquelles il obtenait de grands effets d'harmonie. Le prélat était fier de faire valoir les résultats de ces efforts intelligents. Le 10 avril 1853, il recevait le cardinal de Bordeaux et l'évêque d'Amiens. Après leur avoir fait visiter la cathédrale, il fit exécuter devant eux le chant de la Passion à quatre voix (partie dite de la Synagogue).

L'impression produite fut saisissante, et les prélats ne ménagèrent pas leurs éloges à l'auteur (1).

C'est à cette époque que M<sup>sr</sup> Parisis fut consulté par un évêque sur le choix des livres de chant de son diocèse. Il ne crut pas devoir invoquer son exemple personnel. Sa conviction sur ce point était connue depuis longtemps, et l'expérience n'avait pu que l'affermir. Il chargea le grand-chantre de sa cathédrale de répondre à l'évêque consultant :

« M. l'abbé Planque, écrit-il à ce dernier, est certainement un des hommes les plus capables et surtout un des plus complets de France, en fait de musique et de plain-chant ; son témoignage est donc par lui-même d'un grand poids. »

M. Planque profita de l'occasion pour adresser à M<sup>sr</sup> Parisis, en novembre 1853, un rapport où il expose les motifs de ses préférences. Il estime le chant adopté par la commission de Reims et de Cambrai le meilleur de tous.

(1) Monseigneur ne voulant plus avoir d'instruments au lutrin de la cathédrale donna congé, le 6 janvier 1853, au contrebassiste, et prévint les joueurs d'ophicléide et de serpent qu'ils cesseraient leurs fonctions à Pâques. — Le 10 mars suivant, avait lieu l'inauguration de l'orgue du chœur. A cette occasion, les élèves du Grand Séminaire exécutèrent quelques morceaux en faux-bourdon.

« Je ne sais, ajoute-t-il avec prudence, ce que pourront nous amener les investigations chaque jour plus nombreuses dans cette partie de la science trop longtemps négligée ; mais, à l'heure qu'il est, je ne connais rien de mieux, ou plutôt d'aussi bien. »

Et après avoir montré cette supériorité au double point de vue esthétique et traditionnel, il écarte les reproches qu'on adresse parfois à ce chant. Il rappelle ensuite les hésitations de M<sup>gr</sup> Parisis avant de l'adopter officiellement. Beaucoup le croyaient alors de trop difficile exécution.

« Eh bien ! dit M. Planque, aujourd'hui que l'expérience, ce juge suprême de toute chose, a prononcé, avons-nous à regretter ce choix ? N'avons-nous pas vu, au contraire, les difficultés disparaître comme par enchantement ? Et ce qui, il y a deux ans, n'était encore que des prévisions plus ou moins fondées, n'est-il pas une réalité, un fait désormais incontestable ? Chaque dimanche, une centaine de voix se réunissent à la cathédrale pour l'exécution de ce chant, et, malgré la variété du rythme, l'inégalité du mouvement, il n'y a ni confusion ni embarras. Quelquefois même, aux grandes solennités, plus de deux cents voix recrutées dans les séminaires arrivent déjà à une précision telle, qu'on les croirait presque animées d'un même esprit, semblables à ces mille tuyaux de l'orgue qui, sous les doigts de l'artiste, se confondent dans une belle et harmonieuse unité. Oui, nos séminaristes, nos chantres même, quoique accoutumés dès l'enfance aux lourdes allures du chant parisien, exécutent ce chant avec facilité, d'une manière convenable... Les paroisses, même rurales, ont suivi sans trop de peine l'impulsion donnée. » Et il termine en priant l'évêque d'appuyer de son autorité les conclusions qu'il lui soumet : « Votre parole, Monseigneur, cette parole si puissante et toujours si religieusement écoutée, fixera les esprits inquiets, irrésolus ; c'est un nouveau service qu'elle aura rendu à la cause sacrée du progrès et de l'art religieux (1). »

L'année suivante, M<sup>gr</sup> Parisis fit une nouvelle édition de l'instruction pastorale sur *le chant de l'Eglise* qu'il avait écrite en 1846 (2). Son but n'était pas d'instruire

(1) Voir à la bibliographie, *Brochures*, n° 41.

(2) Voir tome I, pp. 200-210.

et de convaincre son diocèse. La victoire y était gagnée depuis longtemps : il ne restait plus qu'à la consolider. Mais il n'en était pas ainsi en beaucoup d'autres contrées. Bien plus, le danger semblait venir de Rome même. Là aussi on s'occupait activement d'une réforme du chant ecclésiastique. Un prélat déjà connu par un grand nombre d'œuvres musicales, M<sup>sr</sup> Alfieri, s'y était donné tout entier. Son travail, qu'on achevait d'imprimer, déconcertait les partisans du chant adopté par la commission rémo-cambrésienne. C'était une œuvre composite dont les éléments avaient été puisés dans les éditions italiennes. L'auteur les avait transformés sans tenir compte d'autre chose que de son goût personnel. Ses mélodies ne ressemblaient à aucun plainchant antérieur. Les neumes avaient été étriqués sans merci, et les notes qui couraient nombreuses et pressées au-dessus d'une syllabe étaient traitées de superfétations... Et M<sup>sr</sup> Alfieri présentait son œuvre comme une réaction contre la barbarie.

Le bruit se répandait que le Saint-Père lui prodiguait ses bienveillants encouragements et lui avait même promis un bref pour exciter les églises de tous les pays à adopter son édition. Sans doute il y avait là une exagération tout italienne. Mais le danger était réel.

Le P. Leman, directeur au séminaire du Saint-Esprit à Rome, jette le cri d'alarme. Il envoie un mémoire copieux et précis à plusieurs évêques, à M<sup>sr</sup> de Ségur, à l'abbé Gauthier :

« Il est temps, écrit-il à ce dernier, de nous hâter, si nous voulons empêcher les mauvais effets du mauvais travail de M<sup>sr</sup> Alfieri. Je viens d'apprendre de source très sûre qu'il a obtenu de la Congrégation des Rites un *imprimatur* et qu'il est en instance pour obtenir un *approbatur*... Plusieurs hommes habiles disent que le seul moyen d'empêcher l'approbation, c'est de faire du bruit dans les journaux ; car ici à Rome, dès qu'une œuvre est critiquée, on regarde à deux fois avant de l'approuver. »



De concert avec le P. Leman, M<sup>sr</sup> de Ségur rédige une note très brève qu'il adresse au Pape. Après avoir caractérisé l'œuvre de M<sup>sr</sup> Alfieri, il ajoute :

« Je crois donc devoir faire connaître au T. S. Père qu'une critique savante et une polémique sérieuse étant sur le point de commencer dans les feuilles publiques de France au sujet de l'œuvre et des principes antitraditionnels de M<sup>sr</sup> Alfieri, il serait peut-être utile de différer l'approbation. »

M<sup>sr</sup> Parisis voulut, lui aussi, prêter son appui à une campagne engagée en faveur d'intérêts qui lui étaient chers. Il envoya à Pie IX le mandement si solide et si documenté qu'il avait écrit sur *le chant de l'Eglise*. En même temps l'éditeur parisien, M. Lecoffre, faisait remettre au saint Père un magnifique exemplaire des livres de chant adoptés par la Commission de Reims et de Cambrai. L'évêque d'Arras disait, dans sa lettre, avec quelle douloureuse inquiétude il avait appris qu'à Rome même quelques personnes voudraient substituer, au chant traditionnel, un système dépourvu d'autorité.

« Je viens donc, dans l'intérêt du culte divin, déclarer à Votre Sainteté qu'ayant fait exécuter dans mon église cathédrale, depuis plus de deux ans, les mélodies grégoriennes avec leurs neumes et leur rythme spécial, telles qu'elles ont été restaurées dans l'édition qui a paru chez le libraire Lecoffre à Paris, je les ai trouvées d'une beauté incomparable et parfaitement propres à exprimer tous les accents de la prière publique.

« Un mot d'encouragement descendant du trône apostolique sur tous ceux qui ont contribué à cette restauration si précieuse me semblerait propre à faire avancer une œuvre qui n'a pas encore atteint sa perfection, mais qui, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est déjà un grand bien pour l'Eglise (1). »

Le P. Lannurien, supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, et le P. Leman remirent au Souverain Pontife

(1) Lettre du 12 juillet 1854.

les lettres et présents qui leur avaient été confiés. La démarche eut un plein succès. Le pape accueillit les messagers avec beaucoup de bienveillance. Il examina avec le plus vif intérêt les livres de M. Lecoffre. Il voulut chanter lui-même plusieurs morceaux, en fit chanter quelques autres par le P. Leman, qui était directeur du chant au Séminaire. Son impression fut excellente. Il parla ensuite de M<sup>gr</sup> Alfieri, dit le peu de confiance qu'il avait en lui, ajoutant qu'il n'avait nullement l'intention d'approuver ses livres de chant.

Le 23 août, M<sup>gr</sup> Parisis recevait de Pie IX un bref pour le remercier de sa démarche.

« Nous ne pouvons nous empêcher, lui dit-il, de louer votre zèle, votre sollicitude et votre empressement à l'égard du chant grégorien, et nous espérons avec vous qu'une œuvre commencée avec tant de succès deviendra parfaite dans la suite et achevée en toutes ses parties (1). »

Cette approbation venue de Rome couronnait les efforts de l'évêque d'Arras, en même temps qu'elle attirait l'attention sur la réforme déjà réalisée dans plusieurs diocèses. Le chanoine Planque prit à cœur de prouver à tous combien son évêque avait été heureusement inspiré. Successivement devaient paraître en 1855, sa *Messe du Saint-Sacrement de Miracle*; en 1856, son *Recueil de Faux-Bourçons*; en 1860, *la Messe du Bienheureux Benoit Labre*, les antiennes et l'hymne de l'office de saint Vaast et tant d'autres compositions de plain-chant ou de musique, des oratorios, des chœurs de tragédies sacrées, etc... Son talent, sa science, ses travaux lui donnaient, auprès des savants,

(1) En même temps, Pie IX envoyait à l'éditeur J. Lecoffre un bref où il le félicitait « de son zèle à ranimer, pour l'avantage de l'Église, la science du chant grégorien et à en rehausser le prix. » Il ajoutait : « cette entreprise, qui a déjà obtenu les éloges remarquables d'un grand nombre d'évêques, ne manquera pas de mériter les suffrages de ceux-là surtout qui depuis longtemps désirent et même s'efforcent de rétablir enfin le chant grégorien dans sa première majesté et dans son ancienne perfection. »

un prestige, que relevaient encore sa physionomie franche et loyale, son caractère ouvert et généreux, son âme vraiment sacerdotale (1).

M<sup>sr</sup> Parisis, on l'a remarqué, ne prétendait pas que la question du chant grégorien fût définitivement résolue, après les travaux considérables de la commission rémo-cambrésienne. Il restait encore plus d'un point obscur à élucider. En cet état de choses, on pouvait craindre de voir sanctionner trop vite des éditions plus ou moins parfaites.

L'évêque d'Arras eut-il l'intuition des nouvelles découvertes qu'amèneraient un jour les patientes investigations des fils de Dom Guéranger ? Il eut, en tout cas, la sagesse de demander que le Souverain Pontife s'abstînt d'approuver aucune édition actuelle, même celle qui paraissait la meilleure. Il écrivit au Pape :

« Le Saint-Siège ne pourrait-il pas se borner à louer le zèle de ceux qui étudient à fond les traditions de l'Église et à les féliciter des découvertes qu'ils auraient pu faire sur le chant grégorien, tout en les exhortant à poursuivre leurs travaux avec la même ardeur et le même esprit de foi ? »

On ne pouvait mieux concilier le bon sens, le respect de la tradition et l'esprit scientifique le plus avisé. Et cette méthode prudente était trop goûtée à Rome pour ne pas y être accueillie avec éloges. Pie IX répondit à l'évêque d'Arras dans le sens prévu et désiré (24 novembre 1854).

\*  
\* \*

A la question du chant de l'Église est intimement liée celle des chantres.

Des circonstances locales attirèrent de bonne heure sur eux l'attention de l'évêque d'Arras. Le 10 novembre

(1) Cf. bibliographie de M. Planque par le chanoine Machez. *Annuaire du diocèse d'Arras*. Année 1889, pp. 308-332.

1851, il demanda à ses curés des renseignements détaillés sur la situation des clercs laïques, « auxiliaires modestes des fonctions sacrées, disait-il, si dignes d'estime et d'égarde quand ils sont pieux et soumis, mais si inquiétants et quelquefois si pénibles à voir quand ils s'oublient et se dégradent. »

Et il donnait les motifs de l'importance qu'il attachait à leur rôle :

« La sainteté des fonctions qu'ils remplissent et qui, sans le malheur des temps, ne devraient être confiées qu'à de véritables clercs ; leur rapprochement des saints autels ; la place qu'ils occupent dans l'église et qui les met en spectacle à l'assemblée des fidèles ; les chants sacrés que dirigent la plupart d'entre eux ; leurs rapports plus ou moins intimes et délicats avec les familles, dans les circonstances les plus respectables de la vie ; enfin les actes de confiance que vous êtes à même de leur demander tous les jours, exigent d'eux non seulement qu'ils n'aient aucun des vices qui pourraient compromettre leur considération devant les hommes, mais qu'ils se distinguent entre tous par l'édification religieuse de toute leur conduite.

« Cette obligation devient pour eux plus rigoureuse encore si, aux fonctions secondaires du culte divin, ils joignent celles d'instituteurs de l'enfance ; puisqu'alors, même au sortir du temple, leur vie s'écoule dans une occupation sainte (1). »

Or M<sup>sr</sup> Parisis se sentait de taille, soit à extirper les abus, s'il s'en rencontrait, soit à encourager publiquement les bonnes volontés, si elles en avaient besoin.

C'est en se basant sur les renseignements fournis en 1851 que plus tard il rédigea, à l'usage des chantres de paroisse, un règlement dont les sages dispositions restèrent en vigueur jusqu'aux lois de Jules Ferry sur l'enseignement primaire (2).

(1) M. I., p. 26.

(2) A Langres, en 1846, M<sup>sr</sup> Parisis avait déjà publié des Statuts sur les chants et les chantres (voir tome I, pp. 206-209). — Les Statuts du diocèse d'Arras promulgués au Synode diocésain de 1923 reproduisent en appendice le Règlement de M<sup>sr</sup> Parisis sur les clercs laïques (pp. 216-219).

## III

Le 29 janvier 1852, Monseigneur avait établi une commission en vue de réviser *le Propre des Saints du diocèse* (1). Le travail avait été conduit avec activité. Après l'avoir soigneusement revu, l'évêque le soumit à la Sacrée Congrégation des Rites pour obtenir l'approbation du Saint-Siège. Le 13 septembre 1853, le cardinal Lambruschini annonça l'heureuse issue des démarches qui avaient été faites et envoya à M<sup>gr</sup> Parisis le rescrit apostolique d'approbation.

L'évêque d'Arras s'empressa de communiquer à son clergé cette bonne nouvelle.

« Enfin l'office divin va être complet dans ce diocèse : à la sainte et fondamentale unité de la Liturgie romaine il nous est possible, dès ce jour, de joindre le souvenir des traditions vénérables qui font la gloire la plus pure et la plus impérissable richesse de nos contrées...

«... Vous trouverez désormais, dans la prière publique que vous récitez chaque jour, les grands exemples des vertus chrétiennes que vous ont laissés vos ancêtres dans toutes les conditions de la vie et sous tous les régimes auxquels a pu être soumise l'humanité. Ce vous sera une lumière dans vos hésitations, un appui dans vos défaillances, une consolation dans vos douleurs et surtout un encouragement dans les travaux si pénibles et cependant si rigoureusement obligatoires du saint ministère, puisqu'en invoquant tous ces bienheureux protecteurs de notre diocèse, vous les verrez tous, par la foi, vous tendre les bras du haut du Ciel, en vous répétant ces paroles si connues : *Si labor terret, merces invitet* (2). »

(1) Elle était composée de MM. Parenty, Proyart, Favrel, Fréchon, Planque, Lequette, Harbaville, d'Héricourt, de Linas. Ces trois derniers étaient laïques. Versés dans l'histoire locale, ils fournirent des renseignements intéressants, mais ne réussirent pas toujours à satisfaire aux exigences de la critique historique.

(2) M. I., 181.

Le 19 décembre suivant, partait de Rome une lettre qui mit le comble à la joie de M<sup>gr</sup> Parisis. Elle venait de Pie IX qui, très spontanément, lui adressait les paroles les plus bienveillantes et les plus précieux encouragements.

« Vous avez, lui disait-il, depuis à peu près deux ans, pourvu à ce que, dans tout votre diocèse d'Arras, l'office divin, les rites, les cérémonies, et tout ce qui tient aux fonctions sacrées, soit fait conformément aux règles de la liturgie de l'Eglise Romaine, qui est la mère et la maîtresses de toutes les Eglises. Vos efforts pour atteindre ce but nous ont été d'autant plus agréables qu'ils répondent pleinement à nos désirs, et qu'ils manifestent hautement votre piété, votre amour, votre obéissance attentive à l'égard de l'Eglise Romaine, à laquelle vous vous faites gloire d'être attaché en toute chose. »

En communiquant cette lettre à son clergé, l'évêque d'Arras s'estimait heureux d'avoir reçu du Saint-Siège, des encouragements si bienveillants et si spontanés. Et M. Favrel, étonné lui-même de la rapidité avec laquelle s'opérait, autour de lui, la restauration liturgique, écrivait malicieusement à M. Carré : « Nous sommes ici plus Romains qu'à Langres (1). »

Expérience faite, il est permis de penser que si la Commission instituée par M<sup>gr</sup> Parisis commit un excès, ce fut celui d'être trop romaine, plus même que le Pape ne l'eût souhaité.

On traversait alors une période de réaction violente contre ce qu'on appelait le rite parisien, et comme il arrive en toute réaction, on alla trop vite et trop loin. Nos vieilles richesses liturgiques, dont nous avons le droit d'être fiers, furent frappées d'ostracisme malgré les réclamations de plusieurs prêtres clairvoyants et très favorables, d'ailleurs, à la liturgie romaine : M. Haigneré et M. Toursel. Celui-ci aurait voulu restaurer l'Office de saint Omer sur le modèle de celui de saint

(1) 3 janvier 1852.

Vaast, et avait transcrit du Bréviaire de Théroouanne plusieurs antiennes et répons, « afin de montrer, écrit-il, quel suave parfum de piété exhalent ces fleurs de notre antique liturgie. Il nous semble beau et presque filial, ajoutait-il, de relever de pareilles ruines. Rome y prêterait volontiers la main. Pourquoi nous préparer des regrets ? Travaillons pour nos neveux comme nos pères ont travaillé pour nous. »

Cet appel ne fut pas entendu. Et pendant près de 70 ans, nous avons souffert de la décision intransigeante d'une Commission trop dominée par les opinions du moment et peut-être trop pressée d'aboutir (1).

#### IV

A la collection des livres liturgiques conformes au rite romain : Bréviaire, Missel, Propre des saints, Graduel et Antiphonaire, ne manquait plus qu'un Rituel. Mais cette réforme, telle que l'entendait M<sup>sr</sup> Parisi, supposait une opération longue et difficile. Car ici il se heurtait à des mœurs locales et à des coutumes légitimes. Or, en ce cas, « le législateur doit faire concorder l'unité, qui est un des caractères fondamentaux de la société chrétienne, avec certaines diversités que la sagesse de l'Eglise approuve et que son indulgence bénit, à raison de la multitude des peuples qu'elle embrasse dans sa catholicité maternelle (2). »

C'est seulement au mois d'avril 1855 qu'il publia et rendit obligatoire son Rituel à l'usage du diocèse d'Arras.

Il y fit reproduire intégralement le Rituel romain,

(1) C'est une partie de ces lacunes que s'est efforcé de combler le nouveau Propre approuvé pour le diocèse d'Arras le 13 mars 1918. — Plus avisé que le diocèse d'Arras, celui de Poitiers, par exemple, conserva, avec la pleine approbation de Rome, une grande partie de ses trésors liturgiques. — Voir l'appendice à la fin de ce chapitre.

(2) M. I, p. 285.

mais il y ajouta quelques suppléments intéressants : modèles pour la rédaction des actes religieux et de toutes les pièces qui s'y rattachent ; exhortations en français à l'occasion de la réception des sacrements de Baptême, d'Extrême-Onction et de Mariage ; formules et annonces du Prône, courtes notices à lire en chaire sur les principales fêtes de l'année, « institution très ancienne et très fructueuse que nous envient, dit-il, les contrées catholiques qui ne l'ont pas ».

Peu de temps après, quelques extraits de ce Rituel, joints aux formules du prône et aux Évangiles du dimanche, formèrent un Manuel, si commode et si pratique qu'à la demande des Curés du diocèse, il a fallu plusieurs fois le rééditer (1).

(1) En 1858, il fit imprimer à part sa traduction des *Épîtres et Évangiles du dimanche*, et déclara que désormais elle serait seule permise pour l'usage des élèves, dans toutes les écoles, publiques ou libres, de son diocèse.

Il fit publier encore un *choix de cantiques à l'usage du diocèse*, dont la musique avait été révisée par M. le chanoine Planque (M. II, pp. 112 et 115).

---



## APPENDICE

### Les différentes éditions du Propre des Saints.

---

Nous avons eu, en un siècle, trois calendriers diocésains : celui qui fut en usage sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> de la Tour d'Auvergne ; celui qu'édita M<sup>gr</sup> Parisis en 1853 ; celui qui fut approuvé par la Congrégation des Rites en 1918.

C'est le Missel et le Bréviaire Parisiens qui furent adoptés pendant la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne s'étonnera donc pas de la part faite aux Saints nationaux : sainte Geneviève, sainte Bathilde, sainte Clotilde, saint Pothin, saint Irénée, saint Loup, saint Germain, saint Aignan, saint Gatien, saint Fiacre, saint Séverin, saint Adrien, saint Pry.

Les saints des diocèses voisins y forment une phalange assez compacte : saint Rigobert, saint Donatien, (Reims) ; saint Honoré, saint Firmin évêque, saint Geoffroy (Amiens) ; saint Eleuthère, saint Piat (Tournai) ; saint Wandrille, saint Willibrod, saint Fursy.

En 1853, la Commission du Propre diocésain fit disparaître toutes les fêtes qui composaient le Propre national, sauf celles de saint Loup, saint Germain et saint Aignan ; et raya du calendrier les saints des diocèses voisins, sauf saint Eleuthère, saint Piat et saint Fursy.

En revanche, elle ajouta les fêtes de sainte Jeanne de Valois et de sainte Julienne de Mont Cornillon ; puis elle fit de larges emprunts au supplément du Bréviaire romain (sept offices de la Passion, sept fêtes secondaires de la Sainte Vierge : Expectation, Fiancailles, Notre-Dame Auxiliatrice, Cœur très-pur, Maternité, Pureté, Patronage ; — le Saint Rédempteur, saint Gabriel, saint Raphaël, saint Jean Népomucène, saint François Régis, saint Stanislas Kostka.

Toute cette germination artificielle fut impitoyablement fauchée par le décret de la Sacrée Congrégation des Rites de 1911.

Mais nous avons vu reflorir un certain nombre des traditions antérieures. Le Propre National, fort allégé d'ailleurs, nous a rendu sainte Geneviève, sainte Clotilde ; il nous a valu le B. Curé d'Ars et sainte Jeanne d'Arc.

Nous avons obtenu un office propre pour nos trois Madones principales : Notre-Dame des Ardents, Notre-Dame de Boulogne, Notre-Dame des Miracles.

Et nous avons remis en honneur des Saints qui nous appartiennent depuis de longs siècles et que la réforme de 1853 avait relégués dans l'ombre : saint Bertrand, saint Jean de Théroouanne, saint Lambert évêque de Lyon, saint Bain, saint Lambert, évêque de Maestricht, saint Firmin, évêque d'Amiens, saint Vulfran.

Nous avons même été plus loin dans la même voie et réparé des oublis antérieurs au Concordat : saint Emébert, saint Liéphard, sainte Colette, saint Riquier, sainte Angadrême, le B. Jean de Montmirail, saint Pierre d'Ambleteuse.

Les autres Saints du Propre actuel, dont nous n'avons pas parlé (1), n'ont pas cessé de figurer à notre calendrier depuis plus de cent ans.

C'est dire tout ensemble l'esprit dans lequel a été conçue la réforme de 1918, et la fertilité surnaturelle du sol de l'Artois, du Boulonnais et de la Morinie. « Il a suffi, pour ainsi dire, de nous baisser pour glaner une vraie moisson de Saints, qui sont venus reprendre, dans notre calendrier, la place d'honneur à laquelle ils avaient droit. » (A. Marcheux).

(1) Exception faite évidemment pour saint Benoit Labre, canonisé en 1883 et les Filles de la Charité d'Arras, béatifiées tout récemment.

---

## CHAPITRE V

### LA VIE DIOCÉSAINÉ

---

#### III. — Le clergé.

- I. Retraites pastorales.
- II. Statuts (1855). — Résurrection des Synodes (1855).
- III. Conférences ecclésiastiques.
- IV. Administration temporelle des paroisses : A. — Fabriques. — B. — Églises et presbytères.
- V. Mort de M. Favrel (mars 1855) et départ de M. de la Tour d'Auvergne (décembre 1855).

C'est surtout par le clergé qu'un évêque peut agir sur les âmes. Tout ce qui est de nature à augmenter la sainteté, la science, le zèle, la valeur, en un mot, des prêtres livrés au ministère paroissial intéresse donc, au premier chef, l'avenir religieux d'un diocèse.

M<sup>gr</sup> Parisis n'eut pas de souci plus constant que de favoriser, dans tous les sens, les progrès de son clergé. Par tous les moyens, il tendit à le rendre plus fervent, plus discipliné, plus instruit, plus rompu aux affaires et aux formalités administratives. Retraites pastorales — Statuts et Synodes — Conférences ecclésiastiques. — Mesures relatives à l'administration temporelle des paroisses, telles sont les méthodes qu'il va mettre en œuvre, avec le zèle et la ténacité qui le distinguent. Il multipliera, à cet effet, les réunions, les commissions, les visites, les audiences, les entretiens familiers. Non content de parler, il écrira des circulaires qui iront porter, à tous les coins du diocèse, ses exhortations, ses désirs, ses ordres et ses règlements.

Il insistera, il se fera pressant, il entremêlera félicitations et reproches, sachant bien que l'affection paternelle a le droit d'aller parfois jusqu'à l'importunité (1).

## I

## RETRAITES PASTORALES.

C'est à M<sup>sr</sup> Parisis que le clergé doit l'établissement régulier des retraites ecclésiastiques. Sous l'épiscopat précédent elles étaient en usage, mais à de longs intervalles ; et tous les prêtres n'y assistaient pas. Pourtant, malgré les difficultés de déplacement qui existaient à cette époque, le cardinal de la Tour d'Auvergne avait organisé quatre fois ces retraites, depuis 1836 jusqu'à 1843.

Comme il avait fait à Langres, M<sup>sr</sup> Parisis rendit ces retraites obligatoires et régulières. En principe, elles devaient avoir lieu chaque année, et si ce programme n'a pas été fidèlement rempli, jusqu'en 1860, c'est pour des raisons impérieuses, comme par exemple l'épidémie de choléra en 1854, l'installation du Petit Séminaire et les transformations à effectuer au Grand Séminaire en 1859 (2).

En juin 1852, trois retraites pastorales étaient annon-

1) Il s'apercevait bien parfois qu'on négligeait la lecture de ses circulaires. « Les points les plus simples des règlements que j'ai donnés ne sont quelquefois pas même soupçonnés existants. Que faire donc ? Faudra-t-il au fur et à mesure tout faire lire en conférence ? Je crains d'abuser de ce moyen, si excellent d'ailleurs. » (Lettre du 6 mai 1855).

A peu près à la même date, il écrit à ses vicaires généraux : « ... Vous allez voir comment on lit mes circulaires et mandements. A Sangatte, j'exprime mon étonnement de ce qu'on me présente des enfants de dix ans à peine. Le curé me répond qu'ils sont instruits. — Je lui dis tout bas : « Mais on ne doit pas les présenter avant onze ans ! » — « Ah ! me dit-il, je ne savais pas cela ; je ne l'ai vu nulle part ! » Hélas ! ce pauvre homme a son attention ailleurs : rien ne manquait sur sa table !... (22 mai 1855).

(2) A partir de 1860. Monseigneur résolut de ne plus donner de retraites collectives que tous les deux ans. M. III, p. 108.

cées, deux à Arras, une à Boulogne. Monseigneur avait pris ses dispositions pour appartenir tout entier à son clergé pendant cette période. Il lui écrivait : « Nous passerons ces trois retraites au milieu de vous, occupé de vous seuls et disposé à nous prêter sans interruption à tous vos besoins. Plus que jamais nous sentons en nous le désir de nous sacrifier pour le bien de ce cher diocèse et pour le bonheur des prêtres chargés de le gouverner avec nous (1) ».

Les prêtres furent d'autant plus empressés à répondre aux désirs de leur évêque que pour la plupart d'entre-eux il était encore un inconnu et que tous se laissaient une haute idée de son talent. Leurs espérances ne furent pas trompées.

Nous eussions voulu qu'il eût été possible à tous vos paroissiens, écrivait plus tard M<sup>sr</sup> Parisis, de contempler ces réunions vénérables dont la foi était la lumière, dont la charité était le lien, dont l'esprit de Dieu était l'âme. Combien de préjugés se fussent dissipés à cette vue et combien d'indifférents et d'impies se fussent écriés, avec Balaam invité à maudire : *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israël* (Numer. xxiv, 5) (2). »

Ce que ne dit pas l'évêque et ce qui aidait considérablement au succès de ces retraites, c'est la grande part qu'il y prenait. Exact comme un séminariste, le premier à tous les exercices, il s'unissait aux prières de son clergé et lui donnait l'exemple du recueillement. Le matin, après sa messe, il faisait généralement une allocution à ses prêtres. Le pasteur se révélait alors tout entier. Sa parole, toujours nette et précise, avait parfois des accents graves et solennels qui retentissaient dans les âmes comme la voix de Dieu. Après la récitation des Petites heures, des Vêpres ou des Matines, il lui arrivait d'adresser à nouveau des avis pratiques aux

(1) M. I, 2 août 1852.

(2) M. I, p. 89. M<sup>sr</sup> Parisis rendra de son clergé un témoignage analogue en 1856 (M. I, p. 369).

retraitants. Il parlait alors avec plus d'abandon, mais non moins de force ; et l'impression produite par cette parole apostolique laissait, nous le savons, des traces profondes et durables.

Le bien des retraites était trop évident et leur succès trop encourageant pour que Monseigneur hésitât à en continuer la pratique. Deux fois il fit appel au P. Chaignon pour en prêcher les exercices (1853 et 1860). En 1856, il invita M<sup>sr</sup> Chalandon, évêque de Belley, connu à cette époque, par ses succès dans ce ministère difficile. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur les dernières retraites que présida M<sup>sr</sup> Parisis (1).

## II

### STATUTS ET SYNODES.

Les statuts diocésains, promulgués par M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne en 1806, révisés par lui en 1825, étaient empruntés, pour une bonne part, aux règlements établis par Baglion de la Salle en 1744, par Guy de Sève de Rochechouart en 1678 et par François Richardot en 1563.

L'intention de M<sup>sr</sup> Parisis, a-t-il écrit lui-même, avait été d'abord de faire simplement une nouvelle édition des statuts rédigés par son prédécesseur : et de fait, les premières pages, relatives aux Devoirs généraux du prêtre, sont souvent identiques de part et d'autre.

Mais à mesure qu'il avançait dans l'exposé des graves obligations du clergé paroissial, il se trouva entraîné irrésistiblement à faire un ouvrage tout nouveau : tant les conditions de temps et de personnes, tant les lois et les usages avaient changé en cinquante ans.

1) Il y a eu 8 retraites pastorales, pendant les 14 années que M<sup>sr</sup> Parisis a passées sur le siège d'Arras : 1852, 1853 (R. P. Chaignon), 1855, 1856 (M<sup>sr</sup> Chalandon), 1858 (R. P. Vincent. Oblat), 1860 (R. P. Chaignon), 1862 (R. P. Vernoy, de la Miséricorde), 1864 (M. de Cossigny, camérier du Pape).

C'est seulement en 1855 que le travail de rédaction, délicat et minutieux, fut terminé. N'ayant pu le faire discuter en Synode (c'est seulement en 1856 qu'il pourra en rétablir l'usage dans son diocèse), M<sup>gr</sup> Parisis voulut, du moins, provoquer par avance les observations de son clergé sur les modifications à introduire dans les anciens statuts, et solliciter de nouveaux avis, avant de rendre obligatoire le texte qu'il avait arrêté. Avec une franchise aussi simple que respectueuse, les curés, réunis en Conférences, lui soumirent, en effet, de nombreuses questions et objections auxquelles il fit répondre très soigneusement (1).

De cette collaboration sortit une œuvre importante, (elle comprend à peu près deux cents pages) et qui, dans son ensemble, porte bien la marque du maître. On y retrouve la vivacité de son esprit de foi, la sincérité de son respect pour les décisions venues de Rome, sa passion pour l'exactitude, son souci de la dignité extérieure chez les prêtres et de la tenue morale chez les fidèles.

Des innovations introduites par ces règlements diocésains, les moins importantes visaient des détails de costume ou d'anciens usages réprouvés par la Congrégation des Rites ; par exemple, la suppression des soutanes à queue, l'introduction du surplis à larges manches, l'interdiction de la spatule pour l'Extrême-Onction et du voile étendu sur les époux pendant la bénédiction nuptiale. Ce sont celles qui provoquèrent d'abord le plus de commentaires, sans rencontrer d'ailleurs aucune résistance sérieuse.

D'autres réformes allaient plus loin et furent généreusement acceptées ; par exemple, celles qui règlent l'intérieur de la maison du prêtre et la durée des catéchismes ; l'obligation de prêcher chaque dimanche ;

1) Le rapport présenté à Sa Grandeur par MM. Proyart, de la Tour d'Auvergne et Lequette, à la suite des observations faites par le clergé sur les Statuts. compte 40 pages très étudiées, et d'une doctrine très sûre.

de confesser les enfants quatre fois par an, et tous les mois pendant l'année qui précède leur première communion ; de tenir les églises ouvertes toute la journée ; les moyens d'inspirer le respect des choses saintes et de lutter contre les coutumes préjudiciables à la pureté des mœurs.

« Et maintenant, concluait l'évêque en livrant à ses prêtres le résultat de son labeur, notre tâche est remplie, et la vôtre commence. Vos devoirs, à l'égard des statuts, peuvent se réduire à ces deux mots : *Connaître et mettre en pratique*.

« Le premier point est celui qui nous inquiète le plus... Vous devrez donc, sous peine d'infraction grave, faire, avant l'ouverture du carême de 1856, une lecture attentive de tous les statuts, sans en rien excepter.

« Quant à l'observance de ces règlements, notre intention formelle est qu'elle soit obligatoire dans tous les points, même les plus indifférents en apparence (encore que cette obligation comporte des degrés).

« Du reste, Messieurs, quel magnifique ensemble, quelle douce harmonie présentera ce vaste diocèse quand tous les prêtres qui le dirigent avec nous, soumis aux mêmes règles, animés du même esprit, marcheront, pour ainsi dire, du même pas, se soutenant les uns les autres pour servir le même Maître, parcourir la même route et parvenir au même but (1) ! »

\*  
\* \*

Les Statuts publiés en 1855 devaient être complétés, quelques années après, par d'autres règlements élaborés et promulgués en Synodes.

M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne n'avait convoqué aucune de ces assemblées canoniques, qui donnent à l'évêque le moyen de connaître les besoins de son diocèse et au clergé le droit de les lui signaler.

M<sup>sr</sup> Parisis résolut de ressusciter cette antique tradition à Arras, comme il avait fait à Langres (2). Trois

(1) M. I., p. 286.

(2) Voir tome I, pp. 151-165.



fois en 1856, en 1861, en 1864, il réunit en Synode l'élite de son clergé, à l'issue des retraites pastorales : « La discipline est facile à régler, dit M<sup>sr</sup> Pie, quand la sainteté est dans les âmes. »

Nous ne nous attarderons pas à décrire ici l'émotion produite par les élections ; puis la majesté des cérémonies, des prières et des chants ; cette atmosphère de foi, de confiance, de zèle contenu qui saisissait d'abord toutes les âmes et donnait à cette imposante assemblée la ressemblance d'un cénacle. Bornons-nous à dire l'impression que fit ce premier Synode sur le prélat, habitué pourtant à ces sortes de spectacles.

Dans le mandement du 2 octobre 1856, par lequel il annonce l'envoi des statuts arrêtés et publiés en synode le 10 septembre précédent, il rend à son clergé ce magnifique hommage :

« Pour la première fois, vous étiez canoniquement admis à l'examen des questions qui se rattachent au gouvernement du diocèse ; il ne s'agissait plus de vous y soumettre sans réflexion, il s'agissait au contraire d'y réfléchir et d'en conférer ensemble. Là, vous n'étiez plus empêchés par votre conscience d'en parler librement, vous aviez au contraire le droit et même le devoir de dire sur chaque chose toute votre pensée. Vous ne pouviez pas même être intimidés dans votre langage par notre présence, puisque c'est dans vos congrégations particulières que tout a été discuté, et que nous nous sommes abstenu d'y paraître. D'ailleurs, tous vous avez compris en vous-mêmes que rien ne vous entraînait, que vous étiez parfaitement à votre aise pour dire tout ce que vous jugeriez à propos. Eh bien, c'est une justice que je m'honore de vous rendre, dans l'usage de ce pouvoir nouveau, durant les longues séances de vos congrégations, pas un des cent trente membres du Synode n'a laissé échapper une seule parole qui ne fût, non seulement respectueuse et convenable, mais utile, mais propre à jeter quelque jour sur les questions, mais évidemment inspirée par l'amour du bien général. Et cependant, parmi ces questions, il y en avait qui dérangent certaines habitudes, qui contrariaient certains partis-pris, qui touchaient même à certains intérêts personnels ; mais il semblait

que, sous le souffle immédiat de l'Esprit Saint, vous exécutiez littéralement et comme naturellement ces divines paroles de l'Apôtre : *De caetero, fratres, quaecumque sunt vera, quaecumque justa, quaecumque sancta, quaecumque amabilia, quaecumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.* » (1) Phil. iv 8.

De ces assises religieuses sortirent d'excellents règlements de discipline locale sur la hiérarchie diocésaine, les droits qu'elle confère et les devoirs qu'elle impose ; sur le culte dû à la Sainte Eucharistie ; sur les fabriques. Les discussions avaient été animées, chacun y avait donné librement son avis ; et M<sup>sr</sup> lui-même, en répondant aux doutes des membres du synode, en dissipant leurs craintes, en dilatant leurs consciences, leur avait parlé, suivant ses termes, « dans le simple abandon d'une communication de famille ».

### III

#### CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

« La sainteté ne suffit pas pour être doyen, écrivait un jour l'éminent prélat à ses vicaires généraux ; il faut de plus la capacité, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir étendre son horizon au-delà du confessionnal et de la mairie. » Il redoutait donc le prêtre à l'esprit peu ouvert « qui craint une direction supérieure, parce qu'il n'est pas capable de la comprendre ».

Pour inspirer ou entretenir dans le clergé le goût de l'étude, et de l'étude professionnelle ; pour le mettre en garde contre l'ignorance, la fausse science et l'apathie, il donna une vive impulsion aux conférences ecclésiastiques.

Mais son expérience de Langres (2) lui avait montré

(1) M. I. 369.

(2) Voir tome I, pp. 142-148.

les conditions essentielles à leur succès : « c'est d'abord que les matières en soient sérieusement instructives ; c'est ensuite que tous les prêtres y travaillent ». Il nous explique lui-même, dans ses Souvenirs, la méthode qu'il employa :

« J'ai cru que les matières des Conférences ne devaient pas être des questions partielles et sans aucun lien les unes avec les autres, mais bien, à chaque fois, un sujet traité à fond dans toutes ses parties et à tous ses points de vue : philosophique, dogmatique, historique, traditionnel, etc., de manière que les conférenciers ne pussent jamais trouver les réponses dans un seul et même auteur, mais fussent obligés d'en consulter plusieurs, souvent ceux qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'eussent jamais connus sans la Conférence.....

« Mais le point essentiel, c'est que tous les prêtres travaillent aux Conférences, non seulement en y assistant, mais en apportant chacun leur travail écrit et rédigé. Voilà ce qui est prescrit et voici ce que j'ai fait pour l'obtenir. D'abord les doyennés trop nombreux ou trop étendus sont divisés en sections dont chacune a son président : ensuite, il y a un secrétaire chargé de tenir procès-verbal de chaque séance et d'y noter les absences ainsi que les autres omissions. En tournée pastorale, dans chaque doyenné, je me fais présenter le registre des délibérations et j'y mets ma note selon le mérite : enfin et surtout une rédaction définitive, résumant autant que possible les travaux de tous et approuvée par toute la réunion, est faite par le secrétaire et envoyée à l'Evêché en double exemplaire avec une large marge : toutes ces rédactions sont examinées par une commission que l'évêque préside et annotées : puis un exemplaire, avec les notes de la commission, est renvoyé au président qui en fait part à ses confrères ; de manière que tous savent très bien que le travail de chaque conférence est examiné et apprécié par l'Autorité diocésaine, et plusieurs secrétaires qui s'étaient distingués en ce genre, ont reçu de nous des marques de haute estime et de particulière confiance (Deux sont doyens qui probablement ne l'auraient pas été sans cela) (1). »

M<sup>gr</sup> Parisi, on le voit, ne négligea rien pour stimu-

(1) S., ch. XVII, § 3.

ler le zèle de ses curés. Il présidait lui-même, toutes les fois qu'il le pouvait, la commission chargée d'apprécier les travaux des secrétaires de conférences. Il écrivait à son clergé, le 21 novembre 1853 : « Nous nous livrons à ce travail avec amour ; d'abord parce qu'il est attrayant en lui-même par les grands sujets qui y sont traités, ensuite parce qu'il sera un soutien, un encouragement, une consolation pour vous tous » (1).

Aux éloges qu'il accorde, il joint la critique, une critique dont la précision dénote l'homme qui a personnellement lu et observé.

« Cependant, dit-il, nous avons à désirer 1° que le style soit, non pas oratoire, mais simple et correct ; 2° que l'on s'occupe surtout de l'exactitude du langage, condition nécessaire pour l'exactitude de la pensée, et que pour cela l'on emploie de préférence les termes théologiques, ce qui est surtout indispensable quand on parle des mystères ; qu'avant tout, on remarque bien le sens précis de chaque question et que l'on se renferme rigoureusement dans les limites qu'elle prescrit...

« Ce que nous voulons, ce n'est point d'étaler aucun luxe littéraire, surtout en style moderne ; ce n'est pas non plus de parler de toute chose à propos de chacune, c'est de nous instruire sur telle question déterminée, et pour cela d'en sonder les profondeurs, de chercher ce qu'en ont dit l'Écriture et la tradition, et d'exposer le tout dans un langage digne, pur, nourri, fort, et surtout vraiment catholique. Voilà ce que beaucoup d'entre vous ont déjà fait, voilà ce que tous s'efforceront de faire de mieux en mieux (2). »

Il écrit en 1857 :

« Continuez donc, Messieurs, à développer en vous la science de Dieu, car, on ne peut se le dissimuler, la nuit de l'ignorance s'épaissit tous les jours autour de vous, et les passions mauvaises y ajoutent encore leurs affreuses obscurités. Il faut donc que, de plus en plus, vous soyez la lumière du monde, et que cette lumière se répande sur les peuples par l'abondance de votre doctrine unie à la surabondance de votre charité. »

(1) M. I, p. 172.

(2) Ibid., p. 173. 21 novembre 1853.

Désireux de pourvoir le mieux possible ses prêtres contre les assauts de l'erreur, il cherchait le moyen de leur mettre en main les meilleurs instruments de travail. Son rêve était de les munir de bibliothèques décanales (1).

Il veillait aussi à leur proposer des sujets choisis avec soin, suffisamment détaillés pour guider l'activité intellectuelle des conférenciers et dont la variété renouvelât sans cesse l'intérêt (2).

Ce qui soutenait le zèle des conférenciers et des secrétaires, c'est qu'ils savaient que leurs rédactions étaient contrôlées sérieusement, annotées avec soin, souvent même de la main de Monseigneur. Dès le principe, il avait promis de faire paraître une réduction dernière et définitive des conférences. Des difficultés d'exécution le firent renoncer à ce dessein. Il se contenta de publier quelques rapports sur *le travail du dimanche*, des règles très pratiques et des conseils très-exprès sur certaines questions controversées, comme *le tutorisme, le probabiliorisme et le probabilisme* (3), sur le culte idolâtrique.

Un des prêtres les plus distingués du diocèse, M. le chanoine Virel, curé de La Couture, combla

(1) A cette époque, M. l'abbé Migne, directeur des Ateliers catholique de Montrouge, avait entrepris d'éditer cette incomparable collection d'ouvrages catholiques, qui rendit son nom si célèbre. Il proposait de fournir aux conférences des livres à leur choix, puisés dans son catalogue, et indiquait en même temps un moyen ingénieux de solder ces achats.

Monseigneur lui-même étudia les objections et les difficultés, dont quelques-unes étaient sérieuses, et mit ses prêtres au courant des propositions qui lui avaient été faites. Mais ce projet n'était réalisable que s'il était adopté unanimement. Il fallait que le prêtre qui se serait imposé des sacrifices à cette fin fût sûr, dans le cas d'un déplacement, d'en recueillir partout, au moins équivalement, les fruits.

Les choses en restèrent là.

(2) En 1854, on traita du travail du dimanche, de l'ondolement, du probabilisme; en 1857, de l'Église comme société visible; en 1858, du culte, notamment du culte public; pendant plusieurs années, du sacrement de Pénitence sous ses divers aspects.

(3) Le rapport de la commission d'examen conclut en faveur du probabiliorisme.

cette lacune. Il proposa à Monseigneur de publier son travail personnel, résumant ceux de la Conférence dont il était secrétaire, et amélioré par les corrections reçues, chaque année, de la commission épiscopale. Ce travail comprenait toutes les conférences proposées de 1853 à 1863. Monseigneur accueillit ce projet avec reconnaissance et voulut lui-même revoir les épreuves d'un ouvrage qui perpétuerait le bien fait par cette précieuse institution.

On connaissait la science et le talent de M. Virel. Sous des allures modestes, ce livre était une œuvre de réelle valeur. Il eut un vif succès, garanti à l'avance par plus de douze cents souscriptions.

#### IV

##### ADMINISTRATION TEMPORELLE DES PAROISSES.

##### *1<sup>o</sup> Fabriques.*

La sollicitude de M<sup>gr</sup> Parisis pour les intérêts spirituels de son clergé ne l'empêchait pas d'apporter un soin particulier à l'administration des biens temporels des paroisses. Il s'occupait tout de suite de la gestion des fabriques et des formules de budgets (1), estimant qu'on ne saurait regarder comme indigne de l'Église le soin des intérêts terrestres qui lui sont confiés. Le 21 janvier 1854, il adressa une circulaire aux membres mêmes des conseils de fabriques pour leur faire bien comprendre la dignité de leurs fonctions et l'étendue de leurs devoirs : il leur demanda d'apporter dans l'exercice de leur charge, un zèle plus éclairé, une régularité plus exacte, un dévouement plus religieux (2). Deux ans plus tard, il revenait encore sur ce

(1) mars 1852.

(2) Il y cherche l'origine des fabriques paroissiales et invoque, à cet effet, non seulement des Conciles du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, mais les édits de nos rois, les arrêts de nos Parlements, et le célèbre décret

sujet. Il imposait d'abord la tenue de séances trimestrielles ; puis il entra dans les détails les plus minutieux au sujet des comptes du personnel des fabriques, de la gestion des biens, des acquisitions, aliénations, dons, legs, remboursement de rentes, conservation des titres des églises. Il donnait la marche à suivre dans ces diverses circonstances et rappelait les pièces nécessaires pour réaliser les contrats, de quelque nature qu'ils soient (25 février 1856).

### *2<sup>o</sup> Eglises et presbytères.*

Au cours de ses visites pastorales, M<sup>gr</sup> Parisis avait pu se rendre compte par lui-même de l'état des églises et des presbytères. Plusieurs paroisses avaient leur église en un tel délabrement qu'il semblait urgent de la remplacer par un nouvel édifice. En certaines régions l'accroissement de la population avait été si considérable qu'il était devenu nécessaire de sectionner la ville ou l'agglomération en plusieurs paroisses.

L'évêque d'Arras commença par inviter les curés à lui signaler les édifices du culte qui laissaient à désirer et les pria de lui soumettre leurs projets, avec pleine confiance en sa sollicitude et son appui.

Mais il voulut que cette œuvre, qu'il prévoyait longue et difficile, s'accomplît selon les règles administratives et les lois de l'esthétique. A cet effet, il institua, en 1854, la *Commission ecclésiastique pour les églises et les presbytères*. Son rôle était de veiller à ce que les églises fussent construites ou restaurées avec goût, selon les lois d'une bonne architecture, les principes de la liturgie catholique et les convenances des fidèles. « Il faut que l'on respecte autant que possible, dans celles qui en possèdent, les restes vénérés des temps anciens ; il faut ensuite que les presbytères soient éta-

blis dans les conditions voulues de décence et de salubrité, et surtout de manière à favoriser le recueillement dont le prêtre a besoin pour l'étude et la prière. » Au point de vue administratif, la Commission devait aider et conseiller les curés dans les démarches à faire, dans les difficultés à surmonter et dans les secours à obtenir.

Chaque doyenné devait désigner les membres d'un *Comité correspondant* qui devait seconder les travaux de la Commission centrale.

Celle-ci tint sa première séance le 23 octobre 1854. Le registre des procès-verbaux nous révèle, de la façon la plus nette, avec quelle persévérance elle remplit sa mission. Les comités correspondants fournissent une ample matière à ses discussions. Les rapports des curés, les plans et devis des architectes sont étudiés avec une attention minutieuse, et une incontestable compétence technique. Plus de six cent cinquante dossiers furent ainsi soumis à l'examen de la commission pendant les douze années qu'elle fonctionna sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Parisis (1).

Cette période de la vie du diocèse est vraiment extraordinaire par l'entrain qui se manifeste dans la restauration et la construction des églises. Elle rappelle les siècles de foi du Moyen-Age. Cet élan est dû en grande partie, aux encouragements du pieux évêque. Il sut, dès son arrivée, créer ce mouvement si conforme au zèle qui l'animait pour tout ce qui touche au culte divin. Les études archéologiques, qu'il encourageait puissamment, développaient en même temps un état d'esprit très favorable à la réalisation de ses desseins. Deux architectes de grand mérite, M. Grigny d'Arras, M. Normand d'Hesdin,

(1) Sur l'initiative de son évêque, M. le chanoine Van Drival publia, en 1855, une édition du traité de Saint-Charles Borromée sur *la construction et l'aménagement des églises*.

Paris, Lecoffre. — Arras, Lefranc.

L'ouvrage est dédié à M<sup>sr</sup> Parisis.



ont particulièrement prodigué leur talent au service de cette œuvre à la fois artistique et religieuse. Des centaines d'églises ou chapelles furent restaurées ou agrandies ; 70 furent construites de toutes pièces (1).

Plusieurs de ces sanctuaires ont surgi du sol comme par enchantement, sous la poussée du sentiment religieux ; une foi résolue entretenait la ferveur du premier élan, une générosité collective pourvoyait à tout et permettait d'accomplir des merveilles. M<sup>sr</sup> Parisis fut souvent témoin de ces spectacles qui étaient pour

(1) Voici d'après l'Annuaire du diocèse d'Arras, la liste des églises qui ont été construites sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Parisis.

*Dans Arras*, les églises des Ursulines, de Saint-Géry, des Vieillards, des PP. de la Miséricorde, de Saint-Charles, du Bon-Pasteur, du Petit Séminaire, du Patronage, des Sourds-Muets, de la Charité. — *Dans l'arrondissement* : Oisy, Marquion, Quéant, Buequoy, Monchyle-Preux (église et chapelle), Gouy-sous-Bellonne, Neuville-Vitasse, Gaudiempré, Sailly-en-Ostrevant, Favreuil, Pommera.

*Dans Boulogne* : Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François-de-Sales, la chapelle du Saint-Sang, l'église des Rédemptoristes, Saint-Pierre agrandie, Notre-Dame achevée. — *Dans l'arrondissement* : Le Portel, Equihen, Saint-Martin-lez-Boulogne, Halinghen, Le Courgain, Saint-Pierre-lez-Calais, l'église des Dames du Sacré-Cœur, les Baraques, le Hameau-des-Hemmes (Marck), Coulogne, l'église des PP. Passionnistes (à Hardinghen), Herbinghen ; la chapelle des Franciscaines, à Calais.

*Dans Saint-Omer* : les églises du Haut-Pont (Cf. Dusautoir, Histoire des faubourgs de Saint-Omer, p. 83), des Carmes et de l'Hôpital-Saint-Jean, la chapelle du Collège Saint-Bertin. — *Dans l'arrondissement* : Saint-Martin-au-Laërt, Dohem, Lumbres, Febvin-Palfart (hameaux), Beaumetz-les-Aire, Bois-en-Ardres, Muncq-Nieurlet, Thiembroune.

*Dans l'arrondissement de Béthune* : Saint-Venant, Ourton, Ruitz, Vendin-lez-Béthune, Lapugnoy, Mazingarbe, Lozinghem, Lafosse (Lestrem), Oignies.

*Dans l'arrondissement de Montreuil* : Neuville-sous-Montreuil, Saint-Josse, Lespinois, Contes, Fruges.

*Dans l'arrondissement de Saint-Pol* : Croix, Croisette, Hericourt, Fontaine-lez-Boulans, La Thieuloye, Cambligeul, Monchy-Cayeux, Roëllecourt.

Les agrandissements et restaurations d'églises ne sont pas moins nombreux. Signalons : Frévent, Amettes, Bourthes, Ruisseauville, Zutkerque, Meneas. — Notre-Dame de Saint-Omer, Saint-Sépulcre, Saint-Denis, Calais, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens, Hénin-Liétard, Norrent-Fontes, Ablain-Saint-Nazaire, Avesnes-le-Comte, Fressin, Anvin, Saint-Michel, l'église des Sœurs de la Providence et celle des Chariottes à Arras, etc..

lui un singulier réconfort et augmentaient sa confiance en l'avenir de son diocèse.

Relatons ici quelques épisodes de cette admirable histoire.

Pendant son séjour à Boulogne, en 1852, Monseigneur fut instruit de la situation des habitants d'Equihen, hameau dépendant d'Outreau et le lamentablement délaissé au point de vue religieux. Il apprit en même temps que M. Le Bègue, vicaire de Saint-Joseph à Boulogne, offrait de se dévouer au salut de cette population de matelots et de s'établir au milieu d'eux. C'est à la suite d'un sermon de M<sup>sr</sup> Wiseman sur le zèle, donné au cours de la retraite pastorale de 1852, que lui était venue cette pensée apostolique.

Le 15 novembre, M<sup>sr</sup> Parisis part pour Equihen en vue d'y établir un curé ou plutôt un missionnaire. Le sous-préfet et plusieurs membres du clergé l'accompagnent. Prévenus seulement le matin même, les habitants, au comble de la joie, improvisent une espèce d'arc-de-triomphe. Il y a un cabaret à bout de bail : on a déjà songé à le transformer en presbytère et chapelle provisoire. C'est dans cet immeuble qu'est reçu Monseigneur. La salle, ornée de draperies, est, en quelques minutes, débordante. L'évêque fait ouvrir les fenêtres pour qu'on puisse voir et entendre du dehors. Il dit alors aux habitants d'Equihen l'émotion que lui cause leur abandon et son désir d'y remédier. Il leur présente M. l'abbé Le Bègue qui quitte tout pour se dévouer à leur bonheur et au salut de leurs âmes.

« J'espère que vous le dédommageriez de son sacrifice par votre docilité, votre obéissance et votre bonne conduite !... — « Oui, Monseigneur, oui, Monseigneur » — « Vous en aurez bien soin, mes chers enfants ? » — « Oui, oui, Monseigneur » — « Vous ne lui ferez pas de peine, sinon je serais obligé de le retirer » — « Non, non, Monseigneur ! » — « Voyez, mes amis, combien vous serez heureux d'avoir auprès de vous un bon prêtre qui soignera vos enfants, qui

vous instruira, qui vous consolera lorsque vous serez malades, d'avoir une église où vous prierez, un cimetière où vous conserverez près de vous les restes de vos parents... » Alors une femme portant un enfant dans ses bras, se précipite aux pieds de Monseigneur, les yeux baignés de larmes : « Monseigneur, lui dit-elle, j'ai ma fille au cimetière d'Outreau, est-ce que je ne pourrais pas être enterrée auprès d'elle ? » — « Si, si, mon enfant, lui répond Sa Grandeur, votre désir est trop juste, on ne le repoussera pas » — Puis il reprend : « Mes amis, vous n'avez pas d'église, pas de presbytère,... des secours vous arriveront du dehors ;... on fera appel à la générosité de Boulogne et des villes voisines, tout le monde se mettra à l'œuvre... Mais, de votre côté, vous ferez ce que vous pourrez, vous me le promettez, n'est-ce pas ? » — « Oui, Monseigneur, nous le promettons, Monseigneur ! ».

Après cette scène, digne de l'âge patriarcal, Monseigneur lit la lettre qui institue M. Le Bègue prêtre missionnaire en résidence à Equihen, puis il visite l'école, bénit les enfants et s'éloigne au bruit de la mousqueterie et au milieu d'acclamations enthousiastes. Le sous-préfet fut si vivement impressionné par ce spectacle qu'il disait n'avoir jamais rien vu d'aussi touchant et qu'il s'estimait heureux d'en avoir été le témoin.

Au lendemain de cette inoubliable journée, M. Le Bègue ouvre, à Boulogne et aux environs, une souscription qui s'élève bientôt à 25.000 francs. Les marins d'Equihen ne veulent pas rester en arrière. Vingt patrons de bateaux s'engagent à payer chacun cent francs chaque année pendant six ans. Les plus pauvres veulent aussi leur souscription annuelle, ce qui permet d'atteindre, pour ce pauvre hameau seulement, un total de 18.000 francs. Deux architectes de Boulogne, M. de Bayser et M. Tricquet s'offrent à dresser le plan de l'église et à diriger gratuitement les travaux. Le Conseil général vote une allocation de mille francs ; l'Em-

pereur, à la suite d'une supplique qui lui est présentée au camp de Boulogne, envoie quatre mille francs. Une demande adressée au Ministre des Cultes est suivie d'un secours de dix mille francs. — En quelques années, Equihen, alors petite bourgade de pêcheurs, était dotée d'une église, d'un presbytère, d'une école de filles. On avait dépensé soixante-dix mille francs (1).

Deux mois plus tard, une scène analogue se reproduit à Calais. Cette fois, ce sont des matelotes qui viennent exprimer à Monseigneur le désir des habitants du Courgain d'avoir une chapelle à eux. La chapelle est accordée et, séance tenante, on la cherche, on la trouve. C'est d'abord un salle d'asile. Six mois plus tard, une salle de danse est vacante : elle est aussitôt louée, agrandie, aménagée pour contenir deux cents personnes, en attendant l'érection d'une église et d'une paroisse indépendante (2).

C'est en grand nombre et dans toutes les parties du diocèse que l'on pourrait recueillir des traits de ce genre.

Il semble que l'évêque d'Arras ait voulu un jour jeter un regard d'ensemble sur ses rapports avec son clergé et mettre en relief l'idée directrice qui les avait inspirés.

Durant les retraites ecclésiastiques de 1855, Monseigneur, selon sa coutume, adressa la parole à ses

(1) M<sup>r</sup> Parisis revint à Equihen le 3 septembre 1853 pour y poser la première pierre de la future église. M. Le Bègue fut nommé curé de la nouvelle paroisse le 7 novembre 1854.

On trouvera des détails intéressants sur l'établissement religieux d'Equihen dans *La voix de Saint-Nicolas*, n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> juillet 1903 au 1<sup>er</sup> janvier 1904.

(2) Le 27 septembre 1853, l'Empereur Napoléon III entra dans la chapelle et s'informait des ressources avec lesquelles elle avait été édifiée. Il lui fut répondu que chaque bateau, au retour de la mer, offrait un poisson que l'on vendait au profit de l'église : « Eh bien ! dit l'empereur, je veux aussi offrir mon poisson pour cette œuvre » ; et il remit la somme de mille francs.

La paroisse du Courgain maritime fut créée par ordonnance du 16 avril 1861.

prêtres. En un langage élevé, il leur parla de l'esprit d'adoration, leur montra comment il est le fruit d'un vif sentiment de la grandeur incomparable de Dieu en même temps que de notre absolue dépendance vis-à-vis du Créateur, et les exhorta vivement à développer dans le peuple chrétien ces sentiments qui sont au point de départ de toute sainteté.

Dans sa dernière allocution, il leur confie que c'est le désir de faire rendre à Dieu un culte plus profond d'adoration qui a jusqu'ici inspiré la plupart des mesures qu'il a prises. En même temps, il rend hommage à son clergé qui l'a, dans cette œuvre, secondé avec tant de zèle.

Nous ne pouvons mieux clore ce chapitre qu'en citant ces paroles épiscopales. Monseigneur vient de dire que la vraie religion consiste à adorer Dieu par la soumission entière de l'intelligence, du cœur et de la vie.

« Eh bien, ajoute-t-il, permettez-nous de vous dire, Messieurs, que c'a été là le seul motif et que c'est la seule explication de presque toutes les mesures que nous avons prises avec vous, par vous et pour vous, depuis quatre ans.

« Le monde les a peu comprises et nous n'en sommes pas surpris : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt Dei*. Mais vous, Messieurs, vous les avez comprises, goûtées et secondées tellement que c'est tout à fait le cas de vous dire. *Vobis datum est nosse mysteria regni Dei ; cæteris autem in parabolis*.

« Entrons dans le détail :

« Pourquoi dès le principe, parmi bien d'autres prescriptions en l'honneur du Très Saint-Sacrement, avons nous rétabli l'usage de la génuflexion devant le Saint-Sacrement, sinon pour marquer le culte spécial dû à Notre-Seigneur ? Vous nous avez compris aussitôt en la pratiquant vous-mêmes, en la faisant pratiquer à vos enfants, puis aux hommes, puis dans quelques parties du diocèse, à Boulogne et dans les environs, aux femmes mêmes, ce que nous avons vu établir avec une grande édification, et ce qu'il faut religieusement entretenir partout où c'est établi...

« Pourquoi avons-nous régularisé l'admirable pratique de l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement ?... Ici, les

mots parlent assez d'eux-mêmes. Seulement nous avons besoin de vous témoigner tout particulièrement notre satisfaction et notre reconnaissance. Vous avez montré tant de bon vouloir, vous avez fait tant d'efforts que cette adoption est devenue un véritable triomphe pour notre sainte Religion, par les décorations, les emblèmes, les fleurs, les lumières, par les prédications et les confessions préparatoires, par les communions nombreuses, et les fidèles se succédant en adoration tout le jour... Que vous dirai-je, Messieurs ? C'est là ma plus douce récompense : je ne désire pas les louanges du monde ; mais savoir que Dieu est adoré, que Notre-Seigneur est béni, c'est là une jouissance que j'ambitionne et je vous remercie de me l'avoir procurée.

« Pourquoi avons-nous organisé l'œuvre des Églises pauvres, à laquelle participent onze cents dames formant l'élite de la société dans le diocèse et dont plus de quatre cents Églises ont déjà recueilli les fruits, sinon pour que, le culte extérieur étant plus digne, le culte intérieur des peuples en fût plus soutenu et plus éclairé ? Oh ! Si vous saviez, Messieurs, combien ces dames des églises pauvres, surtout celles qui travaillent de leurs mains, ont vu grandir en elles, au cours de leurs réunions, l'intelligence et le goût des choses de Dieu !

« Pourquoi avons-nous établi cette *Commission des Églises et presbytères* qui a déjà conquis tant d'influence et que soutiennent avec tant de zèle les comités correspondants ? Sans doute, en ce qui concerne les presbytères, c'est bien aussi par suite de notre sollicitude profonde et paternelle pour votre bien-être et pour vos convenances ; mais en ce qui regarde les églises, il est clair que c'est avant tout pour que l'adoration due à Dieu par les peuples, au lieu d'être ou gênée par le défaut d'espace, ou scandalisée par l'état ignominieux de l'enceinte, soit au contraire encouragée, excitée, relevée par la majesté de l'édifice et la splendeur du sanctuaire. Voilà encore ce que vous avez très bien compris, Messieurs, et je ne saurais trop dire combien nous sommes consolé, édifié, encouragé, nous-même par l'activité, le courage et l'élan qui se sont manifestés parmi vous, surtout depuis un an. Cela prouve de plus en plus, Messieurs, que vous n'avez besoin que de discerner la voie des améliorations et d'y être un peu soutenus, pour y marcher avec empressement et y travailler avec esprit de foi (1). »

(1) A. D.

## V

L'année 1855 porta au cœur de M<sup>sr</sup> Parisis un coup très douloureux. Il vit la mort lui enlever son collaborateur le plus cher, M. Favrel, vicaire général.

M. Favrel était le vicaire général de M<sup>sr</sup> Parisis depuis le 25 octobre 1835 (1). Dès ce moment s'établit entre ces deux âmes une intimité qui devint chaque jour plus étroite. Le même toit les abritait, ils accomplissaient ensemble leurs exercices de piété, ensemble ils travaillaient ; les joies et les épreuves étaient communes. Le vicaire général était l'ami de cœur de l'évêque, son autre lui-même.

La confiance allait de pair avec l'affection. Y avait-il de graves affaires administratives à traiter avec le préfet, les sous-préfets, ou même avec le Ministre ? Bien souvent c'était M. Favrel qui se rendait à Chaumont, à Arras, ou à Paris, avec pleins pouvoirs pour résoudre les difficultés. Il était tout à la fois homme de science et de grand jugement. Liturgiste distingué, il aida puissamment M<sup>sr</sup> Parisis dans ses réformes au diocèse de Langres et dans les nombreuses publications qui avaient pour but d'y rétablir l'unité liturgique.

Presque tout le temps que le prélat siège à l'Assemblée constituante ou à la Législative, M. Favrel réside avec lui à Paris. Il fait de continuelles recherches, fournit de précieux matériaux pour les discussions qui ont lieu au sein des commissions ou de l'Assemblée nationale.

A cette époque, on lui propose un évêché dans les colonies. Sa surprise fut grande, son refus immédiat. « Voulez-vous donc me quitter ? » lui avait dit simplement M<sup>sr</sup> Parisis à l'annonce de ce projet. C'était le cri du cœur. M. Favrel n'hésita pas : il repoussa les ins-

(1) Cf. Tome I, p. 132.

tances du Ministre de la façon la plus catégorique et lui-même chanta sa délivrance par un joyeux *Deo gratias*.

Quand M<sup>sr</sup> Parisis fut nommé au siège d'Arras, M. Favrel se résolut allègrement à de durs sacrifices pour suivre son maître. Il fut envoyé en précurseur dans la ville épiscopale. On ne pouvait faire choix plus heureux pour ménager à l'élu un accueil sympathique.

Dans le courant de l'année 1852, il éprouva les premières atteintes d'un redoutable mal de gorge. Le danger disparut, mais pour revenir chaque année plus menaçant. C'en fut fini dès lors pour lui des tournées pastorales en compagnie de son évêque si cher. Sa voix éteinte ne fera plus retentir les suaves mélodies du chant grégorien qu'elle modulait avec tant d'expression ; la prédication lui sera interdite, cruel sacrifice pour un ancien missionnaire apostolique. Mais il reste jusqu'au bout un intrépide travailleur. En même temps qu'il continue de faire face à ses fonctions de vicaire général et d'official du diocèse, il prépare et publie une troisième édition de son grand *Cérémonial*, rédige un *Paroissien romain* très complet qui a grand succès, devient, sous le pseudonyme de E. Lefranc, le principal rédacteur du journal *La Société*. C'est lui qui rédige, en entier, les articles intitulés : Nouvelles du diocèse. Il connaît la puissance de la presse : « Je vois là un grand bien, car le journal est un excellent moyen de répandre partout de bonnes doctrines et de redresser beaucoup d'idées. » Les abonnés du journal étaient d'abord peu nombreux. Mais le talent de son rédacteur fit croître sa fortune : « Tous ceux qui le lisent, écrit-il, témoignent qu'ils sont contents, et nous gagnons aujourd'hui des abonnés... Si je me suis décidé à ce surcroît de besogne, c'est que j'ai l'espoir d'obtenir par là une grande action de l'Evêché sur le diocèse. » *La Société*, entre les mains de M. Favrel, devenait ainsi comme une ébauche de la *Semaine Religieuse*, qui devait être fondée en 1866.

Cependant la maladie le harcèle sans cesse. Elle est



impuissante à lui faire suspendre ses travaux. Il faudra la mort pour l'arrêter.

La voici qui accourt. Un mal aussi terrible et plus dangereux que le premier en fait pressentir la prochaine apparition. M<sup>sr</sup> Parisis est très inquiet et gronde son ami de son manque de prudence. Il écrit le 7 février 1855 à M. Manois :

« Notre cher ami M. Favrel a malheureusement eu, par sa faute, une rechute, et lundi dernier il était plus mal que jamais. Grâce à Dieu, le voilà encore une fois remis, bien qu'il ne soit pas levé. Tous les symptômes alarmants ont cessé, et il ne s'agit plus que de lui faire suivre un régime, sur lequel, pour cette fois, je veux être impitoyable...

Peu après, nouvelle alerte. Monseigneur fait appel aux lumières des plus habiles médecins de la ville. M. Favrel lui-même écrit, le 2 mars, à sa famille une lettre enjouée. « Le grand sanhédrin des docteurs de la faculté s'est encore réuni mercredi. La troisième réunion aura lieu demain. Jusqu'alors ils se sont bornés à me mettre au régime des grenouilles, ce qui me fait leur dire en plaisantant qu'ils me traitent comme un végétal, en me condamnant à ne vivre que d'arrosements. Je crois du reste que le régime m'a très bien réussi... »

Mais le mal fait de rapides progrès. *La Société* du 28 mars déclare désespéré l'état du malade. Le lendemain, elle annonce : « Monseigneur ne quitte pas depuis deux jours le chevet de son digne vicaire général dont l'état ne laisse plus d'espoir. » Le vendredi 30 mars, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour laquelle il avait une grande dévotion, M. Favrel mourait dans les bras de M<sup>sr</sup> Parisis (1).

(1) Avant que le corps du défunt prit le chemin de Saint-Geosme (diocèse de Langres) pour y être inhumé, pendant les quatre jours qui précédèrent les obsèques et surtout le jour des funérailles, la ville d'Arras et un clergé très nombreux, venu de tous les coins du diocèse, s'associèrent à la douleur de Monseigneur, témoignant ainsi de la grande sympathie qu'avait su conquérir le défunt.

Ce deuil fut un rude coup pour l'évêque : sa correspondance nous a conservé des échos de sa poignante douleur.

« M. Favrel était pour moi un ami rare que je puis définir en ces deux mots : présent, il ne m'a jamais flatté ; absent, il ne m'a jamais blâmé. Autant il était sévère dans l'appréciation de mes actes quand il était seul avec moi, autant il était inflexible à les défendre quand je n'étais plus là. C'est le contraire qui arrive le plus souvent dans le monde.

« Ce qui me rendait encore son amitié plus chère, c'est qu'elle était plus pure. Jamais un instant je ne l'ai surpris à se rechercher lui-même. Toujours attentif à me couvrir, il prenait avec une sorte d'avidité la partie odieuse des affaires.

« Dieu l'en a récompensé même ici bas, car en si peu de temps il avait conquis, chez les laïques comme chez les prêtres, une estime et une confiance dont jamais il n'avait joui dans son diocèse natal. Toute la ville s'est portée à son convoi, un peu pour moi peut être, mais beaucoup aussi pour lui (1). »

L'évêque d'Arras appréciait à un si haut point le talent et le dévouement de son collaborateur disparu qu'il avoue à l'abbé Carré : « Je n'aurais pas accepté ma translation de siège, si M. Favrel n'eût pas voulu me suivre. » (2) Parlant du concours qu'il reçoit de ses vicaires généraux, il montre ce qui lui rend si pénible le vide causé par la mort de son ami et les services spéciaux qu'il en recevait.

« Certes, j'aurais bien tort de me plaindre de ceux qui m'entourent. On ne saurait avoir des relations ni plus douces, ni plus sûres ; mais la contradiction me fait défaut, et dans une vie comme la mienne, elle est aussi nécessaire que le sel dans les aliments. Toujours en présence d'améliorations à introduire et d'œuvres à créer, j'ai sans cesse besoin de quelqu'un qui me comprenne et qui me discute. Une affaire a toujours tant de faces ! Il faut que, pour m'éclairer, ceux à qui je la communique en projet ne la voient pas que sous le jour où je la leur présente (3)... »

(1) Lettre à M. Viard, 17 juin 1855.

(2) Lettre du 21 avril 1855.

(3) Au même, 3 août 1855.

Il prit occasion de la lettre qu'il adressait à son clergé au sujet de l'organisation diocésaine pour rendre un hommage public à son ami disparu.

« Vous avez bien voulu, Messieurs, leur écrit-il, vous associer à Notre profonde douleur et comprendre le vide que laissait autour de Nous la perte irréparable d'un ami éprouvé, d'un collaborateur infatigable, d'un prêtre aussi intelligent que modeste, aussi ferme dans ses principes que facile dans ses rapports, aussi dévoué au bien qu'oublioux de lui-même. Nous vous remercions affectueusement de votre sympathie : la haute estime que vous aviez conçue de M. l'abbé Favrel vous honore à Nos yeux, et l'attachement dont il a reçu, en Nous quittant, des témoignages si unanimes dans ce diocèse et spécialement dans cette ville, Nous y attache Nous-même de plus en plus (1). »

M<sup>gr</sup> Parisis croyait en avoir fini avec ses épreuves. La famille épiscopale avait repris son allure normale, avec cette nuance de tristesse que le souvenir jetait sur tant de choses familières, évocatrices du frère d'armes disparu.

Mais voici que le bruit court de la nomination prochaine de M. l'abbé de la Tour d'Auvergne à la Rote. L'évêque ne crut pas pouvoir s'opposer à la réalisation d'un événement qui allait le priver d'un de ses plus chers collaborateurs : « La nomination à la Rote marche malgré moi, écrit-il en décembre 1855, c'est-à-

(1) Les lettres de condoléances affluèrent de toute part auprès de Monseigneur, lors de la mort de M. Favrel. L'une d'elles lui fut particulièrement douce et réconfortante. Elle venait de M<sup>lle</sup> Morel. Voici quelques extraits de la réponse qu'il lui fit. « J'ai assez vécu pour savoir que les vraies sympathies sont rares dans la douleur, et quoique j'aie été fort touché des démonstrations unanimes qui se sont produites à cette occasion, je ne me dissimule pas qu'il y a, sous ces démarches bienveillantes, peu de sentiments intimes et durables. Vous, au contraire, ma chère fille, toujours je vous ai trouvée sincèrement et vivement soucieuse des intérêts de mon ministère et même de ma pauvre personne.... Comment, après cette expérience de votre continuelle et toute filiale sollicitude, ne serais-je pas sûr que vous avez réellement et intimement partagé la douleur extraordinaire qu'il a plu à Dieu de m'envoyer par la perte d'un ami que je ne remplacerai pas !... »

dire que je m'abstiens de poser un *veto* formel qui ne serait qu'une toile d'araignée devant le désir de tous et qui aurait l'inconvénient de me compromettre avec tout le monde. » Il laissa donc les événements suivre leur cours, et le 26 décembre, M. de la Tour d'Auvergne était nommé, par décret impérial, auditeur de Rote pour la France à Rome. Il quittait Arras où il avait fait tant de bien par sa participation à l'administration du diocèse et son dévouement à la congrégation naissante de la Providence (1).

M<sup>sr</sup> Parisis fut vivement affecté de ce départ.

« Après la perte de mon véritable ami M. Favrel, je ne pouvais en subir une plus sensible. Indépendamment de son concours intelligent et de son dévouement toujours sûr, il donnait à l'évêché le lustre de son noble nom et de ses qualités charmantes. Rien ne le remplacera, surtout sous ce rapport. Je ne puis donc voir dans cet événement qu'une nouvelle épreuve qu'il plaît à la Providence de m'envoyer et que, de ce côté, je dois bénir (2). »

M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne conserva les meilleurs relations avec M<sup>sr</sup> Parisis, avec les sœurs de la Providence, et avec le clergé d'Arras. En 1856, il demanda modestement à suivre les exercices de la Retraite pastorale et siégea au Synode. M<sup>sr</sup> Parisis en fit plus tard son légataire universel.

(1) En avril 1861, il sera promu à la coadjutorerie de Bourges, avec future succession; préconisé sous le titre d'archevêque de Colosses, *in partibus infidelium*, le 22 juillet suivant; sacré à Rome dans l'église des Français, le 1<sup>er</sup> août; il devint archevêque de Bourges, le 10 décembre 1861.

Il mourut en septembre 1879.

(2) Lettre à M. Carré, 6 janvier 1856.

## CHAPITRE VI

### LA VIE DIOCÉSAINÉ

---

#### IV. — Les Fidèles.

- I. Lettres pastorales.
  - II. Catéchisme et prédication.
  - III. Culte du Saint-Sacrement.
  - IV. Confréries.
  - V. OEuvres de propagande et de charité : Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Denier de Saint-Pierre.
- Épilogue. — Le choléra de 1854.

Le premier devoir d'un Pasteur, c'est de connaître son troupeau ; et nous avons dit le travail extraordinaire que s'était imposé M<sup>sr</sup> Parisis, de 1852 à 1855, pour visiter, par le menu, toutes les paroisses de son diocèse et se faire une idée exacte du caractère, comme des besoins dominants de chaque région.

Mais la connaissance théorique n'était pas son fait ; et il n'avait accumulé tant de renseignements que pour agir ensuite avec plus de sûreté et de succès.

Nous voudrions le suivre maintenant dans les efforts qu'il déploya pour atteindre les âmes qui lui étaient confiées, les instruire, les stimuler, les consoler, réformer les abus, former une élite capable d'entraîner ensuite la multitude.

Ses lettres pastorales nous révélèrent ses préoccupations dominantes et les obstacles principaux qu'il rencontrait sur son chemin.

Ses Ordonnances sur le catéchisme et la prédication nous montreront son zèle pour promouvoir l'instruction religieuse.

Ses règlements sur le culte dû au Saint-Sacrement indiqueront comment il entendait développer la foi et la piété.

Les vigoureuses réformes qu'il introduisit dans les Confréries tiendront à grouper et à mettre dans la main du curé les meilleurs éléments de chaque paroisse.

Il tiendra enfin à ce que son diocèse aide puissamment les œuvres charitables qui, dans toute l'Église, intéressent les âmes chrétiennes aux missions lointaines ou les ouvrent à une compassion filiale pour la noble pauvreté du Souverain Pontife.

## I

## LETTRES PASTORALES.

Suivant le plan que nous nous sommes tracé, nous ne toucherons ici qu'aux Lettres pastorales publiées avant 1860.

Le jubilé universel accordé par Pie-IX, en 1851, offrit à M<sup>sr</sup> Parisis, dès son arrivée dans le diocèse d'Arras, le moyen de susciter un puissant mouvement d'apostolat, de secourir l'apathie des indifférents et d'offrir le pardon aux pécheurs même endurcis. C'est pourquoi il ne consacra pas moins de deux Lettres pastorales de carême, celles de 1852 et de 1853, au Jubilé considéré comme une occasion de faire donner partout des exercices extraordinaires de mission.

Des plaies qui rongent la France, la plus profonde, aux yeux de cet homme de foi et la plus insupportable à son cœur, c'est l'oubli des droits de Dieu, la transgression délibérée de ses ordres.

*Le travail du dimanche, le blasphème, l'indifférence en matière de religion*, voilà les trois grands reproches qu'il fait à ses contemporains, les fautes énormes pour lesquelles s'impose le devoir de la *réparation* et qui rendent plus opportune que jamais la vertu de *pénitence*.

Après les ennemis de Dieu, les plus dangereux sont les ennemis de la famille. Ebranler les bases du foyer chrétien, c'est ruiner toutes les vertus. Le courageux gardien de la morale rappellera donc *les devoirs des pères et mères* à qui voudra l'entendre et dénoncera les dangers qui menacent, dans son diocèse, la *pureté des mœurs*.

Tels sont précisément les graves sujets que sa plume va aborder de 1854 à 1859.

Et comme une fleur céleste au milieu de ces épines, la Vierge sans tache apparaîtra parmi ces tristesses : la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception sera, pour les âmes fatiguées et les cœurs inquiets, un repos et un réconfort.

### *Le Jubilé (1852 et 1853).*

Le 21 novembre 1851, Pie IX avait donc accordé à l'univers catholique la faculté de gagner l'indulgence du Jubilé, dans l'espace d'un mois à déterminer par les évêques. A Langres, les fruits du Jubilé de 1850 avaient été abondants, et M<sup>gr</sup> Parisi en conservait le meilleur souvenir. Il voulut faire profiter largement le diocèse d'Arras de cette nouvelle faveur.

Eclairé par l'expérience, il obtint de Rome la permission de publier la grâce du Jubilé successivement dans les diverses paroisses de son diocèse.

« Vous comprenez, écrit-il à ses prêtres, l'avantage incalculable qui résulte de cette faculté. Non seulement il s'ensuit que chacun de vous peut choisir, avec Notre autorisation, le temps qui lui paraîtra le plus convenable, mais qu'au lieu d'être réduits à vos propres forces, comme il arrive quand les exercices se font simultanément partout, vous pourrez avoir, soit le concours d'un missionnaire ou d'un religieux, soit le concours de vos confrères voisins (1). »

Aussi presse-t-il ses prêtres de se concerter entr'eux

(1) M., p. 53, 2 février 1852.

pour entreprendre, dans leurs paroisses, une croisade de prédication et de prières.

« S'il s'en trouvait de plus capables que les autres pour ce genre de ministère, nous les dispenserions de la résidence autant qu'ils en auraient besoin, et l'on s'entendrait pour pourvoir pendant ce temps au service de leur paroisse. »

Les prêtres ne trompèrent pas l'attente de leur évêque. Sitôt le signal donné, ils unirent leurs efforts et rivalisèrent d'intelligente activité. Aussi, au moment de la fête de Pâques, Monseigneur, qui avait voulu être renseigné sur les résultats obtenus, écrivait à ses curés pour remercier les uns et pousser les autres à profiter de l'expérience de leurs confrères en vue de les égaler, de les surpasser même, s'il était possible (1).

Dans sa lettre pastorale pour le Carême de 1853, la joie de l'évêque déborde : il loue son clergé si bon, si docile, si plein de foi, qui n'a pas seulement secondé ses désirs, mais qui a dépassé son attente ; il loue les fidèles qui, malgré bien des obstacles, se sont pressés dans les églises pour entendre la parole sacrée et recevoir les sacrements.

« Dans plusieurs paroisses, tous les fidèles, sans aucune exception, ont répondu à l'appel de la grâce ; tous, par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ont mérité, autant qu'il était en eux, la plénitude de l'indulgence promise. Heureux troupeaux où ne se sont plus trouvées que des âmes fidèles, où tous les pécheurs ont réjoui le ciel par leur pénitence, et où les anges de paix n'avaient plus de larmes à répandre sur personne !

« Dans beaucoup d'autres paroisses, le nombre de ceux qui sont demeurés en arrière, quoique toujours trop considérable pour la sollicitude paternelle du Pasteur, a été relativement très petit. Et encore, sans doute que plusieurs d'entre eux s'étaient présentés, mais il a fallu quelquefois que la miséricorde du saint

(1) M., I. 73.



ministère s'arrêta devant des dispositions trop insuffisantes, et que le juge différât la sentence du pardon jusqu'au moment où il aurait des garanties plus rassurantes sur la conversion intérieure. »

Et après avoir dit combien il avait été touché par le récit des ardentes prières ou des pieuses industries employées dans maintes paroisses, il continue :

« Pourquoi ne vous dirions-nous pas, N. T. C. F., que dans une paroisse entr'autres, une heure après l'exercice du soir, la cloche se faisait entendre, non pour convoquer de nouveau les fidèles à l'église, mais pour que, dans chaque maison, à ce moment si favorable au recueillement, tous à la fois se missent à genoux et fissent les mêmes prières pour la conversion des pécheurs ? Comment résister à une pareille influence ; comment, dans les familles où se trouvaient encore quelques-uns de ces pécheurs retardataires, n'auraient-ils pas été subjugués par l'attendrissement autant que par la conviction ?..

« Et ailleurs, que de Lazares ensevelis, non pas depuis trois jours, dans le tombeau de leurs péchés, mais depuis trente, quarante et soixante ans, qui ont été miraculeusement rendus à la vie de la grâce ! que de mariages pour lesquels des chrétiens oublieux de leur foi s'étaient contentés d'un contrat civil, impuisant à les justifier devant Dieu, sont venus demander à l'Église le sacrement sans lequel de telles unions ne sont toujours pour la conscience qu'une honte et un crime ? Que de mauvaises habitudes rompues, même parmi celles qui étaient malheureusement passées dans les mœurs publiques ! Oui, nous connaissons des paroisses, désolées jusque-là par ces divertissements effrénés où toute pudeur se perd et où toute vertu succombe, qui n'ont même pas transigé avec le mal, mais qui l'ont extirpé entièrement (1)... »

### *Le travail du dimanche (1854).*

C'est en cette année 1854, alors que les âmes lui semblaient davantage travaillées par la grâce, que M<sup>sr</sup> Parisis s'attaqua à un mal que, dans ses tournées,

(1) Il y eut d'autres jubilés en 1854, et en 1865, dont les fruits ne furent sans doute pas moins abondants, mais sur lesquels nous avons moins de détails.

il avait vu sévir dans un trop grand nombre de régions : le travail du dimanche. Ce désordre lui était insupportable : il y voyait un crime de lèse-majesté divine particulièrement odieux. Dans ses premières courses pastorales, il l'avait dénoncé, poursuivi, stigmatisé sans relâche. Une fois de plus, il allait revenir à la charge.

En novembre 1853, il avait proposé aux conférences ecclésiastiques, comme sujet d'étude, un questionnaire sur le travail du dimanche : c'était comme une vaste enquête instituée dans tout le diocèse. Il s'était informé auprès des curés sur les travaux tolérés le dimanche, sur la ligne de conduite à tenir, au sujet de cette question, dans la direction des âmes (1).

Au début du Carême parut l'instruction pastorale sur *La sanctification du dimanche*. Son but est de montrer que le travail du dimanche est une prévarication désastreuse pour la religion et un danger redoutable pour la société. Ces deux considérations sont présentées avec une logique irresistible et un grand bonheur d'expression.

Il s'attriste d'abord de devoir négliger certains arguments par crainte de ne pas être compris.

« Nous ne voulons pas, dit-il, vous montrer combien la violation de ce précepte est par elle-même injurieuse à Dieu, qui s'en trouve atteint directement dans son culte personnel et dans son domaine réservé. Ces considérations, les plus solides de toutes sans contredit, appartiennent, quand elles sont isolées, à une sphère trop haute et s'adressent à des sentiments trop surnaturels pour être appréciés du grand nombre. Hélas ! qu'ils sont rares aujourd'hui les chrétiens véritablement sensibles à une injure faite à Dieu ! et qu'il est triste pour Nous de ne pouvoir presque plus être compris ni goûté quand Nous voulons montrer dans les perfections, dans les droits du souverain Maître, le principe et le fondement de tous les devoirs !

(1) M. I. p. 275. On trouvera là des règles précises sur les travaux tolérés le dimanche, dans l'agriculture, le commerce et l'industrie ; des conseils sur la conduite à tenir, dans le saint tribunal, à l'égard des chefs, sous-chefs ouvriers et domestiques.

« Mais puisqu'il en est ainsi, renfermons Nous dans des considérations plus accessibles à tous : raisonnons humainement, comme le disait l'Apôtre, par égard pour l'infirmité de la chair ; prenons les hommes tels qu'ils sont, avec leurs pensées frivoles et leurs affections terrestres, mêlées toutefois à un sentiment réel, quoique souvent très vague, qui leur reste encore, du besoin de la religion. »

La profanation du dimanche est une prévarication désastreuse *pour la religion*, parce qu'elle produit l'ignorance des vérités divines et fait perdre les habitudes religieuses ; et elle est un danger redoutable *pour la société*.

« Ne dites pas, N. T. C. F. que ces connaissances indispensables de la religion, vous les avez reçues dans votre enfance. En supposant même qu'alors elles aient été en vous aussi solides et aussi complètes que véritablement elles l'ont été peu ; en supposant que vous n'ayez pas été du nombre de ces pauvres enfants, dont nous parlerons plus tard, que des spéculateurs sans foi et des parents sans entrailles condamnent à un travail continu, qui les rend profanateurs du saint jour avant qu'ils aient appris à le sanctifier ; est-ce que vous ne savez pas bien, par votre propre expérience, ce que devient la science du premier âge quand elle n'est pas cultivée, surtout s'il s'agit de cette science de la religion que toutes les inclinations de la nature et toutes les passions du monde conspirent à nous faire oublier ?

« Aussi qu'arrive-t-il et que rencontrons-nous ? Des hommes qui se disent chrétiens et qui ne savent plus ce que c'est que le Christianisme, et qui croiront lui faire honneur en le plaçant à la tête des opinions humaines ou des institutions sociales ; des catholiques, enfants de la seule vraie Église, qui professeront sans scrupules que toutes les religions sont bonnes et que chacun doit rester dans la sienne ; enfin, des disciples de l'Évangile, de ce livre dont la morale est si haute et si pure, qui érigeront en système des mœurs abominables que le sentiment naturel suffirait pour condamner et flétrir. »

Autre conséquence de la violation du repos dominical : elle ramène sur la terre un véritable paganisme avec ses fêtes et ses temples, ses saturnales et ses orgies.

« Dans tout l'ensemble des pratiques observées par un peuple qui sanctifie le dimanche, il y a un acte d'adoration envers Dieu et une profession de foi chrétienne. Ce silence régnant, dès le matin, dans toutes les rues, comme dans toutes les maisons; tous ces fidèles purifiant leurs corps des souillures de la semaine pour revêtir leurs habits de fête en l'honneur de Dieu seul; ces cloches dont les vibrations mystérieuses proclament l'heure de la prière publique; tout ce peuple, jeunes et vieux, grands et petits, riches et pauvres, qui, docile à leur appel, se rend pêle-mêle dans la maison du Père commun, qui y entre avec respect, qui s'y range avec ordre, qui s'y agenouille, qui y prie, qui y met en commun les soupirs de tous les cœurs et le chant de toutes les voix; puis ces cérémonies saintes qui se développent dans le sanctuaire, cet encens qui embaume le temple de ses symboliques parfums; ce prêtre à l'autel, représentant de l'éternel Médiateur, qui étend les mains entre le ciel et la terre pour offrir le sacrifice de propitiation, et qui ensuite les abaisse pour bénir l'assemblée des enfants de Dieu; tout cela, N. T. C. F., élève et purifie l'âme, et il est impossible que des peuples qui observent fidèlement et qui voient habituellement ces choses deviennent jamais vraiment irréligieux.

« Mais si, au contraire, vous leur ôtez ces habitudes si instructives et ces spectacles si sanctifiants; si les peuples, au lieu du repos qui soulage et de la prière qui purifie, continuent au jour du Seigneur ces travaux de la semaine qui les tiennent toujours courbés vers la terre; s'ils se sont accoutumés à entendre le son de la cloche sainte, comme un signal qui leur est étranger; s'ils ne connaissent plus le chemin de la maison de Dieu, ou s'ils n'y viennent que rarement et rapidement sans rien y voir ni rien y comprendre; si enfin cette vie toute naturelle, c'est-à-dire cette vie des sens, cette vie des passions, et, pour me servir de l'expression hardie de l'Apôtre, cette vie animale dans laquelle ils se traînent, n'a plus ni halte, ni trêve, où voulez-vous qu'il y ait désormais place dans leur existence pour notre sainte religion? Ni leur intelligence ne la comprend, ni leur cœur ne la goûte, ni aucune de leurs habitudes ne les en rapproche. Comment, avec ce poids de la concupiscence qui nous entraîne toujours vers le mal, ne sortiraient-ils pas tout à fait des voies chrétiennes?

« Hélas! oui, ils en sortent, continue-t-il, et la profanation des dimanches en fait de véritables païens, des païens non seulement par le cœur, en ce qu'ils n'ont plus ni attrait, ni affection, ni désirs que pour les choses créées et terrestres; mais des païens

même par leurs actes continus et avérés, puisqu'ils ont leurs fêtes et leurs temples manifestement consacrés au démon ; oui, leurs fêtes, en concurrence et en opposition directe avec les fêtes du vrai Dieu, c'est-à-dire ces lundis scandaleux, invention évidemment diabolique, par laquelle on a trouvé le moyen de satisfaire aux exigences de la nature réclamant le repos, sans payer à Dieu la dette que, dans sa souveraineté suprême, il avait imposée pour son culte ; oui, des temples moins beaux, pour la plupart, et cependant bien plus dispendieux que ceux du Seigneur, c'est-à-dire ces lieux de débauche où, dès le dimanche soir, souvent une partie de la nuit, et quelquefois le lundi tout entier, des pères de famille, des jeunes gens (hélas ! nous pourrions dire plus), se livrent, non pas à un repos sanctifiant, mais à un désœuvrement ignoble ; non pas à des chants sacrés, mais à des chansons obscènes ; non pas à la recherche de cette nourriture de la grâce qui préserve le corps en fortifiant l'âme, mais aux satisfactions d'une ivresse qui enfonce tout à la fois l'âme et le corps dans l'abrutissement. »

Et l'évêque souligne le caractère vraiment effrayant de ce désordre :

« Dieu a dit : Vous travaillerez pour vous pendant six jours ; et le septième, vous me le consacrerez en y cessant vos travaux et en le sanctifiant. Et on lui répond : Nous ferons le contraire ; le jour que vous vous êtes réservé pour vous, nous le conserverons pour nous seuls et précisément pour les travaux mêmes que vous nous défendez, et c'est spécialement aux heures du matin où votre culte nous appelle à des actes plus obligatoires que nous travaillerons le plus. Le repos dont nous avons besoin, nous le prendrons, mais ce n'est pas à vous, c'est à votre ennemi, c'est au démon de l'intempérance que nous le consacrerons. Vous voulez être servi par le sacrifice ou la mortification de nos penchants naturels ; lui, nous le servirons par le libre cours de nos plus sensuelles passions ; après avoir travaillé contre vous au jour où vous le défendez, nous nous reposerons contre vous en un jour désigné par vous pour le travail... Pour vos autels, bien que nous ayons tout reçu de vous, nous ne donnerons rien, nous n'aurons jamais rien, et nous leur refuserons comme une perte la moindre part de notre superflu. Au contraire, pour les temples de la débauche, nous ne refuserons rien et nous leur donnerons gaiement même le nécessaire de nos familles. »



Dans une deuxième partie, M<sup>sr</sup> Parisis montre que le travail du dimanche, si désastreux pour la religion, est aussi un danger redoutable pour la société.

« Étrange contradiction de nos jours : d'une part, comme nous l'avons déjà dit, généralement on est revenu à croire et à professer que l'ordre social a besoin de la religion pour être sauvé, et de l'autre, trop souvent on ôte à cette religion sainte, dont on invoque l'appui, les moyens sans lesquels elle ne peut pas se conserver elle-même, bien loin de pouvoir préserver le monde de la dissolution intestine dont il est menacé ! »

A l'heure des crises sociales, les moins croyants viennent en foule dire aux prêtres : De grâce, éclairez le peuple, moralisez les ouvriers, il n'y a que vous qui puissiez nous sauver, rendez les bons, car tels qu'ils sont, ils nous font peur.

« Les rendre bons ! encore une fois, c'est notre désir, puisque c'est notre tâche et cette tâche, quoique fort effrayante, ne nous paraît cependant pas au-dessus de la puissance de notre saint ministère mais à la condition que ces peuples, si aveuglés, si égarés, si matérialisés, nous aurons le temps de leur parler, de les raisonner, de les éclairer, de les redresser, et qu'eux-mêmes auront le loisir de nous entendre, de nous comprendre, de se replier sur leur propre cœur, de se demander où ils sont, d'où ils viennent, où ils vont, quelle est leur destinée pour le présent et pour l'avenir, c'est-à-dire, N. T. C. F., à la condition qu'ils auront habituellement, et tout entier, le repos du Dimanche.

Oui, telle est l'efficacité de ce repos sanctificateur que, bien observé, il suffirait seul pour régénérer le monde.

« Mais comment voulez-vous qu'ils comprennent la dignité surnaturelle de leur être, et qu'ils aient le sentiment austère de leur devoir, ces hommes qui n'ont pas un jour par semaine, souvent pas un jour par mois pour en entendre parler et pour y réfléchir ? Comment se pourrait-il qu'ils n'eussent pas un goût dominant, exclusif et par cela même exagéré pour la terre, pour les biens, pour les délectations, pour les espérances de la terre, quand tous les jours, sans exception et sans relâche, ils y

restent attachés, collés, et, pour ainsi dire identifiés par le travail ! »

M<sup>re</sup> Parisis déplore, sur ce point, les méfaits de l'industrialisme qui courbe sous sa loi d'airain des populations entières.

« Et ces populations de tout sexe et de tout âge que l'on entasse dans les infatigables officines de l'industrie moderne, que l'on y enchaîne nuit et jour au service de ces puissantes et colossales machines qui ont détrôné la main de l'homme ; et ces enfants que l'on dresse à obéir servilement aux mouvements irrésistibles de ces êtres inanimés avant de leur avoir appris à obéir à Dieu, ah ! Nous ne les incriminons pas, Nous ne voulons même aucunement Nous établir les juges de ceux qui ne les emploient que durant les jours destinés au travail : Nous apprécions la nécessité des temps, et Nous savons que, même sous l'empire de cette nécessité, les chefs d'industrie peuvent opérer beaucoup de bien sous tous les rapports sur ceux qu'ils tiennent asservis à leurs intérêts ; mais Nous leur demanderons ce qu'ils veulent en faire quand ils ne leur laissent aucun jour de repos ? Ces populations ouvrières déjà nécessairement appesanties, matérialisées, qu'on Nous permette encore le mot, abruties par des occupations qui rétrécissent et rabaisent leur intelligence, si elles n'ont pas au moins le dimanche pour se relever à leurs propres yeux, pour entendre autre chose que le battement monotone d'un balancier et le bruit étourdissant des mille rotations qu'il fait mouvoir ; si elles n'ont pas le dimanche pour reposer leur corps et faire un peu fonctionner leur âme à son tour, pour se rappeler qu'elles ont une conscience à interroger, une destinée éternelle à atteindre, un Maître plus grand que tous les autres à servir, comment voulez-vous qu'elles ne deviennent pas étrangères et comme inaccessibles à toute idée spirituelle et morale ? »

Il termine par ces paroles :

« Nous vous en conjurons, sanctifiez, faites sanctifier, aidez-nous à faire sanctifier le Dimanche par l'observance absolue du saint repos.

« Nous le demandons aux riches et aux puissants, parce qu'ils y sont au fond les plus intéressés et parce qu'ils doivent être les plus en état de Nous comprendre ; Nous le demandons aux petits

et aux pauvres, parce que c'est surtout en vue de leur soulagement sur la terre et de leur salut dans le Ciel, que le Seigneur a établi le saint repos ; Nous le demandons aux particuliers, afin qu'ils se concertent et s'associent entre eux, pour former une forte digue contre ce torrent de la coutume qui, par la seule infraction du Dimanche, peut tout entraîner dans l'abîme ; Nous osons le demander aux dépositaires même de la puissance publique, dont Nous connaissons sur ce point les intentions bienveillantes, dont Nous apprécions les hésitations respectables et dont cependant le concours formel, manifeste, qu'ils Nous permettent de le dire, le concours légal Nous est nécessaire pour arracher les peuples au travail impie des Dimanches, à l'oisiveté dégradante des lundis, et à tous les désordres, à toutes les hontes, à toutes les calamités qui en seraient l'inévitable conséquence. »

Il a fallu plus de cinquante ans pour obtenir des pouvoirs publics le « concours légal » que ce précurseur était alors à peu près seul à appeler de ses vœux.

*Le blasphème (1856 et 1858).*

Ce n'est pas avec une moindre ténacité qu'il dénonça une autre infraction à la loi de Dieu : le blasphème. Déjà, à Langres, il avait stigmatisé ce mal avec une grande énergie et fondé à Saint-Dizier, en l'église de Lanoue, une Archiconfrérie Réparatrice (1). Il revient sur ce grave sujet plusieurs fois, à Arras, dans ses Lettres pastorales, particulièrement en 1856, dans son *Instruction sur les œuvres de réparation* (2).

En 1858, il traite dans toute son ampleur ce point de morale, sous forme de *Lettre à MM. les professeurs de théologie du grand séminaire sur une question relative au deuxième précepte du Décalogue*.

Il note au début de sa Lettre un symptôme de l'affaiblissement du sens religieux : « c'est que généralement aujourd'hui on attache beaucoup plus d'importance aux fautes qui nuisent au prochain qu'aux crimes qui

(1) P. L. Parisis. I, pp. 355-362.

(2) M. I, p. 312.



ne s'attaquent qu'à Dieu. L'humanité s'est posée en idole et c'est en elle seule que l'on voudrait résumer toute la morale. Quand on a dit d'une action blâmée par la conscience chrétienne : Cela ne fait tort à personne, tout est dit, l'action est jugée et le coupable absous. Cette disposition des esprits est aussi incontestable dans sa généralité qu'elle est triste dans sa nature et dans ses conséquences. »

Cette erreur, se demande-t-il, ne vient-elle pas en partie des doutes exprimés sur la malice d'une certaine locution communément regardée comme blasphématoire et par laquelle on donne au Nom adorable de Dieu la qualification de *sacré* ?

Les ouvrages de M<sup>gr</sup> Gousset lui semblaient trop peu catégoriques sur cette question et lui inspirèrent l'idée de prendre part au débat.

« J'ai été déterminé à cette publication, dit-il à Louis Veillot, parce que, sur l'exemple du Cardinal Gousset, toutes les nouvelles théologies imprimaient en toutes lettres ces exécrables paroles et mettaient en question leur grièveté (1). »

Le prélat donne en quelques mots, au début de son travail, son opinion sur ce point :

« Quelques théologiens modernes se sont exercés sur la question de savoir si ces paroles sont par elles-mêmes la matière d'une faute grave. Or je n'hésite pas à dire et je vous prie, Messieurs, d'enseigner formellement, qu'au moins dans l'usage qu'on en fait le plus ordinairement, ces paroles sont grièvement injurieuses à Dieu.

Et il ajoute ces mots qui nous révèlent le fond de son âme :

« J'avoue que l'honneur de Dieu m'est cher, et qu'en écrivant ces lignes, je satisfais à un besoin de mon âme. »

Il étudie alors le sens véritable des paroles incrimi-

1) Lettre à L. Veillot. 4 février 1858.

nées. On a prétendu que ces paroles n'étaient autre chose qu'un serment, et qu'en les prononçant, on prenait simplement à témoin le nom du Seigneur. Erreur de fait, dit M<sup>sr</sup> Parisis. Et il analyse avec finesse les expressions qui font l'objet du débat, prouve que l'usage et le Dictionnaire de l'Académie plaident, sans conteste possible, en faveur de son interprétation et regardent ces paroles comme une injure envers Dieu.

Il examine ensuite le sentiment ou la disposition intérieure qui fait ordinairement proférer ces paroles ; elles sont inspirées, selon lui, par les puissances infernales. C'est le concours de celles-ci qui peut seul expliquer cette préférence, et une préférence universelle et populaire, pour la profanation du Nom de Dieu.

« Quoi ! s'écrie-t-il, sur dix commandements de Dieu, il y en a un spécial pour ordonner le respect adorateur dû à son *Nom* ; sur sept demandes auxquelles se borne la prière enseignée par notre divin Maître, il y en a une toute particulière pour que le *Nom* du Seigneur soit sanctifié, et c'est précisément ce même *Nom*, pour lequel Dieu lui-même recommande tant d'hommage et tant d'amour, que l'on jette, en le sacrant, comme en proie aux emportements de toutes les passions mauvaises ; et cela serait venu de soi-même, et cela serait passé en habitude, par hasard ; et le démon, qui seul y gagne, n'y serait pour rien ! Qui donc oserait le dire ? »

Il répond alors aux objections qui ont pour objet d'atténuer, à tout prix, la culpabilité de ceux qui prononcent ces paroles, et maintient que celles-ci, dites surtout comme expression de colère, impliquent presque toujours un blasphème formel d'imprécation, c'est-à-dire de dépit et de murmure contre Dieu. Il s'élève contre les doctrines nouvelles qui tendent à diminuer l'horreur qu'a toujours inspirée l'habitude de *sacrer*.

« Par là, dit-il, on l'invétère, on l'enhardit, on désarme le prêtre qui veut la combattre et l'on refroidit le pieux fidèle qui voudrait en expier les outrages, c'est-à-dire qu'on favorise un

immense scandale et qu'on décourage les plus pures vertus. »  
 « Ce scandale, ajoute-t-il, est donné par la France à l'univers entier. Cette nation, d'ailleurs si grande, si belle, si pleine de cœur et de ressources, si riche en œuvres de dévouement et de foi, eh bien ! elle doit à cette stupide habitude de passer partout pour le peuple le plus blasphémateur du monde et de déconsidérer ainsi la Religion catholique qui, dans les pays lointains, s'identifie avec elle. »

La lettre épiscopale s'achève par des conclusions qui indiquent aux professeurs du grand séminaire comment doit être dirigé leur enseignement sur ce point capital de la loi de Dieu.

« 1<sup>o</sup> Entretenir en soi une horreur souveraine du blasphème, crime beaucoup plus grand que tous ceux qu'on peut commettre envers les hommes, même que l'adultère et l'homicide, quelque énormes qu'ils soient.

2<sup>o</sup> Enseigner expressément que les paroles qui font l'objet de cette lettre sont en elles-mêmes une formule vraiment blasphématoire, et que le blasphème qui s'y trouve est des plus exécrables.

3<sup>o</sup> Eviter absolument de les prononcer, surtout en français, n'importe pour quelle cause, attendu que l'on peut toujours se faire comprendre sans cela. Exiger des élèves la même réserve et la recommander sérieusement aux prêtres.

4<sup>o</sup> Ne jamais écrire ces paroles en toutes lettres, et si l'on a quelque livre où elles se trouvent imprimées ainsi, les y effacer, attendu que cette vue serait un très grand scandale pour les personnes séculières entre les mains desquelles ces livres pourraient tomber.

5<sup>o</sup> Pour la pratique, dans la direction des consciences, en inspirer aux fidèles le sentiment d'horreur qu'on a dû en concevoir soi-même ; se montrer très sévère pour les enfants avant que l'habitude de ces mêmes paroles se forme ; ne pas facilement croire même les adultes qui s'excusent en disant qu'ils n'y pensent pas et qu'ils n'ont pas l'intention d'outrager Dieu, surtout s'ils ne font aucun effort pour se corriger ; du reste traiter les blasphémateurs d'habitude comme les habituels, en faisant la part de la grossièreté d'éducation et de la vivacité du caractère, mais aussi en pesant le défaut de crainte de Dieu, le scandale et les autres circonstances de même nature. »

Cette doctrine sévère, trop sévère, au jugement d'une école qui compte parmi ses maîtres des moralistes très autorisés, révèle une âme jalouse de l'honneur de Dieu et à qui il était insupportable de voir le moindre nuage offusquer la gloire divine. Aussi quel accent persuasif émane de ces pages austères et sagement composées.

« Je n'ai jamais rien écrit avec plus de conviction, mandait-il à Louis Veuillot. Un des fondements de mon espérance chrétienne, malgré bien des sujets de crainte, c'est l'horreur que Dieu m'a donnée pour le blasphème... » et il ajoutait en souriant cette observation qui hélas ! est moins vraie de nos jours : « ... une des raisons qui me font aimer les chemins de fer, c'est qu'ils en ont beaucoup diminué le nombre ! »

### *L'indifférence en religion (1858).*

Un des symptômes les plus inquiétants pour l'avenir de la France, c'est l'indifférence d'un si grand nombre d'âmes à l'égard de la religion. Dans son mandement de carême de 1858, M<sup>sr</sup> Parisis s'attache à décrire la nature et la gravité spéciale de cette forme de l'impiété (2). Il montre que l'indifférence en matière de religion est le plus grand danger que court aujourd'hui l'Eglise, parce qu'on la retrouve, non seulement au sein de l'impiété et de la démoralisation, mais même parmi les fidèles qui semblent respecter et aimer le christianisme.

A côté des considérations théoriques et d'ordre général, l'évêque ne perd pas de vue le bien immédiat de ses diocésains et leur montre comment le devoir pascal, le saint repos du dimanche, la prière quotidienne sont les premiers sacrifiés à ce mal. Mal d'autant plus redoutable qu'il envahit de plus en plus toute la société. Et d'abord les agglomérations industrielles.

« Tout près de vous, N. T. C. F., tout autour de vous, que

(1) 4 février 1858.

(2) Lettre pastorale sur *L'indifférence en religion*. M. II, p 72.

d'agitation, que de dissipations, que d'appesantissements matériels capables, si vous ne vous surveillez, de vous plonger dans cette mortelle indifférence.

« Voyez ! Ces déplacements continuels qui étourdissent, ces industries impatientes qui absorbent, ces travaux sans interruption qui matérialisent ; puis tous ces désirs nouveaux qui s'exaltent, cette soif du gain qui épuise, ces passions sensuelles qui enivrent, ces intempérances qui dégradent ! Mon Dieu ! que devient votre pensée adorable au milieu de tant de préoccupations excessives qui lui sont contraires, et que devient votre divine image dans ces âmes que tant de souillures et tant de dégradations flétrissent chaque jour de leurs profondes empreintes ! (1).

Plus que les autres, les populations ouvrières tombent donc aisément sous le joug du matérialisme avec ses appétits ignobles et ses brutales satisfactions. La vigueur des expressions de l'évêque indique combien est forte sa conviction et grand le désir qu'il a de toucher son peuple.

Avec quelle émotion il décrit encore la marche envahissante de cette lèpre de l'indifférence dans des milieux qui en ont été longtemps préservés, surtout dans les campagnes, aujourd'hui mises en contact perpétuel, par les nécessités de la vie, avec des agglomérations plus importantes.

« Ce qui les frappe le plus dans ce monde nouveau, ne sont-ce pas les discours et les habitudes de cette scandaleuse indifférence, avec toutes ses hardiesses et tous ses succès ?

« Ainsi, dans ces populations primitives, on avait cru jusque-là qu'un homme sans religion ne pouvait pas être honorable, puisqu'il manquait au premier de ses devoirs ; mais voilà que, dans une ville voisine, on trouve des hommes qui méconnaissent entièrement ce premier devoir, et qui cependant sont honorés, paraissent heureux et puissants. On en est surpris d'abord, affligé même ; mais peu à peu on s'habitue, on se familiarise, on s'enhardit à la prévarication par cet exemple. Bientôt, au lieu de remords, on y trouve comme une certaine complaisance dont on

(1) M. II, p. 77.

n'ose pas se rendre compte. Hélas ! ce qui flatte nos concupis-  
cences est si facilement bien accueilli par notre misérable nature !  
On se demande pourquoi l'on n'accepterait pas une morale plus  
commode qui suffit si bien pour conduire heureusement ses  
affaires en ce monde ; pourquoi l'on ne s'occuperait pas avant  
tout de ces intérêts présents, pour lesquels, après tout, on  
éprouve le plus d'attrait, enfin pourquoi l'on n'écarterait pas ce  
joug des pratiques religieuses qui gêne et que tant d'autres ne  
portent plus.

« Dites, N. T. C. F., si ce n'est pas de la sorte que l'indiffé-  
rence religieuse s'implante tous les jours de plus en plus dans  
ces humbles et paisibles villages, dont le bonheur était précisé-  
ment de ne l'avoir jamais connue.

« Mon Dieu, quel affreux malheur ! Quel changement s'opère  
bientôt dans toutes ces maisons, dont la religion avait été jusque-  
là le plus doux charme et souvent le seul trésor ! Ces images de  
piété, dont les ancêtres avaient orné leur modeste demeure et dont  
la vue avait été souvent pour eux un encouragement ou une con-  
solation, elles sont encore là comme un témoignage du passé ;  
mais elles ne disent plus rien ni à l'esprit ni au cœur. Ce foyer  
de la famille qui en avait vu si longtemps tous les membres réu-  
nis par des entretiens si intimes, par des joies si pures, par des  
lectures si bonnes et des prières si unanimes, il n'entend plus  
que des conversations terrestres, quand elles ne sont pas licen-  
cieuses ; et comme la charité venue de Dieu seul n'y préside plus,  
l'ennui s'y glisse, la discorde y intervient, et l'époux et le fils  
et la fille elle-même le désertent, au jour du repos, pour aller  
chercher ailleurs des liaisons qui ne sont plus dans l'ordre et des  
plaisirs qui font pleurer la vertu (1). »

### *La Vertu de Pénitence (1855).*

Ce sont leurs aspects pratiques que M<sup>sr</sup> Parisis  
excelle à découvrir, dans tous les sujets qu'abordent  
ses Lettres de Carême. La vérité, exposée avec une  
clarté remarquable, est mise en une langue pure, mais  
sans prétention, à la portée de tous.

Dans sa lettre pastorale de 1855, après avoir défini  
la pénitence intérieure et extérieure, il cherche, parmi

(1) Ibid., pp. 79-79.

les chrétiens, ceux qui paraissent ne pas la pratiquer, hélas ! et même ne pas la comprendre. Ce sont les endurcis qui refusent de faire leurs Pâques ; ce sont les tièdes et les routiniers qui n'y voient qu'une simple formalité, requise pour être admis à la Sainte Table ; ce sont les gens pressés qui se confessent à la hâte, à la dernière extrémité, quand le confesseur peut à peine leur donner quelques instants rapides.

Que faire donc, et quelles conséquences tirer de ces réflexions austères ?

D'abord, il faudrait être mieux instruit de sa religion et ne pas confondre des pratiques secondaires ou des usages abusifs avec les obligations essentielles du christianisme.

Il conviendrait ensuite de se confesser plus fréquemment ; car c'est en faisant souvent une chose qu'on apprend à la bien faire.

M<sup>sr</sup> Parisis va plus loin et désire qu'on conserve le vieil usage des curés d'ancien régime, qui imposaient aux pénitents l'obligation de se présenter deux fois au confessionnal, afin de se disposer pendant un certain temps à la grâce de l'absolution sacramentelle.

Il est difficile de ne pas trouver cette exigence abusive et de ne pas se souvenir que cette pratique a éloigné du devoir pascal bien des âmes ombrageuses ou incapables de pareil effort (1).

### *Devoirs des pères et mères (1857).*

Déjà, en 1841, l'évêque de Langres avait entretenu ses diocésains des lacunes qu'il avait remarquées dans leur façon d'entendre l'éducation de leurs enfants (2).

Ce qu'il avait observé de nos mœurs familiales lui avait donné la persuasion qu'en Artois comme aux

(1) Il semble que M<sup>sr</sup> Parisis en ait jugé de même, quelques années plus tard. Car, après avoir formulé, dans trois de ses mandements de carême (1859-61), l'exigence en question, il la supprima.

(2) Voir tome I, pp. 386-388.

confins de la Bourgogne et de la Champagne, beaucoup de parents élèvent leurs enfants uniquement pour eux-mêmes, c'est-à-dire au gré de leur faiblesse, de leur indifférence et même de leurs scandales.

*Faiblesse, indifférence, scandales* des pères et mères, voilà les graves défauts que le Prélat dénonce dans l'éducation domestique. Il insiste sur le devoir d'exercer l'enfant de bonne heure aux combats de la vertu par une résistance salutaire à ses mauvais penchants et surtout par l'exercice habituel d'une obéissance simple et d'une déference prompte à l'autorité des parents.

« Mais que voyons-nous ? poursuit l'évêque. Des parents qui étudient les goûts, les volontés, les caprices même de la première enfance, non pour les assujettir ou les régler, mais pour les satisfaire sans mesure ! Des pères, qui font d'ailleurs tout plier sous l'inflexibilité de leur joug et qui plient eux-mêmes par mollesse ou par impatience devant les cris opiniâtres d'un enfant rebelle ! Des mères qui se font les esclaves, non pas de ses besoins réels ou de ses désirs raisonnables, mais de ses fantaisies futiles ou de ses dangereuses vanités, et qui, dans l'aveuglement d'une tendresse tout égoïste, n'ont pas le courage de lui déplaire, pour lui épargner des malheurs ; le dirons-nous ? des parents qui, en présence même d'un enfant incorrigible, s'irritent, non pas contre lui, mais contre la fermeté du maître qui le punit, ou contre la sollicitude du Pasteur qui le réprimande ! N'est-ce pas là ce que nous voyons tous les jours, et n'est-ce pas là ce qui prépare ces générations superbes et insultantes dont parle l'Écriture, ces générations tourmentées et indomptables qui entravent notre ministère, ébranlent les sociétés et avant tout désolent les familles ? (1) »

Il déplore l'aveuglement des parents qui sont pleins d'indifférence pour le bien spirituel de leurs enfants ; il s'élève avec une grande véhémence contre les mauvais exemples dont sont coupables les parents au sein des familles et qui sont si pernicieux pour les enfants ;

(1) M. II, p. 14.



c'est un tableau d'une effrayante vérité que celui où il détaille les scandales du foyer domestique : scandales de paroles, scandales de prévarication, scandales d'imprudences et d'immoralité, scandales de l'oubli de Dieu (1).

*La Pureté des mœurs (1859).*

Non moins hardie, non moins vigoureuse est la Lettre pastorale qui, deux ans après, traite ouvertement de la pureté des mœurs 1° dans l'enfance ; 2° dans l'adolescence ; 3° dans l'âge mûr.

Aux tableaux frais et gracieux s'opposent des pages vengeresses où sont flétries de coupables faiblesses et des habitudes déplorables ; où sont plaints ces pauvres enfants qui ont connu le mal avant de le comprendre et qui l'ont commis, peut-être, avant d'avoir pu le connaître ; où sont fustigés les parents qui tolèrent un vagabondage précoce et ceux qui confient leurs fils à des mains étrangères, sans s'inquiéter même s'ils sont surveillés ; où sont dénoncées, la rougeur au front, des paroisses dont la jeunesse semble regarder l'inconduite comme la règle, et l'innocence comme l'exception ; des contrées qui passent pour catholiques et qui par leurs dérèglements habituels, donnent des armes à l'impiété et se font le point de mire des esprits incroyants et raisonneurs.

Le Sacrement du mariage lui-même, demande le redoutable justicier, comment s'y prépare-t-on ? comment le reçoit-on ? comment le respecte-t-on ?

« Trois questions, ajoute-t-il discrètement, beaucoup trop étendues et trop graves pour que Nous puissions y répondre librement dans cette Instruction limitée et publique.

« O mon Dieu ! que de douleurs et de tribulations Nous sommes obligé ici de concentrer dans le secret de Notre âme pour ne les répandre que dans l'intimité de Nos gémissements devant vous ! »

(1) Ibid., p. 20.

*Un sourire du ciel à la terre.  
La définition de l'Immaculée Conception (1854).*

Là où la misère abonde, doit surabonder la miséricorde : et c'est pourquoi les faiblesses individuelles, les fautes collectives, les persécutions même dont l'Eglise est la victime, loin de décourager les pasteurs des âmes, n'ont jamais été pour eux qu'un motif de plus de se tourner avec confiance vers Celle que nous appelons notre Avocate et notre Réconciliatrice.

Ce fut la pensée de Pie IX lorsque, chassé de ses Etats en 1849, il choisit précisément « ces jours de fureur et d'épouvante » pour demander, à tous les évêques catholiques, leurs sentiments et leurs vœux, au sujet de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

La vaste enquête, prescrite à cette date, était enfin terminée, et le Pape avait convoqué autour de lui, le 8 décembre 1854, tous ses frères dans l'épiscopat pour être témoins de la proclamation de ce dogme.

L'Eglise d'Arras attendait avec impatience l'heureuse issue de ce grand événement. Elle allait y trouver la consécration d'une de ses plus chères traditions.

En 1849, le Cardinal de la Tour d'Auvergne, sur l'invitation du Saint-Siège, avait réuni une commission de cinq théologiens pour étudier la question de l'Immaculée Conception et faire connaître à Sa Sainteté l'opinion du clergé et des fidèles du diocèse. Une œuvre de valeur fut le fruit des patientes recherches de la commission (1). Le Cardinal ne put en entendre la lecture sans répandre des larmes de joie. Le rapport envoyé à Rome y fut spécialement remarqué au milieu des témoignages des autres diocèses. On sait déjà avec quelle science lumineuse l'évêque de Langres

(1) Cf. *L'Immaculée Conception et l'Eglise d'Arras en 1849*. Allocution prononcée le 8 juin 1913, à Lourdes, par M. le chanoine E. LEGER. — Arras. 1913.

s'était empressé de répondre, lui aussi, aux vœux du Chef de l'Église (2 juillet 1849). En 1854, il ne lui parut pas possible de se rendre à Rome pour assister à la définition dogmatique. Mais, dès le 13 décembre, avant d'avoir reçu la communication régulière et canonicque du décret proclamé dans la capitale du monde catholique, il adresse à son diocèse une instruction et une ordonnance à ce sujet.

En quelques lignes il condense d'abord toutes les raisons de convenance et les preuves rigoureuses sur lesquelles s'appuie notre foi :

« Il est bien vrai, écrit-il, que cette douce croyance a toujours été dans l'Église de Dieu : elle s'y trouvait dans l'enseignement des Pères, dans les monuments de la liturgie sacrée, dans la pratique des Ordres religieux, dans les prescriptions même des Conciles et des Papes. Mais elle n'y était que comme un astre voilé que tous ne discernaient pas. Quelques âmes privilégiées avaient bien été parfois admises derrière le voile, et après avoir contemplé cet astre si pur, elles venaient dire au monde avec des transports d'admiration : « Oui, Notre-Dame est vraiment pleine de grâce, puisqu'elle n'a jamais été atteinte d'aucun péché, ni originel, ni actuel, ni mortel, ni véniel » (Catech. Belarm.).

« Mais, comme aucun d'eux ne parlait au nom d'une autorité précisément et absolument dogmatique, on se partageait sur la foi que pouvait mériter leur affirmation. »

Et après avoir montré comment peu à peu le voile s'est éclairci, le nuage dissipé, le mystère révélé ; après avoir rappelé que toute la masse des fidèles, d'un mouvement unanime et irrésistible, se prit à professer, saluer, invoquer la Conception immaculée de Marie, si bien que son nom était sur toutes les bouches, son image sur toutes les poitrines, son culte dans tous les sanctuaires, il fait entendre la grande voix qui s'élève tout à coup de tous les rangs de la hiérarchie sacrée vers la chaire de Pierre et qui, formée des vœux de l'enfant et de la mère, de la jeune fille et du vieillard, du prêtre et du pontife, décida Pie IX à user de son autorité infail-  
lible

pour proclamer, comme vérité de foi, le privilège incomparable de la bienheureuse Vierge Marie.

L'évêque d'Arras fixa au dimanche 31 décembre 1854, pour tout son diocèse, le jour d'une fête solennelle consacrée à l'Immaculée Conception. Toutes les églises et chapelles devaient être ornées intérieurement et extérieurement comme aux plus grands jours de fête ; la chapelle de la Sainte Vierge serait décorée avec un soin tout spécial. Le soir, au moins dans les villes, on illuminerait la façade de toutes les églises.

Les désirs de Monseigneur furent admirablement interprétés et souvent dépassés. Malgré la rigueur de la saison, prêtres et fidèles rivalisèrent de pieux entraîn.

L'évêque officia pontificalement et prêcha dans sa cathédrale, le 31 décembre. Le soir, la plupart des habitants arborèrent, sur les murs extérieurs de leur maison, l'image, ou le chiffre, ou les couleurs de la Vierge. Par une dérogation extraordinaire à la règle, les séminaristes sortirent après le souper et purent voir les illuminations. L'un d'eux, devenu évêque de Soissons, a consigné, dans une lettre à ses diocésains, les impressions que lui fit éprouver « cette promenade nocturne et prolongée » :

« Je me vois encore, dit-il, avec un maître et mes camarades, dont j'étais un des moins grands, allant, courant de rue en rue, de façade en façade, toujours plus émerveillé, au milieu des chants, des fanfares et même des feux d'artifice, jusqu'à ce que, pour dernier spectacle, on nous donnât celui de l'illumination même de notre cher Petit Séminaire, qui n'était pas la moins belle » (1)

Le 13 janvier 1855, M<sup>re</sup> Parisis écrivait à M. Manois :

« Vous me grondez de ce que je n'ai pas fait le voyage de Rome pour prendre ma petite part au grand événement... Si,

(1) A l'occasion du cinquantième de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, 1903.

comme je le présume, vous avez lu mon dernier mandement à ce sujet et le récit des fêtes qui se sont données dans mon diocèse, j'espère que vous m'aurez pardonné. Nous avons eu vraiment un élan remarquable. Il y a des villes où l'on comptait sans peine les maisons non illuminées. A Saint-Omer, à Montreuil, à Saint-Pol, les autorités ont été contraintes, par l'exemple général, d'illuminer leur hôtel. »

Dans les campagnes, des feux de joie s'allumèrent çà et là et piquèrent de leurs flammes, à travers la nuit, les gracieuses collines du Boulonnais, et les vastes plaines de l'Artois. Suivant l'invitation de leur évêque (1), les trois régions d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, qui se sont toujours glorifiées d'avoir Marie pour patronne spéciale, se montrèrent, en cette circonstance, les dignes héritiers de la piété de leurs pères.

## II

### LES CATÉCHISMES. — LA PRÉDICATION.

L'évêque est docteur. Il a qualité pour enseigner au nom de son Maître. Mais par lui-même il ne peut le faire qu'à de rares intervalles. Par la parole, par la plume, il n'atteint les âmes que dans les circonstances solennelles. L'enseignement assidu, quotidien, susceptible de se répéter, le même jour, dans toutes les paroisses, ne peut se donner qu'avec l'aide des pasteurs secondaires, aux enfants sous forme de catéchisme, au commun des fidèles sous forme de prédication.

\*  
\* \*

M<sup>gr</sup> Parisis insiste, dans ses statuts de 1855, sur les motifs qui rendent, de nos jours, plus urgente que jamais, la tâche des catéchistes.

(1) M. I, p. 259.

« Lorsque les familles étaient chrétiennes, le devoir du pasteur pouvait se borner à vérifier ou à rectifier les connaissances acquises par l'enfant auprès de ses père et mère.

« Mais aujourd'hui que généralement les familles sont indifférentes pour la religion, quand elles ne lui sont pas hostiles, aujourd'hui que les intérêts matériels absorbent toutes les pensées et tous les désirs, il faut que le curé fasse tout, à lui seul, pour le salut de l'enfant ; il faut même souvent qu'en dissipant les ténèbres de son ignorance, il détruise les préventions et les ignorances d'une incrédulité préconçue.

« Ces considérations suffisent pour faire comprendre combien les catéchismes doivent être fréquents, continus et soignés (1). »

A Langres, M<sup>sr</sup> Parisis avait consacré beaucoup de temps à la rédaction d'un catéchisme qu'il voulait à la fois complet, exact et bien adapté aux besoins du pays et de l'époque. Dès le 8 septembre 1852, il le rendit obligatoire dans le diocèse d'Arras.

Dans la circulaire qui en informait les fidèles, il écrivait :

« Vous remarquerez que chacun des mots qui s'y trouvent a été de notre part l'objet d'une étude particulière et que, conséquemment, il renferme un point de doctrine précis, rigoureux, immuable, de telle sorte qu'en le changeant pour un autre, qui paraîtrait équivalent, on pourrait altérer la pureté de l'enseignement catholique ; tandis qu'au contraire en l'apprenant, en le retenant, en le méditant, on y trouve cette parole de Dieu qui seule est la vraie lumière en ce monde, qui seule peut nous conduire avec sécurité au milieu des ténèbres et des erreurs de la vie (2). »

(1) Introduction aux statuts 38 et suivants.

(2) En 1863, Louis Vuillot s'occupait d'écrire une courte biographie de M<sup>sr</sup> Parisis, dans la série des *Célébrités catholiques*. Il demanda quelques documents à l'évêque d'Arras. Voici ce que celui-ci lui écrivit au sujet de son catéchisme :

« Puisque vous le désirez, je vous envoie le catéchisme que j'ai composé pour le diocèse de Langres et plus tard retouché un peu pour celui d'Arras. Le plus difficile, dans un tel ouvrage, c'est la parfaite exactitude théologique revêtue d'un style ordinaire. Vous remarquerez ensuite que, pour ne rien laisser de vague dans la mémoire, la réponse reproduit toujours la demande. Je crois que le travail n'y

En même temps il introduisit une modification importante dans la répartition des matières ; il créa un petit et un grand catéchisme.

« Nous n'ignorons pas, dit-il, qu'il y a des intelligences rebelles ou tardives, qu'il y a des enfants en assez grand nombre qui ne fréquentent pas les écoles ou qui n'y ont rien appris. Aussi nous avons mis, à la tête du volume, un *Petit catéchisme* qui renferme les vérités nécessaires de nécessité de moyen et même presque toutes celles qui sont de nécessité de précepte. On devra s'en servir d'abord pour les plus petits enfants, et nous désirons vivement qu'aucun d'eux ne passe à l'autre catéchisme avant d'avoir appris celui-là. De plus, nous permettons de ne demander que la lettre et l'intelligence du petit catéchisme aux enfants sur lesquels, après des efforts sérieux, on aurait la certitude qu'ils sont incapables d'en apprendre davantage. Nous le permettons également à l'égard des adultes que l'on ne pourrait pas instruire plus à fond. Toutefois, pour les uns comme pour les autres, on aura soin d'ajouter au petit catéchisme des notions suffisantes sur les Sacrements qu'ils doivent recevoir (1). »

\*  
\*\*

L'obligation où sont les curés d'instruire les peuples est non seulement un précepte ecclésiastique (Conc. Trid. Sess. V, cap. II de ref.), mais un commandement divin, bien plus redoutable encore.

M<sup>sr</sup> Parisis estimait que les curés ne doivent pas passer un seul jour de dimanche ou de fête, sans adresser quelque instruction aux fidèles, par eux-même, par leur vicaire ou par un prédicateur approuvé ; et qu'un curé qui se bornerait à faire une lecture dans un livre

paraît pas et pourtant j'y ai travaillé un an tout entier, sans compter les retouches. »

(Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1863).

Sur le catéchisme de Langres, voir notre tome I, pp. 402-405.

(1) M. I. p. 87.

Dans les statuts, il règle ainsi les conditions d'admission à la première communion : les enfants devront avoir suivi les catéchismes pendant deux ans ; les garçons auront douze ans accomplis, et les filles, douze ans commencés.

n'accomplirait pas le précepte de la prédication (Statuts 36 et 37).

Par respect pour la parole de Dieu, il exigeait, de tout prédicateur, une préparation sérieuse ; et pour le profit des auditeurs, il désirait entre les instructions une certaine suite, sauf à ramener, plusieurs fois chaque année, un exposé bien net des vérités essentielles.

Dès son arrivée dans le diocèse, il voulut que partout la parole de Dieu fût annoncée plus fréquemment au peuple. Pendant le Jubilé de 1852, au cours du Carême de la même année, il fit de grands efforts pour réaliser ce progrès. Plusieurs prêtres trouvaient impraticables les instantes recommandations de leur évêque, parce qu'ils avaient une fausse conception de ce genre d'apostolat. Pour eux, la prédication consistait en de longs sermons au style pompeux et déclamatoire. Et voici que leur évêque leur demandait de prêcher presque chaque jour durant le carême ou le temps du Jubilé, de ne prêcher qu'un petit quart d'heure chaque fois. Mais pouvait-on dire quelque chose en un quart d'heure?... — Les échos de ces récriminations parvinrent jusqu'à M<sup>sr</sup> Parisis. Il y fait allusion dans une lettre qu'il adresse, de Paris, à ses vicaires généraux :

« C'est une grande erreur de croire qu'on ne peut pas dire des choses utiles, substantielles et mêmes complètes *in suo genere*, dans l'espace d'un petit quart d'heure. Entre mille preuves, je me bornerai à dire que la plupart des sermons de saint Augustin et autres Pères ne sont pas plus longs que cela. C'est la bonne manière d'instruire et de laisser des impressions durables. » Il veut réduire à néant le reproche qu'on fait à son clergé de ne pas assez prêcher : « Quand tous les prêtres auront prêché vingt ou trente fois dans le Carême, ils y prendront goût et toute l'année s'en ressentira (1). »

A la paroisse de la Cathédrale, il exigea qu'il y eût

(1) Lettre du 25 février 1852.



tous les dimanches une instruction à la messe de huit heures et une à la grand-messe.

Il eut même l'idée d'établir, dans cette même paroisse, des catéchismes sur le plan de ceux de Saint-Sulpice. Mais M. Moffait, archiprêtre, fit là-dessus une irréductible opposition : l'essai que ses vicaires, anciens élèves de Saint-Sulpice, en avaient tenté quelques années auparavant lui avait démontré que cette méthode était impraticable, parce que la plupart des familles aisées de la ville plaçaient leurs enfants en pension, et que, d'ailleurs, pareil système bouleverserait tout le service paroissial. Les répugnances de M. Moffait allaient jusqu'à laisser entrevoir une démission. Cependant le nuage se dissipa. On se contenta d'améliorer les cours de catéchisme habituels. Chaque dimanche, il y eut, pour les confrères, un salut avec instruction (1).

### III

#### LE CULTE DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Le Très-Saint Sacrement est l'objet, divin entre tous, de notre foi, de notre culte et de notre dévotion. Nous devons donc le traiter avec un souverain respect, observer scrupuleusement le cérémonial qui règle nos gestes, nos paroles et nos démarches quand nous sommes en sa présence, le regarder comme le centre même de la piété catholique.

M<sup>sr</sup> Parisis n'avait rien plus à cœur que de rendre et

(1) M<sup>sr</sup> Parisis avait remarqué que, dans plusieurs diocèse de France, l'usage s'était introduit et même était devenu obligatoire, de faire le prône alternativement en forme de sermon et en forme de catéchisme. « Dans ce dernier cas, écrit-il, le curé interroge, du haut de la chaire, les enfants qui ont été préparés à cet effet, puis il explique brièvement leurs réponses en présence de leurs parents qui naturellement y prennent un grand intérêt... Nous apprendrons avec plaisir les efforts qui seront tentés pour entrer dans cette voie. » (*Statut 37, note*).

de faire rendre à la Sainte Eucharistie les honneurs auxquels elle a droit : toute négligence, à cet égard, lui semblait insupportable.

Deux mois à peine après son arrivée, il rappelait à ses nouveaux diocésains les règles générales, impérieuses et absolues, qui gouvernent et déterminent les formes habituelles de notre culte envers le plus auguste des sacrements : se réservant d'examiner plus tard la valeur de nos usages locaux.

De là deux ordonnances importantes sur le culte du Très-Saint Sacrement (26 décembre 1851 et 29 septembre 1853), sans compter les prescriptions des statuts et les conclusions du synode de 1856 (1).

Le vigilant évêque avait-il remarqué quelque laisser-aller dans la façon d'organiser les *Processions* et *Expositions* du Saint-Sacrement ?

« Il rappelle, en tout cas, qu'elle ont été établies uniquement pour donner au culte de la Très sainte Eucharistie un éclat vraiment extraordinaire, tel qu'il dût par lui-même réveiller la foi dans les âmes les plus tièdes et déconcerter les impies et les blasphémateurs. D'où il est naturel de conclure que ces cérémonies, quand elles se font sans pompe, ou même quand elles sont trop fréquentes, offensent l'esprit de l'Église. »

Ainsi en est-il encore des *Bénédictions* du Très Saint Sacrement au sujet desquelles l'évêque rappelle très minutieusement les prescriptions du Rituel. Il insiste également sur les *généflexions* devant le Tabernacle, cite le Cérémonial des évêques à ce sujet et une décision de la Congrégation des Rites rendue en 1602 ; puis il ajoute : « C'est assez dire, Messieurs, qu'à l'avenir, hors de l'office divin comme dans les cérémonies saintes, toutes les fois que, dans l'église, vous passerez devant le tabernacle où se trouve le Très-Saint Sacrement, à quelque distance que ce soit, vous fléchirez le genou jusqu'à terre ; vous obligerez tous les clercs

(1) Statuts 67-80 ; 133-140.

à cette pieuse pratique, et vous vous efforcerez d'y former tous les fidèles, à commencer par les enfants (1). »

En 1853, M<sup>sr</sup> Parisis, déjà au courant des coutumes de son diocèse, écrit une seconde instruction sur les usages des différentes localités, relatifs à la liturgie eucharistique, soit pour les réformer, s'il y a lieu, soit le plus souvent pour y applaudir et les protéger contre toute décadence. Ce sont des recommandations précises sur les vases et ornements sacrés, sur l'attitude des fidèles devant le Très-Saint Sacrement, sur leurs devoirs quand il est porté en procession ou aux malades, sur l'adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement.

Il constate avec joie que les confréries du Saint Sacrement sont très nombreuses dans le diocèse. Beaucoup ont inscrit dans leur statuts l'obligation d'accompagner partout le Très-Saint Sacrement, un cierge à la main, notamment quand on le porte aux malades. C'est un excellent exemple.

« Nous avons su encore, dit-il, qu'il existe en certains lieux, parmi vous, une coutume très touchante, très significative et d'une pratique très facile : lorsque le saint Viatique est porté le soir aux malades, tous viennent s'agenouiller à la porte de leur demeure, tenant une lumière à la main au passage de Celui qui est la lumière du monde et qui maintenant encore passe toujours en faisant le bien. Que nos pères étaient ingénieux et féconds dans les témoignages publics de leur foi ! »

Au sujet de la communion des fidèles, il ne se borne pas à quelques conseils pratiques qui contribueront au recueillement et au maintien de l'ordre extérieur. Il gémit de la voir si peu connue, si peu désirée en de trop nombreuses paroisses.

« La communion fréquentel qui est si intimement dans

(1) M. I, pp. 31 et suiv. M<sup>sr</sup> Parisis renouvela l'ordre formel de faire brûler une lampe jour et nuit, devant le tabernacle, et de laisser l'église ouverte pendant le jour, afin que les fidèles pussent y faire leur adoration (10 décembre 1852, Circ. n° 18 bis).

l'esprit de l'Eglise et qui était dans les intentions formelles du divin fondateur de notre foi, puisqu'il nous dit sans cesse à tous : « Je désire d'un désir ardent faire cette Pâque avec vous, » et que pour cela même, il a promis « d'être toujours avec nous jusqu'à la consommation des siècles. »

« La communion fréquente ! qui est pour tous la condition indispensable de l'avancement dans les voies de Dieu et qui, aujourd'hui surtout, est pour plusieurs, bien plus souvent qu'on ne le pense, une condition de salut, c'est-à-dire, une obligation rigoureuse à raison des besoins particuliers de l'âme.

« La communion fréquente ! dont la haute convenance, sinon la nécessité formelle, résulte de la nature de ce divin Sacrement qui est une nourriture, *vere est cibus*, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus habituel et de plus continu, puisque notre vie n'étant qu'accidentelle et empruntée a besoin d'être constamment soutenue dans notre âme, comme elle l'est dans notre corps par les aliments qui nous nourrissent, par l'air que nous respirons, par tous les éléments qui contribuent incessamment à nous vivifier.

« Ah ! pourquoi faut-il que des vérités tout à la fois si simples, si belles et si douces aient été dénaturées et perdues, d'abord par un rigorisme cruel, qui voulait que l'on fût tout à fait saint et sans faiblesse pour participer à ces dons sacrés qui ont précisément pour objet d'opérer la sanctification ; et ensuite, hélas ! et bien plus encore, par ce matérialisme pratique, qui ne mettant de prix qu'à ce qui se voit et qui se touche, ne trouvant de plaisir que dans ce qui flatte les sens, a rendu le chrétien lui-même incapable de comprendre ou de sentir les avantages de la grâce et les joies des biens spirituels, le faisant devenir, selon l'expression hardie de saint Paul, un homme purement animal qui ne saisit plus les opérations de l'esprit de Dieu (1). »

Une des gloires du diocèse d'Arras est de posséder depuis longtemps cette admirable institution qu'on appelle l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement. Elle fut établie dans le diocèse d'Arras par M<sup>sr</sup> Guy de Sève de Rochechouart, dès 1701. Ce prélat imitait ainsi ce qui se faisait à Saint-Omer depuis 1680, et il fut lui-même imité, cinquante-deux ans plus tard (1753) par M<sup>sr</sup> de Pressy, évêque de Boulogne. La ré-

(1) M. I, pp. 160-161.

partition des paroisses était faite de manière que, chacun des jours de l'année, une ou plusieurs d'entre elles représentassent le diocèse en adoration devant le Très Saint Sacrement. La Révolution avait, pendant quelques années, interrompu cette succession continue des adorateurs devant Jésus-Eucharistie. Mais un des premiers soins de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, fut de rétablir l'Adoration perpétuelle tout en conservant à un bon nombre d'églises le jour qui leur avait été primitivement attribué. « C'est ainsi que beaucoup de paroisses du diocèse ont l'honneur de rendre à l'Eucharistie des hommages solennels le même jour depuis plus de deux siècles (1).

M<sup>sr</sup> Parisis reconnaissait que cette institution s'est conservée, sous certains rapports, dans son esprit primitif et qu'elle produit encore de très heureux fruits. Généralement, le jour de « l'Adoration » est, pour chaque paroisse, un jour de fête chrétienne, et c'est souvent, à l'exception du jour de Pâques, celui où les sacrements sont le plus fréquentés. Il déplore cependant qu'en certaines localités les adorateurs soient si rares que l'exposition du Saint-Sacrement devienne un scandale. Ailleurs, ce qui est insuffisant, ce sont les ornements mêmes et les objets les plus indispensables au culte extérieur. Ailleurs enfin, l'esprit du siècle a envahi ces fêtes qui, loin d'être purement religieuses, disparaissent, ou peu s'en faut, sous l'appareil tumultueux des réjouissances mondaines.

Pour réagir contre ces coutumes regrettables, il veut que le jour de l'Adoration soit précédé, dans chaque église paroissiale, de deux jours de retraite avec instruction, le matin et le soir, aux heures qui seront jugées les plus convenables, selon la saison et la localité.

« Un ou deux prêtres étrangers viendront, pendant ces jours, aider le clergé paroissial dans le ministère de la prédication et dans celui du sacrement de Pénitence. L'église sera parée

(1) Cf. *Semaine religieuse du diocèse*, 1901. Article de M<sup>sr</sup> Lejeune.

comme aux plus grands jours. On la décorera, autant que possible, de guirlandes et de draperies. Il sera bon même qu'il y ait à l'extérieur quelques décorations ou quelques symboles qui avertissent les passants de cette grande fête. »

Il demande ensuite que ces fêtes ne soient jamais, en aucune manière, l'occasion de plaisirs profanes (1).

La pauvreté, le dénûment même de nombreuses églises de campagnes qui manquaient d'ornements de première nécessité pour la célébration du culte donnèrent l'idée à M<sup>sr</sup> Parisis de faire appel au dévouement des Dames chrétiennes et au concours de leur travail personnel. Ce fut l'origine de l'*Œuvre des Églises pauvres*. La place importante que cette œuvre tient dans la vie de M<sup>sr</sup> Parisis, les immenses services qu'elle rendit au diocèse, méritent que nous parlions, plus loin, de cette œuvre avec quelques détails (2).

#### IV

#### LES CONFRÉRIES.

Ce sont les minorités qui mènent le monde, et les élites qui entraînent les foules. Utiles en tout temps

(1) Un douloureux événement vint mettre en relief le zèle si touchant que M<sup>sr</sup> Parisis apportait à tout ce qui concerne le Saint Sacrement. Le 28 février 1853, au cours de sa tournée pastorale, il arrive à Aire. Il apprend que, la nuit précédente, un sacrilège a été commis dans l'église de cette ville. La cupidité plus que l'impiété avait inspiré ce crime, car les saintes hosties avaient été versées dans le tabernacle, sur le corporal. Cependant Monseigneur demande que le soir même, à 5 heures, ait lieu une cérémonie expiatoire. Dès avant l'heure annoncée, la foule remplit l'église. Après le chant du *Miserere*, l'évêque monte en chaire, retrace en quelques mots les faits déplorables qui ont affligé les consciences chrétiennes et prononce une amende honorable qui impressionne vivement les assistants. Il propose que, chaque année, à pareil jour, la même cérémonie ait lieu et qu'on y lise une amende honorable dont il s'engage à donner lui-même la formule. Il annonce enfin que, pendant son séjour à Aire, en signe de deuil, il n'acceptera aucune invitation.

(2) Voir chapitre XIV.

pour stimuler la ferveur, les confréries ou associations pieuses, de quelque nom qu'on les désigne, sont nécessaires, de nos jours, comme moyen de sauvegarde et instrument d'apostolat.

M<sup>sr</sup> Parisis trouva, dans le diocèse, de nombreuses confréries, dont quelques-unes vénérables par leur ancienneté et fières des services rendus. Mais plusieurs méritaient à peine le nom qu'elles portaient, tant elles avaient perdu leur esprit et leurs traditions. Il s'en rencontrait, par exemple, qui n'imposaient même pas à leurs membres la fidélité au devoir pascal.

D'autres étaient difficiles à gouverner. Une confrérie est, en principe, un organe de la vie paroissiale et doit, de ce chef, relever de la direction du curé. Mais il n'en était pas ainsi partout. On voyait des confréries qui n'acceptaient pas, en fait, l'autorité de leur pasteur et ne l'appelaient pas à présider leurs réunions ; il y avait certaines quêtes faites par les Rois ou Mayeurs, par les Reines ou Mairessees dont on ne rendait pas compte au curé ou dont le produit n'était pas entièrement consacré à des œuvres chrétiennes.

Ces pieuses institutions étaient donc, çà et là, fort dégénérées.

M<sup>sr</sup> Parisis résolut de couper court à ces abus. D'une main sûre et expérimentée, il rédigea des statuts généraux pour toutes les confréries du diocèse (19 mars 1853). C'est un règlement divisé en 5 paragraphes et contenant 34 articles. Il prévoit tout ce qui concerne la vie des confréries, les conditions de leur érection, leur administration, l'admission des associés et les exercices religieux usités dans ces associations (1).

(1) M. I. pp. 115-125. M<sup>sr</sup> Parisis avait édicté à Langres des dispositions analogues, mais moins précises, en 1837. Cf. *P.-L. Parisis*. I, 413-415.

Les règlements tracés par l'évêque d'Arras en 1853, vont parfois plus loin que le nouveau Code, mais dans le même sens, et ne contredisent aucune de ses prescriptions (*Codex*, Can., 707-719).

Ces statuts rencontrèrent bien un peu d'opposition de la part de quelques associations anciennes qui étaient loin de réaliser l'idéal tracé par l'évêque, mais ils réformèrent des abus qui déshonoraient la religion et mirent de l'ordre où l'on ne voyait, depuis longtemps, que des usages disparates ou bizarres. En outre, ils assurèrent, à toutes les confréries, une existence canonique régulière et incontestable.

Dans un certain nombre de paroisses voisines de la Flandre, notamment à Béthune et à Beuvry, des confréries originales, dites de Charitables, avaient survécu à toutes les révolutions. Elles ont fonctionné sans interruption depuis plusieurs siècles (les plus anciennes ont huit cents ans d'existence) ; elles ont toujours déployé, même en temps d'épidémie, un zèle admirable pour la sépulture de leurs compatriotes, quels qu'ils soient, mais elles sont jalouses de leur autonomie, ne s'inquiètent pas toujours assez de la religion pratique de leurs associés, et organisent parfois des divertissements qu'on peut, à tout le moins, qualifier profanes.

Le 29 septembre 1853, M<sup>sr</sup> Parisis essaya de réformer à leur tour les confréries de Charitables et de leur imposer un minimum de réglementation (1).

## V

### ŒUVRES DE PROPAGANDE ET DE CHARITÉ.

Les œuvres charitables n'ont nulle part, au XIX<sup>e</sup> siècle, trouvé d'échos plus sympathiques que chez les catholiques de France ; il n'est pas de hameau si reculé qui n'offre, chez nous, son obole annuelle à la *Propagation de la Foi*, à la *Sainte Enfance*, au *Denier de Saint-Pierre*.

(1) Les Statuts généraux des Confréries et l'Ordonnance relative aux Charitables furent insérés, à titre d'Appendices, dans les Statuts diocésains de 1855. — Sur les Charitables de Béthune, voir *Heures chrétiennes à l'usage des confrères de Saint-Eloi*. — Cet opuscule a été souvent réédité.





Quelle œuvre est tout ensemble plus chrétienne et plus française que la Propagation de la Foi ? Née en 1822 dans le cœur d'une Lyonnaise, elle nous associe au labeur et à l'héroïsme des missionnaires dont la plupart sortent de nos séminaires et nous sont attachés par des liens de famille ou d'amitié.

Elle était organisée, dans le diocèse d'Arras, depuis 1824 et y jouissait de vives sympathies, puisqu'en 1850, ses recettes annuelles dépassaient 25.000 fr. (1).

L'œuvre de la Sainte Enfance y était moins développée, sans doute parce qu'elle était de date plus récente (2). Les aumônes recueillies par elle avaient passé de 1814 fr. en 1849 à 2492 et 6443 les deux années suivantes.

Il restait donc, de ce côté, beaucoup à faire, et en sa qualité de Président du Conseil Central de la Sainte Enfance, M<sup>gr</sup> Parisis ne pouvait manquer de donner à cette œuvre, dans son diocèse, une vive impulsion.

Mais il savait les susceptibilités des directeurs de la Propagation de la Foi, et sa première préoccupation semble avoir été d'écarter, chez nous, jusqu'à l'apparence de rivalité entre les deux organisations.

« Il est arrivé, dit-il, dans une Lettre circulaire du 14 janvier 1853, que ces deux œuvres, produites par le même sentiment, soutenues par les mêmes moyens et se proposant à peu près la même fin, ont paru se nuire mutuellement, parce que, n'étant pas retenues chacune dans ses vraies limites, elles tendaient à se confondre en entreprenant l'une sur l'autre. »

Pour prévenir cet inconvénient, il établit que les deux œuvres seront dirigées par un même conseil qui, n'ayant qu'un même intérêt, ne pourra pas se combattre lui-même, et fera naturellement à l'une et à l'autre la

(1) Cf. *Semaine religieuse*, 29 juin 1922.

(2) Voir plus loin, chapitre XXII.

part qui lui appartient. « Mais comme chacune d'elles réclame des moyens particuliers d'action pour se maintenir et se propager, il y aura, dans ce conseil, deux sections distinctes, chargées de correspondre soit avec les Conseil centraux, soit avec les personnes qui, dans le diocèse, s'occupent respectivement de ces œuvres. »

Grâce à cette sage organisation, les efforts du prélat furent vite couronnés de succès. A la cathédrale, on organisait chaque année une assemblée générale de l'œuvre de la Sainte Enfance qui groupait sept à huit cents enfants. Dans les grandes villes, comme dans les plus modestes paroisses, elle trouvait un accueil favorable. M<sup>re</sup> Parisis ne cessait de la recommander aux petits enfants partout où le conduisaient ses courses pastorales.

Parfois sa présence dans une localité est l'occasion d'une réunion générale de ces petits associés. Citons, par exemple, les sœurs de la Providence d'Aire-sur-la Lys, qui organisent une loterie honorée de la présence de Monseigneur. Au cours de la séance, deux petites filles de quatre ans présentent au prélat, dans une corbeille élégamment parée, une bourse contenant cinq cents francs en or. C'est le produit de leur petite collecte (1).

Grâce au zèle de l'évêque (2), les deux œuvres d'apostolat lointain prennent leur essor.

La Propagation de la Foi passe de 25.000 fr. en 1850 à 35.000 en 1852, et se maintient aux environs de ce chiffre jusqu'en 1858, où elle dépasse 50.000. En 1863,

(1) En 1852 et en 1853, le pensionnat du Saint Sacrement à Arras, fit à M<sup>re</sup> Parisis une surprise analogue. La loterie produisit mille francs : « Ainsi ces bonnes petites, en réunissant leurs efforts, arrivent à faire de ces offrandes magnifiques qui semblaient être le privilège des princes et des grands de ce monde » (juin 1853).

(2) Une circulaire de M. des Billiers, président du Conseil diocésain des deux œuvres, précisa certains détails d'organisation (28 déc. 1853).

Presque chaque année, à l'occasion du Carême, M<sup>re</sup> Parisis donne à ses prêtres quelques détails sur les progrès des deux œuvres-sœurs (Voir surtout M. III, 163, 198).

nous occupions, dans la liste générale, le 25<sup>e</sup> rang, avec 47.848 fr.

La Sainte Enfance obtient des résultats plus remarquables encore. En trois ans elle monte de 6.000 à 15.000 fr. Elle atteint 20.000 en 1860, et 28.000 en 1866. Le diocèse d'Arras occupe, pendant toute cette période, dans le classement des diocèses du monde entier, un rang qui oscille entre le 6<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> (1).

\*  
\* \*

Le Denier de Saint-Pierre avait été fondé en 1847 et l'évêque de Langres avait été l'un des premiers à entendre l'appel de Louis Veuillot (2).

Il ne crut pas devoir organiser officiellement cette œuvre, dans le diocèse d'Arras, avant les événements qui, à partir de 1859, bouleversèrent la situation du Pape à Rome et en Italie. Mais le 3 janvier 1861, non sans avoir pris l'avis de ses curés réunis en Conférences et d'une Commission spéciale qu'il avait instituée à cet effet, il écrivit une Instruction pastorale sur le temporel de l'Eglise et implanta définitivement dans son diocèse l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

Après avoir énuméré les charges qui pèsent sur le Saint-Siège et qui, même dans une situation normale, exigeraient le concours des fidèles, il établit qu'il y a, pour tous les catholiques, une sérieuse obligation de venir au secours de notre saint Père le Pape, « quand des envahissements criminels lui ont tout enlevé, à l'exception de ce qui coûte le plus et rapporte le moins ».

« Ce n'est pas une œuvre arbitraire et de surérogation, c'est un devoir rigoureux de conscience chrétienne.

« Ce n'est pas un devoir accidentel et temporaire : c'est une charge permanente, qui devra être transmise,

(1) Par comparaison, la Propagation de la Foi recueillait chez nous, en 1898, 77.000 fr. ; en 1912, 44.000 ; la Sainte Enfance, 37.000 fr. en 1921.

(2) Voir tome I, pp. 409-410.

dans chaque famille chrétienne, comme une condition de l'héritage. »

Et invoquant l'exemple de l'Irlande qui, avec des économies prises sur son nécessaire, maintient ses évêques et ses prêtres à l'abri de tout besoin et donne largement sa part à toutes les œuvres catholiques, il concluait :

« Quoi ! Et nous, les catholiques de l'Europe entière, en réunissant tous nos efforts, nous ne pourrions pas régulièrement assurer à Notre Saint-Père des ressources équivalentes à celles que lui ont ravies les révolutions ! Mais ce serait une honte éternelle pour les enfants de la Sainte Eglise de Dieu, et ce serait de plus un poids pour nos consciences (1). »

Ce devoir de foi, cette dette de cœur, les catholiques du diocèse l'acquittèrent avec entrain. Ils donnèrent, pour le Denier de Saint-Pierre, 72.000 fr. en 1861, 63.000 en 1862, 92.000 en 1863.

(1) M. I, pp. 259 et suiv. Il fut établi que l'œuvre serait surtout alimentée par deux quêtes annuelles. En outre, un tronc devait être placé à la porte de toutes les églises.

---

## EPILOGUE

### LE CHOLÉRA DE 1854.

---

Rien ne rapproche et ne fond les cœurs plus que les épreuves souffertes en commun.

Or l'Artois fut atteint profondément par les événements d'ordre général qui assombrirent, en France, les années 1854 et 1855 : la crise agricole, qui produisit une disette grave et prolongée ; la guerre d'Orient qui, par sa durée et les sacrifices imprévus qu'elle exigea, inquiéta et mit en deuil tant de familles ; enfin et surtout le choléra.

Ce fut, pour l'évêque d'Arras, l'occasion, en comparant cordialement aux malheurs qui accablaient son diocèse, d'y gagner de vives et précieuses sympathies.

Déjà, à la fin de 1853 et au début de 1854, le fléau avait fait quelques victimes à Paris. On le croyait conjuré, quand tout-à-coup il redoubla d'intensité et se répandit dans les provinces. Le diocèse d'Arras ne fut pas épargné. Le mal sévit surtout pendant le mois d'août.

Boulogne, le camp d'Helfaut, près de Saint-Omer, où se trouvaient environ six mille soldats, comptèrent peu de cas mortels. Mais aux environs de Béthune et de Carvin, il en fut autrement. Plusieurs paroisses payèrent à l'épidémie un lourd tribut. En quelques semaines, il y eut 16 morts à Lillers, 13 à Fouquereuil, 7 à La Beuvrière, 35 à Gonnehem où, dans une seule rue, quatre maisons restèrent fermées par suite du décès de tous leurs habitants. Evin-Malmaison fut sans doute la localité la plus éprouvée. Il y eut près de 120 victimes, le huitième de la population.

En ces terrifiantes conjonctures, le clergé sut se montrer à la hauteur de sa tâche.

A Gonnehem, le vicaire tomba malade de la suette, qui le retint au lit plusieurs semaines. Les Sœurs de la Providence se dépensèrent avec tant d'ardeur, qu'elles furent atteintes à leur tour; et pendant quelques jours, c'est à grand'peine que l'une d'elles trouva assez de force pour soigner les autres. Mais elles se relevèrent bientôt plus vaillantes et excitèrent l'admiration par une abnégation pleine d'entrain qui contrastait avec l'abattement universel. Pour faire face à cette situation, Monseigneur demanda à M. Aviez, vicaire de la cathédrale, et à M. Gottran, vicaire de Béthune, de se dévouer aux pestiférés de Gonnehem. Ils s'acquittèrent de leur redoutable mission avec autant d'intelligence que de sang-froid.

A Evin, le Curé fut frappé dès le début. M. Roussel, doyen de Carvin, se rendit tous les jours sur place, pour organiser les secours, relever le moral des habitants et envoyer, chaque soir, le bulletin sanitaire à l'évêché. Il fut aidé, dans sa lourde tâche, par « son petit vicaire de Saint-Druon, » par les vicaires d'Hénin-Liétard et de Courrières, et par les curés des paroisses voisines : Courcelles, Oignies, Dourges, Libercourt. Des Sœurs de Bon-Secours vinrent, de Lille prodiguer aux malades des soins éclairés. Deux choses frappaient le doyen de Carvin chez les habitants d'Evin : leur pusillanimité avant d'être attaqués par le fléau, et non seulement leur résignation, mais leur courage en face de la mort : « Tous ces gens-là, disait-il, meurent vraiment en chrétiens. »

---

## CHAPITRE VII

### LA VIE RELIGIEUSE A BOULOGNE

---

- I. Essais de restauration de l'évêché de Boulogne. — Le titre d'évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer (23 nov. 1853).
- II. La construction de la basilique de Notre-Dame. — La grande fête du 30 août 1857.
- III. Création des paroisses de Saint-Pierre (1852), de Saint-Vincent de Paul (1852-54), de Saint-François de Sales (1856-57).

Nous groupons sous un titre spécial les principales manifestations de la vie religieuse à Boulogne pendant la première partie de l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Parisi, à cause de leur nombre et de leur importance.

La période du Second Empire fut, pour cette grande ville, féconde et prospère.

Les Anglais fréquentent volontiers cette plage hospitalière; l'Empereur et l'Impératrice y font plusieurs séjours (1854 et 1856); les troupes sont campées aux alentours; la population s'y presse, attirée par ce centre de pêche, de commerce maritime et d'industrie. Les anciens cadres religieux deviennent insuffisants. De là les créations de paroisses auxquelles nous allons assister. Mais il convient de dire d'abord un mot des efforts faits pour rétablir l'évêché de Boulogne, et du brillant éclat donné au culte de Notre-Dame.

## I

TENTATIVES FAITES POUR RÉTABLIR L'ÉVÊCHÉ  
DE BOULOGNE.

C'est en avril 1854 que nous voyons M<sup>gr</sup> Parisis ajouter pour la première fois à son nom le titre *d'Évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer*. Cette permission accordée à l'évêque d'Arras de faire revivre, sous une forme officielle, les évêchés de Boulogne et de Saint-Omer, était le mince résultat de longs efforts faits à Boulogne pour y restaurer le siège épiscopal. Elle donnait une satisfaction assez platonique aux vivaces espérances, qu'un demi-siècle de délais n'avait pas découragées. Nous croyons intéressant d'esquisser à grands traits les phases diverses d'une question qui renaît périodiquement et qui peut-être n'a pas encore reçu sa solution définitive.

Le Concordat de 1801 avait créé, dans le Pas-de-Calais, un seul diocèse qui englobait presque intégralement les trois anciens diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer. Le titulaire prit le nom d'*Evêque d'Arras* (1), sa ville épiscopale.

En 1817, fut élaboré un nouveau concordat : les circonscriptions diocésaines existantes furent remaniées. On créa quarante-deux nouveaux sièges épiscopaux,

(1) En 1814, à l'occasion des fêtes données par la ville de Boulogne à Louis XVIII, qui y était de passage pour son retour en France, le Conseil municipal publia un procès-verbal de cette solennité, dans lequel il est question de *Monsieur l'évêque du Pas-de-Calais*.

M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne protesta vivement contre cette dénomination, et demanda que fussent rayés sur la minute du document officiel les mots : *du Pas-de-Calais*, pour y substituer *d'Arras*.

« Je ne suis point fait, ajouta-t-il, pour être évêque constitutionnel. J'ai l'honneur de succéder à M<sup>sr</sup> Asseline, évêque de Boulogne, et mon nom est celui d'*évêque d'Arras*, parce que les évêques catholiques n'ont jamais eu d'autre nom que celui de leur ville épiscopale. Les évêques intrus ont pris des noms de rivières ou de département, et Dieu l'a permis ainsi, afin qu'ils fournissent eux-mêmes la preuve de leur nouveauté. »



parmi lesquels se trouvait Boulogne (1). Malheureusement une loi de finances, votée le 4 juillet 1821, en restreignit le nombre au chiffre de trente. Boulogne se trouva parmi les sièges sacrifiés. Ces espérances d'autonomie religieuse, suivies d'une telle déception, ne firent que raviver les regrets de ceux qui les avaient conçues.

En 1827, en 1839, en 1841, de nouvelles tentatives n'aboutirent qu'à des échecs répétés. Elles étaient pourtant dirigées par un prêtre éminent, M. Haffreingue qui, en bâtissant la grandiose basilique de Notre-Dame, avait l'arrière-pensée de préparer au futur évêque de Boulogne une cathédrale digne de l'antiquité et de l'illustration de ce siège épiscopal. A la mort du cardinal de la Tour d'Auvergne (20 juillet 1851), on crut un moment toucher au but.

L'infatigable M. Haffreingue avait su gagner à sa cause plusieurs membres de la députation du Pas-de-Calais, particulièrement M. Gros, M. Legros-Devot, M. l'abbé Fréchon.

Le siège d'Arras était à peine vacant que M. Haffreingue arrive au Ministère des Cultes. Mais il s'aperçoit vite que la question est loin d'être mûre pour une solution immédiate. Les représentants du Nord et du Pas-de-Calais croient lui venir en aide en l'adressant à l'évêque de Langres. Sur ces entrefaites, le bruit se répand de la très probable nomination de celui-ci à l'évêché d'Arras. On voit souvent l'évêque-député converser avec M. Fréchon, se renseigner auprès de lui sur les besoins religieux des diverses régions du Pas-de-Calais. Il se laisse entraîner parfois à parler comme si la nomination était chose faite. « Quant à la ville de Boulogne, disait-il alors à M. Fréchon, je connais ses besoins et ses vœux : j'ai entendu le bon M. Haffreingue. Aussitôt que le moment favorable se

(1) Le titulaire de Boulogne fut même désigné et visita *incognito* sa ville épiscopale. Il s'appelait l'abbé de Riencourt.

présentera de lui donner un évêque, et de faire un démembrement reconnu nécessaire, je m'y prêterai avec bonheur. »

M. Haffreingue laissa venir les événements sans impatience ; ses nombreuses déconvenues l'avaient rendu méfiant. Une année se passa dans l'expectative.

M<sup>sr</sup> Parisis, lors de sa première visite à Boulogne (10 janvier 1852), garda le silence sur la question de l'évêché. Il n'avait pourtant pas oublié les promesses faites aux députés du Pas-de-Calais. Dans un entretien familial, il déclarait à M. Robitaille, supérieur du grand séminaire, « qu'il ne s'opposait pas au rétablissement de l'évêché de Boulogne ; que ce rétablissement aurait lieu infailliblement, et probablement à une époque peu éloignée ; que M<sup>sr</sup> de Cambrai était disposé à démembrer son diocèse pour agrandir ceux d'Arras et de Boulogne (1). »

En effet, on apprenait bientôt que M<sup>sr</sup> Parisis s'était entendu avec l'archevêque de Cambrai sur les bases du rétablissement de l'évêché de Boulogne. Ce dernier siège aurait Montreuil et Dunkerque et formerait ainsi un évêché maritime. Arras prendrait l'arrondissement de Douai ; Cambrai se composerait de Lille, Hazebrouck, Valenciennes et Avesnes. Les deux évêques paraissaient décidés à favoriser de tout leur pouvoir ce projet, et à rejeter toute autre combinaison.

Mais cette démarcation tracée par eux embarrassait plutôt le gouvernement et contrariait une foule de personnes dans leurs intérêts privés. D'autre part, les promoteurs du rétablissement du siège de Boulogne se heurtaient à une indifférence presque générale. Quelques polémiques engagées à ce sujet restaient sans écho.

« Les municipalités ne s'en préoccupaient en aucune façon ; le clergé même, à part quelques vieux prêtres, plus particuliè-

(1) Lettre de M. Robitaille à M. Haffreingue, 6 décembre 1852.

rement dévoués à M. Haffreingue, n'y portaient qu'une attention distraite ; et pour tout dire en un mot, l'opinion publique restait indifférente. Comment réussir dans de pareilles conditions ? Il aurait fallu que le projet excitât de l'enthousiasme, et c'est à peine s'il obtenait un succès d'estime !

M<sup>sr</sup> Parisis, plus à portée que tout autre d'observer le vent qui soufflait dans les régions gouvernementales, ne se faisait pas d'illusion sur les dispositions de l'Empereur. Lui-même, d'ailleurs, tenait peu, cela se conçoit, à la division de son beau diocèse, et il ne se cachait pas pour le dire (1). »

Nous trouvons l'expression de son sentiment à cet égard dans une lettre de M. l'abbé Beauvois, professeur de philosophie au grand Séminaire, à M. Haffreingue. C'est à Saint-Omer, où M<sup>sr</sup> Parisis était en tournée pastorale, qu'il a pu recueillir ces renseignements.

On a parlé à Monseigneur, dit-il, du rétablissement de l'évêché de Boulogne. C'était à table et en présence de quelques-unes de nos autorités. Il a répondu... qu'il ne désirait pas le partage du diocèse ; qu'un père ne pouvait souhaiter de se débarrasser d'une partie de ses enfants ; qu'il avait parlé en ce sens au ministre... Puis il a ajouté que si le Père commun des fidèles, soit pour donner une véritable province ecclésiastique à Cambrai, soit pour faciliter le bien dans les immenses diocèses de Cambrai et d'Arras, voulait prendre une partie quelconque du diocèse, il ne ferait pas la moindre opposition ; qu'en ce cas, il demanderait au Saint-Père de pouvoir choisir la partie du troupeau qui lui resterait.

« En attendant, a-t-il dit encore, il allait demander au Saint-Siège d'ajouter, à son titre d'évêque d'Arras, celui d'évêque de Boulogne et de Saint-Omer (1). »

En effet, à l'instar de ce qui avait été fait déjà dans d'autres diocèses dont la circonscription renfermait d'anciens sièges épiscopaux supprimés, M<sup>sr</sup> Parisis entreprit des démarches pour obtenir la résurrection

(1) HAIGNERÉ. *Etudes d'histoire et de bibliographie*, XII, p. 71.

(2) Lettre du 5 mars 1853. HAIGNERÉ, *loc. cit.*, p. 72.

des titres d'évêque de Boulogne et de Saint-Omer, qui s'ajouteraient à celui d'évêque d'Arras.

Toutefois, avant d'envoyer sa supplique au Souverain Pontife, il crut bon d'en avertir M. Haffreingue, le restaurateur de la cathédrale de Boulogne. « Singulière puissance que celle de cet homme qui, n'ayant aucune juridiction, ni aucune autorité, se trouvait cependant un personnage dont un prélat aussi distingué et aussi autoritaire que M<sup>sr</sup> Parisis reconnaissait la nécessité de prendre l'avis, lorsqu'il s'agissait d'une affaire intéressant la ville de Boulogne (1) ! »

L'évêque lui annonça son dessein en ces termes :

MON CHER MONSIEUR HAFFREINGUE,

« On me presse de divers côtés pour que je sollicite auprès du gouvernement l'autorisation d'ajouter, au titre d'évêque d'Arras, celui d'évêque de Boulogne et de Saint-Omer. Vous savez que Rome, qui vit de traditions, aime beaucoup cette demi-réparation des désastres révolutionnaires, et que le gouvernement, de son côté, s'y prête de bonne grâce. Si je le demande, il est donc moralement sûr que je l'obtiendrai.

« Mais cela ne fera-t-il pas quelque peine à mes chers Boulonnais ? Ce serait à tort, car la renaissance du titre est une préparation naturelle au rétablissement du siège. Mais quelquefois les meilleurs esprits ne prennent pas les choses du bon côté, et l'on pourrait croire que cette réunion des titres serait la consécration définitive de la réunion des territoires sous le même chef spirituel. J'ai donc voulu vous consulter avant d'envoyer la demande, qui est toute rédigée, et dont je ne diffère l'envoi que par une délicatesse probablement excessive pour vos chers compatriotes.

« Quant à l'érection du siège de Boulogne, le gouvernement ne veut pas en entendre parler pour le moment ; mais, comme la principale objection vient du budget, on pourra facilement y revenir quand votre cathédrale sera consacrée.

Agréez mes plus profondes amitiés en N. S.

† P. L. évêque d'Arras.

(1) HAIGNERÉ : *M<sup>sr</sup> Haffreingue, sa vie et ses œuvres*, p. 121.

Cette lettre, pleine de prévenances, était en même temps une mise en demeure devant laquelle il n'y avait qu'à s'incliner. C'est ce que fit M. Haffreingue, avec une déférence toute filiale.

MONSEIGNEUR,

« Je me hâte de répondre à la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire sous la date du 22 de ce mois, qui m'est arrivée hier, 25.

« Je pense, comme Votre Grandeur, que la reconnaissance de l'ancien titre de l'évêché de Boulogne sera une préparation naturelle au rétablissement de ce siège. Cette opinion est partagée par les bons catholiques de notre ville, à qui j'ai donné connaissance de votre intention.

« L'érection du siège de Boulogne est demandée dans l'intérêt du catholicisme ; le temps et l'opportunité de cette création doivent être laissés à l'appréciation de ce zèle éclairé qui anime Votre Grandeur pour le triomphe de notre sainte Église ; aussi, je suis resté étranger à la polémique qui s'est élevée à ce sujet, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

J'ai l'honneur d'être etc. »

M<sup>sr</sup> Parisis adressa au Saint-Siège une supplique où il demandait pour lui et pour ses successeurs le droit de porter le titre *d'Evêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer*. Un décret apostolique du 23 novembre 1853 lui accorda la faveur sollicitée. Le bref fut enregistré au conseil d'Etat le 8 mars de l'année suivante, et le 14, un décret de l'Empereur autorisait l'évêque d'Arras et ses successeurs « à joindre à leur titre les titres purement honorifiques des évêchés supprimés de Boulogne et de Saint-Omer ».

Une fois de plus, la question de l'évêché de Boulogne se trouvait ajournée pour de longues années (1).

(1) Elle fut reprise au lendemain de la mort de M<sup>sr</sup> Parisis. M<sup>sr</sup> Haffreingue se heurta, cette fois, à l'inertie du Gouvernement. *Vie de S. E. le cardinal Régnier*, par l'abbé DESTOMBES, II, p. 129.

## II

LA CONSTRUCTION DE LA BASILIQUE. — LE RÉTABLISSEMENT DES PÈLERINAGES. — LA GRANDE FÊTE DU 30 AOÛT 1857.

Le 29 juillet 1857, M<sup>r</sup> Parisis adresse à ses diocésains une lettre pastorale, les conviant pour le 30 août aux fêtes qui se préparent en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne. Il veut qu'elles soient une réponse des fidèles, unis dans une même foi, aux audaces du matérialisme et de l'impiété.

« Ce qui fait le caractère dominant du temps où nous vivons, écrit-il, c'est la séparation qui s'opère de plus en plus visiblement entre la sainte Eglise Catholique et tout ce qui n'est pas elle ; c'est l'ardeur qui va tous les jours en croissant, d'un côté pour la faire disparaître, s'il était possible, en la dominant et en l'absorbant ; de l'autre, pour la glorifier, en multipliant les œuvres qui la font connaître aux plus humbles comme aux plus fiers esprits...

« En sorte que bientôt il n'y aura plus, d'un côté, que des impies déclarés et hostiles, de l'autre que des chrétiens fidèles et complets : situation plus sûre et plus vraie, puisque le Sauveur a dit : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi (1). »

Or l'un des signes qui font le mieux reconnaître aujourd'hui les enfants de Dieu, c'est la dévotion envers la Très-Sainte Vierge.

« Non seulement cette dévotion est l'encouragement le mieux compris du jeune âge et la consolation la plus puissante du sexe le plus faible, mais elle est la plus féconde ressource des hommes apostoliques quand ils travaillent à la conquête des âmes ; elle est la confiance de nos braves qui en portent le symbole béni placé sous leur armure, quand ils marchent aux plus redoutables exploits ; elle est la gloire de nos cités...

(1) M. II, p. 31.

C'est donc avec joie et une certaine complaisance filiale qu'il invite ses diocésains « à une de ces grandes manifestations qui honorent pour toujours un pays catholique et qui laissent dans l'âme de ceux qui y ont pris part une satisfaction sans égard et sans mélange. »

Et il annonce que, le 30 août 1857, une procession magnifique se déroulera dans les rues de Boulogne « à l'occasion de la bénédiction d'une statue monumentale, érigée sur le dôme de Notre-Dame de Boulogne, de cette belle église due aux plus admirables efforts de la foi d'un seul prêtre ». Ce prêtre, c'était l'abbé Haffreingue.

\*  
\* \*

Agathon Haffreingue, né en 1785, ordonné en 1815 était, en 1816, supérieur, à Boulogne, d'un pensionnat qui porta longtemps son nom (1). Bientôt le spectacle quotidien des ruines de la cathédrale détruite pendant la tourmente révolutionnaire, la douleur de voir aboli le pèlerinage, tant de fois séculaire, de Notre-Dame de Boulogne, lui mirent au cœur une idée qui sera l'idée directrice de toute sa vie : relever le sanctuaire, restaurer le pèlerinage en l'honneur de la Sainte Vierge.

L'œuvre de reconstruction, commencée en 1827, devait, tout d'abord, être des plus modestes. Mais l'intrépide bâtisseur fut peu à peu subjugué par le projet grandiose qui avait germé dans son esprit. Rempli d'une invincible confiance dans le secours de Dieu, fortifié encore par la poussée de l'opinion qui réclamait un sanctuaire digne de la cathédrale disparue, il résolut de mener à bonne fin une entreprise que la prudence humaine déclarait impossible. En effet, les difficultés surgirent, si nombreuses et si variées qu'elles auraient dû briser une âme moins bien trempée que celle de

(1) Jusqu'en 1870, date à partir de laquelle il subit diverses transformations. Une jeune Institution, née au lendemain de la Séparation, a repris ce nom, cher à la ville et à la région.

M. Haffreingue. La Révolution de 1830 vint suspendre les travaux pendant plusieurs années ; les ressources étaient précaires. L'opiniâtre chanoine sut se plier aux événements. Quand il fallut attendre, il patienta ; quand l'argent manqua, il prit le bâton du pèlerin. Il quèta, provoqua des souscriptions, institua des loteries...

Sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, il put toujours, malgré quelques légers nuages, s'appuyer sur la bienveillance et les paternels encouragements du prélat (1). Les relations furent encore plus cordiales avec M<sup>sr</sup> Parisis. Ces deux hommes éminents se connaissaient depuis longtemps. En 1846, M. Haffreingue s'était lancé dans la politique, désireux de faire nommer aux élections, « les candidats les plus favorables au soutien de la monarchie légitime et à la protection des intérêts religieux ». En certains milieux, on blâmait ces préoccupations électorales. M. Haffreingue, inquiet, recourut aux lumières de l'évêque de Langres. Celui-ci lui répondit par une longue lettre où nous lisons ces lignes : « Je n'hésite pas à dire que l'on ne peut s'abstenir, en France, de remplir ses devoirs de citoyen sans commettre un péché d'omission, devant Dieu comme devant les hommes, et que la matière de ce péché pouvant être souvent grave, il peut facilement devenir mortel. » (2)

Plus tard, quand M<sup>sr</sup> Parisis accepta sa translation sur le siège d'Arras, il en informa tout de suite son ami de Boulogne par un mot très aimable : « Les grandes œuvres que vous avez courageusement entreprises et miraculeusement poursuivies pour la gloire de Dieu et l'honneur de sa sainte Mère m'ont fait penser que l'on pouvait espérer beaucoup, dans un diocèse où déjà l'on a tant fait. »

A se mieux connaître, ces deux hommes apprirent à s'estimer encore davantage. M. Haffreingue, avec son

(1) Il fut nommé chanoine honoraire en 1834.

(2) Lettre du 23 juillet 1846. Cf. HAIGNERÉ. *M<sup>sr</sup> Haffreingue*, p. 95.



caractère à la fois indépendant et soumis, ferme et souple, expansif et réservé, savait concilier l'obéissance avec la liberté, le respect des droits d'autrui avec l'exercice de sa légitime initiative. M<sup>sr</sup> Parisis, lui aussi, était homme d'autorité, et savait gouverner « hardiment » ; mais, homme de foi vive et esprit compréhensif, il était heureux d'encourager toutes les formes d'apostolat. Il était le premier à reconnaître l'étrange ascendant de ce prêtre qui, sans aucun titre officiel, dominait toutes les volontés, inspirait des œuvres multiples, était, pour une bonne part, l'âme du bien qui se faisait à Boulogne et dans les environs. Lors de la première visite qu'il lui fit, en 1852, M<sup>sr</sup> Parisis n'avait pu s'empêcher de dire : « Chez tous les prêtres où je suis descendu jusqu'à ce jour, j'ai pu croire que j'étais chez moi ; à Boulogne, j'ai senti que j'étais chez M. Haffreingue. »

En 1857, il y avait trente ans que M. Haffreingue travaillait à l'érection de la future basilique (1). Déjà l'édifice s'élevait avec une magnificence d'architecture et une hardiesse de lignes qui forçaient l'attention. Une coupole imposante, assise sur une colonnade circulaire pleine d'élégance, dominait l'édifice. Au sommet, une lanterne était prévue, qui devait abriter une statue monumentale de la Sainte Vierge. L'ensemble formait une véritable merveille d'équilibre. Et devant ces résultats, dus non à la munificence des princes, ni à la générosité des familles illustres, mais à la foi de tout un peuple et à l'énergie d'un humble prêtre, on ne pouvait que répéter l'inscription gravée sur le frontispice du temple : *A Domino factum est istud.*

En rebâtissant la cathédrale, M. Haffreingue ne perdait pas de vue le but principal de son œuvre : la restauration des anciens pèlerinages et de la dévotion à la patronne du Boulonnais. Dès 1848, un mouvement se manifesta en ce sens, et ne fit que s'accroître chaque année. Peu à peu les fidèles reprenaient le chemin du

(1) Elle ne devait être achevée et consacrée qu'en 1866.

sanctuaire où leurs ancêtres avaient obtenu de la Reine du Ciel tant de faveurs signalées. Pendant l'octave de l'Assomption, des milliers de pèlerins accouraient, non seulement des campagnes et des villes voisines, mais encore d'Amiens, de Paris, de contrées et de villes plus éloignées encore (1).

En 1856, arrivait, pour la première fois, à Boulogne, un train de six cents pèlerins conduits par M. Hanicle, curé de Saint-Séverin à Paris (2).

L'année 1857 voyait s'achever la belle coupole qui surmonte l'édifice. Ce fut le moment choisi pour la bénédiction de la statue de Notre-Dame de Boulogne.

M<sup>re</sup> Parisis ne négligea rien pour faire de cette cérémonie une manifestation grandiose en l'honneur de la Vierge immaculée (3).

(1) Le 27 septembre 1853, l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, au cours d'un voyage dans les départements du Nord, vinrent visiter l'église et s'agenouillèrent au pied de l'autel de la patronne du Boulonnais. L'Empereur fut émerveillé de cette œuvre de foi et de persévérance, et le lendemain, après en avoir complimenté l'éminent architecte, il lui remit, en témoignage de sa haute satisfaction, avec une offrande de 10.000 frs pour son église, la croix de la Légion d'honneur. Trois mois plus tard, nouvelle faveur : M. Fortoul signait la nomination de M. Hauffreingue au grade d'officier d'Instruction publique.

(2) Parmi ces pèlerins se trouvait une députation de la paroisse de Boulogne-sur-Seine. Au XV<sup>e</sup> siècle, des prêtres et des fidèles de Paris, qui avaient une grande dévotion à la Madone du Boulonnais, conçurent le pieux projet d'établir, dans le voisinage de la capitale, un sanctuaire en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne. Le village de Menus, sur le bord de la Seine, fut choisi à cet effet. Il en a retenu depuis, ce temps, le nom de Boulogne, ainsi que le bois qui l'avoisine.

(3) De Paris, où l'appellent les réunions du Conseil supérieur, il adresse ses recommandations à M. des Billiers, chargé d'organiser la procession. Il demande qu'on fasse connaître le pèlerinage. « Voilà huit jours que les pèlerinages sont commencés et nul n'en sait mot. Vous me trouverez bien insistant sur ce point, mais vous avouerez que j'ai plus d'une raison pour l'être », (22 août 1857). Le lendemain, nouvelle réclamation. « J'attends toujours une annonce *ad hoc* dans les journaux de Paris et ceux de la localité ». Il discute l'emplacement de la station, ou halte de la grande procession. Esplanade ou grand-place ? Le choix se fixe sur l'Esplanade. Il remarque qu'il y a 43 invités pour un banquet de 40 places. Il s'occupe des musiciens à faire venir d'Amiens. Au sujet des cérémonies liturgiques, il écrit : « Je tiens à ce que, devant les évêques anglais, on suive, pour les cérémonies, le Romain pur », (23 août 1857).

Le jour de l'Assomption, avait commencé, comme de coutume, une série de pèlerinages qui se prolongea jusqu'au 30 août. Ce dernier jour fut choisi pour être celui de la grande procession.

Les paroisses de Boulogne et de la banlieue formaient la première partie du cortège et symbolisaient, dans leurs groupes, les différents mystères de la Sainte Vierge. Puis venait le cortège spécial de Notre-Dame, comprenant les représentants des œuvres paroissiales, les congrégations religieuses, environ cinq cents prêtres du diocèse, douze évêques (1), les autorités civiles de la ville. Devant les prélats était traîné, par vingt-quatre marins, le char de *Notre-Dame de Boulogne*, près duquel se tenaient M. Haffreingue et les deux prédicateurs de la station, les PP. Lavigne et Bertrand. Sur l'Esplanade, M<sup>sr</sup> Dufêtre, évêque de Nevers, adressa une allocution à la foule, qu'on n'a pas craint d'évaluer à près de cinquante mille personnes. Il évoqua, en un tableau rapide, le passé glorieux de Notre-Dame de Boulogne, la ruine du sanctuaire sous les coups de l'impiété. Passant au temps présent, il unit dans un même hommage de reconnaissance M. Haffreingue et M<sup>sr</sup> Parisis.

« Déjà, sans doute, une première réparation avait eu lieu. Un homme suscité par Dieu, un nouveau Zorobabel, sans autres ressources que sa foi et sa confiance en Marie, avait posé, il y a trente ans, la première pierre d'un monument expiatoire, et il espère bientôt célébrer la dédicace de ce temple majestueux, qui aurait jadis épuisé les trésors de plusieurs princes et les efforts de bien des générations. Toutefois il fallait une réparation plus éclatante encore; et voilà que votre illustre Pontife, notre maître et notre modèle dans toutes les vertus épiscopales, a voulu accomplir cette œuvre d'expiation en rétablissant les antiques pèlerinages et en élevant, sur le faite de ce magnifique édifice, la statue de Marie-Immaculée. »

(1) S. E. le cardinal Villecourt; l'archevêque de Cambrai; l'archevêque de Dublin, primat d'Irlande; les évêques d'Arras, d'Amiens, de Nevers et de Soissons; — de Gand et de Liège; — de Birmingham et de Toronto; — de Troie *in partibus*.

Puis jetant ses regards vers l'Angleterre, représentée devant lui par plusieurs évêques et de nombreux pèlerins, il s'écrie :

« O île des saints, ô terre hospitalière, ô nation si grande par ton commerce, par ton industrie et par ton antique foi, pourquoi faut-il que, morcelée en une infinité de sectes, tu aies déchiré en mille morceaux la doctrine du Sauveur ? Ce n'est pas tout ; victorieuse, il y a trois siècles, au sein même de cette cité, tu profanes et souilles ce sanctuaire, devant lequel tant de fois s'étaient prosternés tes Princes et tes Pontifes. Il était juste que tu vinsses t'associer à la France dans cette grande et solennelle expiation. Mais pourquoi cette union de foi et de prières ne se perpétuerait-elle pas en s'étendant à l'Angleterre tout entière ? Pourquoi n'espérerions-nous pas que ces deux nations, si longtemps rivales, après avoir opéré leur réconciliation sur les champs de bataille et dans les gloires de la victoire, viendront les cimenter dans les triomphes pacifiques de l'unité religieuse ? Quel beau jour que celui où les deux Églises de France et d'Angleterre, se donnant le baiser de paix, se trouveraient réunies comme deux sœurs dans le sein de leur mère commune, l'Église romaine ! La douce figure de Marie conçue sans péché est pour nous comme un signe d'espérance et de paix, comme l'arc-en-ciel après la tempête. Du haut de cette magnifique coupole, elle portera ses regards maternels sur cette terre qui lui est demeurée toujours chère ; elle obtiendra, par sa pieuse médiation auprès de son divin Fils, le retour à l'unité d'un peuple si longtemps soumis et fidèle (1). »

Le soir, la Ville de Boulogne offrit, dans une salle de l'Hôtel de Ville, un banquet aux douze prélats et au clergé (2).

Quelques jours après, Monseigneur adressait à son

(1) M. II, pp. 58-59.

(2) Après le Maire, M. Adam, après le cardinal Villecourt, M<sup>sr</sup> Parisis porta ce toast vibrant :

#### A LA VILLE DE BOULOGNE !

» A cette cité pleine de charme et pleine de cœur, si riche des dons de Dieu et si riche de ses propres œuvres, que le monde admire et que la religion bénit ;

» Ville privilégiée, qui réunit avec un rare bonheur l'élégante déli-

diocèse une lettre pastorale où il racontait les joies ineffables que lui avaient procurées les fêtes de Notre-Dame de Boulogne et redisait les enseignements qu'il avait donnés, de vive voix, le 29 août, sous les voûtes majestueuses du nouveau sanctuaire (1). Il se complaisait ensuite à décrire, en détail, les diverses phases des solennités qu'il avait présidées, l'affluence quotidienne, la profonde piété des nombreux pèlerins.

« Ah ! l'on dit que nos contrées sont froides, que les actions y sont lentes et les démonstrations trop contenues... Non, non, N. T. C. F., en ce qui regarde la Très-Sainte Mère de Dieu, ni vos contrées ne sont froides, ni vos actions tardives, ni vos offrandes parcimonieuses, et vous faites bien de porter, aux régions les plus ardentes par leur nature, le noble défi d'aimer, de servir, d'honorer Marie plus que vous (2). »

L'année suivante, il conduisait, aux pieds de Notre-Dame de Boulogne, le clergé et cinq cents fidèles de sa ville épiscopale et composait lui-même l'acte par lequel il lui consacrait solennellement la ville d'Arras.

Il ne cessa d'encourager l'admirable mouvement qui, chaque année, dirigeait les foules vers Boulogne. Il ne négligeait pas même de recourir à la grande voix de la presse. Après les grandes fêtes de 1857, il se plaint à Louis Veuillot que celles-ci « n'aient été ni exposées, ni appréciées suffisamment dans les colonnes de l'*Univers*. »

catesse et l'activité féconde des temps modernes à la foi puissante et aux vertus hospitalières des temps antiques.

» Ville bien-aimée, pour laquelle notre affection se confond avec la reconnaissance, parce que nous ne l'avons jamais visitée sans en attendre quelques progrès dans le bien, et nous ne le lui avons jamais demandé sans l'avoir aussitôt surabondamment obtenu.

» A Boulogne donc, à sa vraie prospérité en tout !

» A Boulogne, à ses habitants et à ses magistrats !

» A Boulogne, honneur, amour ! »

(1) On y trouve un tableau ému des pèlerinages dont il fut témoin cette année-là (M. II, pp. 42-45).

(2) Lettre pastorale, 2 septembre 1857. — En 1863, M<sup>sr</sup> Parisis consacra la moitié du produit des quêtes de Carême à l'achèvement de l'église de Notre-Dame de Boulogne.

« J'ai besoin, lui dit-il, d'encourager mon monde, même par de petits moyens humains. On a déjà été surpris de ne voir à la fête aucun membre de la rédaction, malgré l'invitation faite ; maintenant on se fâche contre moi de ce qu'elle n'a pas dit assez (1). Vous comprenez, ajoute-t-il, que tout ceci est uniquement en vue du bien, car, pour moi, je ne désire plus que le silence et l'obscurité. »

Mais ne convenait-il pas de mettre à l'honneur le prêtre modeste en qui son évêque reconnaissait une foi poussée jusqu'au génie, et qui avait été l'instrument à la fois si docile et si puissant de la Providence à travers le Boulonnais tout entier ?

En 1859, Pie IX promut M. Hastreingue à l'une des plus hautes prélatures de la Cour Romaine, et lui conféra la dignité de Protonotaire apostolique.

### III

#### CRÉATION DE TROIS NOUVELLES PAROISSES DANS LA VILLE DE BOULOGNE. 1852-1857.

Serait-il téméraire de faire remonter, à la piété envers Notre-Dame de Boulogne, l'honneur du mouvement religieux qui, en quelques années, produisit, à Boulogne et aux environs, toute une efflorescence d'églises neuves et de jeunes paroisses ? Le bien est contagieux ; et qui saurait dire d'où viennent les mouvements secrets qui inclinent les cœurs à de magnifiques libéralités, sinon Celle dont la compassion n'a d'égale que la générosité maternelle ? Qui saurait mesurer, d'autre part, l'impulsion donnée aux timides et aux

(1) De son côté le P. Lavigne écrivait : « Il faudrait un récit simple, animé, populaire et répandu à profusion. J'en placerais, par nos Pères, des milliers d'exemplaires quand ce sera fait... Oh ! Boulogne, Boulogne, l'éternel souvenir de ma vie ! » (Lettre à M<sup>re</sup> Parisis, 12 sept. 1857). L'Évêque d'Arras avait répondu par avance au vœu du P. Lavigne. on ne peut souhaiter récit plus vivant, plus complet, plus enthousiaste.

hésitants par le seul spectacle des merveilles opérées sous la direction de M<sup>sr</sup> Haffreingue ? C'était, en tout cas, la pensée de l'évêque d'Arras ; et plus d'une fois il a reconnu, dans cette noble émulation qui animait l'élite de son clergé, la mystérieuse influence de la Vierge immaculée et comme le rayonnement de son sanctuaire privilégié.

\*  
\* \*

Malgré le nombre croissant de ses habitants, Boulogne en 1850, ne comptait que deux paroisses : en Haute-Ville, Saint-Joseph ; en Basse-Ville, Saint-Nicolas. Au début du siècle, la paroisse Saint-Joseph était enfermée dans les limites de la vieille enceinte, ou peu s'en faut. En 1838, elle s'étendit un peu hors de ses remparts, et sa population fut portée de 3.169 à 6.306 habitants : mais Saint-Nicolas en conserva encore 20.898.

Cette dernière paroisse était immense. Elle s'étendait sur trois quartiers très différents : celui du commerce et des affaires, au centre ; celui du port et de la marine, à l'Ouest ; celui des ouvriers, à l'Est. Et depuis 1836, elle avait dû se charger, sur la rive gauche de la Liane, d'un faubourg considérable, appelé Capécure, qui venait d'être détaché de la commune d'Outreau et annexé à Boulogne (1). Ses sept vicaires suffisaient difficilement à la besogne.

La paroisse de Saint-Nicolas était alors gouvernée par M. Antoine Lecomte qui, à ses fonctions de curé-doyen, joignait celles de grand-doyen de Boulogne et de Vicaire-Général. Né en 1794, successivement vicaire à Desvres et à Aire, curé de Roquetoire et de la paroisse Saint-Joseph de Boulogne (1836-1838), il devait se dévouer, pendant tout l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Parisi (2), à sa

(1) A cette date, Capécure comptait 1.387 âmes. Il y en avait 3.200 en 1854. 10.000 en 1890 ; aujourd'hui, plus de 12.000.

(2) Il mourut d'apoplexie, comme son évêque, le 16 janvier 1866. Quelques jours auparavant, M<sup>sr</sup> Parisi recevait, chez les dames de Nazareth, le clergé de Boulogne. M. Lecomte était là, appuyé sur une

grande paroisse. C'est sous son administration que nous allons voir trois églises surgir autour de l'église-mère. Il eut le mérite, non seulement de ne pas s'y opposer, mais de prêter son puissant concours aux nouveaux curés, dont deux étaient ses vicaires et restèrent ses amis (1).

### QUARTIER DES MARINS.

#### CRÉATION DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE (1852).

Aux flancs de la colline appelée La Beurrière, face à la mer, s'étaient accrochées, pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'innombrables habitations, de toutes formes et de toutes dimensions : très peu de maisons bourgeoises, quelques rares établissements de commerce, mais une foule de maisonnettes, parfois de huttes, pressées les unes contre les autres. Des ruelles en pente roide, des escaliers sans fin, des cordes tendues auxquelles les ménagères attachaient linge, vêtements ou filets ; sur le pas des portes, un grouillement d'enfants éveillés, hardis, et peu éloignés de regarder les passants comme des intrus, tant ils avaient conscience, dans la rue, d'être chez eux ; des matelots aux « claquettes » sonores et au langage coloré : telle était, telle est encore la physionomie de cette cité à part qui a tenté plus d'une fois la palette des peintres et la plume des romanciers. Quelques rues portent des noms qui évoquent d'anciens ou de glorieux souvenirs : rue de la Tour d'Odre, rue du Camp de Droite, rue de la Baraque

canne. « Allons, mon bon M. Lecomte, courage, lui dit le prélat : soutenez-vous. — Monseigneur, répondit le vénérable doyen, nous sommes à peu près du même âge, soutenons-nous. »

Trois mois après, ils étaient tous deux dans la tombe.

(1) Dans les environs immédiats de Boulogne, M<sup>sr</sup> Parisis eut la consolation d'ouvrir deux nouveaux sanctuaires. Le 28 août 1852, il bénissait l'église de Saint-Martin.

Le 12 novembre suivant, il improvisait, pour ainsi dire, au milieu de l'enthousiasme général, M. l'abbé Le Bègue, curé d'Equihen. Nous avons raconté ce curieux épisode au chapitre V.



du Premier Consul. Mais cette race de marins rudes et aventureux s'en soucie-t-elle beaucoup ? Elle aime mieux observer ce qui la touche de près : le vent qui souffle, le nuage qui s'élève, la vague qui monte.

Dix mille habitants se pressaient dans ce quartier vers 1850, n'ayant ni église, ni école.

M. Lecomte se préoccupa de leur donner une chapelle de secours.

L'aumônier de l'hôpital Saint-Louis était, depuis un quart de siècle, M. Sergeant. Il jouissait de la confiance et de l'estime universelles. Ami, guide et conseiller de presque tous les prêtres de Boulogne, missionnaire et prédicateur en ses rares journées de loisir, confesseur extraordinaire de toutes les communautés de femmes, et confesseur ordinaire des hommes trop embarrassés ou trop timides pour se présenter dans une église publique, il s'était intéressé aux marins de Saint-Pierre à l'occasion du choléra de 1832. Témoin de leurs misères corporelles et spirituelles, il avait conçu, dès lors, le projet de leur bâtir une église et d'implanter au milieu d'eux un clergé qui s'adaptait à leurs besoins spéciaux et à leurs occupations de saison.

L'abbé Lamontagne, au courant de ses desseins, lui légua, par testament, en 1838, une somme de 10.000 fr. Une souscription, une loterie, lui vinrent en aide. Le Conseil municipal de Boulogne lui versa une subvention. Il confia à un architecte de la ville, M. de Bayser, le soin d'élever sur la colline une église. Avec les 120.000 fr. dont il disposait, celui-ci bâtit les nefs que nous voyons aujourd'hui, réservant pour l'avenir le transept et le chœur.

M. Lecomte avait acheté, sur ces entrefaites, une maison voisine, destinée, dans sa pensée, à une communauté de Lazaristes qui auraient desservi la nouvelle église, en laissant à la fabrique de Saint-Nicolas le soin du temporel.

La logique des choses ne permit pas de s'arrêter à

cette demi-mesure. Avant même la première visite de M<sup>sr</sup> Parisis à Boulogne, les marins de Saint-Pierre lui avaient adressé une pétition pour avoir un curé. Dans l'entourage épiscopal, on fut unanime pour désigner M. Sergeant comme l'homme le plus convenable à ce poste nouveau et difficile.

Arrivé à Boulogne le 9 janvier 1852, le prélat manda aussitôt l'aumônier de l'hôpital, s'entretint longtemps avec lui après le dîner, triompha de ses résistances, et avec la rapidité de décision qui lui était propre, fixa son installation au lendemain samedi, 10 janvier (1).

Ce jour-là, vers 4 heures de l'après-midi, on vit, en effet, la voiture épiscopale se diriger vers le quartier des marins. La rue du Calvaire était soigneusement balayée et couverte de sable ; des guirlandes la traversaient, presque à chaque pas ; toute la population, hommes, femmes et enfants, était dehors. On savait vaguement ce que Monseigneur venait faire, mais rien n'était sûr et l'on attendait avec curiosité le dénouement.

L'évêque revêtit ses insignes au milieu de la rue. Très démonstrative, la foule se mit à crier : Vive Monseigneur ! et le conduisit ainsi sous le porche de l'église, où M. Sergeant lui offrit l'eau bénite et l'encens.

Monseigneur se dirigea aussitôt vers la petite chaire, suivi de MM. Parenty et des Billiers, celui-ci portant à la main un papier roulé ; puis d'une voix éclatante, il dit : *Annuntio vobis gaudium magnum* : Je viens vous annoncer une grande joie.

Au premier mot, tous comprirent, et quand le prélat eut prononcé la parole attendue depuis tant d'années : *Saint-Pierre est érigé en paroisse*, toute cette foule,

(1) M. Lecomte, dit-on, ne fut pas prévenu officiellement des intentions de Sa Grandeur et apprit, dans l'église Saint-Pierre, par la lecture de l'ordonnance épiscopale, le démembrement qui s'opérait. M<sup>sr</sup> Parisis fut le premier à regretter d'avoir contristé, sans le vouloir, le curé de Saint-Nicolas. Celui-ci fit contre mauvaise fortune bon cœur et ne cessa de témoigner de la bienveillance aux curés de Saint-Pierre.

dans un élan spontané, battit des mains et répéta : Vive Monseigneur !

Sa Grandeur sourit à cette explosion de joie, puis déroula lentement le papier où était écrite son ordonnance, dont il donna lecture. Quand arriva le nom de M. Sergeant, une matelote le salua d'une vigoureuse exclamation : Merci, Monseigneur ! et les applaudissement éclatèrent de nouveau.

M. Sergeant obtint, pour le seconder, deux vicaires, parmi lesquels M. l'abbé Bresselle, dont il avait lui-même discerné la vocation et qu'il avait envoyé au Séminaire. Il aurait souhaité un plus grand nombre de collaborateurs. Avec regret, il disait : « Ici, il y a du pain pour trois, et du travail pour cinq. »

Il avait 55 ans ; et mesurant du regard tout ce qu'il y avait à faire pour organiser ce qu'il appelait quelquefois « son pays de mission », il espérait en venir à bout, si Dieu lui laissait dix ans de vie (1).

Hélas ! le 6 avril 1854, épuisé par un labeur incessant, il rendait prématurément son âme à Dieu. Il avait eu le temps, du moins, de désigner à ses chefs, qui ratifièrent ce choix, le nom de son successeur : M. Bresselle, son premier vicaire et son ancien élève. Pendant les 33 ans qu'il resta à la tête de la paroisse des marins, celui-ci eut le temps de développer et d'affermir l'œuvre si bien commencée (2).

### QUARTIER DE CAPÉCURE.

#### CRÉATION DE LA PAROISSE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. (1852-1854)

Vers l'an 1800, sur les terrains vagues qui s'étendent de la rive gauche de la Liane au pied de la colline

(1) Il fut nommé, au mois de décembre 1852, administrateur de l'hôpital de Boulogne ; ce qui montre l'estime en laquelle la Commission administrative des hospices tenait son ancien aumônier.

(2) M. Bresselle fit construire le clocher (qu'il munit de 4 cloches), dressa, sans succès, plusieurs plans d'agrandissement de son église ;

d'Outreau, s'élevaient, semées çà et là, une douzaine de maisons. Pour passer de Boulogne à Capécure, il y avait deux passerelles, en prolongement l'une de l'autre et séparées par un banc de sable au milieu de la rivière. On les appelait ponts des Capucins, en raison du couvent de ces religieux, qui était proche. Les voitures passaient à gué.

Les soldats de la grande armée établirent sur la Liane des ponts plus praticables ; et, sur les terrains bas de la rive gauche, qu'une digue protégeait contre la mer, des magasins militaires et un chantier pour les canots de la flottille. Un moulin à vapeur, une filature, une scierie y attirèrent des ouvriers. En 1836, lorsque le quartier de Capécure fut détaché d'Outreau pour être annexé à Boulogne, il comptait, nous l'avons vu, 1.587 habitants. Il fut confié, à partir de cette date, à la paroisse Saint-Nicolas.

En 1848, la ville acquit, à la condition d'en faire une place publique, le vaste terrain sur lequel s'élève l'église actuelle (1).

Cependant, la population s'élevait à plus de 3.000 âmes, presque tous ouvriers, artisans, jardiniers, et il était facile de prévoir son rapide accroissement. Les idées insurrectionnelles, l'immoralité trouvaient là un terrain trop bien préparé. Au mois de septembre 1852, le vieux général comte de Montholon, un des exilés de Sainte-Hélène, qui habitait Capécure, profita de la présence à Boulogne de M<sup>gr</sup> Parisis pour lui demander une église et un prêtre. L'idée fut approuvée ; mais le prélat n'y pensait sans doute plus lorsque, le 15 novembre suivant, au retour d'Equihen, où son projet de créer une paroisse indépendante avait été si chaleureusement accueilli, il reçut une députation qui lui proposa l'achat immédiat d'une salle de danse et d'un cabaret, nommés le *Prado*, dont on ferait une chapelle et un

l'orna de beaux vitraux ; fit ériger, sur la falaise, le Calvaire des Marins (1879).

(1) La gare fut construite en 1854.

presbytère provisoires, en plein quartier ouvrier (1).

Il encouragea ce hardi projet : le contrat fut passé le lendemain ; une souscription réunit les fonds en quelques heures, et la ville sanctionna le marché, en prenant l'immeuble à son compte, moyennant le paiement d'un intérêt aux souscripteurs. « Comme les choses marchent ici ! » écrivait à ses familiers l'évêque émerveillé.

Restait à trouver le prêtre qui se dévouerait à cette œuvre d'assainissement moral et de défichage religieux.

L'abbé Hassreingue alla trouver M. Rémont, vicaire de Saint-Nicolas depuis 14 ans, chanoine honoraire, plein de zèle et de savoir faire, à la fois conciliant et énergique (2). Celui-ci répondit qu'il ne se sentait pas fait pour fonder une paroisse. M<sup>sr</sup> Parisis intervint et M. Rémont, qui avait refusé récemment des postes enviés, accepta celui-ci, précisément parce qu'il était sûr de n'y être poussé par aucun motif d'ambition ni d'intérêt personnel. La situation y fut si précaire, pendant les deux premières années, que le procureur de Capécure, pour s'affranchir de tout souci matériel, dut conserver son titre de vicaire à Saint-Nicolas, y prêcher, y confesser, sauf à verser ses humbles honoraires à la masse commune.

La chapelle provisoire fut inaugurée le 6 janvier 1853, par M. Lecomte, assisté de M. Hassreingue et du nouveau curé de Saint-Pierre. Sur les 3,200 habitants du quartier, 170 faisaient leurs Pâques ; les maisons de jeux et de débauche étaient nombreuses, les unions irrégulières n'y étaient pas rares.

Au mois de septembre 1853, M<sup>sr</sup> Parisis vint visiter la chapelle et le presbytère. Il félicita l'abbé Rémont

(1) A l'angle ouest des rues du Moulin à Vapeur et de Constantine.

(2) La plupart des détails qui suivent sont tirés de l'ouvrage de M. Jonequel : *Notes sur l'établissement religieux de Capécure*. — Boulogne. 1893. — M. Jonequel, neveu de M. Rémont, en fut le vicaire, puis le successeur.

qui, à force de vaillance, suffisait seul à une besogne écrasante ; et il se fit renseigner sur les efforts déjà faits pour résoudre deux questions capitales : l'érection officielle de la paroisse, et la construction de l'église.

Hélas ! de part et d'autre, des obstacles imprévus semblaient barrer la route pour longtemps.

Le Conseil municipal, consulté sur le premier point, se refusait à assumer de nouvelles charges. En vain M. Rémont nommé, sur ces entrefaites, aumônier des camps de Wimereux et d'Honvault (1), essayait-il de mettre à profit l'influence des officiers généraux qui lui témoignaient de vives sympathies. Il fallut l'intervention personnelle de l'Empereur pour triompher de toutes les oppositions.

Napoléon III vint, par bonheur, passer le mois de septembre 1854 au château de Capécure (2). Deux dimanche de suite, l'Empereur, l'Impératrice, l'état-major, une partie des Cent-gardes vinrent assister à la messe dans l'humble chapelle ; à midi, une voiture de la Cour vint prendre l'abbé Rémont pour le conduire au château. Le 18 octobre, paraissait le décret qui érigeait la paroisse de Saint-Vincent de Paul en cure de 2<sup>e</sup> classe ; le 6 novembre, M. Rémont recevait sa nomination de curé inamovible.

La construction de l'église exigea des négociations plus laborieuses. Dès le mois de septembre 1852, avant même qu'aucune décision ne fût prise par l'évêché, le maire de Boulogne, M. Fontaine, avait donné l'ordre à l'architecte de la ville, M. de Bayser, de préparer un plan. Nous n'avons pas à dire ici les rivalités sournoises ni les lenteurs administratives qui, au grand désespoir

(1) A charge de se faire suppléer le dimanche à Capécure par ses confrères de Saint-Nicolas.

(2) Dit le Château-gothique, occupé autrefois par Jacques II, roi d'Angleterre. Il était alors la propriété de M. Warburton des Lyons et appartint ensuite à M. Lequien-Fourny. Du haut de la propriété, on jouit d'une vue ravissante. Le parc, d'une contenance de deux hectares, est enclos de murs. Le séjour de l'Empereur dissipa les préjugés qui régnaient sur l'état sanitaire de ce quartier.

de M. Rémont, retardèrent pendant six ans la construction projetée. C'est seulement le 18 août 1858 qu'il eut la joie de voir M<sup>sr</sup> Parisis procéder à la bénédiction de la première pierre, devant le Sous-Préfet, le Maire et toutes les autorités de la ville. Il fallut attendre quatre ans encore pour prendre possession du nouveau sanctuaire. Enfin, le 19 juillet 1862, sa Grandeur, qui n'avait encore accordé cette faveur à personne depuis son arrivée dans le diocèse, voulut consacrer solennellement l'église qui avait coûté tant de soucis et de démarches (1).

M. Rémont mourut prématurément, à l'âge de 64 ans, le 21 décembre 1875. Il s'était épuisé à la besogne. Mais son influence n'avait cessé de grandir dans ce quartier populaire : son nom y restera longtemps en vénération, et son seul souvenir y suscitera de généreux dévouements (2).

(1) Le sculpteur a représenté M<sup>sr</sup> Parisis sur le second pilier à droite, en entrant dans l'église par le grand portail.

Nous n'avons rien dit des écoles. Dès 1851, la ville avait établi à Capécure des écoles de garçons, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne, et des écoles de filles sous la conduite des Sœurs de Saint-Joseph d'Abbeville. Frères et Sœurs furent d'un grand secours pour l'organisation morale et religieuse de la paroisse.

C'est aussi à l'abbé Rémont que Capécure doit son cimetière. Le sous-préfet y fit opposition pendant un an. M. Rémont finit par lui dire : « Si, dans 24 heures, vous ne m'avez pas donné l'autorisation nécessaire, je m'adresserai plus haut que vous. » M. Menche de Loisne signa aussitôt. Il est vrai que l'Empereur était alors à Boulogne (septembre 1854).

(2) Le recensement de 1866 relève la présence, à Capécure, de 6.637 habitants. A cette date, une personne sur sept ou huit fait ses Pâques. En 1852, on en comptait une sur 30.

Faut-il ajouter que le gros commerce, l'industrie, la construction des navires se sont fixés peu à peu dans ce quartier d'abord si pauvre et si misérable ? On n'y compte plus les armateurs, les mareyeurs, les entrepreneurs de transit.

Les trois quarts des armateurs de Boulogne y ont fixé soit leur résidence, soit leurs bureaux, et y ont attiré tous ceux qui vivent de la préparation, de l'expédition et de la vente du poisson.

## QUARTIER DE BRÉQUERECQUE

CRÉATION DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS DE SALES  
(1856-1857).

Situé sur la rive droite de la Liane, et sur les bords de la route nationale qui conduit à Montreuil, le faubourg de Bréquerecque n'avait pas bon renom au milieu du siècle dernier. Outre qu'il n'était guère peuplé que d'ouvriers de fabriques ou de jardiniers, il était regardé comme la sentine de Boulogne et le rendez vous des femmes de mauvaise vie. Il comptait environ 1.500 habitants : mais les hameaux voisins ; Pont-Pitendal, Val Saint-Martin, la Waroquerie, Ostrohove, qui appartenaient en droit à la paroisse Saint-Martin, n'était pas plus favorisés au point de vue religieux et ne voyaient le prêtre que de loin en loin.

Le vicaire de Saint-Nicolas qui était chargé de ce quartier, l'abbé François Albert Leuillieux, voyait très bien et la nécessité et la difficulté d'y bâtir une église. Quand il voulut examiner le terrain sur lequel il jetterait les fondements de l'œuvre qu'il projetait, il fut reçu à coup de pierres : et il ne put réussir qu'à la quatrième entative.

Il avait alors 35 ans. Né à Saint-Omer, il se faisait gloire d'être parent de saint Benoit Labre. Remarqué au Petit Séminaire d'Arras par M<sup>gr</sup> de la Tour d'Auvergne, au cours d'une modeste séance littéraire, il avait été envoyé à Saint-Sulpice avec le neveu du Cardinal : « Allez, mes enfants, et soyez toujours unis », leur avait dit le vieil évêque en guise d'adieu. Ce jour-là fut conclu un pacte de fraternelle affection entre les deux jeunes gens ; et jamais, dans la suite, le plus léger nuage vint ternir cette belle et sainte amitié.

Ordonné prêtre en 1848, il fut nommé vicaire à Saint-Nicolas de Boulogne et s'y trouva bientôt en relations avec un certain nombre de familles anglaises. Il eut la



joie de coopérer à des conversions retentissantes et d'y gagner de précieuses sympathies, notamment dans la famille Clifford.

Pendant le choléra de 1854, il se prodigua sans compter. Il se souvenait sans doute que son père était mort en 1832 au chevet des malades abandonnés de tous. M<sup>gr</sup> Parisis fut si frappé de sa conduite qu'il écrivait, le 1<sup>er</sup> octobre 1855, à ses vicaires-généraux : « M. Leuillieux est un sujet bien distingué, aussi capable de diriger des religieuses que des soldats. Sous ce rapport, il a révélé une aptitude qui surpasse tout ce que j'ai entendu citer en ce genre. Croiriez-vous que, depuis un an, 14.000 malades lui ont passé par les mains et qu'à l'exception de sept à huit surprises, sur 5.000 morts à l'ambulance, pas un n'est entré dans son éternité sans avoir reçu les Sacrements ? » (1)

Et le 4 juillet 1856, il félicitait de sa douceur, de sa dignité, de son dévouement ce prêtre d'élite : « Jouissez dans le Seigneur, lui disait-il, d'avoir mérité de plus en plus la confiance de vos Supérieurs ».

Cette confiance allait lui valoir une lourde charge. Les habitants de Bréquerecque ayant adressé à Sa Grandeur une pétition unanime pour avoir une chapelle et des écoles, le nom de M. Leuillieux vint aussitôt à la pensée de tous : « Il me paraît désigné par la Providence, disait l'évêque à M. Haffreingue, comme l'ont été MM. Sergeant et Rémont. »

Une petite chapelle provisoire fut aménagée dans un magasin de charbon, rue de Desvres. C'est là que, le 1<sup>er</sup> décembre 1856, fut inaugurée la « Mission de Bréquerecque » sous la présidence de Monseigneur, qui fit une allocution de circonstance sur le grain de sénevé. Le 28 décembre, M. Leuillieux recevait tous les pouvoirs de curé pour l'administration de la section de paroisse comprenant Bréquerecque, la Madeleine, le Val Saint-Martin

(1) Pendant toute cette période, il ne rentrait jamais chez lui avant minuit. C'est là qu'il perdit le sommeil. Il ne le retrouva jamais complètement.

et Ostrohove, mais sous la dépendance de Saint-Nicolas.

La délimitation de la future paroisse n'alla pas sans difficultés. C'est qu'elle devait se faire aux dépens de trois autres : Saint-Nicolas, Saint-Joseph et Saint-Martin : et les conseils de fabrique se montraient récalcitrants. M. Leuillieux visait, non seulement à former une paroisse capable de vivre, mais à grouper sous la juridiction du nouveau curé une population homogène par sa position topographique, ses mœurs, son genre de travaux, hélas ! et ses misères morales. Son plan lui aurait donné 3.200 habitants. On ne voulait lui en donner que 2.000. Après bien des pourparlers, M<sup>sr</sup> Parisis finit par une sorte de transaction (25 mars 1857) ; et à la protestation un peu vive de M. Leuillieux, il répondit paternellement :

« Dans les choses d'ici-bas, le mieux n'est ordinairement que le moins mal. C'est ce qui nous arrive dans la délimitation (1). Oui, c'est vrai, *non multi potentes, non multi nobiles* ; mais vous savez bien à qui ces divines paroles vous assimilent. D'ailleurs, il est plus doux pour vous d'entendre les regrets de ceux qui ne vous appartiennent pas que les reproches de ceux qui vous auraient été attribués contre leur gré. Or, voici déjà des regrets... » (30 mars).

Et quelque temps après, il écrivait ces mots, qui pouvaient consoler de bien des déboires :

« Je savais que l'œuvre de Bréquerecque serait difficile ; c'est pour cela même que je vous l'ai confiée. » (14 janvier 1858)

Cependant, à la nouvelle paroisse, il fallait choisir un patron. Suivant les règles du droit, les fidèles furent invités à voter. Il n'y eut que 170 suffrages. La majorité se prononça pour Saint-François de Sales, patron

(1) En 1866, M. Leuillieux profita de la nomination d'un nouveau curé à Saint-Nicolas pour essayer d'obtenir une rectification de frontières (21 février 1866). La mort de M<sup>sr</sup> Parisis arrêta tout. Il n'obtint qu'une satisfaction partielle le 25 octobre 1867.

de M. Leuillieux (1). Les autres se partagèrent entre Saint-Augustin, père des religieuses Augustines, et Sainte-Marie-Madeleine, qui avait autrefois donné son nom au quartier de la Madeleine.

Il s'agissait maintenant de bâtir l'église. M. Leuillieux s'adressa à un architecte anglais de grand talent, M. Ramson, qui choisit le style roman de l'est de la France, plus régulier, plus élancé, moins lourd et moins trapu que celui de nos provinces de l'Ouest. Le 24 avril 1857, en tournée pastorale à Pas, M<sup>sr</sup> Parisis revêtit de son approbation les plans et, le 29 août suivant, devant six évêques, réunis pour la grande fête de Boulogne, M<sup>sr</sup> Cullen, archevêque de Dublin, primat d'Irlande, posait la première pierre.

Les travaux furent activement poussés ; car deux ans après, le 15 décembre 1859, l'église terminée était bénite solennellement par M<sup>sr</sup> Haffreingue (2). Elle fut décorée plus tard, avec une parfaite sûreté de goût, par des artistes anglais.

Sur le territoire de la nouvelle paroisse s'élevait, avant la Révolution, une chapelle, à l'endroit même où, d'après la tradition, le clergé de Boulogne était allé recevoir, le 3 juin 1100, la précieuse relique du Saint-Sang, apportée par Godefroy de Bouillon à sa mère sainte Ide. M. Leuillieux résolut de restaurer ce culte séculaire.

Mais M<sup>sr</sup> Parisis demandait des preuves d'authenticité. L'abbé Haigneré écrivit un rapport qui parut irréfutable ; le 4 octobre 1858, l'évêque d'Arras donnait l'autorisation officielle d'exposer la relique dont Boulogne a le droit d'être fière. Le 19 juillet 1859, on posait la première pierre de la chapelle ; un an après, elle était terminée, et M<sup>sr</sup> Parisis venait lui-même apporter la

(1) C'est à cause de ce patronage — et de l'amitié de M<sup>sr</sup> de Ségur — que la paroisse fut choisie en 1862 pour le centre diocésain de l'œuvre de Saint-François de Sales. M<sup>sr</sup> de Ségur vint, quelques années après, apporter l'appui de sa parole à l'œuvre naissante.

(2) Elle fut consacrée par M<sup>sr</sup> Lequette le 4 juillet 1869, en présence de M<sup>sr</sup> Clifford, évêque de Clifton.

bénédiction liturgique au nouveau sanctuaire, vrai chef-d'œuvre de grâce et de légèreté (20 juillet 1860).

C'est toute une cité paroissiale que M. Leuillieux avait rêvé de créer autour de son église : un presbytère, un couvent, une maison d'accueil pour personnes âgées, une crèche, des écoles, un pensionnat. Le 31 août 1857, M. Proyard, vicaire général, bénissait la première pierre de l'édifice occupé aujourd'hui par les religieuses Augustines, et dont les lignes architecturales, qu'on croirait inspirées de quelque vieux collège d'Oxford, s'harmonisent si bien avec celles de l'église.

M. Leuillieux resta jusqu'en 1872 à la tête de la paroisse qu'il avait fondée (1). Il fut un curé exemplaire, d'une charité inépuisable, d'une exactitude scrupuleuse au confessionnal ; il n'était ni ruelle dont il ne connût les recoins, ni paroissien dont il ignorât le nom.

M<sup>sr</sup> Lequette l'appela auprès de lui, le 13 octobre 1872, comme vicaire-général, mais ne le garda que deux mois. Le 17 décembre suivant, M<sup>sr</sup> Leuillieux était nommé évêque de Carcassonne (2). Il fut transféré à Chambéry en 1881, où il mourut 12 ans après.

1) L'État n'érigea la paroisse en succursale que le 13 octobre 1867. M. Leuillieux fit don de son église à la ville de Boulogne moyennant 60.000 fr. qui formèrent la première dotation de la fabrique (25 mai 1868).

(2) En 1866, il avait été appelé à Paris par M. Baroche. « Voici, M. l'abbé, lui dit le ministre des cultes, votre nomination à l'évêché de Quimper. Mais, avant de vous la remettre, je voudrais savoir quelle serait votre attitude si un conflit s'élevait entre l'Empereur et le Saint-Siège, au sujet des questions mixtes touchant à la fois au spirituel et au temporel. — Excellence, le Pape d'abord. — En ce cas, M. le Curé, vous pouvez vous retirer. »

C'est M<sup>sr</sup> Leuillieux qui eut l'idée d'offrir à la Basilique de Montmartre « la Savoyarde ». Il ouvrit une souscription à cet effet le 29 janvier 1889, jour de la fête de Saint-François de Sales. Il vécut assez pour voir couler le superbe bourdon (13 mai 1891, non pour assister à son baptême (20 novembre 1895).

La plupart des détails qui précèdent sont tirés du registre paroissial et d'une notice manuscrite due à un frère de M<sup>sr</sup> Leuillieux.

## CHAPITRE VIII

### LE PETIT SÉMINAIRE D'ARRAS

---

- I. Emancipation de la tutelle universitaire (1852). — Mesures provisoires : Moyen et Petit Séminaires (1852-59).
- II. Construction du Petit Séminaire sur la colline de Baudimont (1856-59).

Le Petit Séminaire d'Arras attira, de bonne heure, l'attention de M<sup>gr</sup> Parisis.

Deux raisons, lui semblait-il, entravaient le développement de cette maison et pouvaient compromettre son avenir. Les élèves étaient mal à l'aise dans un immeuble trop étroit, et ils fréquentaient les cours du collège communal.

Secouer cette tutelle universitaire, installer son Petit Séminaire dans un établissement digne du vaste diocèse dont il était l'espérance : voilà quel fut, dès le premier jour de son épiscopat à Arras, le dessein de M<sup>gr</sup> Parisis.

#### I

#### EMANCIPATION ET TRANSFORMATION (1852-1859).

Au lendemain de la Révolution, même avant la signature du Concordat, des prêtres zélés et pleins d'initiative, préoccupés de l'avenir du diocèse d'Arras, entreprirent de former de jeunes recrues pour le sacerdoce. Par une sorte de germination spontanée, d'humbles maisons surgirent çà et là, qui devinrent des foyers de formation cléricale.

Trois centres ne tardèrent pas à se distinguer des autres : c'étaient les « Séminaires ruraux » d'Audinghen, de Dohem et d'Amettes, dirigés par des hommes dont la mémoire est restée en grande vénération dans le diocèse (1).

Ils n'eurent qu'une existence éphémère. L'Empereur, préoccupé de frapper toute la jeunesse française de la même empreinte, venait d'organiser l'Université (1808). Seuls les séminaires échappaient, dans une certaine mesure, aux étreintes du monopole. Napoléon ne supporta pas longtemps cette sorte de concurrence à ses lycées et collèges. Un décret du 16 novembre 1811 supprima toutes les écoles secondaires ecclésiastiques qui n'étaient point placées dans des villes pourvues d'un établissement officiel d'enseignement secondaire. C'était l'arrêt de mort de nos trois Séminaires ruraux. Ils trouvèrent pourtant moyen de se survivre en se transformant. Le Séminaire d'Audinghen fut transporté à Boulogne et bientôt dirigé par M. Haffreingue; ceux de Dohem et d'Amettes fusionnèrent en un établissement commun, à Saint-Omer, sous la direction de M. Joyez. Ces deux maisons étaient appelées l'une et l'autre à de brillantes destinées : l'institution Haffreingue, après 56 ans de brillants services, donnera naissance en 1871, au Petit Séminaire de Boulogne; le Petit Séminaire de Saint-Omer prendra, en 1835, le nom de collège Saint-Bertin.

Malgré la prospérité de ces établissements, une pensée préoccupait vivement M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne. Le recrutement se faisait surtout dans les anciens diocèses de Saint-Omer et de Boulogne; il était très faible dans les arrondissements d'Arras, de Saint-Pol et de Béthune. Le remède à cette situation fâcheuse, ne

(1) M. Antoine-Marie Compiègne fonda le Petit Séminaire d'Audinghen; M. Braure, celui de Dohem; M. Paternelle, le pensionnat d'Amettes.

Pour l'histoire de ces trois Séminaires ruraux et pour toute la suite de ce chapitre, cf. *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, par l'abbé Charles Guillemant, — Arras, 1934.

serait-ce pas la création d'un Séminaire dans la ville épiscopale ? C'est ce que réalisa l'évêque en 1820. Il jeta, à l'ombre même de son propre palais, les fondements du Petit Séminaire qui lui manquait. Il se garda bien de donner à cette institution le seul nom qui lui convenait, car il ne pouvait avoir qu'un seul Petit Séminaire dans son diocèse. Il l'appela *Section des Humanistes*, rattachée en tout à l'administration du grand Séminaire.

Cet état de choses dura jusqu'en 1828. A cette époque, le Petit Séminaire devint autonome et jouit de la personnalité morale. En 1833, il put émigrer, rue de Beaufort, dans l'hôtel Grandval, immeuble assez important, qui se prêta à des agrandissements successifs. Cette installation devait durer jusqu'en 1859.

Si le Petit Séminaire avait conquis, dès 1828, son autonomie par rapport au Grand Séminaire, il est une tutelle qu'il n'avait jamais essayé de secouer, et cela sur la volonté même de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne : la tutelle universitaire. Les jeunes séminaristes recevaient au collège communal leur formation intellectuelle.

Les choses allaient ainsi quand M<sup>sr</sup> Parisis fut appelé à succéder au Cardinal. Avec lui, une ère nouvelle commence pour le Petit Séminaire d'Arras.

\*  
\* \*

Il est assez piquant de penser que, pendant un an, M<sup>sr</sup> Parisis, l'illustre champion de la liberté d'enseignement, a pu voir, deux fois par jour, les élèves de son Petit Séminaire prendre le chemin du collège communal. Ce n'est pas qu'ils y fussent mal accueillis. Formant les trois cinquièmes de la population scolaire de l'établissement, ils faisaient, pour une bonne part, son succès, et c'est grâce à eux qu'il était noté comme l'un des plus prospères de France. Par leur ardeur au travail autant que par leur valeur intellec-

tuelle, — les palmarès en font foi —, ils mettaient de l'entrain et de la vie dans les classes. Visiblement l'administration prenait soin de ne froisser en rien maîtres et élèves, et surtout le pointilleux Cardinal. Depuis 1828, la maison avait toujours eu un prêtre comme principal. Les incidents fâcheux, les malentendus entre les deux pouvoirs furent rares et sans importance.

Cette organisation était loin d'être un idéal. Mais la formation cléricale des aspirants au sacerdoce n'en souffrait pas autant qu'on aurait pu le craindre, parce que le Petit Séminaire avait à sa tête un supérieur et quelques directeurs dignes de toute confiance et dévoués tout entiers à leur mission.

A la tête de ce petit groupe de prêtres était M. Wallon-Capelle, qui présidait aux destinées de la maison depuis 1835. Il avait cinquante-deux ans et en avait passé près de trente dans l'enseignement. A la longue expérience qu'il avait de la jeunesse, il joignait la perspicacité de l'esprit et la finesse du jugement. Nul mieux que lui ne savait discerner les aptitudes et les caractères. A qui aurait cherché pourquoi les cœurs s'ouvraient si aisément devant lui, il aurait suffi de considérer la grâce souriante, l'inaltérable sérénité qui rayonnaient sur son visage. La bonté, tel était le trait dominant de M. Wallon-Capelle. Volontiers il guidait les travaux de ses élèves, se mêlait à leurs jeux, provoquait leurs initiatives, dirigeait et surveillait leurs promenades. Toujours plein d'entrain et de gaieté, très expansif, il voyait, aux moments de relâche, les cercles se former autour de lui, il parlait, il faisait parler. Mais sa bonté n'était pas faiblesse. Ce Supérieur si condescendant avait toujours l'œil ouvert et savait, quand il le fallait, sévir avec rigueur.

Autour de lui, M. Wallon-Capelle avait groupé des collaborateurs de choix. Leur mission était de surveiller les élèves, de leur donner quelques répétitions de sciences ou de philosophie, de diriger leur formation



religieuse et morale, de discerner et de cultiver les vocations. Sous ce régime, la piété était sérieuse, surtout parmi les aînés de la maison ; la congrégation de la Sainte Vierge y était florissante, en dépit ou à cause de la sévérité avec laquelle elle recrutait ses membres.

Ce système avait duré trente-deux ans. M<sup>re</sup> Parisis était loin de méconnaître le dévouement et le savoir-faire des prêtres qui réussissaient, malgré ses lacunes et ses dangers, à lui faire porter des fruits savoureux. Mais il n'était pas homme à laisser davantage ses petits séminaristes en contact avec des jeunes gens que leurs idées, leurs aspirations et leurs ambitions orientaient vers des carrières toutes différentes. Il résolut donc de soustraire complètement la maison de la rue de Beaufort à la tutelle universitaire.

En mars 1852, il écrivait à son clergé :

« Le diocèse d'Arras est le seul en France qui n'ait pas un séminaire proportionné à ses besoins et qui n'ait pas surtout profité des moyens que lui présentait la législation nouvelle pour relever, fortifier, agrandir la position matérielle et intellectuelle de cet établissement indispensable. Nous savons ce que, depuis longtemps, un tel état de choses cause de douleur et d'humiliation au clergé de ce diocèse : Nous voulons en sortir, et Nous avons la confiance d'être unanimement secondé. »

Cette tâche ardue devait être féconde en épreuves de tout genre. Mais celui qui en assumait la responsabilité était de taille à supporter ce lourd fardeau.

Une des premières mesures de l'évêque fut d'interdire les classes du collège communal aux élèves du Petit Séminaire. Il nous a dit lui-même, dans *Soixante ans d'expérience*, les motifs auxquels il obéissait en prenant cette grave détermination, et l'opposition qu'il souleva contre lui.

« Le Petit Séminaire, écrit-il, malgré le mérite du Supérieur, M. Wallon-Capelle, généralement aimé dans le diocèse, subissait, par suite de ce contact journalier avec les collégiens, une diminution toujours croissante dans le nombre des étudiants, et

surtout dans celui des vocations ecclésiastiques (1). Il fallait donc faire cette séparation, ou se résigner à voir, de plus en plus, se dépeupler le sanctuaire ; car les vides étaient nombreux dans le clergé paroissial ; et les cours de théologie ne pouvaient évidemment pas me fournir assez de jeunes prêtres pour combler les anciens. Cette raison était péremptoire et tenait aux devoirs les plus impérieux de ma conscience d'évêque.

« Il y en avait peut-être une autre, de haute convenance, qui m'était personnelle. J'étais, depuis près de dix ans, notoirement à la tête des adversaires de l'Université et, d'un autre côté, je me trouvais être presque le seul évêque de France, dont le Petit Séminaire restât tributaire et dépendant d'un établissement universitaire. Cette situation intolérable serait, en se perpétuant, devenue scandaleuse.

« Aussi, dès le mois de juin 1852, je pr. vins M. le Maire d'Ar-ras qu'à partir de la rentrée suivante, nos élèves n'iraient plus en classe au Collège. La nouvelle s'en répandit aussitôt, et vint confirmer les préventions haineuses qui, jusque-là, ne s'appuyaient sur aucun acte de ma part. On s'écria, d'une voix presque unanime, qu'on voyait bien là mon esprit dominateur ; que je ne voulais supporter aucune dépendance ; que le Cardinal avait cependant su s'y soumettre, lui qui me valait bien ; que, par cette mesure brutale, je ruinais le Collège ; qu'au lieu d'une éducation commune aux laïques et aux prêtres, si avantageuse pour la paix, j'allais établir la guerre, etc.

« A toutes ces clameurs furieuses, je répondis par le silence et par l'exécution de mes plans (2). »

En effet, le 5 juillet 1852, M<sup>sr</sup> Parisis envoyait à ses diocésains une lettre pastorale pour expliquer publiquement les raisons qui l'avaient décidé à changer le régime de son Petit Séminaire, et faire connaître à tous

(1) De 1841 à 1851, la moyenne annuelle des ordinations sacerdotales avait été de 20. Elle s'est élevée à 26, durant la période 1851-1866.

(2) M<sup>sr</sup> Parisis ajoute avec raison : « Au reste, toutes ces craintes passionnées ont été démenties par l'expérience. Il est bien vrai que, a première année, le collège éprouva, dans le nombre de ses élèves, une diminution sensible ; mais bientôt il se repeupla, et devint plus nombreux qu'à aucune époque du passé, à côté du Petit Séminaire plus florissant encore ». En effet, il compte 270 élèves en 1851, 123 en 1852, 338 en 1857. — Le Petit Séminaire a 152 élèves en 1851, 203 en 1852, 310 en 1858, 117 en 1861.

comment il entendait constituer, à l'avenir, cette précieuse maison.

« En nous occupant de l'organisation définitive et indépendante de nos Séminaires, disait-il, nous n'avons fait qu'obéir aux prescriptions les plus formelles de l'Église, assemblée dans le saint Concile qui règle la discipline des temps modernes ; en même temps que nous avons cherché à nous donner des auxiliaires plus nombreux dans l'immense responsabilité que Dieu nous impose. »

Puis il annonçait que le Petit Séminaire d'Arras serait, jusqu'à nouvel ordre, partagé en deux divisions.

« La première, comprenant la Philosophie et les classes de Rhétorique, Seconde et Troisième (1), est placée dans une partie des bâtiments de Saint-Vaast, attenant d'un côté au Grand Séminaire, de l'autre à l'Évêché.

« La seconde division, comprenant la Quatrième et toutes les classes inférieures, reste dans les bâtiments occupés jusqu'ici par tout le Petit Séminaire.

« Ces deux divisions sont confiées à la Société dite de Saint-Bertin. M. l'abbé Dumetz en est le Supérieur (2). »

Il est aisé de comprendre la raison de ce sectionnement, qui n'était que provisoire et devait cesser en 1859. Sans parler de l'augmentation probable du nombre des élèves dans le Petit Séminaire réorganisé et rajeuni, il s'agissait de trouver immédiatement des locaux pour les classes et des chambres pour les professeurs. L'établissement de la rue de Beaufort devenait par là même tout-à-fait insuffisant pour sa nouvelle destination.

(1) Pratiquement, la Troisième fut maintenue, rue de Beaufort.

(2) M. I, pp. 77-78. — Nous parlerons plus loin de la Société de Saint-Bertin, que M<sup>sr</sup> Parisis connaissait de réputation avant d'être évêque d'Arras, car dès le 30 octobre 1851, il donne rendez-vous à M. E. Dumetz et à M. P. Crévecoeur, et ajoute : « J'ai beaucoup à vous dire et à vous demander ». Du mois de juin au mois de juillet 1852, il écrit lettres sur lettres à M. Dumetz et prévoit tout pour la transformation du Petit Séminaire : travaux d'aménagements, programme d'études et distribution du temps par jour et par semaine, prospectus, uniforme,

La première division, appelée communément « Moyen Séminaire » avait son supérieur spécial, sa chapelle, ses cours de récréation à part. Une organisation identique existait rue de Beaufort.

Le Moyen Séminaire portait bien son nom. Il était la dernière étape avant l'entrée au Grand Séminaire. Ses élèves faisaient, chaque matin, à la chapelle, la prière et la méditation, suivies immédiatement de la Messe, ce qui donnait au moins une heure de recueillement au début de la journée. La liberté qu'ils obtinrent bientôt de choisir leurs confesseurs et directeurs parmi les professeurs du Grand Séminaire leur assura une formation plus précoce et plus complète.

Pour ne pas rompre tout lien avec leurs frères plus jeunes restés rue de Beaufort, ils allaient, le dimanche, assister à la grand'messe et aux vêpres dans leur chapelle et, à la récréation de midi, la Philosophie, l'Éloquence et la Poésie s'inclinaient vers la grammaire ou le rudiment et fraternisaient avec eux dans une égalité qui n'était pas sans charme (1). »

Cette profonde réforme opérée par M<sup>re</sup> Parisis ne produisit que d'heureux fruits. Sans doute

« La transition dut paraître bien brusque et la transformation bien radicale à ces jeunes gens qui n'avaient reçu jusque-là que l'enseignement du collège communal, et qui se trouvaient tout à coup transportés dans un milieu essentiellement ecclésiastique sous une direction exclusivement sacerdotale, à l'ombre et comme sous les ailes du grand évêque qui avait et qui inspirait une si haute idée du prêtre (2). »

Mais les hommes de valeur, quelques-uns même d'un mérite éminent, qu'on mit à leur tête, le dévouement et la sollicitude dont ces adolescents se sentaient l'objet leur firent, dès le premier jour, apprécier le changement dont ils étaient les bénéficiaires (3).

(1) Ch. GUILLEMANT, *ouv. cité* p. 231.

(2) *Ibid.*, p. 231.

(3) La première retraite de rentrée fut prêchée par M. Eugène Darnetz, supérieur général de la Société de Saint-Bertin. Ce grand éducateur sut si bien « empoigner » ses auditeurs que spontanément ils supplèrent leur supérieur de prolonger la retraite une journée au-delà du terme fixé.

Le premier supérieur du Moyen Séminaire fut M. Portenart. Nous le retrouverons bientôt à la tête du Grand Séminaire.

C'est sous l'autorité de M. Leprêtre que fut placée la deuxième division, installée rue de Beaufort. Il était âgé de quarante-huit ans, et avait fait ses premières armes sous la direction de M. Joyez, le fondateur de la société de Saint-Bertin. Quand s'ouvrit la campagne en faveur de la liberté d'enseignement, il se jeta dans la mêlée avec une ardeur toute juvénile, propagea les brochures de M<sup>sr</sup> Parisis et de Montalembert ou les articles de Louis Veuillot. Il était, en 1852, directeur du collège Saint-Bertin. C'est là que vint le prendre M<sup>sr</sup> Parisis pour le mettre à la tête de son Petit Séminaire. M. Leprêtre était un esprit souple, délié, fertile en expédients : ce qui le rendait très apte aux choses de l'administration. De sens pratique, il s'entendait à merveille aux travaux de construction : à ce titre, il devait apporter à son évêque une aide précieuse, au moment où allait surgir sur la colline Baudimont le nouveau Petit Séminaire. Mais il lui manqua toujours d'avoir été professeur et d'avoir vu de près le fonctionnement d'une classe. Il avouait sa médiocre compétence en matière d'enseignement, et il abandonnait volontiers à d'autres mains la direction et la surveillance des études. D'ailleurs sa santé délicate lui imposait des ménagements et l'obligeait à de fréquents repos. Aussi devra-t-il céder peu à peu la place à M. Marin qui, sous le titre de directeur, gouverna longtemps la maison avant d'en être officiellement supérieur.

Commencée sous les plus heureux auspices, la première année du nouveau régime fut excellente. Au cours de la distribution des prix qui fut faite aux deux sections réunies, sous le péristyle de l'ancienne Abbaye de Saint-Vaast, Monseigneur s'attacha à en apprécier les résultats. Il ramena à trois les améliorations qu'il avait cru remarquer dans ses chers enfants : l'amour du travail, la piété, la politesse. Les réflexions qu'il

fit au sujet du travail furent particulièrement applaudies :

On aurait pu croire, dit-il, que les élèves du Petit Séminaire trouvaient précédemment, dans leur fusion avec un établissement public, une émulation dont l'énergie s'affaiblirait par l'isolement. Il en est résulté le contraire ! En effet, leur zèle pour le travail est maintenant plus soutenu, parce qu'ils sont moins distraits par de multiples déplacements qui n'étaient pas sans danger ; il est plus universel, parce qu'au lieu d'être stimulé uniquement par l'espérance du succès, il est nourri par le sentiment chrétien du devoir... Tous, dans des proportions différentes, en raison de votre âge, vous avez mérité mes félicitations et, à cause des circonstances, mes remerciements. »

Deux ans plus tard, dans une cérémonie analogue, Monseigneur prononçait une allocution vibrante sur le texte : *Eritis mihi testes* :

« Mes enfants, leur disait-il, vous allez rejoindre vos familles et vos paroisses. Soyez-y nos témoins ; rendez-y témoignage à l'éducation chrétienne. Déjà, tout récemment, dans une ville voisine, vous l'avez fait sans y penser. On a vu la modestie et la sérénité de vos fronts, le calme et la piété de votre tenue, comme on a entendu l'harmonie pure et l'ensemble animé de vos voix (1). C'a été comme une première révélation de ce qui s'opère dans ce modeste et silencieux asile, qui n'a pour se faire valoir ni protection puissante, ni intrigues mondaines, ni fastueux prospectus ; mais où, sous l'action persévérante de maîtres intelligents et dévoués, une nombreuse jeunesse se forme à tout ce qui est vraiment beau, comme à tout ce qui est réellement bon.

« Oui, mes enfants, ajoutait-il en terminant, rendez témoignage à cette maison. Dites, dites partout combien vous y êtes heureux et gais, combien vos condisciples sont affectueux et liants, combien leur société vous est douce et utile ; dites combien vos maîtres sont bons et paternels, comme ils vous environnent de soins délicats et attentifs, comme ils vous aiment et comme vous les aimez. Ce sera, pour vos jeunes cœurs, une jouissance plus précieuse encore et plus élevée que celle même

(1) Allusion à la procession en l'honneur du Saint-Sacrement de Miracle, de Douai, à laquelle le Petit Séminaire avait pris part (1855).

de ces prix et de ces couronnes, que cependant votre impatience appelle, que vos travaux ont mérités, et que nous allons vous décerner avec tant de bonheur et d'amour. »

M<sup>sr</sup> Parisis, qui se souvenait volontiers d'avoir été professeur, ne négligeait rien pour stimuler dans son Séminaire la formation intellectuelle et morale des élèves.

En 1856, il faisait lire en sa présence, au cours de la distribution des prix, une dissertation historique sur l'état de l'Europe, de Luther à Richelieu. Ce travail magistral était l'œuvre d'un élève de seconde, Clovis Catteau, devenu plus tard évêque de Luçon. L'année suivante, nous le voyons présider l'examen de fin d'année en rhétorique et en philosophie. En 1859, il imagine d'instituer, sur le théâtre, un grand débat entre les classiques et les romantiques. Il prend la peine de déterminer lui-même le plan d'ensemble. La discussion comprend quatre discours dont Monseigneur donne le plan détaillé. Le premier sert d'exposition, le deuxième est un plaidoyer en faveur du romantisme, le troisième est un éloge des classiques, le quatrième propose le jugement et la conclusion.

Mais M<sup>sr</sup> Parisis ne bornait pas son action à promouvoir des séances d'apparat. C'est au cours de l'année scolaire, dans les classes mêmes, qu'il intervenait pour favoriser les initiatives, encourager et fortifier des talents naissants. Il établit des concours dont il fixe les sujets, classe lui-même les copies dignes de figurer aux cahiers d'honneur de Rhétorique, Seconde et Troisième. Mieux que cela, il compose lui-même le modèle d'une composition de vers latins sur *le Gâteau des Rois* (1).

(1) Je trouve aussi une fantaisie en vers latins, écrite de la main épiscopale, sur le jeu de billard (qu'affectionnait Sa Grandeur)

Les vers sont bien venus et supposent une grande habitude de la versification latine.

A cette époque, il était d'usage, lorsque Monseigneur visitait un collège, de lui lire des « compliments » en français et en latin (vers et prose). Nous n'en sommes plus là, hélas !

Une autre fois, il met aux prises les élèves des classes supérieures sur *le Massacre de Thessalonique*. On devine sans peine quelle fièvre de travail devaient exciter parmi les élèves, et plus encore peut être parmi les maîtres, ces interventions épiscopales.

M<sup>sr</sup> Parisis ne se bornait pas d'ailleurs à encourager le goût de l'étude chez les élèves : les maîtres étaient l'objet de sa sollicitude, il ne perdait pas une occasion de leur faire partager le fruit de son expérience.

« Ami de la vie régulière, passionné pour toutes les questions d'enseignement, il se plaisait à s'entretenir avec les professeurs pendant leurs récréations. Le lundi, il les réunissait chez lui pour causer librement et familièrement avec eux de littérature, de philosophie, de pédagogie ; et c'était merveille de voir cet homme, qu'on disait si impérieux et si absolu, écouter l'opinion d'un jeune professeur de Seconde ; et si, après réflexion, il jugeait son propre sentiment erroné, le déclarer simplement à la réunion suivante (1).

« Il fit plus ; et pendant les grandes vacances de 1857, il convoqua à l'évêché, sous sa présidence, une réunion des Supérieurs et Directeurs des différentes institutions catholiques du diocèse. Le procès-verbal nous en a été conservé ; mais il est à la fois très précis et très impersonnel ; et s'il nous renseigne exactement sur les sujets abordés et les conclusions arrêtées au cours de ces trois journées (8-9-10 septembre 1857), il ne nous dit rien sur les professeurs qui demandèrent la parole, ni sur la part que chacun d'eux prit aux débats. En revanche, M<sup>sr</sup> Parisis nous y apparaît tout entier, avec son esprit précis et positif, son intransigeance sur les principes, sa préoccupation sincère de se renseigner et de s'éclairer, son ardeur à défendre ses idées, son souci de ne pas les imposer, sa sollicitude universelle surtout, et sa vigilance, toujours en éveil, sur les plus petits détails de l'éducation (2).

L'objet principal des discussions fut l'élaboration d'un plan

(1) On avait agité la question de savoir si c'est la version latine ou le thème latin, qui fait juger le mieux de la valeur d'un élève.

(2) Depuis les soins de la toilette jusqu'au régime alimentaire, que Monseigneur trouvait « trop recherché » ; depuis la mauvaise tenue au réfectoire jusqu'aux défauts de prononciation en classe, et au tutoiement dans les conversations.



d'études pour toutes les classes, de la Huitième à la Philosophie. Monseigneur y parla de la Grammaire de Burnouf, qu'il détestait ; de Quinte-Curce et de César, des Géorgiques et de *l'Agri-cola*, des classiques païens et chrétiens (1), en homme compétent et qui avait pratiqué le « métier ». A propos de la classe de Huitième, il insista même sur une méthode qu'il avait autrefois adoptée, et à laquelle il attachait une certaine importance, puisqu'il n'a pas dédaigné d'y revenir dans ses *Soixante ans d'expérience*. Il s'agissait de savoir si le professeur ne devait pas s'obliger à créer lui-même les modèles de tous les devoirs qu'il proposait à ses élèves. Inutile de dire que l'assemblée ne ratifia qu'avec réserve ce vœu héroïque (2). »

## II

### CONSTRUCTION DU PETIT SÉMINAIRE (1856-1859).

C'est la force des choses qui avait contraint M<sup>sr</sup> Parisis à diviser son Petit Séminaire en deux parties. Mais, dans son esprit, ce partage n'était que provisoire et devait cesser aussitôt que les circonstances le permettraient. Il put vite juger, par l'affluence croissante des élèves, avec quelle faveur était accueilli dans le diocèse le nouveau régime qu'il avait établi. De 150 élèves que comptait le Séminaire à la mort du cardinal de la Tour d'Auvergne, il était vite passé, sous M<sup>sr</sup> Parisis, à près de 300. Beau résultat, mais qui était loin de satisfaire les désirs du prélat, car il estimait que, dans un diocèse qui comptait 900 communes et 700.000 âmes, il fallait, au moins, 400 petits sémina-

(1) M<sup>sr</sup> Parisis avait, dès son arrivée, introduit dans son Petit Séminaire l'étude des classiques chrétiens : *Selecta martyrum acta*, *Selecta sanctorum vitæ* ; Lactance, Saint Jean Chrysostome, Saint Basile, etc.

(2) CH. GUILLEMANT : *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, pp. 242-244. — M<sup>sr</sup> Parisis crut aussi qu'il était bon d'initier ses jeunes lévites à la pratique de la charité envers les pauvres. Aussi encouragea-t-il de tout son pouvoir la création d'une Conférence de Saint-Vincent de Paul au Petit Séminaire (1854).

ristes (1). C'est ce qui le pressa de réaliser un projet conçu dès les premiers jours de son épiscopat à Arras : celui de chercher pour son Petit Séminaire une installation plus vaste et plus commode.

Un instant, il eut l'espoir de racheter à la Ville la partie des bâtiments de Saint-Vaast qu'elle avait acquise vingt ans auparavant et d'abriter à l'ombre de l'évêché le Petit et le Grand Séminaire. Mais ce plan dut être rapidement abandonné, ainsi que d'autres moins réalisables encore.

Cependant M<sup>sr</sup> Parisis avait porté son attention sur un vaste emplacement, limité de trois côtés par des rues, situé dans la partie la plus élevée et la plus saine de la ville d'Arras, et couvert de quelques constructions à l'abandon. C'étaient les usines métallurgiques d'Alexis Hallette, établies là en 1820. Après avoir pris un développement considérable, leur essor se trouva brusquement arrêté par la mort du grand industriel (1846). Le silence et les ruines succédèrent bientôt à la plus étonnante activité.

Au mois de janvier 1852, M<sup>sr</sup> Parisis avait fait engager des pourparlers au sujet de ce vaste terrain. Mais les propriétaires émirent des prétentions tellement excessives que l'évêque refusa même d'entrer en négociations. Quelques années s'écoulèrent. Fatigués d'attendre, les héritiers de M. Hallette se montrèrent plus conciliants. L'année 1856 fut décisive. On offrit à Monseigneur la plus grande partie des terrains de l'usine pour la somme de 80.000 francs. Il trouva l'occasion excellente : ce fut aussi l'avis des membres du chapitre, qu'il réunit à ce sujet. On reconnut que de longtemps on ne trouverait plus en ville un terrain aussi convenable et d'un prix aussi avantageux. L'achat fut décidé en septembre 1856. Ce ne fut que le 8 juin de l'année suivante qu'un décret impérial autorisa l'acquisition.

Avant de commencer une œuvre aussi considérable,

(1) M. II, p. 3, note.

M<sup>gr</sup> Parisis voulut s'entourer de toute une pléiade d'hommes compétents. A cet effet fut créée une Commission de dix membres, qui devait se réunir chaque mois. Trois d'entr'eux eurent mission de surveiller l'exécution de tout ce qui aurait été décidé par la Commission. L'architecte choisi fut M. Grigny, avantageusement connu par ses œuvres précédentes et surtout par la chapelle des Dames du Saint-Sacrement à Arras (1).

Mais la grosse question était celle des frais qu'allait entraîner cette construction monumentale.

M<sup>gr</sup> Parisis songea, un instant, à s'adresser au Gouvernement. C'était l'époque où la politique du Second Empire s'orientait vers des voies nouvelles. L'évêque n'obtint rien. Il résolut alors de faire appel uniquement à son diocèse.

Le 15 octobre 1856, dans un de ses plus beaux mandements, il exposa, au clergé et aux fidèles, ses désirs, ses angoisses et ses espérances. Après avoir dit les raisons puissantes, péremptoires qui ne lui avaient pas permis de reculer devant cette « entreprise hardie, lourde, périlleuse peut-être », il ajoutait :

« Nous vous avouons, N. T. C. F., que nous avons, personnellement, beaucoup de répugnance à nous en charger.

« D'abord notre carrière s'avance ; elle a été toute remplie de sollicitudes du même genre, dans des proportions diverses, et il en résulte une lassitude naturelle qui diminue les forces. Puis à notre âge, on est beaucoup moins sûr de pouvoir achever ce qu'on commence, quand il s'agit d'une œuvre de longue exécution ; et la crainte de laisser à d'autres un pareil fardeau nous est beaucoup plus pénible encore que celle de le porter nous-même... C'est donc dans notre conscience seule que nous avons puisé la résolution, nous dirions mieux la résignation (de commencer). Il en résultera peut-être pour nous de la gêne et de l'inquiétude jusqu'au terme de nos jours ; et nous vous ferons cet aveu, que nous aurions voulu nous ménager, à la fin de notre course mortelle, certains loisirs et certaines ressources pour perfectionner en paix, selon nos moyens, tant d'autres œuvres

(1) Elle s'est écroulée sous les obus allemands.

déjà commencées. Sans doute, Dieu permet qu'il n'en soit pas ainsi pour nous faire accomplir, à la lettre, la promesse solennelle que nous proclamions, en entrant dans ce diocèse, de nous sacrifier sans réserve au salut de nos ouailles : *Ego autem impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* (2 Cor. XII-13). Nous acceptons donc, dans la pleine soumission de notre âme, cette disposition suprême. Puisse ce sacrifice attirer les plus efficaces bénédictions du Ciel sur une œuvre grande, féconde, nécessaire, dont nous consentons à ne recueillir, pour notre compte, que les peines et les ennuis, pourvu que nous en légions, à notre bien-aimé troupeau, les avantages et les jouissances (1).

Comment résister à de tels accents ? Dès la première année, le total des souscriptions atteignit « à peu près la moitié des dépenses exigées pour toute l'entreprise » (2) au moins d'après les premiers devis de l'architecte (3). Puis, tous les ans, M<sup>sr</sup> Parisis écrivit à son peuple pour le tenir au courant de ce qu'il avait fait, et de ce qu'il voulait faire ; pour le remercier, le féliciter, mettre, sous les yeux de tous, l'état exact de ses recettes et de ses dépenses (4).

En 1856, à toutes les objections, à toutes les difficultés de Monseigneur, ses vicaires généraux avaient répondu invariablement : « Le diocèse y pourvoira ». Lui osait à peine y croire. Mais quand il vit avec quel entrain les offrandes affluaient de toute part, quand, à sa grande surprise, il constata que non-seulement les souscriptions promises étaient versées régulièrement, mais notablement dépassées, alors un cri de reconnaissance s'exhala de son âme, et rien ne contribua davantage, croyons-nous, à l'attacher de cœur à son diocèse.

Cependant les travaux avaient commencé avec beau-

(1) M. II, p. 5-7.

(2) *Ibid.*, p. 63.

(3) Le devis signé par Grigny, le 3 janvier 1857, s'élevait seulement à 286.195 fr. 99. En réalité, les sommes payées par Monseigneur, pour cette première construction, dépassèrent 500.000 frs.

(4) M. II, p. 63, 131, 165, 175.

coup d'entrain. Le 23 juillet 1857, eut lieu la bénédiction de la première pierre (1), et bientôt les constructions s'élevèrent, dominant la colline Baudimont.

Malgré l'activité de la Commission et du Bureau chargés de la surveillance des travaux, malgré la confiance que lui inspirent MM. Leprêtre et Marin, M<sup>sr</sup> Parisis n'est pas homme à se reposer sur d'autres du soin de diriger l'exécution de cette grande œuvre. Rien ni personne n'échappe à sa sollicitude et à son contrôle. Quand il est à Arras, il vient lui-même sur les chantiers et réunit chez lui la Commission. Est-il en tournée, il faut lui rendre compte minutieusement de tous les incidents qui se produisent. Il se fait un jeu de mêler ensemble les plus humbles détails de construction ou d'aménagement, et la direction des grandes affaires qui sollicitent alors l'attention de l'Eglise, de la France et de son diocèse.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que les grosses constructions étaient achevées, et l'édifice couvert dans presque toutes ses parties. Dès le mois d'avril 1859, on pouvait annoncer, sinon que tout serait prêt, au moins que l'on pourrait prendre possession du nouveau Séminaire à la rentrée d'octobre.

Dans l'intervalle, M<sup>sr</sup> Parisis voulut dissiper certaines inquiétudes qui lui venaient au sujet de la solidité ou de la sécurité des nouveaux bâtiments. Il demanda à M. Labrouste, inspecteur général des édifices diocésains, de faire un examen approfondi de l'édifice. M. Labrouste adressa bientôt à Monseigneur un remarquable rapport où les éloges les plus sincères étaient accompagnés de quelques critiques. On s'em-

(1) Monseigneur prononça une allocution sur ces paroles : « *Lapidem, quem reprobaverunt artifices, hic factus est in caput anguli* ». Il avait prévenu les élèves des classes supérieures qu'il donnerait un prix d'honneur à qui la reproduirait avec le plus de fidélité. Le prix fut remporté par un rhétoricien, Jules Billot, qui mourut archiprêtre de Béthune en 1914 — Il en fut de même, en juin 1866, à l'inauguration de la chapelle. Cette fois ce fut le copiste de Louis Lectez qui se rapprocha le plus du redoutable modèle.

pressa de tenir compte de celles-ci, et particulièrement de ce qui avait trait aux cheminées. Le rapport de l'Inspecteur contenait cette phrase inquiétante : « Quant aux passages des cheminées dans les planchers supérieurs, je pense qu'on aura pris toutes les précautions d'usage, mais je n'ai pu m'en assurer moi-même ».

M<sup>sr</sup> Parisis se hâta de faire visiter toutes les cheminées par une Commission spéciale, et les fit isoler de tout bois ; tranquille de ce côté, il écrivit en tête du rapport de M. Labrouste : « Précautions prises, notamment contre l'incendie ».

Hélas ! tant de mesures minutieuses devaient se trouver insuffisantes pour écarter du grand évêque, quelques années plus tard, une des plus cruelles épreuves de sa vie.

---

## CHAPITRE IX

### LE GRAND SÉMINAIRE

---

- I. La fin du supérieurat de M. Dubois (1851-1852).
- II. Sous M. Robitaille (1852-1854).
- III. Sous M. Portenart (1854-1882).

Le Grand Séminaire d'Arras occupait, depuis 1809, la portion du Palais Saint-Vaast comprise entre l'évêché et la cathédrale. L'édifice, œuvre des moines bénédictins, présentait un aspect grandiose (1) : chambres et cellules nombreuses, chapelle commode, salle de conférences imposante, cloîtres majestueux et bien éclairés, cour agrémentée d'une terrasse. Le recrutement sacerdotal avait subi, depuis 1840, un fléchissement, mais n'inspirait pas de graves inquiétudes. M<sup>gr</sup> Parisis n'avait donc ici qu'à perfectionner l'œuvre, combler quelques lacunes rendues plus évidentes par le progrès des sciences ecclésiastiques et donner à l'ensemble une nouvelle impulsion.

C'est ce qu'il fit, non sans y rencontrer, durant les premières années, des difficultés qui furent moins des questions de principes que des questions de personnes.

#### I

#### LA FIN DU SUPÉRIORAT DE M. DUBOIS (1851-1852).

En 1851, le Grand Séminaire avait à sa tête M. Dubois, qui occupait ce poste d'honneur depuis 1830. C'était un

(1) Les Allemands l'ont brûlé en juillet 1915.

prêtre actif et plein de modestie, incarnation de la règle, modèle vivant des vertus sacerdotales.

« Il arrivait le premier à tous les exercices, alors même que sa présence n'était pas exigée par les règlements : son attitude recueillie, la ferveur qui se peignait sur ses traits, le ton même dont il prononçait les prières formaient une véritable prédication. Sa vigilance s'exerçait partout et à tous les instants du jour. Il se levait avant les élèves et ne prenait son repos que quand toutes les lumières des cellules étaient éteintes. C'était par l'exemple qu'il voulait gouverner plutôt que par le commandement (1). »

Nous savons avec quel empressement M<sup>re</sup> Parisis, dès son arrivée à Arras, introduisit dans son diocèse la liturgie romaine et avec quelle facilité il réussit dans son entreprise. L'action des directeurs du Grand Séminaire lui fut d'un grand secours. Elle lui avait préparé le terrain depuis longtemps.

Il en fut de même pour les cérémonies sacrées. La liturgie romaine fut solennellement rétablie à la cathédrale, le jour de Noël 1851 et, dans tout le diocèse, le jour de Pâques 1852. Elle fut accueillie avec empressement au Séminaire et les élèves se prêtèrent de bonne grâce à une nouvelle initiation liturgique. Ils y furent encouragés par la plupart des membres du chapitre : MM. Parenty, Portenart, Braquehay, Wallon-Capelle ; il est vrai que M. Derguesse et M. Fauchison ne se pliaient qu'avec répugnance à ce qu'ils appelaient les innovations. Il leur semblait dur de se rallier à ce qui excitait l'enthousiasme de la jeunesse, et de condamner ce qu'ils avaient toujours vénéré :

*et quæ*

*Imberbes didicere, scens perdenda futuri* (2),

C'était parfois, dit on, une affaire délicate pour le

(1) ROBIFAILLE: *Notice sur M. Dubois.*

(2) HORACE *Épist.*, II, I, 84-85.



séminariste chargé des cérémonies quand, aux offices pontificaux, il devait faire évoluer quelque chanoine récalcitrant selon les règles du rite romain.

C'est encore au Grand Séminaire que M<sup>gr</sup> Parisis trouva les agents les plus zélés lorsqu'il s'agit de mettre en train et de propager, sous la direction éclairée du chanoine Planque, la réforme du chant liturgique.

L'évêque aimait à reconnaître le zèle de ses jeunes collaborateurs, et après l'année scolaire 1852, il félicita publiquement les séminaristes qui l'avaient si bien secondé « surtout par leur intelligence des cérémonies de l'Eglise et leur application à les bien exécuter ». Des encouragements plus autorisés encore vinrent accroître leur joie. Profitant du voyage à Rome d'un de leurs professeurs, M. Lequette, ils lui remirent une adresse pour le Souverain Pontife. Celui-ci répondit par un bref élogieux, louant les jeunes clercs de leur zèle pour le Saint Siège, comme de leur ardeur à accepter et à promouvoir la liturgie romaine (1).

M. Dubois, dont la santé déclinait, demanda, au mois de juin 1852, à être relevé de ses fonctions. M<sup>gr</sup> Parisis aurait voulu le retenir : « Mais, écrivait-il dans son mandement du 5 juillet 1852, nous avons dû céder aux instances du vénérable Supérieur qui nous a déclaré formellement ne pouvoir plus porter le fardeau, en effet très redoutable, qu'il a cependant honoré pendant plus de vingt-deux ans. »

Ce fut avec une très vive douleur que M. Dubois quitta le Séminaire. Il y avait passé trente cinq ans de sa vie. Tout son cœur, toutes ses forces avaient été dépensés au service d'une jeunesse qui lui rendait en affectueuse confiance ce qu'il lui donnait en dévouement. Sa retraite ne fut pas inactive. Il partagea son temps entre l'assistance aux offices capitulaires et la direction de plusieurs communautés religieuses. Il mourut le 19 décembre 1868.

(1) 8 mai 1852.

## II

## LE SUPÉRIORAT DE M. ROBITAILLE (1852-1854).

M. Robitaille, alors grand-doyen de Saint-Pol, fut appelé à prendre la succession de M. Dubois.

C'était un des prêtres les plus remarquables du diocèse. Sa haute intelligence et son esprit très apostolique avaient, de bonne heure, attiré l'attention sur lui. Tour à tour curé, professeur de théologie, doyen, il s'était imposé partout par son zèle entreprenant et par une science étendue, jointe à un remarquable tempérament d'orateur. A Saint-Pol et dans toute la région, son nom était vénéré et son prestige considérable. On l'appelait *l'évêque de la Ternoise*.

La sympathie de M<sup>gr</sup> Parisis fut d'autant plus attirée sur M. Robitaille que celui-ci avait, naguère, rompu plus d'une lance en faveur de la liberté d'enseignement. Des articles parus dans *La Liberté*, journal d'Arras, la brochure : *Un mot sur l'instruction secondaire*, avaient éclairé, de 1848 à 1850, l'opinion publique de la région. D'autre part, M. Robitaille avait toujours travaillé à la diffusion des sciences ecclésiastiques par des conférences établies entre les prêtres de son doyenné. Une longue expérience du ministère pastoral, un talent reconnu, des connaissances variées, le goût des travaux intellectuels : n'étaient-ce pas des aptitudes excellentes à la direction du Grand Séminaire ?

C'est avec joie que M. Robitaille accepta ses nouvelles fonctions. Il retrouvait, parmi ses collaborateurs, d'anciens collègues comme M. Liévin et M. Lequette (1). Il se sentait cette même ardeur et ce même zèle qu'il avait

(1) Durant l'année scolaire 1852-1853, on avait cru devoir recourir aux services d'un Dominicain, le P. Lecombe, pour l'enseignement de l'Écriture Sainte, de l'Histoire et du Droit canon. Cet essai ne réussit pas. Le P. Lecombe eut pour successeurs, dans la chaire d'Écriture Sainte, M. l'Évent; dans celle d'Histoire, M. Van Drival.

portés dans son enseignement vingt ans auparavant.

C'était alors l'usage que le supérieur fit aux élèves, chaque dimanche, avant la grand'messe, un cours de pastorale qu'on appelait la dominicale. Celles de M. Robitaille furent vite célèbres. C'était plaisir pour lui d'exposer, dans une causerie charmante et pleine d'intérêt, des idées, des méthodes qu'il avait pu pratiquer durant son fécond ministère paroissial. Le conférencier crut pouvoir sortir du cadre tracé par le programme traditionnel. Il essaya quelques excursions dans le domaine des questions alors controversées. Sa parole facile fit parfois dévier la causerie sur la dernière ordonnance de Monseigneur, sur une mesure nouvelle, sur l'enseignement théologique des professeurs. Parmi les élèves, les uns furent charmés, d'autres surpris. Des objections surgirent d'abord timidement, bientôt avec plus d'audace. Si quelque imprudent se vit abattu par une réplique fulgurante du supérieur, de jeunes audacieux luttèrent, sans trop de désavantage, contre ce redoutable partenaire.

Malheureusement ces brillantes passes d'armes avaient un fâcheux contre-coup sur la direction générale de la maison. Les élèves formaient des camps où se prolongeaient les luttes des dominicales. Les professeurs voyaient leur enseignement discuté et gémissaient en silence. C'est ainsi que s'acheva l'année scolaire 1852-1853.

A la rentrée d'octobre, la gêne s'accrut. Les élèves se trouvaient sollicités en sens contraires par des directions et des enseignements qui leur paraissaient inconciliables. Car il y avait, dans cette singulière façon de gouverner, autre chose que l'amour du paradoxe et la manie de la contradiction. Il y avait même plus qu'un défaut de sens pratique. Les doctrines de M. Robitaille n'étaient point sûres. Il avait gardé quelque tendresse au gallicanisme et tout ne lui plaisait pas dans ce qu'on appelait alors les idées romaines.

De nouveaux incidents paraissaient donc inévitables.

En vain, pour les prévenir, les directeurs firent-ils une démarche collective auprès de leur Supérieur. Ils se virent donc contraints d'avertir Sa Grandeur, qui demanda à réfléchir. L'occasion de prendre un parti définitif ne se fit pas attendre. Vers la fin du Carême, M. Robitaille se permit de faire, devant toute la communauté, un commentaire très vif de quelques mesures épiscopales. Ce fut son dernier acte comme Supérieur. Monseigneur convoqua tous les directeurs à la chambre du Supérieur. Là, il notifia ses volontés. Puis, ayant pris congé de M. Robitaille, il se rendit à la salle des conférences ; il adressa aux élèves une petite allocution, sans faire allusion à ce qui venait de se passer et déclara simplement avant de se retirer, qu'un de ses vicaires généraux allait leur donner ses instructions. Quelques instants après, celui-ci entra, en effet, puis déclara que Monseigneur venait de remettre en des mains nouvelles le gouvernement de la maison. Et M. Portenart, directeur du Moyen Séminaire, fut, sur le champ, présenté aux élèves et installé. Ce coup d'état rendit au Grand Séminaire l'ordre et la bonne entente qui avaient été si fortement ébranlés.

M. Robitaille se retira chez son ami M. Duriez, curé doyen de Saint-Omer. Monseigneur le nomma chanoine titulaire quelques jours après (6 avril 1854). Rendu au ministère de la prédication, il prodigua à travers le diocèse les trésors de son éloquence, surtout quand il fut honoré du titre de missionnaire apostolique ; il poursuivit avec intrépidité la publication d'ouvrages qui accrurent son renom, et enfin se consacra tout entier à l'œuvre qui reste son plus beau titre de gloire : l'œuvre du *Bon Pasteur* d'Arras.

Il ne garda pas rancune à M<sup>sr</sup> Parisis, et dès le mois de juillet 1866, lui consacra une Notice biographique où l'on chercherait en vain la trace de leur dissentiment (1).

(1) *Vie de M<sup>sr</sup> P. L. Parisis*. Arras, E. Bradier, 1866, 227 pages in-12. C'est à M. Robitaille que nous devons aussi la création de l'*Annuaire du diocèse d'Arras*, dont le 1<sup>er</sup> volume parut en 1863.

Il mourut le 27 novembre 1886, après avoir donné l'exemple d'une vie sainte, animée d'un zèle vraiment apostolique.

### III

#### LE SUPÉRIORAT DE M. PORTENART (1854-1882).

Charles Portenart avait passé vingt-cinq ans dans le ministère paroissial, à titre de vicaire de Saint-Denis, à Saint-Omer, sa ville natale, puis de curé de Saint-Géry, à Arras. Lié d'affection avec la plupart des membres de la Société de Saint-Bertin, il accepta en 1852, de collaborer à leur œuvre en prenant la direction du Moyen Séminaire. C'est là que vint le chercher, dans des circonstances difficiles, la confiance épiscopale.

Le personnel qu'il trouva au Grand Séminaire, en 1854, se composait d'éléments fort dissemblables. M. Liévin enseignait le dogme, M. Lequette la morale, M. Envent l'Écriture Sainte, M. Van Drival l'histoire ecclésiastique, la liturgie, l'archéologie.

M. Liévin terminait sa carrière : la mort devait le ravir quelques mois après. M. Lequette était promis à de plus hautes destinées : M<sup>sr</sup> Parisis l'appela près de lui avec les pouvoirs de vicaire-général, à la fin de décembre 1855, peu de temps après la mort de M. Favrel (1).

M. Envent allait, pendant douze ans, se distinguer par sa science aimable et profonde. Il savait piquer l'attention, la ranimer au besoin par un mot spirituel ou une réflexion imprévue. Il se sentait à l'aise dans un enseignement qu'il avait longtemps médité, au cours d'une vie très studieuse.

M. Van Drival, érudit plus que professeur, et d'une

(1) M<sup>sr</sup> Parisis offrit au célèbre Bouix, qui se faisait imprimer à Arras, la chaire du Droit Canon au Grand Séminaire. Celui-ci ambitionnait l'enseignement de la théologie. Les pourparlers furent rompus.

science plus étendue que profonde, fut attiré surtout par l'archéologie sacrée, l'hébreu, l'égyptologie, l'histoire locale. Au départ de M. Lequette, il ajouta à ses autres enseignements celui de l'Écriture Sainte. Il se plaignait volontiers du peu de temps dont il disposait en classe. « Je suis contraint, écrivait-il à M<sup>sr</sup> Parisis, de morceler, de rapetisser des sujets que je voudrais développer et traiter à fond. » Les élèves souriaient de cette ferveur de néophyte ou feignaient de l'admirer. Ils lui faisaient parfois commettre des indiscretions qu'il était ensuite le premier à regretter. Mais plus d'un lui a dû le goût des sciences ecclésiastiques et des recherches historiques ; et le futur secrétaire général de l'Académie d'Arras rendit de grands services à la Commission des églises et presbytères, de 1855 à 1865 (1).

M. Vindicien Roussel était à peine entré dans les Ordres lorsqu'il fit ses débuts, au Grand Séminaire, dans l'enseignement du Droit Canon, héritage de M. Lequette (octobre 1856). Ordonné prêtre en 1858, il se cantonna pour longtemps dans cette chaire et dans la gestion des finances, en attendant que M<sup>sr</sup> Lequette, devenu évêque d'Arras, en fit son bras droit.

Le successeur de M. Liévin dans la chaire de dogme fut un jeune prêtre aussi remarquable par la vivacité de son intelligence que par la fermeté de son jugement et de son caractère. Il s'appelait Jules Lebas.

Dès le début de sa carrière, un grand attrait le poussa vers Saint-Sulpice. Une vie séparée du monde, tout appliquée à Dieu, consacrée à méditer les grandeurs du sacerdoce pour les faire comprendre à ceux qui les ambitionnent, tel est, écrit-il à son évêque, l'objet de son admiration et de ses vœux les plus ardents.

Répondant à ce désir, M<sup>sr</sup> Parisis lui annonce son

(1) Suivant un système qu'il avait employé à Langres, M<sup>sr</sup> Parisis fit faire l'*Ordo*, sous la direction du professeur de Liturgie, par les théologiens de 3<sup>e</sup> année.

Il encouragea la publication, par M. Van Drival, d'une grammaire comparée des langues bibliques, d'un travail sur les fonts baptismaux, etc..

admission à la Solitude d'Issy, où il continuera ses études théologiques (juin 1853). Un an après, il enseigna le dogme à Arras ; mais, en 1856, l'état précaire de sa santé l'oblige à solliciter un congé d'un an. Il part pour Rome ; il en revient guéri et muni d'un diplôme de docteur (1) ; puis il retrouve les élèves qu'il avait dû abandonner. C'est pour peu de temps hélas ! car il va préconiser, dans les études et la discipline du Séminaire, des réformes qui diviseront nettement le personnel en deux camps et soulever des discussions qui lui coûteront sa chaire.

\*  
\* \*

Le renom de sévérité qu'a laissé M. Portenart ferait croire qu'il a toujours tenu en mains, sans difficulté, les rênes du gouvernement. Il n'en fut rien au début, et ses quatre premières années furent remplies d'amertume par un conflit qui agita parfois les élèves eux-mêmes et où faillit sombrer son autorité.

Les commencements avaient été excellents. M. Portenart était présent à tous les exercices. Sa vie sacerdotale était exemplaire. Il entendait faire régner autour de lui la piété, le zèle, la docilité, la dignité des manières. Sa haute stature, sa tête noblement relevée, son port majestueux, ses yeux perçants qui semblaient vouloir pénétrer jusqu'au fond de l'âme, un ton de commandement, une voix brève qui n'admettaient pas la réplique, tout concourait à implanter, chez ses lévites, l'idée d'une autorité inflexible, et qui ne transige pas avec le devoir. M<sup>sr</sup> Parisis devait dire un jour de lui : « Il me fait peur. »

En attendant, le nouveau supérieur trouvait à l'évê-

(1) Il profita de ce séjour pour se renseigner sur l'état des études théologiques à Rome. Dans un rapport approuvé par M<sup>sr</sup> Parisis (6 mai 1857) il recherche les causes de la prospérité de ces sciences : *préparation* qu'on y apporte, *manière* dont on les enseigne, *soin* avec lequel on les conserve et entretient. A ces causes correspondent chez nous trois lacunes, qui nous constituent dans une infériorité notoire.

ché un ferme appui. Par goût, par souci de ses responsabilités, par habitude aussi, le prélat suivait de près ses jeunes clercs dans leurs études et les progrès de leur formation sacerdotale (1).

Comme il faisait au Petit Séminaire, il aimait à venir converser avec les directeurs sur les questions de théologie les plus diverses. Il n'épargnait rien non plus pour faire donner aux élèves un enseignement solide et stimuler leur ardeur au travail. A l'époque des examens, il consacrait plusieurs journées à les présider et montrait, par son attitude et par ses questions, quelle importance il attachait à ces revues trimestrielles (2). Il veillait avec soin au choix des manuels. Notons, à ce sujet, un petit incident qui eut lieu au début de l'année 1853.

Les élèves avaient, à cette époque, entre les mains, la Théologie dogmatique de Bailly et la théologie morale de Bouvier.

L'ouvrage de Bailly ne manque ni de vie ni de couleur dans l'exposé de la doctrine. La plupart des questions y sont traitées avec soin. Mais les qualités de ce manuel n'en pouvaient dissimuler les erreurs, que le progrès de l'enseignement théologique devait progressivement mettre en relief. C'étaient d'abord, semées à travers tout l'ouvrage, des maximes trop rigoristes ; c'étaient aussi les doctrines gallicanes.

Cependant le courant qui portait les esprits vers les

(1) Après les ordinations, il réunissait d'abord autour de lui les nouveaux prêtres, et leur adressait une allocution de choix. M. Machez, secrétaire-général de l'évêché, se rappelait encore, à la fin de sa vie, le beau commentaire qu'il avait entendu, en pareille occasion, sur cette parole du Pontifical : *Sit odor ritæ vestræ delectamentum Ecclesiæ* (23 septembre 1865). — Puis Monseigneur recevait un à un ces jeunes gens auxquels il venait d'imposer les mains : *Suas oves vocat nominalim*.

(2) Il inscrivait, de sa main, une note sommaire à côté de chaque nom. Il suivait donc personnellement les interrogations et les réponses. Les 7 et 8 mars 1853, il consacre dix heures d'horloge aux examens du Grand Séminaire (sans préjudice de ceux du Moyen Séminaire, le 21 mars suivant). Les 26, 27 et 28 février 1855, 89 élèves de théologie défilent devant lui : en avril 1859, 69 élèves.



idées romaines s'accroissaient de plus en plus ; on reconnaissait mieux chaque jour combien étaient inexacts et incomplets certains manuels de théologie. Aussi M<sup>gr</sup> Gousset obtint-il de la Congrégation de l'*Index* qu'elle portât une condamnation contre Bailly, *donec corrigatur* (Décret du 7 décembre 1852).

Cette condamnation, tombant en pleine année scolaire, mit en émoi le Grand Séminaire d'Arras. Les élèves finissaient le traité de l'Incarnation quand fut connue la décision de l'*Index*. Que faire ? La proximité des examens rendait mal commode le changement de manuel. M<sup>gr</sup> Parisis inclinait à conserver Bailly jusqu'à la fin de l'année et comptait prendre des mesures en conséquence. Mais les professeurs, après réflexion, trouvèrent que ce serait une bien fâcheuse combinaison. Qu'allait-on dire d'une pareille ligne de conduite ? N'y aurait-il pas là comme un semblant de résistance au Saint-Siège, surtout de la part d'un évêque que l'on en regardait comme le plus ferme champion ? M. Lequette exposa ces scrupules à Monseigneur. Celui-ci, se ravisant, trouva que ses professeurs avaient pleinement raison. Bailly fût radicalement supprimé. En un travail de quelques jours, M. Lequette adapta la fin du traité de l'Incarnation à la théologie de Bouvier, qui fut seule suivie désormais. Grâce à cette concordance, il fut facile aux élèves de préparer soigneusement leur examen tout entier (1).

M<sup>gr</sup> Parisis savait aussi, à l'occasion, payer de sa personne dans ses visites au Séminaire. C'est ainsi qu'il venait de temps en temps faire aux élèves une causerie

(1) Les *Institutiones theologicæ* de Bouvier avaient déjà été, elles aussi, déferées à l'*Index*, lors de la septième édition (1850). Il n'y eut pourtant point de censure. Cette édition de l'ouvrage resta simplement condamnable. Le vénérable auteur, évêque du Mans, se hâta de corriger son livre, et fit paraître une nouvelle édition où il s'efforça d'élaguer tout ce qui pouvait déceler quelque attache gallicane. Ses idées restent cependant timides quand les prérogatives du Saint-Siège sont en cause. Elles n'ont point cette force et cette netteté qu'ont les ouvrages jaillis d'un seul jet.

sur un sujet de pastorale, présider à la rénovation de leurs promesses cléricales (21 novembre), leur donner des conseils et des exemples de prédication. En 1859, à propos de la fête de l'Épiphanie, il leur montra la façon de concevoir une allocution qui doit s'adresser à un auditoire de culture moyenne. Grâce à la sténographie, nous avons conservé ce petit chef-d'œuvre de doctrine, de simplicité et de grâce (1).

Nous avons signalé plus haut la position que prit publiquement M<sup>er</sup> Parisis sur le blasphème, à l'encontre de Guy et de Gousset. Il imposa l'enseignement de cette doctrine aux professeurs de son Grand Séminaire (1858).

\*  
\*\*

C'est au cours des années 1857-1858 qu'éclatèrent, entre M. Portenart et quelques-uns de ses collaborateurs, des dissensions qui ne semblaient pas d'abord offrir grand danger, mais que des procédés peu courtois et des froissements d'amour-propre ne tardèrent pas à envenimer. Une méthode de discipline intérieure, d'une part, les rapports du Grand Séminaire avec la Société de Saint-Bertin, d'autre part, en furent l'occasion.

Peu de temps après son arrivée au Séminaire, M. Portenart avait introduit ce que nous pourrions appeler la correction fraternelle entre séminaristes. Un certain nombre d'élèves, pris parmi les plus exemplaires, étaient chargés du rôle de moniteurs. Avertir charitablement leurs condisciples, reprendre par une parole aimable ce qui aurait pu, en quelque manière, blesser la règle, donner un sage conseil d'autant mieux accepté qu'il était insinué d'une façon plus amicale, voilà quel était leur rôle. En soi, ce procédé n'avait rien de blâmable, et plus d'une maison d'éducation en a conservé l'usage. N'est-il pas d'ailleurs basé sur la parole de

(1) Cette instruction traite uniquement de l'encens, considéré comme symbole de la prière : de la prière qui *élève*, qui *embaume* et qui *embrase*.

Notre-Seigneur : « Si ton frère a péché contre toi, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère (1). »

Mais, il faut l'avouer, l'emploi de cette méthode est délicate et peut prêter à des abus, ou, tout au moins, à de fâcheuses interprétations. C'est ce qui arriva. Après avoir provoqué des réclamations parmi les élèves, elle en suscita parmi les maîtres, dont plusieurs crurent voir, dans les moniteurs, sinon des usurpateurs, au moins des rivaux. D'autres, à tort ou à raison, y trouvèrent un système de délations occultes qui révoltait leur droiture.

La faveur dont jouissait, auprès de Monseigneur, la Société de Saint-Bertin, provoqua un autre conflit. M<sup>gr</sup> Parisis était plein d'estime pour elle, parce qu'il y trouvait un instrument merveilleusement approprié à la diffusion de l'enseignement libre dans son diocèse. Aussi lui accordait-il, chaque année, la liberté de compléter son personnel par un certain nombre de séminaristes. Naturellement, c'est l'élite qu'elle choisissait. Et ainsi les meilleurs sujets, après un an ou deux de Grand Séminaire, ou même sans y entrer, étaient jetés dans le professorat, avec une formation cléricale insuffisante.

Cet abus ne datait pas d'hier. Il était antérieur à l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Parisis. Dès son arrivée, celui-ci avait décidé que, malgré la confiance inspirée par les maisons d'éducation, tous les ordinands « seraient à l'avenir présentés par le Supérieur du Grand Séminaire, qui les prendrait ainsi, quant à l'ordination, sous sa responsabilité personnelle ». C'était un premier pas dans la voie d'une réforme nécessaire.

Mais cette mesure, si elle suffisait pour recueillir les renseignements indispensables, ne permettait pas d'apprécier le degré de science théologique des candidats. Aussi Monseigneur avait décidé, dans le courant de

(1) MATTH., XVIII, 15.

l'année 1854, « que les ordinands venus des collèges seraient, comme le sont tous les séminaristes résidants, soumis à un examen spécial (1). » C'est dans ce but que fut créée une commission qui devait, à la suite de chaque session, adresser un rapport à l'évêque.

On comprit vite l'utilité de cette réforme. Après une expérience de plus d'un an, la commission fut unanime à déclarer « que les jeunes gens qui ne résident pas au Séminaire sont notablement les plus faibles en théologie, et que ceux même d'entr'eux qui sont connus pour avoir des moyens ne répondent aux questions théologiques que dans une mesure très peu satisfaisante (2). »

Il fut alors résolu, du moins en principe, qu'on exigerait de tous les ordinands un séjour au Séminaire pendant au moins une année complète : « Toutefois, disait Monseigneur, dans la lettre qui avisait le Supérieur de cette mesure, nous ne méconnaissons pas qu'à côté de l'intérêt du sacerdoce qui doit passer avant tout, il y a celui de l'éducation catholique qui vient immédiatement après, et qui doit peser aussi beaucoup dans nos déterminations, d'autant plus que les prêtres dévoués qui la dirigent dans ce diocèse sont dignes de tous nos égards comme de toute notre reconnaissance et de toute notre estime. »

Mais de cette dernière considération on tira des conclusions qui n'étaient pas celles qu'avait en vue Sa Grandeur. L'évêque avait voulu seulement qu'on usât de ménagements au sujet de l'époque du séjour au Séminaire. On crut au contraire que le principe posé par lui laissait place à des exceptions. Ce n'était plus alors qu'une demi-mesure : elle eut le sort des règles de ce genre. On s'en tint surtout aux exceptions (3).

MM. Van Drival, Envent et Lebas ne pouvaient prendre leur parti de cet état de choses. Ils pressaient

(1) Lettre au supérieur du Grand Séminaire, 19 avril 1854.

(2) M<sup>r</sup> Parisis au supérieur du Grand Séminaire, 25 mai 1855.

(3) Il y a cent élèves au Grand Séminaire dans l'année scolaire 1853-1854. Nous n'en comptons plus que cinquante-six au cours de 1856-1857.

M. Portenart d'intervenir avec vigueur pour obtenir une réforme plus radicale. Mais celui-ci, ne trouvant pas le moyen de concilier deux intérêts très respectables et pour le moment divergents, attendait silencieusement les indications de la Providence.

On gagna, de la sorte, le mois d'octobre 1857. La rentrée se fit sans incident, et l'on pouvait espérer que ces pénibles discussions ne tomberaient pas dans le domaine public. M. Portenart le craignait, et avait, pour cela, des raisons qu'il crut devoir communiquer à son évêque : celui-ci le rassura. Mais les bavardages continuaient. M. Van Drival passait pour tenir quelques élèves au courant des moindres incidents. Le Supérieur, inquiet, signala à Monseigneur l'état d'esprit de ses élèves (17 février 1858) : « Le murmure, la critique et l'irrégularité sont à l'ordre du jour chez un certain nombre, et mon autorité affaiblie m'ôte les moyens de m'y opposer. Je ne me sens pas le courage d'être témoin indifférent de cet état de choses, et je ne saurais non plus souffrir la pensée d'être l'occasion de ce mal. » M. Portenart offrait donc sa démission pour les vacances de Pâques. Monseigneur la refusa. Quelques semaines plus tard, M. Roussel signalait à Monseigneur un fait précis d'indiscrétions graves commises par l'un de ses confrères (1). M<sup>sr</sup> Parisis envoya M. des Billiers au Grand Séminaire pour rappeler à MM. Van Drival, Envent et Lebas qu'ils devaient se borner à la part d'enseignement et de direction qui leur était confiée (31 mars). Il y eut confrontation avec M. Portenart, échange de bonnes promesses, et un accord qui, au dire du principal intéressé, dura deux heures.

Ceux-ci se rendirent à l'évêché et exposèrent, à leur point de vue, la grave situation dans laquelle ils se trouvaient. Monseigneur leur fit entendre que la direction

(1) Un autre incident regrettable fut, à cette même date, une méditation faite, devant toute la communauté, par un des directeurs, sur la délation ; et quelques élèves furent — naturellement — désignés à la défiance et à l'animadversion de leurs confrères.

donnée par M. Portenart au Grand Séminaire lui paraissait bonne et qu'il fallait la seconder. Ils promirent d'entrer dans ses vues (9 avril). Le Conseil, mis au courant, décida qu'il n'y avait lieu de faire aucun changement dans le personnel actuel du Grand Séminaire et que le départ d'un seul serait un mal, au dedans comme au dehors. M<sup>sr</sup> Parisis alla plus loin. Comme « témoignage irrécusable de l'approbation qu'il donnait « au système attaqué, comme de sa haute et affectueuse « estime pour M. Portenart » il communiqua à celui-ci la lettre qu'il écrivait à MM. Van Drival, Envent et Lebas. On y lisait notamment :

« Ma conviction est formée et j'estime que si M. Portenart a pu faillir dans quelques rares détails, l'ensemble de sa direction tend à faire des prêtres pieux, réguliers, attachés à leurs devoirs, confiants en leur supérieur et animés d'un bon esprit. Ces résultats que j'ai pu constater sont très précieux, et je demande que vous secondiez purement et simplement la direction qui les produit. La division qui règne entre vous et M. Portenart ne pourrait plus se prolonger sans inconvénients graves de plusieurs sortes, dont le plus immédiat serait d'introduire parmi les élèves un esprit raisonneur et méfiant, qui préparerait pour l'avenir un clergé insoumis et incorrigible. C'est un malheur qu'il faut prévenir avant tout (1). »

M. Portenart fut peu satisfait de cette décision qui lui semblait une demi-mesure. La lettre même de Monseigneur, en dépit de la haute approbation qu'elle lui apportait, pouvait facilement, disait-il, devenir, entre les mains de ses destinataires, « une preuve du droit qu'ils avaient eu de l'attaquer, et un motif d'espoir de le faire encore avec plus de fruit ». C'est pourquoi il déclarait à nouveau la conviction profonde de son âme : c'est que « ni son cœur, ni sa tête, ni sa conscience, ne pouvaient tenir plus longtemps dans la fausse situation qui lui était faite ».

M. Bailly fut chargé de faire une démarche auprès

(1) 10 avril 1859.

de lui. Les convictions du Supérieur restèrent les mêmes, mais, en homme de devoir, il répondit par ces simples mots : « Votre Grandeur veut que j'obéisse : j'obéirai. » (11 avril).

A ses yeux, cependant, cette paix n'était qu'une trêve, et au mois de mai, toujours inquiet de l'avenir, il fit un voyage au collège de Marcq, pour s'assurer que les directeurs de la Société de Saint-Bertin, en cas de besoin, le recevraient de nouveau parmi eux.

La lutte reprit au moment des Ordinations : les jeunes professeurs qui subissaient, à cette occasion, un examen de théologie, fournissaient aux disputes de trop faciles prétextes. M. Portenart, qui avait été l'auxiliaire de la Société de Saint-Bertin pendant quelques années et qui était resté en bonnes relations avec elle, était soupçonné de combattre mollement ses exigences, sinon de lui ménager l'entrée du Grand Séminaire, dont elle prendrait la direction. Plus ces bruits étaient absurdes, plus ils se propageaient. Les retraites sacerdotales étaient commencées ; la rentrée approchait. Il avait été question, un instant, de nommer M. Envent doyen de Vimy (août 1858) : le projet n'avait pas eu de suite, mais M. Portenart était toujours « fermement et irrévocablement décidé à ne pas demeurer au Séminaire avec ces trois Messieurs. » Quel parti prendre ?

C'était le mardi 14 septembre. Obsédé par ce problème angoissant, Monseigneur passa une longue nuit dans l'insomnie, pesant le pour et le contre et ne sachant à quoi se résoudre. Le lendemain, harassé de fatigue, il fit venir le P. Vincent, prédicateur de la retraite pastorale, et lui exposa ses perplexités. Celui-ci avait déjà reçu les confidences des deux partis en présence, et connaissait les différents aspects de cette épineuse affaire (1). Il fut d'avis qu'en l'occurrence il ne fallait pas donner tort au Supérieur, ni sacrifier le principe d'autorité

(1) Lettre de M. Lebas à M<sup>re</sup> Parisis. 20 septembre 1858.

Monseigneur était fixé. Il s'assit à son bureau et rédigea une lettre adressée aux Supérieur, Directeurs et professeurs de son Grand Séminaire, destinée à leur faire connaître sa décision, non seulement sur le gouvernement du Séminaire, mais sur les questions qui avaient provoqué le conflit et continuaient à passionner les esprits. Il laissa se terminer la retraite, puis, le samedi 18 septembre, il convoqua le Supérieur et les Directeurs à une réunion plénière, dans un appartement du Séminaire (1). Monseigneur y vint, accompagné de MM. Bailly et Lequette, vicaires généraux. Après avoir fortement exhorté M. Portenart et ses confrères au bon accord, il fit lire la lettre qu'il avait préparée. Voici ce grave document, dont chaque terme, on le sent, a été pesé.

#### MESSIEURS ET TRÈS AIMÉS COLLABORATEURS,

« Cette lettre est, de notre part, un témoignage d'estime, de confiance et d'attachement *envers vous tous*. Contrairement à l'opinion de quelques-uns d'entre vous (2), après avoir profondément réfléchi et longuement prié Dieu à ce sujet ; après avoir recueilli tous les renseignements et nous être dégagés de toute préoccupation personnelle ; voulant, dans une intention pure, le seul bien du diocèse, nous estimons que, réunis ensemble, vous formez, pour la direction de notre Grand Séminaire, un personnel très capable de le conduire dans les bonnes voies de la science et de la vertu.

« Les divergences d'opinions qui se sont manifestées entre vous sur divers points de discipline et qui, de part et d'autre, tenaient à des convictions sincères, ne nous paraissent pas de nature à rendre impossible l'unanimité de vos efforts, dans les règles de la subordination, pour le bien commun.

« Le Supérieur a la responsabilité première. C'est de lui que part toute initiative ; c'est lui qui donne à tout l'impulsion. Son

(1) M. Portenart s'était d'abord excusé, demandant à « être dispensé d'une nouvelle humiliation ». Monseigneur répondit qu'il exigeait la présence du Supérieur. Celui-ci arriva avec la ferme résolution de maintenir sa démission, si Monseigneur exigeait le *statu quo*.

(2) Ceci était la réponse aux répugnances de M. Portenart.



action doit être franchement et constamment secondée par ses coopérateurs, sans être jamais discutée, sauf les observations qui pourraient être faites respectueusement dans le secret des conseils qui se tiennent régulièrement entre vous, Messieurs, sous la présidence de Monsieur le Supérieur.

« En fait, la direction donnée à notre Grand Séminaire par M. Portenart nous a toujours paru sage, pieuse et vraiment efficace pour le bien. Nous l'approuvons donc, nous l'encourageons même et voulons qu'elle soit respectée en tout.

« A ce propos, Messieurs, nous avons à nous expliquer sur la Société de Saint-Bertin, dont on a, fort mal à propos, fait intervenir le nom dans des questions qui auraient dû lui rester étrangères..... »

Et après un vif éloge de cette Société, sur lequel nous aurons à revenir, l'évêque ajoute :

« Toutefois les meilleures institutions ont des bornes dans lesquelles on doit les maintenir, sous peine de les dénaturer ou de les perdre.

« La confiance que nous avons tant de fois manifestée pour la Société de Saint-Bertin a fait croire que nous pourrions être disposé à lui confier la direction de notre Grand Séminaire. Nous n'en avons jamais eu la pensée, et nous regarderions cette mesure comme sujette à des inconvénients tels qu'ils deviendraient un danger véritable pour cette Société si précieuse et pour le gouvernement du diocèse tout entier.

« Ce qu'il faut à l'œuvre de Saint-Bertin, c'est d'abord la bienveillance de l'évêque ; ce sont ensuite des directeurs et des professeurs en proportion avec ses besoins. Chacun sait que nous ne lui avons jamais fait défaut sous ce double rapport ; et comme c'est dans notre Grand Séminaire que l'on puise chaque année ce qui doit compléter le personnel de ses établissements, nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien disposer vos élèves à cet utile dévouement, soit pour les années qui leur resteront libres, soit même pour toute leur vie. Nous ferons tous les sacrifices possibles pour que Saint-Bertin soit, de ce côté toujours bien pourvu.

« Et maintenant, sur ce qui vous concerne, Messieurs, nous vous maintenons tous à la tête de notre Grand Séminaire, parce que, selon nous, vous pouvez, mieux que d'autres, y faire le bien ; parce que le départ de quelques-uns d'entre vous occa-

sionnerait de la perturbation dans le diocèse et de très graves difficultés pour notre administration ; parce qu'enfin c'est ce qui nous semble, au moins pour le présent, dans l'ordre de Dieu.

« Vous vous y conformerez avec esprit de foi, par la pensée de cette obéissance sacerdotale que vous tenez à un si haut prix et à laquelle sont attachées tant de grâces.

« Pour nous, nous ne saurions vous donner un témoignage plus éclatant des sentiments profonds et tout particuliers que nous vous exprimons en commençant et dont nous aimons à vous renouveler l'assurance.

† PIERRE-LOUIS,  
*Évêque d'Arras* (1).

Après la lecture de cette lettre, Monseigneur reprit la parole pour demander aux directeurs de renoncer à leurs idées propres et de seconder en tout M. Portenart. M. Lebas, avec une ardeur juvénile, voulut plaider, une fois encore, en faveur des principes qui lui étaient chers sur la nécessité d'une formation complète des lévites par le Séminaire. Mais Monseigneur coupa court à tout et déclara que, dans ces conditions, la place de M. Lebas n'était plus au Grand Séminaire. Celui-ci accepta la décision épiscopale comme une indication de la Providence, et ne tarda pas à la regarder comme un bienfait. Se sentant irrésistiblement appelé à consacrer sa vie à l'œuvre de la formation cléricale, il obtint de quitter le diocèse pour entrer dans la Société de Saint-Sulpice (2). Il avait trouvé sa voie. Il s'éloigna du Séminaire sans amertume comme sans arrière-pensée. La preuve, c'est que, plus tard, chaque fois qu'il était de passage à Arras, jamais il ne manquait de venir saluer son ancien supérieur, et de lui donner les marques les plus vives d'estime et d'affectueuse déférence.

M. Lebas fut remplacé, dans sa chaire de dogme, par

(1) A. D.

(2) « Il fera bien d'entrer en communauté ou de se laisser conduire », répondit, avec humeur, M<sup>sr</sup> Parisis à une lettre de M. Lebas (20 septembre).

M. Lewalle, professeur au Moyen Séminaire, et le Grand Séminaire reprit son calme habituel. Néanmoins ce n'est pas en vain qu'on avait insisté sur une lacune importante de l'éducation cléricale. Pour la combler, une double mesure fut prise : on rappela d'abord l'ancienne règle que nul ne serait ordonné prêtre sans avoir passé au moins un an au Grand Séminaire (13 décembre 1859).

Puis, désireux de donner à ses postulants une éducation appropriée au ministère spécial qu'ils auraient plus tard à remplir, la Société de Saint-Bertin ouvrit à Saint-Omer un noviciat (1) où l'on fit la première place à l'étude de la théologie. Quelques brillantes générations s'y formèrent, trop peu nombreuses hélas ! car l'institution ne survécut guère à M<sup>sr</sup> Parisis (1860-1867).

Il faudra attendre plus de vingt ans encore pour que, dans le diocèse d'Arras, tous les élèves soient astreints, pendant les cinq années réglementaires, à l'austère, mais féconde discipline du Séminaire.

\*  
\* \*

S'il fallait maintenant juger d'un mot ces pénibles démêlés, nous dirions que, comme il arrive fréquemment, les passions humaines : intransigeance des uns, maladresse ou amour-propre des autres, obscurcirent singulièrement des problèmes que les circonstances rendaient peut-être difficiles, mais non insolubles.

C'est ce qui rendit si ingrat, à certaines heures, le rôle de M<sup>sr</sup> Parisis. Il sut garder le sang-froid et la patience qui conviennent aux chefs : il ne voulut briser aucune des forces rivales qu'il avait en mains ; il refusa de mettre son pouvoir au service de ce qui pouvait passer pour un intérêt ou une coterie. Le soir de la journée décisive du 18 septembre, ne sachant si la paix dont il avait jeté les bases se consoliderait, il

(1) Voir le chapitre suivant.

écrivait : « Je ne suis pas tranquille, parce que Saint-Bertin est exigeant et que M. Portenart n'est pas généreux. »

Si fondées qu'elles fussent, l'avenir ne devait pas justifier ces craintes. Le diocèse mettra sans doute quelque temps avant de concilier les nécessités des maisons d'enseignement avec celles de la formation ecclésiastique : mais il en trouvera le moyen, et ce jour-là, il prendra conscience de la puissante unité qui domine et relie l'une à l'autre les fonctions variées nécessaires à sa vie.

M. Portenart s'implantera si bien au Grand Séminaire qu'il le dirigera pendant plus de 27 ans (1854-1882). Au fond de son cœur, il regrettera peut-être d'avoir perdu l'homme éminent que va devenir M. Lebas. Mais l'expérience l'aura rendu plus tolérant. M. Van Drival restera à côté de lui jusqu'en 1864, M. Envent jusqu'en 1865, M. Lewalle et M. Roussel plus longtemps encore. On s'habitue à ses brusqueries, à ses accès d'humeur noire et à ses périodes de silence glacial. Il aura ses côtés faibles et ses lacunes (1). Mais il maintiendra les traditions et la discipline. Il se vouera tout entier, sans relâche et sans partage, à la grande œuvre dont il est l'âme ; il mettra au service de tout le clergé sa longue expérience. Et l'on croira entendre encore, longtemps après sa disparition, l'écho de ses mercuriales ou de ses commentaires des Epîtres de saint Paul, dans la hautaine salle du chapitre où il a dressé sa chaire. M<sup>sr</sup> Parisis, qui l'a soutenu contre tous et contre lui-même, à une heure critique, ne cessera de lui témoigner sa confiance, et à la mort de M. Bailly, c'est le Supérieur du Grand Séminaire qui deviendra le directeur spirituel du grand évêque.

(1) M. Portenart ne s'est jamais occupé beaucoup des études de ses séminaristes. Il n'a exercé de ce côté ni direction ni contrôle. A personne il n'a suggéré une méthode, ni fourni des instruments de travail. En théologie et en droit canon, il s'est toujours défendu d'être un spécialiste. Il a ignoré l'art de se faire ou de s'attacher des amis.

## CHAPITRE X

### LES MAISONS D'ÉDUCATION

---

- I. — La Société de Saint-Bertin.
- II. — Le Collège Saint-Bertin.
- III. — Les autres collèges de la région.
- IV. — La Société de Saint-Bertin et le Collège de Saint-Dizier (1858-1860).
- V. — Condition d'admission des protestants dans les maisons d'éducation catholiques (août-septembre 1856).

#### I

#### LA SOCIÉTÉ DE SAINT-BERTIN.

Comptant pour rien toute l'activité qu'il dépensait au service de son Petit Séminaire, M<sup>sr</sup> Parisis n'hésitait pas à reporter en grande partie sur la Société de Saint-Bertin le mérite et la gloire de sa chère maison.

« Ce qui m'aida beaucoup, dit-il, pour la prospérité de cet établissement si précieux, ce fut la Société de Saint-Bertin, à qui j'en confiai la direction. Tout était là. Si les membres de cette Société n'eussent pas bien compris leur mission ; s'ils n'eussent pas inspiré la confiance aux familles, et l'affection aux enfants, mes efforts auraient été vains ; et j'aurais été d'autant plus compromis, dans cette œuvre capitale, qu'il fallait, pour elle, engager le diocèse tout entier dans des dépenses énormes.

« Quelle douleur et quelle honte, si ces magnifiques locaux, disposés pour quatre cents élèves, fussent restés en grande partie déserts ! Et cependant, ô mon Dieu, je comprends très bien que si vous ne m'eussiez pas ménagé, par votre gratuite miséricorde, des collaborateurs si capables et si dévoués, mon influence seule eût été tout à fait insuffisante pour faire venir et pour maintenir des élèves en si grand nombre. Si donc il y a eu là un succès

véritable, ce n'a été aucunement mon œuvre, mais celle de votre Providence, ô Dieu de bonté ! Mon œuvre à moi, hélas ! ce sont mes fautes, qui ne pouvaient qu'empêcher le bien, si, là où abondaient mes misères, votre grâce n'eût pas toujours surabondé (1). »

Il est temps de dire quelques mots sur cette *Société de Saint-Bertin* (2) qui avait déjà derrière elle dix-huit ans de succès quand M<sup>sr</sup> Parisis arriva à Arras, et qui tient une si grande place dans l'histoire de l'enseignement libre de la région du Nord.

Depuis 1818, la ville de Saint-Omer voyait à la tête du Petit Séminaire d'abord, puis du Collège communal, un prêtre éminent. C'était l'abbé Joyez, qui avait porté rapidement ces deux institutions à un haut degré de prospérité. En 1830, lors de la Révolution de Juillet, M. Joyez fut en butte aux attaques de ceux qu'on appelait alors les *libéraux*. Son nom était devenu un épouvantail et soulevait les colères populaires. Pour éviter de plus grands malheurs, il se décida à quitter Saint-Omer. Il avait soixante-trois ans et en avait passé vingt-cinq dans les pénibles fonctions de l'enseignement. Tout autre aurait trouvé dans cette retraite forcée un prétexte à quelques années de repos : M. Joyez n'y vit qu'une occasion de se recueillir et de mûrir les desseins qui le hantaient depuis longtemps.

En 1833, sûr que sa présence à Saint-Omer ne surexciterait plus les passions politiques, il y revint, et ne tarda pas à se persuader que pour assurer l'avenir de la grande œuvre à laquelle il avait voué sa vie, il lui restait deux choses à faire avant de mourir : former une élite d'éducateurs, les grouper en une société homogène et durable.

Dans ce but, il acheta, en 1834, à Dohem, une maison destinée à être comme une école perpétuelle d'application pour les professeurs de l'enseignement secon-

(1) S. XVI, § 2.

(2) Cf. CH. GUILLEMANT, *Histoire du Petit Séminaire d'Arras. — Les origines de la Société de Saint-Bertin*. pp. 397-411.

daire. La même année, il constituait une société civile dont la durée était fixée à vingt-cinq ans.

Cette société, qui devait devenir célèbre sous le nom de *Saint-Bertin* ne comprit tout d'abord que quatre membres, tous vétérans de l'enseignement, frères d'armes ou disciples préférés de M. Joyez : MM. Delahaye, Crèveœur et Félicien Dumetz. Grâce à eux et à leur courageuse initiative, quand, quinze ans plus tard, sera votée la loi Falloux, la région du Nord pourra, sans délai, bénéficier des avantages de l'enseignement libre.

Des statuts furent rédigés.

« La société était gouvernée par un administrateur général, nommé pour trois ans. Saint-Bertin et Dohem avaient à leur tête, chacune pour sa part, un administrateur local, nommé aussi pour trois ans. Tous étaient rééligibles (art. 15).

« Le nombre des sociétaires pouvait être porté à sept, mais ne devait jamais dépasser ce nombre, sauf dans le cas où, sur les sept associés, deux, au moins, seraient, par leur grand âge et l'affaiblissement de leurs forces, hors d'état de prendre une part active à l'éducation de la jeunesse (1). Néanmoins la Société pouvait s'attacher, sous le nom d'Expectants, ou Agrégés, ou Associés spirituels, des sujets d'élite, qui se formeraient, dans les maisons, aux vertus propres à leurs fonctions, en attendant leur admission comme associés proprement dits. Ils pourraient assister aux conseils, mais sans voix délibérative, et seulement pour s'initier à l'art de gouverner. Ce titre s'acquerrait à la majorité absolue des suffrages (art. 16) (2).

« Les derniers articles des Statuts fixaient les dates des réu-

(1) Les conditions pour l'admission de nouveaux sociétaires étaient assez dures. Il fallait : 1° être âgé de trente ans ; 2° être au moins sous-diacre ; 3° n'avoir ni ascendants, ni descendants, ni héritiers à réserve ; 4° n'être ni exécuteur testamentaire, ni tuteur, ni curateur, ni administrateur judiciaire des biens d'autrui ; donner l'espoir qu'après avoir été soumis à des épreuves longues et répétées dans les établissements de la Société, on aurait la vertu, la sociabilité, l'instruction, l'esprit de persévérance et de stabilité, nécessaire à un éducateur ; 6° recueillir les suffrages unanimes des sociétaires (art. 9 et 12).

(2) Outre les sociétaires et les agrégés, il y avait d'autres maîtres, simples auxiliaires ou collaborateurs de bonne volonté. Ils n'étaient liés par aucun engagement aux maisons d'éducation, mais ils formaient de beaucoup l'élément le plus nombreux du personnel.

nions des associés, les soumettaient à la résidence dans l'une des maisons de la Société, prévoyaient les cas de retraite, démission ou exclusion, et instituaient, pour trancher les difficultés possibles entre associés, une sorte de cour arbitrale, formée des trois curés de Saint-Omer *intra muros* (1). »

Au point de vue spirituel, on évita avec soin tout ce qui pouvait faire ressembler l'Association à une congrégation religieuse. Il n'y eut ni vœux, ni profession, ni noviciat. L'acte soumis à l'approbation de l'évêque d'Arras, le 20 février 1838, se contente de marquer les conditions et qualités requises pour être associé et pour être agrégé, et d'imposer aux membres de la société, sous la foi du serment, de renouveler leur acte d'Association de 25 en 25 ans, aussi longtemps qu'il sera possible.

La jeune Société, pleine de confiance dans l'avenir, travailla sans retard à promouvoir l'œuvre de l'enseignement chrétien dans la région.

Le Petit Séminaire de Saint-Omer est supprimé en 1835. On le transforme immédiatement en pensionnat qui portera désormais le titre de *Saint-Bertin*.

Chaque année, à Dohem comme à Saint-Omer, on n'hésite pas à faire de nouvelles acquisitions de terrains, à édifier de nouvelles constructions.

En 1840, c'est la fondation, à quelques kilomètres de Lille, du grand collège de Marcq-en-Barœul, destiné, lui aussi, à de brillantes destinées ; et, six ans plus tard, l'ouverture du pensionnat Saint-Pierre, à Calais, sous la direction de M. François Crèveœur.

La situation de la société de Saint-Bertin était déjà bien affermie quand survinrent des événements qui lui firent entrevoir l'avenir sous les plus riantes couleurs : la proclamation de la liberté d'enseignement (15 mars 1850) et l'arrivée de M<sup>gr</sup> Parisis à Arras (21 octobre 1851). Elle comprit qu'elle avait tout intérêt à étendre son rayon d'influence, et ouvrit deux nouvelles mai-

(1) CH. GUILLEMANT, *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, p. 401.



sons : à Bergues (1850) et à Lille (1851). En 1852, elle reprenait le collège d'Aire-sur-La-Lys.

A la même date, Monseigneur lui donnait une marque de confiance éclatante en lui abandonnant la direction de son Petit Séminaire réorganisé et transformé.

Mais la rapidité même de ces accroissements n'allait pas sans de graves difficultés. A toutes ces maisons, il fallait un personnel nombreux ; et au lendemain de la loi de 1850, le clergé était peu préparé à ces sortes de fonctions, qu'il n'avait jamais envisagées.

On comprend donc la divergence de vues, qui mit aux prises, quelques années plus tard, le Grand Séminaire d'Arras et la Société de Saint-Bertin. Nous avons dit plus haut les phases de ce conflit ; mais il importe de noter ici le jugement que porta sur l'une des deux parties, et en s'adressant à la partie adverse, l'homme le mieux placé pour s'élever au-dessus de toute querelle de clocher : M<sup>sr</sup> Parisis écrivait donc en 1858 aux directeurs de son Grand Séminaire :

« Nous ne faisons aucune difficulté de dire que la Société de Saint-Bertin nous est très chère et que nous la regardons comme un très grand bienfait de la divine Providence dans notre diocèse. Nous admirons le zèle intelligent et la sollicitude vraiment maternelle avec lesquels elle se dévoue à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

« Les succès obtenus par elle surpassent tout ce que nous avons vu de mieux ailleurs.

« Rien de plus touchant que l'union intime et affectueuse qui règne entre tous ses membres ; rien de plus merveilleux que l'autorité facile, douce et toute puissante qu'elle exerce sur le cœur des enfants de tous les âges. Nous aimons donc son régime, ses méthodes et surtout son esprit. Nous regarderions comme un véritable crime qu'on y portât atteinte, et nous ne le souffririons de la part d'aucun de ceux qui dépendent de notre autorité (1)... »

Dans ses lettres privées à M. E. Dumetz, M<sup>sr</sup> Parisis

(1) Lettre à MM. Portenart, Van Drival, Envent, Lebas et Roussel, Supérieur, Directeurs et Professeurs au Grand Séminaire d'Arras. En la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, 14 septembre 1858 (A. D.).

s'exprimait en termes plus chaleureux encore. Le 22 janvier 1852, il lui dit « tout ce qu'il ressent d'estime, d'admiration, d'amour et de reconnaissance pour Saint-Bertin. » Le 29 mars :

« J'aime à parler de vous et de votre grande œuvre comme d'une vraie gloire pour le diocèse. »

Le 7 août :

« Je vous regarde tous ensemble comme un trésor pour mon grand troupeau. »

Le 15 janvier 1853 :

« Il n'est pas étonnant que vous formiez si bien les cœurs, le vôtre étant si bon : aussi est-ce une de mes plus douces consolations de voir entre vos mains la jeunesse qui doit un jour peupler le sacerdoce. »

Le succès et l'extension de la Société ne firent que s'affirmer chaque année. En 1859, elle dirigeait sept maisons, renfermant plus de 1.300 élèves (1).

En même temps, les Sociétaires sentaient grandir en eux le désir de s'unir par des liens de plus en plus forts ; la vie religieuse devenait manifestement l'idéal vers lequel devait tendre leur Association. Mais avant de solliciter une érection canonique, ils firent l'essai de leur future organisation, et nommèrent provisoirement Eugène Dumetz, supérieur général, Pierre Crèveœur et François Leprêtre, assistants. Six autres Sociétaires leur étaient adjoints, à titre de conseillers. Leur groupement formait le Conseil général de la Société (1856).

M<sup>re</sup> Parisis n'avait pas un moins vif désir de voir ériger en Congrégation religieuse une association qui lui était si précieuse et dont il attendait tant de ser-

(1) Art. de L. Veuillot, *Univers*, juin 1859. Ces institutions étaient : Saint-Bertin et Dohem (maison mère) ; Marcq (1840) ; Calais (1846) ; Bergues (1850) ; Lille (1851) ; Aire (1852) ; sans compter le Petit Séminaire d'Arras, que la Société dirigeait sans en avoir la propriété.

vices dans l'avenir. Il jugea le moment venu, en 1859, de préparer cette transformation. Il réunit à Arras tous les prêtres et les clercs qui composaient l'Association (1) et leur expliqua que « malgré les beaux et les nombreux services auxquels il se plaisait à rendre hommage, leur Société n'offrirait cependant de garanties de stabilité qu'autant qu'elle réaliserait, par une constitution canonique, cette parole de Notre-Seigneur, si justement appliquée à l'Eglise et à toutes ses œuvres : *Ut sint Unum, sicut et Nos Unum sumus...* S'étant assuré du religieux assentiment que rencontraient ses paroles, et ayant reçu de chacun de ses auditeurs les engagements requis, Monseigneur déclara l'Association constituée, approuva ses Règlements et sollicita du Saint-Père la bénédiction et la confirmation apostolique » [25-26 avril 1859] (2).

M. Leprêtre fut, ce même jour, élu Supérieur général, avec MM. Crèveœur et Poulet comme assistants.

On se mit aussitôt en mesure d'obtenir l'approbation du Saint-Siège. Deux brefs laudatifs furent obtenus coup sur coup, le 25 juin 1859 et le 27 juin 1860. Un noviciat fut constitué à l'ombre du vieux collège Saint-Bertin. Il groupait une élite de séminaristes pris parmi les plus intelligents et les mieux disposés, et devait leur donner, avec des connaissances théologiques plus approfondies, une formation religieuse et pédagogique qui en ferait à la fois des prêtres instruits et des professeurs de choix. La durée du noviciat serait de deux ans. On y étudierait la Théologie, l'Écriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique (3) ; la Littérature française et

(1) Il y avait 17 *sociétaires* présents, parmi lesquels MM. Dumetz, Crèveœur, Leprêtre, Toursel, Crépin, Bret, Panet, H. Graux, Bracquart, L. Delahodde, Mannessier, Lassé. — On comptait ensuite une quinzaine d'*Agrégés* : MM. Capelle, Liénard, Hervin, Doublet, Becquet, Fanien, Singer, Chivoré, Dollé, Hélin, Dhaussy, Aug. Delahodde, Follioley, Pochet et quelques autres.

(2) Art. cité.

(3) *Direction spirituelle*, M. Eugène Dumetz ; *Sciences sacrées*, M. Hervin et M. Doublet ; *Littérature*, M. Follioley, puis M. Toursel.

quelques sciences profanes serviraient de diversion à cet enseignement austère. On n'exigerait pas, des novices, un engagement irrévocable qui risquerait de les effrayer. On ne leur demanderait tout d'abord que la volonté actuelle de se dévouer à la Société de Saint-Bertin ; et, à l'expiration de leur noviciat, la promesse de la servir pendant trois ans, soit à titre de simples auxiliaires, soit en qualité d'Agrégés temporaires, s'ils en étaient jugés dignes (1).

Quelques années s'écoulèrent, et au mois de janvier 1866, M. Leprêtre pria M<sup>sr</sup> Parisis de vouloir bien implorer de Pie IX l'approbation formelle de la Société de Saint-Bertin. Monseigneur accueillit avec joie cette ouverture : « Quand vous m'aurez envoyé tous les documents nécessaires, lui écrivit-il, je me mettrai à l'œuvre ; et si le Bon Dieu me rendait un peu mes jambes, je serais heureux d'aller moi-même déposer votre supplique aux pieds du Saint-Père » (2).

Hélas ! les infirmités du prélat étaient le présage de sa fin prochaine : deux mois après, il mourait (5 mars 1866). M. Leprêtre, fatigué, donnait sa démission de Supérieur général (29 juin 1866) ; et le grand projet était ajourné *sine die*... (3) D'autre part, la disparition

(1) Les novices étaient au nombre de huit ou dix. Ils formaient une petite famille pleine de cordialité et d'entrain, et sur laquelle l'action des maîtres était d'autant plus efficace qu'elle était plus directe et plus continuelle. M. Eugène Dumetz fut nommé directeur du Noviciat, MM. Hervin et Doublet furent chargés de l'enseignement, la surveillanée réduite au minimum, fut exercée par le bon M. Devaux. Pendant cinq ans, les novices furent installés, tant bien que mal, dans quelques dépendances du vieux pensionnat Saint-Bertin. Au mois d'octobre 1865, le Noviciat se vit attribuer pour résidence un château bâti entre cour et jardin à Saint-Martin-au-Laërt. Mais ce bonheur de vivre à la campagne fut de courte durée, par suite de la mort de M<sup>sr</sup> Parisis. En août 1866, nous retrouvons maîtres et élèves aux Saints Anges à Arras. L'année suivante, le Noviciat est supprimé.

(2) 5 janvier 1866.

(3) Il y eut, par la suite, divers projets de fusion de la Société de Saint-Bertin avec la Congrégation des Pères de la Miséricorde, avec un Tiers Ordre Bénédictin, avec les Dominicains du P. Lacordaire.

Les négociations n'aboutirent pas.

En revanche, on travailla plus activement que jamais, à faire ratifier

du Noviciat (1867) supprima, dans sa cause, toute rivalité avec le Grand Séminaire, mais ruina du même coup l'essai de vie religieuse tenté par la Société de Saint-Bertin, qui devint une association libre de prêtres se consacrant à l'enseignement d'après des méthodes traditionnelles.

Il nous est facile de comprendre pourquoi M<sup>gr</sup> Parisis ne ménageait pas les éloges à la Société de Saint-Bertin.

Elle formait une phalange d'éducateurs, dévoués de tout cœur aux intérêts de la jeunesse, et pour qui l'enseignement est une forme de l'apostolat.

Grâce à sa méthode d'éducation, ses maisons présentent l'aspect de véritables communautés. Chaque professeur y appartient tout entier non seulement à ses élèves, mais encore à ceux de tout l'établissement. Enseignement, surveillance, formation morale : trois points essentiels dans la vie d'un collège et qui sollicitent l'activité de tous les maîtres. Ceux-ci sont toujours et partout associés et comme mêlés à tous les détails de la vie écolière. Il ne leur est pas possible de s'isoler complètement, de distraire leur action de l'action collective. Au contraire, tous les efforts individuels convergent vers un but unique : l'éducation chrétienne. Les récréations, les promenades, la surveillance des dortoirs font partie du devoir d'état comme le travail de la classe, la correction des copies, les industries diverses pour entretenir l'émulation.

Soucieuse de provoquer l'effort dans la formation morale, de développer le sentiment de la responsabilité, la Société de Saint-Bertin favorisait de tout son pouvoir ces pieuses Associations, imitées des Jésuites,

par le Pape les constitutions de la Société. Quinze archevêques ou évêques prêtèrent, en 1876, leur appui à cette demande. On obtint enfin, le 20 septembre 1879, de la Congrégation des Evêques et Réguliers, une déclaration qui approuvait et confirmait la Société, mais faisait des réserves sur quelques articles des constitutions, avec prière de les corriger et de les soumettre à un examen ultérieur.

Les choses en sont restées là.

Cf. CH. GUILLEMANT : *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, pp. 412-413.

qui s'appellent les Congrégations, elle instituait des « présidents », des moniteurs, élèves d'élite, investis d'une sorte de droit d'aînesse sur leurs condisciples, mission où la confiance et la délicatesse devaient tenir plus de place qu'une ombrageuse autorité.

Assurément ces procédés n'étaient pas propres à la Société de Saint-Bertin. Ils existaient avant elle. Mais elle sut les perfectionner, les codifier dans des *Constitutions* qu'elle soumit à l'approbation du Souverain Pontife, et en faire la base même de son système d'éducation. Ajoutez-y le dévouement de ses maîtres à l'œuvre commune, leur sollicitude variée et inlassable auprès de la jeunesse, la haute valeur morale et la longue expérience de ceux qui étaient à leur tête. C'est là ce qui fit le succès de la Société de Saint-Bertin et ce qui reste son plus beau titre de gloire.

## II

### LE COLLÈGE SAINT-BERTIN (1).

Fondé en 1813 sous forme de Petit Séminaire, réduit à l'état de pensionnat au mois d'octobre 1835, le collège Saint-Bertin comptait, en 1850, deux cents élèves environ, dont les deux tiers suivaient le programme des études classiques.

Le vote de la loi sur la liberté d'enseignement entraîna plusieurs conséquences importantes pour la vie et la prospérité de cette maison. Il sembla aux directeurs de la Société qu'il importait d'y organiser fortement les études, et par suite, de la doter d'un personnel de

1) Nous devons la plupart des renseignements qui suivent à l'obligeance de M. l'abbé A. Lehembre, supérieur du Collège Saint-Bertin, qui dans un ouvrage intitulé : *Origines du collège Saint-Bertin : le Petit Séminaire de Saint-Omer* (Tourcoing, Duvivier, 1913), a raconté les débuts de sa chère maison et qui amasse au jour le jour les documents nécessaires pour en écrire l'histoire complète. D'intéressants fragments en sont publiés dans *Le Bertinien*, depuis le 15 septembre 1912.

choix. Il fut donc décidé : 1° que M. Eugène Dumetz, supérieur de la maison Saint-Louis, à Dohem, deviendrait supérieur du collège Saint-Bertin, et amènerait avec lui les professeurs et les élèves de ses classes supérieures ; 2° que M. l'abbé Procope Panet serait nommé supérieur de Dohem ; 3° qu'à la suite de la décision prise par le Conseil général du Nord de ne plus accepter à Douai les élèves-maîtres originaires du Pas-de-Calais, le cours normal des aspirants au Brevet élémentaire serait établi à Dohem, sous la haute direction du Supérieur de la maison Saint-Louis (1).

Pour subvenir aux besoins nouveaux, il fallut faire appel à toutes les compétences. Sur les 23 professeurs que comptait le collège Saint-Bertin à la rentrée de 1850, 13 étaient nouveaux. M. Toursel, chargé de la direction des études, eut le talent de « réunir en un faisceau toutes les bonnes volontés et de donner, à l'enseignement littéraire et scientifique, l'unité puissante que la Société faisait régner depuis longtemps dans l'éducation elle-même (2). » Il fut assez heureux pour mettre la main, dès le début sur un jeune homme que son mérite devait pousser aux plus hautes charges de l'Etat. Auguste Paris voulut bien prêter son concours à son ancien collègue, de 1850 à 1852, dans la chaire de Rhétorique.

Eugène Dumetz, que M<sup>gr</sup> Parisis, en arrivant dans son diocèse, trouva à la tête de Saint-Bertin, avait alors 53 ans, et avait consacré toute sa vie à l'éducation de la jeunesse. « Son aspect était gravé et révélait la tendance de son âme... volontiers tournée vers l'ascétisme, et envisageant toutes choses au point de vue de la foi. Son domaine était surtout la formation morale et religieuse des jeunes gens ; ses moyens d'action, la lecture spirituelle, la prédication, la confession. L'homme de Dieu était là dans son élément. N'est-ce pas lui qui

(1) Il y fonctionna, en effet, à la satisfaction de tous, jusqu'en 1883.

(2) Eloge funèbre de M. Toursel par M. A. Paris.

disait, peu de temps avant sa mort : « Dieu m'est témoin que j'aurais volontiers donné ma vie pour chacun de mes élèves (1). »

M<sup>gr</sup> Parisis était plein de vénération pour ce prêtre éminent et ne perdait pas une occasion d'honorer publiquement le collège le plus en vue de la société, afin d'ajouter au prestige de l'un, à l'influence de l'autre.

Vers le mois de juillet 1853, le général Canrobert se trouvait au camp d'Helfaut, où les troupes s'organisaient en vue d'une guerre éventuelle contre la Russie. Invité à se rencontrer à Saint-Bertin avec le chef du diocèse, il y vint, accompagné du général de La Motte-Rouge et, dans le réfectoire transformé en salle de spectacle, assista à la représentation de *Polyeucte*, puis à un récit vibrant de l'affaire de Zaatcha, dont naguère le capitaine Canrobert avait été le héros. Très ému, celui-ci remercia en disant : « Messieurs, ce que vous venez d'entendre me donnerait de l'orgueil, si j'en étais capable. » M<sup>gr</sup> Parisis, au banquet qui suivit, célébra, chez les deux généraux, l'alliance de la bravoure et de la religion.

L'année suivante (2 août 1854) l'évêque d'Arras présida la distribution des prix au collège Saint-Bertin et y fit, devant toutes les notabilités de la ville, un discours sur *l'Education du cœur*, qui lui permit de dire sa pensée sur les maîtres qu'il avait devant lui.

Il ne dédaignait pas, à l'occasion, de témoigner sa sympathie à la maison en assistant à des fêtes plus modestes et plus intimes. Les Congréganistes qui furent reçus le 2 juin 1856 durent être très flattés de prononcer leur acte de consécration à la sainte Vierge devant M<sup>gr</sup> Parisis, et d'inscrire leur nom à côté du sien sur le registre officiel (2).

Mais M. Dumetz était arrivé au seuil de la soixan-

(1) Notes de M. A. Lehembre.

(2) M<sup>gr</sup> Parisis encouragea aussi la création d'une conférence de saint Vincent de Paul à Saint-Bertin (janvier 1854). Très vivante, cette œuvre charitable adopta rapidement 37 familles.



taine. Ne se sentant plus la force de mener de front la direction du Collège et celle de la Société de Saint-Bertin, il remit, entre des mains plus jeunes, une partie de l'autorité dont il était investi. En octobre 1856, M. Poulet lui succéda à la tête de la vieille maison.

Le nouveau Supérieur n'avait que 33 ans. Il avait débuté à Marcq, puis au Petit Séminaire d'Arras. Il apportait à Saint-Omer des qualités brillantes : « une grande distinction extérieure, une intelligence vive, une remarquable facilité de parole, la vigueur et l'élan de la jeunesse (1) ».

Durant les treize années qu'il présida aux destinées du Collège [1856-1869], nous ne signalerons que trois événements, dont l'importance même attira l'attention de l'évêque d'Arras : la construction des bâtiments qui bordent la rue Saint-Bertin ; la création du Noviciat, et la pénible épreuve qui, sous forme de maladie tenace, faillit compromettre, sinon l'existence, au moins la prospérité de l'établissement.

Depuis 1850, il était devenu impossible de loger tous les services dans l'antique immeuble, aux murs disparates, qui avait abrité jusque-là quarante générations bertiniennes. L'architecte de la Compagnie du chemin de fer du Nord, M. Lejeune, établit un vaste plan qui donnerait à la façade principale un aspect majestueux et permettrait d'installer chapelle, bibliothèque, classes, dortoirs, parloir, chambre d'honneur. Ce projet fut réalisé en deux fois ; la partie gauche (parloir) de 1856 à 1858 ; la partie droite (chapelle) de 1863 à 1865. La Société se chargea de toutes les dépenses.

Nous avons dit plus haut la façon dont fut conçu le Noviciat, ses brillants professeurs, ses heureux résultats, sa fin prématurée.

La maladie qui, à plusieurs reprises, s'abattit sur le collège, prit les proportions d'un vrai fléau. Durant trois ans, les classes furent suspendues, en totalité ou

(1) Notes de M. Lehembre.

en partie (1), et quand on rouvrit les portes, en octobre 1862, la rentrée se fit avec 30 élèves, dont 10 pensionnaires. M<sup>sr</sup> Parisis soutint, comme il convenait, le courage du Supérieur et des maîtres. Peu à peu, la confiance des familles revint, et en 1866, le Collège, rajeuni et pourvu de tous les organes essentiels, avait retrouvé sa clientèle et sa prospérité d'autrefois.

### III

#### LES AUTRES COLLÈGES DE LA RÉGION.

La vieille maison de Dohem, décapitée en 1850 au profit de Saint-Bertin, avait donc gagné, à titre de compensation, la confiance des autorités académiques, et ouvert ses portes à l'École normale d'instituteurs. Cet essai hardi réussit de tout point. A deux reprises, en juin 1854 et en mai 1859, M<sup>sr</sup> Parisis visita Dohem et ses deux pensionnats : celui de Sœur Justine dont il loua la piété, tout en souhaitant qu'on y apprît plus diligemment le soin du ménage ; celui de M. l'abbé Panet, qu'il trouva « très bien ». Il y fut harangué par un normalien qui esquissa un programme de bonne harmonie et de collaboration entre curés et instituteurs :

« Plus heureux que nos devanciers, ajouta ce jeune homme, nous sommes animés de sentiments chrétiens ; nous saurons faire honneur à notre foi. Nous ne demandons pas à être crus sur parole. Vous nous jugerez, Monseigneur, à nos œuvres. »

La municipalité d'Aire-sur-la-Lys avait confié son collège, en 1852, à la Société dirigée par M. Dumetz,

(1) La première victime fut atteinte le 23 novembre 1858 ; les élèves furent licenciés pour un mois ; puis, en raison de nouveaux accidents, de janvier à octobre 1859. Les classes inférieures fonctionnèrent seules de 1859 à 1861. La recrudescence du mal ne permit même pas d'achever l'année scolaire (15 juillet 1861) ; et la solitude régna de nouveau durant l'année 1861-1862.

mais les élèves de Rhétorique et de Philosophie devaient être admis d'office à Saint-Bertin, « qui reçut ainsi, pendant quelque temps, un appoint plus précieux encore par la qualité que par le nombre ».

L'Institution Saint-Joseph d'Arras ne commença qu'en 1863 à jouir d'une vie autonome. M<sup>sr</sup> Parisis n'y intervint guère que par la désignation de ses premiers Supérieurs : M. L. Follioley (1863-64), M. J. F. Mannesier (1864-66).

A Boulogne, M<sup>sr</sup> Hassreingue ; à Montreuil, M. Delwaille, consi l'éraient leur établissement comme leur fief et n'avaient, avec l'évêché, que de rares et fugitives relations, dont il est difficile aujourd'hui de retrouver les traces.

Bien que située dans le département du Nord, l'Institution de Marcq-en-Barœul étaient regardée par l'évêque d'Arras comme l'un de ses « joyaux ». N'était-elle pas dirigée par un de ses prêtres les plus distingués, M. Pierre Crèveœur, élève préféré de M. Joyez et « assistant » de la Société de Saint-Bertin ? Le 7 février 1862, M<sup>sr</sup> Parisis y bénit, dans la cour de la grande division, une statue de la Sainte Vierge, sous le vocable : *Sedes Sapientiæ* (1). Il avait promis d'y revenir au mois d'août suivant pour l'inauguration de la chapelle. Retenu à Paris, il fut remplacé par M<sup>sr</sup> Wicart, évêque de Fréjus.

Deux ans après, M<sup>sr</sup> Régnier, archevêque de Cambrai, fit à son tour les honneurs de Marcq à son suffragant. Après la grande procession en l'honneur de Notre-Dame de la Treille (2), douze prélats, parmi lesquels M<sup>sr</sup> Parisis, visitèrent le célèbre collège, et le Préfet du Nord, M. Besson, s'assit à leur table.

Dépendant de la métropole de Cambrai par son territoire et la majeure partie de son recrutement, attachée au diocèse d'Arras par la Société de Saint-Bertin, dont

(1) Cf. *supra*, chap. III.

(2) Cf. *infra*, chap. XVI.

elle était la propriété, la maison de Marcq était exposée à se trouver un jour l'enjeu d'un conflit entre des autorités également respectables et des intérêts légitimes, mais divergents.

C'est ce qui arriva en 1855-1856 (1).

Pour solder les dépenses qui paraissaient s'imposer au Collège Saint-Bertin, M. Eugène Dumetz estima que la Société avait un gros sacrifice à faire et que Marcq devait en porter le poids. Il songea donc à vendre ce collège menacé, selon lui, par de redoutables concurrences (2) et à rappeler M. Crèveœur, qui prendrait sa place, comme Supérieur Général.

Celui-ci manifesta de vives répugnances et, pour sauver son œuvre, imagina, de concert avec M. Kolb-Bernard, industriel de Lille, une vaste fédération de l'enseignement catholique dans les deux diocèses de Cambrai et d'Arras.

Le bruit de ces négociations transpira. Mal renseignée, l'opinion publique attribuait à l'évêque d'Arras l'intention de fermer le collège de Marcq. L'archevêque de Cambrai, M<sup>sr</sup> Régnier, écrivit à M<sup>sr</sup> Parisis son étonnement de n'avoir pas été consulté et de voir que le clergé songeait à détruire de ses propres mains une maison d'éducation, à l'heure où elles étaient si nécessaires (25 janvier 1856). L'évêque d'Arras répondit qu'il n'était lui-même au courant de cette affaire que depuis peu de jours et qu'elle était loin d'être aussi simple qu'elle pouvait paraître à première vue.

Au mois d'avril suivant, aucune décision n'était prise encore. M<sup>sr</sup> Parisis partait pour Rome. De Marseille, avant de s'embarquer, il écrivit un long Mémoire à son métropolitain sur l'ensemble de la question, pour chercher avec lui « les moyens de sauver un établissement qu'il ne nous est pas permis de laisser périr ».

(1) Nous tenons de M. Lehembre les renseignements qui suivent.

(2) Lille, Roubaix, Tourening, Douai avaient un collège libre de plein exercice.

Le 24 avril, M<sup>sr</sup> Régnier fit une visite au collège et manifesta nettement son désir que le *statu quo* fût maintenu, assurant que la solution avait des chances de succès.

On en resta donc là. L'institution de Marcq traversa heureusement cette crise et connut encore de beaux jours, sous le gouvernement de M. Crèveœur, de M. Hollebecque et de M. Dieu. Elle est aujourd'hui plus florissante que jamais (1).

#### IV

### LA SOCIÉTÉ DE SAINT-BERTIN ET LE COLLÈGE DE SAINT-DIZIER (1858-1860).

M<sup>sr</sup> Parisis suivait, avec un intérêt tout paternel, dans son ancien diocèse de Langres, les progrès du collège de Saint-Dizier, qui jusqu'en 1849 dépendait de la municipalité et qu'il avait eu la hardiesse de confier, avant même le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement, à un ecclésiastique, M. le chanoine Millot (2). Le nombre des élèves qui, en deux ans, était passé de 20 à 200 et devait monter plus tard à 320 (3), indiquait la confiance que le nouveau régime inspirait aux familles. Au mois de mai 1854, M<sup>sr</sup> Guerrin, évêque

(1) Nous dirons quelques mots plus loin, au chapitre XIII, des pensionnats de jeunes filles dirigées par les Congrégations religieuses : Ursulines, Bénédictines du Saint-Sacrement, Dames du Sacré-Cœur, de Nazareth, de la Sainte-Union, etc.

L'enseignement primaire donnait alors moins de préoccupations qu'aujourd'hui aux catholiques. Les instituteurs publics étaient loin d'être hostiles ; dans son diocèse, l'évêque d'Arras voyait l'école normale aux mains d'un de ses prêtres. Beaucoup d'écoles officielles étaient dirigées par des religieux ou des religieuses.

En 1851, M<sup>sr</sup> Parisis comptait, sous sa juridiction, 105 Frères enseignants et 612 Sœurs réparties dans 92 maisons. Ce nombre augmenta certainement sous son épiscopat.

(2) Voir tome I, pp. 374-379.

(3) Avant et après la guerre de 1870, au témoignage de M. Guillemet, ancien supérieur de cette institution.

de Langres, en avait acheté les bâtiments à la ville de Saint-Dizier.

Mais le Supérieur, M. Millot, ne dominait pas son personnel et s'épuisait en vaines tentatives pour relever une autorité qu'à tort ou à raison il accusait l'évêché de Langres de défendre mollement. La vivacité même de ses impressions le faisait passer parfois d'un extrême à l'autre et son imagination ardente lui exagérerait volontiers les sympathies et l'hostilité dont il était l'objet.

Il songeait, dès 1854, à abandonner la direction du collège. Mais il tenait à en assurer l'avenir. Il conçut l'idée d'en offrir la direction à une congrégation religieuse. D'accord avec Monseigneur l'évêque de Langres, il fit des ouvertures, en ce sens, à la société de Saint-Bertin.

M<sup>re</sup> Parisis fut flatté de cette démarche. Et en attendant que le projet prît corps, il offrit d'accueillir, dans les collèges de la région du Nord, quelques jeunes prêtres de Langres, qui se formeraient ainsi aux méthodes et se plieraient aux règlements de la puissante Société.

Au mois de mai 1858, deux abbés arrivèrent, en effet, de la Haute-Marne, rejoignirent M<sup>re</sup> Parisis en tournée pastorale afin de lui être présentés et furent dirigés, l'un sur le collège de Bergues, l'autre sur le collège de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

Mais la question était de savoir ce que Monseigneur l'évêque de Langres voulait faire. Son intention pouvait être, en effet, de confier nettement la direction du collège Saint-Dizier à la Société de Saint-Bertin ; ou de laisser à la tête de cette maison des prêtres de son diocèse. Les jeunes professeurs envoyés en avant-garde devraient se préparer, dans le premier cas, à prendre rang dans la dite Société et, dans le second cas, à rentrer purement et simplement dans leur pays d'origine, après avoir fait un stage dans le Nord. « C'étaient là, disait M<sup>re</sup> Parisis, deux opérations toutes différentes,

dont la seconde est la plus facile, mais moins efficace, et la première plus satisfaisante, mais beaucoup plus complexe (1). »

Sur ces entrefaites, M. Millot donna sa démission. On était à l'entrée des grandes vacances. C'était l'occasion, ou jamais, de prendre un parti. Mais le plus ancien des professeurs de Saint-Dizier, l'abbé Guillaumet, se souciait peu de voir le gouvernement passer en d'autres mains, et ses collègues redoutaient l'introduction d'un règlement qui aurait contrarié leurs habitudes. Ils résolurent de gagner du temps et soumi-  
rent à M<sup>sr</sup> Guerrin un plan de réorganisation du collège qui avait un aspect séduisant : celui d'utiliser exclusivement les ressources dont on disposait sur place. L'évêque de Langres l'approuva et nomma directeur M. Guillaumet.

Cependant on n'avait renoncé, ni d'un côté ni de l'autre, au projet de fusion. M<sup>sr</sup> Parisis y voyait l'avantage des deux diocèses : celui d'Arras, grâce à un échange de sujets dont les qualités se complèteraient (2) ; celui de Langres, qui assurerait ainsi l'avenir d'une maison importante.

« Nous ne pouvons lutter contre l'armée universitaire, écrivait-il, qu'avec des compagnies nombreuses et solidement organisées. Qu'est-ce qu'un collège qui repose sur la tête d'individus que rien ne relie ensemble et qui sont subordonnés à toutes les inconstances humaines, intérieures et extérieures ? La réponse se trouve, ajoutait-il, dans l'histoire du Collège Stanislas à Paris (3). »

M<sup>sr</sup> Guerrin précisa ses vues dans une note du 1<sup>er</sup> février 1859.

« Mon désir, disait-il, est que Messieurs de Saint-Bertin

(1) Lettre à M. Lamy, 30 avril 1858.

(2) « Il y a peut-être chez nous plus de sagesse et de facile entente, mais il y a certainement chez vous plus d'intelligence et d'initiative. » (Lettre à M. Lamy, 30 avril 1858).

(3) Lettre à M. Lamy, 30 décembre 1858.

puissent se charger bientôt de la direction de notre collège de Saint-Dizier.

« Mais je désire aussi que la chose se fasse doucement et sans secousse, avec tous les ménagements qui sont dus aux positions faites et aux droits acquis.

« La Société nous enverrait d'abord deux de ses membres *choisis*, l'un pour Supérieur, l'autre pour Directeur de la discipline.

« Tous les professeurs actuellement en exercice resteraient provisoirement à leur poste, sous la direction des deux prêtres de Saint-Bertin. »

C'était supposer, aux professeurs en question, beaucoup de désintéressement. L'évêque d'Arras proposa un moyen terme. Le Collège Saint-Bertin venait d'être licencié en pleine année scolaire, par suite de maladies contagieuses. Plusieurs maîtres étaient libres. « On mettrait cette circonstance douloureuse à profit ; et comme il est bon de se connaître mutuellement avant de s'associer, un ou plusieurs de nos Messieurs iraient au collège de Saint-Dizier, pour y passer un temps indéterminé, afin de voir et d'entendre, afin d'être vus et entendus. Il est clair qu'ils n'auraient aucun pouvoir d'aucun genre... Je vous choisirai mon monde, de façon à aplanir bien des difficultés (1). »

M. Millot se trouvait à Arras à cette date. Commit-il une indiscretion ? Le projet, en tout cas, fut connu à Saint-Dizier en même temps qu'à Langres, et les cervelles s'y échauffèrent, à tel point que tout se termina par un voyage de M. Poulet, Supérieur du Collège Saint-Bertin, non pas à Saint-Dizier, mais à Langres. Il y fut reçu fort aimablement, mais n'en rapporta rien, pas même une espérance nette (2).

(1) Lettre à M<sup>sr</sup> Guerrin, 28 avril 1859.

(2) Je trouve dans une lettre de M<sup>sr</sup> Parisis à M. Vouriot ces lignes curieuses : « Vous avez en ce moment à Langres un des hommes les plus capables et les plus complets de notre Société de Saint-Bertin. Il va demander à Monseigneur ses intentions formelles, car on ne dirige pas des affaires avec des équivoques et on ne les conclut pas avec des politesses. Vouloir ménager tout le monde, c'est s'exposer



La rentrée se fit donc en 1859 à Saint-Dizier sans amener aucun changement. Pour répondre à certaines préoccupations, M. Guillaumet s'offrit alors à former sur place une société animée du même esprit que celle de Saint-Bertin, sauf à s'affilier plus tard à celle-ci. Mais ce ne fut qu'une velléité. Comme l'écrivait un jour M<sup>sr</sup> Parisis :

« Les hommes destinés à fonder des sociétés religieuses sont rares en ce monde, et ils se reconnaissent à des signes dont n'est pas illuminé le front de M. Guillaumet. » (Lettre à M. Lamy, 21 juin 1859).

L'affaire en demeura donc là. Et il ne restera, de ces longues négociations, que le souvenir d'un beau projet qui n'a pas abouti.

On voit aisément où il faut chercher les causes de cet échec : tout d'abord chez les professeurs de Saint-Dizier, dont on comprend la répugnance pour toute innovation susceptible de restreindre leur liberté et de les placer sous une autorité qu'ils traitaient d'étrangère ; puis dans une fraction du clergé des alentours, qui soupçonnait, derrière la Société de Saint-Bertin, l'influence de M<sup>sr</sup> Parisis (1) ; dans l'habile diplomatie de M. Guillaumet qui, sans jamais opposer une fin de non-recevoir, réussit toujours à retarder l'échéance qu'il redoutait, persuadé que le temps ferait le reste (2) ; enfin, dans la réserve, pour ne pas dire l'indécision de M<sup>sr</sup> Guerrin, dont on ne saurait dire si elles sont chez lui un trait de caractère, ou si elles

beaucoup à ne contenter personne. La première condition pour aboutir, c'est de savoir où l'on veut aller ; la deuxième, c'est d'y marcher. » (juin 1859).

(1) « Arras reviendra donc dans le diocèse de Langres ? De quel œil verra-t-on cela dans notre clergé ? » (Lettre de M. Guillaumet à M<sup>sr</sup> Guerrin, 28 juillet 1860).

(2) M<sup>sr</sup> Parisis sentait nettement d'où venait l'opposition. Il écrivait, le 28 mai 1859, à M<sup>sr</sup> Guerrin : « M. Guillaumet manifeste en toute occasion des sentiments contraires, et sa dernière lettre à M. L'évêque est au rebours de tout ce que nous projetons. »

prouvent seulement qu'en la circonstance il eut une confiance médiocre dans la solution proposée par M<sup>sr</sup> Parisis.

## V

CONDITIONS D'ADMISSION DES PROTESTANTS  
DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION CATHOLIQUES.

(Août-septembre 1856).

L'attention de M<sup>sr</sup> Parisis avait été attirée, en 1856, sur la manière dont certains pensionnats de jeunes filles, spécialement dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, comprenaient leur devoir à l'égard des jeunes protestantes qu'ils admettaient dans leurs maisons.

Non seulement la liberté de conscience la plus large était assurée à ces enfants ; mais elles se voyaient obligées, par la volonté expresse et continuelle de la direction catholique, à étudier des livres hérétiques, à fréquenter le temple protestant, sous peine de manquer à la règle ; à recevoir, par conséquent, une éducation protestante complète. On allait même jusqu'à interdire aux élèves, même catholiques, de ces maisons, de parler jamais de religion entre elles.

L'évêque d'Arras, ayant signalé cette situation dans la relation officielle qu'il avait faite au Pape sur l'état de son diocèse, en reçut cette réponse : « Vous devez tout tenter pour apporter remède à ce mal. »

Ce genre d'écoles, où deux cultes contradictoires sont en même temps enseignés, honorés, professés, portait alors le nom — dont le sens a bien changé — d'écoles mixtes.

La loi de 1850 les avait prévues. Elle avait établi comme principe que « dans les communes où les différents cultes sont professés publiquement, des écoles séparées seraient établies pour les enfants appartenant à chacun de ces cultes (ch. III, art. 36). Toutefois cer-

taines communes pouvaient solliciter une autorisation particulière et provisoire pour avoir des écoles mixtes. Or il arriva que des directrices catholiques de pensionnats libres et des maîtresses d'école reçurent, en même temps que des enfants catholiques, de jeunes protestantes à qui elles promirent de donner ou de faire donner une éducation qu'on pouvait qualifier d'hérétique.

Au début du mois d'août 1856, M<sup>gr</sup> Parisis adresse une première instruction à son clergé où il s'élève contre ces écoles. Il montre qu'elles consacrent en quelque sorte l'indifférence religieuse. Il pose ces deux questions dont il est facile d'apercevoir la gravité :

1° un chef d'établissement, dans l'habitude d'une telle coopération à des actes aussi répréhensibles, peut-il être admis aux sacrements de l'Eglise?

2° le devoir des pasteurs des âmes n'est-il pas d'éloigner de ces établissements funestes, par tous les moyens légitimes, les enfants catholiques?

« La première de ces questions, répondait le prélat, ne peut pas, en elle-même et dans sa généralité, présenter de doute. Dès lors qu'un système de conduite est en soi certainement mauvais, formellement injurieux à la vérité divine, nécessairement scandaleux pour les enfants comme pour leurs familles, en ce qu'il entretient l'indifférence en fait de religion, qui est la plus funeste maladie de notre siècle, il est clair que l'on pèche grièvement en suivant ce système, et que, si l'on s'obstine à y persévérer, on est indigne de recevoir les grâces qui sont les gages de l'amour de Dieu et les signes de la communion des fidèles.

L'évêque sait faire la part de la bonne foi, des nécessités ou même des illusions provenant de certaines circonstances ; mais n'est-ce pas, alors, une obligation d'éclairer les consciences ?

Il continue :

« Quant au second point, l'obligation est peut-être encore plus évidente et son exécution plus facile. Si jamais le devoir d'instruire, de prévenir, de détourner du mal et de porter au bien est urgent et impérieux pour le Pasteur des âmes, c'est

évidemment quand il s'agit d'empêcher que les générations ne se corrompent à leur naissance et ne deviennent ainsi incurables pour l'avenir. Alors il faut que le Pasteur soit d'autant plus inquiet que ses ouailles le sont moins ; il faut qu'il multiplie à propos ses avertissements, d'autant plus que le mal est moins compris et le danger moins aperçu..... » (1)

Cette lettre destinée au clergé seul devint bientôt publique et provoqua des réclamations nombreuses et même des clameurs de la part des personnes intéressées. Le Gouvernement s'en émut, de son côté, parce que certains collèges ou lycées tombaient sous le coup des décisions de l'évêque.

On pressa M<sup>gr</sup> Parisiis d'aller à Paris défendre sa lettre pastorale.

« ... Elle se défend assez d'elle-même, écrit-il à Du Lac, et ne suscite tant de clameurs que parce qu'elle touche à l'erreur capitale des temps modernes, à savoir que toutes les religions sont bonnes.

« Au reste, continue-t-il, une seconde circulaire sur le même sujet a été envoyée hier dans toutes les paroisses et sera lue dimanche dans toutes les chaires du diocèse. »

Pour cette deuxième lettre, il demande « la place la plus voyante dans l'*Univers*, car c'est un catéchisme à faire à bien du monde, même parmi les lecteurs d'un journal catholique. Je n'ai point voulu cet éclat, ajoute-t-il ; je ne m'y attendais nullement. Depuis vingt-et-un ans que je suis évêque, c'est la première fois qu'une de mes communications confidentielles au clergé a été mise au jour. Mais à part ce déplaisir, je me réjouis d'avoir à m'expliquer sur un état de choses aussi honteux que funeste, qui révèle, hélas ! tout à la fois, l'ignorance des esprits et la faiblesse des caractères. » (2)

En effet, le 14 septembre, avait paru la seconde lettre sur les maisons d'éducation. Il y regrettait la publicité donnée sans son aveu à une circulaire confidentielle. Non pas qu'il désavouât les idées qu'elle exprimait, mais

(1) M. I., p. 353.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1856.

les graves principes qui y étaient émis ne s'adressaient qu'aux prêtres chargés de la conduite des âmes et supposaient, pour être bien compris, des connaissances théologiques. L'ignorance seule a donné naissance aux interprétations les plus étranges. Aussi se voit-il dans la nécessité d'exposer la doctrine catholique dans toute sa simplicité.

Dans la lettre, objet de tant de commentaires, il s'agit, dit-il, uniquement de la coopération *directe et formelle* des maîtres catholiques au culte protestant. Nous avons déclaré cette coopération défendue, nous la déclarons de nouveau contraire à la foi, et l'on va voir qu'il ne s'en suit ni intolérance, ni persécution, ni même aucune gêne sérieuse pour les enfants appartenant à des sectes dissidentes. Car nous ne les empêchons ni d'entrer dans des institutions dirigées par des catholiques, ni même, sauf le scandale, d'y remplir, pour leur compte, ce que leurs parents regardent comme les devoirs de leur culte. Seulement nous ne voulons pas que les maîtres catholiques y coopèrent directement. »

Il établit alors qu'il y a deux sortes de coopérations au mal, l'une matérielle et passive que l'on peut se permettre pour des raisons graves, l'autre active et formelle qui est toujours coupable. Et il continue :

« Ainsi, qu'un maître catholique laisse ses élèves protestants faire personnellement les pratiques de leur culte, ce peut n'être de sa part qu'une coopération passive et matérielle, et si ces pratiques particulières n'offrent pour personne aucun inconvénient spirituel notable, le maître catholique peut bien ne pas être obligé de les interdire, même dans sa maison. »

Mais ce qu'il réproouve, c'est la coopération directe, immédiate et déterminante.

« Si ce maître, dit-il, usait de son autorité pour que ces mêmes élèves fissent ces mêmes exercices, s'il les y obligeait par des règlements, s'il les y encourageait par des récompenses, s'il les y conduisait comme à un devoir, ce serait une coopération active, et formelle ; et c'est là ce que nous ne pouvons pas lui permettre, parce que ce serait un démenti donné à ses propres croyances,

un scandale formel pour les enfants catholiques et une profession ouverte d'indifférentisme. »

Il profite de l'occasion pour donner une notion exacte de la tolérance, distinguant ce qui est dû aux personnes et ce que l'on doit aux principes.

« Le monde aura beau se récrier, faire entendre bien haut ses mensonges et ses blasphèmes, y ajouter peut-être ses injures et ses menaces, nous n'avons qu'un mot à répondre : notre doctrine est telle parce que nous sommes catholiques et que, comme catholiques, nous ne pouvons pas en avoir une autre. *non possumus aliquid adversus veritatem.*

« Que l'on nous demande l'indulgence pour les personnes, on aura toujours le droit de le faire, car c'est de ce côté seul que la tolérance est dans l'ordre, c'est dans ce sens seul que nous devons être toujours les ministres de la paix, les apôtres de la charité : et malheur à nous si nous l'oublions jamais. Que l'on nous demande du respect, des égards, et selon les mérites de chacun, de l'estime, de la considération pour nos frères séparés, rien de mieux, et nous avons la confiance que l'on ne citera pas un seul mot sorti de notre plume qui porte la plus légère atteinte à ce devoir.

« Mais quand nous sommes dans le domaine des principes, et cette instruction pastorale, aussi bien que la précédente, y est strictement renfermée, quand il s'agit des bases fondamentales et des conditions essentielles de notre foi en la sainte et souveraine parole de Dieu, que l'on nous demande de dire ou de faire dire le oui et le non, de protéger ou de faire protéger également le vrai et le faux ; ou bien que l'on prétende nous empêcher d'éclairer les fidèles à qui nous devons la lumière de la vérité, de diriger les prêtres dont nous sommes, quoique bien indigne, le chef légitime, notre réponse ne peut ni fléchir ni varier : *Non possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.*

« La vérité ! la vérité divine ! c'est le premier trésor de l'Église, car la vérité c'est Dieu, qui a dit de lui-même : *ego sum veritas*, car Dieu c'est Celui qui est, et la vérité c'est ce qui est, ce qui est essentiellement, ce qui est éternellement, *veritas Domini manet in æternum.*

« Aussi c'est pour rétablir la vérité parmi les hommes que le Verbe s'est fait chair, c'est pour conserver la vérité que l'Église a été établie, c'est pour défendre la vérité que les mar-

tyrs sont morts, c'est pour propager la vérité que le ministère apostolique a été répandu, enfin c'est pour la vérité, pour sa diffusion, pour ses intérêts, pour son intégrité que nous devons tous être disposés à dépenser nos forces, à sacrifier notre repos, à braver toutes les épreuves et, s'il le faut, à donner notre vie.

« Maintenant ces devoirs de notre foi seront-ils incompatibles avec ceux de la charité ? Oh ! non, encore une fois, car la charité, c'est Dieu aussi, *Deus caritas est*. La vérité ne trouble pas, elle éclaire ; elle ne divise pas, elle réunit et seule elle a la vertu de maintenir dans l'union ; mais par cela même, elle est, de sa nature, tout à fait incompatible avec l'erreur, absolument comme le jour est incompatible avec la nuit.

« Cette incompatibilité essentielle, on ose aujourd'hui la nier : c'est pour cela même que nous la proclamons à tous et que nous la rappelons spécialement à ceux qui sont parmi nous chargés de diriger la jeunesse dans les sentiers du vrai. Nous leur disons, nous leur redisons : L'enfant, dans l'ordre social, appartient à sa famille ; si la famille exige de lui certains actes qui ne sont pas en harmonie avec la doctrine catholique, vous, catholiques, vous pourrez, pour des raisons graves, ne pas les empêcher, si vous êtes sûr qu'ils ne portent pas préjudice à la foi des autres. Mais dès lors qu'ils sont contraires à la vérité religieuse que vous croyez, que vous adorez vous-même, vous ne pouvez pas, sans devenir coupable, y coopérer directement (1). »

Cette lettre pastorale, d'une doctrine si ferme et si lumineuse et qui était en même temps la plus complète apologie de la conduite du prélat, calma les esprits, sans pourtant faire taire une partie de la presse, celle qui semble avoir pris à tâche de démoraliser la France et de ruiner la foi dans les âmes (2). Les pensionnats et

<sup>1</sup> Mandements et circulaires I, p. 365-367.

<sup>2</sup> Le 11 octobre. M<sup>sr</sup> Parisis écrivait à M<sup>lle</sup> Elise Veillot : « On m'a dit que le *Siècle* continue à m'injurier à l'occasion des écoles mixtes, ce qui ne me fait absolument rien pour mon compte. Mais parfois, dans l'intérêt de quelques-unes des milliers d'âmes aveuglées par lui, j'ai la pensée de lui imposer comme réponse l'insertion entière de ma dernière lettre pastorale dont je vous envoie un exemplaire. Veuillez demander à vos frères leur avis sur cette idée, à laquelle je ne tiens pas du tout. »

écoles de filles des régions de Boulogne et de Saint-Omer se conformèrent aux prescriptions de M<sup>sr</sup> Parisis et tout rentra dans l'ordre.

Le Cardinal Gousset s'empressa de féliciter l'évêque d'Arras. « Ces deux lettres, dit-il, m'ont paru tout à fait conformes à la doctrine, à l'esprit, à la pratique générale et constante de l'Eglise (1). » Et après avoir rendu hommage à l'esprit conciliant et modéré de l'évêque d'Arras, le cardinal ajoute : « L'indiscrétion commise au sujet de la première lettre et les clameurs qui suivirent ne furent pas sans compensation : je crois que c'est une heureuse faute : *felix culpa* (2) ».

(1) Un détail de cette lettre nous montre quel souci d'une parfaite précision et quelle confiance réciproque apportaient dans leurs relations les deux prélats.

Le cardinal Gousset fait remarquer à l'évêque d'Arras qu'il y a, dans sa seconde lettre pastorale, une proposition qui lui paraît trop générale, trop large : « On lit à la page 6 : la vérité ne s'impose pas, elle se présente ; elle ne contraint pas, elle invite : Je supprimerais cette proposition, parce qu'elle me semble, dans sa trop grande généralité, contraire à l'autorité coercitive de l'Eglise, et même à celle d'un père de famille catholique. »

Cette phrase a disparu de la lettre pastorale.

(2) Lettre du 16 septembre 1856.

---



## CHAPITRE XI

### CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

#### I. — Une création : les Sœurs de la Providence.

---

- I. — Nécessité.
- II. — Négociations.
- III. — La R. M. Cécile.
- IV. — Appel au diocèse avril 1852.
- V. — Fondation de la communauté (6 mai 1852).
- VI. — Premiers développements. — Le choléra de 1854.
- VII. — Achats et constructions. — Bénédiction de la maison-mère (29 juin 1855).
- VIII. — Sollicitude de M. l'abbé de la Tour d'Auvergne et de M<sup>r</sup> Parisis.
- IX. — Un moine dissipe. — Le Bref de louange (25 juin 1858).

On se rappelle avec quelle poignante émotion M<sup>r</sup> Parisis signalait, dès le début de son épiscopat, l'abandon moral d'une partie de la jeunesse, dans les paroisses rurales, et son entraînement vers les plaisirs faciles. Contre ce mal, la lutte n'était pas organisée : l'opinion publique lui était devenue indulgente ; les parents eux-mêmes se montraient peu sévères à cet égard et ne se sentaient pas la force de réagir contre des désordres dont ils avaient été jadis les auteurs ou les victimes.

D'un autre côté, l'éducation des petites filles de la campagne laissait beaucoup à désirer. Huit cents communes sur neuf cent quatre n'avaient pas d'écoles réservées exclusivement à cette portion si intéressante de l'enfance.

Enfin les malades étaient fort négligés dans les pa-

roisses rurales : et les médecins étaient les premiers à s'en plaindre.

M<sup>sr</sup> Parisis ne pouvait se contenter de gémir sur cette situation. En homme pratique, il allait tout de suite à la recherche des moyens capables de faire reculer le mal, sinon de le supprimer. Il s'arrêta immédiatement aux résolutions suivantes : créer des écoles chrétiennes pour les filles, établir dans les paroisses des réunions où, chaque dimanche, les adolescentes trouveraient, avec d'attrayantes récréations, une protection pour leur vertu ; former des personnes pieuses qui, sans prétendre au rôle d'infirmières, seraient capables de donner les premiers soins en cas de maladie, d'assister les mourants et d'ensevelir les morts.

La loi sur la liberté d'enseignement ouvrait la voie la plus large aux initiatives privées dans la création des écoles. Et M<sup>sr</sup> Parisis était homme à en tirer parti.

Mais trouverait-il des éducatrices, et en assez grand nombre, pour réaliser son projet ? Les communautés religieuses ne manquaient pas dans son diocèse, mais trop peu, parmi elles, se consacraient à l'enseignement dans les écoles rurales. Les Sœurs de la Sainte-Famille, les Sœurs de la Providence de Rouen, les Filles de Saint-Vincent de Paul, les Augustines formaient sans doute un corps de troupes dévouées et expertes dans l'art de former l'esprit et le cœur de l'enfance. Mais leur personnel était insuffisant pour répondre aux besoins du diocèse, quelle que fût la bonne volonté des supérieures. Il y avait donc là, en 1852, un obstacle insurmontable à l'ouverture de nouvelles classes.

A ce grave souci s'en ajoutait un autre, qui avait pour M<sup>sr</sup> Parisis quelque chose de mortifiant. Le diocèse ne possédait pas de maison-mère destinée au recrutement du personnel enseignant. Il lui fallait donc recourir aux diocèses étrangers, quand il voulait confier la direction de ses écoles de filles à des maîtresses religieuses. Cette lacune constituait un état d'infériorité fort pénible à l'ancien évêque de Langres. Il songea donc non seu-

lement à se pourvoir de religieuses enseignantes, mais encore à créer une maison-mère qui répondît à ses dessein et procurât au diocèse des sujets formés sous ses yeux.

« Parmi tant de choses qui manquent à mon diocèse, écrit-il le 4 mars 1852 à M. Manois, supérieur du petit Séminaire de Langres et supérieur de la *Providence*, je mets en première ligne une maison-mère de sœurs destinées aux campagnes. J'avais d'abord eu l'espoir d'en former une avec les débris de quelques communautés augustines et franciscaines dispersées dans le diocèse et que je veux réunir en deux faisceaux, mais tout ce que je pourrai faire sera de les renfermer dans leurs constitutions primitives qui ne se prêtent aucunement à cela.

« Je n'ai donc plus qu'un parti à prendre. c'est de fonder à nouveau, en prenant des constitutions déjà existantes et approuvées. C'est vous dire que j'ai pensé à celles de nos bonnes sœurs de la *Providence* de Langres, que je connais à fond, les ayant expliquées si longtemps ».

Le projet révélé, la lettre continue sur un ton de supplique, car elle s'adresse au supérieur de la *Providence* de Langres :

« Mais que seront des constitutions si je n'ai pas de sœur ? Je viens donc tout bonnement vous prier de m'en donner ou de m'en prêter ; non pas, bien entendu, des sœurs telles quelles, mais des plus capables et des meilleures, puisqu'il s'agit d'une maison-mère.

« Je vous demanderai d'abord la Sœur Cécile qui, au fond, ne sera pas regrettée (1) et qui est maintenant plutôt faite pour être au premier qu'au second rang. Je lui laisserai le choix de ses deux compagnes, car il faut qu'elles viennent trois au moins (2) ».

Il priaît en même M. Manois de faire les premières démarches auprès de la Mère Joseph, supérieure de la

(1) Son mérite précoce et la confiance même que lui témoignait M<sup>re</sup> Parisis rendrien' parfois sa situation difficile.

(2) Lettre du 4 mars 1852.

Communauté, puis de s'entretenir avec Sœur Cécile. Il écrit, quelques jours plus tard, à cette dernière.

« C'est après avoir dégagé mon âme de toute considération naturelle, quelle qu'elle soit, c'est dans un parfait désintéressement de cœur et d'esprit, uniquement pour le bien en Dieu seul, que j'ai demandé à M. Manois de disposer de vous pour fonder une maison-mère pareille à celle de Langres. Le fardeau de ce diocèse est bien au-dessus de ce que j'avais supposé. Des sœurs sont absolument nécessaires dans les campagnes... Naturellement j'ai dû songer à la chère communauté de la Providence de Langres dont je suis sûr ; et comme vous êtes celle qui connaît le mieux les constitutions et leurs commentaires, je vous ai demandée... (1). »

En même temps qu'il cherchait des sujets à Langres, Monseigneur s'occupait de trouver un immeuble apte à recevoir sa future communauté. Son attention fut attirée par une maison très convenable, ancien monastère, pourvu de cloîtres et d'une vaste chapelle. Elle était située sur la paroisse Saint-Nicolas et portait le nom d'*Hôtel-Dieu* (2). Elle s'étendait entre la rue Baudimont et la rue des Bouchers-de-Cité. Ses vastes proportions lui permettaient d'abriter une communauté de religieuses et des classes nombreuses. Elle appartenait à l'administration des hospices qui n'en avait plus besoin. L'occasion de l'acquérir était belle : M<sup>re</sup> Parisis ne la laissa point échapper. Après quelques pourparlers, ne pouvant songer à acheter aussitôt l'immeuble, il le prend en location pour deux mille francs.

(1) Lettre du 7 mars 1852.

(2) Cet établissement avait été l'un des plus anciens hôpitaux du Nord de la France. On le trouve en plein exercice dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Quand éclata la Révolution, les malades furent transférés à l'hôpital Saint-Jean, les revenus confisqués et l'Hôtel-Dieu converti en prison. C'est là que Le Bon enfermait ses victimes : des jugements expéditifs y empêchaient l'encombrement. — Dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien Hôtel-Dieu avait été successivement hôpital, école mutuelle communale, orphelinat.

Il se retourne aussitôt vers la communauté langroise et presse sœur Cécile de faire le voyage d'Arras ; les demoiselles Lefebvre du Prey sont disposées à la recevoir chez elles, pendant qu'avec leur concours elle meublera la nouvelle maison.

Mais les desseins de l'évêque d'Arras avaient mis la communauté de Langres en grand émoi.

Il semblait à ces saintes filles qu'on allait porter atteinte à l'unité de leur congrégation, qu'elles étaient menacées d'un schisme ; et elles n'étaient pas loin de traiter comme transfuges celles qui, en cette circonstance, accepteraient de s'éloigner. On voulait bien, à la rigueur, laisser partir Sœur Cécile. Mais on faisait la sourde oreille pour toute autre.

Pour finir, on laissa Sœur Cécile, accompagnée d'une jeune professe, Sœur Michaël, prendre la route d'Arras (1). Et encore, à peine Sœur Cécile était-elle partie qu'on voulut rappeler sa compagne. Mais il était trop tard (17 mars 1852).

Monseigneur, appelé au Conseil supérieur de l'Instruction publique, tint à saluer les deux filles de la Providence, lorsqu'elles passèrent à Paris. C'est dans cette courte entrevue qu'il apprit le trouble qui régnait à Langres. Aussitôt il écrivit à M. Manois, le priant d'intervenir pour rétablir la vérité et la paix.

« ...La réponse que je reçois à l'instant de la Mère Joseph me prouve que, si l'affaire avait été conduite par cette sainte fille, je n'aurais eu personne. Elle me dit que la sœur Florian ne veut pas venir rejoindre Sœur Cécile. Je le crois bien, si on lui présente cela comme *une sortie de la communauté*, ce sont les mots de la lettre ; ou bien comme un *schisme*, c'est ce qui a été dit à nos deux sœurs. Mais quand sainte Thérèse prenait deux de ses carmélites dans une maison pour aller en fonder une autre, est-ce qu'elle leur faisait faire un schisme, est-ce qu'elle les faisait sortir de leur ordre ? Il faut pardonner à la douleur et c'est

(1) Il avait été convenu d'abord qu'on leur adjoindrait trois novices. Celles-ci ne furent pas autorisées à partir.

ce qui excuse à mes yeux les paroles de la Mère Joseph. Autrement je ne comprendrais pas qu'elles aient pu lui échapper, tant elles sont injustes et offensantes... (1). »

Cependant les timides voyageuses ont poursuivi leur route jusqu'à Arras, où elles arrivent le 18 mars. M<sup>lles</sup> Lefebvre du Prey les attendent à la gare et leur offrent une affectueuse hospitalité en leur maison (2).

Ainsi deux religieuses, dont l'une était professe depuis six mois à peine et l'autre n'avait pas 40 ans, voilà tous les éléments que l'évêque d'Arras avait pu obtenir de Langres pour réaliser l'œuvre d'éducation et de préservation qu'il estimait indispensable, dans son diocèse, à l'enfance et à la jeunesse.

C'était peu. Mais il avait mis la main sur une personne de grand mérite qui allait être, en cette grande et laborieuse entreprise, une ouvrière de choix, et sans laquelle, au témoignage même du grand évêque, tout aurait lamentablement échoué.

C'était Mère Cécile.

\*  
\* \*

Elle avait alors trente-huit ans. Elle était née à Bèze, dans la Côte-d'Or, au sein d'une famille foncièrement chrétienne. Son père, Rémy Bressand, avait passé vingt ans dans l'armée et pris sa retraite (3) au moment

(1) Lettre du 19 mars. — Quelques jours auparavant, il avait protesté auprès du même correspondant de la pureté de ses intentions. « ne voyant rien, disait-il, sur l'affaire en question, qui n'ait pour but le règne de Dieu par l'amélioration de son diocèse. » Pourtant il renonça à solliciter l'envoi de nouvelles sœurs. « Je ne l'ai pas fait parce que je crois qu'elles ont toutes la tête montée et que je ne veux pas de sœurs qui ne viendraient pas à nous de bon cœur... Nous ferons de notre mieux. Mais l'idée qu'on a pu éloigner de moi toute une communauté qui m'était si généralement attachée m'est on ne peut plus pénible. Enfin il faut mourir à tout, et je remercie Dieu de m'exercer à cette mort continuelle » 12 mars 1852.

(2) Rue des Fours, n° 2.

(3) Il était alors lieutenant au 8<sup>e</sup> de ligne.

où il allait recevoir son brevet de capitaine (1810). Revenu dans le pays, on-l'appelait *l'Officier*. C'était un homme de caractère, plein de franchise et de loyauté, en même temps qu'un excellent chrétien. Soldat, il se plaisait à faire le catéchisme aux enfants de troupe et les préparait de son mieux à la première communion (1). A Bèze, il continua sa vie édifiante, donnant autour de lui l'exemple de l'accomplissement des devoirs religieux. Il y eut toujours en lui l'étoffe d'un apôtre.

En 1812 il épousa Anne-Marie Pauldresse, femme pieuse, active et dévouée; l'année suivante, le 20 novembre, leur naissait une fille qui reçut au baptême les noms de Joséphine-Marguerite. La piété, l'honneur, un ordre exact et sévère constituaient l'atmosphère du foyer familial. C'est là que l'enfant apprit ses prières et le catéchisme.

Joséphine Bressand avait l'humeur gaie, la physionomie ouverte et avenante. Son bon cœur, son esprit fin et avisé, sa promptitude de décision, une volonté énergique, facilement impérieuse, laissaient deviner en elle une femme faite pour l'action et le commandement. A peine adolescente, elle se sentit attirée vers la vie religieuse. L'occasion vint bientôt fixer ses aspirations. En visite chez des parents, à Recey, elle rencontra des religieuses de la *Providence* de Langres; leur supérieure était Sœur Françoise, sa cousine germaine. Joséphine, vive, ardente et généreuse, eut vite pris sa résolution: elle serait Sœur de la *Providence*. Sans tarder, elle fit part de cette nouvelle à ses parents. Le coup fut rude pour eux, car elle était fille unique et elle avait 16 ans à peine. Il y eut quelque résistance, quelques objections. Mais la lutte fut courte. La jeune fille était de caractère résolu, les parents d'esprit chrétien. Ils s'inclinèrent devant la volonté de Dieu et firent, d'un cœur joyeux, hommage de leur enfant à Celui qu'elle avait choisi pour époux. Comprenant que leur

(1) Notamment à Calais, où il avait tenu garnison.

sacrifice serait d'autant plus méritoire que l'offrande serait plus spontanée, ils conduisirent eux-mêmes au couvent de Langres la jeune Joséphine, souhaitant qu'elle fût digne en tout point de sa famille et de sa sainte vocation (1). C'était le 26 octobre 1829.

La postulante n'était pas femme à bouder devant la besogne : tour à tour lampiste, sacristine, aide-cuisinière, employée à faire le pain, elle s'acquitte de toutes ces fonctions avec l'aisance d'une professionnelle. Son grand esprit de foi, sa piété fervente lui rendent l'obéissance prompte et joyeuse, lui font rechercher les humiliations et les sacrifices : « Je veux être religieuse : donc je dois souffrir », telle est sa devise habituelle.

Après deux ans de noviciat, Joséphine Bressand était admise à faire sa profession, le 6 septembre 1831, et prenait le nom de Sœur Cécile. Le mois suivant, elle était chargée d'une des classes de jeunes filles de la ville. Mais ses supérieures pressentirent vite en elle un sujet d'élite. Elles la rappelèrent au noviciat comme sous-maîtresse (1839) et, quelques mois plus tard, le Chapitre général la nomma secrétaire et membre du Conseil d'administration.

M<sup>re</sup> Parisis, évêque de Langres depuis 1835, prodiguait ses soins les plus dévoués et les plus paternels aux communautés religieuses, mais surtout à celle de la Providence, dont il aimait la simplicité et qu'il visitait souvent. Il distingua la jeune secrétaire, admira sa grande piété autant que son esprit pénétrant et judicieux. En octobre 1840, à 27 ans, il la fit nommer maîtresse des novices. Sœur Cécile sut tout de suite révéler ses rares aptitudes pour former et diriger les âmes. « Tout pour Dieu et rien pour moi », telle était la règle de toutes ses actions. Persuadée qu'elle avait en mains l'avenir de la communauté, elle ne négligea rien pour lui donner des sujets taillés à la mesure de son âme

(1) Cinq de ses cousines étaient religieuses, et non moins grand était le nombre des prêtres apparentés à sa famille.



forte et pleine de vaillance. La vigueur du caractère s'alliait en elle à la tendresse du sentiment ; sa bonté, qui ne connaissait pas de faiblesse, savait pourtant compatir à celle d'autrui. L'aimable et modeste dignité qu'elle apportait dans ses rapports avec les novices, l'affection profonde qu'elle leur témoignait lui conquièrent promptement la confiance et le respect le plus filial. Et elle savait profiter de cet ascendant pour dilater les cœurs, les épanouir, les élever jusqu'à Dieu. M<sup>sr</sup> Parisis reconnaissait plus tard que les sœurs formées par cette maîtresse incomparable se faisaient distinguer, entre toutes leurs compagnes, par une énergie toute virile dans leurs devoirs religieux.

En 1845, Sœur Cécile est nommée première assistante et rentre de nouveau au Secrétariat. Ses nouvelles fonctions l'appellent, non-seulement à faire partie du Conseil, mais aussi à visiter les établissements, à inspecter les classes, à s'informer de la santé des sœurs et de leur vie spirituelle. Parfois aussi, elle fait, auprès des autorités locales, les démarches que réclame l'intérêt des écoles ou des religieuses.

Dieu, semble-t-il, en l'amenant à exercer tous les emplois, les plus humbles comme les plus élevés, qui se rencontrent dans une communauté, voulait la préparer à la mission qu'elle aurait à remplir un jour dans le diocèse d'Arras.

M<sup>sr</sup> Parisis prévoyait bien qu'une destinée spéciale attendait Sœur Cécile. Il trouva plusieurs fois l'occasion de mettre son esprit de foi à l'épreuve.

La veille d'une retraite qu'attendait avec impatience la pieuse assistante, il lui fait intimer l'ordre, par la Mère Joseph, supérieure générale, de s'occuper des sœurs malades pendant toute la durée de la retraite. Sœur Cécile, voyant en cela la volonté de Dieu, est heureuse de trouver l'occasion de se mortifier et se soumet joyeusement : pendant quatre jours, elle est une infirmière dévouée et pleine de prévenances. L'évêque édifié voulut, quelque temps plus tard,

diriger lui-même la retraite de l'humble religieuse.

Toujours dans le but d'exercer Sœur Cécile à une plus grande vertu, M<sup>sr</sup> Parisis lui demande un jour d'écrire au maire d'une commune où se trouvaient des religieuses de la Providence, avec ordre de lui soumettre le brouillon. Celui-ci est vite achevé ; mais à peine l'évêque l'a-t-il lu qu'il le déchire et le jette au feu, disant que jamais pareil travail n'a été fait si mal. Sœur Cécile se remet à l'œuvre et porte la nouvelle rédaction à Monseigneur, elle subit le même sort que la première. Il en est de même pour la troisième et la quatrième. A ce dernier coup surtout, Monseigneur fait mine d'être contrarié. La pauvre secrétaire, en toute simplicité, se contente de dire timidement : « Monseigneur, je n'ai plus aucune idée ! Si au moins Votre Grandeur n'avait pas jeté au feu le dernier brouillon, j'aurais pu y puiser pour en refaire un autre ! » L'évêque est touché de tant d'humilité : « C'est bien, ma fille, répond-il, je voulais voir si vous alliez vous dépitier et vous fâcher ; votre première copie était très bien faite, ainsi que les autres. »

Sœur Cécile, à qui la vie religieuse apparaissait comme une école de force d'âme et d'immolation, sut apprécier le directeur énergique, le guide sûr et fidèle qu'elle trouvait en son évêque, et lui fut toujours reconnaissante de l'avoir fait marcher dans les sentiers du renoncement et de l'obéissance.

En l'appelant à Arras, il n'ignorait pas les lourds sacrifices qu'il lui demandait. Il était naturel qu'elle éprouvât quelque répugnance à quitter le berceau de sa vie religieuse, pour affronter un pays inconnu, des coutumes et des mœurs nouvelles pour elle ; elle prévoyait bien les soucis et les peines de tout genre qui ne pourraient manquer d'assaillir les ouvrières de la première heure. Il lui coûtait surtout de s'éloigner de son vieux père, âgé de 75 ans. Ce vieillard, jadis si magnifique dans son renoncement, mais privé de sa chère compagne depuis 1845, fallait-il le condamner plus que

jamais à l'isolement, lui infliger, au terme de sa vie (1) une douleur si cruelle? — Le compatissant évêque devine ces luttes intimes. Mais il connaît l'âme de Sœur Cécile : il l'a forgée lui-même. Il lui écrit pour soutenir son courage. Il peut lui parler de séparation : ne vient-il pas d'en goûter lui-même, récemment, toute l'amertume ?

« Ma chère fille, mon sacrifice a été bien grand aussi, et parfois il m'en revient des réminiscences bien amères. Mais Dieu envoie des compensations, et à part deux ou trois moments rapides où le regret d'avoir quitté Langres m'a dominé, je me trouve heureux d'avoir fait ce qui s'est fait. La pensée qui me soutient, c'est que je crois qu'ici je m'utilise davantage. Ce sera aussi votre consolation. — Il dépend de vous à peu près que cette Maison-Mère soit fondée ou non. Pourriez-vous, pour des répugnances personnelles, vous refuser à un si grand bien, et prendre sur vous la responsabilité de ce refus ? Dans tous les cas, faites le voyage et vous vous prononcerez ensuite. Veuillez me dire, par le retour du courrier, quand vous vous mettez en route ». (8 mars 1852) (2).

Sœur Cécile sut voir, dans le ton si ferme de l'évêque, l'ordre de Dieu. Dès lors, sa décision fut prise et huit jours après elle arrivait à Arras où, pendant quarante ans, elle verra grandir une famille bénie, fruit de ses prières, de son inlassable dévouement autant que des dons précieux dont la nature l'avait pourvue (3).

(1) Il mourut le 19 juin 1853, assisté par sa fille.

(2) « J'ai écrit ces jours derniers à Sœur Cécile (et c'est bien le fond de ma pensée), que si je soupçonnais qu'elle ne fût pas dans la voie de la Providence, je n'hésiterais pas un instant à la renvoyer à Langres. » Lettre à M. Manois, 12 mars 1852.

(3) Cependant Langres fut toujours un nom particulièrement cher à son cœur.

« Tout son bonheur était de retourner de loin en loin dans sa chère maison de Langres, et lorsqu'il lui devint impossible d'accomplir ce pieux pèlerinage, elle s'y transportait encore par la pensée et les souvenirs. Langres était le terme habituel de ses comparaisons, le *non plus ultra* de ses désirs. Dans ce rapprochement, elle trouvait une satisfaction pour son cœur, un stimulant pour son désir du bien. » *Allocution prononcée au 1<sup>er</sup> service de la R. M. Cécile, par M. J. Depotter.*

\*  
\* \*

Rassuré du côté de Langres, M<sup>sr</sup> Parisis s'empres-  
 sa d'intéresser son diocèse à la fondation de la *Providence*.  
 Le 8 mars, il abordait la question dans sa lettre pasto-  
 rale du Carême. « En étudiant plus à fond les besoins  
 de mon diocèse, expliquait-il, j'ai reconnu qu'il y avait  
 à créer, non pas une seule œuvre, mais deux œuvres  
 capitales, essentielles, urgentes : un petit séminaire  
 complet, une maison-mère pour former des Sœurs des-  
 tinées à porter dans les campagnes une éducation  
 chrétienne aux jeunes filles et des soins intelligents,  
 dévoués, affectueux aux malades. »

La nécessité de cette seconde œuvre était universel-  
 lement sentie. Le Conseil général du Pas-de-Calais,  
 dans sa session de septembre 1851, le Congrès des  
 Agriculteurs du Nord de la France tenu récemment à  
 Arras avaient formulé, à cet égard, des vœux très expli-  
 cites. L'évêque avait pu, d'autre part, apprécier, au cours  
 de ses tournées, combien les enfants avaient à souffrir,  
 dans leur éducation, de l'insouciance des parents, et les  
 malades, dans leurs besoins corporels et spirituels, de  
 l'inintelligence ou de l'insensibilité de leurs proches.

« Il y a, dit-il, un phénomène bien triste que l'on ne peut pas  
 méconnaître : le sexe dans lequel ailleurs se sont réfugiées la  
 délicatesse de la pudeur et la ferveur de la piété, ne laisse chez  
 nous, sous ce double rapport, pas moins à désirer que l'autre.  
 C'est un fait trop évident et trop reconnu pour qu'il soit néces-  
 saire d'en fournir la preuve. Or, quand on rélléchit à tout ce qu'est  
 la femme dans le sein de la famille, surtout pour les premières  
 impressions qu'elle inculque à l'enfance et qui sont si décisives  
 sur la vie entière, peut-on s'empêcher d'être pénétré de douleur  
 et d'effroi à la pensée de l'abaissement moral, et, si l'on ose le  
 dire, de la dégradation qui doivent en résulter dans l'avenir,  
 quand ces impressions sont généralement mauvaises ?

« Afin donc de compenser ces graves inconvénients et de  
 remédier, autant que possible, à ces coupables omissions, il faut  
 auprès de ces enfants d'autres mères, c'est-à-dire, des âmes d'un

dévouement sincère et qui aient renoncé aux douceurs de la famille selon la nature, pour concentrer toute la puissance de leur amour sur la famille adoptive que la religion leur donne. La propagation étonnante de ces pieuses et charitables institutions, destinées à l'éducation des filles et au soin des malades, est une des plus précieuses bénédictions de Dieu sur la France. Il faut avoir vu soi-même l'heureuse influence qu'elles exercent, surtout dans les paroisses rurales qui les ont adoptées, pour comprendre tout ce qu'il y a en elles d'énergie et de fécondité pour le bien.

« Déjà un grand nombre de diocèses leur doivent en partie la régénération des mœurs. Hélas ! cette régénération est bien nécessaire parmi nous, N. T. C. F. ; aussi vous seconderez votre premier Pasteur dans les moyens efficaces qu'il veut prendre pour y arriver (1) ».

Il demande donc à tous plus que l'offrande ordinaire du Carême pour la fondation d'une maison-mère.

« Cette création d'une maison-mère, continue-t-il, indépendamment de toutes les sollicitudes qu'elle nous donnera pour son personnel et son administration, exigera tout de suite, et pendant d'assez longues années, des dépenses matérielles très considérables, d'autant plus que les établissements qui doivent en sortir ne pourront pas lui venir en aide, attendu qu'ils seront fondés dans les conditions les plus modestes, afin que les plus petites paroisses puissent à peu de frais jouir de cet inappréciable avantage ».

Le diocèse fit un accueil empressé à la proposition épiscopale.

Mais ce n'est pas assez d'assurer à l'œuvre des ressources matérielles, il faut susciter des vocations, recruter des sujets aptes à la vie religieuse.

« Le but de vos travaux, écrit-il à ses prêtres, n'est pas seulement de retirer les âmes du péché, c'est aussi de les faire avancer dans la perfection ; et parmi celles qui pratiquent les conseils évangéliques, il en est un certain nombre que Dieu appelle à se retirer du monde pour s'attacher à lui dans quelques-unes de

(1) M. I., p. 67.

ces communautés saintes qui se multiplient avec tant de gloire pour la religion et tant d'avantages pour l'humanité. Il vous appartient, Messieurs, de discerner et de favoriser ces vocations précieuses ; et comme souvent aussi il vous appartient de déterminer le choix entre tant de Congrégations qui ont le même but, nous vous demandons de diriger de préférence, vers la maison-mère que nous venons de fonder, les vierges chrétiennes que vous jugeriez dignes de ce privilège. »

Cette maison, il annonce qu'elle est ouverte et que la Supérieure attend déjà les postulantes qu'elle doit former aux vertus de la vie religieuse et aux fonctions spéciales de son ordre.

« Nous avons l'espoir, dit-il en terminant, que par la miséricorde infinie de Notre-Seigneur, ce petit grain de sénévé germera, se développera et deviendra peut-être un grand arbre sous lequel les âmes faibles, représentées par les oiseaux du Ciel, viendront chercher le refuge et le salut. » 1

Cependant on travaillait activement à l'aménagement de l'ancien Hôtel-Dieu. L'immeuble était solide ; mais, à l'intérieur, des réparations, des transformations s'imposaient, nombreuses et considérables. La chapelle surtout, avec ses murs décrépits et son pavé raboteux, réclamait un indispensable rajeunissement : pour le moment, on alla au plus pressé. Le réfectoire, l'oratoire furent remis en état. Ce cloître redevint ce qu'il avait été jadis : un des beaux spécimens de l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle (2) ; et débarrassés de leur badigeon, ses murs laissèrent apparaître des restes de fresques dont le mauvais état ne permet guère hélas ! que des regrets.

Après ces travaux urgents, on songea à l'ameublement. Problème troublant, quand on le pose devant la nudité absolue des murs d'une vaste maison ! De la cave au grenier, c'est un vide où l'écho règne en

(1) M. I., p. 73.

(2) On y relève les dates de 1596 et de 1600.

maître. Appareils de chauffage, literies, chaises, tables, vivres, tout manque. Il faut tout acheter. On se munit sans retard des objets de première nécessité. Chaque jour, Mère Cécile et ses sœurs, souvent aussi M<sup>lles</sup> Lefebvre (1) viennent aider les ouvriers.

Enfin le grand jour arrive où l'on a la joie de s'installer pour de bon dans la maison rajeunie. C'est le 4 mai 1852. La chapelle est encore occupée par les ouvriers : on établit un autel provisoire au réfectoire, et le 6 mai, qui fut le vrai jour de l'inauguration, la messe y est célébrée pour la première fois. C'est le prince de la Tour d'Auvergne, vicaire général, qui, remplaçant l'évêque en tournée, préside à la prise de possession de l'immeuble par Mère Cécile et ses compagnes.

Le vicaire général s'était empressé de pourvoir aux premiers frais du culte. Il avait fait don des ornements, du linge d'autel, des vases sacrés, d'une statue de la Vierge Immaculée : première munificence qui sera suivie de beaucoup d'autres.

Elle venait bien à point. Les difficultés contre lesquelles se débat souvent une Congrégation naissante se compliquaient, à la Providence, de la gêne et des privations qu'entraîne une période générale de disette. On était en 1854, en effet ; et la récolte avait été mauvaise. Le pain était hors de prix et les ressources de la maison tout à fait précaires.

On y souffrait du froid : le charbon brûlait mal, par suite de l'état défectueux des cheminées ; la fumée rendait les chambres désertes ; la nuit, on tremblait sous des couvertures trop rares ou trop minces.

A ces dures privations s'ajoutaient des ennuis moins graves, et que la bonne humeur suffisait à alléger. Il fallait sortir de la Communauté pour trouver de l'eau

(1) Le 18 novembre 1857, M<sup>r</sup> Parisis, en considération des services qu'elles avaient rendus à la Congrégation de la Providence, affilia et associa les D<sup>lles</sup> Lefebvre du Prey à cette Congrégation, « à l'effet de participer, pendant leur vie et après leur mort, aux prières et bonnes œuvres qui se font ou se feront dans ladite communauté. »

potable ; d'autre part, certaines salles étant dépourvues de bancs, sœurs et postulantes étaient obligées de transporter leurs chaises avec elles quand elles allaient à la chapelle, à l'oratoire ou au réfectoire. Pour épargner des journées d'ouvriers, Mère Cécile et ses compagnes s'atelaient à la brouette pour transporter des décombres ou des matériaux de construction, et lavaient à grande eau planchers et pavés pour faire disparaître la couche de terre qui les recouvrait.

Mais les dons de la charité viennent bientôt secourir cette détresse silencieuse. La bourse de M. de la Tour d'Auvergne s'ouvre largement. Plusieurs dames de la ville l'imitent avec le plus noble désintéressement.

Le Conseil général du Pas-de-Calais intervient lui-même : preuve éloquente de la faveur avec laquelle était accueillie la nouvelle Congrégation. Dans sa session du mois d'août 1852, sur la demande de quelques-uns de ses membres, il vote de confiance une somme de quatre mille cinq cents francs pour quinze bourses, afin de subvenir aux frais de noviciat des postulantes peu fortunées (1).

Malgré mille embarras d'ordre matériel, la communauté vivait cependant de sa vie régulière et normale. Les postulantes affluaient d'une façon progressive. En mars 1853, la congrégation comprend vingt-six personnes.

La durée du postulat est de huit mois et peut être prolongée selon les besoins. Ce temps expiré, les pos-

(1) Ce vote se renouvellera chaque année ; et même, en 1858, sur la demande de M. Lavocat, inspecteur d'Académie, la subvention sera portée à six mille francs. Elle sera supprimée en 1886.

En 1853, au moment où le Conseil général allait ouvrir sa session le Président et d'autres membres, accompagnés de Monseigneur et de M. le prince de la Tour d'Auvergne, vinrent visiter la communauté. Voici un extrait du procès-verbal rédigé à cette occasion.

« Monsieur le Président qui a visité, avec plusieurs autres membres du Conseil, la maison de la Providence, déclare avoir trouvé partout un ordre, une propreté, une perfection admirable de soins et de dispositions pour le bien-être du Noviciat, et dans toutes les personnes, un air de santé et de contentement qui dénote un état de véritable bonheur. »



tulantes reçoivent une tunique, une pèlerine noire et un voile blanc. Le noviciat dure trois ans, au terme desquels se place la collation du voile noir (1).

Parallèlement à la formation spirituelle, il y a la formation spéciale, qui rend la novice apte à remplir les différentes fonctions de sa vocation. Les sœurs de la *Providence* doivent enseigner les enfants, organiser des réunions et des patronages de jeunes filles, soigner les malades. Avant leur prise d'habit, les novices donnent des preuves de leur aptitude à l'enseignement, et M<sup>r</sup> Parisis lui-même, très régulièrement, se fait présenter leurs devoirs et jusqu'à leurs cahiers d'écriture (2). Chaque jour il y a une leçon de plain-chant, souvent présidée par M. de la Tour d'Auvergne, qui a fait cadeau de treize antiphonaires à la communauté ; chaque jour aussi, des travaux de couture. Pour être expertes en l'art de soigner les malades, les novices vont, une fois la semaine, prendre part aux pansements et autres services des Sœurs Augustines, qui sont à la tête de l'Hôpital.

M<sup>r</sup> Parisis avait tout de suite senti qu'il n'aurait pas le loisir de s'occuper de tous les détails d'une œuvre dont le succès l'intéressait à un si haut degré. Aussi, après quelques mois d'essai, résolut-il de la confier à M. de la Tour d'Auvergne, tout en se réservant le titre de Supérieur. Mère Cécile connaissait les hautes qualités du jeune vicaire général ; toutefois elle avait quelques appréhensions à la pensée que sa communauté naissante serait entre des mains pieuses, sans doute, mais,

(1) Au début, les vœux annuels de religion n'étaient émis que six ans après l'entrée au noviciat. Après la mort de Mère Cécile, on permit de les faire au bout des trois ans de noviciat.

Quand une sœur était envoyée dans une école rurale au cours de son noviciat, on l'autorisait à porter aussitôt le voile noir. Mais la cérémonie officielle ne se faisait qu'à la date fixée.

Aujourd'hui, la durée du postulat est de 6 mois, celle du noviciat, de 2 ans.

(2) « La bonne Mère voudra bien remarquer comme l'écriture de Monseigneur X... a du corps. Je regrette toujours l'absence de cette qualité dans l'écriture du noviciat. » 5 novembre 1858.

selon elle, bien inexpérimentées. « Ne craignez rien, ma fille, lui répondit l'évêque ; il est jeune, c'est vrai, mais il a la sagesse d'un vieillard ». (Novembre 1852) L'avenir devait montrer combien ce choix avait été heureux.

A partir de ce jour, la vie de M. Charles de la Tour d'Auvergne sera intimement mêlée à celle de la *Providence*. Même quand des fonctions plus hautes l'auront appelé à Rome, il reviendra chaque année prêcher la retraite, s'intéressera aux progrès du noviciat, visitera tous les établissements. Il devinera les besoins de la maison et sera toujours prêt à payer de sa personne. Aussi, pour les Sœurs, ne portera-t-il jamais d'autre nom que celui de Père : et elles mettront dans ce mot toute la reconnaissance que des cœurs bien nés peuvent avoir pour le plus délicat et le plus prévenant des bienfaiteurs.

Mais l'influence prépondérante, dans cette période de formation, appartient évidemment à Mère Cécile. De plus en plus, elle se révèle maîtresse de novices incomparable (1). Ses efforts et ses exemples tendent à animer sa Congrégation de l'esprit qu'elle a reçu elle-même de ses Mères de Laugres et de leur fondateur, M. Edme Leclerc. Elle veut réaliser ce type de religieuse qu'il a créé : « simple, prudente, sans prétentions, s'acquittant sans bruit de sa modeste tâche (2) », à l'asile, à l'école, à la réunion dominicale, au chevet des malades et des agonisants.

Les timides jeunes filles qui arrivaient de la campagne se trouvaient tout d'abord embarrassées devant cette femme, qui impressionnait par son air de noblesse et de dignité. Mais il y avait, dans son accueil, tant de bienveillance, d'exquise délicatesse et de simplicité qu'on était tout à la fois subjugué par l'ascendant

(1) « Sœur Cécile n'est pas reconnaissable, du moins dans ce qu'elle avait de défectueux, car ses bonnes qualités lui restant vont en se perfectionnant chaque jour... Sœur Cécile devient de plus en plus une sainte fille. » Lettres à M. Manois, 8 mars 1853, 4 avril 1854.

(2) Cf. P. L. Parisis, I, p. 330.

qu'exerçait son autorité, et conquis par l'affectueuse confiance qu'elle inspirait. Dure à elle-même, infatigable, rigide observatrice de la règle, il y avait crainte qu'elle ne traitât son noviciat comme elle se traitait personnellement, négligeant parfois de mesurer les charges aux forces des jeunes émules qu'elle voulait entraîner dans la carrière religieuse. Habitée à vouloir fortement, elle était, par nature, facilement impérieuse, autoritaire. Ses brusqueries déconcertèrent plus d'une novice. L'évêque n'ignorait pas ces saillies toujours possibles d'une nature exubérante. Il tâchait à l'émonder tout doucement, aidé de la longue expérience que lui avait donnée le maniement des hommes. Il savait en quelle haute estime on tenait M. de la Tour d'Auvergne à la Communauté : aussi aimait-il à recourir à lui pour transmettre à Mère Cécile les avis et renseignements utiles.

\*  
\*\*

Le mois de mai 1853 ramenait le premier anniversaire de la fondation de la *Providence*. Il y eut fête, et le dévoué vicaire général, dans une allocution émouvante, rappela les grâces nombreuses dont Dieu avait comblé la communauté au cours d'une année marquée, certes, par de durs labeurs et d'incessants sacrifices, mais qui permettait les plus belles espérances.

De toute part, en effet, on réclamait la présence des nouvelles Sœurs. De nobles familles multipliaient les offres auprès de Sa Grandeur, et l'ère des fondations d'écoles allait s'ouvrir (1).

(1) Voici, par ordre de date, les premiers établissements fondés par la Providence : 1853, Gonnehem (29 septembre) ; Boiry-Sainte-Rictrude (8 octobre) ; Wailly (29 décembre). 1854, Cagnicourt (avril) ; Bouvelinghem (id.) ; Neufchâtel (septembre) ; Étrun (id.) ; Courrières (11 novembre).

À l'heure où nous écrivons, une des « fondatrices » de Courrières continue à édifier la maison-mère par son bon esprit, son entrain et sa régularité.

En ces premières années, le temps du postulat et du noviciat fut abrégé, par faveur spéciale, pour quelques sujets.

Avant de laisser partir les premières Sœurs, Monseigneur vient leur adresser ses conseils :

« Emportez, leur dit-il, la règle de votre vie religieuse et vos habitudes de noviciat. Soyez d'autant plus recueillies que vous aurez plus d'occasions de vous distraire ; donnez le bon exemple, soyez édifiantes, prenez garde au scandale. Dignité et modestie à la maison, à l'école, à l'église, en visite, au chevet des malades. On aura les yeux fixés sur vous... De l'impression que vous ferez peut dépendre le succès de la Congrégation dans une région. Vous êtes les premiers spécimens, les échantillons envoyés dans nos populations rurales... » (Septembre 1853).

Mais à mesure que la maison donne ses professes, elle voit son noviciat se remplir. M<sup>sr</sup> Parisis, si souvent sur les chemins, se fait une joie de chercher les vocations, de les éprouver lui-même avant de les diriger vers Arras. Vingt-deux professions religieuses en deux ans montrent l'estime en laquelle est tenue la Congrégation naissante. Des événements très douloureux vont achever de lui donner une notoriété du meilleur aloi.

En août 1854, le choléra envahit plusieurs points du diocèse ; Gonnehem est une des premières paroisses qui soient atteintes. A la demande du préfet, quatre religieuses vont rejoindre celles qui sont déjà sur le théâtre de l'épidémie et prodiguent leurs soins aux malades. D'autres vont à La Beuvrière, à Souastre. On les trouve partout où il y a du danger.

Quand l'épidémie eut disparu, le Préfet du Pas-de-Calais se fit un devoir de rendre un hommage public à la belle conduite des Sœurs. Mieux que jamais la *Providence* apparaît, suivant la parole de son fondateur, comme « une œuvre sociale que l'honneur du diocèse et l'intérêt public doivent faire soutenir et protéger ».

\*  
\*\*

Mais le moment semble venu à M<sup>sr</sup> Parisis d'acquérir définitivement l'ancien Hôtel-Dieu. Pour réaliser ce

dessein, il fait appel à la fois au clergé et aux fidèles du diocèse.

Le 14 septembre 1854, il met ses prêtres au courant de son projet et des démarches qu'il a déjà accomplies.

« On sait que (la maison-mère) a occupé jusqu'ici l'ancien Hôtel-Dieu d'Arras, vulgairement appelé Maison des Orphelins. Ce logement est très convenable sous tous les rapports, mais la Congrégation ne l'occupe qu'à titre d'une location très temporaire ; et comme cet immeuble appartient aux hospices et que l'administration de ces établissements pourrait, à l'expiration du bail, avoir d'autres vues, il en résulte que la Communauté pourrait, de son côté, se trouver menacée dans son existence même, faute de local ; ou bien il lui faudrait se procurer un autre terrain et se bâtir une autre demeure, ce qui l'entraînerait dans des difficultés et des lenteurs très compromettantes, puis dans des frais probablement au-dessus de ses moyens et des nôtres.

« Pénétré de ces inquiétantes préoccupations, nous avons sollicité de l'administration des hospices l'acquisition de l'ancien Hôtel-Dieu ; et après des négociations assez longues, nous l'avons obtenue moyennant une somme de cent quinze mille francs ; ce qui, avec les frais d'expertise, d'acte, de mutation, etc., élèvera la dépense au moins à cent trente mille francs, dont plus d'un tiers (environ 55.000 fr.) devra être payé le jour même de la signature de l'acte, c'est-à-dire vers le 1<sup>er</sup> janvier prochain (1). »

Puis il s'adresse à tous ses diocésains. Il leur dit sa joie de voir une année de fécondes et de riches récoltes succéder à une année de stérilité et de souffrances. N'est-ce pas l'occasion de faire monter vers Dieu l'hommage de la reconnaissance, de la lui manifester par une offrande spéciale qui serait appliquée à une œuvre diocésaine ? Cette œuvre serait la Communauté de la *Providence* qu'il s'agit de fixer définitivement à Arras.

Le produit des quêtes et offrandes s'éleva à 51.135 fr.

Monseigneur en fut profondément touché :

« Notre confiance en vous, qui ne pouvait s'appuyer jusque-là que sur des appréciations morales, est fon-

(1) M. I., p. 232.

dée aujourd'hui sur la raison la plus déterminante, sur vos propres sacrifices. Ce témoignage irrécusable de votre bon vouloir à nous seconder, nous encourage de plus en plus à faire, autant qu'il nous est possible, le bien parmi vous. »

Les négociations furent longues et laborieuses avec l'administration des hospices. Mais malgré une forte opposition, le conseil municipal émit un vote favorable, un décret impérial approuva l'aliénation (10 avril 1855) et le contrat de vente fut signé le 17 avril, au nom de Mère Cécile.

Le 29 juin suivant, en la fête de Saint-Pierre, Monseigneur vint bénir solennellement la maison. Après une allocution où il expliqua le sens de la cérémonie, il parcourut les différents locaux, les Lénit et donna à chacun d'eux une dénomination pieuse; il laissa également des sentences, destinées à être placées dans les cloîtres et lieux de passage, de distance en distance.

\*  
\* \*

Pendant les dures années du début, les sympathies n'ont fait que croître à l'égard de la *Providence*. De tous les points du diocèse arrivent des offrandes généreuses. A Arras les dames pieuses sont à l'affût pour découvrir ce qui manque à la communauté. Au commencement, on le comprend, les découvertes sont faciles et il y a de la variété dans les dons qui arrivent aux chères sœurs: rouleaux de toile pour y tailler des paires de draps, ballots d'étoffe pour rideaux et couvre-lits, meubles de toutes tailles. M<sup>lle</sup> Morel donne huit mille francs pour restaurer la chapelle; M. de la Tour d'Auvergne la dote d'un autel et d'un riche mobilier (1).

Mais, nous l'avons déjà dit, le rôle de M. de la Tour

(1) L'autel, la table de communion, le parquet du chœur, furent inaugurés le 9 avril 1854. Ils sont en parfaite harmonie avec le style de l'édifice. La chapelle elle-même subit des restaurations importantes de juillet 1855 à septembre 1856.

d'Auvergne ne s'arrêtait pas aux bienfaits matériels. Il prenait à la lettre son titre de Directeur spirituel de la *Providence*. Il célébrait lui-même les offices quotidiens, confessait régulièrement toutes les religieuses, donnait au noviciat des conférences familières, y faisait, plusieurs fois la semaine, le catéchisme. Chaque année, durant le mois de septembre, avait lieu la retraite générale : il se la réservait tout entière. Au cours de ses fréquentes visites au noviciat, il excellait à donner un bon conseil, à citer un trait édifiant ; il insistait beaucoup sur la charité fraternelle, sur l'esprit de pauvreté. La bonne tenue, la propreté trouvaient en lui un vigilant inspecteur. Il s'ingéniait à rendre mille petits services qui révélaient un cœur plein de délicatesse.

Cette aimable simplicité, ce dévouement du pieux vicaire général l'avaient rendu particulièrement cher aux religieuses. Elles suivaient avec une affectueuse docilité ses sages directions. Il était pour elles une image de cette Providence paternelle et admirable, qu'évoque le nom même sous lequel elles sont connues.

On comprend donc leur consternation quand elles apprirent que M. de la Tour d'Auvergne était nommé auditeur de Rote à Rome. M<sup>gr</sup> Parisis voulut adoucir le coup, autant qu'il le put. Il écrivit à Mère Cécile :

« Le départ de M. de la Tour d'Auvergne pour Rome est un événement très regrettable sous tous les rapports en ce qui nous concerne. C'est surtout une grande privation pour votre précieuse communauté, dont il a si bien formé les commencements et perfectionné l'esprit.

« Toutefois ce sera pour vous une consolation de savoir que M. de la Tour d'Auvergne conserve le titre de Directeur de la Congrégation de la Providence... et qu'il m'a promis de venir chaque année passer (à l'Evêché) quelque temps, de manière à pouvoir prêcher et diriger votre retraite annuelle (1)... »

En effet, M. de la Tour d'Auvergne sera fidèle à venir, tous les ans, passer quelques semaines à Arras, à la

(1) Lettre du 29 décembre 1855.

grande joie de M<sup>sr</sup> Parisis et même de toute la ville où il était beaucoup aimé. Sa première visite était toujours pour la Communauté de la Providence. C'est là qu'il se reposait de ses fatigues en prodiguant prédications, encouragements et avis de toute sorte.

Nommé coadjuteur de l'archevêque de Bourges, en 1861, sacré à Rome le 1<sup>er</sup> août, il est à Arras quelques semaines plus tard, prêche la retraite et confesse les quatre-vingt-deux retraitantes qui se pressent dans la chapelle de la Providence. Même l'année suivante, alors qu'il occupe le siège de Bourges, il n'abandonne pas le couvent qu'il a sans cesse dirigé depuis dix ans, avec une tendre sollicitude.

Il fut véritablement le grand, l'indispensable auxiliaire de M<sup>sr</sup> Parisis, dans la fondation de la *Providence*. Son souvenir, conservé avec une pieuse gratitude, est toujours vivant au cœur des religieuses de la colline Baudimont. Elles ont élevé dans leur chapelle un cénotaphe, qui rappelle les incomparables bienfaits dont la Congrégation lui est redevable.

\*

L'attention personnelle de M<sup>sr</sup> Parisis n'avait jamais cessé, d'ailleurs, d'être en éveil sur son œuvre de prédilection. Volontiers il venait à la communauté, présidait quelque cérémonie liturgique, adressait aux religieuses des allocutions toutes paternelles. Il faisait chaque année (et bientôt deux fois par an) l'ouverture de la retraite. Souvent aussi il lui arrivait d'entrer à l'improviste dans la maison, surprenant son monde en plein travail, prodiguant ses observations, donnant un conseil pratique avec une charmante simplicité (1).

Il était heureux de voir les paroisses apprécier le

(1) Pendant une de ces visites, on vient prévenir Mère Cécile qu'on la demande au parloir pour affaires : « Que c'est ennuyeux, dit-elle dans un mouvement d'impatience, d'être toujours ainsi dérangée ! » Mais Monseigneur la reprenant vivement lui répondit : « Sachez, ma



bienfait d'une institution qui faisait une si large part à l'éducation religieuse et morale de l'enfance.

Dans un rapport adressé au préfet, le 26 juillet 1856, Monseigneur déclare que la Congrégation, composée de soixante-seize personnes, dont vingt novices et vingt postulantes, compte dix-huit maisons, la maison-mère non comprise.

« Si l'on veut bien se rappeler que la première postulante est entrée au mois de mai 1852, et que le premier établissement a été formé le 26 septembre 1853, on conviendra sans peine que, pour une pareille institution, jamais développement n'a été plus rapide, surtout à sa naissance, attendu que plus tard ce développement est favorisé par tous les rapports et tous les concours que la communauté trouve dans sa diffusion même et dont elle est entièrement privée en commençant ».

En 1858, il y a vingt-sept établissements dans le diocèse ; en 1859, trente-deux. En 1866, c'est-à-dire à la mort de M<sup>sr</sup> Parisis, il y en aura trente-neuf.

Les sœurs ne quittaient pas la rue Baudimont pour aller habiter des palais scolaires. Elles étaient, au contraire, parfois bien petitement logées. Mais elles faisaient bonne besogne dans ces paroisses où elles apportaient une science pédagogique vivifiée par un grand amour de l'enfance (1), un sens pratique bien éveillé qui savait adapter l'enseignement aux besoins de chaque région, une sollicitude éclairée qui les rendait ingénieuses dans l'art de protéger les jeunes âmes contre leur faiblesse et leur inexpérience.

Mère, qu'en vous nommant Supérieure, le Bon Dieu vous a donné des grâces pour remplir votre emploi et que c'est lui qui veut que vous alliez en ce moment au parloir. Désormais soyez plus généreuse, n'oubliez pas que vous avez une grâce d'état spéciale et que vous ne vous appartenez plus. » Peu de jours avant sa mort, Mère Cécile rappelait encore ce trait à une de ses filles, ajoutant que ces paroles de l'évêque l'avaient plus d'une fois réconfortée, au milieu des soucis de sa lourde administration.

(1) La maison-mère avait composé et fait imprimer un recueil d'avis pratiques sur la méthode à suivre pour faire les classes (septembre 1859).

M<sup>re</sup> Parisis s'appliquait, en effet, à faire de ses religieuses d'excellentes institutrices. Il se montrait exigeant à cet égard, se faisait rendre compte du travail des novices, contrôlait souvent par lui-même leurs progrès. Au cours de ses tournées pastorales, il voulait que là où il rencontrait des écoles de la *Providence*, les enfants de ces écoles fussent des modèles, non seulement de piété, mais de bonne tenue (1).

Mais il est un autre objectif qu'il avait particulièrement à cœur en instituant la *Providence* d'Arras, c'est de prémunir les jeunes filles de la campagne contre les dangers dont elles sont entourées aux jours de dimanches et de fêtes. Dans ce but, il fit, des réunions dominicales ou *conférences*, un point de règle pour sa communauté naissante. En arrivant dans les paroisses, les Filles de la *Providence* doivent aviser au moyen de grouper les jeunes personnes, après les offices de l'église, pour les éloigner des divertissements profanes et leur inspirer le goût de la piété. A cette œuvre de préservation et de formation, les pieuses institutrices donneront tout leur cœur et tous leurs soins.

« Ce n'est pas pour la classe que je tiens à vous, disait l'évêque à ses religieuses, mais pour la *Conférence*. — Si vous pouvez seulement faire éviter un péché mortel chaque dimanche, vous n'aurez pas perdu votre temps. »

Et quand il était dans une paroisse où il y avait des sœurs, il ne se contentait pas d'aller visiter la maison avec la minutie d'un inspecteur primaire, mais il s'informait

(1) Voici une lettre qui nous montre jusqu'à quelle minutie dans le détail il savait descendre dans les conseils qu'il donnait à ses sœurs. Il écrit à Mère Cécile, le 22 avril 1855 :

« Vous savez que je dois visiter Neufchâtel au commencement du mois de juin. Je m'en réjouis et j'espère trouver dans les enfants : tenue modeste, regards baissés, vêtements simples et propres, prières récitées distinctement et pieusement, révérences profondes, non pas en courbant le corps, ce que je défends, mais en pliant les deux genoux, de manière que l'on s'abaisse tout entier devant Dieu. »<sup>21</sup>

de l'état de la *con/érence*, interrogeait sur les moyens mis en œuvre pour réussir, suggérait lui-même telle ou telle industrie : lectures, causeries, jeux, récompenses.

Sans doute, les réunions dominicales ne rencontrèrent pas un égal succès dans tous les milieux. Il y eut des populations rebelles aux efforts du zèle le plus ingénieux. Ailleurs la bonne volonté et même l'ardeur du début se relâchèrent, et les jeunes filles laissaient parfois leur place aux enfants de dix ou douze ans. Mais ce ne furent là que des exceptions. Les Sœurs si dévouées eurent à peu près partout la joie de voir leurs anciennes élèves se grouper autour d'elles, chaque dimanche, pour y goûter quelques heures de saine récréation et recevoir de précieux avis.

\*  
\*\*

M<sup>gr</sup> Parisis eut la consolation, en 1858, de dissiper le nuage qui s'était élevé, à son grand regret, entre la mère et la fille, entre la congrégation de Langres et celle d'Arras.

Mère Cécile était particulièrement peinée de l'espèce d'ostracisme dont on la poursuivait. Les meilleurs souvenirs de sa vie avaient leur point d'attache à Langres. Elle brûlait d'y retourner. Mais pour y aller, il fallait être invité...

M<sup>gr</sup> Parisis sut mettre fin à cette situation pénible par un acte dont la touchante magnanimité rapprocha tous les cœurs.

La Congrégation de la Providence de Langres avait reçu de Rome, en 1844, un bref *laudatif*. Il fit des instances auprès du Saint-Siège, par l'intermédiaire de M<sup>gr</sup> de la Tour d'Auvergne, pour obtenir l'approbation proprement dite de l'Institut. Ce bref fut signé par Pie IX, le 25 juin 1858 (1).

(1) Napoléon III avait, des le 10 janvier 1851, signé un décret autorisant la Congrégation des Sœurs de la Providence, gouvernée par une Supérieure générale en résidence à Arras.

A Arras, une fête fut aussitôt décidée, à laquelle serait conviée la communauté de Langres, pour la remise officielle du bref pontifical. Au monastère Lingon, la joie fut grande et l'on répondit avec empressement à l'invitation. Mère Joseph, Supérieure générale, et Sœur Stanislas arrivèrent le 9 novembre. Mère Cécile vint, avec quelques sœurs, les recevoir à la gare. Au premier abord, on parut, de part et d'autre, intimidé. Mais le bonheur de se revoir, l'évocation d'un long passé de vie commune, la pensée de l'acte solennel qui réunissait les deux branches de la famille eurent vite volatilisés les quelques souvenirs pénibles des dernières années. La maison-mère d'Arras n'avait rien de comparable à celle de Langres : mais elle était jeune, elle était vivante ; Mère Joseph ne se lassait pas d'admirer et le travail accompli en six ans, et les perspectives qui s'ouvraient devant l'activité de Mère Cécile.

Deux jours après, à l'issue de la messe, M<sup>sr</sup> Parisis remit solennellement le Bref du Souverain Pontife aux deux sœurs langroises, qui le reçurent agenouillées au pied de l'autel.

Un procès-verbal de la cérémonie fut dressé. Il résume en quelques lignes la teneur du document pontifical portant approbation de « ces deux communautés qui forment le même Institut (1) et suivent exactement les mêmes règles, quoique étant séparées et indépendantes l'une de l'autre ». La communauté de Langres étant la plus ancienne et le berceau de l'Ordre, c'est à elle qu'il revint d'être en possession du Bref reçu de Rome. La maison d'Arras n'en détient qu'une copie.

Nos deux voyageuses quittèrent bientôt le pays d'Arras, ravies de l'accueil qui leur avait été fait, des hon-

(1) Il est difficile de prendre cette expression à la lettre, au point de vue juridique. La fin de la phrase suffit à l'indiquer.

C'est même une question de savoir si la Congrégation des Sœurs de la Providence d'Arras a pu être et a été « approuvée » par ce Bref de 1858. M<sup>sr</sup> Parisis n'en doutait pas. Il y a là belle matière à discussion pour les experts en droit canonique.

neurs délicats dont elles avaient été entourées, l'âme embaumée des plus doux souvenirs.

M<sup>re</sup> Parisis, de son côté, ne put cacher son bonheur à M. Manois, à qui il écrivit aussitôt :

« Je ne saurais vous dire le bien qu'a fait à mon cœur de Père la visite de nos deux bonnes Filles. Non seulement toutes mes petites amertumes sont dissipées, mais j'ai retrouvé pour elles toute mon estime et tout mon dévouement d'autrefois ».

A partir de cette époque, les relations entre la communauté de Langres et celle d'Arras sont pleines de cordiale fraternité. Les lettres arrivent nombreuses, de part et d'autre ; les joies et les épreuves sont communes. Mère Cécile fait plusieurs fois le voyage de la Haute-Marne (1) afin de puiser une nouvelle énergie au contact de son ancienne communauté. Le retour au pays natal, a-t-on dit, est une résurrection du cœur.

Si M<sup>re</sup> Parisis sentait peser peu à peu sur lui le poids des ans, son affection pour la *Providence* ne vieillissait pas. Il conserva pour elle jusqu'au bout la même sollicitude. Souvent, pour se reposer des fatigues de son lourd ministère, il venait passer quelques heures auprès de ses chères Filles. Il les connaissait toutes, se souvenait de leur pays d'origine, leur en donnait des nouvelles avec les caractéristiques d'un voyageur qui a vu. C'était le bon vieillard conversant avec cette noble simplicité qui jaillit d'un cœur profondément affectueux. Au soir de sa vie, il pouvait contempler son œuvre avec sérénité. La communauté de la Providence comptait alors quatre-vingt sept sœurs en exercice dans trente-neuf établissements. Le noviciat, la réserve de l'avenir, comprenait plus de quarante membres.

Mais loin de se complaire en ce brillant résultat, il en faisait remonter tout le mérite à Dieu seul : « Ma seule gloire, écrit-il dans ses Mémoires, est de le

(1) En juillet 1859 ; en avril 1861. Mère Cécile gouverna la communauté pendant 40 ans. Elle mourut le 26 novembre 1892.

reconnaître ; ma joie continuelle, ô mon Dieu, est de vous en bénir ».

Après sa mort, son cœur vint reposer dans la chapelle de la *Providence* (1). L'écho de sa parole s'est tu sous les voûtes du sanctuaire ; le bruit de ses pas ne résonne plus sous les arceaux du cloître. Mais sa pensée est toujours vivante et féconde dans cette maison qu'il a créée et qui reste pleine de son souvenir.

(1) C'est le 10 avril 1867 que M<sup>re</sup> Lequette a déposé le cœur de son illustre prédécesseur sous une petite voûte disposée, à cet effet, dans l'épaisseur de la muraille droite, non loin de la table de communion. Dans la boîte d'ébène qui renferme la pieuse relique, se trouvent ces lignes : « *Père vénéré, que votre cœur et votre esprit demeurent toujours au milieu de vos filles de la Providence.* »

Sur la porte de marbre qui clôt la petite niche, se lit l'inscription suivante, en lettres gothiques :

D. O. M.  
SUB HOC MARMORE  
RECONDITUR  
COR

Ill. et RR. in Christo patris Petri Ludovici PARISIS olim Lingo, postea Atreb. episcopi, qui inter praeclaras, quibus ecclesiam Atreb. dotavit institutiones, piam familiam Sororum a Providentia dictarum, pro puellis educandis aegrotisque invisendis, erexit, paternoque amore prosecutus est.

R. I. P.

---

## CHAPITRE XII

### CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

---

#### **Deux réorganisations : Les Franciscaines de Calais, les Augustines d'Arras.**

- I. État précaire de quelques communautés religieuses.
  - II. Réorganisation des Franciscaines. — L'action de M. Duchenne.  
— La fusion (19 août 1854). — Noviciat unique. — Prospérité.
  - III. Union des diverses communautés d'Augustines (29 juillet 1854).  
— L'influence de M. Proyart. — Résultats.
- Appendice I.* Origine des religieuses franciscaines hospitalières.  
*Appendice II.* Origine des maisons hospitalières actuellement dirigées par les Augustines.

M<sup>sr</sup> Parisis a toujours compté parmi les meilleures heures de sa vie celles qu'il a pu consacrer aux communautés religieuses. Soins, travaux, visites, démarches ne lui coûtaient pas lorsqu'il s'agissait des âmes consacrées à Dieu, et lui semblaient un repos ou une détente au milieu de ses labeurs.

À son arrivée dans le diocèse d'Arras, il trouva un certain nombre de congrégations en pleine prospérité : durant son épiscopat, il eut l'occasion d'en fonder de nouvelles ; d'autres lui doivent la forte organisation et la puissante unité qui, depuis lors, ont fait leur prospérité : nous voulons parler des Franciscaines et des Augustines.

#### I

Au cours de sa première tournée pastorale dans les principales villes du diocèse, M<sup>sr</sup> Parisis fut frappé de l'état de morcellement dans lequel végétaient certaines

maisons religieuses. Il rencontra des Augustines à Arras, à Montreuil, à Boulogne, à Laventie ; des Franciscaines à Arras, Lens, Béthune, Aire, Saint-Omer, Montreuil, Calais. Mais ces différentes maisons n'avaient entr'elles aucun lien d'unité, aucune relation. Elles formaient au tant d'établissements particuliers, indépendants les uns des autres et régis par une supérieure locale, selon d'anciennes coutumes propres à chacun d'eux.

Elles souffraient de cet isolement. Elles se recrutaient avec peine ; plusieurs même ne comptaient plus que quelques membres avancés en âge. La crainte de voir la Congrégation s'éteindre faute de sujets inclinait trop à l'indulgence dans l'admission des postulantes ; la formation des novices était incomplète et défectueuse. Une Sœur Franciscaine écrivait à M<sup>re</sup> Parisis en 1862 : « Votre Grandeur sait... combien peu la plupart de nos maisons connaissaient l'esprit religieux ; pour quelques-unes de ses filles, l'habit seul faisait la distinction d'avec les séculières. »

D'ailleurs, les plus prospères de ces communautés vivaient dans un état précaire et humiliant, peu conciliable avec les obligations de la vie religieuse. En effet elles étaient sous la dépendance étroite des administrations locales, non-seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue des vocations, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus intime et de plus irréductible à une réglementation séculière. Les traités souscrits par les deux parties avaient fixé le nombre des religieuses pour chaque établissement. S'il n'y avait pas de place vacante, inutile de vouloir y entrer, eût-on d'excellentes qualités et le plus impérieux désir de se retirer du monde. Le refus était catégorique.

Les membres des administrations hospitalières étaient pleins d'estime pour les sœurs ; mais ils savaient qu'elles appartenaient absolument à la maison où elles avaient fait leur profession, et qu'elles en dépendaient à tous égards. Ils en étaient venus à les considérer simplement



comme des surveillantes ou des infirmières à gages, sans aucun égard pour leur caractère religieux, et sans souci de l'autorité des supérieurs.

M<sup>sr</sup> Parisis put constater lui-même cette étroite servitude et ne manqua pas de proclamer hautement que les communautés dépendent, dans leur vie régulière, de l'Eglise et de leurs supérieurs, et non pas d'une administration civile. A Montreuil, on lui rapporta que « tous les jours, une dame allait s'asseoir au milieu de la Salle d'asile pour *surveiller* la religieuse Franciscaïne qui en était chargée. Quand M. le Maire, écrit-il, m'a raconté cela comme une très louable habitude, je me suis livré à une indignation qui l'a confondu (1). » A Hesdin, « la ville ne paie ni les Frères ni les Sœurs qui instruisent ses enfants. Les Sœurs de Charité de l'Hôpital sont obligées de payer cent cinquante francs à l'administration pour diriger sans aucun secours un ouvroir de jeunes filles pauvres (2). » Boulogne mérite un jugement moins sévère : « Les Sœurs Augustines de l'Hôpital sont en souffrance comme dans toutes les maisons analogues, seulement l'administration est ici plus généreuse et plus bienveillante qu'ailleurs (3). »

L'évêque pouvait donc conclure, de sa première enquête :

« Le laïcisme domine outrageusement toutes les institutions religieuses... Les Communautés souffrent sous la main inintelligente, étroite et profane des administrations (4). »

Il n'y avait qu'un remède à cette situation : réunir en un faisceau solide ces communautés dont l'isolement faisait la faiblesse, établir pour chaque congrégation

(1) Lettre du 8 janvier 1852.

(2) Ibid.

(3) Lettre du 9 janvier 1852.

(4) M. de la Tour d'Auvergne écrit aussi à cette époque : « Oh ! qu'il me tarde de voir sonner enfin l'heure de la réunion effective des Sœurs pour briser leurs chaînes si pesantes et les affranchir de l'oppression qui depuis si longtemps les éloigne si fort de leur vocation ! »

une maison-mère à supérieure générale, sauvegarder ainsi, par l'unité de direction et la force de cohésion, leur indépendance et leur dignité. Du même coup, les vocations trouveraient l'atmosphère qui leur convient; elles n'auraient plus à essuyer les rebuffades de l'administration civile et pourraient recevoir une formation plus parfaite. Et comme la vie pleine et surabondante tend à se répandre au dehors, ne verrait-on pas une ère féconde succéder aux longues années de disette et de stérilité ?

Déjà, au cours de ses visites, Monseigneur a eu l'occasion d'interroger l'opinion, en faisant part de son projet à de nombreuses religieuses. Celles-ci lui font ordinairement un accueil empressé. Parfois même elles devancent les désirs de l'évêque.

« L'hôpital de Calais, écrit-il, est soigné par des sœurs Franciscaines excellentes qui m'ont demandé une maison-mère. Jugez si je les ai mal reçues (1). »

A Montreuil, les autorités civiles mises au courant laissent percer quelque crainte.

« Je leur ai déclaré, dit-il, mon projet de n'avoir plus qu'un noviciat et d'avoir une maison-mère pour toutes les maisons du même ordre. Cette pensée leur a paru bonne, mais ces Messieurs entrevoient qu'ils ne seront plus tout à fait les maîtres, et je vois bien que cela ne leur plaît guère. Cependant je suis de plus en plus résolu à suivre cette voie (2). »

Il allait, en effet, se mettre à l'œuvre sans retard et, en trois ans, mener à bonne fin une entreprise hérissée de difficultés. Mais il procédera par des mesures si sages, et rencontrera dans les communautés des dispositions si favorables que la transformation se fera sans secousse.

1) Lettre du 15 janvier 1852.

) Lettre du 8 janvier 1852.

## II.

Après le Concordat, sept communautés de Franciscaines se sont reconstituées dans le diocèse : ce sont les maisons de Saint-Omer, Lens, Béthune, Arras, Aire, Montreuil et Calais (1). Elles sont indépendantes les unes à l'égard des autres, et vivent sous l'autorité de l'évêque diocésain, sans avoir renoué, avec les religieux du Premier Ordre, les relations qui avaient fait leur force avant la Révolution.

Chacune d'elles a sa règle, son costume et ses usages propres ; elle recrute ses sujets et forme ses novices. Quelques religieuses, échappées à la tourmente révolutionnaire, ont fait revivre, dans les communautés renaissantes, l'esprit et les traditions de l'Ordre. Mais elles ne tardent pas à disparaître. Celles qui les remplacent sont assurément animées d'un grand esprit de foi et d'une piété sincère ; elles font de parfaites infirmières, remarquables par leur dévouement et leur abnégation ; mais elles ne sont, elles ne peuvent être que des religieuses incomplètes. Elles sont encore moins des Franciscaines. Quelques-unes ne portent même plus la corde de saint François ; dans certaines communautés, le vœu de pauvreté est supprimé : les Sœurs conservent, non-seulement leur patrimoine, mais encore la libre disposition de leurs revenus et amassent un pécule particulier.

Sous ce régime, les maisons Franciscaines du diocèse sont loin d'être florissantes. En 1851, elles comptent en tout soixante-quatorze religieuses, dont beaucoup d'un âge avancé. Plusieurs d'entre elles voient venir le moment où l'on devra faire appel à une autre congrégation pour les remplacer. Devant ce danger, elles vivent dans l'anxiété et supplient Dieu de les sauver d'une ruine qui semble imminente.

(1) Plusieurs de ces maisons avaient derrière elles un passé glorieux. — Voir l'appendice I, à la fin de ce chapitre.



Or, à l'hospice civil de Calais, desservi par les Franciscaines, il y avait alors, comme aumônier, un homme de Dieu qui allait être d'un précieux secours à M<sup>sr</sup> Parisis pour mener à bien la réforme qui s'imposait.

C'était l'abbé Duchenne. Il avait près de quarante ans (1); au lendemain de son ordination, en 1837, il avait été envoyé, à titre d'aumônier, à l'Hôpital général de Saint-Omer, où il s'occupait avec un dévouement tout paternel des enfants orphelins ou abandonnés. Trois ans après, il arrivait à Calais, où il devait passer tout le reste de sa vie, et jouer un rôle considérable.

Au premier abord, M. Duchenne paraissait un homme timide; il l'était, en effet. Il avait une grande défiance de lui-même. Rarement il tenait tête à ses contradicteurs. Mais quand il s'agissait de défendre une cause juste, de faire prévaloir une décision dont il connaissait le bien fondé et qu'il croyait de son devoir de soutenir, alors cet homme si doux, qu'on accusait facilement de faiblesse dans les circonstances ordinaires de la vie, se montrait d'une invincible fermeté. Rien ne pouvait le faire hésiter; il allait droit son chemin, sans souci des difficultés. Ce qui faisait le fond de cette riche nature, c'était la bonté, et un dévouement qui allait jusqu'au plus complet oubli de soi-même. A Calais comme à Saint-Omer, orphelins, vieillards, malades, religieuses, tous étaient l'objet de ses soins les plus affectueux, de son zèle aussi discret qu'ingénieux.

Vivant en contact perpétuel avec les Sœurs Franciscaines, il avait pu, mieux que personne, toucher du doigt les causes de la vie languissante de leurs maisons. Il gémissait de voir les religieuses si surchargées

(1) Il était né à Boulogne le 10 mai 1815. Son père, capitaine au long cours, avait longtemps fait la chasse aux bateaux anglais sous Napoléon.

Le jeune Adolphe fit ses études chez M<sup>sr</sup> Haffreingue. Il était le frère du D<sup>r</sup> Duchenne, qui a laissé un grand souvenir à Boulogne.

de travail, en raison de leur petit nombre, qu'elles ne trouvaient plus de temps pour la récitation de l'office, et abrégeaient même la durée du noviciat.

Dès sa première entrevue avec M<sup>gr</sup> Parisis, il lui avait fait part de ses craintes. Pour conjurer une ruine totale, il fallait, selon lui, faire reflourir dans la Congrégation le pur esprit franciscain et déterminer les religieuses à se placer sous l'autorité d'une supérieure unique. Sa joie fut grande de trouver son évêque à la fois convaincu et résolu (1).

On eut vite élaboré le plan de campagne. Il ne s'agissait pas de faire un coup de force, mais d'éclairer les esprits, de diriger les volontés, de rapprocher les cœurs. L'union officielle suivrait naturellement.

Le premier acte de M. Duchenne fut de venir à Paris, chez les religieux Capucins (2), se pénétrer de l'esprit franciscain qu'il voulait ressusciter à Calais. A son retour, il était membre du Tiers-Ordre, avec les pouvoirs nécessaires pour y admettre les personnes séculières et religieuses qu'il en jugerait dignes.

De concert avec la supérieure de Calais et après avoir étudié avec elle la règle du Tiers-Ordre, il amena facilement tous les membres de la communauté à renouveler leurs vœux « de vivre en obéissance, sans propriété et en chasteté, suivant la règle du Troisième Ordre de Saint François... » C'est le 26 juillet 1852 qu'eut lieu cette cérémonie présidée par M. Duchenne, que les Supérieurs de l'Ordre et M<sup>gr</sup> Parisis avaient dûment autorisé. Trois mois plus tard, la communauté était canoniquement agrégée au Tiers-Ordre Régulier. Elle

(1) Au début, le Conseil épiscopal fit mille objections à ce grand projet.

L'évêque tint bon et finit par se rallier tous les suffrages. (Lettre à M. Duchenne, 3 décembre 1852).

(2) Ce couvent avait été fondé en 1848.

Les pouvoirs qu'en reçut M. Duchenne sont datés du 26 octobre 1852 et signés du P. Laurent d'Aoste, provincial des Capucins de France à Lyon.

était ainsi rendue participante de toutes grâces et indulgences accordées à l'Ordre (1).

Les Sœurs de l'hôpital de Calais étaient donc Franciscaines, elles pouvaient devenir le noyau de la future Congrégation.

Il s'agit maintenant d'unir et de fusionner les différents groupes de religieuses qui vivent, dans le diocèse, sous la règle de saint François.

M<sup>sr</sup> Parisis veut que M. Duchenne soit le grand exécuteur de cette délicate opération, et afin d'accroître son autorité, il le nomme chanoine honoraire (12 octobre 1852). En même temps, il lui indique la marche à suivre pour assurer le succès de son entreprise :

« Il faut d'abord en poser bien les bases, en vous assurant le concours de vos bonnes sœurs et de ces Messieurs les Administrateurs de l'hospice, que je voudrais donner pour modèle à plus d'une administration. — Quand vous aurez achevé ces préliminaires, vous m'en rendrez compte, et puis nous verrons. *Omnia secundum ordinem fiant* (2). »

Monseigneur avait cru d'abord que la réunion devait s'opérer simplement par un acte signé de toutes les sœurs de chaque maison. On comprit vite qu'il était difficile de régler par correspondance des affaires si importantes. Monseigneur demanda alors à M. Duchenne d'aller, de communauté en communauté, solliciter les adhésions (4 déc. 1852). Muni des instructions de son évêque, accompagné de M. de la Tour d'Auvergne, vicaire général, l'aumônier de Calais parcourut successivement les différentes maisons de reli-

(1) Toutefois cette agrégation n'avait de valeur qu'au point de vue spirituel. Canoniquement, la Communauté restait en tout soumise à la juridiction de M<sup>sr</sup> Parisis.

(2) Lettre du 12 octobre 1852.

A partir de cette date, M<sup>sr</sup> Parisis correspond souvent avec M. Duchenne. Ses lettres, au nombre de 214, sont conservées précieusement à la Maison-Mère des Franciscaines de Calais. C'est là que nous avons puisé la plupart des renseignements qui suivent.

gieuses franciscaines, prêchant, comme il disait, « la sainte croisade de la réunion ».

Ce fut une tournée triomphale. Toutes les sœurs signèrent l'acte qui leur était présenté, à Aire, à Saint-Omer, à Béthune, à Lens, à Montreuil et enfin à Arras (1). Il y eut çà et là quelques résistances, un refus à Béthune, deux à Arras. Dans cette dernière communauté surtout, la proposition jeta un certain émoi, mais bientôt Monseigneur pouvait écrire à M. Duchenne : « Tout paraît se calmer et s'harmoniser de plus en plus dans notre chère congrégation des Franciscaines. Les Chariottes entre autres, sont dans la paix et la joie (2). »

Le 9 février 1853, Monseigneur recevait toutes les déclarations signées par les Sœurs. Il les emportait avec lui dans un voyage à Paris et déposait auprès du ministre une demande d'autorisation de la nouvelle Congrégation.

L'union des communautés était donc opérée en principe ; mais pour la réaliser, pour constituer avec ces éléments disparates un corps vivant et homogène, il restait encore beaucoup à faire. Toute l'année 1853 fut employée à ces travaux préliminaires. A chaque instant surgissaient des difficultés. Difficultés de la part des religieuses : quelque bien intentionnées qu'elles fussent, elles n'étaient pas toujours assez éclairées sur leurs véritables intérêts. Plus d'une trouvait bien dur de renoncer à certains usages opposés à la pauvreté, à certains abus qui provenaient de rapports trop fréquents avec le monde.

Difficultés de la part de personnes du dehors, qui prétendaient diriger les affaires de la Communauté et surtout de la part des administrations civiles, jalouses de leur autonomie locale. C'est en ces circonstances que M. Duchenne savait se montrer fin diplomate (3).

(1) Soixante-quinze sœurs souscrivirent à l'acte d'union dans les sept maisons.

(2) Lettre du 7 janvier 1853.

(3) Voir par exemple les lettres des 6, 22 et 30 mai 1857 relatives à la fondation de Béthune.

Parfois même se manifestèrent des divergences de vues entre l'évêque et l'aumônier de Calais sur des points secondaires. M<sup>sr</sup> Parisis n'entraît pas toujours dans les intentions de son collaborateur, ne voyait pas comme lui les mille obstacles que rencontrait la réforme. Tantôt M. Duchesne était obligé de se replier devant une lettre sévère ; plus d'une fois aussi, à force d'humilité et de patience, il faisait revenir le prélat de ses préventions et le ralliait à sa propre façon de voir.

La volumineuse correspondance échangée entre ces deux hommes éminents a été conservée. Elle nous révèle la grande intimité qui existait entre eux. A travers toutes ces lettres, on sent circuler la flamme d'une amitié profonde et sincère. Ils se décernent à chacun un juste tribut d'éloges, mais ne se flattent pas. L'amour de la vérité passe avant toute autre considération. Il semble parfois que M. Duchesne, peu maître de ses nerfs, se dépite et se froisse d'une contradiction. Tantôt M<sup>sr</sup> Parisis le plaisante d'un ton aimable ; tantôt il le gourmande avec cette fermeté un peu cassante qui était dans son tempérament, mais qui n'enlevait rien à la haute estime qu'en toutes circonstances l'évêque professait pour cet homme de Dieu. L'aumônier de Calais fut en butte à bien des attaques, à bien des dénigrement et des calomnies : il trouva toujours en M<sup>sr</sup> Parisis un soutien assuré.

Cependant les obstacles s'aplanissent et peu à peu la fusion devient une réalité. Des règlements ont été élaborés : on a pris à chacune des maisons quelques usages, ceux qui paraissent les meilleurs, de sorte que toutes ont à apprendre quelque chose de nouveau et à modifier en certains points leur vie ordinaire. L'uniformité du costume suivit celle du règlement. Jusque-là certaines sœurs étaient vêtues de blanc, d'autres portaient des tuniques noires, chez toutes il y avait quelque particularité dans la forme de l'habit ou de la coiffure. M<sup>sr</sup> Parisis décida que le costume serait noir : il choisit lui-même la qualité du drap sur les divers échantillons



qui lui avaient été envoyés. Quant à la forme de la tunique et de la coiffure, il laissa le soin de la déterminer aux religieuses elles-mêmes, surtout aux supérieures et au Conseil que l'on devait nommer.

Une circonstance se présenta qui fut comme une première expérience des heureux fruits de la fusion. Le 29 novembre 1853 avait lieu, à Lens, une profession : M. Duchenne y convoqua toutes les supérieures, qui répondirent à l'appel avec empressement. Le résultat fut à souhait. Les sœurs firent connaissance : du même coup elles commencèrent à s'aimer. C'était d'un bon augure. M<sup>re</sup> Parisis félicita sur le champ l'aumônier du succès de son entreprise. « L'effet, lui écrivit-il, en a été très heureux pour tout le monde, et quoique je regrette vivement le retard de l'union légale, il est peut-être très heureux qu'elle soit précédée par l'union des cœurs. »

Le décret impérial si impatiemment attendu parut enfin le 10 avril 1854. Il autorisait la nouvelle Congrégation comme Institut à Supérieure Générale dont la Maison Mère était fixée à Calais ; il approuvait en même temps les statuts dressés par l'évêque d'Arras et souscrits par les sœurs existantes.

\*  
\*\*

Il s'agissait maintenant d'établir la Maison Mère et le noviciat, puis d'élire une Supérieure générale. Au sujet de l'élection, rien n'avait encore été fixé dans les statuts. Pour cette fois, on s'en remit à la décision de M<sup>re</sup> Parisis, qui désigna Mère Louise Mabilie, alors Supérieure locale à l'hospice de Calais. C'est bien à elle que revenaient cette charge et cet honneur, car la première elle était entrée dans les vues de M. Duchenne et n'avait rien négligé pour les faire triompher (1).

La fondation du noviciat souleva de nombreuses et

(1) Furent nommées assistantes : Sœur Françoise, supérieure de la maison de Saint-Omer ; sœur Scholastique, maîtresse des novices.

Dès juillet 1854, Mère Louise visita toutes les maisons de la nouvelle Congrégation.

longues difficultés, du côté de l'administration. Il fut établi, le 30 mars 1855 dans une petite maison aux environs de l'église Saint-Pierre-lez-Calais. C'était un local exigu et mal commode : on l'arrangea le mieux possible. Des matelas étendus par terre, quelques chaises boîteuses, une vieille table branlante, une marmite, des assiettes ébréchées, des cuillers de fer et un seul couteau, ce fut tout l'ameublement. La maison reçut le nom de *Notre-Dame des Anges*, mais les novices lui eurent vite trouvé un nom plus expressif. Elles l'appelèrent *le Petit Bethléem*.

C'est pourtant dans ce modeste local qu'allait commencer la résurrection de la Congrégation franciscaine, grâce surtout à celle qui en prit la direction : sœur Scholastique, qui fut pour l'organisation du noviciat ce que M. Duchenne avait été pour la réunion des différentes communautés. Malgré sa jeunesse — elle avait vingt-sept ans, — elle se montra, dès le premier jour, à la hauteur de sa tâche. De grandes vertus, une maturité précoce, une intelligence remarquable et un véritable génie administratif, voilà ce qui met sœur Scholastique au rang des femmes d'élite de la famille franciscaine. Maîtresse des novices, elle forma les premières religieuses dans le plus pur esprit du Saint fondateur, se donnant tout entière à la tâche délicate qu'elle avait acceptée par devoir. Soumise avec amour à ses supérieurs, donnant à toutes l'exemple d'une obéissance généreuse, elle était en même temps mêlée aux affaires les plus importantes de la Congrégation. Rien ne se faisait sans qu'elle fut consultée. Quand elle devint Supérieure générale, en 1872, il y avait déjà longtemps qu'elle exerçait dans sa communauté une influence prépondérante (1).

(1) En certaines circonstances, cette influence fut jugée excessive par M<sup>re</sup> Parisis.

La résidence habituelle de la Supérieure générale, non à la Maison-Mère, mais à l'hospice de Calais, fournissait à ces plaintes au moins un prétexte (*Correspondance*, 22 septembre 1862).

La Congrégation prit un rapide essor. Le *Petit Bethléem* fut vite trop étroit pour contenir les novices. On dut acheter un immeuble plus spacieux dans la ville de Calais, rue Eustache de Saint Pierre (1). Il prit le nom de *Monastère de Notre-Dame des Sept Douleurs*.

De leur côté, M<sup>sr</sup> Parisis et M. Duchenne continuaient à s'occuper de la rédaction des Constitutions : travail délicat et qui avait besoin de subir l'épreuve du temps. Aussi ne sera-t-il définitif qu'en 1867. L'évêque voulait que ces statuts fussent simples et peu nombreux : « La multitude des règles ne sert qu'à embrouiller : c'est par la direction et l'expérience qu'on les complète (2). »

En 1856, M. Duchenne, chargé à la fois de la Maison-Mère et de l'hospice, trouvait le fardeau trop lourd et voulait, en raison de sa santé précaire, se démettre de ses fonctions. Monseigneur refusa :

« ...La divine Providence, lui écrivit-il, nous impose souvent ce que nous ne recherchons pas, et ceux qui désirent certaines places n'en sont pas toujours les plus dignes. Mon devoir est d'examiner ce qui convient au bien de la chose publique, beaucoup plus que ce qui est dans la convenance des personnes, quelque chères qu'elles me soient. Je vous ai placé et maintenu à la tête de la Congrégation des Franciscaines, parce que j'ai cru que, tout compensé, vous y feriez mieux qu'un autre... Je suis bien sûr que vous m'écrivez en toute franchise, et cependant je ne veux pas vous voir tout de suite, parce que ces liens qu'il s'agirait de briser vous sont plus chers encore que vous ne le sentez, et qu'après la rupture vous en éprouveriez un mortel regret (3). »

Monseigneur ne se trompait pas dans ses pronostics : quand l'éminent aumônier dut, peu après, se résoudre à quitter l'hospice de Calais pour donner tout son temps

(1) Ancien hôtel Bourbon. L'acte d'achat est daté du 28 décembre 1855. L'installation eut lieu le 14 mars 1856.

(2) Lettre à M. Duchenne, 17 mai 1858.

(3) Lettre du 3 juillet 1856.

à la direction de la Congrégation, ce ne fut pas sans un grand déchirement de cœur qu'il abandonna ses orphelins. Mais, cette séparation faite, il se dépensa sans trêve au service des Sœurs Franciscaines qui réclamaient tous ses soins et prirent tous ses moments jusqu'au dernier jour de sa vie. L'avenir se chargea de montrer combien l'évêque avait été bien inspiré en refusant la démission de l'aumônier :

« Vous voyez, lui écrivait-il deux ans plus tard, que j'ai bien eu raison de vous maintenir malgré vous à la tête de votre petite famille franciscaine. Les bénédictions évidentes que le divin Pasteur a répandues sur votre gouvernement ne vous permettent plus de douter qu'Il vous voulait à ce poste (1). »

« Vous êtes personnifié dans l'œuvre des sœurs Franciscaines, lui écrivait-il encore le 19 janvier 1861, et c'est par là surtout que vous avez un rang distingué dans le diocèse. Or cette œuvre, qui présentait tant de difficultés et qui exigeait tant de combats, est aujourd'hui constituée et me comble de consolations, non seulement par les témoignages de filial attachement que j'y rencontre partout, mais par l'intelligence, le dévouement, le bon esprit avec lesquels le bien s'y fait. »

Quelques petits nuages s'élevèrent bien encore entre Arras et Calais ; au sujet, par exemple, de l'hospice de Berck qu'on dut abandonner momentanément ; puis de la visite canonique des communautés franciscaines en 1862, que M. Duchenne avait d'abord considérée comme une marque de défiance à son égard. (2)

(1) Lettre du 5 janvier 1858.

(2) L'évêque ne dédaigne pas de chicaner son correspondant sur quelque détail :

A propos d'une liste de professes, il lui reproche de mettre les noms à l'envers, « à la manière consacrée par la grande révolution et transmise à nos gouvernements modernes, qui ne reconnaissent pas l'Église comme société... Les noms de religion ne sont pas des sobriquets. »

Une autre fois, il le morigène à cause d'une lettre envoyée à un grand-doyen, et qui est plus déferente que digne : « Vous avez l'air de demander grâce, lui dit-il. L'abbé Duchenne peut s'humilier, mais le Supérieur de la Congrégation doit garder ses droits intacts. En général, gardons les formules affectueuses pour ceux que nous aimons véritablement et contentons-nous de donner aux autres de la politesse autrement on ne saurait plus sur quoi compter avec nous. »

Mais on ne peut parcourir cette correspondance de M<sup>r</sup> Parisis avec l'aumônier de Calais sans être frappé du vif et continuel intérêt que l'évêque porte à la Congrégation. Il suit ses efforts, encourage ses premiers succès, veille à son recrutement. Sur beaucoup de points, il propose ses avis ; il s'occupe avec délicatesse de la situation des sœurs tourières, élabore pour elles un règlement... Il applaudit à l'heureuse idée de donner des retraites centrales. « Cette mesure, dit-il, était nécessaire pour arriver à l'unité de pratique et surtout à l'unité d'esprit (1). » Il tient aussi à ce que l'on rédige soigneusement les Annales de la Congrégation. « C'est un travail indispensable et qu'il faut faire au fur et à mesure, autrement les souvenirs ne sont plus assez précis. Comme l'Eglise, les communautés religieuses vivent de traditions. »

Cependant la Congrégation des Franciscaines ne cessait de prospérer. Les novices arrivaient nombreuses, de nouvelles maisons étaient fondées, des écoles ouvertes à Bourthes, à Vitry (2), et Monseigneur faisait au vénéré Supérieur la recommandation qu'il répétait aux religieuses enseignantes : « Ne manquez pas de tenir partout à la *Conférence* du dimanche soir pour les grandes filles. »

Bientôt la Congrégation déborda au dehors et envoya ses sœurs à Langeac, dans la Haute-Loire (1862) et à Royat (1863) dans le Puy-de-Dôme ; puis à Aden, sur le désir de la Propagation de la Foi qui, dans les Missions, « demandait des Sœurs et non des Dames ».

En 1866, elle comptait dix-neuf maisons dans le diocèse d'Arras et plus de deux cents religieuses.

M<sup>r</sup> Parisis s'intéressa à ses progrès avec une affection qui ne se démentit jamais. Quelques mois avant sa mort, il écrivait encore d'une main mal assurée à M. Du-

(1) Lettre à M. Duchenne, 6 novembre 1857.

(2) M. et M<sup>me</sup> R. de Givenchy établirent en 1854, à Saint-Omer, une maison de gardes-malades, sous le patronage de Notre-Dame de Angès.

chenne: « Il est sûr que votre Congrégation m'occupe au-delà de toute proportion, et que si j'en avais quatre comme elle dans le diocèse, le temps et les forces me manqueraient pour y suffire. » Il pouvait du moins voir avec bonheur que l'œuvre de réforme qu'il avait entreprise, avec l'aide, il est vrai, de puissants ouvriers (1), avait comblé ses espérances.

La Congrégation des Franciscaines n'a pas cessé de grandir depuis la vigoureuse impulsion qu'elle a reçue. Au 1<sup>er</sup> janvier 1913, elle comptait 861 sœurs professes, réparties entre 57 maisons dont plusieurs en Asie, en Amérique, dans les missions d'Afrique et d'Abyssinie.

Elle obtint de Rome le décret de louange le 15 juin 1867, le décret d'approbation de l'Institut et des Constitutions *ad experimentum*, le 10 mars 1873; le décret d'approbation définitive, le 16 mars 1892.

### III

Les Augustines ne tardèrent pas à suivre l'exemple des Franciscaines.

Plusieurs communautés, assez différentes d'esprit, d'allure et de costume suivaient, dans le diocèse, la règle de saint Augustin. Les unes étaient enseignantes, les autres hospitalières; celles-ci s'occupaient du soin des malades, celles-là de l'éducation des orphelins.

Les Augustines d'Arras avaient derrière elles un glorieux passé. Elles remontaient à un groupe de pieuses et modestes filles qui, en 1223, s'étaient établies au

(1) M. Duchenne mourut en 1881, à son poste, où il dépensa jusqu'au bout, non seulement son esprit et son cœur, mais aussi ce qui lui restait de fortune et de forces. En témoignage des services considérables qu'il avait rendus à l'Église, il avait été nommé Camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII.

Mère Louise mourut en 1864 et fut remplacée par Mère Françoise de Saint-Jean, qui donna sa démission en 1872, après avoir reçu dans la Congrégation, au cours de ces huit années fécondes, 257 professes. Mère Scholastique, la première maîtresse des novices, lui succéda et mourut en 1886.

faubourg Ronville, avec la permission de l'évêque Ponce, pour se consacrer au soin des malades. Elles vivaient du travail de leurs mains et d'aumônes recueillies de porte en porte. On les appelait les Filles-Dieu.

Deux siècles plus tard, elles embrassèrent la règle de saint Augustin, avec l'autorisation de leur évêque Hugues de Cayeux et prirent le nom qu'elles portent encore (1430).

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Nicolas Le Ruystre modifia profondément leurs Constitutions. Il leur imposa la clôture perpétuelle. Des sœurs converses continuèrent d'aller à la quête, en ville et ailleurs. Les sœurs de chœur tournèrent leur activité vers l'éducation des jeunes filles.

Le siège d'Arras par les armées de Richelieu détruisit leur couvent en 1640. Elles en profitèrent pour demander au roi de France le privilège envié de s'établir en ville et achetèrent, en 1644, un vaste terrain dans la rue dite encore aujourd'hui des Augustines (1). C'est là qu'elles vécurent, vouées au service de Dieu et à l'éducation de la jeunesse, jusqu'à la Révolution, qui les chassa.

La dispersion dura plus de 20 ans. En 1814, les survivantes se réunirent en communauté; le 16 juillet 1817, 5 religieuses de chœur et une sœur converse reprirent leur habit et renouvelèrent leurs vœux (2). Le 18 février 1819, elles achetaient la maison qu'elles occupent actuellement (3).

C'est aux Augustines enseignantes d'Arras que M<sup>er</sup> Parisis s'adressa d'abord pour provoquer la fusion de toutes les Augustines du diocèse en une seule Congrégation.

Il les mit en relations, d'abord avec trois communau-

(1) Elles finirent par acquérir presque tout le terrain compris entre les rues des Augustines, du Four Saint-Adrien, des Trois-Filloires et Guinegatte.

(2) Rue aux Ours.

(3) Rue Fausse-porte Saint-Nicolas, appelée depuis rue Pasteur.

tés hospitalières, préposées, sous la direction d'administrateurs civils, au soin des malades dans l'hôpital Saint-Jean à Arras, l'hôpital Saint-Louis à Boulogne, l'Hôtel-Dieu à Montreuil ; puis avec une petite maison indépendante, celle de l'hospice Saint-Jean (1) à Laventie (mars 1854).

M. Proyart, vicaire général, et M. le chanoine Lambert furent chargés de visiter successivement chacun de ces établissements, de voir les sœurs une à une, de les disposer, par les exercices de la retraite, à cette importante réforme (2). M<sup>sr</sup> Parisis se rendit lui-même à l'hôpital Saint-Jean d'Arras, pour y présider l'ouverture de celle qui fut prêchée par M. de la Tour d'Auvergne.

Les religieuses des cinq maisons susdites entrèrent volontiers dans les vues de leur évêque. Désireuses de procéder le plus promptement possible à l'organisation de la nouvelle Congrégation, elles supplièrent Monseigneur de nommer lui-même, pour la première fois, la Supérieure Générale et ses deux assistantes, en les choisissant, autant que possible, dans les trois principales maisons décidées à s'unir.

En conséquence, le 29 juillet 1854, l'évêque d'Arras déclara que les cinq communautés susnommées ne formeraient canoniquement qu'une seule Congrégation dont la Maison Mère serait à Arras, rue Fausse porte Saint-Nicolas. La sœur Aldegonde, supérieure de la dite maison, était nommée Supérieure Générale, sous le titre de Dame Prieure Générale : la sœur Elisabeth, supérieure de l'hôpital Saint-Jean d'Arras, et la sœur Bernadine, religieuse de l'hôpital Saint-Louis à Boulogne, étaient nommées assistantes. M. Proyart devenait Supé-

(1) Voir, sur l'origine de ces maisons, l'appendice II, à la fin de ce chapitre.

(2) On eût fort étonné M<sup>sr</sup> Parisis si on lui avait dit qu'il avait été précédé, dans ce projet d'unification, par le Ministre des Cultes de Napoléon I<sup>er</sup>, le célèbre Portalis. Dans une lettre du 13 novembre 1807, celui-ci fait valoir les raisons les plus fortes et les plus justes pour que les sœurs hospitalières de Boulogne, de Lens, d'Aire, etc. forment désormais une seule famille, sous l'autorité d'une Supérieure Générale.



rieur ecclésiastique de la nouvelle Congrégation (1).

A la sollicitation de Monseigneur, Napoléon III rendit un décret, en date du 21 juillet 1854, qui autorisait, comme Congrégation hospitalière et enseignante, l'association religieuse des Sœurs Augustines d'Arras, sous la direction d'une Supérieure Générale, et en approuvait les nouveaux statuts (2).

Ce fut, pour les Augustines, le signal d'une brillante prospérité et le début d'une série de fondations. A Boulogne, dans le quartier de Bréquerecque, où venait de se créer une nouvelle paroisse, elles ouvrirent un pensionnat, une école primaire, un asile, et un quartier de retraite pour personnes âgées (déc. 1857).

Elles acceptèrent, vers la même date, la direction des hospices d'Hénin-Liétard (janvier 1857) et remplacèrent à Carvin les Filles de la Charité (septembre 1858) (3). A Amettes, elles dirigèrent une école, prêtèrent leur concours au pèlerinage en l'honneur de saint Benoît Labre, et accueillirent des dames désireuses de se retirer du monde. Le Grand Séminaire, le Petit Séminaire d'Arras, l'institution Saint-Joseph leur confièrent le soin de leurs infirmeries et de leurs services matériels. Bapaume fit appel à un groupe d'enseignantes. A son arrivée, M<sup>gr</sup> Parisi avait trouvé 72 Sœurs Augustines. Au moment de sa mort, douze ans après la rélorme, elles étaient 155. Leur nombre dépasse encore 200.

(1) La nouvelle Congrégation, à peine organisée, reçut le « baptême du feu ». Le choléra sévissait avec fureur au camp de Boulogne: on ouvrit, à la caserne du Rivage, un hôpital militaire. A plusieurs reprises, il fallut envoyer du renfort aux sœurs de l'hôpital Saint-Louis. Nous avons parlé ailleurs de cette épidémie.

(2) Le pensionnat d'Arras fut transféré à Beaurains; aux lieu et place de jeunes élèves, il reçut désormais des novices et des dames pensionnaires.

(3) Carvin ne tarda pas à être doté d'un pensionnat, d'une école et d'une salle d'asile par les Augustines.

## APPENDICE I

### Origine des religieuses franciscaines hospitalières (1).

---

Ce n'est ni saint Vincent de Paul, ni saint François de Sales qui ont eu l'idée d'envoyer des religieuses soigner les malades à domicile.

Dans le Nord de la France et les Pays Bas, Sœurs Noires et Sœurs Grises exerçaient leur ministère charitable dès le XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être dès le XIII<sup>e</sup>. La règle très souple du Tiers-Ordre de Saint-François leur permettait de mener une vie vraiment religieuse (2) tout en vivant dans le siècle.

C'est la ville de Saint-Omer qui a eu l'honneur de donner naissance aux deux Congrégations qui, sous des noms divers, ont desservi nos hôpitaux ou se sont mises au service de nos malades pendant plus de 400 ans. Quelques historiens prétendent que Saint-Pol possédait des Sœurs Grises dès 1260, mais on a contesté cette date.

Ce qui est certain, c'est qu'à Saint-Omer, dans la rue de Lombardie, se groupèrent, dans la seconde partie du XIV<sup>e</sup> siècle, des Sœurs vêtues de noir, que le peuple appelait « Sœurs de la Celle » (3) ou encore « Filles du pain pour Dieu » parce qu'elles allaient par la ville quêter pour les indigents.

En 1377, elles obtinrent du pape Grégoire IX l'autorisation de se soumettre à des vœux et de former une communauté. La bulle d'Inno-

(1) D'après l'ouvrage du R. P. H. COCARD sur la Congrégation des Sœurs Franciscaines de Calais (Paris. Letouzey, 1924); — et l'article d'HENRI LEMAITRE dans la *Revue d'histoire Franciscaine*, avril 1921 (A. Picard, Paris).

(2) Innocent VIII leur reconnut les privilèges de l'état religieux (9 janvier 1488), tout en leur permettant d'apporter quelques atténuations à la pratique du vœu de pauvreté.

(3) Le nom de Cellites était donné alors, soit aux Frères, soit aux Sœurs qui soignaient les contagieux dans les hôpitaux ou à domicile. Le mot *Cella* veut dire ermitage, cellule isolée des autres. En raison de leurs fonctions, ces religieux étaient-ils soumis à certaines prescriptions sanitaires? Nous ne savons. En tout cas, ce nom n'est pas particulier à la ville de Saint-Omer. Il était répandu en Flandre (*Cellbroeders*). Il y a encore aujourd'hui à Aix-la-Chapelle une Congrégation de Frères Alexiens ou Cellites.

cent VIII, datée du 9 janvier 1488, nous apprend qu'elles étaient établies alors à Saint-Omer, Saint-Pol (1430), Hesdin (1344), Théroüanne (1488) et Montreuil (1488), pour ne parler que de notre pays.

Les *Sœurs Grises* étaient primitivement vouées à la pénitence et aux travaux manuels, spécialement à la lingerie. Elles avaient un couvent à Saint-Omer, place Sainte-Marguerite. Or, le 29 novembre 1433, elles furent appelées à desservir un hôpital placé sous le vocable de Notre-Dame du Salut dans le faubourg du Hautpont.

Par la suite, elles allèrent aussi soigner les malades à domicile et grâce à la protection d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, se répandirent, en quelques années, en Flandre, en Artois, en Hainaut, en Brabant et jusqu'en Lorraine.

On les connaissait sous différents noms : « Sœurs du Soleil », ou « Sœurs du Hautpont », à cause de leur origine : « Sœurs à la Soupe », parce qu'elles distribuaient de la soupe aux pauvres ; « Sœurs de la Faille » (la faille est une sorte de manteau à capuchon).

M. H. Lemaître signale leur présence à Aire (1450), Ardres (1483), Arras, Hôtel-Dieu (1478), Bapaume (1494), Béthune (1467), Boulogne (1468), Lillers (1558), Montreuil (1457), Saint-Pol (date inconnue), Théroüanne (1487).

Il a retrouvé leurs traces dans 102 villes du Nord de la France, de Belgique et de Lorraine (1).

C'est de Saint-Pol que les Sœurs hospitalières essaimèrent, vers le XVI<sup>e</sup> siècle, à Béthune, Lens et Arras.

L'autorité municipale de Béthune et le chapitre Saint-Barthélemy leur confient, en 1495, la direction de l'hôpital de la Vraie Croix, à Béthune. Elles y prospérèrent : car elles étaient 42 religieuses en 1690 ; et à la Révolution, elles jouissaient de 11.000 livres de revenus. Chassées en 1791, elle ne se retrouvèrent que 4 en 1808 pour recommencer leur œuvre charitable.

La ville de Saint-Pol fut brûlée par les Français en 1555. Se trouvant sans asile, les Sœurs Grises émigrèrent à Lens, sur la demande du maire et des échevins de cette ville. Dispersées à la Révolution, elles conçurent le hardi projet de rentrer à tour de rôle et sous un costume civil dans leur hôpital, pour ne pas abandonner leurs malades. Elles y rentrèrent officiellement en 1806.

Jean Chariot avait fondé à Arras, en 1339, un hôpital qui était desservi par 12 veuves. Celles-ci furent remplacées, en 1556, par 12 Sœurs Grises de Saint-Pol, qui s'engagèrent 1<sup>o</sup> à soigner perpétuellement 12 infirmes ; 2<sup>o</sup> à loger les passants pauvres ; 3<sup>o</sup> à garder les malades en ville.

(1) Elles vivaient sous la direction des Supérieurs du Premier Ordre, qui présidaient leurs chapitres et visitaient leurs maisons.

A partir de la réunion de l'Artois à la France, celles de notre province passèrent sous l'obédience des Récollets.

En 1767, elles s'établirent dans l'ancien hôtel de Montmorency et y bâtirent une belle chapelle, qui devint église paroissiale de 1802 à 1833 et dont l'administration des Beaux-Arts pansa, en ce moment, les blessures de guerre.

Rentrées le 14 juillet 1816, les Chariottes étaient déjà assez puissantes, en 1825, pour fonder une filiale à Douai.

L'hospice Saint-Jean à *Saint-Omer* avait été fondé en 1408 par la veuve de Jean Wissocq. Les Sœurs de la Faille y furent introduites en 1434. Expulsées au nombre de 17 en 1791, elles revinrent 6 en 1805.

Or le 31 octobre 1807, à la demande de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, elles envoyèrent trois de leurs compagnes et une Sœur de Béthune pour desservir l'hospice de *Calais*, tenu avant la Révolution par des Sœurs de Charité (1755-1790) et depuis lors par des infirmières laïques. Il y avait là 150 enfants trouvés et 150 malades ou infirmes.

Leurs statuts furent approuvés par l'Empereur en 1810, et leur règle par Monseigneur l'évêque d'Arras en 1812 et 1824.

C'est donc la plus jeune, parmi les maisons des Sœurs Franciscaines, qui prit, sous M<sup>sr</sup> Parisis, la tête du mouvement de réforme et d'union.

Il faut en attribuer le mérite à l'influence personnelle de leur Supérieure, sœur Louise Mabile et de leur aumônier, l'abbé Duchenne.

---

## APPENDICE II

### Origine des maisons hospitalières dirigées actuellement par les Augustines.

---

I. — *L'hôpital Saint-Jean de l'Estrée en Arras* fut fondé en 1178 par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et sa femme, Elisabeth de Vermandois, sous Frumaut, évêque d'Arras. L'image des trois fondateurs se trouvait « sur le devant du portail dudit lieu ».

A l'origine, quelques séculières ou pieuses filles prenaient soin des malades, « avec aucuns prêtres qui administraient le bien et revenu ». Mais en 1564, comme la maison allait en décadence, Pierre Asset, président du Conseil d'Artois, fit venir quelques religieuses de l'hôpital Saint-Julien, à Cambrai, pour entreprendre la charge de celui d'Arras. Elles vécurent dès lors sous la règle de saint Augustin (1).

Les Augustines ne quittèrent pas l'hôpital, même aux plus mauvais jours de la Révolution.

II. — *A Boulogne*, le premier hôpital fut fondé, vers le XII<sup>e</sup> siècle, dans la Haute-Ville, là où se trouvaient naguère les Annonciades. Il fut d'abord desservi par des Tertiaires laïques, puis, à partir de 1468, par des Sœurs Grises. Vers 1500, il fut transporté en Basse-Ville, sur l'emplacement de l'hôpital actuel, sous le nom d'Hôpital du Bourg, qui devint l'Hôpital général en 1688. Il fut rebâti complètement de 1688 à 1723. De 1688 à la Révolution, il fut desservi par des Sœurs de charité. Les Augustines n'y entrèrent qu'en 1803 : elles venaient de Cambrai (2).

III. — *A Laventie*, l'hospice Saint-Jean fut fondé en 1827, par M<sup>lles</sup> Agnès et Marie-Claire Roussel, qui offrirent leur maison et entrèrent en communauté, sous la direction de Sœur Augustine de Saint-Arsène, envoyée par l'hôpital Saint-Jean d'Arras. Cet hospice fut autorisé par Charles X, le 20 mars 1828.

(1) D'après une inscription sur cuivre, datée de 1614 et conservée dans le réfectoire des sœurs de l'hôpital Saint-Jean.

(2) M. l'abbé R. COCART, aumônier de l'hôpital de Boulogne, vient d'écrire, sur cette maison, une monographie qui a été couronnée par l'Académie d'Arras.

IV. — L'Hôtel-Dieu de *Montreuil* fut fondé en 1200 par Gautier de Maintenay. Vingt-huit ans plus tard, la direction en fut confiée aux Augustines qui, depuis lors, ne l'ont quitté que pendant la Terreur, Napoléon I<sup>er</sup> les autorisa par décret du 14 décembre 1810.

V. — L'hôpital Saint-Louis, à *Saint-Omer*, remonte à 1106, et fut fondé d'abord pour soigner les lépreux. Il était établi *extra muros* et ne fut installé en ville qu'en 1636, sous le nom d'hôpital de la Maladrerie.

Au moment de la Révolution, il était desservi par les Filles de la Charité.

En 1823, il fut transféré dans l'ancien collège de Saint-Bertin, rue des Béguines et fut appelé dès lors Hôpital Saint-Louis. A la même date, les Filles de la Charité furent remplacées par les Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, consacrées depuis longtemps au soin des malades et des blessés dans la ville de Saint-Omer.

Au cours de sa première visite à l'Hôpital Saint-Louis, M<sup>sr</sup> Parisis s'enquit de la situation canonique de ces Tertiaires, s'aperçut qu'elles ne formaient pas une communauté régulière et pria M. Toursel, leur aumônier, de les affilier au grand Ordre. Le Père Lacordaire, provincial, s'y prêta de bonne grâce.

Elles furent admises collectivement à la prise d'habit le 4 août 1852 et firent profession le 24 juillet 1853.

Elles étaient au nombre de 14 en 1864 et se recrutaient difficilement. Leur règle se rapprochait beaucoup de celle des Augustines.

Une de leurs Sœurs, morte le 25 janvier 1850, en odeur de sainteté, sous le nom de sœur Bertine, fut stigmatisée.

Elles ne sollicitèrent leur union à la Congrégation des Augustines d'Arras qu'en 1864. La Commission des hospices de Saint-Omer signa un traité, à cet effet, le 18 octobre. Il entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1865.

---

## CHAPITRE XIII

### CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

---

#### III. — Sympathies et encouragements.

- I. *Congrégations appelées dans le diocèse par M<sup>sr</sup> Parisis* : Rédemptoristes, Pères de la Miséricorde, Passionnistes, Carmes, Maristes. — Dames du Sacré-Cœur, de Nazareth, de la Sainte-Union, Bon Pasteur (Arras). — Petites Sœurs des Pauvres à Saint-Omer et à Boulogne. — Filles de la Charité (sourds-muets et aveugles d'Arras).
  - II. *Congrégations implantées déjà dans le diocèse. — Cloitrées* : Bénédictines du Saint-Sacrement. Ursulines. Clarisses, Visitandines. *Non cloitrées* : Sœurs du Bon-Secours et Sabines à Boulogne. — Congrégations diverses.
  - III. L'orphelinat du P. Halluin.
- Appendice.* — M<sup>sr</sup> Parisis, visiteur apostolique des Congrégations de Picpus (1852-1853).

M<sup>sr</sup> Parisis voyait, dans les maisons religieuses, « la plus précieuse ressource et la plus puissante sauvegarde du diocèse ». Il ne faut donc pas s'étonner de l'empressement avec lequel il provoqua ou favorisa, dans son diocèse, l'établissement de nouvelles communautés d'hommes et de femmes.

C'est ainsi que nous allons le voir introduire : à Boulogne, les Rédemptoristes ; à Arras, les Pères de la Miséricorde ; à Hardinghen, les Passionnistes ; à Saint-Omer, les Carmes ; à Amettes, les Pères Maristes ; à Calais, les Dames du Sacré-Cœur ; à Boulogne, les Dames de Nazareth ; sans compter les nouvelles maisons que créèrent alors la Sainte-Union, le Bon Pasteur, les Petites sœurs des Pauvres et les Filles de la Charité.

Puis nous verrons les soins paternels dont il entourait les congrégations contemplatives, enseignantes, hospitalières, implantées avant lui dans la région.

## 1

M<sup>re</sup> Parisis a lui-même raconté, rapportant à Dieu seul tout le mérite de ces fondations, par quelles dispositions secrètes de la Providence plusieurs congrégations virent se mettre à sa disposition. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ces quelques pages (1).

« Une personne qui m'est toujours restée inconnue avait mis à ma disposition une somme de trois mille francs pour établir à Boulogne des religieux résidents. C a été l'origine de la maison des PP. Rédemptoristes qui vraiment ont fait un grand bien, notamment pour la conversion des Anglicans. — A Hardighen, village du doyenné de Marquise, vivait une pieuse fille (2) dans son petit castel qu'elle désirait donner à des religieux : elle m'en fit l'offre en me laissant le choix de l'Ordre, pourvu qu'il se livrât au ministère apostolique dans les campagnes (1852). Peu de temps après, le P. Spencer, Anglais de l'ordre des Passionnistes, passait à Arras. Je lui demandai s'ils avaient déjà des religieux en France ; il me répondit que non, mais qu'ils désiraient y en avoir. Je lui offris le petit château ; il fut le voir et deux mois après, toutes les communes voisines d'Hardighen se réunissaient pour aider les bons Pères à compléter leur habitation. Maintenant il y a là un petit monastère délicieux où se pratiquent, loin des regards du monde, les plus pures vertus (3).

« Quelques années plus tard, un Père de la Miséricorde prêchait le Carême à Arras. Une dame (4), protestante convertie, mais non parfaitement, vint l'entendre, le goûta, lui ouvrit sa conscience et en fut si heureuse qu'elle conçut le dessein d'ap-

(1) S. XVI, § 11.

(2) M<sup>lle</sup> Lévisse.

(3) M<sup>re</sup> Parisis s'applaudit toute sa vie d'avoir introduit en France les fils de Saint-Paul de la Croix. Dans une lettre qu'il leur écrivait un peu avant sa mort, il s'exprimait en ces termes : « Je suis très content de vos personnes et de votre ministère ».

(4) M<sup>me</sup> Arsène Normand, née à Colmar, en 1801, convertie par M. Proyart en 1851, morte en 1880.

C'est le P. Bouloc qui prêcha le Carême à Arras en 1858.



peler de ces mêmes Pères à Arras (1) en leur donnant d'abord sa maison (2), hélas ! où elle avait perdu son mari et son unique enfant. Ce pieux projet s'exécuta bientôt ; et comme les Pères de la Miséricorde portent à peu près le même costume que les prêtres séculiers, comme d'ailleurs ils furent très prudents et très modestes, cela se fit sans bruit, conséquemment sans opposition ni critique d'aucun genre (3). On m'a dit que c'étaient les seuls religieux que pût alors supporter la ville d'Arras. Je crois en effet, que d'autres auraient rencontré ici plus de difficultés, mais, Seigneur, ce n'est pas moi qui les ai choisis, évidemment, c'est vous seul.

« Parmi les trois villes qui forment notre titre épiscopal, il n'y avait plus que celle de Saint-Omer qui fût privée de religieux et je ne voyais nullement comment il pourrait lui en arriver lorsqu'un ecclésiastique de cette même ville m'apprit que deux pieuses demoiselles d'un certain âge et d'une faible santé mettaient à ma disposition, pour cette bonne œuvre, une très belle maison et cinquante mille francs d'argent comptant, me priant de choisir l'Ordre que je préférais. Là, ce n'étaient plus les goûts ou les répugnances d'Arras ; et je comprenais qu'à Saint-Omer, le plus beau costume religieux serait le plus goûté. Je m'adressai donc aux PP. Dominicains, avec qui je ne pus pas m'arranger, et ce fut encore une grâce de Dieu ; bientôt après je rencontrai, sans m'y attendre, un P. Carme Déchaussé qui me mit en rapport avec son Ordre ; sauf les petits détails de premier établissement, c'est toute la part que j'ai prise à cette belle fondation (4). »

(1) Le P. Rauzan, fondateur de cette Congrégation, avait prêché à Arras, en 1825, une mission qui avait fait grand bien. Son souvenir était resté très vivant dans la ville. M<sup>sr</sup> Parisis était lié avec le R. P. Levasseur, Supérieur Général des Prêtres de la Miséricorde, membre du conseil central de la Sainte-Enfance.

(2) Cette maison était située rue Fausse-Porte-Saint-Nicolas, n° 8. Les religieux, au nombre de quatre, s'y installèrent en mai 1859. Ils achetèrent la maison de la rue d'Amiens en septembre 1862. La chapelle fut bâtie l'année suivante. Les Supérieurs de la maison d'Arras furent les Pères Derost, Cazeneuve, Le Carpentier, Pesnelle et Baudouin.

(3) Les Pères de la Miséricorde prêchèrent beaucoup de missions et de retraites dans le diocèse. Ils établirent dans leur chapelle une Confrérie de mères chrétiennes, une réunion dominicale de jeunes personnes, une Association de Saint-Joseph pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

(4) C'est le 7 décembre 1859 que les Carmes furent installés solennellement dans le nouveau couvent, rue Saint-Bertin, dont M<sup>me</sup> Albert-

\*  
\* \*

Nous ne dirons rien ici de l'établissement des Pères Maristes à Amettes, en 1862. Ils y furent appelés par l'évêque d'Arras au lendemain de la béatification de Benoît-Joseph Labre, pour y organiser et diriger les pèlerinages, comme nous aurons occasion de le signaler plus loin (1).

\*  
\* \*

Parmi les communautés de femmes qui se fixèrent dans le diocèse d'Arras de 1851 à 1866, il faut citer en première ligne trois congrégations enseignantes : les Dames du Sacré-Cœur, les Dames de Nazareth, les Dames de la Sainte-Union.

Les relations de M<sup>sr</sup> Parisis avec la *Société du Sacré-Cœur de Jésus*, créée par la Bienheureuse Mère Barat, avaient commencé durant les nombreux séjours de l'évêque à Paris, sous la Seconde République. Elles eurent pour occasion les attaques qui tentèrent de dénigrer, à cette époque, l'Institut du Sacré-Cœur. Celui-ci avait établi un pensionnat dans l'ancien Hôtel Biron. On accusait les religieuses de mener une vie luxueuse, peu conforme à leur saint état.

Hémart du Neufpré venait de les gratifier. Il y eut grande cérémonie à la cathédrale, sous la présidence de M. Bérauld des Billiers. Dans le chœur, un groupe de Carmes était entouré d'un nombreux clergé. Le P. Marie-Louis donna, en une superbe allocution, le sens de cette cérémonie. Puis le clergé, le peuple, le Saint-Sacrement lui-même partirent processionnellement conduire les bons Pères à domicile. Un détachement de chasseurs à pied encadrait ce cortège (d'après M. l'abbé G. Delamotte).

En 1860, ce fut le P. Marie, carme de la maison de Saint-Omer, qui prêcha le Carême à la cathédrale d'Arras. Il termina la station par une retraite. Le succès fut immense. La place réservée aux hommes dut être augmentée chaque jour et chaque jour se trouva trop étroite. Le Vendredi-Saint, les hommes seuls furent admis dans la basilique : leur nombre dépassa celui des hommes et des femmes réunis les jours précédents. Il y eut de nombreuses conversions.

(1) Voir la fin du chapitre XXIX.

« Entre ceux qu'avaient trompés ces bruits mensongers était le futur évêque d'Arras. Voulant se rendre compte de l'état des choses par lui-même, il vint explorer, dans le plus grand détail, la communauté et le pensionnat. M<sup>me</sup> Barat l'accompagnait dans cette inspection. A chaque cellule qu'il visitait, à chaque lieu régulier qu'il se faisait ouvrir, il témoignait sa surprise de la pauvreté qu'il y voyait régner. A la fin, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Quoi ! sont-ce là les splendeurs de cet Hôtel Biron ? — Ah ! Monseigneur, lui dit la Mère Générale, je voudrais, s'il était possible, que dans cet Hôtel Biron, il n'y eût que des Christs, et que chacune de nos religieuses en fût le cadre. »

« Ainsi détrompé, l'évêque devint pour le *Sacré-Cœur* un protecteur, un ami, un conseil, un soutien, particulièrement contre les tracasseries que le Gouvernement suscita bientôt aux Congrégations. Pénétré d'une saine doctrine, invariable dans cet attachement et cette docilité à l'esprit du Saint-Siège, qui ont été l'honneur et la force de sa vie, M<sup>sr</sup> Parisis apportait, dans ses fréquentes instructions au *Sacré-Cœur*, les eaux vives d'un enseignement puisé à la plus pure source. « J'ai la réputation d'aimer beaucoup le *Sacré-Cœur*, disait-il plus tard, il s'en faut bien que je m'en défende (1). »

Cette affection se manifesta d'une façon effective dès que M<sup>sr</sup> Parisis fut transféré sur le siège d'Arras. Il s'adressa à la Mère Générale pour obtenir une colonie de Dames du *Sacré-Cœur* destinée à « féconder les plages doublement désolées et stériles du Pas-de-Calais (2). » Une réponse favorable lui parvint rapidement, mais une réponse sans enthousiasme. Il était clair qu'on acceptait parce qu'on ne voulait pas désobliger le prélat. De fait, il fallait quelque audace pour installer une communauté de ce genre en plein quartier industriel, dans une ville d'avenir incertain, à l'extrême pointe du département. M<sup>sr</sup> Parisis qui voyait, lui aussi, les obstacles à surmonter, n'hésita pourtant pas. Il

(1) M<sup>sr</sup> BAUNARD, *Histoire de M<sup>me</sup> Barat*, II, p. 383.

(2) C'est par délicatesse, et pour éviter une concurrence fâcheuse, qu'il fit choix de la ville de Saint-Pierre-lez-Calais, où n'existait alors aucun pensionnat tenu par des religieuses (M. I, p. 356). Le désir des dames du *Sacré-Cœur* était de s'établir à Boulogne.

écrivit à M. l'abbé Duchenne, aumônier des Franciscaines à Calais et le pria de préparer les voies à la nouvelle communauté.

A Saint-Pierre-lez-Calais, sur la route de Boulogne, se trouvait un terrain d'environ onze hectares de superficie. C'était en grande partie une plaine caillouteuse parsemée de quelques bouquets d'arbres : elle avait longtemps servi de théâtre aux plaisirs populaires. On l'appelait Vauxhall. C'est cet emplacement qui fut choisi pour établir le couvent des *Dames du Sacré-Cœur*. La Mère Dumont et quelques religieuses vinrent s'y installer dans une maisonnette entourée d'un jardin, la seule habitation qui s'élevait en ces lieux. Les travaux de construction furent poussés avec activité : « Si Dieu nous prête vie à vous et à moi, écrit l'évêque à M. Duchenne, avec sa grâce, cette grande affaire réussira. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas que ces Dames elles-mêmes continuent à jeter la défiance sur cette belle entreprise (1). » Lors de la bénédiction de la première pierre, le 28 octobre 1854, M<sup>sr</sup> Parisis fit à la paroisse un discours qui commença par l'éloge de la femme forte, pour se terminer par celui de la Société de la Mère Barat.

La première œuvre établie par le *Sacré-Cœur* fut l'école des pauvres. Elle s'ouvrit dans le mois de mai 1855, et se remplit bientôt des enfants des fabriques, jusqu'alors privées de toute instruction chrétienne.

Bientôt il fut question d'ériger un pensionnat.

(1) Dix ans plus tard, en 1864, ayant appris qu'une appréhension exprimée sur l'avenir de la maison de Saint-Pierre avait contristé M<sup>sr</sup> Parisis, la Mère Barat n'eut pas de repos qu'elle ne l'eût conjuré de lui pardonner ; « C'est pour moi une épine, disait-elle à sa secrétaire, de blesser n'importe qui, à plus forte raison un prélat si respectable, presque Père de l'Église. » — Elle lui écrivit : « Je ne me consolerais pas que cette chère fondation devint pour Votre Grandeur une occasion de douter de ma reconnaissance. Je la conjure donc, au nom du Cœur si miséricordieux de Jésus, d'oublier ce qui a pu, involontairement de ma part, blesser son cœur, et je la supplie de me donner, par quelques lignes de sa main, l'assurance d'un pardon que je réclame et que j'implore ».

M<sup>sr</sup> Parisis prit l'affaire à cœur et ne ménagea rien pour en assurer le succès. Le 10 novembre 1855, il écrit à M. Duchenne :

« Notre affaire capitale à l'heure qu'il est, c'est le plein succès de la Maison du Sacré-Cœur. Cela nous demandera certains efforts pendant quelques années seulement, car une fois connue, elle marchera d'elle-même ; mais comme elle n'a été fondée à Saint-Pierre plutôt qu'ailleurs que sur notre demande réitérée et contrairement à l'opinion ou à la concurrence de beaucoup de monde, il est de notre délicatesse et même de notre conscience d'employer tous les moyens pour lui obtenir promptement un pensionnat assez nombreux, c'est à-dire une quarantaine d'élèves internes ».

Pour atteindre ce but, M<sup>sr</sup> Parisis mit tout en œuvre. La réclame dans les journaux, les fêtes d'inauguration ou de bénédiction auxquelles étaient conviées les autorités religieuses et civiles et pour la préparation desquelles l'évêque entraît dans les moindres détails : rien ne fut négligé.

Un grand événement acheva de faire connaître, et très avantageusement, la maison du *Sacré-Cœur* de Saint-Pierre-lez-Calais : ce fut la visite, depuis longtemps attendue, de M<sup>me</sup> Barat. Elle eut lieu le 11 juillet 1857.

« Maitresses et élèves sentant qu'elles possédaient parmi elles une sainte, et une sainte sur le point d'être rappelée à Dieu, ne voulaient perdre ni une minute de sa présence ni une parole de ses lèvres. Les fêtes se succédèrent au couvent. Mais ce qui compléta la solennité de ces jours fut l'arrivée à Saint-Pierre de M<sup>sr</sup> Parisis, qui s'y rendit le 21, veille de sainte Madeleine (la sainte patronne de M<sup>me</sup> Barat) : De plus loin qu'il aperçut la Mère Générale, l'évêque s'avança vers elle : « Ma mère, lui dit-il, vous voici donc chez nous, au milieu de vos enfants. Que j'en suis heureux ! » Le lendemain il célébra la messe de sainte Madeleine pontificalement, et fit à la suite une allocution dans laquelle on remarqua cette allusion aux travaux et à la sainteté de M<sup>me</sup> Barat : « Si Madeleine la pécheresse devint une si grande sainte,

que craignez-vous, âmes fidèles ? Et comment le salut ne serait-il pas assuré pour celles qui, durant une longue carrière se sont dévouées sans interruption au service de Dieu ? *In te, Domine speravi, non confundar in æternum* (1). »

Le couvent du *Sacré-Cœur*, appuyé sur de si puissants patronages, ne tarda pas à prendre son essor. Chaque année, les recrues affluaient plus nombreuses (2) : « Les succès du *Sacré-Cœur*, écrivait M<sup>sr</sup> Parisis à M. Duchenne en 1858, m'enlèvent, je l'avoue, une grosse préoccupation, et je vous remercie de la part que vous y avez eue » (3).

Indépendamment de cette haute protection accordée à l'œuvre diocésaine, l'évêque d'Arras eut, plus d'une fois, l'occasion de prêter l'appui de sa doctrine et de ses conseils à M<sup>me</sup> Barat dans les questions où étaient engagés des principes ou des intérêts généraux. C'est ainsi qu'au moment où la société du *Sacré-Cœur* était tracassée de mille manières par le Piémont, il fut appelé à donner une grave consultation. C'était en 1855 ; des différentes maisons établies par la Congrégation dans les Etats Sardes, une seule, celle de Chambéry, restait debout. Le gouvernement piémontais, plus exigeant que les autorités françaises de cette époque, voulut imposer aux maîtresses l'obligation d'un brevet et, au pensionnat, la visite officielle de ses inspecteurs. Un principe n'était-il pas en cause ? Si une Société estime tenir son mandat d'enseigner, d'abord de Dieu et de son Eglise, par les lettres d'obédience, puis des familles par la délégation des pères et mères de la jeunesse, peut-elle consacrer par son acceptation le droit qu'ont pris, de nos jours, les gouvernements de se substituer, dans l'éducation, aux deux autorités religieuse et domestique, investies du droit d'élever l'enfant ? D'autre

(1) M<sup>sr</sup> BAUNARD, *Loc. citat.*, II, p. 463-464.

(2) En 1856, dans une lettre à son clergé au sujet des écoles mixtes, M<sup>sr</sup> Parisis recommande très chaleureusement le pensionnat du *Sacré-Cœur* (M. I. p. 356).

(3) Lettre du 5 octobre 1858.

part, est-il permis de laisser, par l'inspection universitaire, s'introduire les idées et l'enseignement séculier dans les pensionnats d'une Congrégation ?

La question prêtait au moins à controverse. M<sup>me</sup> Barat, après consultation, y répondit par la négative. « J'insiste d'autant plus sur notre indépendance, écrit-elle, que nous sommes assurées d'entrer dans les intentions de ce qu'il y a *de plus romain* dans le haut clergé. »

Ce qu'il y avait *de plus romain* dans le haut clergé, c'était, pour M<sup>me</sup> Barat, M<sup>sr</sup> Parisis, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. C'est lui qu'elle avait consulté.

« Elle en reçut, dit M<sup>sr</sup> Baunard, une réponse, ou plutôt un mémoire, qui est un monument de raison, de fermeté et de grandeur d'âme. Considérant la question au double point de vue de l'intérêt du *Sacré-Cœur* et de l'intérêt général de la religion, M<sup>sr</sup> Parisis concluait à un refus énergique d'admettre les inspections et de recourir aux diplômes de l'Université, dans les circonstances présentes. — Ainsi éclairée, M<sup>me</sup> Barat n'hésita plus : « Notre conscience est engagée, dit-elle ; notre bon Maître ne bénirait plus notre travail. Faisons donc ce sacrifice à l'intégrité de l'esprit de notre Société ». Le gouvernement de Victor-Emmanuel ferma la maison de Chambéry (1). »

Le 25 mai 1865, le jour de l'Ascension, mourut la Mère Barat. Les miracles éclatèrent autour de sa dépouille mortelle, premier gage des honneurs que l'Église devait lui rendre quelques années plus tard. « Le dernier jour de mai, M<sup>sr</sup> Parisis, fidèle jusqu'au bout, vint payer son tribut de vénération à la sainte fondatrice. Dans un paternel et simple épanchement avec les religieuses de la maison-mère, il osa dire que la vie de M<sup>me</sup> Barat avait été un des grands événements de ce siècle, comme l'avait été, à une autre époque, la vie de saint Dominique, de saint François d'Assise, de sainte Catherine de Sienne et de sainte Thérèse. Il raconta

(1) Ibid. p. 451.

ensuite l'origine de la Congrégation, ses développements, ses fruits : « Quelle œuvre, s'écria l'évêque, quelle gloire pour votre Mère ! Quel triomphe l'attendait dans le bienheureux séjour où tant d'âmes qui, après Dieu, lui doivent leur salut, sont accourues au-devant d'elle, et l'ont reçue avec transport ! »

\*  
\*\*

Boulogne était, depuis longtemps, pourvu de religieuses enseignantes. Les Ursulines y étaient installées depuis 1624, et leur établissement y était très prospère au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (1). C'est même la raison qui avait décidé M<sup>gr</sup> Parisis à diriger sur Calais, en 1854, les filles de M<sup>me</sup> Barat.

Cependant, en 1859, l'évêque d'Arras autorisa les Dames de Nazareth (2) à se fixer à Boulogne. Voici dans quelles circonstances.

Les demoiselles Févriellier tenaient à Boulogne un pensionnat estimé. Vers le milieu de l'année 1858, elles annoncèrent leur intention de le céder. M. Charles Adam les mit en relation avec M<sup>gr</sup> Boudinet, évêque d'Amiens, qui venait d'appeler les Dames de Nazareth à Péronne, et avec le P. Hilaire, à Saint-Acheul, qui suivait de près toutes les affaires de la Congrégation. L'accord se fit aisément. Mais avant de rien conclure, il s'agissait d'obtenir l'approbation de l'évêque d'Arras. Celui-ci devait venir à Boulogne pour y présider la procession du 15 août. Consulté, il témoigna d'abord

(1) Voir, sur cette maison, *Sainte-Angèle Métrici et l'Ordre des Ursulines*. — 2 vol., de Gigord, 1922. Tome II, pp. 60, 84, 339.

L'établissement comptait, en 1842, 51 religieuses. Elles avaient une centaine de pensionnaires, 80 externes payantes, 150 enfants dans les classes gratuites.

(2) La Congrégation des dames de Nazareth a été fondée, en 1822, grâce à la générosité de M<sup>me</sup> de la Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville. La première Supérieure Générale fut la Mère Elisabeth Rollat : elle fut aidée et conseillée par le R. P. Roger d'abord, puis par le R. P. Hilaire. Elle mourut en 1842. Elle fut remplacée par la Mère Hélot, alors âgée de 29 ans.



quelques répugnance. Ce qu'il aurait désiré, ce n'était pas une nouvelle maison d'éducation pour les jeunes filles de condition aisée, mais des externats pour les enfants du peuple.

Néanmoins, quelques mois après, il fit savoir aux demoiselles Févrillier qu'il les laissait libres de traiter avec Nazareth. Le 5 novembre, on s'engageait de part et d'autre. Aussitôt M. Adam se mit à la recherche d'une propriété où l'on pût transporter les pensionnaires, car elles occupaient un quartier assez triste de la ville, sans autre lieu de récréation qu'une cour intérieure, ombragée d'un marronnier légendaire. Il découvrit bientôt, sur les pentes de la colline qui domine le quartier Saint-Michel, une magnifique propriété traversée par un cours d'eau, plantée d'arbres d'ornement et d'arbres fruitiers, et protégée contre les vents de mer.

M<sup>gr</sup> Parisi, de passage à Boulogne, visita ce domaine, dit des Moulineaux (1), le vendredi 18 mars 1859. Il en fut ravi. Il y avait, à mi-côte, un cottage, assez isolé de la maison principale pour qu'on n'y fût pas troublé par les mouvements et les jeux des enfants, et si bien placé que des fenêtres on découvrait le panorama de Boulogne, depuis les sinuosités de la Liane jusqu'aux collines de Saint-Martin. Il fut convenu qu'on réserverait ces appartements à Sa Grandeur. Séduit par les projets qu'on développait devant lui, Monseigneur répétait : « Seront-elles bien ici, ces jeunes filles ! (2). »

Dans la ville, quelques objections se firent jour. L'évêque écouta, réfléchit, et passa outre.

Les premières religieuses arrivèrent à Boulogne en avril 1860. Ce fut une satisfaction, puis un ravissement pour les élèves lorsque, le 12 avril, on les conduisit en

(1) Vulgairement chalet de Tom-Pouce. Dickens y avait habité en 1853, 1854 et 1856.

(2) Tous ces détails sont tirés de la *Vie de la R. M. Victorine Hélot* (1813-1900). — Gabalda, 1914. — Sérieuse, réfléchie, un peu lente, volontiers silencieuse ; affectueusement délicate, malgré un abord austère : « la gravité brûlante » ; telle nous apparaît la R. M. Hélot.

promenade, par le *Chemin Vert* (1), vers ce nid de verdure, ces belles avenues d'ormes séculaires, ces petits bois traversés de sentiers abrupts qui allaient devenir leur domaine.

Au mois d'octobre 1860, la rentrée se fit encore dans la vieille maison où M<sup>lles</sup> Févriellier avaient conservé un appartement. Il fallut attendre la rentrée de Pâques 1861 pour s'installer aux Moulineaux. Le nombre des pensionnaires, qui était tombé de 106 à 28, se releva rapidement. Le mérite incontestable des maîtresses, l'action de l'aumônier (2), la force des études, l'éducation à la fois simple et distinguée, affectueuse et ferme qui sont de tradition chez les Dames de Nazareth ne pouvaient manquer de leur valoir une clientèle fidèle et reconnaissante (3).

\*  
\* \*

Aux portes du diocèse d'Arras, un jeune Institut, voué à l'éducation des jeunes filles, voyait chaque année croître sa prospérité : C'était la *Sainte-Union des Sacré-Cœurs*.

Un vicaire de Douai en avait réuni les premiers éléments en 1823. M. l'abbé J. B. Debrabant avait donné à la Congrégation, dix ans après, le nom qu'elle porte encore aujourd'hui et, à travers mille obstacles, en avait fait approuver la Règle par M<sup>sr</sup> Giraud, archevêque de Cambrai, en 1843.

En 1857, la Sainte-Union comptait 600 religieuses,

(1) Aujourd'hui rue de Beaurepaire.

(2) Le premier aumônier fut M. Wallet, auxiliaire de M<sup>sr</sup> Haffreingue.

La première Supérieure fut la Mère de Bellefonds ; elle avait comme assistante la Mère Vignon ; comme maîtresse générale, la Mère Grenet.

En octobre 1863, la Mère Hélot, qui venait d'être Supérieure Générale de sa Congrégation pendant 20 ans, prit elle-même la direction de la maison, qu'elle céda en 1868 à la Mère Vignon.

(3) Obligées de cesser leurs fonctions d'enseignement en 1902, les Dames de Nazareth virent leur maison transformée en collège municipal de garçons.

Elles ont ouvert à nouveau une maison de famille à Boulogne en 1919.

et 148 maisons, dont une trentaine de grands pensionnats. Dans le diocèse d'Arras, elle ne dirigeait que cinq ou six écoles, d'importance secondaire (1) et tout d'abord attira peu l'attention de M<sup>gr</sup> Parisis.

Mais en 1857 éclata, entre l'évêque d'Arras et le fondateur de la Congrégation, un conflit qui devait durer quelques années.

Le prélat reprochait aux religieuses de la Sainte-Union de se consacrer trop exclusivement à l'éducation des classes riches, et s'insurgeait contre le titre de « Dames », sous lequel les désignaient leurs élèves.

M. Debrabant réussit à justifier cette appellation, releva vivement le caractère populaire de son institut, et revendiqua nettement le droit d'y maintenir des usages traditionnels et une règle louée par Rome.

En 1860, M. des Billiers ayant cru devoir admettre, dans une maison de Saint-Omer, une religieuse de la Sainte-Union qui avait déserté sans permission sa résidence, provoqua de nouvelles difficultés que le temps finit par aplanir.

Mais des hommes comme M<sup>gr</sup> Parisis et M. Debrabant étaient trop droits pour ne pas se comprendre un jour; les mesures injustes dont ils furent tous deux les victimes, à cette date, de la part de M. Rouland, achevèrent de les rapprocher l'un de l'autre : et l'estime accordée par l'évêque au fondateur de la Sainte-Union ne tarda pas à rejaillir sur l'Institut tout entier (2).

\*  
\*\*

C'était en 1852. A peine née, sous l'inspiration de la Vénérable Marie de Sainte Euphrasie Pelletier, l'œuvre du *Bon Pasteur* étonnait la France et le monde par sa

(1) Vendin le Vieil. depuis 1847; Sains en Gohelle (1850), Vieil-Hesdin (1851), Lestrem, Thélus (1852), Douvrin (1857).

(2) Cf. *L'abbé J. B. Debrabant*, par M<sup>gr</sup> LAVELLE, pp. 221 et suiv. Paris Téqui, 1922.

prodigieuse force d'expansion. Lille, Saint-Omer, (1) Amiens avaient déjà ouvert des asiles aux jeunes filles égarées ou en danger de se perdre. M<sup>sr</sup> Parisis souffrait de ne pas avoir d'établissement analogue dans sa ville épiscopale : c'est à l'hôpital qu'étaient envoyées de rares « pénitentes », en vue de se refaire une vie honorable.

L'aumônier de l'hôpital, M. Beaucamp, projeta d'ouvrir une maison de ce genre à l'Hôtel-Dieu, rue Baudimont. La mort l'empêcha de réaliser son dessein, qui fut repris presque aussitôt par M<sup>m</sup>c la comtesse de Pas, la Mère Elisabeth, supérieure de l'hôpital et M. de Lencquesaing, alors vicaire à la Cathédrale. Ils louèrent, dans un quartier excentrique et malsain (2), une maison qui avait servi de fabrique de savon, et qui était dominée par le rempart de la ville.

Mais l'évêque comprenait si bien l'importance de cette fondation qu'il vint lui-même, le 2 juillet 1852, y célébrer la Messe pour la première fois et souhaiter la bienvenue aux deux religieuses venues d'Angers, quelques jours auparavant ; les deux premières pénitentes arrivèrent le jour même. M. Proyart fut nommé aumônier, M. Wallon-Capelle confesseur de la communauté naissante. M. de Lencquesaing ne passait guère un jour sans venir s'informer de ce qui manquait.

(1) Le Bon Pasteur de Saint-Omer avait été fondé en 1845, sur le désir et avec le concours du comte Charles du Tertre. En 1851, la maison contenait 73 pénitentes, 42 « préservées » et 15 religieuses. M<sup>sr</sup> Parisis la visita en 1852, lui donna un aumônier en 1856, dans la personne de l'abbé Létendard et encouragea la construction de la chapelle, qu'il vint bénir le 21 juin 1858. A la même époque eut lieu l'établissement des Madeleines.

C'est la Mère Sainte Eulalie qui avait donné au Bon Pasteur de Saint-Omer ces rapides développements (1848-1862). Envoyée à Amiens, elle fut remplacée, sur le conseil de M<sup>sr</sup> Parisis, par la Mère Marie de Saint-Théodose qui, depuis neuf ans déjà, gouvernait le Bon Pasteur d'Arras. Le nombre des pénitentes s'élevait alors à 220 et le personnel tout entier dépassait 150 personnes.

(Cf. *Bon Pasteur de Saint-Omer, Récit historique*. — Paris, Auteuil, 1898. VII-61 pp. in-8.

(2) Rue des Porteurs, n° 12.

Au printemps suivant, le P. Chaignon, qui prêchait un Carême à Amiens, mit son talent au service de cet auditoire ingrat et humble entre tous : il recommença l'expérience six mois après (septembre 1853).

Mais la maison ne pouvait prendre son essor que si un prêtre consentait à s'y consacrer et à faire, de cet apostolat tout spécial, son œuvre propre. M<sup>sr</sup> Parisis appela M. Robitaille et lui dit : « Je vous offre la charge d'aumônier du bon Pasteur. Si vous ne l'acceptez pas et si vous ne trouvez pas de quoi lui acheter une maison, je renvoie les religieuses à Angers et les pénitentes à Saint-Omer. »

M. Robitaille s'inclina devant cette volonté formelle (22 mars 1855). Il inaugurerait, ce jour-là, un ministère fécond entre tous, qui devait durer 34 ans (1). Il fut secondé dans sa tâche par deux éminentes Supérieures : Mère Saint-Théodose (1853-62), et Mère Marie de la Sainte-Enfance qui, pendant un quart de siècle, ont donné à l'œuvre une étonnante prospérité.

Sans entrer ici dans le détail de ses progrès, notons simplement le joyeux exode de la rue des Porteurs à la rue du Bloc, dans la nuit du 24 juin 1856, l'inauguration de la chapelle par Monseigneur (16 novembre 1857), la création du monastère des Madeleines (6 mai 1860), de la classe de la Préservation (octobre 1863); et surtout ces aumônes venues de partout, ces dévouements qui surgirent, à point nommé, pour donner à l'œuvre tous ses moyens d'action, ces sympathies communes où étaient heureuses de se rencontrer les âmes charitables, comme M<sup>me</sup> de Clercq, M<sup>lles</sup> Joséphine et Henriette Watelet, M<sup>lle</sup> Morel, M. le comte de Fontaine; des personnages officiels comme le comte de Tanlay, préfet du Pas-de-Calais et M. Jobey, commissaire central; des religieux et des religieuses, Sœurs Augustines et Pères de la Miséricorde; des princes de l'Eglise, comme le cardinal Régnier et M<sup>sr</sup> de la Tour d'Au-

(1) M. Robitaille est mort le 27 novembre 1887.

vergne, archevêque de Bourges. « Mesdames, disait un jour un visiteur émerveillé, vous possédez l'estime de tout ce qu'il y a de plus distingué et de mieux placé dans la société d'Arras ». Et M<sup>sr</sup> Parisis faisait publiquement, au cours d'une cérémonie, cette déclaration que les Sœurs n'ont pas oubliée : « Votre maison est une de nos joies et de nos gloires selon Dieu » (11 juillet 1861) (1).

\*  
\*  
\*

Il est peu d'Instituts plus populaires que celui des Petites Sœurs des Pauvres. A force de simplicité, d'humble dévouement, de détachement complet, elles s'attirent toutes les sympathies et trouvent le secret d'intéresser à leurs clients les privilégiés de la noblesse ou de la fortune.

Au lendemain de l'arrivée de M<sup>sr</sup> Parisis à Arras, M. et M<sup>me</sup> Romain Tassin de Givenchy avaient sollicité de la Supérieure Générale une fondation à Saint-Omer. Un groupe de Sœurs arriva, en effet, le 30 septembre 1851 et s'installa d'abord rue des Blenets, puis rue Carnot, dans l'ancien hôtel du marquis de Don, où se continue leur œuvre de charité.

M<sup>sr</sup> Parisis leur rendit visite au mois de mars 1853, et ne manqua jamais de leur porter ses encouragements, chaque fois qu'il séjournait à Saint-Omer. A plusieurs reprises, il dut intervenir pour protéger, dans sa ville épiscopale, les pauvres Sœurs quêteuses contre un excès de zèle d'agents indiscrets.

La fondation de Boulogne date de novembre 1860 ; celle de Calais n'eut lieu que sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Lequette (19 mars 1874).

Les trois maisons sont toujours en pleine prospérité.

(1) A la mort de M<sup>sr</sup> Parisis, le Bon Pasteur d'Arras comprenait 205 personnes, savoir : 25 religieuses, 10 Madeleines, 100 pénitentes, 61 enfants de la Préservation. Au moment du cinquantenaire (1902) ce nombre était doublé.



On sait ce que les Filles de Saint-Vincent de Paul entendent par Maison de Charité. C'est un établissement qui est à la fois ouvroir, dispensaire, pharmacie, réunion dominicale, organisation des visites de malades à domicile, parfois siège d'un bureau de bienfaisance.

Les principales villes du Pas-de-Calais possédaient déjà, en 1852, ces sortes de maisons, où il n'est pas de misères qui ne trouvent un secours ou une consolation. Onze fondations nouvelles se firent de 1851 à 1866, spécialement dans la région houillère, où elles jouissent encore de l'estime universelle : Les Brebis, 1857 ; Bruay et Nœux, 1859 ; Vermelles, 1863.

A Boulogne, où la paroisse Saint-Nicolas possédait depuis longtemps un établissement prospère, le quartier Saint-Michel réclama et obtint un second groupe de Sœurs en 1862.

Mais la maison qu'affectionna surtout M<sup>gr</sup> Parisis fut l'Institution des sourds-muets et aveugles d'Arras. Installée en 1855, elle reçut souvent les témoignages de sa sympathie ; et l'année qui précéda sa mort, il fit en sa faveur une fondation importante dont le revenu serait consacré à payer des pensions de sourds-muets, choisis de préférence dans son diocèse.

## II

En 1851, dans la ville d'Arras, trois communautés cloîtrées se partageaient les âmes d'élite qui font profession de vie contemplative : les Bénédictines du Saint-Sacrement, les Ursulines et les Clarisses. Aux deux premières était annexé un brillant pensionnat.

M<sup>gr</sup> Parisis ne trouvait plus, dans son nouveau diocèse, les loisirs qui lui avaient permis naguère de diri-

ger personnellement les instituts religieux de Langres. Mais ses occupations et ses soucis ne l'empêchèrent pas de s'intéresser de près à la vie des maisons que nous venons de nommer, et de leur témoigner un attachement dont il est facile, après plus d'un demi-siècle, de retrouver le souvenir ému.

Les Bénédictines du Saint-Sacrement, fondées en 1653, à Paris, par la R. M. Mechtilde du Saint-Sacrement (Catherine de Bar) s'étaient établies dans le diocèse en 1815 et dans la ville d'Arras en 1816 (1). Le trait caractéristique de leur genre de vie est l'union harmonieuse de trois éléments qui s'excluent d'habitude : les observances sévères de la règle de saint Benoît, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, l'éducation de la jeunesse. Leur maison était, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à la fois fervente et prospère. Elles venaient d'élever, sous la direction de l'architecte Grigny, une chapelle qui était une merveille d'art et de bon goût (1842-1846).

La maison se personnifiait alors dans la R. M. Sainte-Espérance qui, en 1850 avait succédé, dans la charge de Prieure, à sa propre sœur, Mère Saint-François de Sales et qui devait léguer ses fonctions, en 1861, à une troisième sœur : Mère Sainte-Marie.

Un mot tombé de la plume de M<sup>re</sup> Parisis, le 13 novembre 1851, moins d'un mois après son entrée dans sa ville épiscopale, suffit à indiquer l'esprit des relations qu'il voulait entretenir avec les filles de Saint-Benoît et avec leur Prieure : « Ma disposition bien arrêtée, lui écrivait-il, est de ne vous refuser jamais que l'impossible. » Ce qu'il leur demandait, en retour, c'était, plus encore que le respect, que la docilité et que ces petites attentions filiales dont sont prodigues

(1) Cf. *Vie de la R. M. Mechtilde du Saint-Sacrement*, par MM. DORRENS et HERVIN. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2<sup>e</sup> série, t. xxvi, année 1895, pp. 291-315. Discours de réception de M. Hervin.

Les Bénédictines qui ont fondé le monastère d'Arras venaient de Rouen. Elles s'établirent d'abord à Savy, près d'Aubigny.



les religieuses de tout ordre et de tout costume : une confiance sans réserve.

« Allez toujours bien simplement avec nous, leur répétait-il « (8 décembre 1852). J'éprouverais une vive peine de vous intimider au point de vous rendre impossibles les plus légitimes « observations » (12 févr. 1852).

« Je bénis Dieu, écrivait-il encore, de vous avoir dans ce « grand diocèse comme un lys toujours pur et odoriférant au milieu de bien des épines » (14 mai 1852).

Et avec un charmant abandon il leur explique pourquoi il envie leur sort et leur porte une affection privilégiée :

« Oui, mes bonnes filles, vous êtes une des plus pures joies de mon saint ministère ; et je remercie le divin Maître de m'avoir fait la grâce de vous connaître et de vous aimer en son seul amour.

« Quant à ce que vous appelez naïvement mon illustration, j'ignore ce qui en est, et je ne m'en occupe pas. Mais ce que je puis vous dire, c'est que je préfère incomparablement, à la composition de tous les ouvrages qui peuvent occuper le monde, les soins obscurs et modestes donnés aux âmes choisies de Dieu et surtout aux humbles épouses de Jésus-Christ.

Voilà, mes chères filles, toute l'explication de mes sentiments pour vous ».

Et comme la Prieure avait terminé une de ses lettres par la formule : « De Votre Grandeur l'humble servante », le prélat ajoute en souriant :

N. S. disait à ses apôtres : « Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, mais mes amis. » De même, je ne veux pas voir, dans les fidèles adoratrices du Saint-Sacrement, des *servantes*, mais de bonnes et saintes *filles* dont je suis, quoique bien indigne, le Père en Jésus-Christ » (Lundi de Pâques 1852).

La pensée de cette Adoration perpétuelle, de cette petite lumière obstinément fidèle, parmi les ténèbres dont l'entourent les fautes, les défections et les vanités

mondaines, accompagnait partout le saint évêque et lui donnait courage :

« Quand mes insomnies me viennent entre deux et quatre heures du matin, ce qui m'arrive assez souvent, confiait-il à ses chères filles, je me transporte dans le silence mystérieux de votre belle chapelle et je m'unis à votre pieuse psalmodie. » (31 janvier 1852).

Désireuses d'associer les fidèles à leurs saintes veilles, les Bénédictines d'Arras avaient fondé, en 1817, une confrérie (1) qui imposait à ses membres l'obligation de passer, chaque année, une heure en adoration devant le Saint-Sacrement. En 1861, elles avaient recueilli, dans le diocèse et ailleurs, 40.000 adhésions.

L'évêque aimait à présider, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, une vêtue (2), une profession, une élection, une bénédiction de Calvaire (octobre 1859). Il y allait aussi parfois sans être annoncé, au risque d'attendre longtemps à la porte et de ne pouvoir entrer (19 septembre 1863). Mais il y avait un jour dans l'année qu'il avait pris l'habitude de consacrer au cher monastère : c'était le 1<sup>er</sup> janvier, date de la rénovation des vœux.

(1) Elle fut érigée en Archiconfrérie par Pie IX, le 23 mai 1856. En 1880, après l'expulsion des Pères du Saint-Sacrement, les Bénédictines recueillirent dans leur chapelle l'œuvre de l'Adoration diurne qui se faisait, chaque jeudi, par les dames de la ville. Depuis cette date, des centaines de personnes pieuses se succédèrent, une fois par semaine, au poste d'honneur, en union avec les religieuses prosternées dans leur cœur devant la divine Hostie. Mère Saint-Louis de Gonzague s'occupa avec zèle et intelligence, non seulement de cette Confrérie, mais de quelques autres, affiliées à de puissantes associations de Tours, de Saint-Dizier, de Beauvais.

(2) Nous ne citerons qu'un exemple : « Je savais, par M. le curé de Saint-Géry, que M<sup>lle</sup> Gonsseau soupirait après le bonheur d'entrer chez vous ; et tout le bien qu'il m'en a dit me fait comprendre que vous l'avez reçue avec satisfaction. Je serais tout disposé à présider sa prise d'habit, comme exception, si elle n'avait lieu que vers le 18 juillet. Ce serait toutefois moins encore pour cette jeune personne que pour vous » (juin 1854).

« Vous pouvez regarder cet usage comme fondé, écrivait-il le 2 janvier 1856. Mon intention très formelle est de l'observer, aussi longtemps que mes forces ne me trahiront pas ; et lorsque je ne serai plus de ce monde, j'ai la confiance qu'à pareil jour vous vous rappellerez ma présence et vous m'enverrez le fruit de vos saintes prières (1). »

Le pensionnat offrait, pour Monseigneur un autre genre d'attrait que le monastère. C'est de ce côté surtout qu'il tenait à produire, de temps en temps, un effet de surprise. Il arrivait brusquement dans les classes, comme un ange du ciel ; il jouissait de l'ébahissement, puis de la joie de ces enfants qui pressentaient bien quelque congé ou récréation extraordinaire, après le départ de l'auguste visiteur.

Mais ce n'était pas l'affaire des maîtresses, qui n'arrivaient pas à concevoir la présence d'un évêque sans un discours de circonstance et réalisaient parfois, à ce point de vue, de vrais tours de force. Au mois de juillet 1857, le prélat n'avait averti les religieuses qu'une heure à l'avance. A son arrivée, une jeune fille distinguée lui récita par cœur le plus gracieux compliment du monde, ce qui fit dire à Monseigneur, étonné à son tour :

« Une autre fois, je me mettrai en garde contre vos improvisations merveilleuses, et je me rappellerai que, même pour ces petites choses, vous êtes des vierges sages, dont les lampes sont toujours allumées (2) »

(1) Une des dernières lettres du prélat à ses chères filles leur exprima le regret de ne pouvoir goûter au milieu d'elles, au début de 1865, la jouissance spirituelle à laquelle il s'était habitué.

(2) A ceux qui imaginent M<sup>sr</sup> Parisi comme un homme toujours austère et incapable d'une attention délicate, je dédie ce petit billet : « Je demande à la bonne mère Pricure la permission d'offrir à ses chères élèves du pensionnat un petit dessert, pour leur diner de ce jour, qu'elles prendront en causant. Je lui demande, en outre, de ne pas me remercier pour cette bagatelle, qui est pour moi une jouissance d'enfant » — 14 janvier 1856, 7 h. 1/2 du matin.

Les enfants ne manquèrent pas de passer outre à la défense épiscopale. Elles se souvinrent que leur évêque était président de l'œuvre

L'un des premiers actes de M<sup>gr</sup> Parisis avait été de nommer M. l'abbé Duthilt aumônier du pensionnat du Saint-Sacrement. Aussitôt des plaintes arrivèrent à l'évêché : les enfants étaient déroutées, la maison en souffrance, les catéchismes faits irrégulièrement et sans soins. Avec son habitude de voir par lui-même, l'évêque se fit apporter les cahiers d'analyses rédigés par les élèves. La calomnie apparut aussitôt. Ces petits résumés révélaient, à n'en pas douter, des instructions très bien faites et très bien comprises (6 juillet 1852). Trois ans après, M. Duthilt était nommé chanoine honoraire (1).

M<sup>gr</sup> Parisis avait trop l'expérience des maisons d'éducation pour ne pas se rendre compte de la dépense de forces exigée moins encore par le labeur intellectuel que par des heures de parole à haute voix. Il regardait même comme « un miracle continu de la grâce » la bonne santé des maîtresses, unissant pareille tâche aux austérités de l'Ordre bénédictin. C'est pourquoi il se croyait obligé de prémunir la communauté, non

de la Sainte-Enfance et lui envoyèrent, en échange de ses « baguettes sucrées », une bourse chargée d'or pour les petits Chinois.

Une autre fois, c'est aux religieuses que pense l'évêque en son palais. Voici comment il leur expose ses perplexités : « Moi qui suis toujours pauvre, je me trouve aujourd'hui dans l'embarras des richesses. Par une aimable surprise de la divine Providence, il y a eu, hier soir, surabondance à ma table... Deux gros saumons à la fois, c'est trop. J'ai cru que vous voudriez bien me tirer de cet embarras et, puisque votre carême dure toujours, que vous accepteriez un de ces poissons pour faire diversion à vos légumes. Ce sera toujours une certaine manière de célébrer le temps pascal, même dans votre austère réfectoire » (Mercredi de Pâques, 1863).

Quoi de plus aimable, dans leur brièveté voulue, que ces lignes tracées à la hâte : « Ayant rencontré un ostensor en rapport avec votre gracieuse chapelle, j'ai eu la pensée de vous l'offrir et de m'unir ainsi à vos continuelles adorations aux pieds de Notre-Seigneur toujours immolé » (13 mars 1862).

(1) « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ». C'est à Madame la Prieure que Monseigneur laissa le plaisir d'annoncer au nouveau dignitaire sa nomination. Elle reçut mandat de se procurer, auprès de M. Wallon-Capelle, la pièce officielle, puis de confectionner une mosette et d'envoyer le tout à destination, un samedi soir, pour que l'inauguration se fit à la chapelle le lendemain (30 juillet 1856).

contre le relâchement et la mollesse, mais contre l'excès des mortifications. « La Providence, disait-il à Madame la Prieure, aide visiblement vos sœurs ; mais vous ferez bien de ne pas la tenter. Sachez, quand il le faut, contraindre vos filles à certains adoucissements » (20 février 1855) (1).

\*  
\* \*

Non moins attentive, non moins affectueuse fut la sollicitude du grand évêque pour une autre Congrégation de sa ville épiscopale : les Ursulines.

C'est M<sup>sr</sup> Guy de Sève de Rochechouart qui, en 1678, demanda à la Supérieure des Ursulines d'Abbeville de lui fournir quelques sujets en vue d'établir à Arras un monastère de cet ordre. Elles se fixèrent rue Baudimont.

Les classes destinées par elles à l'éducation des pauvres étaient très fréquentées en 1789. C'est pourquoi le district d'Arras ménagea d'abord leur établissement et Robespierre lui-même essaya de les protéger contre la populace, le 29 septembre 1792, jour de leur dispersion.

Parmi les religieuses expulsées se trouvait M<sup>me</sup> Lochtemberg de la Mairie, née à Aire-sur-la-Lys. Elle avait fait profession à Arras sous le nom de Mère Saint-Louis de Gonzague. Elle fonda le monastère de sa ville natale en 1803. Celui-ci étant devenu trop étroit, elle revint à Arras, et avec l'assentiment de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, le 15 mars 1808, elle rouvrit une maison régulière, avec quatre compagnes, dans l'hôtel de Béthune, rue du Saumon.

Elle acheta, en 1817, les bâtiments et une partie de

(1) Les Bénédictines du Saint-Sacrement ont été chassées d'Arras, en 1904, par la loi sur les Congrégations. Elles étaient alors près de 80. Elles se retirèrent dans leurs deux maisons filiales de Milan et de Dumfries (Écosse). Leur maison d'Arras a été transformée en Grand Séminaire (1914). Leur Congrégation compte actuellement près de 50 monastères. Celui d'Arras a essaimé récemment à Tourcoing (1921).

l'enclos des Grands-Carmes, rue Saint-Jean en Ronville. Lorsqu'elle mourut, le 23 mai 1827, le monastère était riche en sujets de grande espérance.

En 1842, il se composait de 27 religieuses qui, outre un externat florissant et des classes gratuites, dirigeait un pensionnat de 80 élèves environ.

Deux sujets d'élite devaient exercer alternativement les fonctions de Supérieure pendant l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Parisis : Mère Sainte-Angèle (née Flack) et Mère Saint-François Xavier (née Bacqueville).

La Mère Sainte-Angèle gouvernait d'une main ferme. Elle avait eu quelque mérite à rétablir la pratique exacte de la pauvreté et l'observation stricte de la règle. Elle était elle-même un parfait modèle de vie religieuse.

Mère Saint-François Xavier, douée d'un esprit supérieur, avait abordé successivement tous les genres d'étude et y avait réussi. Elle se tenait au courant de ce qui se publiait sur l'enseignement et l'éducation. Elle avait rempli à merveille les fonctions de maîtresse générale ou directrice du pensionnat, avant de devenir Prieure du monastère. Son air grave, son regard droit, ses talents reconnus imposaient le respect.

À l'occasion de l'entrée solennelle de M<sup>sr</sup> Parisis dans sa ville épiscopale (21 octobre 1851), les Ursulines avaient fait dresser, à leur porte d'entrée, un arc de triomphe avec cette inscription : « Voilà notre père ». C'est bien le mot qui résume les relations du prélat, pendant 15 ans, avec tous les groupes qui gravitent habituellement autour de leurs monastères : religieuses, pensionnaires et anciennes élèves.

Trois jours après son installation, il rendait visite aux bonnes Mères, ravies de cet empressement, plus heureuses encore du soin avec lequel il s'informait de tous les détails de leur vie. Bientôt il annonça même son intention de procéder lui-même à la visite canonique et de les voir toutes et chacune en particulier

(décembre 1852). Ses travaux incessants ne lui permirent guère de rester fidèle à cette méthode, mais ne l'empêchèrent jamais de prodiguer à ses chères filles visites, lettres, allocutions familières. Une religieuse tombait-elle malade ? Il accourait : « De telles visites ne me coûtent pas, disait-il ensuite ; ce sont, au contraire, les plus précieuses douceurs de mon apostolat, comme vos maisons sont l'honneur de mon diocèse » (28 décembre 1851). « Plus je vous connais, écrivait-il l'année suivante, plus je vois dans votre monastère un trésor caché » (24 décembre 1852). Et six mois après : « J'ai trouvé votre communauté, comme toujours, simple, modeste, portant l'empreinte de la paix et de la joie de Notre-Seigneur » (11 juillet 1853). En tournée pastorale, il rencontrait leurs anciennes élèves, et ne manquait pas de féliciter bien haut les familles du bon goût dont elles avaient fait preuve, en choisissant un pensionnat qui était une des bonnes fortunes de son diocèse (Croisilles, 8 mai 1852).

Au mois de janvier 1852, un colis soigneusement enveloppé arrivait à l'évêché. Quand on l'ouvrit, on fut émerveillé par un écran qui offrait, brodée avec art, une reproduction de la Pyramide élevée autrefois sur la Petite-Place en l'honneur du Saint-Cierge. Était-ce un symbole ou un présage ? En 1858, Monseigneur, trouvant bien modeste la chapelle du monastère, exprima le désir de la voir remplacée par une église dédiée au Sacré-Cœur. L'année 1859 se passa en préparatifs. Monseigneur prit la peine d'indiquer à M. Grigny les principales conditions auxquelles devrait satisfaire l'édifice et de discuter avec lui les détails du plan. Il leur paraissait indispensable qu'une des grandes façades s'élevât le long de la rue. M. Grigny conçut l'audacieux projet de reconstruire là, en guise de clocher, la pyramide de la Sainte Chandelle, et d'en doubler les proportions. Il y réussit. Et ce ne fut pas la seule merveille de cette église élégante, bien proportionnée, et intelligemment adaptée aux besoins variés

d'une communauté cloîtrée, d'un pensionnai, et de personnes arrivant du dehors (1).

Bien des fois, Monseigneur alla visiter les travaux. Il ne manquait jamais d'y amener les évêques étrangers, de passage dans la ville épiscopale.

Il était fier de ce monument, dont il fit la consécration solennelle le 7 août 1865 (2).

Malgré les charges considérables que ces constructions faisaient peser sur la communauté et qu'aggravèrent d'autres aménagements jugés nécessaires (3), les bonnes Mères trouvèrent le moyen de souscrire largement en faveur des Sœurs de la Providence, dont la maison-mère était alors en formation, et du Petit-Séminaire qui, à peine bâti, venait d'être dévoré par un incendie. C'était toucher doublement le cœur de M<sup>sr</sup> Parisis : devant ce désintéressement et cette générosité, il fut ému jusqu'aux larmes (4).

(1) La construction commença au mois d'août 1859. A cette occasion, Monseigneur griffonna sur un papier de rencontre, à l'adresse de « ses excellentes filles en Dieu », la charmante lettre qui suit :

« Petite affaire, petit papier. Vous m'annoncez que la construction de votre église commence. J'en suis enchanté, et cela me donne l'idée bizarre de vous envoyer un clocher en sucre, image de votre beau clocher futur. C'est une petite licence paternelle que je me permets envers vous, vénérées filles, à l'occasion de la fête d'un de mes saints patrons (25 août, saint Louis). Veuillez, au plus tôt, faire honneur à ce doux et fragile monument. Je demande, de plus, à la Révérende Mère, que la sainte joyeuseté préside à cette opération de famille et qu'on y ait la liberté des conversations.

« Demain je répondrai aux questions posées dans votre lettre d'hier ; ne voulant pas mêler des enfantillages aux choses sérieuses ».

(2) En quittant le couvent, il dit : « Mes chères filles, vous avez obtenu un miracle du bon Dieu, car je ne suis pas fatigué ». Hélas ! le lendemain, il était frappé par une première attaque d'apoplexie. Le 15 novembre suivant, il voulut quand même présider la cérémonie de la bénédiction de l'orgue. Le 8 décembre, il célébra, dans la nouvelle chapelle, une messe d'action de grâce, pour l'achèvement des travaux. Le 10 mars suivant, on y chantait son service funèbre.

(3) A la demande d'un emprunt au crédit foncier, M<sup>sr</sup> Parisis répond, le 2 août 1864 : « Je viens de lire avec beaucoup d'attention cet exposé de vos besoins et de vos projets. Je l'approuve en tous points, avec l'espoir même que votre libération de l'emprunt sera faite en moins de dix ans ».

(4) Le 6 février 1854, il remercie la Prieure des Ursulines et de la valeur du don et de la manière exquise dont il a été offert. Il ajoute :



La raison d'être des Ursulines, c'est l'éducation des jeunes filles. En 1851, leur pensionnat vivait péniblement : on n'y comptait que 70 internes. Sous l'impulsion d'une maîtresse de grand mérite, Mère Saint-François Xavier, de l'aumônier, M. le chanoine François Parenty et de l'évêque d'Arras lui-même, il ne tarda pas à se développer. En 1865, le nombre des pensionnaires fut porté à 160. Quelques années après, la création de la maison de Béthune et, en 1869, l'arrivée des Dames de la Compassion à Arras (1) lui firent subir un fléchissement passager. Mais il resta cher à un grand nombre de familles d'Arras et de la région.

M<sup>re</sup> Parisis, en tout cas, n'épargnait ni conseils aux maîtresses, ni encouragements aux élèves. Il ne se contentait pas de visiter les classes, il examinait les cahiers, il interrogeait les enfants, il s'informait de l'application des programmes. Rien n'échappait à son regard scrutateur. Il savait le prix qu'attachent les parents à la tenue, au maintien, à la distinction de manières et du langage. « Le respect, le respect ! écrivait-il. C'est la base de toute éducation comme de toute société » (12 juillet 1853). Et comme les détails ont leur prix en pareille matière, il allait jusqu'à régler minutieusement le cérémonial que les fillettes devaient observer quand il traversait leurs

« J'ai voulu, pendant mon rapide passage ici, vous dire tout le plaisir que vous m'avez fait, et je ne doute pas que, par cet acte, et dans une circonstance où trop souvent percent la concurrence et l'égoïsme, vous n'avez grandement réjoui le cœur de Dieu ».

Ce fut entre les deux communautés, l'origine de relations toutes fraternelles, où l'on ne rivalisait que de délicatesse et de bons procédés. Au mois de mai 1866, la R. M. Cécile obtint que le cœur du fondateur de sa congrégation reposât dans la chapelle de la Providence. Mais elle voulut bien le confier d'abord aux Ursulines, afin qu'elles pussent le vénérer à loisir. Par reconnaissance, la R. M. Saint-François Xavier le fit renfermer dans un écrin d'ébène incrusté d'argent, et le renvoya ainsi à la Providence.

(1) Elles reprirent le pensionnat de M<sup>lle</sup> Charruey, rue Fausse-Porte Saint-Nicolas (aujourd'hui rue E. Legrelle). Elles avaient fondé un pensionnat à Hauteville en 1862 et une petite maison à Pernes-en-Artois, la même année.

rangs, au cours d'une visite officielle (5 janvier 1859).

En 1857, il suggéra aux Ursulines la pensée de réunir tous les ans, pour une retraite spirituelle, leurs anciennes élèves. Une invitation fut lancée au mois de septembre. Plus de 80 y répondirent. Et Monseigneur voulut clore lui-même les exercices. L'idée était trop juste pour ne pas être féconde. Les anciennes Enfants de Marie qui habitaient la ville sollicitèrent même, en 1862, la faveur de se réunir tous les mois au pensionnat. Monseigneur approuva cet usage, qui était déjà celui des Dames du Sacré-Cœur et qui permettait de donner, à l'âge décisif, un complément de formation analogue à celui qu'offrent aujourd'hui le « Noël » et les sections de Jeunes dans nos Ligues féminines. Hélas ! depuis lors, la tempête a passé sur la congrégation des Ursulines. La persécution les a dépouillées de leur maison et de leur chapelle, la guerre en a fait un monceau de ruines : seule la base du clocher reste debout, comme une pierre d'attente et un symbole d'espérance. Pour leur part, elles restent fidèles à leur vocation et continuent leur œuvre sous d'autres formes. Et tous les successeurs de M<sup>re</sup> Parisis pourraient signer ces lignes, qui datent de 1858 : « Je bénis la bonté divine de vous avoir placées dans cette ville d'Arras où, par votre bon esprit, votre dévouement au bien, votre union parfaite, votre haute intelligence de l'éducation des jeunes filles, vous êtes pour nous la consolation du présent et l'espoir de l'avenir » (15 juillet).

\*  
\* .

Des Clarisses d'Arras, nous dirons peu de chose : Elles poussent si loin l'humilité et le renoncement qu'elles attachent peu de prix aux archives et préfèrent cacher, aux yeux des hommes et de la postérité elle-même, ce qu'elles font sous le seul regard de Dieu (1).

(1) Il en est de même des Clarisses de Saint-Omer, fixées dans cette ville depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir, sur leur monastère, le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, Arrondissement de Saint-Omer. Tome II, pp. 271 et suivantes.

Sainte Colette n'est pas leur fondatrice immédiate. Mais leurs premières mères avaient été les disciples de l'austère réformatrice, dont les reliques ont passé deux fois par le monastère d'Arras, en 1577 et en 1781.

Dispersées par la Révolution, les filles de sainte Claire ne purent revenir à Arras qu'en 1813 et ne rentrèrent dans une partie de leur monastère qu'en 1815. Elles eurent beaucoup de peine à le racheter, puis à le rebâtir. Leur chapelle fut inaugurée le 21 novembre 1846, leur couvent quelques mois plus tard.

A l'avènement de M<sup>sr</sup> Parisis, elles étaient donc délivrées, grâce à l'activité généreuse de M. Debray, curé de leur paroisse, des plus gros soucis matériels.

C'est M. Favrel qui leur fut donné comme Supérieur : avec l'expérience qu'il avait du gouvernement des communautés, il leur rendit de précieux services et gagna toute leur confiance. A sa mort, il fut remplacé par M. des Billiers, qui fut pour le monastère un bienfaiteur insigne. Il dota les chères Sœurs d'un coutumier et d'un cérémonial : entreprise délicate et minutieuse, puisqu'il s'agit de régler, dans leurs plus petits détails, les pratiques et observances régulières.

Pendant tout le temps qu'elles furent leurs voisines, les Bénédictines du Saint-Sacrement se montrèrent, pour les Clarisses, de véritables sœurs et d'inlassables bienfaitrices. Il n'est personne, sans doute, dans la ville d'Arras, qui ne s'incline avec respect devant ces filles de saint François d'Assise, amantes, comme lui, de la stricte pauvreté, et qui n'accueille avec sympathie leurs Sœurs tourières, poussant devant elles une voiture dolente, chargée de maigres provisions.

C'est cependant à propos des Clarisses que M<sup>sr</sup> Parisis eut à subir, de la part des pouvoirs publics, un des assauts les plus désagréables qui aient marqué sa longue carrière. Nous retrouverons plus loin cet épisode.

\*  
\*\*

A Boulogne, la principale communauté contemplative était le monastère de la Visitation.

C'est de Paris, où elles formaient ce qu'on appelait le 3<sup>e</sup> Monastère de la ville, que les Visitandines étaient venues, en 1841, s'établir à Boulogne. L'achèvement de leur magnifique maison permit d'y établir la clôture régulière en 1842.

M<sup>re</sup> Parisis estimait trop la vie parfaite pour ne pas entourer d'une sollicitude et d'une sympathie privilégiées ces âmes d'élite. « Seules, leur disait-il, vous réalisez l'idéal de l'âme vraiment religieuse : l'union de l'âme seule avec Dieu seul ».

Dès la première visite qu'il fit aux Visitandines (11 janvier 1852), il fut frappé de la perfection et du recueillement avec lesquels elles exécutaient leurs cérémonies, et en conclut que la communauté devait être d'une piété et d'une régularité exemplaires (1). Au mois d'août suivant, il voulut faire lui-même la visite canonique de la maison et la renouvela, dans la suite, à plusieurs reprises.

En revanche, la Révérende Mère prêta son concours le plus actif au développement de l'œuvre des églises pauvres à Boulogne. Elle déchargea de toute autre occupation manuelle une de ses Sœurs pour l'appliquer tout entière à la confection ou à la restauration des ornements. Le monastère de la Visitation de Boulogne était, à cette époque, et est resté l'un des plus prospères de France.

\*  
\*\*

Deux communautés sont, entre toutes, sympathiques à Boulogne, soit par leur ancienneté, soit par leur obli-

(1) Il les félicita aussi de l'aspect monacal de leur maison et de leur retour, sur ce point, aux traditions les plus vénérables.

geance, soit par le caractère très local de leurs œuvres : les Sœurs de Bon-Secours et les Sabines.

Les Sœurs de Bon-Secours (1) se consacrent, on le sait, au soin des malades à domicile. La Congrégation était à peine fondée à Paris (1821-1824) que M. de Blaisel sollicitait la Supérieure Générale d'ouvrir une maison à Boulogne. C'est le 2 juillet 1830 que la Mère Geay envoya, rue Saint-Martin, un premier essaim de ses filles. Par leur compétence, leur dévouement silencieux, leur sage réserve, les Sœurs de Bon-Secours eurent vite fait de se rendre chères à toute la population boulonnaise et lorsque M<sup>re</sup> Parisis fut consulté par Rome, en 1864, sur l'opportunité d'accorder à l'Institut un « Bref laudatif », il savait être l'écho de l'opinion publique en écrivant ces lignes, dont il avait pesé tous les termes :

« La Congrégation des Sœurs de Bon-Secours nous est connue depuis longtemps, et nous professons pour elle une profonde estime et une pieuse reconnaissance en raison des services précieux et vraiment inestimables que ces Bonnes Sœurs rendent au corps et à l'âme des malades de toute condition. Nous en avons la preuve dans la ville la plus importante de notre diocèse, où elles sont l'objet du respect et de la confiance universels. »

\*  
\* \*

C'est en 1829 que naquit, bien humblement, la petite communauté du Cœur Immaculé de Marie, dite des Sabines, du nom de sa fondatrice.

Sabine Beaumont n'avait aucune fortune. Elle vendait des étoffes au marché de Saint-Nicolas, dans une boutique en plein air. Mais elle avait le cœur compatissant et généreux. Elle rencontrait souvent dans la rue des enfants abandonnées ; elle entendait dire qu'on ne savait

(1) *Histoire de la Congrégation du Bon Secours de Paris*, par l'auteur de *Allons au Ciel*. Librairie Saint-Paul, Paris, 1968. Tome 1, p. 266.

à qui confier de pauvres orphelines dont les cœurs étaient plus en détresse que les corps. Elle résolut de leur servir de mère et en recueillit quelques-unes dans une maison qu'elle possédait, 8, rue des Carreaux.

Quelques personnes pieuses se joignirent à elle et une petite communauté s'organisa peu à peu, sous la conduite d'un des vicaires de la paroisse, M. Dufour.

De budget, il ne pouvait être question. L'ouvroir fournissait à peu près de quoi vivre aux plus grandes ; la « quête du poisson » était souvent fructueuse, grâce au bon cœur des pêcheurs et des marchandes de la Halle ; la tournée des hôtels permettait parfois, l'été, de varier le menu ; la municipalité de Boulogne, le Conseil académique du Pas-de-Calais, le clergé (1) ne ménageaient pas leurs sympathies ; et quand une crise survenait, des bienfaiteurs et bienfaitrices, connus ou inconnus, surgissaient à point nommé pour empêcher les enfants de mourir de faim.

En 1849, le choléra sévit à Boulogne. La fondatrice des Sabines dut agrandir son école et son ouvroir.

En 1854, elle fut signalée par les administrations publiques à l'attention de l'Académie française, qui lui décerna, sur le rapport de M. de Salvandy, un des prix Montyon.

C'est pourquoi, dans le modeste parloir de l'établissement, on aperçoit, aujourd'hui encore, trois souvenirs, qui évoquent la glorieuse humilité de ses origines : un portrait de M. le chanoine Dufour, qui fut 44 ans vicaire de Saint-Nicolas et aumônier volontaire des Sabines ; une médaille de bronze, décernée par l'Académie française, le 24 août 1854 ; une peinture représentant M<sup>sr</sup> Parisis, qui ne faisait jamais un voyage à Boulogne sans réserver une visite paternelle aux orphelines de la rue des Carreaux (2).

(1) M. l'abbé Haffreingue en tête. C'est un prêtre de son institution, l'abbé Devia, qui fut longtemps le chapelain des Sabines.

(2) D'après une tradition conservée dans la maison, c'est M<sup>sr</sup> Parisis qui choisit lui-même le costume des Sœurs et qui leur donna leurs

\*  
\* \*

Parmi les Congrégations que M<sup>gr</sup> Parisis entoura de ses sympathies, nous pouvons citer encore les Sœurs de Sainte-Agnès, à Arras qui, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, y ont élevé tant de générations d'orphelines ; les Servantes de Marie, à Bapaume ; les Sœurs de l'Enfant-Jésus, à Arras et à Saint-Venant ; les Dominicaines et les Sœurs Grises, à Boulogne (1) : sans compter le gros bataillon des religieuses, qui dirigeaient alors des centaines d'écoles à travers le diocèse.

Nous voulons, en souvenir de M<sup>lle</sup> Morel, qui favorisa ce projet de tout son pouvoir, mentionner au moins le vif désir qu'eut M<sup>gr</sup> Parisis d'installer à Arras une maison de Dames Auxiliatrices du Purgatoire. Leur mission est, non seulement de visiter, mais de soigner les malades pauvres à domicile. Leur action aurait donc heureusement complété l'œuvre des Pauvres Malades, si chère à l'évêque et à son intelligente collaboratrice. M. l'abbé Mannessier avait conduit cette négociation et croyait toucher au but. Sa mort accidentelle à Berck, en 1867, arrêta cette entreprise ; et M<sup>lle</sup> Morel emporta dans la tombe le regret de n'avoir pu la réaliser.

premières règles, empruntées aux Sœurs de Saint-Joseph de la Rochelle. Quand la maison fut organisée, Monseigneur accorda aux Sables la permission de garder le Saint-Sacrement dans leur chapelle et leur dit en souriant ces paroles qu'elles n'oublièrent pas : « Maintenant vous êtes contentes, femmes de foi : vous avez tout ! »

C'est M<sup>gr</sup> des Billiers qui fut le Supérieur ecclésiastique de la maison durant l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Parisis.

(1) On démolit actuellement, pour y ouvrir une rue, ce qui restait de la chapelle et du couvent des Sœurs Grises, boulevard Clocheville. On désignait sous ce nom des Sœurs de la Retraite chrétienne, fixées à Boulogne depuis 1817, où elles dirigèrent les écoles municipales pendant 65 ans. Dépossédées en 1882, elles ne conservèrent qu'un pensionnat près de leur maison principale, et firent pour vivre des travaux de broderie.

Elles ont laissé dans toutes les classes de la population boulonnaise de vives sympathies. Elles durent s'exiler en 1903.

## III

S'il est un nom et une œuvre populaires à Arras, c'est le nom et l'œuvre du P. Halluin. Ce n'est pas une municipalité catholique qui a donné son nom à l'une des rues, ni qui a fait dresser sa statue sur l'une des places de la ville. Et ce ne sont pas des cléricaux ni des bourgeois, mais deux mille ouvriers en habits de travail, qui ont fait comprendre à M. Constans, ministre de l'Intérieur en 1880, qu'on ne chasserait pas impunément de sa maison le Père des orphelins.

M<sup>gr</sup> Parisis n'a pas inspiré la fondation de cette œuvre, qui venait de naître lorsqu'il prit possession de son siège épiscopal. Mais chez le P. Halluin, comme chez les Sabines, sa charité discrète, sa sollicitude efficace ont laissé des souvenirs que le temps n'a pas effacés.

Henri Halluin était né à Wimille en 1820. Il hésita d'abord sur la voie qu'il devait suivre, entra à Saint-Sulpice à 21 ans, fit un court essai dans la Compagnie de Jésus, puis revint au Séminaire, où il rêvait d'apostolat auprès des enfants. Il fut nommé, en 1845, vicaire à la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Arras. Il s'aménagea plus que modestement dans une toute petite maison. Issu d'une famille aisée, il était souvent dépourvu de linge, de rideaux, de meubles; il mangeait à peine. Les gamins de la rue étaient ses convives.

Il rencontrait souvent, sur les remparts, des enfants abandonnés; il leur offrit de les abriter et de les nourrir. Le jeune prêtre, après y avoir épuisé toute sa bourse, dut se faire mendiant.

En 1847, avec l'assentiment de ses supérieurs, il donna sa démission de vicaire et se voua complètement aux orphelins et aux jeunes vagabonds. Il se logea avec eux dans une pauvre maison, rue des Portes Cochères. La mort de sa mère, en 1850, lui mit entre les mains



son patrimoine. Il en profita pour acheter, rue des Onze Mille Vierges, une ancienne filature qu'il adapta, avec l'aide des plus grands, à sa destination.

Le bien a, comme le mal, sa puissance d'attraction et sa contagion. Les dons vinrent peu à peu, quelquefois d'une façon qui tenait du prodige. L'attention des pouvoirs publics se fixa sur une œuvre qui, après avoir groupé 35 enfants en 1850, en comptait 170 en 1859, 285 en 1867 et qui, non contente de les former à des habitudes et à des professions honnêtes, ne cessait de veiller sur eux, après leur sortie de l'orphelinat, leur cherchait du travail, les visitait, les mariait, leur venait en aide dans les moments difficiles.

Le 28 décembre 1858, M. le comte de Tanlay, préfet du Pas-de-Calais, décerna à M. Halluin une médaille au nom du Conseil général. Sur la proposition fortement motivée du maire d'Arras et le rapport de M. Guizot, l'Académie française, dans sa séance du 25 août 1859, attribua sa plus haute récompense, un prix de 3.000 fr., à celui que la ville regardait, dès lors, comme un de ses grands bienfaiteurs et dont la vie était faite d'abnégation continuelle, de bonté accueillante, d'abandon à la Providence.

M<sup>gr</sup> Parisis ne ménageait ni ses sympathies, ni ses secours à cette œuvre admirable. Lorsque le Petit Séminaire quitta la rue de Beaufort, en 1859, pour s'installer rue Baudimont, M. Halluin, qui ne savait plus où loger tout son monde, acheta, sur les conseils de son évêque, l'immeuble devenu vacant.

Les collaborateurs de cet homme héroïque furent, jusqu'en 1868, des prêtres du diocèse (1) : MM. Dacquin, Berteloot, Tanfin. En 1863, un des jeunes secrétaires de Sa Grandeur, ordonné de la veille, et de santé délicate, demanda la permission de prendre sa part

(1) M<sup>gr</sup> Parisis avait conseillé à M. Halluin de prendre avec lui des Frères de Saint-Vincent de Paul. Un prêtre, M. Planchat, qui devait être martyr de la commune, vint de Paris avec quelques auxiliaires. Mais l'essai ne réussit pas.

de ce dévouement obscur. Le prélat lui répondit : « M. Halluin, c'est un saint, un grand saint, comme saint Vincent de Paul ; allez, je vous y autorise bien volontiers. »

Ce fut une détermination providentielle. Quelques années après, préoccupé d'assurer l'avenir de son œuvre, M. Halluin entra au noviciat des Assomptionnistes. C'est M. l'abbé Hermant, l'ancien secrétaire de Monseigneur, qui assumait, pendant l'absence forcée du fondateur, le gouvernement de la maison (1).

L'impression produite sur M<sup>gr</sup> Parisis par celui qui ne portera plus désormais d'autre nom que celui de « Père Halluin », fut profonde et durable. Sans soulever aucun des voiles dont Notre-Seigneur veut que soient couvertes nos aumônes, il nous suffira de citer un fait qui permettra d'en deviner bien d'autres. Par testament en date du 19 septembre 1865, l'évêque d'Arras légua à l'orphelinat de la rue de Beaufort une partie relativement importante de sa modeste fortune : une somme de trois mille francs (2).

(1) M. le chanoine Hermant est aujourd'hui prêtre habitué à la paroisse Saint-Denis, à Saint-Omer, qu'il a dirigée à titre de curé.

(2) Le précieux concours des Assomptionnistes permit de donner de nouveaux développements à la maison : on y créa un alumnat ; on ouvrit une maison pour les tout petits au faubourg d'Amiens ; on institua surtout des conférences aux ouvriers (1872) qui n'ont pas perdu leur popularité et s'appellent encore les conférences du P. Halluin. Le P. Halluin mourut en 1895.

---

## APPENDICE

### Les Congrégations de Picpus (1852-1853).

---

Une Congrégation, dite des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, avait été fondée à Poitiers, en 1794, par l'abbé Coudrin. Elle comprenait : des Pères, voués à l'enseignement et aux missions lointaines ; des Frères, qui tenaient des écoles gratuites ; des Frères convers appliqués aux travaux manuels.

Leur règle était, en principe, celle de saint Benoît et prévoyait, en outre, l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, jour et nuit, dans toutes les maisons qui comptaient au moins 36 Pères et Frères, profès ou novices. Le Grand Office était obligatoire dans toutes les maisons où il y avait, au moins, 15 Frères de chœur ; le jeûne était prescrit le premier vendredi de chaque mois ; et on observait, en outre, 16 vigiles.

Mme Aymer de la Chevalerie avait fondé, dans la même ville de Poitiers, et vers la même date, une Congrégation du même nom pour les femmes.

La règle imposée aux Sœurs était calquée sur celle des hommes. Elles récitaient au chœur l'office de la Sainte Vierge et l'office des Sacrés-Cœurs ; toutes les Sœurs en santé observaient l'abstinence ; l'Adoration perpétuelle était organisée dans toutes les maisons d'au moins 18 personnes ; la clôture réservée à l'évêque, sans être une obligation stricte, était respectée universellement.

Après la Révolution, les deux Maisons Mères s'établirent à Paris, rue de Picpus, d'où est venu leur nom. Elles prospérèrent si bien que, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux Instituts groupèrent environ 1.800 sujets.

\*  
\* \*

Le fondateur, l'abbé Coudrin, mourut en 1837. Il eut pour successeur M<sup>sr</sup> Dominique Bonamie qui, après avoir été professeur au Grand Séminaire de Tours, sous le nom de P. Raphaël, puis procureur de la maison de Paris, était parti pour les missions d'Asie-Mineure, et avait reçu la consécration épiscopale sous le titre d'évêque

de Bagdad, avec résidence à Smyrne. En quittant son vicariat apostolique, il prit le titre d'archevêque de Chalcédoine, sous lequel il fut désormais désigné.

Le premier acte du nouveau Supérieur fut de réunir le Chapitre général, et de lui donner comme programme « les additions et corrections que, selon lui, demandaient les saintes règles ». La règle des Frères subit en effet, à cette date, des modifications profondes, qu'il réussit à faire approuver par un décret apostolique du 22 août 1839 et un Bref du 24 mars 1840 (1). Certaines observances, qui semblaient incompatibles avec les fatigues de l'enseignement, avaient été adoucies, et les pouvoirs du Supérieur Général renforcés.

C'est dans le même sens qu'il voulut réformer les constitutions des Sœurs. Le 11 juin 1841, il envoya à toutes les maisons le plan des règles nouvelles, dont le but évident était de soumettre la Supérieure générale, les Supérieures locales et la branche entière des Sœurs à son autorité directe.

Mais ici il allait se heurter à une forte opposition et à des difficultés inextricables. A la fondatrice, morte en 1834, avait succédé la R. M. Françoise de Viard. Gardienne des traditions de son Ordre, elle ne voulut pas souscrire aux innovations. Invitées à se prononcer par vote sur ce sujet brûlant, les Sœurs se partagèrent en partis rivaux. Contre la prescription absolue de la Règle, le Chapitre général des Frères fut appelé, en 1843, à s'immiscer dans cette affaire qui concernait exclusivement la branche féminine (2).

Rome pressentit le danger et, par un décret de la fin de décembre 1844, Grégoire XVI, « voulant pourvoir à l'union et à la tranquillité des Sœurs, prononça qu'il ne fallait rien innover pour le présent. »

C'est alors que M<sup>sr</sup> Bonamie se tourna vers les évêques de France et sous ce titre : *Quelques renseignements*, leur exposa tout son projet. Sans aucun ménagement pour la Supérieure générale, il leur laissa le soin de décider s'il convenait qu'elle fût maintenue dans son poste. Surpris et affligé de cette démarche, Grégoire XVI écrivit au vieil évêque de Chartres pour le prier de détourner de son dessein l'archevêque de Chalcédoine et lui exprimer ses craintes au sujet de cette Congrégation de Sœurs autrefois tranquille, et aujourd'hui troublée par un projet malencontreux de réforme (16 juillet 1845).

M<sup>sr</sup> Bonamie crut de bonne guerre de refuser systématiquement toute novice à la profession religieuse, et de ne pas confirmer les

(1) Elaborée vers 1814, la règle des vénérables fondateurs avait été approuvée par une Bulle de Pie VII, puis complétée par les chapitres généraux de 1819 et de 1824, et confirmée en 1825, par un décret de Léon XII. Il n'y eut pas d'autres chapitres généraux de 1824 à 1838.

(2) On distingua, dans la congrégation, les *Dominicains* et les *Françaisins*, suivant qu'ils inclinaient vers Dominique Bonamie ou Françoise de Viard.

nominations de Supérieures locales, proposées par Madame de Viard. La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers blâma ces procédés par une décision très motivée (18 mars 1848).

Sur ces entrefaites, la Supérieure générale mourut (26 mai 1850). Les suffrages du chapitre général se portèrent sur M<sup>me</sup> Esther de Guerry qui, en raison de son âge, crut devoir décliner cette charge (1). L'affaire fut soumise à Rome, qui remit l'élection à une date ultérieure et nomma Vicairé générale de la Congrégation M<sup>me</sup> Constance Jobert, qui avait obtenu la confiance d'un certain nombre d'électrices. L'intérim dura deux ans. Les esprits continuaient à s'échauffer. Pouvait-on laisser se consumer, dans de stériles divisions, les forces d'une puissante et admirable Congrégation ?

Pie IX ne le pensa point et par un décret du 29 mars 1852, il nomma d'abord M<sup>me</sup> Constance Jobert à la charge de Supérieure générale ; puis il constitua Visiteur apostolique et Supérieur général des deux communautés de Picpus, M<sup>r</sup> Parisis, ôtant, par là même, toute juridiction à Monseigneur l'archevêque de Chalcédoine.

C'était, pour l'évêque d'Arras, une mission à la fois pénible et délicate. Malgré ses autres soucis, il ne crut pas pouvoir s'y dérober. Ce fut pour lui l'origine de multiples négociations, enquêtes, interrogatoires, lettres et voyages. Cette charge extraordinaire dura près de deux ans (avril 1852 — décembre 1853).

La haute impartialité du Visiteur et son ferme bon sens, soutenus par une patience à toute épreuve, ne réussirent sans doute point à pacifier entièrement des cœurs trop longtemps troublés, mais, du moins, sauvèrent de la ruine un Institut « déchiré et comme labouré « par des divisions si profondes qu'humainement il aurait dû « périr (2). »

\*  
\* \*

Le premier acte du Visiteur apostolique fut de rappeler aux aumôniers des religieuses qu'ils devaient se renfermer dans leur rôle, et de changer le titre de supérieurs, qu'on leur attribuait parfois, en celui de confesseurs. C'était rentrer dans le bon sens et la vérité. Puis, jugeant impossible de gouverner la Congrégation avec un Conseil qui avait épousé les projets de M<sup>r</sup> Bonamie, il en transféra les membres en diverses maisons de l'Institut. Un décret pontifical du 3 juillet 1852 approuva cette décision et décupla les pouvoirs du délégué du Saint-Siège. Le P. Etienne fut nommé procureur de la maison des Frères, et la Sœur Elodie prieure de la maison des Sœurs. Mais il fallait à l'évêque d'Arras, dans les intervalles de ses fréquents, mais trop brefs séjours à Paris, un représentant, un autre lui-même, une

(1) Elle avait alors 67 ans.

(2) M<sup>r</sup> Parisis à M. Carré, 30 avril 1852.

sorte de Vicaire Général qui eût toute sa confiance et dont le prestige ne fût pas discuté. Or il y avait, à la Maison Mère, depuis trois ans, un jeune Vicaire Apostolique, qui avait dû quitter l'Océanie pour refaire en France sa santé ébranlée. Il était né en 1812 à Sainte-Maure, dans le diocèse de Tours, était parti pour les missions à 26 ans et avait été sacré à 32. Il avait contribué puissamment à donner les îles Marquises à la France en 1842 et avait, à cette occasion, reçu le ruban de la Légion d'honneur. C'était M<sup>sr</sup> Joseph Baudichon, évêque de Basilide. M<sup>sr</sup> Parisis trouvait, en cet évêque missionnaire, « une candeur charmante qui rendait son cœur transparent », et celui-ci écrivait, après avoir vu à l'œuvre le Visiteur : « Heureuse faute, qui nous a valu un tel sauveur ! » (21 août 1852).

Après plusieurs instances auprès du Pape, M<sup>sr</sup> Parisis obtint que M<sup>sr</sup> Baudichon lui fût donné comme Vicaire général, et devint Pricur de la Maison Mère (30 août (1)).

À Paris, le calme ne tarda pas à se faire ; mais çà et là couvaient des foyers de mécontentement. Pour empêcher l'agitation de s'étendre et supprimer des voyages inutiles, les déplacements de vacances furent interdits le 30 juillet. Ce fut un prétexte à quelques récriminations. On signa des pétitions, on adressa des suppliques, on protesta contre « le joug qu'un étranger faisait peser sur l'Institut », on en appela de Rome mal informée à Rome mieux informée. Les anciens membres du Conseil donnèrent l'exemple du désordre en protestant, auprès du Pape, contre le décret qui les avait atteints et en demandant une enquête supplémentaire, qui fut vigoureusement écartée (26 septembre).

Quant à M<sup>sr</sup> Bonamie, d'abord retiré à Versailles, il était parti pour Rome, le 6 août, pour soutenir et défendre son œuvre. Il y fut bientôt rejoint par M<sup>sr</sup> Doumerg, vicaire apostolique de Tahiti, qui affecta, durant un séjour à Paris, de ne pas y saluer M<sup>sr</sup> Parisis et dut, quelques mois plus tard, s'excuser de ce manque d'égards envers l'autorité légitime. Inversement, M<sup>sr</sup> Baudichon se croyait obligé, pour les voyages que lui imposaient ses nouvelles fonctions, de demander des lettres d'obédience à l'évêque d'Arras, qui jugea celles-ci inutiles, mais admira fort l'humilité et les habitudes d'obéissance religieuse dont cette démarche était la preuve.

Répondant aux vœux du nouvel an, le 9 janvier 1853, M<sup>gr</sup> Parisis fit allusion, dans une circulaire, aux peines que lui causaient certaines résistances : « Plus tôt vos vœux seront accomplis, écrivait-il, plus tôt finira pour Nous cette tâche, dont quelques-uns se sont plu à surcharger le fardeau et que cependant Nous sommes bien décidé

(1) La circulaire qui annonce cette désignation est datée du 28 septembre. — Au mois d'octobre 1852, M<sup>sr</sup> Parisis pria la Supérieure générale et son assistante de faire une retraite sous sa direction chez les Bénédictines du Saint-Sacrement d'Arras.

à porter jusqu'au bout, soutenu que Nous sommes par l'espoir de faire quelque bien, même à ceux qui ne Nous en tiennent pas compte. »

Le 28 mars 1853, la R. M. Constance fut mandée à Rome. Les juges, avant de se prononcer, voulaient entendre toutes les parties.

Quant au Visiteur Apostolique, après avoir interrogé, écouté et observé, il réclama l'éloignement de M<sup>sr</sup> Bonamie, « dont le retour serait la ruine de la Congrégation » ; puis il exprima le vœu que la règle des Frères fût ramenée aux principes primitifs et qu'on ne touchât pas à la règle des Sœurs. Il fit même établir une liste de trois prêtres susceptibles de gouverner l'Institut (1).

Mais ce n'est pas de ce côté que penchait la Congrégation des Evêques et Réguliers. Le 4 et le 5 août, elle jugea le différend.

M<sup>sr</sup> Bonamie et la R. M. Constance furent invités à remettre leur démission ; leurs successeurs seraient désignés à l'élection ; mais il fut interdit d'élire un sujet qui fût décoré du caractère épiscopal. Défense était faite de parler pour la réforme de la Règle et des Constitutions des Sœurs ; on limitait l'autorité du Supérieur Général sur la Supérieure Générale ; mais en même temps on augmentait le nombre des Sœurs Vocales ; à un système d'élection, on en substituait un autre, et pour toujours. On consacrait, par là même, une différence fondamentale entre la règle des Frères et celle des Sœurs, ce qui semblait aller contre l'idée même de l'Institut.

Les élections générales furent fixées au 19 décembre 1853. Les quatre ou cinq mois qui les précédèrent furent pleins de troubles et, le 31 octobre, une circulaire du Visiteur condamna sévèrement « les résolutions excessives et les projets de réactions implacables ».

Une véritable angoisse étreignait certaines âmes, et non des moins droites : il leur semblait que voter, dans ces conditions, c'était participer à la dissolution de l'œuvre des fondateurs. Ils invoquaient les exemples de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, et de tant d'autres, qui avaient été encouragés par le Saint-Siège à ramener leur ordre vers son esprit primitif et son austérité des premiers jours. Ils finirent par demander à former une Congrégation séparée afin d'assurer, avec le salut de l'œuvre, leur propre sanctification.

À la tête de ces dissidents convaincus se trouvaient M<sup>sr</sup> Baudichon, le R. P. Hilarion, l'un des vétérans de la maison mère, ancien secrétaire général ; la R. M. de Guerry, la R. M. Elodie, la R. M. Constance ; au total, une quinzaine de religieux, une petite centaine de religieuses.

Dans les deux communautés, la fraction la plus importante choisit, comme Supérieur général des Frères, le R. P. Euthyme Rou-

(1. On lui désigna M<sup>sr</sup> Baudichon, le P. Salvan, le P. Ephrem Lafont.

chouze (1) ; comme Supérieure générale des Sœurs, la R. M. Gabrielle.

Cinq jours après, le 24 décembre, les Frères de la stricte observance, comme ils s'intitulaient, élurent Mgr Baudichon comme Supérieur général et s'établirent à Montrouge. Les Sœurs qui partageaient leurs goûts mirent à leur tête la R. M. Elodie et demandèrent asile, au nombre de 60 environ, aux 34 religieuses qui dirigeaient à Paris, rue de Douai, un pensionnat florissant, dit de la Trinité.

Le rôle de M<sup>re</sup> Parisis était fini auprès des Congrégations de Picpus. Il ne voulut rompre ni avec l'un, ni avec l'autre parti. « Je n'ai plus à m'expliquer, écrivit-il le 2 janvier 1854 à M<sup>re</sup> Baudichon, sur l'acte désormais consommé de la séparation. A tous ceux à qui j'ai dû en parler, j'ai dit qu'il était nécessaire et que tous ceux qui l'ont opéré sont dans la bonne foi. Je n'en suis pas moins contristé de la scission et du scandale qui en résultent pour le moment même, sans parler des suites à venir ».

Et, le 11 janvier, il mandait au même : « Je ne cache à personne mes relations avec vous. Je dis à tout le monde que votre retour à Picpus était impossible. Mais je continue aussi mes rapports de l'autre côté, où je dis du bien de vous tous, et où je ne permets pas qu'on en dise du mal. J'espère ainsi, Dieu aidant, faire quelque bien de part et d'autre ».

Et voici quels furent les adieux du Visiteur à son Vicaire Général : « Une des récompenses temporelles de ma mission à Picpus, aura été de vous aimer (5 décembre 1853).

M<sup>re</sup> Parisis a formulé lui-même, dans sa dernière circulaire, les impressions qu'il garda de ses relations avec la Congrégation de Picpus.

« Nous vous conserverons, disait-il, un profond amour devant Dieu, soit à raison de tout le bien que nous avons vu parmi vous et qui a été souvent l'objet de notre admiration ; soit à raison des souffrances auxquelles votre Congrégation est en proie et qui ont jeté certaines âmes dans un véritable martyre ; soit enfin à raison des peines que nous avons prises pour vous et qui auraient suffi, à elles seules, pour vous attacher notre cœur ».

\*  
\* \*

Il ne nous reste plus qu'à marquer ce que devinrent les principaux personnages de ce drame douloureux.

Rome sembla hésiter d'abord sur l'attitude à prendre vis-à-vis des Frères et des Sœurs de la stricte observance. Le P. Hilarion publia, au mois d'août 1855, une brochure où il répondait à ces trois questions : Avions-nous le droit d'en venir à cette séparation ? Était-ce

(1) Frère de M<sup>re</sup> Rouchouze, prédécesseur de M<sup>re</sup> Baudichon aux îles Marquises, qui périt tragiquement dans un naufrage, avec un groupe de religieux et de religieuses, au mois de septembre 1843.



pour nous un devoir de conscience ? L'avons-nous fait en temps opportun ?

De 14 en 1853, le nombre des Frères monta à 30 en 1855 ; en 1857, ils reprirent à Auteuil le pensionnat de l'abbé Vervorst,

Mais la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, après avoir blâmé fortement la publication du Mémoire du P. Hilarion, signa un Décret, le 14 avril 1856, par lequel la séparation était absolument désapprouvée ; les Frères étaient engagés à revenir à l'unité ; ils pouvaient cependant rester en communauté, mais sans recevoir ni postulants ni novices ; ils ne pouvaient plus diriger les Sœurs ; Frères et Sœurs ne dépendaient plus désormais que de l'Ordinaire du lieu ; défense leur était faite d'élire un Supérieur général.

C'était le coup de mort. L'archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> Sibour, défendit aux Pères de confesser dans le diocèse de Paris et interdit la chapelle des Sœurs.

Sur ces entrefaites, M<sup>me</sup> de Guerry, qui avait apporté une dot de 1.500.000 fr., après avoir tenté en vain de négocier un arrangement amiable avec Rome (1854-1855), eut recours aux tribunaux pour obtenir au moins une restitution partielle. Berryer fut choisi comme avocat par Picpus, Emile Ollivier par M<sup>me</sup> de Guerry. L'affaire fut plaidée en première instance le 8 février 1857, et devant la Cour d'appel le 8 mars 1858. Celle-ci reconnut les droits de M<sup>me</sup> de Guerry.

En 1861, une supplique fut adressée au Souverain Pontife par les Frères et les Sœurs de la stricte observance pour demander à vivre sous un autre nom. Leur requête fut appuyée par dix évêques, au nombre desquels M<sup>sr</sup> Gousset et M<sup>sr</sup> Parisis. Elle se heurta au décret du 14 avril 1856 et n'aboutit qu'à de vaines promesses.

Retirés à Bécon en 1860, les Frères ne se résignèrent à une séparation inévitable qu'en 1869. M<sup>sr</sup> Baudichon avait décliné l'offre qui lui avait été faite d'un évêché aux colonies, et ses opinions ultramontaines l'avaient fait écarter d'un siège épiscopal en France. Il se retira à Tours et y mourut le 11 juin 1882 (1).

Les Sœurs essayèrent, en 1872, de se survivre sous le nom de Religieuses zélatrices de la Sainte Eucharistie.

M<sup>sr</sup> Bonamie se retira à Cahors avec M<sup>sr</sup> Doumerg, dès 1853.

(1) La plupart des documents qui ont été utilisés dans cet article nous ont été aimablement communiqués par M. J. Leclerc, chanoine titulaire de Tours et d'Arras, neveu de M<sup>sr</sup> Baudichon.

Il a composé la biographie de son oncle. Il a hérité du P. Hilarion la *Vie des Fondateurs* et a pris la peine d'en extraire une notice sur le P. Coudrin et une sur le R. M. Aynier de la Chevalerie.

Nous devons beaucoup à son obligeance, qui nous a permis de puiser librement dans les trésors de sa bibliothèque et de ses archives.

## CHAPITRE XIV

### L'ŒUVRE DES ÉGLISES PAUVRE

---

- I. Dénuement de nombreuses églises rurales.
- II. Institution de l'œuvre des Églises Pauvres dans plusieurs villes du diocèse. — Statuts.
- III. L'œuvre des Pauvres Malades.
- IV. M<sup>me</sup> Morel, son rôle dans le développement de l'œuvre.
- V. La messe mensuelle dans la chapelle de l'Évêché. Les allocutions de M<sup>sr</sup> Parisis.
- VI. Correspondance de Monseigneur avec M<sup>me</sup> Morel.
- VII. Services rendus par l'œuvre des Églises Pauvres.

#### I

Au cours de ses tournées pastorales, une des grandes déceptions de M<sup>sr</sup> Parisis avait été de constater de ses propres yeux le dénuement de nombreuses églises rurales. En certaines sacristies, il n'y avait même pas d'ornements pour toutes les couleurs ; ailleurs, les couleurs même les plus fréquemment en usage, le blanc, par exemple, n'étaient représentées que par une chasuble, souvent fort défraîchie, en sorte que, le saint jour de Pâques, le prêtre était revêtu aussi misérablement qu'aux jours les plus simples de la semaine. Mais ce qui l'avait le plus choqué, c'était l'état des vases sacrés. « Nous avons trouvé, dit-il, beaucoup de calices tellement minces, ainsi que leur patène, qu'ils fléchissent sous la moindre pression des doigts. Il semble que l'on ne veuille donner à Dieu que le moins possible. »

Son premier mouvement fut de jeter un appel aux

fidèles. Il s'attacha moins à provoquer qu'à éclairer leurs pieuses générosités.

« Permettez-nous de vous le dire, N. T. C. F., souvent les sacrifices de votre dévotion s'égarèrent sur des œuvres toutes secondaires, en laissant en souffrance ce qu'il y a de plus essentiel. Si, par exemple, les dépenses souvent considérables qui ont été faites pour construire dans les champs des chapelles presque toujours délaissées et qui en très peu de temps deviennent peu décentes, avaient été appliquées, depuis cinquante ans, aux objets que réclament principalement les actes du culte public, toutes les églises n'en seraient-elles pas aujourd'hui très convenablement pourvues ? Si même (pour entrer dans les moindres détails) on avait consacré à l'acquisition de calices et de chasubles les sommes employées à charger de fausses fleurs les autels du vrai Dieu, ou à couvrir d'ornements frivoles ces *chandelles* dont la signification est si indécise et l'utilité si contestable, aurions-nous encore quelque part à gémir sur la parcimonie outrageante apportée dans le choix des vases consacrés au plus adorable des mystères, ou sur la vétusté ignoble des vêtements qui couvrent vos prêtres quand ils sont les ministres de l'unique et pur sacrifice de la Loi nouvelle (1) ? »

Mais les efforts les plus admirables, quand ils sont isolés, s'épuisent vite : grouper les bonnes volontés, les coordonner, répondre par un dévouement inlassable à des besoins sans cesse renouvelés : tel fut le rôle qu'il assigna à l'*Œuvre des Eglises pauvres*.

Cette œuvre a, depuis sa fondation, rendu de signalés services au diocèse ; elle a tenu, d'autre part, une grande place dans la vie de son fondateur. Négliger d'en donner au moins une rapide esquisse serait laisser dans l'ombre un des traits les plus personnels de la physionomie de M<sup>r</sup> Parisis.

## II

« L'extrême dénuement d'un grand nombre de nos sanctuaires, lisons-nous dans *Soixante ans d'expérience*, me fit venir,

(1) *Mandements et Circulaires*, I, p. 155.

non de moi-même, mais par de saintes personnes, l'idée de fonder l'*Œuvre des Églises pauvres* dans des conditions telles que les dames associées travailleraient seules à la confection des ornements, linges, etc... sans aucun concours d'ouvrières gagées ou de domestiques quelconques. »

Il eut vite fait de traduire en actes une idée si féconde. Dans la ville même d'Arras, il lui était facile de trouver des dames désireuses de consacrer talents et loisirs à des travaux si bien en harmonie avec leurs aptitudes et leurs goûts. L'œuvre y fut établie officiellement le 24 mai 1852.

Profitant de ses voyages à travers le diocèse, M<sup>sr</sup> Parisis provoque des réunions où il expose la détresse de ses églises rurales, fait connaître l'œuvre nouvellement fondée, réclame des adhésions nombreuses. Il parle à Boulogne, le 12 novembre 1852, devant soixante à quatre-vingts personnes groupées dans les salons de M. Haffreingue ; ce jour-là même, un nouveau centre de travail surgit, avec M<sup>me</sup> Dumetz-Adam comme présidente. Il se rend à Calais, et l'œuvre est fondée, le 20 février 1853, sous la présidence de M<sup>me</sup> Chantron ; une semaine plus tard, même succès à Saint-Omer, où les dames se groupent autour de M<sup>me</sup> de Lencquesaing.

Béthune, Montreuil, Saint-Pol et Hesdin auront aussi leur *Œuvre des Églises pauvres*.

Entre temps, des statuts sont élaborés. Le but de l'œuvre, y lisons-nous, est de fournir aux églises rurales dénuées de ressources les objets nécessaires au culte en général, et en particulier à la célébration des saints mystères. Comme moyens de se procurer des ressources, il y a, outre les dons et les offrandes volontaires, une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à cinq francs. Monseigneur est le président de l'œuvre. C'est lui qui arrête les statuts, nomme les membres du Conseil central et préside les réunions générales, tenues chaque année au début du Carême. — Le Conseil central, dont le siège est à Arras, est

dirigé par une présidente: elle est assistée par une secrétaire, une trésorière et une économe. Celle-ci distribue l'ouvrage aux dames, reçoit les dons en nature et a la garde de tous les objets, confectionnés ou non confectionnés, appartenant à l'œuvre. Les autres villes sont pourvues chacune d'un conseil particulier, avec une présidente spéciale.

Les associées sont invitées à se réunir, le premier jeudi de chaque mois, pour assister à une messe célébrée à leur intention et entendre une instruction. Ce souci de travailler à leur sanctification, elles le trouvent, d'ailleurs, nettement spécifié dans les statuts.

« L'œuvre est sous le patronage de *Notre-Dame de Bethléem*. Toutes les personnes qui en font partie sont heureuses d'imiter cette auguste Vierge dans son amour et dans sa religion pour son divin Fils. Sous sa protection et à son exemple, elles travaillent volontiers elles-mêmes pour ce Dieu, non moins pauvre dans beaucoup d'églises qu'il ne l'était dans l'étable où il a daigné prendre naissance (art. 9).

« Elles font profession d'une grande dévotion envers l'admirable Sacrement de l'autel (1)... »

### III

Mais une œuvre en amène une autre. La foi de M<sup>gr</sup> Parisis lui avait inspiré l'œuvre des Eglises Pauvres, destinée à honorer Notre-Seigneur dans la Sainte-Eucharistie ; la charité du divin Maître qui remplissait son cœur lui fit aussitôt concevoir la pensée de s'occuper des malheureux et surtout de ceux qui souffrent d'une double indigence : la misère et la maladie. Il proposa aux Dames des *Eglises Pauvres* d'ajouter à leur pieuse entreprise cette œuvre de bienfaisance. Dès les

(1) Au retour du voyage durant lequel il avait recueilli tant d'adhésions à l'œuvre nouvelle, le 3 mars, Monseigneur avait la joie d'annoncer aux dames réunies dans sa chapelle les indulgences spéciales qu'il venait d'obtenir en leur faveur.

premières ouvertures se manifesta chez elles une certaine répugnance, qui tenait sans doute à ce que le projet avait d'imprévu. Au dehors, les préventions et les dédains vinrent aussi traverser cette entreprise.

Monseigneur se garde de rien précipiter. Il laisse faire la Providence (1). Le 3 mars, il expose en détail, aux âmes pieuses qui l'entourent, son dessein charitable qui rallie sur le champ soixante-dix adhésions. Au mois de mai suivant, *l'Œuvre des Pauvres Malades* est régulièrement établie à Arras. Au cours de son épiscopat, M<sup>sr</sup> Parisis eut la joie de la voir installée dans trente-quatre paroisses du diocèse. En 1866, le compte-rendu accusait près de 20.000 visites faites dans l'année à environ 2.200 malades. L'œuvre d'Arras comptait à elle seule cent-quarante-huit dames associées et trente-cinq dames visiteuses qui avaient, en 3.118 visites, porté aide et réconfort à 296 malades (2).

#### IV

Mais à qui confier la direction de ces œuvres délicates? M<sup>sr</sup> Parisis savait combien il est difficile de rendre durables ces sortes d'Associations où les rivalités, le caprice, les susceptibilités, le découragement peuvent s'infiltrer tour à tour et désagrégier en peu de temps les bonnes volontés même les plus fortement unies. Il faut, pour éviter ces écueils, une autorité dont le prestige s'impose sans conteste, assez ferme

(1) Lettre à M<sup>sr</sup> Morel, 9 février 1853.

(2) En 1859, M<sup>sr</sup> Parisis avait adjoint à l'Œuvre des Pauvres malades *l'Œuvre de la Vieillesse*, que l'inlassable charité des associées sut rendre florissante à l'égal des deux autres.

Le Prélat ne se contentait pas d'encourager les œuvres charitables par des paroles ou par des aumônes. Il songeait parfois à leur ravitaillement et ne dédaignait pas d'y contribuer, en apportant lui-même quelques douceurs à M<sup>sr</sup> Morel. Le cocher recevait, ce jour-là, l'ordre d'aller au pas, de peur de fracasser les pots de confiture au milieu desquels trônait son maître, souriant de son rôle, mais préoccupé surtout d'arriver à bon port.

pour maintenir l'unité de direction, assez douce pour ne point froisser les amours-propres. Le fondateur était disposé, sans doute, à veiller sur son œuvre avec une sollicitude toute paternelle ; mais, à bien des égards, il avait conscience de son insuffisance. La Providence vint à son secours en lui envoyant M<sup>lle</sup> Morel.

C'était une femme d'une foi virile, au jugement solide et droit, d'une activité remarquable. M<sup>sr</sup> Parisis sut deviner les qualités supérieures de cette femme d'élite, et elle-même mit peu à peu son esprit, son cœur et ses ressources au service de l'Église et du grand évêque. Celui-ci s'est plu à reconnaître l'incomparable service que lui rendit sa collaboratrice.

« Comment diriger moi-même cette œuvre de femmes, que je voulais rendre diocésaine en l'établissant dans les villes principales, sans lui ôter son unité ? Assurément j'en étais fort incapable sous tous les rapports. Vous le saviez, ô mon Dieu, et vous avez eu pitié de mon impuissance, et de toute éternité vous aviez prédestiné près de moi une personne pieuse, dévouée, intelligente, sans aucune obligation de famille, jouissant d'une grande aisance, avec des habitudes simples qui n'absorbaient qu'une partie de ses revenus, bien vue de toutes les classes de la société, en rapport avec la bourgeoisie par sa naissance, avec la noblesse par ses relations, avec les pauvres par ses bonnes œuvres, d'une dévotion fervente qui n'excluait pas certains contacts avec le monde, d'un caractère toujours égal, d'un tact exquis et d'une pureté de vues qui ne supportait aucune recherche personnelle ; du reste n'ayant aucune des qualités brillantes qui parfois nuisent aux autres, ne fût-ce que parce qu'elles font ombrage.

« Telle était M<sup>lle</sup> Adeline Morel, l'âme de cette *Œuvre des Églises pauvres* qui non seulement procura, en pur don, des ornements par milliers aux sanctuaires dépourvus, mais communiqua aux Dames travailleuses des pensées habituelles de foi, d'autant plus qu'elles étaient obligées par leur règlement de pratiquer, surtout à certains jours, l'adoration du Très Saint-Sacrement et que, pour cela, leur œuvre s'appelait aussi l'œuvre des Tabernacles (1)... »

1) S. XVI. §

Le Règlement était loin d'exclure, assurément, le travail à domicile et, dans l'intimité du foyer, certaines ouvrières déployaient quand il le fallait, une infatigable activité. Mais chaque semaine, à jour fixe, se tenait chez la Présidente une « réunion d'ouvrage », et voici quelle était l'ordonnance habituelle de ces longues séances, où alternaient la prière et le travail.

S'inspirant des formules composées par M<sup>re</sup> Parisis lui-même, les associées commençaient leur labeur en l'offrant à Dieu; elles le remerciaient d'agréer quelques-uns de leurs instants directement consacrés à sa gloire et à l'honneur de son culte.

« Faites que nous n'en perdions pas le mérite, et que nos intentions soient aussi saintes que les œuvres même auxquelles nous allons nous livrer ».

Puis elles s'adressaient à la Très Sainte Vierge :

« Bénissez, lui disaient-elles, nos petits ouvrages, puisque nous avons nous-mêmes la faveur insigne de pouvoir faire, pour la personne adorable de votre divin Fils, dans le Sacrement de son amour, quelque chose de ce que vous fîtes si souvent pour Lui à Bethléem et à Nazareth, dans les premiers abaissements de son infinie miséricorde (1). »

On déroulait alors le canevas des chasubles, on développait les plis soyeux des écharpes, on sertissait d'or fin la soie des conopées ou des pavillons; et l'aiguille trottait, preste et agile, guidée par des doigts experts, le long des corporaux, des amicts et des purificatoires; on voyait éclore, sous le crochet, les savants dessins qui orneraient le bas des aubes, ou les arabesques entrelacées qui courraient le long des nappes d'autel.

(1) On se souvient qu'à Gien l'abbé Parisis avait institué des réunions de Dames de charité, auxquelles il avait donné un règlement et proposé des formules de prières. — L'évêque d'Arras n'a fait que reprendre, en la généralisant, l'entreprise du curé de Gien (voir tome I, p. 98).



Au milieu de ses ouvrières empressées, M<sup>lle</sup> Morel était elle-même un modèle de diligence. Au cours du travail, elle faisait faire une lecture de piété. Elle savait en même temps maintenir dans ses réunions « les traditions de piété, d'urbanité, de cordialité, voire même les gâteries matérielles et maternelles qui diminuaient peut-être le mérite, mais qui donnaient à coup sûr bien de l'agrément (1). »

Le Conseil de l'Œuvre se réunissait au moins quatre fois par an : le jeudi des semaines de Quatre-Temps. C'est là que M<sup>lle</sup> Morel se révélait toute entière. Quelqu'un l'a dit qui avait été longtemps sa collaboratrice.

« Nous la trouvions qui nous attendait, assise à sa table de travail, armée de toutes pièces pour nous recevoir. Pas une question, pas une proposition qui, avant de passer sous nos yeux, n'eût été préalablement examinée par elle. Pas une, par conséquent, sur laquelle elle n'eût son avis nettement formé d'avance. On pouvait dire d'elle ce qu'un certain personnage haut placé se permit un jour, en notre présence, de dire de l'ancien évêque de Beauvais, M<sup>sr</sup> Gignoux, son ami : « Regardez-moi ce brave homme là. Dirait-on qu'il a jamais fait autre chose que d'être évêque ? » — Elle, on eût dit qu'elle était née présidente. La manière dont elle savait susciter les débats, provoquer la discussion, la diriger, la clore à temps, révélait en elle une aptitude spéciale, jointe à une longue expérience. Avec une grande fermeté elle sut maintenir aux travaux de l'œuvre le caractère de simplicité, d'utilité pratique qui convient à des églises pauvres. La simplicité ! Que de fois notre chère Présidente avait ce mot à la bouche ! Que de fois avons-nous été tentées nous-mêmes de la trouver impitoyable quand, de son autorité maternelle, elle s'opposait à ce qui, sous une apparence de développement et de progrès, lui paraissait devoir produire une déperdition de force, avant-coureur de la décadence (2) ! »

Chaque année, au début du Carême, se tient au palais épiscopal l'Assemblée générale. Les présidentes particulières, de concert avec la Présidente générale,

(1) *Compte-rendu général de l'Œuvre*. Année 1895.

(2) *Compte-Rendu général de l'Œuvre des Eglises pauvres*, 1895.

viennent s'y retremper dans l'esprit de l'œuvre, et mettent en commun leur bon vouloir et leur expérience, pour retourner ensuite, chacune dans son fief respectif, imprimer un nouvel élan aux simples associées. Chaque année aussi a lieu, à Arras et dans les autres centres, s'il se peut, l'exposition de tous les objets confectionnés : journées reconfortantes où les dames économes étalent, avant de s'en séparer, les trésors amassés au cours d'une année de patients labeurs, et s'en dépouillent, avec une allégresse pénétrée de la plus suave charité (1).

## V

Une des traditions les plus édifiantes de l'*Œuvre des Eglises Pauvres* est la réunion mensuelle. Le premier jeudi de chaque mois, les dames associées assistent à une messe célébrée à leur intention, et suivie d'une instruction qui leur est spécialement réservée.

A Arras, M<sup>sr</sup> Parisis remplissait lui-même cette fonction délicate et créait ainsi une habitude que ses successeurs ont maintenue avec un saint empressement. Il groupait dans sa propre chapelle les membres de l'*Œuvre*, et après avoir célébré le Saint-Sacrifice, adressait, à cet auditoire d'élite, de brèves allocutions dont on fut bientôt avide.

De ces instructions mensuelles, il nous est resté plus que le souvenir. Comme autrefois les dames de charité s'ingéniaient à recueillir les paroles de saint Vincent de Paul, et à les conserver en de précieux manuscrits, ainsi fit-on à Arras pour les paroles de M<sup>sr</sup> Parisis. Après chacune de ces réunions, l'assistance

(1) C'est à l'occasion de ces assemblées générales que la secrétaire de l'œuvre présente au public, dans un tableau d'ensemble, les efforts et les résultats de chaque groupe, distribuant à chacun éloges, exhortations ou... regrets. Ce fut longtemps le triomphe de M<sup>me</sup> Becthum-Ansart, dont M<sup>sr</sup> Parisis appréciait beaucoup la finesse et le talent.

se retirait tout à la fois émue et ravie ; les âmes se sentaient réconfortées et pénétrées d'un profond sentiment de joie intérieure. Il leur semblait qu'elles emportaient avec elles un viatique qui, pendant tout un mois, serait le stimulant de leur piété et de leur vertu.

Mais elles craignaient de voir s'évaporer, avec le temps, ce parfum qui embaumait leur âme.

C'est ce qui poussa quelques-unes de ces auditrices privilégiées à préciser leurs souvenirs et à reconstituer, autant qu'il se pouvait, les allocutions épiscopales.

De cette collaboration sont sortis plusieurs gros cahiers où se retrouve, encore vibrant, l'écho de la parole de M<sup>gr</sup> Parisis (1). Un jour, on lui soumit quelques-uns de ces essais. Il écrivit à M<sup>lle</sup> Morel :

« Je vous remercie de la gracieuse communication que vous avez bien voulu me faire du résumé de ma dernière instruction par M<sup>lle</sup> Marguerite Chazaud. La fidélité en est parfaite quant aux pensées et très remarquable, au moins pour quelques passages, quant à l'expression. On s'étonne de voir une mémoire si extraordinaire avec une raison si forte et un jugement si sûr » (2).

Le 19 juin 1862, à l'occasion de la Fête-Dieu, il a parlé de l'acte d'adoration : il en a montré la *dignité*, puisque c'est un privilège réservé à l'homme et qu'il suppose l'intelligence, la liberté et l'amour ; puis il a mis en relief ses *avantages* pour l'intelligence qu'il éclaire, pour la volonté qu'il affermit, pour le cœur qu'il purifie et enflamme. Quelques jours après, on lui envoie l'analyse de son instruction. Il est tout surpris d'avoir mis tant d'ordre et tant de force dans son exposé :

(1) M<sup>me</sup> E. Rohart, à Arras, possède quatre cahiers renfermant ces entretiens familiers. La première allocution est du 8 juin 1857, la dernière du 8 janvier 1863.

Quelques-unes de ces instructions ont été publiées dans le *Dimanche Paroissial*, revue de prédication, éditée naguère à Arras par la librairie Sueur-Charruey, aujourd'hui par la maison d'édition Spes, à Paris.

(2) Lettre du 13 octobre 1859.

« Cette reproduction est d'autant plus étonnante pour moi, écrit-il, que je n'aurais pas été moi-même capable de la faire, tant j'étais faible et anéanti après cette allocution, où sans doute le bon Dieu a parlé par sa grâce aux âmes bien préparées, dans l'impuissance de mes facultés naturelles. Le fait est que je n'ai pas dit ce que je voulais dire et que je comprenais à peine ce que je disais. Ce n'est pas la première fois que j'éprouve ce phénomène de la grâce (1) .. »

Cette assistance du Ciel, Monseigneur la proclame encore dans ses Mémoires :

« Bien des fois, Seigneur, écrit-il, même pour ces instructions familières, j'ai senti le souffle de votre inspiration suppléer à l'insuffisance de mes conceptions personnelles et, je le dis avec une conviction entière, si j'y ai fait quelque bien, ç'a été uniquement votre ouvrage (2) . »

Assurément M<sup>sr</sup> Parisis savait, à l'occasion, affronter de grands auditoires ; il était très capable de limer, pour une distribution de prix ou un Congrès de Sociétés savantes, un discours académique. Mais ses goûts personnels le portaient vers des allocutions familières adressées à un auditoire dont il était sûr. Là il ouvrait son cœur, disait toute sa pensée, même et principalement sur les sujets les plus actuels ou les plus brûlants ; là il se livrait et se révélait tout entier. On se souvient de l'impression qu'il produisit ainsi, à maintes reprises, sur ses communautés religieuses, sur les séminaristes qu'il venait d'ordonner.

Il en fut de même aux réunions mensuelles des dames en sa chapelle épiscopale. Là, il se sentait entouré de sympathies respectueuses ; il savait que sa parole était impatientement attendue ; et oubliant les soucis de l'administration, ou plutôt donnant, à des intelligences ouvertes, le commentaire chrétien des événements du jour, il était heureux, comme il le dit, « de parler de Dieu à des âmes pures et élevées : c'est une des plus

(1) Lettre à M<sup>me</sup> Morel.

(2) S. XVI, § 2.

douces, c'est peut-être la plus douce consolation de mon ministère (1). »

Quels sujets abordait-il dans ces sortes d'instruction ? À vrai dire, il importe peu (2). Car il suffit de parcourir les recueils, même imparfaits, qui nous en sont restés, pour voir que, sous l'étiquette la plus banale, se dissimulent parfois les aperçus les plus riches, les sentiments les plus élevés, et que, de toute façon, cette parole était vivante, chaude, personnelle. C'est ce qui en faisait le principal attrait. Le grand évêque y a laissé quelque chose de son esprit et de son cœur. Il le sentait si bien que, le jour où le déclin de ses forces l'a averti qu'il fallait renoncer à ce ministère, il a écrit à M<sup>lle</sup> Morel : « Pour vous dédommager, j'ai pris la résolution de revoir mes notes, et de composer avec elles un petit ouvrage à l'usage des dames de nos œuvres » (7 janvier 1865).

Il était d'ailleurs heureux quand on lui suggérait quelque question à traiter. « Autrement, dit-il, je ne sais plus que choisir, trouvant toutes les matières aussi belles, aussi opportunes et aussi fécondes les unes que les autres (3). »

Tantôt il s'inspirait de l'actualité. Parlant de la conscience, il rencontre sur son chemin l'affaire Mortara et en profite pour justifier Pie IX (mars 1859). Quelques mois plus tard, il ne craint pas d'exposer en détail, parce qu'il sait que c'est un moyen d'éclairer l'opinion, les souffrances de l'Église ; mauvaises coutumes, mauvaises lois, mauvaises doctrines, mauvais pouvoirs, mauvaises associations et, pour finir, la conspiration contre le pouvoir temporel du Pape, laquelle s'ourdissait juste à ce moment (août 1859).

(1) Instruction du 5 novembre 1857.

(2) Le cycle liturgique, les fêtes de la Sainte Vierge, les grandes vérités dogmatiques l'attirent parfois. Mais il affecte une prédilection pour les vertus les plus modestes, les petites vertus. Il traite de l'annuité, des usages chrétiens, des vœux de bonne année, des œuvres de surrogation, de la sensibilité féminine.

(3) A M<sup>lle</sup> Morel, février 1857.

En 1862, il eut à subir deux grandes épreuves : l'incendie de son Petit Séminaire, et des tracasseries, qui ressemblaient à des représsailles, au sujet des Clarisses d'Arras. Il ne peut s'empêcher de laisser percer quelques-unes des émotions qui l'assaillent : mais avec quelle hauteur de vues et quel esprit de foi ! (1)

Rome est sur le point de mettre sur les autels le mendiant d'Amettes, Benoît-Joseph Labre ; et des voltairiens attardés reprennent à leur compte les plaisanteries faciles et les injures grossières par lesquelles un siècle infâme (je pourrais, dit le prélat, me servir d'expressions plus fortes) accueille celui qui était sur terre la vivante image du Sauveur Crucifié. N'est-ce pas une occasion de montrer leur ignorance et leur sottise ? (3 mars 1860).

Un souvenir personnel vient-il à jaillir, au détour d'un développement ? Loin de l'écartier, Monseigneur s'en sert pour donner à son entretien un tour plus familier : c'est le récit des derniers instants d'Arago, qui meurt sans avoir eu le temps, lui si savant, d'étudier sa religion (20 novembre 1860) ; ce sont, à Orléans, les regrets inutiles d'un prêtre à cheveux blancs qui murmure, d'une voix tremblante : « Soixante ans de vie

(1) Le 4 décembre 1862, il choisit comme thème de son discours : « les épreuves de ce monde » ; et à propos de l'événement dont le récit est sur toutes les lèvres et qui assiege sa pensée, il remercie d'abord la Providence, parce qu'aucun de ses enfants n'a été atteint par le fléau. Puis il parle avec émotion des témoignages de sympathie que lui a valus ce malheur : des offrandes qui lui arrivent, accompagnées de circonstances et de preuves d'affection délicieuses pour le cœur. Puis il ajoute humblement : « Il y a peu de sentiments entièrement purs devant Dieu. Rarement nous nous proposons uniquement sa gloire ; le plus souvent à nos meilleures œuvres se mêlent une secrète recherche, un attachement personnel... Quant à nous, bien probablement nous aimons trop l'œuvre de notre épiscopat ; nous mettons une complaisance trop paternelle à considérer ces magnifiques bâtiments où s'abritaient vos bien-aimés enfants. Si Dieu a voulu nous punir, nous adorons sa justice. Mais cet événement malheureux ne diminue ni notre amour, ni notre confiance : et toujours nous dirons : « J'espère en vous. Seigneur, je ne serai pas confondu ». Non ! nous ne serons pas confondus ! Et quand même des difficultés sans nombre viendraient s'opposer à la réédification de ces murs, avec vous, nous les vaincrons ! »

inutile : croyez-vous que Dieu pardonne cela ? (1) » C'est, dans une instruction sur le bon plaisir de Dieu, cette confiance imprévue :

« Souvent Dieu nous refuse par miséricorde, et il nous frappe par amour. En ce qui me concerne, Mesdames, il en a toujours été ainsi, et — je puis bien, au milieu d'une famille si bonne et si pieuse, faire cet aveu, avec une simplicité paternelle — j'ai toujours trouvé, dans ma vie déjà longue, plus de miséricorde dans les nombreuses qualités que Dieu m'a refusées, que dans le très petit nombre de celles qu'Il a daigné me dispenser. Et lorsque je repasse mes jours devant Dieu, je vois que j'ai plus à le remercier pour les épreuves et les humiliations qu'il m'a envoyées, que pour les petits succès qu'il m'a permis d'obtenir » (1<sup>er</sup> décembre 1859).

Cette confiance réciproque, une fois établie entre l'auditoire et l'orateur, permet à celui-ci de tout dire, et d'aborder les sujets les plus délicats. A ces dames dont plusieurs sans doute se piquent d'élégance et sont bien obligées d'aller dans le monde, il parle de bal et de toilettes, avec fermeté sans doute, et en homme averti : mais aussi avec quelle mesure et quel sens pratique ! (2)

C'est qu'il ne veut pas heurter inutilement ces âmes délicates. Il sait même, au besoin, rendre hommage à cette population artésienne qu'il avait, au premier abord, jugée sévèrement. Et l'on est tout étonné de

(1) Même instruction.

(2) Voici la division de l'instruction *sur le bal* : Est-il permis d'aller au bal ? Et si l'on y va, comment faut-il faire pour se garder du mal ? (4 février 1858). — Le 31 janvier 1861, il revient sur ce sujet et condamne fortement les danses lascives, qu'il décrit.

*Sur les parures et la toilette* : « Mesdames, c'est ici que j'hésite. Je m'arrête au moment de traiter cette question devant vous. Mais si je ne vous en parle pas, qui vous en parlera ? Si vous n'entendez pas la vérité dans cette enceinte réservée et en quelque sorte mystérieuse, où l'entendrez-vous ? J'entends le prophète qui dit : *J'ai cru ; c'est pourquoi j'ai parlé*. Et moi, je crois à votre désir de la vérité, je crois à la droiture de vos cœurs, je crois à votre confiance en moi, à votre respect pour mon ministère ; et c'est pourquoi je parlerai. »

Il parle donc et il met en garde ses auditrices : 1<sup>o</sup> contre le luxe exagéré ; 2<sup>o</sup> contre l'immodestie et la licence, qui provoquent au mal.

trouver sur ces lèvres, d'où l'on craint toujours de voir partir la foudre, l'éloge flatteur que voici :

« Je me plais à le reconnaître, Mesdames : l'empire des mauvais usages n'est accepté dans cette ville que d'une manière passagère et accidentelle. Les habitudes d'Arras, ce sont : l'esprit de famille, les relations affectueuses, les affections solides et sincères, l'amour de l'ordre et du devoir. Et au-dessus de ces habitudes déjà si bonnes et si utiles, nous voyons grandir et se fortifier chaque jour le saint usage des bonnes œuvres, trop nombreuses pour que je sois sûr de les nommer toutes » (31 janvier 1861).

## VI

Nous avons déjà cité plusieurs extraits de la correspondance de M<sup>gr</sup> Parisis avec M<sup>lle</sup> Morel. Une soixantaine de ces lettres nous sont parvenues. Elles nous révèlent la haute estime que l'évêque avait pour sa correspondante et la confiance sans égale dont il l'honorait. Il encourage les efforts de M<sup>lle</sup> Morel dans la voie de l'apostolat :

« Je me trouve très heureux, lui dit-il dès 1853, de votre intelligent et gracieux concours. »

Il lui garantit le succès, parce qu'elle est une femme de cœur :

« En toutes choses et surtout dans les œuvres de Dieu, c'est là ce qui fait réussir. »

Parfois il lui demande son avis sur de nouveaux développements à donner à l'œuvre des Églises Pauvres. Respectueux de l'initiative des autres, il provoque de leur part un échange de vues qui ne peut être qu'avantageux au bien de tous :

« A Dieu ne plaise, écrit-il, que je touche à l'économie de votre œuvre ou que j'en altère la délicatesse... Adressez-moi vos réflexions en toute simplicité, attendu que je les reçois ainsi. »



M<sup>lle</sup> Morel témoigne une vénération toute filiale envers sa Grandeur, elle prend part à ses épreuves, à ses deuils ; et Monseigneur, à son tour, saisit toutes les occasions de lui dire quel intérêt il porte à tout ce qui la touche.

Le 6 août 1855, elle perd subitement son père, par suite d'un accident. Le prélat accourt aussitôt, la relève, la reconforte et lui montre, dans les œuvres de charité, un dérivatif à sa douleur. M<sup>lle</sup> Morel avait l'âme assez haute pour goûter ce langage. Deux ans après, son frère tombe malade à Paris. M<sup>sr</sup> Parisis écrit à M<sup>lle</sup> Morel :

« Depuis hier, je ne pense vraiment qu'à cela, et malgré les graves préoccupations d'une mission qui commence, l'idée de votre bon frère gravement atteint et de toutes les angoisses qu'en éprouve votre cœur si aimant m'a poursuivi au milieu de toutes les réunions, aussi bien que dans les ombres de la nuit (1). »

Le lendemain, il apprend le dénouement fatal :

« Je n'oublie pas, lui écrit-il, avec quelle sollicitude filiale vous avez toujours cherché à m'adoucir les croix d'un autre genre qui ont pu m'être ménagées ; j'acquitte donc ici une dette de reconnaissance, en même temps qu'un devoir de profond attachement en Notre-Seigneur. »

Avec autant de délicatesse que d'empressement, M<sup>lle</sup> Morel savait mettre sa fortune au service de M<sup>sr</sup> Parisis. Elle l'aida dans la réalisation de deux œuvres qui lui étaient particulièrement chères : la construction du Petit Séminaire et la fondation de la Providence. Monseigneur lui en témoigna la plus vive gratitude. Il lui écrivait le 13 octobre 1856 :

MA BONNE ET CHÈRE FILLE EN JÉSUS CHRIST,

« Vous êtes si généreuse que vraiment je n'oserai plus vous parler de nos besoins. Je suis touché jusqu'au fond de l'âme de votre délicatesse et de votre empressement. C'est vraiment trop,

(1) Lettre du 16 mars 1857.

après ce que vous avez déjà fait pour la *Providence*. Aussi je vous conjure instamment d'en rester là pour l'instant, attendu que l'heure des grands besoins n'est pas venue.

« Parmi les grâces de Dieu, il en est une que je bénis et que j'admire surtout, en ce qui me concerne : c'est l'attention merveilleuse avec laquelle sa miséricorde supplée à toutes mes impuissances, en me ménageant des âmes dévouées, sympathiques, oublieuses d'elles-mêmes, pour faire réussir mes pauvres affaires.

« Vous me permettez bien, ma chère Fille, de dire ici que cette bénédiction du divin Maître, vous me la représentez mieux que personne et que jamais je n'ai trouvé ni plus doux, ni plus fort, le sentiment de la reconnaissance. »

C'est encore la même pensée qu'il exprime un an plus tard, au souvenir de nouveaux bienfaits :

« Depuis longtemps l'habitude de mon âme devant Dieu, c'est la reconnaissance. Mais vous rendez cette habitude plus vive et plus chère, car vous êtes souvent dans mes actions de grâces ; et les secours matériels, quoique très importants, ne sont pas les plus précieux que j'aie reçus de vous (1). »

Parfois cette reconnaissance se manifeste avec une humilité particulièrement touchante. Monseigneur a reçu de M<sup>lle</sup> Morel une chape et une chasuble d'une grande richesse et d'un art exquis :

« Je suis confus, écrit-il, qu'un tel présent soit fait à moi, pauvre évêque né, sinon dans l'indigence, du moins dans une obscure médiocrité. Je sais bien que c'est non pas l'homme, mais le ministre de Dieu et Dieu lui-même, que vous voulez honorer : et cependant, j'aurai quelque honte à me revêtir de telles splendeurs, même dans les saintes magnificences du culte. »

Et quelques lignes plus loin, laissant entrevoir combien il souffre parfois d'être privé des affections de famille, il ajoute :

« O ma chère Fille, que Dieu est bon pour moi, qui n'ai plus

(1) Lettre du 29 décembre 1857.

de parents sur terre, de me donner une famille spirituelle si digne de mes affections (1) ! »

M<sup>gr</sup> Parisis ne négligeait aucune occasion de montrer à M<sup>lle</sup> Morel l'intérêt qu'il portait à ses œuvres et à ses travaux. Les tournées pastorales l'amènent-elles à présider, dans une ville, une réunion de Dames des Églises pauvres, il lui adresse aussitôt un récit de cette visite. Durant un séjour à Paris, il lui annonce l'envoi d'une petite caisse remplie d'objets ou de modèles qui pourront être utiles à l'œuvre, et où elle trouvera de quoi renouveler l'inspiration de ses collaboratrices (2).

« Quant à moi, dit-il, je ne suis en tout qu'un serviteur inutile, et je désire vivement que Dieu seul soit béni et remercié. Seulement j'exprime, comme je le puis, mes sentiments de reconnaissance et d'attachement en son amour ».

Après les fêtes inoubliables du 15 juillet 1860, il lui envoie des reliques du Bienheureux Benoît-Joseph Labre et lui dit la joie que lui ont procurée les grandes journées qui viennent de se dérouler.

MA TRÈS CHÈRE FILLE EN JÉSUS-CHRIST,

Les évêques seuls ont reçu des reliques de notre Bienheureux, et je crois prudent de m'en tenir là pour quelque temps. Mais il est convenu que les exceptions entre nous ne tirent pas à conséquence. C'est pourquoi je vous envoie très secrètement une part épiscopale à ce précieux trésor.

« Maintenant ma vie ne suffira plus à remercier Dieu. Heureusement nous aurons l'éternité pour le bénir sans fin dans la plénitude de nos cœurs.

« O ma fille, ce bonheur là doit être bien grand, puisqu'il est

(1) Lettre du 26 décembre 1857.

(2) Dans le même ordre d'idées. et pour montrer à quels détails ce grand esprit savait descendre quand il croyait servir les intérêts de l'Église, nous signalerons ce qu'il fit pour initier M<sup>me</sup> Le Dieu, négociante d'Arras, à l'achat et à la vente des ornements d'église. Il l'emmena à Paris, la mit en relation avec les fabricants en gros, lui fit donner tous les renseignements pratiques et la renvoya, bien documentée, sans regretter les trois jours qu'il y avait employés.

de beaucoup supérieur à celui des derniers jours ! Qu'il m'est doux de penser que nous le goûterons ensemble (1) ! »

Cette sainte intimité que le temps rendait plus étroite, cette unité de vues dans le bien à promouvoir amenaient naturellement Monseigneur à confier à sa correspondante les consolations et les épreuves qu'il rencontrait dans son ministère pastoral, les espérances que lui faisait concevoir telle ou telle initiative.

Dans une de ses instructions du jeudi, il a abordé la questions des danses, sujet délicat, « un détroit hérissé d'écueils. » Aussi est-il inquiet sur les conséquences de ses paroles, jusqu'à ce que M<sup>lle</sup> Morel l'ait rassuré sur ce point.

Ailleurs il s'ouvre à elle d'un projet de retraite pour les dames. Plusieurs fois il réclame son intervention en faveur des pauvres ; avant d'entreprendre un voyage, il lui remet la liste de ses pauvres et la charge de distribuer ses secours. Il en fait l'intendante de ses charités, quitte à la gronder de l'aimable artifice par lequel elle dissimule ses propres aumônes sous le couvert de la munificence épiscopale (2).

Il voit approcher la vieillesse, mais il reste vaillant et indique les sources où s'alimente sa confiance :

« Pour moi, je continuerai à cultiver ces saintes et chères œuvres jusqu'à ce que les forces me manquent, ce que je n'éprouve pas encore. D'ailleurs, elles comptent, dans le diocèse, bien des âmes fidèles qui me soutiennent et m'encouragent. Vous êtes, sous tous les rapports, à la tête d'elles toutes, et c'est pourquoi je vous conserve des sentiments si particuliers de reconnaissance et de dévouement en N. S. (3). »

C'était devenu comme un besoin, chez M<sup>gr</sup> Parisi, de correspondre avec sa vénérée confidente. Au moindre incident, à l'occasion d'un voyage, en cours de route,

(1) Lettre du 18 juillet 1860.

(2) 4 janvier 1865.

(3) Lettre du 6 février 1863.

au retour d'une tournée, c'est une lettre, un mot qui vole à l'adresse de M<sup>lle</sup> Morel. Sur le point de partir pour Paris, il lui dit ses regrets de n'avoir pu lui faire une petite visite.

« Mais mon temps, poursuit-il, est comme déchiqueté, de sorte qu'il n'en reste pas un bout entier, sans compter que les nombreux tracas ont toujours bien des parties anguleuses ou hérissées qui vous blessent et vous agacent, ce qui prend encore du temps ; car pendant que l'on caresse la petite meurtrissure, on ne fait rien. Misère humaine ! Ah ! le bienheureux Benoît Labre avait bien choisi la meilleure part... Je ne sais pourquoi je vous écris tout cela, sinon parce qu'on aime toujours à parler à qui comprend bien, et avec vous c'est une jouissance qu'on a toujours. — Voilà mon petit compliment de départ (1). »

Cette intimité toujours croissante, cette simplicité pleine du plus aimable abandon se reflètent d'ailleurs dans la variété des formules du début. En 1853, il s'adresse à *Mademoiselle*, à *Madame la Présidente*, mais plus tard nous trouvons : *Mademoiselle et chère Fille en Jésus-Christ*, *Ma très chère Fille en Jésus-Christ*, *Ma bonne et chère Fille en Jésus-Christ*. *Ma très bonne et très chère Fille*.

Le ton de la correspondance des dernières années passe, avec aisance, du badinage enjoué aux pensées pleines d'élévation et d'esprit chrétien. Citons encore une lettre du mois d'août 1865.

M<sup>lle</sup> Morel avait maintes fois envoyé à l'évêché les plus beaux fruits de sa vigne. Un dimanche qu'on avait oublié de commander le dessert, Monseigneur et ses hôtes en avaient fait le sacrifice, pour n'avoir pas à faire d'achat en pareil jour. Mais voici que les raisins de la Présidente viennent très opportunément sauver la situation :

« Nous savons, écrit Monseigneur à l'attentive bienfaitrice, par l'expérience acquise avec le pauvre, que les habitudes géné-

(1) Lettre du 29 juin 1860.

reuses finissent par créer des espèces de droits. On a reçu les autres fois aux mêmes époques, on espère recevoir encore et l'on y compte. Voilà mon histoire en ce qui vous concerne; et vraiment je comptais sur vos beaux raisins et leur réservais les honneurs du milieu de la table, comme ils le méritent, et comme ils vont les avoir.

Cela, bien entendu, n'ôte rien à ma reconnaissance, mais c'est une reconnaissance de famille, où tout est intime et profond, quoique simple et naturel, tant c'est passé en habitude. — Pour vous, ma chère Fille, la parole de l'Écriture : « Il vaut mieux donner que recevoir » est vraie plus que pour tout autre, et je suis bien sûr que l'espoir d'offrir vos raisins augmente le plaisir que vous avez à les voir naître, croître et mûrir.

« Après les jouissances incomparables de la foi, ces joies sont les plus pures et les plus exquisées en ce pauvre monde. Dieu vous conserve ce bonheur uni à tout ce qui fait la perfection des saints ! »

On nous pardonnera d'avoir insisté sur cette noble amitié, qui a uni si étroitement M<sup>sr</sup> Parisis et M<sup>lle</sup> Morel. Il n'était peut-être pas inutile de montrer quelle tendresse de cœur, quelle richesse de sentiment tempéraient, chez l'un et l'autre, un abord austère et un caractère parfois rigide (1).

## VII

Parmi toutes les œuvres auxquelles M<sup>lle</sup> Morel apporta son précieux concours, il n'en est pas qui lui soit plus redevable que l'œuvre des Églises Pauvres. Pendant plus de quarante ans (1853-1895), elle en fut la gardienne zélée; sans négligence ni défaillance, elle sut lui éviter les dangers de l'enfance, les troubles et les erreurs de l'adolescence, la complaisance paresseuse de l'âge mûr. Après la mort de M<sup>sr</sup> Parisis, elle resta la fidèle dépositaire de ses instructions, et pendant les

1) C'est à l'usage de M<sup>lle</sup> Morel que M<sup>sr</sup> Parisis a écrit un exercice du Chemin de la Croix, publié récemment par J. Eloy, imprimeur de l'évêché (Arras, 1931).

trente années qu'elle survécut à son illustre inspirateur, elle mit, à gouverner ses œuvres, le même esprit, le même cœur.

Jusqu'en 1892, sa maison abrita l'atelier des Dames travailleuses ; il fut alors transféré chez les Sœurs de charité. En 1894, elle résigna ses fonctions de présidente, qui furent partagées par M<sup>sr</sup> Williez entre les deux-vice présidentes choisies et formées par elle : M<sup>lle</sup> Hélène de Clerck fut chargée de *l'œuvre des Églises Pauvres* M<sup>me</sup> Watelet de celle des *Pauvres Malades*.

Au mois de février 1895, M<sup>lle</sup> Morel mourait à l'âge, de 84 ans, (1), entourée de la plus légitime vénération. De toute part, malgré les précautions qu'elle avait prises contre l'indiscrétion des honneurs d'outre-tombe, s'élevèrent des témoignages rendus à la mémoire de cette bienfaitrice insigne de toutes les œuvres d'Arras et du diocèse.

Mais le plus bel éloge de cette grande chrétienne n'est-il pas dans la vitalité de son œuvre préférée : *l'œuvre des Églises Pauvres* ? Celle-ci comptait cinquante années d'existence en 1902. Rien de plus éloquent que la statistique qui fut établie des secours distribués aux paroisses et aux missions pendant ce demi-siècle. On y compta 147 calices, 82 ciboires, 19 ostensoirs, 1.049 chapes, 13.088 ornements, 1.173 nappes

(1) Le compte-rendu général de l'œuvre pour l'année 1895 consacre quelques lignes à la mort édifiante de M<sup>lle</sup> Morel.

\* ... A l'aube du troisième jour, elle se fit lire les prières des agonisants... Et comme l'auxiliaire dévouée qui prenait soin de sa personne s'étonnait de la voir s'y prêter plus volontiers qu'à l'ordinaire, elle répondit : « Peut-on se faire trop belle pour aller voir le bon Dieu ? » En effet, quelques heures après, un léger soupir la transportait aux pieds de Dieu, où elle retrouvait tout ce qu'elle y avait envoyé d'avance de mérites et de travaux...

« M<sup>lle</sup> Morel avait toujours demandé à Dieu de lui épargner les surprises de la mort. Elle a été exaucée au-delà de ses vœux. Cette mort, elle l'a eue devant les yeux, elle l'a reconnue, elle l'a vue s'avancer vers elle pas à pas, entourée de son cortège de souffrances et d'infirmités. Aucun des détails les plus austères, les plus crucifiants ne lui en a été caché. Mais en même temps, elle a reçu la surabondance de grâces, sans laquelle il serait impossible à la nature de l'accepter... »

d'autels et de communion, etc. etc. Pour la seule acquisition des matériaux, il avait été dépensé 444.829 frs.

« Et si, continuant notre statistique, lisons-nous dans le rapport, nous y ajoutons le prix du travail qui doit se compter aussi, nous ne pensons pas qu'il soit exagéré d'estimer nos chasubles, en moyenne, à 120 fr., et cela nous amène, pour celles-ci seulement, au chiffre fabuleux de 1.570.500 fr. Les étoles? Les plus modestes se vendent 16 fr. Prenons ce chiffre, il nous donne un total de 16 489 fr. Les chapes? A 130 fr. l'une, cela fait 136.390 fr. Si nous comptons ensuite le linge et les autres objets..., nous resterons certainement au-dessous de la vérité en constatant que les églises pauvres du diocèse ont reçu, par l'entremise de notre œuvre, plus de deux millions de secours (1). »

Mais s'il est relativement facile d'apprécier les bienfaits matériels d'une œuvre ou de nombrer les modestes sacristies qui ont vu succéder, à un long dénuement, sinon la richesse, du moins une aisance discrète et de bon aloi, qui dira la somme de sacrifices allègrement supportés que ces chiffres représentent et les trésors de mérites accumulés, sous cette forme, par l'élite féminine du diocèse ?

L'œuvre créée par M<sup>sr</sup> Parisis en 1853 s'est trouvée si vigoureuse, au milieu de la confusion et des ruines causées par la grande guerre, qu'elle a su faire face à l'immensité de la tâche qui lui incombait à l'improviste. Au soin des « églises pauvres » elle a ajouté celui des « églises dévastées » : elle a contribué, pour une bonne part, à réorganiser rapidement le culte dans les 250 paroisses dont les Allemands avaient fait un désert.

(1) Compte-rendu général de l'œuvre des Eglises Pauvres. Année 1901. — M<sup>lle</sup> Hélène de Clerck mourut en 1897 ; M<sup>lle</sup> Watelet cumula la présidence des deux œuvres jusqu'à sa mort (1911).



## CHAPITRE XV

### LA DEUXIÈME VISITE PASTORALE

(1857-1860).

---

- I. Ses caractères. — En quoi elle diffère de la première : en quoi elle lui ressemble. — Ordre à y observer.
- II. Son objet : tenue des enfants et démonstrations extérieures. — État des œuvres, des églises, des presbytères. — Valeur personnelle des curés.
- III. Ses résultats : l'évêque connaît son peuple et s'en fait connaître. — Confiance et affection mutuelles.

M<sup>gr</sup> Parisis avait consacré les années 1852-1855 à la visite personnelle et détaillée des 750 paroisses qui composent le diocèse d'Arras. Deux fois il va renouveler ce grand effort, qu'il regarde comme l'une des charges essentielles de son ministère.

#### I

Mais la forme du devoir change avec les circonstances ; et les tournées pastorales qui vont suivre ne ressembleront pas, de tous points, à la première.

Elles comporteront d'abord moins de démonstrations publiques : l'évêque s'y attendait et le notait à l'avance :

« Elles ne produiront plus ces émotions que la foi, sans doute, inspirait, mais auxquelles une curiosité, d'ailleurs légitime, n'était pas étrangère. Vous nous connaissez tous, ajoutait-il ; et nous connaissons, sinon toutes vos personnes, ce qui serait au-delà de notre capacité, du moins toutes vos diverses populations,

avec leur caractère spécial et leurs besoins dominants. Il doit en résulter, au lieu de la préoccupation souvent très mélangée qui précède la première entrevue, une joie plus vraie et mieux sentie de se revoir, quand déjà l'on a pu s'apprécier et que l'on se sent uni par des liens de confiance et d'affection mutuelles. C'est, du moins, ajoutait gracieusement le prélat, ce que nous éprouvons vivement pour notre part, et ce que nous sommes, avant tout, heureux de vous avouer ».

Cette seconde tournée aura un autre avantage sur la première : c'est qu'elle permettra à cet observateur attentif, à ce véritable pasteur qu'était M<sup>sr</sup> Parisis, de comparer ses diocésains avec eux-mêmes. Il avait, nous le savons, rédigé des notes précises sur chacune des paroisses visitées de 1852 à 1855, et sur l'accueil qu'il y avait reçu. Il lui était donc aisé de voir les progrès réalisés, les améliorations introduites soit dans les édifices paroissiaux, soit dans les ornements du culte divin, et surtout dans les habitudes chrétiennes et la fidélité aux devoirs envers Dieu. Nous verrons qu'il n'y manquera pas.

Il est vrai qu'il lui serait impossible désormais de tout voir par lui-même. « Cette inspection personnelle de toutes les églises est une opération nécessaire de loin en loin, mais elle ne pourrait devenir habituelle sans des difficultés et des inconvénients de toute nature (1). » Il sera donc amené à convoquer son clergé et ses fidèles dans certaines paroisses plus importantes ou plus centrales.

Dès lors, les localités moins favorisées ne seront plus connues, de leur pasteur suprême, que par des relations orales ou écrites ; mais en revanche, partout où il s'arrêtera, ce ne sera plus pour quelques heures rapides ; il y arrivera dans l'après-midi, y passera la nuit, et ne s'en ira qu'après avoir réuni à la table du curé les notables de la paroisse et les prêtres

(1) M. II. 27.

du voisinage. Les réceptions en deviendront plus paternelles et plus intimes.

\*  
\* \*

A certains égards, néanmoins, ces longues courses apostoliques conserveront les mêmes caractères et manifesteront les mêmes préoccupations que naguère.

L'évêque y attache toujours la même importance. Il a beau être débordé par des besognes croissantes et plier sous des responsabilités de tout genre. En vain le Conseil Supérieur de l'Instruction publique absorbe-t-il des semaines entières de son temps : en vain l'œuvre de la Sainte-Enfance, les affaires romaines, les luttes de *l'Univers* sollicitent-elles son intervention. Le moment venu, il rompt toutes ces attaches, il oublie ces intérêts, si graves qu'ils soient, et il part pour trente, pour quarante jours de prédications, de réceptions, de cérémonies liturgiques ininterrompues, se donnant tout entier à ses diocésains, accessible au plus humble d'entre eux. Pour concilier entre elles tant d'obligations diverses, il sera contraint de voyager souvent à travers des chemins défoncés, pendant les périodes pluvieuses d'octobre et de novembre. Il ne recule jamais devant un obstacle de ce genre (1) ; il se refuse tout ménagement, et la merveille, c'est que sa santé semble s'arranger très bien, sauf quelques rares accidents, de « ces interminables tournées, et de ces voyages qui tueraient tout autre que lui (2). »

Il n'a jamais cru, il croit de moins en moins que ces tournées à intervalles réguliers ont pour but exclusif l'administration du sacrement de Confirmation. Ce qui leur est essentiel, c'est la visite canonique, pastorale,

(1) « Arrivée le vendredi 3 novembre 1859 à *Audinghem*, par une pluie torrentielle, après six lieues de route pénible et avec six quarts d'heure de retard. Nous nous étions égarés. M. le curé en a paru fort peu ému.

22 octobre 1859. Temps affreux. Tous les hommes *du Portel* en mer, église en réparation ; ce qui n'a pas empêché une communion de 450 personnes, dans un ordre admirable.

(2) Lettre de M. Favrel à M. Vouriot. 4 mai 1853.

paternelle. Et c'est pourquoi il insiste pour qu'on envoie au devant de lui plus que les confirmands, plus que les personnes pieuses. Il demande que les hommes quittent un instant leurs travaux : c'est à tous qu'il veut parler, parce que « tous ont, selon la position de chacun, des instructions et des avis à recevoir de sa bouche (1). »

Et il organise sa visite en conséquence. Il arrive ordinairement vers quatre heures du soir. Toutes les autorités sont invitées à venir au devant de lui. A l'église, il fait la visite du tabernacle et des ornements, puis il adresse à la foule une allocution, qui s'inspire généralement de la situation religieuse et morale de la paroisse, telle qu'elle lui apparaît à travers le compte-rendu qu'il a reçu quelques jours avant la cérémonie.

Après une procession et une prière pour les morts au cimetière, il charge son vicaire général d'achever la visite de l'église avec M. le Curé, de réunir le Conseil de fabrique, d'examiner les registres, d'arrêter les comptes et d'ouvrir la délibération sur les affaires à discuter. Souvent le maire de la commune et le Président du Conseil de fabrique, parfois d'autres notables sont invités le soir au presbytère : et c'est une occasion nouvelle de recueillir des renseignements, de dissiper des malentendus, de terminer des affaires en suspens. Le lendemain, après la Confirmation, les curés seront reçus individuellement par leur évêque. Ils ont dû se munir du procès-verbal de la dernière visite pastorale, et quand ils seront partis, Monseigneur, en administrateur méthodique, notera, sur son registre personnel, les observations qu'il croira devoir retenir de leur entretien. Il arrivera ainsi à connaître ses prêtres *nominatim*, à l'image du Bon Pasteur de l'Évangile, et à suivre, dans son ascension ou sa décadence, le mouvement religieux de chaque paroisse.

Ce n'est pas encore assez, selon lui, de la présence

(1) M. II, p. 294. — 24 février 1861.

d'un grand nombre de fidèles aux cérémonies de la visite épiscopale. Il faut qu'ils y trouvent l'occasion et les moyens d'y renouveler leurs âmes et de s'y sanctifier. C'est dans cette intention qu'il a obtenu de Rome une indulgence plénière en faveur des fidèles, même de paroisse étrangère qui, ayant assisté à la visite, s'approcheront de la Sainte-Table, ou la veille, ou le jour même. Les enfants de la Confirmation doivent communier la veille, chacun dans leur paroisse. Les grandes personnes, surtout les familles des confirmands, sont invitées avec instance à recevoir la Sainte Eucharistie des mains du prélat, au cours de la messe matinale qu'il célèbre à leur intention. Les paroisses où la foi est vivante ne restent pas sourdes à cet appel. Allouagne lui donne 400 communians, dont un tiers d'hommes (15 mai 1858) ; Le Cauroy, 200 communians, dont 80 enfants (16 avril 1858) ; Valhuon, 200 communians, dont 60 hommes, et les enfants non compris (21 avril 1858) ; Ecoust Saint-Mein, 300 communians, dont 100 hommes (1<sup>er</sup> mai 1857) ; à Vaulx-Vrancourt, l'affluence est telle au confessionnal que Monsieur le curé et son vicaire y sont retenus jusqu'à 3 heures du matin, et y sont assaillis encore de 4 h. à 6 h.

L'évêque pousse la sollicitude jusqu'à signaler à ses prêtres l'écueil auxquels peuvent se heurter les confirmands en rentrant dans leurs familles, à l'issue d'une cérémonie très auguste, qui doit laisser dans leurs âmes une trace indélébile et qui pourrait être pour leur avenir d'une importance décisive.

« Le désœuvrement dans lequel se trouvent ces enfants (au cours de l'après-midi), la liberté dont ils jouissent après quelques jours de contrainte, les petites sommes qu'on leur a données, souvent imprudemment, pour leurs menus plaisirs, toutes ces circonstances réunies constituent un certain danger sur lequel un curé vigilant a les yeux ouverts. Aussi ce n'est pas sans une secrète douleur que nous avons vu des prêtres, ayant la responsabilité de ces jeunes âmes, rester dans une quiétude fort semblable à l'indifférence.

« Le soir, dans toutes les paroisses dont les enfants ont été confirmés, il y aura donc salut solennel avec chant du *Te Deum*. C'est, pour un curé, le moment d'épandre son cœur... en avis salutaires, inspirés par une paternelle sollicitude pour la persévérance de ces enfants qui portent hélas ! un si précieux trésor dans des vases si fragiles (1). »

## II

A parcourir les notes tracées hâtivement, chaque soir, par M<sup>gr</sup> Parisis, sur les paroisses et les curés avec lesquels il venait d'entrer en contact, il est aisé de deviner les préoccupations, d'ordres divers et d'importance fort inégale, qui l'assiégeaient au cours de ses tournées.

On ne sera pas étonné de ses exigences minutieuses au sujet de la tenue (2), de l'ordre rigoureux, de la modestie extérieure, du silence, indispensable au recueillement. Coup d'œil, fermeté, prévoyance, voilà ce qu'il attend de ses curés. Il a pris la peine de rédiger, article par article, les règles à suivre pour sa réception solennelle (3), et la moindre infraction fait souffrir le maître de cérémonies qu'il fut autrefois et qu'il restera jusqu'à son dernier jour. Un jour, à Bienvillers-au-Bois, les enfants se trouvent trop nombreux, trop pressés et troublés à chaque instant par les fidèles entassés autour d'eux. Il a quelque peine à les contenir. Le lendemain (26 avril 1857), il édicte les mesures suivantes : 1° Le vicaire général ira, une demi-heure d'avance, mettre en place tous les confirmands ; 2° les curés resteront tous auprès de leurs enfants. Il en est résulté, ajoutait-il, une grande amélioration dans la tenue.

(1) M. II, p. 293. — 23 février 1861.

(2) A Licques, en octobre 1859, M. le Curé se contentait de *genu flexions* sommaires. Monseigneur le lui fit remarquer en pleine cérémonie et le pria de recommencer.

(3) M. II, p. 27 ; p. 283. Ce cérémonial ne comprend pas moins de dix pages en petit texte.

Pour des motifs analogues, les confirmands arrivent de leur paroisse respective en procession, au chant des cantiques ; à l'issue de la cérémonie, ils sortent en rangs, les filles les premières, sous la conduite de Messieurs les Curés, qui doivent les accompagner un peu au-delà des dernières maisons de la localité, puis les laisser sous la surveillance de quelque personne digne de confiance et revenir au presbytère.

La plupart des démonstrations extérieures qui avaient signalé la première tournée sont supprimées d'office, puisqu'au lieu de venir au devant du prélat, la procession doit se tenir rangée devant l'église. Mais le zèle ingénieux de quelques paroisses amoureuses de bruit et de panache, les aimables attentions d'une noble famille passent aisément à travers les mailles des règlements officiels, et l'évêque sourit avec indulgence aux illuminations et au feu d'artifice dont M. de Taffin lui réserve la surprise à Eperlecques (19 mai 1869) ; aux lanternes vénitiennes que les gens de Richebourg et de Lestrem allument dans les grands arbres, devant le presbytère (15 et 16 octobre 1857) ; aux guirlandes et aux arcs de triomphe que Sarton et Thièvres multiplient sur son passage, bien qu'il s'agisse d'une rapide traversée (24 avril 1857).

Ce qui est plus méritoire que ces fleurs et ces fusées, ce sont les œuvres de préservation et d'éducation : réunions de jeunes filles le dimanche, écoles, conférences de Saint Vincent de Paul, visite des malades par les associations de dames charitables, congrégation de la Sainte Vierge. L'évêque gourmande les rares religieux ou religieuses qui ferment leur maison à ces groupements ; il félicite les Sœurs qui en comprennent la portée ; il ne se lasse pas de stimuler, à cet égard, le zèle des curés et des personnes favorisées de la fortune, même dans de modestes localités (1).

(1) A Fiennes, à Fléchin, à Dohem, il suscite une conférence de Saint-Vincent de Paul et une œuvre des Pauvres malades (octobre, avril, mai 1859).

Au passage, l'œil du maître note l'état des églises et des presbytères ; et ces constatations personnelles lui seront utiles, plus tard, pour adresser des réclamations précises au Préfet et au Ministre compétents. Mais ce qu'il s'agit surtout de discerner, c'est la valeur de chaque prêtre, ses talents, son caractère, son zèle, ses aptitudes. Il note ses observations en quelques mots. Dans ces portraits brossés vivement, le coup de plume est parfois incisif (2) ; à soixante ans de distance, on est surtout frappé de la justesse du coup d'œil, de l'intuition qui a deviné les qualités ou prévu l'avenir d'hommes, dont notre génération n'a pas oublié les noms.

Voici, par exemple, comment il caractérise M. Guche, curé de Rinxent : « prêtre intelligent, pieux, aimable, « zélé, plein d'initiative et de persévérance, de prudence et de fermeté » (novembre 1859).

Qu'on lise aussi ce jugement porté sur M. A. Le-febvre, alors curé d'Halinghen : « Jeune prêtre intelligent, zélé, courageux, a fait bâtir une église char-  
« mante, dont j'ai consacré le maître-autel, au milieu  
« d'une population heureuse et régénérée » (17 octobre 1863).

### III

Arrivé au terme de sa deuxième visite pastorale, M<sup>sr</sup> Parisis n'a pas jugé opportun d'adresser des avis publics à ses diocésains, comme il l'avait fait en 1852 et 1853. Mais il nous est facile, après l'avoir suivi, de

(2) Qu'on nous permette quelques exemples inoffensifs. « Brave homme ; n'a jamais qu'une idée à la fois, quand il en a. » — « Plus pieux qu'habile, plus zélé que sage ». — « Aussi vénérable qu'incapable ». — « Plus de zèle que de tact, plus de fermeté que de cœur ». — « Il comprend mieux la sculpture des pierres que la perfection des âmes ». — « Il nous a prêché, assis, les yeux fermés, les mains collées sur sa barrette, un long sermon imprimé il y a cent ans et portant à faux. » — « Gros homme, a prêché en tenant constamment de ses deux mains le bord de la chaire et a dit de bonnes choses sans qu'on ait pu savoir de quoi il parlait. »



1857 à 1860, à travers l'Artois et le Boulonnais, de dégager quelques impressions d'ensemble.

Il nous apparaît de plus en plus comme un pasteur vigilant et infatigable, soucieux de son devoir d'état, attentif à bien faire son métier d'évêque, comme Louis XIV s'appliquait à faire son métier de roi. Il gouverne de haut, sans doute, et donne, lorsqu'il en croit le moment venu, des directions générales à ses prêtres. Mais il aime à les voir de près, à les stimuler, à les encourager, à leur signaler l'effort à faire, le mal à prévenir, les remèdes à employer.

Il est invité souvent chez les plus honorables et les plus chrétiennes familles de la contrée. Il est des régions où chaque village a son château. A Recques sur Course, il trouve un jour réunies les familles du Blaisel, de Longvilliers, de Prémont, de Longeville, de Fresnoy et du Soulier (15 octobre 1860). Et ce n'est qu'un exemple. Ailleurs il est accueilli par les Cossé-Brissac, les Bertout, les Hagerue, les Rocquigny ; c'est le président Quenson de la Hennerie qui lui fait, à Saint-Omer, les honneurs de sa maison. Quand il pénètre dans l'intimité de ces familles, il est frappé de leur vie sérieuse et simple, et de l'influence qu'elles exercent lorsqu'elles veulent comprendre leur rôle et donner l'exemple. Il y rencontre des âmes pour lesquelles il éprouve de la vénération, et le mot « admirable », qu'il ne prodigue pas, revient plus d'une fois sous sa plume (1).

Et, du même coup, se nouent peu à peu, du chef aux soldats, des liens de confiance et d'affection mutuelles qui iront se resserrant jusqu'à la fin. De part et d'autre, les préjugés tomberont. A mesure qu'il connaîtra mieux son diocèse, l'évêque rendra justice aux qualités

(1) A Boisieux-au-Mont, à Racquinghem, à Lapugnoy.

Sur un autre plan, et dans un autre milieu, il signale un dévouement non moins méritoire : « La paroisse de *Bourthes* a été formée au bien en grande partie par un vénérable instituteur, qui a commencé à 13 ans à faire la classe et n'a jamais manqué de communier tous les dimanches. On l'appelait maître Jacques. Il est actuellement retiré. » (19 octobre 1860).

sérieuses et solides d'une race peu expansive et lente à se livrer, mais dont les manières un peu rudes dissimulent mal la profondeur et la sincérité des sentiments (1). Dans le registre auquel nous avons fait tant d'emprunts, nous rencontrons des appréciations comme celle-ci : « Gagne à être connu de près... A plus de foi et de générosité qu'on ne croirait au premier abord... (2) »

Heureux d'être deviné, fier de l'hommage discret décerné à sa valeur, le clergé s'aperçoit aussi que son évêque gagne à être vu de près. Il rend d'abord justice aux vues droites et aux sentiments élevés du chef éminent que la Providence a mis à sa tête ; puis il passe de l'estime à l'admiration.

Ce ne sera pas un des moindres résultats de ces laborieuses, mais fécondes tournées de confirmation.

(1) Fénelon écrivait à M<sup>me</sup> de Maintenon : « On ne raffine point ici en piété, non plus qu'en autre chose. La vertu est grossière comme l'extérieur, mais le fond est excellent. On y est moins bon et moins mauvais qu'en France ; le vice et la vertu ne vont pas si loin ; mais le commerce des hommes et des filles de communauté est plus droit et plus innocent. »

J'imagine que s'il avait lu ce jugement sur les populations du Nord, M<sup>sr</sup> Parisis y eût à peu près souscrit.

(2) Courcelles-le-Comte. Monchy-le-Preux.

---

## APPENDICE

### Les relations extérieures.

---

Nous groupons sous ce titre général : *Relations extérieures*, les rapports que M<sup>er</sup> Parisis entretenait, soit avec les pouvoirs publics et les corps constitués, soit avec les diocèses voisins et même les pays étrangers. Nous nous bornerons à quelques traits caractéristiques, qui permettront peut-être, ou de mieux comprendre les tendances de notre héros, ou de saisir sur le vif les mœurs de ce qu'on appelle « la société du Second Empire ».

1<sup>o</sup> *Relations avec les pouvoirs publics.* — Aucun événement national ne pouvait se produire à cette époque sans provoquer, suivant les cas, une circulaire du Ministre des Cultes, une lettre du premier aumônier de la maison de l'Empereur, à tout le moins une démarche de la préfecture auprès de l'évêché. C'était l'époque où les chefs des diocèses de France étaient invités à assister aux réceptions hebdomadaires des Tuileries, lorsqu'ils étaient de passage à Paris ; où la guerre de Crimée, le baptême du prince impérial, la bataille de Solferino étaient l'occasion de prières publiques, auxquelles prenaient part toutes les autorités ; où, le 15 août, le gouvernement prescrivait le *Te Deum* dans toutes les églises ; où, le jour de la procession du Saint-Sacrement, les soldats faisaient la haie et les musiques militaires prêtaient leur concours dans toutes les villes de garnison.

À l'occasion du jour de l'an ou des sessions ordinaires du Conseil Général, l'évêque était reçu chez le préfet ou invitait à sa table, avec les élus du suffrage universel, les principaux fonctionnaires, les magistrats, le recteur d'Académie, le principal du Collège municipal.

Quand M<sup>er</sup> Parisis était à Arras, il présidait la « Messe rouge » qui marquait la rentrée des tribunaux et adressait la parole aux juges, avocats et avoués présents à la cathédrale ; et lorsque, le 10 novembre 1852, fut inauguré à Boulogne le Palais de Justice, un cortège processionnel conduisit d'abord le prélat sur le porche extérieur, d'où il procéda à la bénédiction liturgique de l'édifice, puis à la salle d'audience, où il prononça un discours remarqué : 1<sup>o</sup> sur la

grandeur de la justice et de son rôle ; 2° sur le besoin qu'elle a de s'appuyer sur Dieu (1).

Personne ne put jamais accuser M<sup>r</sup> Parisis d'avoir fait servir ses hautes relations à favoriser des intérêts personnels. Mais autant il était sobre de sollicitations pour une paroisse ou pour un prêtre de son diocèse, voire même pour sa cathédrale ou son palais épiscopal (2), autant il était attentif à promouvoir tout ce qui pouvait tourner au bien général ou à l'avantage de l'Eglise de France.

Il lui arriva un jour de faire dresser un tableau complet des réparations urgentes à exécuter aux églises et aux presbytères confiés à sa sollicitude. Le total des dépenses prévues montait à deux millions. Mais son but n'était pas de faire inscrire au budget des crédits proportionnés à ces besoins. C'était d'attirer l'attention des pouvoirs publics, moins encore sur une situation lamentable que sur des méthodes d'administration fausses en elles-mêmes et dont le résultat le plus clair est de tarir les sources de la charité privée (3).

(1) Les préfets du Pas-de-Calais furent, à cette époque, M. Combesieyès (1851) M. le comte du Hamel (1852), M. le comte de Tanlay (octobre 1854) qui fut généralement courtois vis-à-vis de l'évêque d'Arras, mais refusa de le recevoir dans sa chambre de blessé, la veille de sa mort (M. de Tanlay fut victime d'un accident de chemin de fer au mois de février 1864). Il fut remplacé par M. Levert, dont on connaît les démêlés avec l'évêque de Poitiers, mais qui entretint avec M<sup>r</sup> Parisis d'excellentes relations.

(2) Je note simplement : le 9 juillet 1861, une subvention du Gouvernement pour l'orgue de la cathédrale (l'inauguration eut lieu le 22 juin 1862) ; — en 1857, l'exécution, par C. Daverdoing, d'un tableau intitulé : *la Vierge médiatrice*, pour la décoration du maître-autel de la chapelle de l'évêché, avec l'approbation ministérielle (M<sup>r</sup> Parisis suggère à l'artiste le plan complet du tableau) ; la décoration des grands appartements de réception à l'évêché, auxquels on n'avait pas touché depuis la Révolution ; — divers projets de construction de la tour destinée à parfaire la cathédrale (1854-1863). Cette tour, qui a une base carrée de 16 m. de côté, et que les moines de Saint-Vaast ont laissée à 18 m. de hauteur, devait être élevée de 92 m. Le devis dressé en 1840 par M. Traxler s'élevait à 700.000 fr. Il fut réduit de 200.000 fr. en 1850 et la hauteur ramenée à 67 m. M. Epellet présenta ensuite diverses études au Ministère des Beaux-Arts. Elles n'aboutirent pas, faute de crédits.

(3) Le Mémoire, daté du 23 octobre 1856, est adressé à M. Rouland, Ministre des cultes, avec la mention : *Confidentiel et très important*. Il montre la maladresse d'une tactique qui, sous prétexte que les églises sont la propriété des communes ou de l'Etat, vise à diminuer, et annule parfois l'influence des fabriques, des curés et des évêques sur les édifices du culte. C'est pourquoi la charité privée s'en désintéresse. Il suffit, au contraire, que les fidèles se sentent maîtres chez eux pour qu'ils fassent preuve, envers leur église ou leur presbytère, d'une générosité étonnante. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce

Inutile d'ajouter que ce Mémoire obtint peu de faveur au Ministère des cultes. Mais il expose des vues qui sont restées justes et dont s'inspirent encore aujourd'hui les catholiques des nations voisines.

2° *Relations avec les autorités militaires.* — La guerre d'Orient avait provoqué la formation, sur les côtes de la Manche, d'un corps d'armée dit d'observation, et qui devait se tenir prêt à être porté, suivant les besoins, sur l'un ou l'autre des théâtres d'opérations. Un camp avait donc été dressé à Helfaut dès 1853 ; d'autres à Ambleteuse, Wimereux, Wimille, Honvault, Equihen, l'année suivante. Les autorités militaires demandèrent à l'évêque d'Arras de désigner des aumôniers pour chacun de ces camps (1) qui pouvait recevoir douze mille hommes. L'action de ces prêtres sur les soldats était trop restreinte par les règlements pour être bien profonde ; l'hiver, la messe du dimanche, qui se célébra't en plein air, était même supprimée. Néanmoins, c'était quelque chose, aux yeux du peuple, que cette sollicitude de l'Empereur pour le service religieux de ses armées ; ces visites officielles de l'évêque aux camps des environs de Boulogne (29 mai 1854) ; la présence des Sœurs Augustines et Franciscaines au chevet des hommes atteints par le choléra (août 1854). L'armée du Nord fut dissoute le 27 juillet 1856, et les camps furent aussitôt évacués.

En 1860, une note du maréchal Magnan ayant autorisé la célébration de la Messe dans les casernes du 1<sup>er</sup> corps d'armée, l'évêque d'Arras sollicita et obtint, du maréchal de Mac-Mahon, dont dépendaient les troupes de notre région, une permission analogue. En conséquence, les chapelles des citadelles d'Arras et de Calais, qui servaient, l'une de remise, l'autre de bûcher, furent rendues à leur destination primitive.

3° *Relations avec les sociétés savantes.* — La notoriété dont jouissait Mgr Parisis et sa qualité de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique faisaient que les sociétés savantes et les Académies de province prisaien't fort sa présence et sa parole.

Il fut invité à prendre part, le 26 août 1853, aux travaux du Congrès scientifique qui tenait ses assises à Arras ; il y prononça une allocution sur la vérité, le besoin que nous en avons, le lien qui rattache, l'une à l'autre, toutes les vérités, d'ordre scientifique, littéraire, historique, philosophique ou religieux ; et celles-ci à l'ordre public et à la paix sociale.

qui se passe en Angleterre, aux Etats-Unis et, plus près de nous à Boulogne (Sanctuaire de Notre-Dame) et à Lafosse, hameau de Les-trem (église paroissiale).

(1) Furent désignés comme aumôniers des camps : d'Equihen, M. Lebègue, curé ; d'Helfaut, M. Legrand, curé ; d'Ambleteuse, M. Routier, curé d'Audresselles ; de Wimille, M. Devin, missionnaire ; de Wimereux, M. Rémont, curé de Capécure.

Une solennité analogue eut lieu, le 2 décembre 1857, sous la présidence de M. d'Héricourt, M<sup>sr</sup> Parisis fit, à la séance de clôture, un discours éloquent et ému sur le respect du passé, le mépris dans lequel le XVIII<sup>e</sup> siècle avait tenu le moyen-âge, le talent avec lequel les sociétés savantes réagissaient contre cette tendance.

Un incident se produisit, le 22 août 1861, à la séance publique de l'Académie d'Arras ; il fut assez désagréable pour que M<sup>sr</sup> Parisis, présent à la cérémonie, crût devoir se retirer (1).

Mais on était alors dans une période de tension, due à des polémiques locales. L'affaire n'eut pas d'autres suites et l'évêque d'Arras continua d'honorer de sa présence ces sortes de réunions.

4<sup>o</sup> *Dans les diocèses voisins.* — Parmi les fêtes religieuses auxquelles l'évêque d'Arras fut appelé à prendre part, quelques-unes ont laissé un souvenir durable, en raison de leur éclat exceptionnel. Nous signalerons ailleurs la brillante assemblée de princes de l'Eglise qui se tint à Amiens, en 1853, pour la translation des reliques de sainte Theudosie.

Deux ans plus tard, c'est Douai qui célébrait le jubilé séculaire de ce qu'on appelle le Saint-Sacrement de Miracle. Le jour de Pâques 1254, dans la collégiale de Saint-Amé, un prêtre avait laissé tomber une hostie consacrée. Les assistants aperçurent avec stupeur celle-ci reprendre sa place sur l'autel ; puis, pendant quatre jours, ce furent des apparitions de Notre-Seigneur sous des formes diverses : un enfant au berceau, un adolescent, un homme dans la force de l'âge, le divin crucifié, le Souverain Juge. L'histoire de ce prodige fut écrite par un témoin oculaire, le B. Thomas de Cantimpré ; et l'Hostie miraculeuse fut conservée jusqu'à la Révolution dans l'église Saint-Amé.

C'est pour rappeler ces souvenirs que des manifestations grandioses furent organisées dans l'église Saint-Jacques (2), du 14 au 22 juillet 1855. Jusqu'à la Révolution, la ville de Douai avait fait partie du diocèse d'Arras et pouvait donc revendiquer un droit privilégié à l'affection de l'évêque dont les prédécesseurs avaient arrosé cette terre de leurs sueurs et de leur sang. M<sup>sr</sup> Parisis vint avec son Chapitre, ses trois séminaires et la maîtrise de sa cathédrale. Trois cents voix exécutèrent, le samedi 21, la messe composée pour cette circonstance par le chanoine Planque et connue sous le nom de « Messe du Saint-Sacrement de Miracle ». Le lendemain, une grande

(1) C'était à l'occasion de la réception de M. l'abbé Van Drival, qui avait choisi comme thème de son discours : le symbolisme. Le Président, M. Lecesne, laissa trop percer, dans sa réponse, des sentiments peu chrétiens, qui blessèrent une grande partie de l'assistance.

(2) La fête fut remise d'une année, à cause des travaux d'agrandissement entrepris alors dans cette église. La collégiale Saint-Amé était située dans la circonscription actuelle de la paroisse Saint-Jacques.

procession se déroula dans les rues de la ville, décorée avec un éclat incomparable (1).

Le 4 mai 1864, M<sup>r</sup> Parisis se rendit à Valenciennes pour la consécration de l'église Notre-Dame, bâtie par Grigny, l'architecte d'Arras dont nous avons plusieurs fois rencontré le nom,

5<sup>o</sup> *Voyage en Irlande et en Angleterre* (1856). — Nous ignorons les circonstances précises qui motivèrent ce voyage, extraordinaire pour un évêque qui s'absentait si rarement de son diocèse. Nous pouvons dire seulement qu'il en rapporta des impressions profondes, dont il reste quelque trace dans ses Œuvres pastorales (2) et qu'il en profita pour visiter Wiseman et Newman.

Nous savons d'ailleurs qu'habitué à porter ses regards au loin, M<sup>r</sup> Parisis suivait avec attention les développements du catholicisme, non seulement dans le Royaume-Uni, mais en Belgique, en Italie, en Pologne (3), en Amérique et jusque dans les missions lointaines.

\*  
\* \*

De ces relations dont nous venons d'esquisser le caractère et que l'illustre prélat entretenait avec des personnages officiels, des demi-chrétiens, des indifférents et des étrangers, peut-on dégager une impression d'ensemble ?

Il nous y apparaît assurément ce qu'il fut ailleurs : un esprit élevé, aux idées très arrêtées et aux convictions très fermes, qui corrigeait par la pondération de son jugement la vivacité naturelle de ses impressions. Il avait trop pratiqué les affaires pour être intransigeant dans l'application de ses principes, et il avait traversé trop de milieux pour ne pas se montrer conciliant dans ses rapports avec les autorités de tout ordre. Il respectait tous les pouvoirs légitimes, mais il était désireux que les siens ne fussent pas méconnus ; non par ambition ni par amour-propre, mais par esprit de foi. Car il avait conscience de représenter ici-bas l'Eglise de Dieu, d'incarner ses droits, de continuer sa bienfaisante influence.

(1) On trouvera le récit de ces fêtes dans le *Souvenir du Jubilé séculaire du Saint-Sacrement de Miracle*, par l'abbé Capelle. — Douai, 1855.

(2) Cf. M. II, 269.

(3) Cf. M. II, 341.





## DEUXIÈME SECTION

---

### DANS L'ÉGLISE DE FRANCE :

Bienveillance des pouvoirs publics.

Dissensions intérieures.

(1851-1859)

*L'administration de son diocèse n'avait jamais empêché l'évêque de Langres de suivre et parfois de diriger les discussions où se traitaient les intérêts généraux de l'Église de France. Ce puissant esprit s'appliquait, sans effort, aux moindres détails des affaires locales et se passionnait, en même temps, pour les grands problèmes dont la solution exercerait, pour de longues années, une influence décisive sur l'avenir religieux de notre patrie.*

*Le rôle qu'il venait de jouer, pendant plus de trois ans, dans nos assemblées délibérantes, n'avait pas rétréci son horizon et avait ajouté à ses dons naturels cette sage mesure et ce sens des réalités que donne l'expérience.*

*L'évêque d'Arras restera donc mêlé à la direction de la politique religieuse sous le Second Empire, comme il l'avait fait sous les régimes précédents. Lorsque surgira une difficulté imprévue, tous les regards se tourneront vers lui et solliciteront une direction. Et il n'attendra pas toujours, pour intervenir, qu'on ait fait appel à son activité ou à ses lumières.*

*Sans doute, les fatigues de l'âge, l'encombrement croissant de ses occupations dans l'un des plus vastes diocèses de France, la situation générale de l'Église sous le gouvernement impérial diminueront son influence et donneront*

*moins de retentissement à sa voix. Mais il ne restera étranger à aucune des polémiques qui vont agiter l'opinion et mettre, hélas ! pour longtemps les catholiques aux prises.*

*Deux questions irritantes ont divisé profondément les esprits pendant la première partie du règne de Napoléon III : l'attitude à prendre en face du coup d'Etat ; les droits et les devoirs du journalisme catholique. De quel côté va se ranger M<sup>sr</sup> Parisis, et de quel poids fut, en certains cas, sa décision : c'est ce qu'il importe de déterminer.*

*Nous verrons ensuite la part qu'il prit à des affaires de portée aussi grande peut-être, mais moins susceptibles de passionner les esprits : application de la loi de 1850, direction générale de l'œuvre de la Sainte-Enfance, doctrines philosophiques de cette époque.*

---

## CHAPITRE XVI

### ADHÉSION A L'EMPIRE

---

- I. Le coup d'État (2 décembre 1851). — Adhésion de Veillot, de Montalembert et de Parisis.
- II. Deux déclarations retentissantes de M<sup>rs</sup> Parisis : à Boulogne (novembre 1852) et à Arras (septembre 1853). — Sentiments élevés auxquels il a obéi.
- III. Scission définitive entre les anciens frères d'armes.

Lorsque le nouvel évêque d'Arras fit son entrée dans sa ville épiscopale (21 octobre 1851), le conflit, qui avait éclaté depuis plusieurs mois entre l'Assemblée législative et le Prince-Président, entraît dans une phase aiguë. Louis-Napoléon venait d'appeler auprès de lui un ministère choisi tout entier en dehors des représentants de la nation ; c'était presque un défi. Ceux-ci, pour gagner de vitesse l'Elysée, voulurent s'attribuer le droit de requérir la force armée, le jour où ils se croiraient en cas de légitime défense. La gauche fit écarter le projet ; mais la majorité s'empressa de lui en substituer un autre qui limitait les pouvoirs personnels du Président.

C'était mal choisir son heure ; car la discussion fut troublée par des bruits d'émeute dans la capitale, et la nouvelle que les départements du Cher et de la Nièvre avaient dû être mis en état de siège.

Dès le 10 novembre, l'évêque d'Arras avait regagné Paris et, à son banc de député, suivait attentivement l'âpre bataille.

Le matin du 2 décembre, il lut, comme tout le monde,

sur les murs de Paris, les affiches qui annonçaient la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement du suffrage universel, et la promesse de soumettre le nouvel état de choses à un prochain plébiscite.

## I

Quelle attitude prendre vis-à-vis de ce coup d'Etat ? Les catholiques se partagèrent. L'archevêque de Paris, le P. de Ravignan conseillèrent l'abstention. Le P. Lacordaire se prononça ouvertement contre Bonaparte. M<sup>sr</sup> Dupanloup fut plus hostile encore.

Montalembert hésitait. Il vit le Nonce, qui lui conseilla le ralliement ; il fut frappé de la ferme décision du cardinal Gousset, qui lui montrait dans les récents événements le doigt de Dieu. Il fut confirmé dans la même idée par ses entretiens avec M<sup>sr</sup> Parisis, qui fut assez heureux pour combattre les influences contraires et le décida à se ranger, une fois de plus, — ce devait être la dernière — à côté de Louis Veuillot.

Un journal ne peut attendre, en effet, pour prendre parti. En pleine lutte, le 4 décembre, l'*Univers* avait déclaré « qu'il n'y avait ni à choisir, ni à récriminer, ni à discuter ; qu'il fallait soutenir le gouvernement et que sa cause était celle de l'ordre social. »

Le 12 décembre, « écartant les conseils contraires du P. Lacordaire et passant à pieds joints sur les adjurations de M<sup>sr</sup> Dupanloup » (1), pour employer ses propres expressions, Montalembert faisait, à son tour, la déclaration suivante : [Hors de Louis-Napoléon], « je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté possible du bien contre la liberté certaine du mal ; et dans la grande

(1) D. Pitra à D. Guéranger, 25 décembre 1851, cité dans la *Vie de D. Guéranger*, II, 50.

lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, du parti du catholicisme contre la Révolution. »

Plus tard, Montalembert regrettera cet appui donné publiquement au seul pouvoir qui fût alors capable d'arracher la France à l'anarchie. Il tournera le dos à ses anciens compagnons d'armes et n'aura pour eux que des paroles de mépris. Mais la question est de savoir quel jour il vit le plus clair et lesquels de ses amis lui donnèrent les avis les plus sages. Dès le 10 décembre, l'évêque d'Arras avait quitté Paris pour n'y plus revenir que de loin en loin : ce n'est pas de gaité de cœur qu'il laissait ainsi le champ libre, auprès de cet homme impressionnable, à d'autres conseillers, dont il savait bien les tendances :

« M. de Montalembert, écrivait-il le 30 avril 1852 à M<sup>me</sup> de Cuverville, s'est lancé dans une opposition que je ne comprendrais pas, si je ne savais combien ce grand génie est facile à recevoir certaines influences que je connais, que j'ai pu neutraliser au 2 décembre parce que j'étais présent, mais qui ont pris le dessus après mon départ, à un degré que je ne puis plus combattre. Heureusement ce beau caractère manque de fixité ; j'espère donc dans un nouveau revirement. »

Ce revirement ne se produisit point, et l'orientation que Montalembert donnait, en 1852, à ses idées comme à ses amitiés, devait être définitive. Qu'il fût dans la bonne foi, et qu'il crût, en sacrifiant tout à la liberté politique, servir la cause de l'Eglise, on ne saurait en douter. Mais une longue et dure expérience nous a appris qu'il ne fallait pas confondre, comme lui, les libertés publiques avec le régime parlementaire, et que les tyrannies d'en bas ne valent pas mieux que les tyrannies d'en haut. Quant à l'accusation de palinodie jetée par lui à la face de ceux qui refusèrent de le suivre dans sa dernière évolution, elle est, pour le moins, singulière dans la bouche d'un homme à qui personne

ne reprocherait ses opinions successives, s'il ne s'était trop flatté de n'en avoir jamais changé (1).

## II

Avant le coup d'État, aucune sympathie ne semble avoir incliné M<sup>sr</sup> Parisis vers Louis-Napoléon. En 1849, ses préférences l'avaient même porté vers le général Cavaignac, dont il avait eu l'occasion d'apprécier la noblesse de caractère, la modération d'idées, la rare énergie.

Si, trois ans après, il se rallia à la dictature, ce fut, comme tant d'autres, par raison et par nécessité. Comme on l'a très bien dit :

« Louis-Napoléon ayant tout détruit, hormis lui-même, il fallait opter pour lui, à peine de se livrer au néant. Sur l'océan de la politique, son vaisseau flottait seul, en sorte qu'on était réduit ou à s'y embarquer avec lui au gré de sa fortune, ou à poursuivre à la nage, à travers tous les périls, une côte incertaine et encore invisible (2). »

N'est-ce pas cette préoccupation de l'intérêt général qui a guidé l'évêque d'Arras, lorsque, huit jours après le plébiscite, et pour obéir à l'invitation officielle, il prescrivait le chant du *Te Deum* dans les églises de son diocèse, le 1<sup>er</sup> janvier 1852 ? Dans la brève circulaire qu'il fit lire en chaire à cette occasion, il se contente de rappeler que, depuis soixante ans, la France a été

(1) « Avant le coup d'État et le lendemain, on l'avait entendu dire : « Il faut à ce pays dix ans au moins de silence ». Il n'attendit pas dix semaines pour trouver qu'on se taisait trop » (Louis Veuillot, par Eug. Veuillot, II, p. 182).

Par excès de libéralisme, ce défenseur de la Papauté n'allait-il pas rallier autour de lui les derniers gallicans ?

(2) *Histoire du second Empire*, par PIERRE DE LA GORCE, I, 12.

On se souvient des principes établis, dès 1849, par l'évêque de Langres sur la source, la nature et les limites de ce qu'on appelle la « Souveraineté du peuple ». Il y enseigne de dures vérités aux gouvernements dits démocratiques (*Cas de conscience*, 2<sup>e</sup> série). Cf. T. II, pp. 318-322.

exposée plus d'une fois à des périls qui pouvaient la plonger dans d'irréremédiables malheurs ; mais que « toujours, au moment même où tout semblait désespéré, la main de la Providence a dissipé les tempêtes et rétabli la sécurité. » Puis il appelle les bénédictions de Dieu sur notre pays et « sur celui à qui le peuple français vient d'accorder une si haute marque de confiance (1). »

On ne saurait souhaiter langage plus correct et plus mesuré. L'année suivante, la sympathie se fait plus vive envers l'Empire, qui est sur le point d'être proclamé. C'est le 10 novembre 1852, un mois après le célèbre « discours de Bordeaux », quatre jours après le sénatus-consulte qui a proposé de rétablir la dignité impériale. L'évêque d'Arras bénit solennellement le Palais de Justice de Boulogne. Devant le préfet, le président du Tribunal, le procureur de la République et tous les personnages officiels, il affirme hautement le besoin qu'a la justice humaine de s'appuyer sur Dieu ; puis songeant aux grands événements qui se préparent, il termine par ce couplet enthousiaste :

« Secondez, Messieurs, ce prince étonnant qui a osé prendre la tâche presque surnaturelle de sauver la France, de qui l'on peut dire ce que nous enseignent les Saintes Ecritures de la divine Sagesse : *Attingit a fine usque a finum fortiter, et disponit omnia suaviter* : Il arrive à toutes ses fins avec une invincible force, après avoir tout préparé avec un impossible calme. Qu'il soit béni pour le bien vraiment inespéré qu'il nous a fait ; et que, jusqu'à la fin de sa prodigieuse mission, Dieu l'éclaire de son esprit, le fortifie de sa justice et le couvre de sa main. »

Sans doute, il faut, pour juger du ton de ce morceau, se souvenir de l'époque et du milieu qui l'acclamèrent : mais la louange n'eût rien perdu, sans doute, à être plus sobre.

Au mois de septembre 1853, l'Empereur et l'Impéra-

(1) M. II, 40.

trice font un voyage dans le Nord de la France. Sous le portique de sa cathédrale, l'Evêque d'Arras reçoit Leurs Majestés et s'adressant au souverain dont la générosité délicate, le langage élevé et souvent chrétien conquirent au régime nouveau d'innombrables suffrages :

« Sire, lui dit-il, nous vous admirons comme homme, nous vous vénérons comme prince ; mais comme ministre privilégié de la Providence pour le salut de la France et de l'Europe, nous vous bénissons avec amour. »

Les autorités civiles profitèrent de la présence de Napoléon III dans la ville d'Arras pour faire aboutir un projet caressé depuis longtemps et plusieurs fois ajourné : l'exécution d'une double voie à la porte Ronville, devenue insuffisante pour la circulation depuis la création de la gare. Deux ans après, les travaux sont achevés. L'inauguration de la nouvelle porte, qui prendra le nom de porte Napoléon, est fixée au jour de la fête de l'Empereur (15 août 1855). M<sup>sr</sup> Parisis bénit les travaux ; il aperçoit autour de lui le clergé, la municipalité, les fonctionnaires, les troupes rangées en bataille, une foule immense qui déborde jusque sur les remparts. C'est alors que, d'une voix sonore et avec un accent de conviction que relèvent les journaux officiels, « il fait remonter jusqu'à l'Auteur de tout don parfait, les bienfaits sociaux qui nous viennent de l'action prodigieuse d'un Prince qui fait sans effort ce qui paraît impossible, parce que Dieu le fait avec lui, et de qui c'est beaucoup trop peu de dire qu'il est un grand homme, puisqu'il est manifestement l'instrument efficace et glorieux de Celui qui seul est grand. »

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces hyperboles oratoires (1), et en tenant compte des ten-

(1) M<sup>sr</sup> Pie en a, d'un mot spirituel, signalé la cause et l'excuse : « En 1852, la France avait si grand besoin d'un Charlemagne qu'elle est bien pardonnable d'avoir voulu, à toute force, voir Charlemagne en Napoléon ».



dances d'une époque où « l'excessive louange était commune (1) », il est impossible, en écoutant ce langage, de ne pas mesurer le chemin parcouru par M<sup>sr</sup> Parisis depuis le coup d'Etat. Il y a chez lui plus que l'acceptation du nouvel ordre de choses, plus que le ralliement au pouvoir établi. Il a cru trouver en Napoléon III le ferme défenseur de tout ce qui est cher à son cœur d'évêque et, sans s'inféoder à sa personne ni à sa dynastie, lui a voué un attachement où se mêlent la confiance, l'admiration et la reconnaissance. Mais il ne faut chercher ni habileté personnelle ni calcul politique dans une attitude dictée par le seul souci des intérêts religieux. C'est de ce point de vue qu'il convient de le juger : on s'expliquera, du même coup, les mobiles auxquels il a toujours obéi, et les conditions auxquelles il sut de tout temps subordonner son concours.

Trois sentiments semblent avoir inspiré M<sup>sr</sup> Parisis dans ses relations avec le Gouvernement, durant les cinq ou six premières années, les plus brillantes et les plus fécondes, du Second Empire. Il lui savait gré de l'ordre rétabli et assuré ; il appréciait les services rendus par l'Empereur à l'Eglise ; il n'avait gardé qu'une médiocre estime au régime parlementaire dont il avait vu de trop près les tares et l'impuissance.

La révolution, l'anarchie, l'émeute lui étaient en horreur. Il semble avoir conservé, des dangers courus par la société en juin 1848, et des excès démagogiques dont il fut alors témoin, une impression ineffaçable. Trois ans après, les mêmes éléments de désordre menaçaient de troubler à nouveau la France. Une main vigoureuse les fit rentrer dans l'ombre et le silence. Si l'opération fut menée avec quelque rudesse, l'évêque d'Arras ne s'en offusqua guère ; il gouvernait une contrée laborieuse où l'on était habitué à regarder comme un bienfait essentiel la sécurité publique.

(1) PIERRE DE LA GORCE, OUVR. cité, I, 106.

La société n'avait donc qu'à se louer du changement de régime ; la religion ne semblait pas, elle non plus, avoir à s'en plaindre. Et si M<sup>sr</sup> Parisis avait eu, à cet égard, besoin de se justifier, il lui eût suffi de remettre, sous les yeux de ses contradicteurs, les louanges publiques que Montalembert avait lui-même décernées à Louis-Napoléon, « pour les incomparables services rendus depuis trois ans à l'ordre et au catholicisme. »

« Sous son gouvernement, on a vu, disait celui-ci, la liberté de l'enseignement garantie, le Pape rétabli par les armes françaises, l'Eglise remise en possession de ses conciles, de ses synodes, de la plénitude de sa dignité, et voyant graduellement s'accroître le nombre de ses collèges, de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité (1). »

D'autres évêques, certains hommes politiques purent être poussés dans l'opposition par des sentiments très honorables de fidélité ou de reconnaissance, aux régimes déchus ; M<sup>sr</sup> Parisis était libre de toute attache de ce genre. Député, il n'avait jamais mis son influence au service d'aucun groupe et les légitimistes l'ignoraient. Evêque, il avait eu trop à se plaindre des mesquines tracasseries de la Monarchie de Juillet pour ne pas être sensible à la bienveillance empressée, aux procédés courtois dont faisaient volontiers parade, à la suite du maître, les fonctionnaires de l'Empire naissant. Son âme loyale repoussait d'autant moins ces avances qu'on le savait incapable de s'abaisser à mendier, ou à recevoir une faveur personnelle. La seule distinction que lui octroya le gouvernement fut, vers la fin de 1852, la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Mais il est difficile de voir l'ombre d'un privilège dans cette pro-

(1) Déclaration parue en tête de *l'Univers*, 11 décembre 1851.

On peut rapprocher de cette appréciation celle qu'Eugène Veillot donne quelque part des quatre premières années du règne de Napoléon III : « Du Concordat jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, je ne vois pas une autre phase qui ait en France, au point de vue de la liberté de l'Eglise, valu celle-là » (*Vie de L. Veillot*, II, 572).

motion accordée à un évêque de son mérite, membre des Assemblées nationales, dont le sacre remontait à 18 ans et qui était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1838.

S'il avait été, non pas à l'affût des honneurs, mais seulement d'âme moins haute et moins accessible à une ambition que d'autres estiment légitime, il n'aurait eu qu'à exprimer un désir ou un demi-regret, pour être revêtu des dignités les plus enviées.

Au début de 1852, M<sup>sr</sup> Donnet fut créé cardinal. Dans une lettre familière à M. Carré, l'évêque d'Arras, qui avait été amené à parler de son modeste pécule, continue :

« Vous voyez que les honneurs ne courent pas après moi plus que l'argent. Voilà M<sup>sr</sup> de Bordeaux revêtu de la pourpre. Cela s'est fait sous mes yeux, sous ma main, au moment même où j'étais, comme je le suis encore, dans les plus intimes confidences du Pouvoir en tout ce qui touche à l'Eglise. On ne dira pas que je profite de ma position pour tirer à moi. Je découvris hier pour la première fois qu'il n'y a plus que quinze évêques en France dont le sacre soit antérieur au mien. Cette petite découverte m'a un peu saisi, ajoute-t-il gravement, en m'avertissant que je suis près du jugement de Dieu » (29 mai 1852).

Lors de son passage à Arras, l'Empereur prodigue à l'évêque les marques de la plus grande déférence. Plusieurs fois, il lui donne le titre d'Eminence ; d'autres font entrevoir au prélat un siège de Sénateur. Lui se contente de sourire et n'use de son crédit auprès de son impérial visiteur que pour l'intéresser au sort de trois églises en construction ou en réparation : Saint-Géry à Arras, Notre-Dame à Boulogne, l'Immaculée Conception à Saint-Omer.

Si l'on veut bien y prendre garde, on trouvera, dans ce petit fait auquel sans doute personne alors ne prêta la moindre attention, un symbole qui aidera à comprendre l'état d'âme de M<sup>sr</sup> Parisis dans les principales circonstances de sa vie. Avant tout, il est homme

d'Eglise, il est évêque. Il apprécie les événements, il conçoit sa propre vie en fonction de son ministère sacré. Ce qu'il considère d'abord, ce qu'il recherche uniquement, ce sont les intérêts de l'Eglise dont il a la charge. C'est ce qui fait à la fois l'unité, l'honneur et la dignité de sa vie. Aucun adversaire de bonne foi n'a jamais pu le soupçonner d'être un courtisan, pas même un homme de parti. Il a pu se tromper dans les moyens de servir la religion : c'est, du moins, le seul dessein qu'il ait jamais poursuivi.

On l'a accusé de palinodie :

« Comme si un esprit avisé et chrétien ne pouvait successivement, et au nom du même principe de la liberté de l'Eglise, faire œuvre d'opposition à un pouvoir antichrétien, et faire crédit à un pouvoir nouveau, qui alors s'appuyait sur l'Eglise et s'appliquait à la rude tâche de relever l'ordre et les conditions mêmes sans lesquelles il n'y a pas de liberté possible (1). »

Ce prétendu courtisan du despotisme gardera donc, vis-à-vis de ce pouvoir qu'il célèbre parfois trop pompeusement, toute sa liberté de jugement. Et le jour où Napoléon III se servira, contre l'Eglise et contre le Pape, de l'autorité dont la France l'a investi, l'évêque se retournera contre le prince infidèle à sa mission et lui reprochera sa faiblesse. Une fois de plus, semble-t-il, il restera en accord avec les principes qui ont dirigé toute sa vie. Et si, à travers les fluctuations de la politique, quelqu'un peut être taxé d'inconséquence, assurément ce n'est pas lui (2).

(1) *Dom Guéranger*, par un moine bénédictin. — II, 70.

(2) Je trouve sous la plume de M<sup>sr</sup> Parisis, à la date du 20 mars 1858, cette noble et fière formule : « Ne vaut-il pas mieux rester tout simplement dans le camp de l'Eglise et continuer à [dire au pouvoir : nous serons pour vous tant que vous serez pour la cause de Dieu ; mais nous ne nous inféodons pas. » (*Lettre à Louis Veillot*).

On peut rapprocher de cette excellente déclaration ce qu'on lit dans la 2<sup>e</sup> édition des *Cas de conscience* (1865). L'auteur s'y montre reconnaissant envers les pouvoirs publics de l'attitude respectueuse qu'ils ont à l'égard de la religion catholique (p. 97) ; mais il n'hésite pas à

## III

Si nous avons insisté sur les divergences de vues qui se manifestèrent chez les catholiques de France au lendemain du coup d'Etat, c'est que la suite de notre histoire religieuse y est impliquée pour de longues années. Les divisions vont s'accroître entre les anciens frères d'armes : mais la coupure est faite entre les deux grands partis dès 1852. Assurément, au point de vue strictement catholique, la dictature de Louis-Napoléon et sa politique religieuse n'avaient pas, à les considérer en elles-mêmes, une importance capitale. Mais elles appartiennent à cette catégorie d'événements qui obligent les hommes à se prononcer pour ou contre. Chacun va, dans ces circonstances, où le poussent ses affinités profondes et ses sympathies intimes. Des camps se forment ainsi, à l'improviste, et survivent parfois à l'occasion qui les a dressés l'un contre l'autre.

Nous retrouverons donc désormais Falloux, Montalembert, Dupanloup, Lacordaire, d'un côté ; Veillot, Parisis, Guéranger de l'autre. La scission est nette. La lutte contre Cavour ramènera quelque temps sous le même drapeau ces troupes rivales ; mais la confiance réciproque et la vieille fraternité sont mortes : elles ne ressusciteront pas de si tôt.

Pour son compte, M<sup>SR</sup> Parisis portera, tout sa vie, le deuil de ce déchirement. Il ne recevra plus un mot de Montalembert. Il souffrira de le voir consumer une part de son beau talent en luttes stériles et en polémiques décevantes. Mais il ne perdra jamais le souvenir des belles campagnes menées jadis de concert contre l'ennemi commun ; il pardonnera en silence les excès de langage où la passion entraînera parfois l'âme ardente dont il fut le conseiller. Mais il ne lui échap-

blâmer, chez les gouvernements, leur tendance à devenir césariens ; chez les sujets, l'habitude de confondre « l'obéissance, qui est un bien, avec l'adoration du pouvoir, qui est un mal et un danger », (p. 80).

pera jamais un mot de reproche contre celui qui va se faire le chef des catholiques libéraux et il ne permettra pas que, même dans l'intimité, on ravive devant lui cette douloureuse blessure (1).

(1) « Dans le virulent avant-propos de ses *Discours parlementaires*, (publié en 1861, Montalembert ne s'est pas privé de rappeler avec amertume les anciennes protestations libérales de M<sup>re</sup> Parisis, alors évêque de Langres ».

(L. LANZAC DE LABOUE, *Revue hebdomadaire*, 1<sup>er</sup> décembre 1917).

---

## CHAPITRE XVII

### DROITS ET DEVOIRS DU JOURNALISME CATHOLIQUE

---

#### I. — A l'occasion de la querelle des classiques chrétiens. (1851-1852).

- I. Sur le terrain pédagogique.
- II. Sur le terrain canonique.
- III. M<sup>sr</sup> Parisis et les deuils de Louis Veuillot (novembre 1852).
- IV. Les fêtes de sainte Theudosie à Amiens (13 octobre 1853).

Les droits et les devoirs du journalisme catholique ; « la part que peuvent prendre les laïques dans les discussions relatives aux affaires de l'Eglise » : c'est une des questions les plus graves et les plus délicates que puisse avoir à trancher un évêque dans nos sociétés modernes.

M<sup>sr</sup> Parisis l'avait nécessairement rencontrée sur son chemin ; à trois ou quatre reprises déjà, il avait dû la traiter publiquement, prodiguant tantôt les encouragements et les éloges, tantôt les conseils et les avertissements, suivant les hommes et les circonstances (1).

(1) On se souvient de la première lettre de Montalembert sur la mission des laïques (1844), de la première série des *Cas de conscience*, qui abordait nettement la question du journalisme (1847) ; de la deuxième lettre à Montalembert sur l'action des laïques (11 avril 1850) ; (ces deux derniers documents déplurent vivement à Louis Veuillot) ; du Mémoire remis au Nonce par M<sup>sr</sup> Parisis, le 15 septembre 1850, pour défendre l'*Univers* contre M<sup>sr</sup> Sibour, archevêque de Paris (Voir tome II, pp. 80, 244, 413 et 419). Nous avons dit comment le silence se fit momentanément sur cette affaire. Mais quelques mois après, M<sup>sr</sup> Sibour publiait un mandement sur l'*Intervention du clergé dans la politique* (15 janvier 1851). Il s'attira du vieil évêque de Chartres

Mais le cas de conscience qu'elle implique est de ceux qui ne comportent guère de solution absolue et, trois fois en cinq ans, nous allons le voir se poser à nouveau, sous les prétextes les plus variés, parfois les plus futiles en apparence, soulever les passions et créer des divisions jusque dans les rangs du clergé et de l'épiscopat. Peut-être aurait-il donné lieu à d'autres incidents si, par la suppression brutale de l'*Univers*, de 1860 à 1867, le gouvernement n'avait employé le moyen radical de faire taire les polémiques gênantes.

L'épineuse difficulté surgit inopinément, en 1851, au beau milieu de la querelle sur les classiques chrétiens. Elle ne tarda pas à renaître, en 1853, à propos de Donoso Cortès et de l'abbé Gaduel. Elle agita de nouveau l'opinion en 1856, à la suite du pamphlet : *l'Univers jugé par lui-même*. Plusieurs fois menacé de mort, le journal de L. Veillot ne dut son salut qu'aux démarches de quelques évêques, et surtout à l'intervention publique de l'évêque d'Arras.

\*  
\* \*

On peut s'étonner, à distance, de l'ardeur et de la durée des polémiques suscitées, au lendemain de la loi de 1850, par la question des classiques chrétiens. « On s'était moins passionné, a-t-on dit très justement, sur le retour à la liturgie romaine et sur la loi de l'enseignement (1). » Et ce qui est plus extraordinaire encore, c'est que les partisans des classiques chrétiens rencontrèrent plus de contradicteurs chez certains catholiques

une verte réplique, qui parut dans l'*Univers*. Celui-ci reçut de l'Archevêché la défense, sous peine d'excommunication, de publier désormais aucune pièce sur cette affaire. M<sup>sr</sup> Gousset interrogea Rome sur la question de savoir si l'*Univers* devait dépendre du seul archevêque de Paris. M<sup>sr</sup> Parisis, M<sup>sr</sup> Pie intervinrent dans le même sens. Le Pape évita de se prononcer et se contenta d'exiger une réconciliation officielle de M<sup>sr</sup> Sibour et de M<sup>sr</sup> Clausel de Montals.

Cf. *Histoire du Cardinal Pie* par M<sup>sr</sup> BAUNARD I, pp. 341-351.

(1) L. V, II, 493.



que dans l'Université. Si la querelle s'envenima rapidement ; si, au témoignage de Louis Veuillot, elle fut « l'affaire la plus chaude où il se souvint d'avoir passé », c'est qu'elle ne tarda pas à se compliquer de questions plus hautes et plus irritantes. Nous y distinguerons donc deux phases : celle où elle se tient sur le terrain proprement classique ou pédagogique ; celle où elle dévie et s'élargit, jusqu'à mettre en cause l'existence même de la presse religieuse.

## I

## SUR LE TERRAIN PÉDAGOGIQUE.

La liberté de l'enseignement secondaire, conquise par la loi de 1850, avait fait naître çà et là l'idée d'un remaniement des programmes. Bon nombre d'esprits cultivés souffraient de ne voir en usage, dans les collèges et séminaires, que des auteurs païens et regardaient comme un péril et une injustice l'ostracisme dont était frappée la langue des docteurs chrétiens de l'Orient et de l'Occident. Posée en ces termes, la question aurait pu recevoir une solution pacifique. La difficulté la plus grave fût venue, semble-t-il, de ce que la loi Falloux avait laissé tout entier, aux mains de l'Université, le droit de tracer les programmes et de sanctionner les examens. Mais cette difficulté même, qu'on ne pouvait éluder, n'était pas insoluble, comme l'expérience ne devait pas tarder à le montrer.

Dès le début, la cause des classiques chrétiens fut plaidée avec une exagération qui lui aliéna de précieuses sympathies et heurta de respectables traditions.

L'abbé Gaume, vicaire général de Nevers, publia, en 1851, un manifeste intitulé : *Le ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation*. Il essaya d'y démontrer la fâcheuse influence qu'avait exercée dans la société, depuis quatre siècles, l'étude exclusive des livres païens et demanda que les classiques chrétiens fussent substitués à ces maîtres corrupteurs. Le

titre de l'ouvrage, habilement choisi pour piquer l'attention, avait déjà quelque chose de déplaisant et d'outré. Il portait en épigraphe : *In/andorum idolorum cultura, omnis mali causa est, et initium et finis*. Ce culte des idoles abominables, c'était la lecture des classiques païens permise aux enfants. Au cours du livre, on reprochait à l'enseignement littéraire d'avoir rompu dans toute l'Europe, manifestement, sacrilègement, malheureusement, la chaîne de l'enseignement catholique. On accusait les Jésuites, les Oratoriens, les Bénédictins et d'autres en grand nombre d'avoir coulé les générations dans le moule du paganisme. Les partisans du système actuel d'enseignement étaient traités comme des novateurs qui ont introduit le paganisme dans l'éducation, comme des hommes à imagination, qui prétendent conserver chrétiennes les générations qu'ils saturent de paganisme. A cet état de chose, l'abbé Gaume ne voyait qu'un remède, mais un remède radical : les classiques chrétiens. « Qu'il soit mis en œuvre franchement et universellement, et bientôt c'en est fait du socialisme, du communisme et de toutes ces formidables erreurs qui menacent de nous reconduire au chaos ».

M. Gaume proposait donc un plan d'études général, d'où les auteurs païens seraient bannis depuis la huitième jusqu'à la troisième, et simplement tolérés à partir de la troisième jusqu'à la rhétorique. Ils étaient remplacés par la *Vulgate*, les *Commentaires de saint Jérôme*, les *Homélies de saint Grégoire le Grand* et un choix d'autres Pères. Et encore, parmi ces derniers, il en est dont on doit se défier, parce qu'ils conservent encore dans leur style des formes païennes ; tels sont saint Paulin, saint Prudence, saint Damase, saint Avit, etc.

Le livre de l'abbé Gaume fit beaucoup de bruit, plus de bruit qu'il n'eut de lecteurs. Sa fortune, mais aussi sa faiblesse, lui venaient de l'outrance même de la thèse. On pouvait s'amuser un instant de la hardiesse impétueuse avec laquelle ce logicien poussait son paradoxe ;

mais il était difficile de croire, avec lui, que l'univers catholique avait fait fausse route depuis la Renaissance jusqu'en 1850, et que tous les maux de la société venaient de l'étude des auteurs païens.

\*  
\*\*

L'abbé Gaume eut la bonne fortune d'être présenté au public par deux parrains de grande autorité, le cardinal archevêque de Reims et l'évêque d'Arras. Assurément ils étaient loin d'approuver tous les excès de langage et de souscrire à tous les arguments du « Ver rongeur ». Mais ils jugeaient utile de réagir contre le paganisme dans l'éducation et ils voulaient attirer l'attention sur la nécessité d'initier les âmes baptisées à la littérature chrétienne.

Sur ce point comme sur tant d'autres, d'ailleurs, M<sup>sr</sup> Parisis avait été un précurseur, et l'on se souvient que dès 1846, avec autant de sagesse que de courage, il avait pris l'initiative de mettre aux mains des séminaristes de Langres les plus belles pages des Pères de l'Eglise (1).

Il encouragea donc, en 1851, le mouvement auquel il avait donné la première impulsion et, sans prétendre justifier l'abbé Gaume de tout reproche, lui écrivit ces lignes bienveillantes :

« On vous dira que vous êtes un téméraire, et presque un sacrilège ; que les grands esprits qui ont paru dans l'Eglise au XVII<sup>e</sup> siècle, que les Ordres religieux qui ont rendu les plus signalés services à la religion sont indignement outragés par vos accusations ; on vous dira qu'il est ridicule d'attribuer à un détail de pédagogie le déplorable affaiblissement de la foi dont nous souffrons si cruellement encore ; que, depuis trois cents ans, l'éducation faite avec les auteurs païens a produit des chrétiens éclairés, fervents, parfaits, etc., etc.

« Il y a beaucoup à répondre à ces reproches qui m'ont été

(1) Voir tome I, 285-289.

faits à moi-même à l'occasion de la pauvre petite lettre si modérée que j'écrivais jadis aux directeurs et professeurs de mon petit séminaire, et qui ne m'ont pas du tout porté à changer d'avis... »

Veillot de son côté, menait ardemment campagne pour les classiques chrétiens. Inversement, dom Pitra, dom Guéranger, le P. de Ravignan, prenaient à tâche d'apaiser les dissidences, lorsque l'évêque d'Orléans intervint avec éclat dans la discussion par une lettre adressée aux supérieurs, directeurs et professeurs de ses petits séminaires (19 avril 1852). Il se prononçait résolument contre la thèse nouvelle. Il déclarait à ses professeurs :

« Qu'ils pouvaient, en sûreté de conscience, conserver aux auteurs anciens, dans leur enseignement, la place que les plus saints évêques, les plus savantes congrégations leur ont constamment assignée ; que dans les auteurs profanes tout n'est pas *païen*, et que c'est un étrange abus des mots que d'appeler *païennes* les beautés littéraires de l'ordre naturel ». Il prenait soin d'ailleurs d'ajouter que « dans l'enseignement de ces auteurs il ne faut négliger aucune des précautions nécessaires ; qu'il les faut soigneusement choisir, n'employer, comme on le fait déjà, que des éditions et des textes expurgés ; donner, du reste, toutes les explications convenables ; enfin les enseigner chrétiennement. Il faisait, en outre, dans le programme donné à ses professeurs, une large part à l'Écriture Sainte, aux Pères de l'Église et aux auteurs modernes (1). »

Ces pages, calmes et mesurées, n'auraient guère, en d'autres temps, prêté le flanc à la controverse. Mais il y avait de la poudre dans l'air. Plusieurs journaux parisiens reproduisirent la lettre de l'évêque d'Orléans, en firent des commentaires élogieux et un moyen de polémique en faveur de l'enseignement universitaire. Louis Veillot crut bon de la discuter. Ses critiques, généralement très courtoises, se hérissaient, çà et là, de quelques expressions ironiques. L'évêque répon-

(1) LAGRANGE : *Vie de M<sup>r</sup> Dupanloup*, II, p. 128.

dit par un long mandement où il s'attachait à justifier son attitude. Puis jugeant sévèrement l'acte du journaliste catholique qu'il considérait comme une atteinte à son autorité épiscopale, il interdit la lecture de *l'Univers* dans les maisons d'éducation du diocèse d'Orléans. (30 mai 1852).

Louis Veuillot adressa à M<sup>sr</sup> Dupanloup une lettre déférente et fière, affirmant qu'il n'avait pas cru attaquer un acte épiscopal, mais un écrit tombé dans le domaine de la discussion publique, une opinion particulière sur une matière de controverse. Il protesta de son obéissance et de son respect envers les chefs de l'Eglise et se déclara prêt à se retirer, si on le jugeait à propos. « Que NN. SS. les Evêques parlent ; à l'instant, sans délai, sans hésitation et sans plainte, nous obéirons (19 juin) (1). »

Dès ce moment, la question des classiques devenait secondaire. Une autre se plaçait au premier plan et allait provoquer l'intervention du Pape : les droits et les limites de l'autorité épiscopale.

## II

### SUR LE TERRAIN CANONIQUE.

M<sup>sr</sup> Dupanloup entreprit, en effet, de solidariser avec lui tout l'épiscopat de France. Persuadé que les droits essentiels au caractère d'évêque avait été violés en sa personne, il rédigea une déclaration en quatre articles, où « les archevêques et évêques soussignés, ne voulant pas laisser croire à de prétendues divisions dans l'épiscopat », affirmaient : 1° Que les actes épiscopaux ne sont, en aucune façon, justiciables des journaux ; 2° que l'emploi des classiques anciens, expurgés et chrétiennement expliqués, n'est ni mauvais, ni dangereux ; 3° que cet emploi ne doit pas être exclusif ; 4° qu'il

(1) L. VEUILLOT, *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série, I, p. 496. En articles et lettres, le grand journaliste a consacré plus d'un volume à ces débats. Cf. *Mélanges*, 1<sup>re</sup> série, tome VI.

appartient aux évêques seuls de déterminer dans quelle mesure les auteurs, soit païens, soit chrétiens, doivent être employés dans leurs petits séminaires et écoles secondaires, sans que nuls écrivains ou journalistes aient, à cet égard, aucun contrôle à exercer.

Par lettres réitérées, par démarches personnelles, l'évêque d'Orléans s'efforça de grouper, au bas de ce texte en apparence inoffensif, une masse imposante de signatures épiscopales (1).

Il se croyait sûr par là de tuer *l'Univers*. Il ne s'apercevait pas qu'il jouait gros jeu, et qu'à organiser, en dehors de toute réunion ou délibération canonique, cette sorte de chasse aux suffrages — ce que Dom Guéranger appelait en souriant un *concile par courrier* — ; à prendre, lui, jeune évêque, les allures d'un chef ; à tenter de faire disparaître, sous un blâme indirect, un journal qui pouvait avoir ses torts, mais qui avait surtout, aux yeux de *l'Ami de la Religion*, celui d'être un rival dangereux et de déployer trop de zèle pour les doctrines romaines, on risquait d'indisposer, avec une fraction notable de l'épiscopat, l'autorité pontificale elle-même.

Tant que la discussion sur les classiques chrétiens n'avait mis aux prises que des opinions ou des amours-propres, M<sup>sr</sup> Parisis s'était tenu à l'écart. Mais quand il vit le but auquel tendaient nettement, sans l'avouer en termes exprès, les circulaires de l'évêque d'Orléans, il prit la plume, et adressa au rédacteur en chef de *l'U-*

(1) Il commença naturellement par les évêques dont il espérait davantage ; puis il fit autographier la liste des adhésions et l'envoya aux réfractaires, avec cet avis : « Après les signatures obtenues et les promesses de nouvelles, la majorité est assurée : ne pas signer serait produire la division que l'on craint et empêcher l'unanimité que l'on désire ». Cf. M<sup>sr</sup> Dupanloup et M. Lagrange son historien, par U. MAYNARD, p. 74. — D'après Maynard, il y eut 41 adhésions, dont plusieurs avec restrictions et 37 opposants déclarés. — Sur les procédés employés pour solliciter les signatures, voir la lettre de L. Veuillot à un directeur du grand séminaire d'Auch (3 août 1852). *Correspondance de L. Veuillot*, I, 350.

nivers la lettre suivante, d'une vigueur d'autant plus redoutable qu'elle est calme et sûre d'elle-même.

Arras, 2 juillet 1852.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Au retour de très laborieuses et très consolantes visites pastorales dans ce grand diocèse d'Arras, j'apprends que l'on parle d'une manifestation très imposante, pour ne rien dire de plus, qui se préparerait contre l'*Univers* à l'occasion de la discussion soulevée sur les classiques.

« J'avoue d'abord que je regrette beaucoup de n'avoir plus le temps de prendre ma part, si minime qu'elle fût, dans ces polémiques intéressantes d'où la vraie lumière finit toujours par jaillir, surtout quand, au lieu de suivre ses passions et de se cramponner à une idée préconçue, on discute, avec liberté d'esprit et largeur de vues, uniquement pour découvrir ce qui est la vérité, et pour choisir ce qui est le meilleur.

« Cependant, puisque vous avez cru devoir insérer dans vos colonnes ma lettre, déjà vieille, aux directeurs de mon petit séminaire de Langres, et une autre lettre toute particulière écrite l'année dernière à M. l'abbé Gaume, je me trouve dans la nécessité d'expliquer bien clairement ma pensée sur cette question ; et de plus, dans un moment où vous éprouverez peut-être des disgrâces, je sens le besoin de vous donner un témoignage d'estime et d'intérêt.

« Nos adversaires s'obstinent à dénaturer notre opinion. Je n'ai jamais dit qu'il fallût enlever aux classes de littérature les grands auteurs grecs ou latins qui sont sortis du paganisme. J'ai constamment dit tout le contraire, parce que je reconnais que les beautés littéraires, comme tous les avantages humains, sont distribués par la Providence tout aussi bien, comme le dit l'Écriture, aux méchants qu'aux bons, à ceux qui vivent dans l'iniquité comme à ceux qui suivent les voies de la justice.

« Je ne nie pas plus la beauté des formes du langage de l'antiquité païenne que je ne mets en doute la beauté des formes des différents ordres d'architecture que les Grecs nous ont légués ; mais je dis et je soutiens à ce sujet deux choses :

1° Que les païens sacrifiaient tout au culte de la forme, et qu'ainsi ils faisaient prédominer la chair sur l'esprit ; et que le sensualisme le plus effréné régnait dans tous leurs arts ; que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, est venu sur la

terre pour vaincre le monde, c'est-à-dire pour dompter la chair, ce que l'Apôtre exprimait par ces paroles : *Pour nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'esprit qui vient de Dieu* ; et qu'enfin la Renaissance, dans ce grand combat, dont il est dit : *Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur*, avait répudié dans les arts et dans les lettres le genre spiritualiste que le moyen-âge lui avait légué et que le christianisme seul avait produit, pour reprendre le genre sensualiste avec toutes ses folles erreurs et toute sa mythologie éhontée. Et j'en ai conclu qu'il y avait là un véritable dépérissement dans les idées de la foi et un danger sérieux pour les mœurs chrétiennes.

« J'ai dit : 2<sup>o</sup> Que le christianisme, en entrant dans le monde et en y renouvelant la face de la terre, avait créé un nouveau langage pour des idées tout à fait nouvelles ; que ce langage grec ou latin, nécessairement tout différent du langage païen, renfermait, dans un grand nombre de nos auteurs sacrés, des beautés du premier ordre, supérieures même à tous les chefs-d'œuvre du paganisme, ne fût-ce que parce qu'elles étaient l'expression et le reflet de la vérité divine. J'ai dit que ces beautés littéraires de nos saints Docteurs avaient été généralement peu appréciées, pour ne pas dire méconnues et décriées, depuis trois siècles, comme étant de mauvais goût ; j'ai dit que ç'avait été encore là une déception de l'esprit de mensonge, un résultat de l'affaiblissement de la foi, et un certain retour au culte du naturalisme, enfin une véritable perte pour les études classiques des jeunes chrétiens, puisqu'on leur laissait ignorer, dans les langues classiques, les formules qui seules pouvaient rendre exactement les idées surnaturelles de leur croyance.

« Voilà ce que j'ai dit, Monsieur le Rédacteur, voilà ce que je maintiens, et voilà ce à quoi personne n'a répondu.

« Et maintenant, en pratique, je répète qu'il faut permettre, dans les classes, l'étude prudente des auteurs païens, parce qu'il s'y trouve certaines grâces de langage qui leur sont propres ; mais qu'il faut y introduire, dans une mesure au moins égale, les auteurs chrétiens, et parce qu'ils ont aussi leur valeur spéciale, et parce que l'éducation tout entière devant être pénétrée de l'esprit chrétien, il y aurait danger ou tout au moins grave inconvénient à exclure des études littéraires tous les auteurs qui en renferment la doctrine, pour ne nourrir les intelligences que de ceux qui y demeurent au moins étrangers.

« Maintenant, Monsieur le Rédacteur, on me dit que pour



avoir soutenu ces mêmes opinions, vous êtes menacé de je ne sais quelle condamnation, et que des démarches sont faites auprès des évêques de France pour qu'ils s'associent contre vous à cet acte sévère.

« Comme il n'a été fait auprès de moi aucune démarche de ce genre, je ne puis savoir ce qui se préparerait à ce sujet que très indirectement et par je ne sais quelle rumeur publique, à laquelle provisoirement j'aime mieux ne pas croire.

« Cependant l'attachement que je vous porte ne permet pas que je reste indifférent au simple soupçon d'un danger de cette nature.

« D'abord, je serais très surpris que vous puissiez être condamné pour une opinion parfaitement libre, sur laquelle jamais l'Eglise ne s'est en aucune façon prononcée : et je ne veux pas vous dissimuler qu'à moins d'une improbation quelconque du Saint-Siège, cette opinion restera la mienne, quoi qu'il arrive.

« Ce qui me fait croire que tous les évêques, quel que soit leur sentiment personnel, se montreront très réservés à votre égard, c'est que le résultat immédiat de votre condamnation serait le triomphe de tous les journaux irrégieux, qui représentent au plus haut degré les ennemis de Dieu et de l'Eglise. C'est vraiment, Monsieur le Rédacteur, un grand honneur pour vous de les avoir vous-même pour ennemis.

« Quant à l'existence de votre feuille, je la regarde comme un bien pour la religion. Je ne me suis jamais dissimulé vos torts, et je ne vous les ai pas cachés à vous-même ; mais les services que vous avez rendus sont incomparablement supérieurs à vos fautes. D'ailleurs, qu'avez-vous besoin de mon témoignage, après avoir reçu, il y a peu d'années, dans des circonstances non moins critiques que celles-ci, des gages si précieux de l'estime et de la satisfaction du Prince des Pasteurs ?

« Je regarderais la suppression forcée et même la suspension volontaire de votre feuille comme un malheur pour la cause catholique : non, sans doute, que l'Eglise ait besoin du journalisme, ce qu'il est fort inutile de répéter sans cesse, mais parce que le journalisme catholique est une arme tout à fait adaptée aux nécessités des circonstances vraiment exceptionnelles dans lesquelles nous vivons.

« Aussi ai-je bien l'espoir que l'orage soulevé contre vous par une réunion de sentiments et d'intérêts que l'on a déjà vus plusieurs fois associés ne sera pour vous, comme par le passé,

qu'une épreuve où vous puiserez une foi plus vive, une prudence plus consommée, une charité plus parfaite.

« Tels sont les vœux et les sentiments dont je me plais à vous envoyer l'affectueuse expression.

P. L., *Evêque d'Arras.*

Quand la lettre du prélat arriva dans les bureaux de *l'Univers*, Louis Veillot était absent. Le journal fait, il était parti pour Vitry-sur-Seine, après avoir écrit à quelques amis, sincères et impuissants, des lettres où il leur annonçait *sa mort prochaine*. C'est Eugène Veillot qui reçut, par le courrier du soir, la lettre d'Arras et l'expédia à l'imprimerie, le cœur plein d'allégresse.

Le lendemain matin, Louis apprend la bonne nouvelle.

« On me remet le journal, écrit-il à sa sœur Elise, je l'ouvre négligemment pour lire les diverses nouvelles... Tiens ! Tiens ! Tiens ! Voilà Mathilde (M<sup>me</sup> Veillot) qui se met à pleurer, et je décide immédiatement que nous emprunterons au curé deux artichauts pour manger à la croque-au-sel... (1). »

Cette lettre venue d'Arras, c'est le salut. Veillot n'en doute pas ; la reconnaissance déborde de son cœur. Il répond le jour même à M<sup>sr</sup> Parisis.

*Paris, 3 juillet 1852.*

MONSEIGNEUR,

« Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis !

Nous voilà sauvés et vous serez vainqueur. Jusqu'à ce moment (dix heures du soir) je me suis proposé de partir demain pour Arras, ne sachant comment faire pour vous exprimer, autrement qu'à vos pieds, ma reconnaissance et mon admiration. Je réfléchis que je ferai mieux d'attendre un jour pour vous donner des nouvelles plus complètes de l'effet de ce grand coup et de ce grand chef-d'œuvre.

« J'ose espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur ne s'est jamais méprise sur le sentiment qui m'a empêché de lui écrire après cet éclat de l'évêque d'Orléans. On m'avait paralysé en

(1) *Correspondance de Louis Veillot*, II, p. 13.

m'accusant d'avance de remuer ciel et terre. Mais quels regards je jetais silencieusement vers Arras, et quels regards nous avons tous jetés ce matin vers le ciel !

« Je n'étais pas à Paris hier soir, Monseigneur : ce n'est pas moi qui ai ouvert votre lettre. Je l'ai lue ce matin dans le journal, riant et pleurant à côté de ma pauvre femme, plus heureuse encore, s'il se peut, que moi. Nous venions de communier ensemble, pour nous reconforter mutuellement dans cette tempête bien redoutable pour nous, même au point de vue temporel, auquel j'avoue pourtant que nous ne songions pas (1)... »

La lettre de M<sup>sr</sup> Parisis avait paru dans l'*Univers* (2). Louis Veillot y inséra à son tour une réponse où il exprimait au prélat toute sa reconnaissance de le voir soutenir si hautement à la fois le journal et le principe même de la presse catholique indépendante.

« Je sais, lui disait-il, que Votre Grandeur n'a rien prétendu faire pour moi personnellement : elle n'a eu en vue qu'une œuvre religieuse dont les défauts ne paraissent point surpasser l'utilité. Ces défauts, ces torts involontaires et presque inévitables, je n'ai point fait difficulté de les avouer devant vous, Monseigneur, lorsque votre séjour à Paris me permettait d'aller quelquefois solliciter vos conseils..... Voyant le péril de notre œuvre, vous avez spontanément déclaré que cette œuvre n'a point encore mérité de périr. Lorsque vous le dites, personne n'en doutera... »

Louis Veillot fait allusion à la résolution qu'il avait prise d'une retraite immédiate et d'un silence absolu. Mais l'intervention du prélat le rassure :

« Il faut garder cette charge, et Votre Grandeur me la rend plus légère en me la rendant plus glorieuse. Tout le monde reconnaîtra qu'un homme à qui l'évêque d'Arras veut bien donner des marques publiques de son estime, n'a pas eu le malheur de se rendre trop indigne d'une pareille fonction. »

Une fois encore il dit ses regrets d'avoir fait éclater ce nouvel orage et il termine :

(1) *Correspondance de Louis Veillot*, IV, p. 333.

(2) M<sup>sr</sup> Parisis la fit envoyer ensuite à tous les évêques.

« ... J'ose prier Monseigneur l'Evêque d'Orléans de croire que sa sévérité n'aura pas sur moi une influence moins souveraine que toute votre bonté (1). »

La lettre de M<sup>sr</sup> Parisis fit merveille en faveur de l'*Univers* « C'est Arras qui nous sauve » écrit Louis Veillot à l'abbé Bernier. A partir de ce moment la situation devient moins tendue. Tous comprennent que l'évêque d'Orléans ne peut prétendre à dirimer par sa seule autorité une question que l'on discutait librement avant qu'il en eût parlé. Sa déclaration adressée aux évêques et qui avait pour but de constater l'unité de l'épiscopat n'a eu d'autre effet que de prouver le contraire. Le cardinal Gousset porta l'affaire à Rome.

La réponse vint le 30 juillet, signée du cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat. Elle rappelait fort opportunément « la nécessité de conformer aux règles et aux coutumes établies par l'Eglise la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal ; sans quoi on court un trop grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait quelquefois chercher ardemment à l'établir ». C'était condamner d'une façon discrète la consultation par voie postale qu'avait essayée l'évêque d'Orléans.

Quant à la question des classiques, elle s'apaisa bientôt. Mal engagée, mal posée, elle finissait, en dépit de quelques divergences de détail, pour aboutir à des conclusions qui ralliaient les suffrages de tous les esprits sensés. L'abbé Gaume lui-même renonçait à ce qu'il y avait d'insoutenable dans sa thèse (2).

Très sagement l'*Univers* refusait de publier aucun

(1) LOUIS VEILLOT, *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série, tome I, p. 520.

(2) Dans la *Question des Classiques ramenée à sa plus simple expression*, il déclare ne demander que trois choses :

- 1<sup>o</sup> l'expurgation plus sévère des auteurs païens ;
- 2<sup>o</sup> l'introduction plus large des auteurs chrétiens ;
- 3<sup>o</sup> l'enseignement chrétien, autant que cela est possible, même des classiques païens.

article sur la question. « Si quelque chose est à décider, écrivait Louis Veillot, l'Eglise décidera. Notre rôle est d'attendre et de nous taire : c'est commencer d'obéir. Donnons cet exemple, dût-il ne pas être imité (1). »

Rome seule était capable de clore les débats. Le 21 mars 1853, paraissait l'Encyclique *Inter multiplices*. Pie IX y abordait la querelle des classiques, évitant de donner trop d'importance à une question de pure pédagogie que les passions avaient démesurément grossie et envenimée. Il se bornait à réclamer de la vigilance des évêques les mesures tutélaires qui doivent assurer l'éducation chrétienne de la jeunesse et la formation des clercs. L'emploi simultané des auteurs chrétiens et des auteurs païens soigneusement expurgés était vivement recommandé (2). Par là Rome donnait raison aux deux partis en n'ôtant à chacun d'eux que ses exagérations. « L'Eglise de France restait fidèle au culte de ceux qui avaient été les pères de sa langue, de sa race, de sa civilisation ; en attendant le jour où, plus maîtresse, elle pourrait aussi lui associer plus largement, dans l'éducation de ses fils, ceux qui avaient été les pères de sa foi (3). »

L'affaire des classiques eut, en 1852, son écho au Conseil supérieur de l'Instruction publique. M<sup>sr</sup> Parisis, qui en faisait partie, fut heureux de voir adopter deux modifications au programme de l'Ecole normale : la première eut pour objet d'ajouter à la liste des auteurs classiques un choix des Pères grecs et plusieurs morceaux tirés de Tertullien et de saint Augustin ; la

(1) L. Veillot à du Lac, 29 septembre 1852.

(2) En avril 1853, Louis Veillot eut une audience de Pie IX : « Il m'a parlé, dit-il, de la question des classiques. « On fait bien du bruit de cela ; cependant c'est une chose fort simple. Vouloir bannir de l'éducation les auteurs païens, ce serait une sottise. N'y pas introduire les auteurs chrétiens, c'est une faute, *una culpa* ». *Correspondance de L. Veillot*, II, lettres à sa sœur, p. 20.

(3) M<sup>sr</sup> BAUNARD, *Un siècle de l'Eglise de France*, p. 123. On consultera avec fruit, sur toute cette question, l'ouvrage du P. Delaporte : *Les Classiques païens et chrétiens* (Paris, Téqui).

seconde recommandait expressément que le choix des textes profanes fût fait de manière à sauvegarder les lois de la morale (1).

### III

#### M<sup>sr</sup> PARISIS ET LES DEUILS DE LOUIS VEUILLOT.

C'est au milieu des luttes engagées au sujet des classiques que s'abattirent sur Louis Veillot des épreuves très douloureuses. Le 18 juillet, il perdait la dernière de ses cinq petites filles, Thérèse, emportée après une courte maladie. Novembre suivant voyait un nouveau deuil, plus terrible encore, désoler son foyer. Sa femme mettait au monde Madeleine-Marie et mourait quelques jours après.

M<sup>sr</sup> Parisis, qui avait pénétré maintes fois dans l'intimité de cette famille, savait combien était profonde la vie chrétienne qui y circulait. Il appréciait en Louis Veillot, non seulement le lutteur plein de talent, mais encore l'homme au cœur ardent et au noble caractère.

Voici la lettre touchante qu'il écrivit au grand journaliste, à la mort de M<sup>me</sup> Veillot.

*Arras, le 23 novembre 1852.*

MON CHER VEUILLOT,

« Quel douloureux saisissement je viens d'éprouver en lisant l'*Univers* de ce matin ! Ah ! je ne veux pas différer un instant de vous dire tout le trouble pénible que j'en ressens.

« Moi qui ai vu, il y a si peu de temps encore, quelle épouse, quelle mère, quelle femme c'était, et qui jouissais tant de vous voir si heureux dans une maison si digne de vous. Oh ! croyez

(1) L'abbé Gaume fit mieux que des brochures de combat. Sous le patronage de M<sup>sr</sup> Gousset, il fonda une bibliothèque des classiques chrétiens. Dès 1852, il y fit paraître : les *Lettres* de saint Cyprien, les *Homélies* de saint Grégoire-le-Grand, *Selecta Martyrum acta*, *Selecta Sanctorum vite*, *Biblia parvula*.

Quant à l'abbé Gaduel, L. Veillot devait le retrouver au Concile du Vatican Cf. U. MAYNARD, *ouvr. cité*, pp. 86-88.

bien que je comprends votre douleur, que je la partage et que je conjure le divin Maître de la soulager.

« D'ailleurs, n'ai-je pas tout récemment contracté avec vous une alliance spirituelle à l'occasion de cette pauvre petite Madeleine-Marie, dont l'heureuse naissance vous coûte si cher ?

« J'espère bien que votre bonne sœur est maintenant près de vous et qu'elle sert de mère à ces pauvres petits enfants, autour desquelles un si grand vide vient de se faire.

« Oui, mon cher Veillot, je prierai pour elle, pour vous, et pour vous tous. Demain matin, je dirai la sainte messe à cette triple intention. C'est un besoin pour mon cœur et ce sera la plus puissante consolation pour mon amitié en larmes.

P. L., *Evêque d'Arras.*

En marge de la lettre, Louis Veillot écrivit ces mots : *Parisis, le grand Evêque.*

Entre eux désormais, c'était : à la vie, à la mort.

#### IV

##### LES FÊTES DE SAINTE THEUDOSIE A AMIENS.

M<sup>gr</sup> de Salines avait été nommé évêque d'Amiens en 1849. Il organisa, en 1853, de grandes fêtes dans sa ville épiscopale à l'occasion de la translation des reliques de sainte Theudosie, une martyre amiénoise, que les Catacombes venaient de restituer à la lumière. Les Cardinaux Gousset, Wiseman, Morlot étaient là ; puis l'archevêque de Dublin, primat d'Irlande et légat du Saint-Siège ; autour d'eux, vingt-cinq pontifes, presque tous dévoués aux doctrines romaines.

M<sup>gr</sup> Parisis avait de multiples raisons de prendre part à cette manifestation ; le voisinage, la communauté d'idées, le désir de rencontrer d'illustres prélats et de goûter des orateurs comme l'abbé Combalot, le cardinal Wiseman, et M<sup>gr</sup> Pie.

On sait la façon aimable dont l'évêque de Poitiers sut donner à cette réunion sa signification et sa portée. Il vit dans « cette Theudosie, gauloise et romaine, romaine et française, le symbole de l'embrassement sé-

culaire et non interrompu de l'Eglise de Rome et de l'Eglise des Gaules, de la fille et de la mère. »

Le lendemain l'abbé Combalot commenta l'une des inscriptions qui ornaient la châsse de sainte Theudosie : « ce fut un hymne à la suprême, infallible et irréf-  
« mable autorité du Souverain Pontife, doucement et  
« fortement triomphant, commandant, régnaant. »

Rarement les cœurs catholiques avaient battu plus à l'unisson entre eux et avec celui du Pape, leur Chef commun. Ce furent de belles et bonnes journées.

---



## CHAPITRE XVIII

### DROITS ET DEVOIRS DU JOURNALISME CATHOLIQUE

---

#### II. — A l'occasion des démêlés entre l'abbé Gaduel et Donoso Cortès. (1853).

- I. La polémique.
- II. Sympathie croissante entre M<sup>sr</sup> Parisis et Louis Veuillot (1854-1855).
- III. Voyage à Rome (avril-mai 1856).

L'année 1852 venait à peine de se terminer sur ces deuils de famille que le grand polémiste se vit sollicité à de nouveaux combats.

#### I

#### LA POLÉMIQUE.

M<sup>sr</sup> Sibour, en effet, n'avait pas désarmé. En dépit des deux trêves que Rome lui avait imposées, et à cause même de la faveur croissante dont jouissait l'*Univers* auprès du clergé français et de l'entourage même du Pape, il persistait à vouloir appliquer les mesures édictées naguère par le Concile de Paris : « Moi vivant, ne craignait-il pas d'écrire au Saint-Père, la presse religieuse à Paris sera surveillée et, au besoin, réprimée par les armes dont je dispose... Elle restera dans son devoir ou bien elle sortira du diocèse (1). »

(1) Cf. U. MAYNARD, ouvr. cité, p. 83. — Cette lettre est postérieure de quelques mois au début de l'affaire Gaduel : mais elle s'y rattache et en découvre les secrets motifs.

Avec ces dispositions d'esprit, la paix était évidemment à la merci du premier incident. C'est encore d'Orléans que partit le premier coup de feu.

« Il y avait alors, à Paris, un homme qui était à la fois la gloire de l'Espagne, sa patrie ; de la France, où il représentait l'Espagne ; du monde catholique, qui admirait son éloquence de prophète et saluait en lui un second de Maistre. C'était Donoso Cortès (1). »

Il venait de publier un *Essai sur le catholicisme, le socialisme et le libéralisme*, qui révélait en lui un brillant et puissant penseur. Ce petit volume inaugurerait la *Bibliothèque nouvelle*, récemment fondée par Louis Veuillot.

Ce patronage suffit-il à rendre suspect, auprès d'une certaine école, le livre et l'auteur ? Ou bien le mot : Libéralisme, inscrit hardiment dans le titre, parut-il un défi ? Toujours est-il que, dès le 4 janvier 1853, *l'Ami de la Religion* commença une critique en règle de Donoso Cortès et des imprudents amis qui osaient le soutenir. Les articles faisaient grand étalage d'érudition théologique et prenaient volontiers le ton d'une mercenaire qu'adresserait un régent à un écolier pris en flagrant délit d'injure à la syntaxe. Ils étaient signés du nom alors inconnu de l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans. A entendre ce savant homme, *l'Essai sur le catholicisme* fourmillait d'erreurs philosophiques et théologiques. Il était *trithéiste* ; il cotoyait le luthéranisme, le calvinisme, le baïanisme et le jansénisme. Il avait même une vague odeur de Lamennais.

L. Veuillot défendit son ami. L'abbé Cognat, principal rédacteur de *l'Ami de la Religion*, vint à la rescousse de M. Gaduel et un beau tournoi s'engagea (2). MM. Gaduel et Cognat ne manquaient ni d'habileté ni de science : mais ils défendaient une mauvaise cause et ils avaient affaire à un terrible adversaire. Ce fut, suivant

(1) U. MAYNARD, ouvr. cité, p. 79.

(2) Il y eut cinq articles dans *l'Univers*, à partir du 25 janvier. On les retrouvera dans les *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série, tome I.

le mot d'Eugène Veillot, une charmante et terrible exécution.

Le débat s'éleva bientôt au-dessus des pédantes remontrances où s'était complu M. Gaduel et se plaça nettement sur le vrai terrain : les chrétiens du monde, y compris les journalistes, ont-ils le droit, bien plus, n'ont-ils pas le devoir de défendre publiquement la religion ?

Ici L. Veillot avait beau jeu. Il invoqua l'autorité de Bossuet et de Bourdaloue. Il appela à son aide M<sup>sr</sup> Parisi ; il se fit un malin plaisir de faire déposer en sa faveur M<sup>sr</sup> Dupanloup lui-même, le polémiste de 1845 contre le prélat de 1856.

Des laïques qui consacrent leur plume à la défense de l'Eglise ? aurait-il pu dire à l'abbé Gaduel ; mais vous en rencontrez tous les jours dans les salons de l'évêché d'Orléans ! Que font donc au *Correspondant* Falloux, Montalembert et Albert de Broglie ? Et si l'*Univers* succombe un jour, quel sera le premier soin de M<sup>sr</sup> Sibour et de ses amis, sinon de créer un nouveau journal religieux, avec des rédacteurs en grande majorité laïques ? On affirme même que la combinaison est prête dans la coulisse, prête à paraître au premier signal.

Mais Louis Veillot avait mieux sous la main que ces arguments *ad hominem*.

Il avait accueilli avec un peu d'humeur, en 1847, les conseils que l'évêque de Langres lui avait offerts dans la première série de ses *Cas de conscience*. Le septième Cas de conscience intitulé : *le Journalisme*, est comme un petit traité pratique sur la presse quotidienne. Le rédacteur en chef de l'*Univers* relut ces pages maïresses (1) et fut ravi d'y trouver d'excellentes leçons, dont pourraient profiter ses contradicteurs.

Il les invita donc à y étudier la différence qui existe

« Entre un théologien qui travaille à la lampe, derrière ses rideaux tirés sur le monde, fouillant obstinément ses vieux livres

(1) Voir plus haut, tome II, pp. 244-245.

pour y trouver à toute force un texte contre l'adversaire qu'il a choisi ou qu'on lui a désigné... et le théologien véritable, homme politique et homme d'Etat, qui étudie au grand jour, non pas seulement des livres morts, dont il ne dédaigne point la sagesse, mais aussi la société vivante aux besoins de laquelle il doit pourvoir. »

M<sup>sr</sup> Parisis assimile le journalisme à la guerre : guerre légitime dans l'attaque et dans la défense, et qui, de la part des écrivains catholiques, dont le but est d'attaquer le mal et de protéger le bien, se trouve non seulement permise, mais commandée par la charité. Il proclame ses sympathies pour le journalisme religieux et ne craint pas de placer la fondation d'un journal catholique au nombre des œuvres pieuses que la religion demande, surtout en notre temps.

M. Gaduel avait fait entendre aux laïques qu'ils n'ont pas qualité pour s'occuper des intérêts de l'Eglise, ni même pour étudier les problèmes politiques jusque dans ces profondeurs où toute question humaine aboutit à la théologie. C'était le crime de Donoso Cortès et, par ricochet, celui de l'*Univers*.

Sans doute, répond Veillot s'inspirant de M<sup>sr</sup> Parisis, les écrivains laïques n'ont pas la mission des apôtres, mais ils ont celle de tous les chrétiens. « Il n'est nullement besoin, dit l'Évêque de Langres, d'une mission spéciale pour avoir le droit d'écrire ou d'agir en faveur de la religion, surtout quand elle est en péril ; il suffit de bien connaître la sainte cause que l'on doit défendre. Les laïques peuvent donc le faire aujourd'hui à cette condition, comme ils l'ont pu toujours. »

Eh ! sans doute, cette sorte de ministère ou d'apostolat qu'exercent les journalistes chrétiens leur impose des devoirs parfois délicats ; ils rencontrent plus d'un écueil sur leur chemin. Mais ils rendent bien quelques services ; la presse laïque a même certains avantages sur la presse ecclésiastique, au témoignage de l'évêque de Langres lui-même.

Cet argument d'autorité, qui permettait au polémiste de s'abriter derrière un ouvrage publié en 1847, donnait une singulière force à sa défense. Les commentaires dont il savait illustrer ses citations achevaient de mettre ses adversaires en cruelle posture.

M. Gaduel, qui avait voulu faire rire, trouva décidément que l'avantage n'était pas de son côté. Il demanda main-forte à M<sup>sr</sup> Sibour contre les articles, à son sens « injurieux, diffamatoires et scandaleux », publiés contre lui (10 février).

L'archevêque de Paris, qui n'avait pas besoin d'être beaucoup sollicité, fit aussitôt droit à la plainte par une ordonnance qui prohibait la lecture de l'*Univers* dans les communautés religieuses, défendait à tout prêtre du diocèse de le lire, d'y écrire et de concourir d'aucune manière à sa rédaction. Défense, en outre, était faite à l'*Univers* de reproduire dans ses colonnes, en manière de qualificatifs injurieux, les termes d'*ultramontains* et de *gallicans*. Et les rédacteurs dudit journal, qui se permettaient de discuter l'acte qui les frappait, étaient menacés d'excommunication (17 février).

Cette ordonnance étonna par sa violence extrême. Louis Veillot n'était plus à Paris. Dès le 1<sup>er</sup> février, son dernier article signé, il était parti pour Rome avec M<sup>sr</sup> de Salinis, évêque d'Amiens. Cette absence, au lieu de gêner le journal, le servit. Eugène Veillot annonça simplement qu'en attendant la détermination de son frère, l'*Univers* continuerait ses travaux.

M<sup>sr</sup> Parisis était à Saint-Omer quand il apprit cette stupéfiante nouvelle ; « Messieurs, dit-il, en plein dîner, à ses prêtres, l'Archevêque de Paris vient de donner un scandale. » Il annonça tout de suite à Elise Veillot « qu'envahi par les œuvres à fonder ou à soutenir, il lui était impossible, pour le moment, de s'occuper de cette grande et triste affaire : mais, ajoutait-il, je ferai tout au monde pour sauver l'œuvre précieuse que l'on veut détruire (27 février). »

Sur ces entrefaites, M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, évêque de

Moulins, dans une Lettre circulaire à son clergé sur la lecture de l'*Univers*, (26 février) avait, à la fois, élargi et précisé le débat.

« Chacun comprend, disait-il, que la presse religieuse, surtout parce qu'elle a dans Paris son siège principal ou, pour mieux dire, unique, n'est pas seulement la presse de cette ville, mais de toute la France et, jusqu'à un certain point, de Rome même et de tout le monde catholique. Il y aurait donc lieu de déterminer quels sont, sur cette presse devenue par son universalité le patrimoine de tous, les droits particuliers de l'Ordinaire. »

On ne saurait mieux dire : mais on ne pouvait montrer, d'une manière plus évidente, les prétentions exorbitantes de l'archevêque de Paris. Celui-ci se fâcha et déféra au Saint-Siège la lettre de l'évêque de Moulins (10 mars). Au lieu d'être entre journaliste et évêque, le procès était donc désormais entre évêque et évêque.

Cependant le Pape avait donné audience à Louis Veillot (25 février). Il lui avait prodigué les encouragements et les approbations, tout en lui recommandant d'éviter les querelles et de respecter les évêques : « *Dupanloup* lui-même est un bon évêque. Il a de la vivacité, vous aussi. Vous autres Français, vous voulez que tout se fasse immédiatement. Vous ne savez pas supporter un obstacle. Il faut prendre patience. »

Louis Veillot obtint plus que ces bonnes paroles. Le secrétaire des Lettres latines, M<sup>sr</sup> Fioramonti, reçut l'ordre d'écrire une lettre publique au rédacteur en chef de l'*Univers*. Pie IX voulut en revoir lui-même la minute, tenant à ce que « le pauvre Veillot fût content ». C'était, comme on pouvait s'y attendre, un mélange de félicitations et de conseils, mais où la bienveillance et la sympathie dominaient (9 mars).

M<sup>sr</sup> Sibour comprit bien qu'il avait perdu son procès en première instance. Il s'écria, après avoir lu cette pièce : « N'importe, je l'emporterai ! ».

Les amis de l'*Univers* furent enchantés. Mais M<sup>gr</sup> Parisis n'était pas satisfait. Il mandait, le 1<sup>er</sup> avril, à Eugène Veuillot :

« J'ai écrit moi-même, au Pape lui-même, que la lettre de M<sup>gr</sup> Fioramonti, si explicite en soi, était insuffisante en fait. Je lui dis que votre affaire n'est qu'un incident dans le grand système de la résurrection du gallicanisme, système que j'expose brièvement, mais que, cet incident étant, à l'heure qu'il est, sa partie la plus saillante, il importe de n'y rien laisser d'équivoque. La nouvelle d'une lettre encyclique sur la Presse religieuse m'est revenue de divers côtés. Il faudra toute la sagesse et toute l'habileté de Rome pour la rédiger ; et encore vous verrez qu'on lui donnera des sens divers » (1<sup>er</sup> avril).

A cette date, en effet, l'Encyclique *Inter multiplices* avait paru à Rome (1). Elle prescrivait aux évêques de combattre avec zèle et constance « les journaux empoisonnés » que répandent les ennemis de Dieu et d'encourager la bonne presse.

« Votre charité et votre sollicitude épiscopale, y lisait-on, devront exciter l'ardeur de ces écrivains animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité catholique avec un soin attentif et avec savoir ; que si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, vous devez les avertir avec des paroles paternelles et avec prudence. »

M<sup>gr</sup> Sibour s'aperçut qu'une fois encore il avait été trop loin et, le jour même, il rapporta son ordonnance (8 avril 1853).

Non seulement l'*Univers* était sauvé, mais le Souverain Pontife, dans un document solennel, lui décernait des éloges publics qui montraient nettement où allaient ses préférences. Quand la rédaction du journal fut sûre du résultat, elle alla en corps, à Notre-Dame des Victoires, remercier Dieu d'avoir échappé au malheur qui

(1) Elle était datée du 21 mars. Elle n'arriva à Paris que le 8 avril.

l'avait menacée. La joie de l'évêque d'Arras ne fut pas moins grande. Il écrit à son cher abbé Carré :

« ... Heureusement Rome était là, et il faut avouer que par sa propre sagesse, son autorité pacifique et sa paternelle suprématie, le Saint-Siège vient, encore une fois, de surpasser nos espérances et de renouveler le miracle de l'Évangile : *Imperavit ventis et mari et facta est tranquillitas magna* (1). »

Le lendemain, il écrivait à Louis Veuillot :

« Quelle merveille que cette Encyclique et quelle magnifique consolation, pour l'*Univers*, d'en avoir été l'objet !... Le Pape a mieux fait que tout ce que j'avais proposé, comme il arrive souvent dans les voies de Dieu où sa miséricorde dépasse nos espérances. Vraiment il me semble que ce grand événement a redoublé ma foi. Et puis, la pensée de toute la joie qui vous en revient, après toutes vos douleurs, fait du bien à mon âme (2). »

« Condamnés sur la question de la presse religieuse laïque, l'abbé Gaduel et ses patrons perdirent, en outre, leur procès contre Donoso Cortès. Son livre, examiné à Rome sur la prière de l'auteur, fut lavé de toute censure. Pie IX ordonna aux savants rédacteurs de la *Civiltà catholica* d'en rendre compte, et ils en admirèrent la doctrine et la solidité.

« Rassuré par ces premiers avis, Donoso Cortès ne connut pas sa victoire définitive. Il mourut le 23 mai 1853, au moment où il allait donner sa démission d'ambassadeur pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Louis Veuillot a publié en 1858 une édition de ses œuvres (3) », qu'il a fait précéder d'une chaleureuse introduction.

(1) Lettre du 17 avril 1853.

(2) 18 avril 1853.

(3) L. V. II, 571, note.



## II

SYMPATHIE CROISSANTE ENTRE L'ÉVÊQUE D'ARRAS  
ET LOUIS VEUILLOT (1854-1855).

Les années 1854-1855 sont pour *l'Univers* des années de tranquillité relative, tranquillité qui sera bientôt hélas ! troublée par de nouveaux deuils et de nouveaux combats. L'évêque d'Arras continue d'entretenir des relations très affectueuses avec Louis Veillot et saisit toutes les occasions de témoigner au grand écrivain sa confiance et son estime. « La ligne de *l'Univers* est toujours très bonne, dit-il, et j'ai la confiance que Dieu lui donnera de plus en plus raison (1). »

C'est le temps où la plupart des catholiques, ralliés à l'Empire, mettent leur espérance en Napoléon III. La guerre d'Orient va éclater. *L'Univers* loue les discours de l'Empereur, soutient sa politique habile et résolue. Plusieurs de ses articles sont très remarquables aux Tuileries et reproduits dans le *Moniteur*. M<sup>rs</sup> Parisi se réjouit de cette attitude. Il a appris que Sa Majesté a envoyé, par un aide de camp, ses félicitations personnelles au journaliste : « On commence à comprendre, lui écrit-il, que des ultramontains peuvent être de bons Français (2). »

Un peu plus tard, il approuve son ami d'avoir refusé, par souci de son indépendance, une décoration plusieurs fois offerte.

« Ces gracieuses avances, écrit-il à Elise Veillot, ont été couronnées par un refus respectueux, mais invincible et fortement motivé. Rien ne me surprend dans cette affaire, parce que j'en connais le héros ; mais tout y remplit mon cœur de joie, et j'en bénis l'Auteur de tout don parfait (3). »

Mais voici que le malheur s'abat sur la famille de

(1) Lettre du 18 octobre 1854.

(2) 11 mars 1854.

(3) 27 mars 1854.

Louis Veillot. En moins de six semaines, la mort lui ravit trois de ses filles. Au milieu de ces deuils si douloureux, il sait rester ferme et manifester une admirable résignation chrétienne.

Il écrit à M<sup>sr</sup> Parisis, le 6 juillet 1855, trois jours après la mort de la petite Gertrude :

TRÈS VÉNÉRÉ SEIGNEUR, BON ET TENDRE PÈRE,

« La seule voix que j'eusse voulu entendre en arrivant ici pour ensevelir ma fille, c'est la vôtre. Je n'ai pas eu la consolation de vous rencontrer. J'aurais voulu pleurer auprès de vous, recevoir votre bénédiction. Je n'avais pas encore lu cette lettre que vous avez daigné m'écrire au premier coup de la mort de Marie, Elle a servi pour les deux blessures (1).

« Monseigneur, tout le monde me plaint ; moi, je plains ma sœur. J'ai trop à faire de m'humilier et de me repentir pour me plaindre. Mais j'adore la main divine qui purifie en châtiant. Loin de m'abattre, ces coups me relèvent. Oh ! que la miséricorde de Dieu est grande ! et quelle évidence j'en ai dans ce moment ! comme il m'avertit ! comme il me presse ! comme il me commande ! et comme je l'entends ! Il faut être à lui, n'être qu'à lui, n'avoir rien, ne rien faire que pour lui (2). »

Et le malheureux père s'attarde volontiers au souvenir des deux anges que Dieu lui a repris, il peint leurs naïves vertus, raconte leur fin édifiante

Tout le monde a lu ces pages frémissantes. Elles montrent à la fois quel cœur battait dans la poitrine de ce rude jôuteur et quelle place M<sup>sr</sup> Parisis tenait dans la famille des Veillot.

### III

#### VOYAGE DE M<sup>sr</sup> PARISIS A ROME (1856).

M<sup>sr</sup> Parisis n'avait pas revu Rome depuis 1842. Il y était attiré par toutes sortes de raisons : l'accomplissement de son devoir d'évêque ; le désir de voir Pie IX,

(1) Marie, l'aînée des filles de Louis Veillot, était morte le 18 juin, Gertrude le 3 juillet ; Madeleine mourut le 2 août suivant.

(2) *Correspondance* de L. Veillot. I, p. 314.

qu'il ne connaissait pas encore ; la nécessité de répondre à plusieurs invitations aimables et discrètes, dont la dernière datait de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; l'obligation de remercier le Saint-Siège de diverses marques de bienveillance accordées à son diocèse ou à sa personne. Dès son arrivée à Arras, n'avait-il pas, en effet, été décoré du Pallium, marque d'honneur qui ne s'attribue généralement qu'aux archevêques (23 mars 1852) ? Plus récemment, la cathédrale d'Arras avait été érigée en Basilique mineure ; et les membres du Chapitre avaient obtenu d'ajouter à leur costume une croix de vermeil azuré, dont le médaillon central représentait, d'un côté l'Assomption de la Vierge, patronne principale du diocèse, de l'autre saint Vaast instruisant le roi Clovis.

Au mois d'avril 1856, M<sup>sr</sup> Parisis résolut donc de partir pour Rome. Une lettre pastorale datée du 27 mars annonça aux fidèles son prochain pèlerinage *ad limina*.

« Ce voyage, disait-il, nous ne pouvions le faire avant d'avoir achevé la visite complète de ce grand troupeau. Mais aujourd'hui que nous avons vu par nous-même toutes vos églises et tous vos presbytères, toutes vos populations et toutes vos habitudes, toutes vos qualités précieuses et tous vos besoins dominants, tout le bien qui est déjà fait et tout le mal qui reste encore à réparer, le moment est venu d'accomplir notre promesse et d'acquitter notre engagement. »

Une circonstance avait avancé le moment de ce long voyage : c'était la présence à Rome de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, nommé auditeur de Rote, en remplacement de M<sup>sr</sup> de Ségur (1).

(1) L'arrivée du jeune prélat à Rome ne fut pas banale. A Civita-Vecchia il avait rencontré Dom Guéranger. De Civita-Vecchia à Rome, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne prit une chaise de poste et y offrit gracieusement une place à son compagnon ; ils s'en allèrent ainsi devisant, vers Rome, où ils espéraient arriver vers quatre heures du soir. On n'était plus qu'à une demi-lieue de la ville, lorsque le conducteur s'écrie : *Ecco il papa !* Voici le pape ! C'était, en effet, Pie IX au

Il quitta Arras, le 29 mars, accompagné de M. Parenty, vicaire général et chanoine titulaire. Pour ce prêtre plein de foi et de dévouement au Chef de l'Eglise, c'était un grand bonheur de prendre part à un tel pèlerinage. Passionné depuis longtemps par les études archéologiques, il tressaillait, en outre, à la pensée qu'il allait vivre pendant quelques semaines au milieu des chefs-d'œuvre de l'art et des plus merveilleux souvenirs de l'histoire.

A Paris, M<sup>sr</sup> de Strasbourg se joignit aux deux pèlerins. C'était un aimable compagnon, qui sema sur la route ses trésors d'esprit et de bonne humeur, sauf pourtant pendant les heures de traversée : M<sup>sr</sup> Røss n'avait pas le pied marin. Le 7 avril, M<sup>sr</sup> Parisis s'embarque à Marseille où il constate avec joie que le port est en plein repos le dimanche. Le lendemain, il arrive à Gènes qu'il visite. Les notes qu'il envoie à ses « très chers collaborateurs » nous montrent avec quel intérêt il s'applique à connaître la situation religieuse des pays qu'il traverse. A propos de Gènes, il écrit :

« Il y a les restes d'une ancienne foi très merveilleuse. Cependant j'aime mieux notre position que la leur... Ils dépérissent et perdent, tandis que nous renaissons et réparons. Chez nous, je crois voir le mois de mars avec ses giboulées et ses boutons préparant les fruits. Ici c'est, à mes yeux, le mois de novembre avec les derniers de ses fruits qu'on va cueillir, et ses feuilles qui tombent. »

Il faut ensuite affronter la mer de nouveau :

milieu de son peuple, à pied, sans escorte. Les deux voyageurs descendirent aussitôt de voiture. Le pape reconnut l'abbé de Solesmes et, l'appela par deux fois. Celui-ci se tenait prosterné. Pie IX le releva et avec un sourire : « Je ne puis pas dire que je venais au-devant de vous : on le dirait pourtant. » Dom Guéranger nomma son compagnon ; le pape eut pour lui quelques mots d'intérêt, donna à tous deux sa main à baiser et reprit sa promenade interrompue. Les deux pèlerins entrèrent à Rome, fort joyeux de cette aventure. Le lendemain, toute la ville savait le détail de cette première audience donnée sur le grand chemin ». *Dom Guéranger*, II, p. 121.

« Nous allons partir pour Livourne et nous aurons le vent debout. Dieu fait bien tout ce qu'il fait. Mais si d'ici à demain rien n'est changé dans ses adorables desseins, nous aurons eu une grosse nuit. *Maria et omnia quæ in eis sunt laudent nomen Domini* (1). »

Il arrive à Civita-Vecchia. Une chaloupe du gouvernement pontifical vient le prendre à bord ; on le dispense de toutes les formalités requises des autres voyageurs. Au moment où il entre à Rome en chaise de poste, il rencontre M<sup>sr</sup> de la Tour-d'Auvergne qui, dans sa voiture de demi-gala, vient au-devant de lui. L'accueil fut tout à fait cordial.

« Nous sommes délicieusement chez notre charmant Prince-Prélat, votre collègue toujours (2) ». — « Ce jeune prélat, écrit-il à Louis Veuillot, se pose très bien à Rome. Modestie, dignité, prudence, il montre déjà les qualités qui pourront plus tard le mettre à même de faire du bien. »

Dès le premier jour libre après son arrivée, il eut une audience du pape.

« J'ai admiré, dit-il, la dignité souveraine du Pontife autant que la simplicité affectueuse du Père commun. J'ai trouvé Pie IX aussi grand qu'il est bon, et aussi supérieur dans son intelligence qu'il est humble dans ses sentiments. »

M. Parenty était auprès de son évêque. Pour la circonstance, il avait revêtu ses insignes de chanoine, et sur sa poitrine brillait la croix canoniale que Pie IX reconnut et admira.

Cette première audience fut tout entière consacrée aux affaires concernant le diocèse d'Arras. Mais M<sup>sr</sup> Parisi avait bien promis à ses amis de l'*Univers* de ne pas les oublier auprès du souverain Pontife :

« Oh ! non, écrit-il à M<sup>lle</sup> Veuillot, je n'ai perdu de vue ni vous, ni vos frères, ni l'*Univers*, car tout cela me tient au cœur. »

(1) Lettre du 8 avril.

(2) Lettre à M. des Billiers, 15 avril.

Il lui annonce la deuxième entrevue qu'il va avoir avec Pie IX, et où il compte aborder cette importante question. D'ailleurs, le journal a de nombreuses sympathies à Rome.

« Je m'en suis informé partout, et partout on m'a répondu que l'*Univers* n'avait rien à craindre ici. Je ne crois même pas à propos de paraître inquiet. En combattant trop des craintes sans fondement, on peut quelquefois les inspirer à ceux qui ne les avaient pas. Nul ne pense à Rome que l'*Univers* puisse faire du mal par sa polémique. On l'accuse seulement d'être mal renseigné sur certaines affaires qui touchent au Saint-Siège. Mais ces erreurs accidentelles sont largement compensées par le talent, le dévouement, le courage que tous louent et admirent. On sait fort bien que le ton du journal n'est pas celui d'une encyclique, mais on sait aussi que cela ne peut pas être... L'*Univers* est certainement la feuille étrangère la plus lue par le Sacré-Colège et par les prélats qui l'approchent de plus près (1) ».

Quelques jours plus tard, il donne à Louis Veillot des détails sur sa deuxième audience.

« Le Saint Père, après diverses réflexions, toutes vraies, sages, incontestables, a, d'une voix émue et avec un geste vif, ajouté ces mots : *Mais ils veulent me faire dire que l'Univers a fait plus de mal que de bien. Moi, je ne crois pas cela, je crois que l'Univers a fait et fait encore beaucoup de bien.* »

Ces paroles étaient formelles et rassurantes. Il eût été indiscret de demander davantage au Saint Père : c'était le conseil que l'évêque d'Arras donnait à Louis Veillot, qui s'en rapportait volontiers aux avis du judicieux prélat.

« Le résultat le plus utile de nos démarches successives, lui disait-il encore, c'est que le Saint Père connaît notre attachement pour cette feuille catholique, et que, dans l'occasion, il se le rappellerait. Mais, pour le moment, il n'y a point l'ombre d'un danger (2). »

(2) Lettre du 23 avril 1856.

(1) Lettre du 19 avril 1856.

Le jour même de cette audience, le pape voulut témoigner de la façon la plus délicate à l'évêque d'Arras les sentiments d'estime et d'affection qu'il avait à son égard. Il lui envoya un cierge énorme, haut de six pieds, revêtu de fines et riches peintures.

« Ce sont de grandes qualités, disait à ce propos le prélat au directeur de l'*Univers*, surtout chez le Pasteur suprême, que cette bonté inépuisable qui veut donner toujours, et cette haute délicatesse qui sait donner toujours à propos. J'espérais, comme vous l'avez si bien dit, n'avoir ici qu'à remercier : mais, contre mon attente, j'ai eu encore à recevoir. »

Malgré les sympathies qu'il rencontrait à Rome, malgré l'atmosphère de saine et fortifiante doctrine où son âme se retrempeait avec allégresse, l'évêque d'Arras parla bientôt de quitter la Ville éternelle. On fut surpris d'une telle décision. Rome était un théâtre où il pouvait exercer une action si profonde, donner sur les choses de France des renseignements et des avis si précieux !

« On me reproche, mande-t-il à ses vicaires généraux, de partir si tôt, et en effet, j'ai vu ce matin, dans la réunion des Cardinaux, que les rapports commencent à devenir plus intimes. Il y aurait à la longue beaucoup à dire, surtout sur les détails de la position de l'Eglise en France..... Mais ce bien tout éventuel ne peut l'emporter sur les devoirs et sur les affections qui me rappellent près de vous. Veuillez croire que partout je pense à vous avec l'attachement le plus sincère et le plus intime en Notre-Seigneur (1) »

Le 5 mai, il se remet en route pour la France, ravi de ce qu'il a vu à Rome, constatant avec joie que l'organisation des Etats pontificaux ne mérite pas les reproches dont on l'accable.

« Les routes du Gouvernement pontifical sont les plus belles et les mieux tenues que je connaisse dans le monde. Première

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1856.

réponse, en passant, à bien des impertinences... Contrairement à bien des appréciations, je n'aime en Italie que les sujets du Pape. Sans me faire illusion sur ce qui leur manque, je les trouve doués de qualités sociales d'un ordre supérieur, qui manquent essentiellement aux peuples modernes, et notamment aux Français. »

Il s'arrête à Lorette, Ancône, Rimini, Bologne, Mantoue, renonce à Venise et rentre en France par le Mont Cenis. Le 23 mai, il est à Arras. Le lendemain, il reçoit son clergé qui vient le féliciter à l'occasion de son retour. Voulant faire lui-même les frais de tout l'entretien, il avait demandé au Prévôt du chapitre de ne point lui adresser de compliment.

Quelques jours plus tard, il envoie à ses diocésains une lettre pastorale où il dit :

« Nous avons surabondé de joie dans ce pieux pèlerinage, dont les fatigues sont si facilement oubliées quand on y vit un peu de la foi, et quand on y voit autre chose que les ouvrages de l'homme, quelque merveilleux qu'ils puissent être. »

A la façon dont il présente ensuite le tableau des mœurs et des institutions dans les Etats Pontificaux, on sent qu'il répond à des préoccupations du moment. Le Congrès de Paris venait de se terminer, en effet (mars 1856). Pour la première fois il avait été question officiellement du Pouvoir temporel du Pape ; et depuis lors, on sentait l'agitation se propager en Italie. Il était bon que la lumière se fit sur les points mêmes que la politique avait intérêt à obscurcir.

---



## CHAPITRE XIX

### DROITS ET DEVOIRS DU JOURNALISME CATHOLIQUE

---

#### III. — A propos du pamphlet : « *L'UNIVERS* jugé par lui-même. » (1856).

- I. Le Pamphlet. — Intervention décisive de l'évêque d'Arras : « *L'Univers* grande institution catholique ». — Devant les tribunaux. — Assassinat de M<sup>sr</sup> Sibour (3 janvier 1857).
- I. Progrès des doctrines romaines en France. — Influence de M<sup>sr</sup> Parisis sur ce mouvement. — Grandeur et portée de ces luttes.

Nous avons vu avec quel affectueux empressement M<sup>sr</sup> Parisis avait fait parvenir au rédacteur en chef de *l'Univers* les approbations les plus augustes. Elles venaient bien à point, car le journal était à la veille d'un nouvel et terrible assaut.

#### I

#### LE PAMPHLET.

Depuis l'encyclique *Inter multiplices*, Louis Veillot et l'œuvre qu'il personnifiait semblaient être le cauchemar de M<sup>sr</sup> Sibour et de M<sup>sr</sup> Dupanloup. Ils cherchaient le moyen d'abattre cette puissance, qui leur faisait ombrage et par elle-même et par les doctrines dont elle était le porte-drapeau (1). L'évêque d'Orléans se plaignait du « dogmatisme tyrannique » de *l'Univers*.

(1) Voir, sur ce point, les fortes pages d'EUG. VEILLOT (*Louis Veillot*, III, 157 et suiv.).

Il le regardait comme « une plaie vive au sein de l'Eglise. Il a causé de grands maux, ajoutait-il, et il en prépare de plus grands, si on ne l'arrête pas. »

L'arrêter ! Certes l'entreprise était de conséquence, mais elle n'était pas facile. Les tentatives des années précédentes avaient échoué lamentablement et l'autorité du journal ne cessait de grandir. Il fallait pourtant en finir. Il y avait un moyen de frapper un coup définitif : c'était d'accabler l'*Univers* sous ses propres doctrines. Il ne s'agissait pour cela que de rechercher dans la collection du journal des textes biens probants et de les placer, avec quelques commentaires, sous les yeux de tous.

Vers la fin de juillet 1856, parut donc, chez l'éditeur Dentu, une brochure imprimée avec luxe et intitulée : *L'Univers jugé par lui-même, ou Etudes et documents sur le journal l'Univers de 1845 à 1855*. Elle ne portait pas de nom d'auteur. Elle était faite de nombreux textes tirés du journal de Veillot, entourés de commentaires violents et malveillants. Le procédé est connu. On collectionne un grand nombre de phrases détachées de leur contexte, de fragments empruntés à des articles datant d'époques différentes, on les arrange, on les interprète et, selon l'intention qui a présidé à cette savante cuisine, on fait, à l'auteur ainsi traité, dire blanc ou noir. « D'un drapeau tricolore ne laissez que le rouge et vous aurez fait, du drapeau de la loi, celui de la révolte. Ainsi avaient généralement procédé les justiciers de l'*Univers jugé par lui-même*. (1). »

Le journal se trouvait convaincu d'avoir soutenu les doctrines les plus folles, les plus coupables, les plus dangereuses.

Il avait servi tour à tour le despotisme et la démagogie, prôné l'insurrection et le régicide, et cela, au nom de l'autorité de l'Eglise elle-même. Il avait applaudi à toutes les insurrections et à l'assassinat : il avait soute-

(1) L. V. III, p. 100.

nu Fourier, protégé Michelet et Quinet. De plus il avait ouvert « école d'injures, de sophismes et de mépris ». Les rédacteurs et principaux collaborateurs de la feuille criminelle, surtout Louis Veillot, étaient représentés comme les disciples de Danton et de l'Arétin.

Le pamphlet composé avec art, distribué à profusion, vanté sur le mode lyrique par plusieurs journaux à enseigne catholique, produisit une grande émotion en France. Les amis de *l'Univers* frémissaient d'indignation et furent obligés de convenir que le coup était adroitement porté.

M<sup>gr</sup> Parisis allait partir pour une tournée de cinq jours, quand il reçut le libelle anonyme. Il le lut aussitôt et écrivit à Veillot :

« Si vous n'aviez pas une certaine abondance de vie et des racines profondes dans toutes les parties du monde catholique, ce serait un coup de poignard dont vous ne vous relèveriez pas. Quelle indignité de rassembler, dans une mince brochure, tout ce qui peut se trouver de défectueux dans vingt volumes, sans faire mention du reste, et de dire au public : voilà l'œuvre (1)... »

Le journaliste, au cours d'un entretien avec le Nonce M<sup>gr</sup> Sacconi, lui montra la lettre de l'évêque d'Arras : « Il a raison, s'écria le Nonce, c'est un coup de poignard porté dans l'ombre. »

Le premier moment de stupeur passé, on comprit qu'il fallait agir et jeter à terre la nouvelle machine dressée contre *l'Univers*. C'était bien l'avis de M<sup>gr</sup> Parisis. Personne dans l'épiscopat ne s'était encore prononcé sur le libelle. Spontanément, et parce qu'il y voyait un devoir à remplir, une injustice à réparer, il résolut de dire tout haut sa pensée.

Et c'est au courant d'une plume frémissante de colère et d'une main qu'on sent prête à tenir l'épée qu'il écrivit à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, dans les derniers jours de juillet :

(1). Lettre du 21 juillet 1856.

## MA TRÈS CHÈRE FILLE EN JÉSUS CHRIST,

Que Dieu daigne éclairer et soutenir vos frères ! Il me paraît que la tempête se lève plus furieuse que jamais contre le pauvre *Univers*. L'article que je viens de lire dans l'*Ami de la Religion* de ce jour, et qui n'est pas de son signataire, annonce une guerre à mort. Je me jette donc une troisième fois dans la mêlée, et en finissant ce bout de lettre, je prends la plume pour en faire une dont vous aurez bientôt des nouvelles. Priez pour moi, à qui vous êtes tous si chers en Notre-Seigneur. »

En effet, le 4 août, arrivait aux bureaux du journal le brouillon d'une lettre que Monseigneur envoyait à l'*Ami de la Religion*, dont le directeur, l'abbé Sisson, vantait sans cesse le pamphlet anonyme :

« J'espère qu'il l'insérera, disait-il. Dans tous les cas, je vous autorise à l'insérer vous-même sans délai. J'espère, ajoutait-il, que vous me lirez malgré mon horrible barbouillage. J'ai fait cela bien vite, mais il y a urgence (1). »

Louis Veuillot, dans sa réponse au prélat, raconte l'arrivée de l'heureux message que pressentait son amitié.

« J'avais vu, la veille, le Nonce qui avait été fort bien pour nous depuis le commencement de cette affaire. Il m'avait dit : « Il faudrait qu'un évêque prît la parole, et que ce ne fût pas le premier venu, il faudrait un caractère ferme, une grande situation dans l'opinion... l'évêque d'Arras ». Et moi, je disais : « Oui » ; et j'ajoutais : « J'espère, et, s'il le trouve nécessaire, il le fera. » Le lendemain, votre lettre arrivait (2). Mon frère

(1) Lettre du 3 août 1856.

(2) M<sup>r</sup> Parisis reconnaît formellement que sa démarche en faveur de l'*Univers* a été toute spontanée. C'est ce qu'il affirme dans sa réponse à la lettre de Louis Veuillot.

MON CHER VEUILLOT,

Vous pouvez dire bien haut que ma lettre à l'*Ami de la Religion* est toute spontanée, que ni vous, ni personne au monde, ne m'en avez donné l'inspiration ou le désir. Je l'ai écrite parce que je me suis

l'envoya bien vite à l'imprimerie et accourut chez moi : « Un évêque a parlé ! — Qui ? — Ne le devines-tu pas ? Arras ! — Dieu soit béni. Que dit-il ? — Je ne l'ai pas lu. » Il n'en avait pas pris le temps, et cela n'était pas nécessaire pour que nous fussions heureux : heureux pour nous-mêmes, heureux pour vous ; heureux de voir cet honneur et cette gloire de servir la justice, échoir à l'homme le mieux fait pour les bien porter (1). »

Cette lettre de M<sup>sr</sup> Parisis devait avoir un grand retentissement. La voici à peu près tout entière.

A M. LE RÉDACTEUR DE « L'AMI DE LA RELIGION ».

Arras, 2 août 1856.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Votre premier article de ce jour me détermine à vous adresser les observations qui suivent, en vous priant de les insérer dans votre prochain numéro.

« *L'Univers* est, depuis quelque temps, en butte à des attaques tellement violentes, de la part des hommes les plus connus pour leur dévouement à la religion, que l'on se demande avec anxiété quel est le véritable but de cette coalition étrange.

« Si *l'Univers* était ce que l'on dit et s'il n'était que cela, son procès serait tout fait, il faudrait le supprimer. Eh bien, je ne crains pas de le proclamer comme une profonde conviction, la suppression de *l'Univers* serait pour la religion un malheur public.

« D'abord, il m'est comme impossible de me défendre d'un rapprochement qui, sans doute, ne peut être légitime qu'à l'aide du vers connu :

...*Si parva licet componere magnis*

mais qui cependant offre des points de comparaison bien remarquables.

senti indigné contre l'injustice et inquiet de la situation — Vous en êtes reconnaissant, et cela m'est très doux, et j'ai lu avec délices les lettres où vous l'exprimez ; mais l'espoir de cette jouissance n'a été pour rien dans ma détermination. Seulement je remercie Dieu de ce que, dans cette occasion, les opprimés que j'ai eu à défendre se trouvent parmi les hommes que j'aime le plus. »

(1) Lettre du 5 août.

« Comment les ennemis de la religion parvinrent-ils, au dernier siècle, à faire supprimer les Jésuites, en France d'abord, et plus tard dans toute l'Église ? Est-ce par leurs propres forces ? Oh ! non, leurs attaques étaient trop suspectes et la société encore trop généralement catholique pour qu'aucune puissance osât faire ouvertement un pareil holocauste sur l'autel de l'incrédulité moderne. Les impies n'obtinrent ce triomphe qu'en prenant pour alliés des hommes croyants.

« A côté de la Compagnie de Jésus, il y avait des Compagnies rivales sous plusieurs rapports ; rivales d'intérêt, rivales de considération et d'influence, rivales de talent et d'opinion, quelquefois rivales de parti.

« Qu'a fait l'impiété ? elle a flatté ces rivalités, honorables sans doute ou innocentes d'abord ; elle y a glissé de l'animosité, de la jalousie, de l'amour-propre piqué, elle y a surtout suscité l'esprit de secte ; et, quand elle les eut mises de la sorte à sa disposition, elle s'est, par elles, transformée en ange de lumière ; elle a puisé ses armes, non plus dans le répertoire des négations impies et des blasphèmes déclarés, mais dans l'Écriture Sainte et dans les Saints Pères. Ainsi le loup parlait sous la peau de la brebis, et c'est au nom des intérêts les plus sacrés de la vérité divine, de la sécurité des souverains et de la paix du monde catholique, qu'il demandait la réprobation des plus fidèles et des plus courageux défenseurs du catholicisme.

« Maintenant, ces hommes qui se piquaient d'être croyants et qui étaient devenus, sans y réfléchir, les plus puissants auxiliaires de l'incrédulité, comment s'y prirent-ils pour faire triompher un projet qui était devenu le leur, étant passé dans leur cœur après avoir été conçu dans la tête des philosophes ? Ils s'y prirent précisément comme on le fait à l'égard de l'*Univers*. Ils méconnurent et s'efforcèrent de faire oublier les services rendus par les Jésuites ; puis ils allèrent déterrer, dans quelques-uns de leurs livres, quelques phrases plus ou moins hasardées ou malheureuses, et ils dirent fièrement au monde : Telle est la doctrine de l'infâme Compagnie de Jésus ; et comme le monde, de son côté, bien que perdu par le scepticisme et par la débauche, ne manquait pas de dire, dans son hypocrite sagesse, que la morale des Jésuites était pour lui un scandale et leur existence un sujet de trouble, les chrétiens dupes ou passionnés dont nous parlons en concluèrent qu'en effet le monde serait meilleur, si les Jésuites n'existaient pas, et que l'honneur de l'Église, aussi bien que la paix publique, exigeaient leur suppression.

« On a vu si cette suppression, qui, bien entendu, n'est pas et ne peut pas être ici en cause, a favorisé ou la conversion des philosophes, ou la pureté de la morale, ou l'affermissement des trônes. Ce n'est pas à vous, Monsieur le Rédacteur, que j'ai besoin d'apprendre qu'en fait, à part les motifs souverains qui l'ont déterminée, cette suppression a été un boulevard de moins pour l'Église, un triomphe de plus pour l'impiété, un pas de plus vers la Révolution.

« Certes, je ne suis pas assez aveugle pour assimiler les glorieux et gigantesques travaux des Jésuites aux humbles labeurs des rédacteurs d'un journal, et je tiens à protester contre le ridicule que l'on pourrait vouloir attacher à ce rapprochement ; je m'en sers uniquement pour mieux mettre ma pensée au jour.

« Les services rendus à la cause de l'Église par l'*Univers* sont ceux que rend partout le journalisme catholique, dont personne aujourd'hui ne méconnaît ni l'importance, ni la nécessité ; seulement ses services sont plus grands que ceux des autres, parce qu'il est lui-même le plus grand, c'est-à-dire le plus influent et le plus répandu de tous les journaux catholiques. C'est lui qui les a tous précédés, et tous, pour ainsi dire, produits. Ceux même qui le combattent aujourd'hui, c'est lui qui les soutient et les alimente, non seulement en France, mais dans toutes les contrées de l'Europe.

« Qu'il vienne tout à coup à disparaître, quel vide, quel isolement, quelle stupeur ! Qui est-ce qui le remplacera ? Quand est-ce qu'une autre feuille catholique aura conquis une position semblable ou équivalente ?

« N'est-il pas vrai qu'à ce seul point de vue, si l'*Univers* est un journal vraiment religieux, et il est difficile de le méconnaître, sa disparition serait un grand malheur ?

« Au reste, et ici je reviens à ma comparaison, pour bien savoir si la religion aurait ou non à gémir de cette suppression, veuillez réfléchir à ce que les impies en ressentiraient tous. Certainement tous en seraient réjouis, très réjouis. Donc, c'est que la religion aurait à en souffrir du dommage et de la douleur. En général, Monsieur le Rédacteur, défions-nous, éloignons-nous de ce qui doit réjouir les ennemis de Dieu ; quand on s'y complait, c'est qu'on est, par quelque côté, de connivence avec eux. »

Or, dans certaines questions secondaires, comme la question des classiques, la question du traditionalisme

et du rationalisme, l'*Ami de la Religion* n'a-t-il pas eu le triste avantage de plaire aux mécréants et aux indifférents, tandis que l'*Univers* a eu la gloire de leur déplaire ?

Restent les accusations lancées contre le journal de Louis Veuillot. M<sup>sr</sup> Parisis est d'autant plus à l'aise pour y répondre, qu'il n'a pas la prétention de faire exclusivement un panégyrique.

« Vous dites, avec plusieurs autres, que l'*Univers* a eu bien d'autres torts, et vous vous réjouissez de ce qu'une brochure récente vient d'extraire, de vingt volumes in-folio, et de juxtaposer des citations qui ne rempliraient pas en tout un numéro du journal, en donnant pour conclusion : Voilà l'*Univers*. Je viens de vous dire, Messieurs, que l'auteur des *Provinciales* vous a devancés dans cet art facile. J'ajoute que vous ne l'avez pas égalé.

« Il y a donc, dans les vingt volumes in-folio qui composent la collection de l'*Univers*, quelques paroles mal sonnantes, au moins pour certaines oreilles. Mais d'abord la merveille serait qu'il n'y en eût pas. On a eu tort, avons-nous dit, de juger la doctrine de la Compagnie de Jésus par quelques propositions extraites des ouvrages de quelques Jésuites espagnols ; et cependant ces Jésuites écrivaient de sang-froid et à loisir ; ils n'étaient pas, comme le journaliste, toujours dans l'excitation de la mêlée et dans le péril des improvisations. Ils n'avaient pas à subir les secousses violentes de ces transformations politiques qui inquiètent et font vaciller les plus fermes intelligences. La seule question sérieuse est donc de savoir, non pas si l'*Univers* n'a pas un mot à retrancher ou à modifier, mais si au fond, et dans son ensemble, il soutient les bonnes doctrines et combat les mauvaises. Qui oserait dire que non ?

« D'ailleurs, comment n'avez-vous pas remarqué que la plupart des phrases qu'on lui reproche sont antérieures à 1853 ? or, dans cette année, parut une Encyclique, témoignage le plus glorieux, le plus doux, le plus extraordinaire qu'un journal ait jamais reçu. Hélas ! témoignage en même temps le plus redoutable par les jalousies profondes qu'il a suscitées et qui devaient éclater un jour.

« Or, cette Encyclique, elle a jugé l'*Univers* sur tout son passé. Sans doute, elle n'a pas prétendu tout justifier ; mais elle a jugé que, nonobstant ses défauts, l'*Univers* ne méritait pas la



condamnation dont il était frappé ou menacé ; qu'au contraire, il méritait des encouragements, des félicitations, des avis.

« De quel droit venez-vous donc maintenant exhumer les pièces d'un procès jugé par le tribunal le plus élevé et le plus sûr qu'il y ait en ce monde ? »

« Le Saint-Siège a vu ce que vous ne voulez pas voir, qu'à côté de quelques paroles que l'on nous permet de juger sévèrement, il y en a des milliers qui méritent l'approbation, sinon l'admiration des catholiques et les bénédictions de l'Eglise. »

Et après avoir montré en *l'Univers* le défenseur le plus puissant et le plus courageux de ceux qui souffrent persécution dans l'Eglise, quelque part qu'ils soient, la lettre se termine ainsi :

« Quoi ! vous préparez une série d'interpellations publiques, vous catholique, à un journal catholique ! Mais, de grâce, voyez donc derrière vous ceux que vous allez faire rire d'un rire infernal ; et voyez donc devant vous ceux qui versent des larmes saintes et donc vous allez aigrir les plaies... »

Louis Veuillot avait fait précéder la lettre d'un court préambule où il déclarait que sa tâche se trouvait désormais simplifiée :

« Nous sommes bien fiers, disait-il, nous l'avouons et on nous le pardonnera, du nouveau témoignage que l'illustre prélat veut bien nous donner. Dès à présent, l'attaque dont on croyait faire tant de bruit est jugée par le public. Entre la parole de Monseigneur l'évêque d'Arras et l'anonyme sur lequel s'appuient nos adversaires, il n'y a plus place pour une hésitation. »

Pendant que *l'Univers* portait partout cette bonne nouvelle, Veuillot, au comble de la joie, écrivait lettre sur lettre au courageux prélat. La gratitude est à la hauteur du service rendu, tant elle respire de noblesse et d'affection. Il lui dit dans sa lettre du 5 août :

« ...Une des choses délicieuses de ce monde, c'est l'admiration ; et rien n'est délicieux à admirer comme l'homme qui fait bien une belle action, dans son ordre et à propos, avec ce caractère de gratuité qui n'est plus le devoir vulgaire, mais le devoir secret

et propre des grandes âmes. Ainsi, voilà des gens de bien, victimes d'une lâche agression, entortillés dans les filets du mensonge, insultés et diffamés par des prête-noms, avec une connivence générale, obligés à une défense difficile, périlleuse et qui, par les adroites dispositions de leurs ennemis, les compromettra peut-être autant que le silence. On le voit, on les plaint sincèrement, et on s'éloigne ; on ne veut pas s'associer à leur sort, on craint le crédit et l'insolence de leurs adversaires, on craint cette mauvaise renommée dont la calomnie a su les habiller. Qu'ils se tirent d'affaire comme ils pourront ! Alors l'homme paraît, l'homme qui aime vraiment la justice, le vrai patron, le vrai ami. Il ne craint pas de se compromettre, celui-là ; et il n'attend pas qu'on l'invite. Il vient, il accourt, il dit : « Me voici ». Et toute iniquité tombe. Cet édifice qui paraît inébranlable, est renversé à son souffle. J'ai vu ce spectacle hier. Dans la soirée, j'ai eu l'occasion de lire votre lettre devant deux évêques qui me plaignaient beaucoup la veille, sans avoir même la pensée de me secourir. Ils étaient dans l'admiration et dans une sorte de stupeur, voyant tout cela crouler. Votre rôle alors leur parut beau et même facile : oui, facile ; mais avoir le cœur de faire cette chose facile, c'est pour eux, ce qui ne l'était pas...

« ...Je dinais le soir chez le Nonce, où se trouvaient le cardinal Wiseman, l'archevêque l'Auch et l'évêque de Perpignan. J'annonçai votre lettre à M<sup>re</sup> Sacconi. Il en fut véritablement charmé et porta cette nouvelle à ses convives, qui la reçurent tous avec joie.....

« ...Je me rappelle, Monseigneur, une autre circonstance où Votre Grandeur fit tomber d'un mot, avec la même générosité de cœur et la même fermeté d'esprit, une vilaine intrigue, semblable à celle qui s'ourdissait ces jours-ci et de la même main. Le sentiment qui me domina alors, plus encore que la reconnaissance, fut de me rendre digne, autant que je le pourrais, de mon patron. Je l'éprouve avec une force égale aujourd'hui, et j'aime à me dire qu'à vos yeux je n'y ai pas trop manqué. Vous voulez bien que je vous remercie encore de cela, et surtout de cela. Il n'y a rien dont mon cœur puisse vous savoir tant de gré, ni le vôtre être plus content. Oui, très vénéré Père, vous mettez en moi un ardent désir du bien, et il me semble que je m'interdirais une chose mauvaise, simplement par respect pour vous (1). »

(1) *Correspondance de Louis Veuillot*, V, p. 375.

A sa lettre, Louis Veillot joignait celle qu'il venait de recevoir de l'abbé Sisson, dont l'article avait occasionné la réplique de M<sup>gr</sup> Parisis. Elle était sur un ton assez aigre et prétendait ne voir, dans la lettre épiscopale, qu'une plaidoirie d'avocat. D'ailleurs ses réflexions, pour être désagréables, n'avaient rien de concluant. Elles furent, sur le désir de l'évêque d'Arras, insérées dans l'*Univers*. Mais Louis Veillot les fit suivre d'une note de M<sup>gr</sup> Parisis. Par delà M. Sisson, elle visait « les membres du grand Sanhédrin où se médite le projet de condamnation ». Voici cette note :

« Je vous prie de dire si j'ai parlé, c'est comme évêque, et non comme publiciste. J'ai vu la religion intéressée dans cette affaire, non pas en ce qui concerne les questions débattues, lesquelles sont le plus souvent placées sur le champ libre des opinions, mais en ce qui concerne l'existence même de l'*Univers*, menacée par des projets que je connais, que je déplore, et que je ne puis pas ne pas craindre. Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique qui, depuis vingt ans, porte de plus en plus la défense de l'Église dans toutes les parties du monde, et que l'on veut faire briser par ceux mêmes à qui elle est dévouée. J'ai vu des passions violentes et d'incroyables illusions au service de ce projet détestable, et j'ai jeté le cri d'alarme ; voilà tout le secret de ma lettre...

† P. L., *Evêque d'Arras.* »

L'effet de la lettre d'Arras fut immédiat. Les clameurs s'élevèrent du côté des libéraux et des gallicans. L'expression de *grande institution catholique*, appliquée à l'*Univers*, leur paraissait particulièrement dure à digérer. L'évêque eut plus d'une fois à revenir sur cette qualification, qu'il défendit toujours et revendiqua comme l'expression de la vérité. Il écrit, l'année suivante, à M<sup>lle</sup> Elise Veillot : « Je prie pour l'*Univers* que je regarde, quoi qu'on dise, comme une *grande institution catholique*. Quoi ! le premier venu, qui instruit une vingtaine de personnes, pourra se nommer chef d'*institution* et se faire accepter comme tel ; et une

tribune établie pour parler régulièrement le langage de la vérité à des milliers et milliers de catholiques, dans toutes les parties du monde, ne pourra pas mériter ce nom ? Je le maintiens donc, malgré M. Gaultier de Claubry (1) ».

Du côté des amis de l'*Univers*, les adhésions à la lettre vengeresse arrivèrent en très grand nombre. L'évêque d'Arras vit affluer les félicitations, les approbations, les remerciements. Il en reçut de personnes qui lui étaient tout à fait inconnues.

« Si l'absinthe doit venir ensuite, il me semble que je puis dire : Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt (2). »

Un ami de l'*Univers* voulait faire les frais d'un tirage de la lettre à 25.000 exemplaires.

« Il faut que je conte à Votre Grandeur, écrit Louis Veillot, une histoire que le P. Laurent, capucin, nous a apportée hier de Rennes. Un curé de ce pays-là, notre ami, lisant la lettre de l'évêque d'Arras, a été pris de tant de joie et d'admiration, qu'aussitôt il a découpé la précieuse lettre, l'a encadrée et l'a mise dans sa plus belle chambre (3) »

Dans les réponses de Monseigneur à ses correspondants, nous trouvons çà et là quelques indications sur son état d'âme au moment où il lançait sa lettre en faveur du journal calomnié.

« Je crois bien, dit-il à M<sup>me</sup> de Cuverville, que c'est Dieu qui me l'a inspirée, car malgré mon désir général et continu d'être utile à cette œuvre précieuse, je ne pensais, un quart d'heure auparavant, à rien de ce que j'ai écrit, puis c'est venu comme

(1) Lettre du 16 mai 1857. — M. Gaultier de Claubry, « catholique libéral, tenu pour savant en chimie, mais bonhomme passionné et hurluberlu », selon l'expression d'Eug. Veillot, vit que *L'Univers* jugé par lui-même allait mourir; il le refit sous ce titre nouveau : *L'Univers en présence de lui-même* : et personne n'y prit garde.

(2) Lettre à M<sup>me</sup> Veillot, 9 août.

(3) Lettre du 27 août.

d'une source et j'avoue que j'ai été fort heureux de la laisser couler (1).

Il fait parvenir à Louis Veillot quelques échos du volumineux courrier qui lui arrive chaque jour.

« Ma lettre du 2 août, lui mande t-il, m'attire toute une nuée de correspondants pour ou contre. Ces derniers sont jusqu'à présent polis et quelques-uns méritent que je leur réponde. Tous protestent contre l'intention supposée par moi de tendre à la suppression de *l'Univers*. Je leur réponds qu'ils sont dupes et n'ont pas le mot d'ordre de leurs chefs. Ils me disent que je me compromets ; je leur réponds que ma vie s'est passée à me compromettre de la sorte, que ce peut être pénible, mais que cela me paraît entrer dans les vues de la Providence sur moi... »

Mais l'évêque d'Arras n'est pas un homme qu'aveugle le parti pris ou l'esprit de système. Il lui arrive de trouver, sous la plume de certains adversaires, des critiques, des objections qui ne sont pas sans fondement. En ami fidèle, il les soumet au journaliste et en profite pour donner quelques conseils.

« ... Toutefois, dit-il dans la même lettre, il est deux points auxquels je n'ai pas répondu, parce qu'ils me semblent un peu fondés, du moins en apparence, et je vous les transmets pour que vous en fassiez votre profit.

« Un de mes correspondants m'écrit : « Le talent du polémiste (M. Louis Veillot) est trop souvent réservé au service de sa propre personnalité ou des autres rédacteurs principaux... » Viennent ensuite des indications en manière de preuve. — Les circonstances l'ont voulu ainsi, mais il est sûr que c'est regrettable.

« Un autre m'écrit : « *L'Univers* ne convient jamais d'une seule de ses fautes et ne rétracte aucune de ses paroles. » Il est clair qu'un journal ne doit pas trop souvent faire son *mea culpa* ; cependant si, comme il est probable, dans la collation que vous

(1) Lettre du 18 août 1856. — « Quant à la lettre à *l'Ami de la Religion*, je l'ai lancée subitement comme un impérieux devoir au moment où je crus voir le complot près d'éclater ».

(Lettre à l'abbé PELLETIER, 16 août 1856).

faites, il se trouve des paroles qui prêtent à un mauvais sens ou qui ne puissent se justifier, vous en conviendrez rondement, afin de prouver que vous n'avez ni entêtement, ni amour-propre, et vous affirmerez que tout journal en est là. Seulement vous ajouterez que vous n'en faites nullement un système.

« Vous voyez jusqu'à quelle sollicitude maternelle va mon amitié pour vous en Notre-Seigneur (1). »

L'épiscopat, en grande majorité, applaudit avec empressement à la démarche de M<sup>sr</sup> Parisis. Le cardinal Gousset lui écrit :

« Je ne saurais vous exprimer toute la satisfaction que j'éprouve en lisant la magnifique lettre que vous avez adressée au directeur de *l'Ami de la Religion*. Cette lettre est venue à propos. Il est temps d'arrêter ou du moins de réprimer les intrigues de ceux qui ne peuvent pardonner à *l'Univers* les services qu'il a rendus en défendant la foi contre les erreurs de la philosophie moderne, les institutions de l'Église ou les prérogatives du Saint Siège contre les nouveautés des derniers siècles... Votre lettre ne laissant rien à désirer, je ne me suis point proposé d'y rien ajouter... je la considère comme une véritable service rendu à l'Église (2)... »

Une des lettres qui réjouissent le plus l'évêque d'Arras lui vint du cardinal Villecourt, ancien évêque de La Rochelle et résidant auprès de Pie IX, qui avait pour lui la plus affectueuse estime. Le prince de l'Église lui parle de son *admirable lettre*.

Votre Grandeur a été vraiment inspirée ; car il ne se pouvait rien dire de plus à propos ni de de plus solide. Ce service rendu à la religion après tant d'autres, porte la joie dans tous les cœurs vraiment catholiques (3) ».

M<sup>sr</sup> Parisis envoya la lettre, « ce sujet de joie de famille », à Louis Veuillot et ajouta :

(1) Lettre du 7 août 1856.

(2) De nombreuses lettres de félicitations affluèrent également de l'étranger. L'archevêque de Smyrne déclarait à M<sup>sr</sup> Parisis que *tout l'épiscopat et tous les missionnaires du Levant le chargeaient de le remercier de son intervention en faveur de l'Univers*.

(3) Lettre du 17 août 1856.

« Comme ce bon prélat est fort timide et que je n'ai jamais été intime avec lui, cela me semble une manière de laisser subodorer la pensée du Saint-Père (1). »

Bientôt il connut, d'un façon plus précise, la pensée du pape sur toute cette affaire. Ce fut pour lui un nouveau motif de se réjouir.

« J'ai des nouvelles très exactes de Rome. La personne qui m'écrivit est généralement plus que discrète et je ne lui avais rien demandé. Or elle me dit être « certaine que ma lettre a été parfaitement accueillie par tous les personnages éminents ; qu'on a vu avec plaisir une voix imposante s'élever en faveur d'une publication qui rend de très grands services à la religion et au Saint-Siège ; qu'au reste ces attaques déloyales et clandestines lui font plus de bien que de mal, etc.... » Voilà l'opinion collective du Saint-Siège. Quant à la personne même du Souverain Pontife, mon correspondant ajoute : « Je sais, d'une source tout à fait authentique, que le saint Père a dit, après avoir lu la lettre de Votre Grandeur : *Il ne faut pas laisser tomber l'Univers, il faut le soutenir.* Puis il ajouta : *Je ne puis cependant pas intervenir directement.* » Ce dernier mot sera-t-il irrévocable ? Je le crains fort, d'autant plus que l'intervention directe du Saint Père serait mêlée bientôt aux débats publics d'un procès (2). »

En effet, Louis Veillot avait pris la résolution de porter l'affaire devant les tribunaux. Il ne voyait pas d'autre moyen de mettre fin à tout le tapage que les organes de ses multiples adversaires faisaient autour

(1) Voici la réponse de Veillot à M<sup>r</sup> Parisis au sujet de la lettre du cardinal : « Monseigneur, il me semble que nous n'avons plus rien à désirer, et que cette lettre du pieux cardinal vient à point pour couronner l'édifice ».

Veillot croit aussi à une intervention discrète du Pape. Et il ajoute : « Quoi qu'il en soit, c'est admirable, et la bonté de Votre Grandeur ne l'est pas moins et nous touche encore plus. Je ne sais si dans tout ceci il y a rien qui me charme autant que de vous voir si manifestement à la tête, et si bon pour nous. Un jour, nous pourrions écrire : L'évêque d'Arras éleva la voix, et c'était tout l'épiscopat ». (27 août).

(2) Lettre du 10 septembre.

du libelle perfide. Il ne fallait pas songer à rectifier toutes les citations fausses, à réfuter tous les commentaires : le travail eût été trop long et presque sans fruit. On avait bien pensé à constituer un tribunal arbitral. M<sup>sr</sup> Parisiç goûtait peu cet essai de solution :

« Des arbitres ? mais pourquoi faire ? Est-ce que c'est là une matière susceptible d'arbitrage, comme quand il s'agit d'évaluer un immeuble dont on vous exproprie ? Est-ce qu'il peut y avoir des doutes sur le caractère du libelle ?.... De plus, quels arbitres ? Ceux qu'on propose doivent être repoussés certainement ; mais où en prendre d'autres ? Des arbitres neutres ? Mais s'ils ont étudié la question, ils ne le sont certainement pas ; et s'ils ne l'ont pas étudiée, ils sont incapables (1)... »

On songea aussi à un tribunal constitué par trois évêques. Mais la question était fort délicate, car personne ne doutait que la main de M<sup>sr</sup> Dupanloup ne fût intervenue dans l'élaboration du pamphlet. Louis Veillot avait demandé à l'évêque d'Arras de faire partie de ce tribunal : « Je n'ai rien à vous refuser, lui répondait celui-ci, mais j'ai grand'peur de ne pouvoir amener tant soit peu à ma cause les deux autres prélats, à raison de la répugnance qu'ils auront l'un et l'autre à condamner une publication dont l'auteur est l'un de leurs collègues, et quel collègue ! »

Et l'évêque proposait de solliciter l'intervention de M<sup>sr</sup> Sibour pour qu'il défendît ostensiblement à l'*Univers* de poursuivre le procès, en enjoignant aux autres de cesser la diffusion du pamphlet. Louis Veillot acceptait de se prêter à un tel accord. Mais l'archevêque de Paris repoussa ce projet, déclarant avec impatience ne vouloir pas intervenir dans cette querelle.

Il fallut engager le procès.

Le 12 août, le rédacteur en chef de l'*Univers* déclara que pour éviter d'interminables discussions, il déférait le libelle à la justice et intentait un procès en

(1) Lettre à M<sup>sr</sup> E. Veillot, 17 septembre 1856.



diffamation à l'éditeur responsable, l'auteur restant jusqu'alors inconnu. C'était le temps des vacances : l'affaire fut renvoyée au 25 novembre. L'éditeur Dentu, honnête commerçant, tout à fait étranger aux polémiques religieuses, ne voulut pas accepter devant la justice la responsabilité du libelle. Alors l'abbé Cognat se déclara l'unique auteur de l'ouvrage incriminé.

L'affaire avait été appelée et plaidée dans deux audiences quand, le 3 janvier 1857, survint l'assassinat de M<sup>sr</sup> Sibour dans l'église Saint-Etienne-du-Mont où il officiait. Devant cet affreux attentat, on fut d'avis que toute lutte devait cesser entre catholiques dévoués à l'Eglise. Louis Veillot se désista de sa plainte.

Le résultat de cette affaire si passionnée tourna à la confusion des ennemis de l'*Univers*. Ils avaient vu dans le pamphlet le grand coup, le coup de maître qui devait faire reculer « l'ultramontanisme », par le déshonneur et par la ruine de l'homme et du journal qui le personnifiait. Et voici que leur entreprise était marquée elle-même d'une flétrissure ineffaçable.

Deux jours après que Veillot eut mis fin aux poursuites en diffamation, M<sup>sr</sup> Parisis écrivait :

« *L'Univers* paie les frais, mais il a la gloire devant les hommes et devant Dieu. La part est belle, et il faut en bénir l'auteur de tout bien (1). »

Il exhorte ensuite les rédacteurs à ne pas répondre, si quelques écrivassiers reprennent les calomnies en sous-œuvre :

« Avec la marche précipitée des idées de nos jours, ces attaques rétrogrades ne seront jamais plus que des vieilleries... C'est donc chose gagnée » — « Oh ! que maintenant, continue-t-il, l'Esprit de Dieu soit toujours avec ces chers rédacteurs ! Qu'il les éclaire et les anime ; qu'au besoin il les tempère et les arrête, afin que toujours, comme c'est bien leur intention, ils fassent son œuvre et non la leur. »

(1) Lettre du 14 janvier 1857 à M<sup>lle</sup> Elise Veillot.

Déjà, au plus fort de la tempête, quand affluaient, dans les bureaux de *L'Univers*, les lettres de l'épiscopat et celles de membres éminents du clergé séculier ou régulier, l'évêque d'Arras prodiguait au journaliste des conseils d'une grande élévation :

« C'est maintenant qu'il faut que nous demandions pour nous à Dieu l'humilité. Quelle gloire, pour d'humbles journalistes, que ces grands témoignages qui viennent spontanément, tour à tour, les couvrir et les élever !.. Il y a bien de quoi tomber à genoux devant la bonté divine, qui tire ainsi le bien du mal ; car c'est l'excès des injustices et des outrages, qui vous a valu ces incomparables honneurs.

« Vous en êtes devenu si fort, qu'à part même toutes les raisons de conscience, il vous siérait mal de ne pas être plus que jamais digne, calme et modéré. On comprend l'agitation dans l'impuissance, mais on ne la comprend pas dans une position tout à fait supérieure. Et puis maintenant il tombe sur vous comme un reflet du sanctuaire, qui rend votre œuvre tout à fait sainte (1). »

Louis Veuillot accueillait avec reconnaissance les avis si paternels et si pondérés de l'évêque d'Arras. Il les recherchait même avec avidité et, pour les obtenir, il rappelait au prélat que ses interventions décisives en faveur de *L'Univers* lui donnaient désormais sa part de responsabilité dans la bonne direction du journal. Cette responsabilité, M<sup>gr</sup> Parisis l'acceptait, « sûr, disait-il, que cela vous rendra plus attentif encore pour la forme comme pour le fond. » De plus en plus, il trouvait en ce grand périodique, non-seulement un merveilleux propagateur des doctrines romaines, mais encore un redoutable adversaire du naturalisme. Ses pages s'adressaient au chrétien autant qu'à l'homme et savaient faire leur place aux plus hautes aspirations morales et religieuses de l'âme. Déjà, en 1855, l'évêque pouvait écrire :

« *L'Univers* se perfectionne tous les jours. Ce n'est plus seulement un journal catholique, c'est une feuille pieuse. On y a

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1856.

toujours vu les lueurs de la foi ; on y sent maintenant le feu sacré. Il y a tel article dont j'ai fait ma lecture spirituelle : voilà pourquoi j'aime tant son rédacteur en chef (1). »

\*  
\*\*

Ainsi ces trois campagnes, menées avec grand fracas par des hommes tenaces et habiles, aboutissaient à deux résultats, diamétralement opposés à ceux qu'ils avaient en vue. Elles grandissaient l'autorité de Louis Veillot et elles précipitaient en France le mouvement vers l'autorité et l'unité romaines.

Au témoignage de quelqu'un qui était bien placé pour savoir, c'est vers 1857 que l'*Univers* atteignit la plénitude de son indépendance et de sa force (2). En France, à l'étranger, pour la plupart des catholiques, Veillot est vraiment à cette époque « le roi de la presse ».

Et au grand désespoir des semi-gallicans comme des libéraux de toute nuance, la concentration des forces religieuses se fait de plus en plus autour de Rome ; on embrasse ses doctrines, on adopte ses usages, on lui demande, dans toute difficulté grave, une règle, une loi, tout au moins une direction.

Mais la question vaut qu'on y regarde de plus près. Ce sera l'occasion de voir dans quelle mesure et par quels moyens M<sup>gr</sup> Parisis a contribué à cette évolution capitale.

## II

### PROGRÈS DES DOCTRINES ROMAINES EN FRANCE DE 1850 A 1855.

L'histoire de l'Eglise de France est dominée, depuis trois siècles, par un grand fait. Sous l'empire de causes et d'institutions qui n'existent plus, la France du XVII<sup>e</sup>

(1) Lettre à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, 23 mars 1855.

(2) L. V., III. p. 163.

et du XVIII<sup>e</sup> siècle avait restreint, dans toute la mesure de son pouvoir, l'extension et l'application des droits du Saint-Siège. Dans son ensemble, le XIX<sup>e</sup> siècle a été emporté avec une force irrésistible en sens contraire. Quelque jugement qu'on porte sur elle, telle est la réalité, que M<sup>sr</sup> Pie regarde comme « incontestablement providentielle (1). » Où en sont les causes ?

Involontairement et peut-être sans en prévoir les conséquences, le plus absolu de nos monarques et le plus jaloux de son autorité a contraint le Pape, dès le début de ce siècle, à l'acte le plus extrême et le plus illimité de l'autorité pontificale. Pie VII a dû exiger la démission collective de tous nos évêques pour rétablir en France la paix religieuse. Ce jour là, le gallicanisme a reçu un coup mortel.

Faut-il ajouter que les persécutions de l'Empereur contre ce même Pape ont excité un vif intérêt en faveur de sa victime, que le comte de Maistre, Lamennais à ses débuts, ses disciples après lui, ont tourné les esprits vers Rome ; que l'hostilité même des pouvoirs officiels, l'application étroite et tâtilonne des Articles organiques, l'attitude des légistes, toujours prêts à faire revivre des prétentions hautaines et des pratiques surannées ont contraint le clergé à chercher, hors de Paris, un point d'appui ?

A mesure qu'on se rapproche du milieu du siècle, le mouvement s'accroît et prend une ampleur imprévue.

Le retour à la liturgie romaine habitue les prêtres et les fidèles à regarder vers le centre de l'unité. La facilité croissante des relations multiplie les pèlerinages à Rome et les audiences pontificales. L'ascendant personnel et les malheurs même de Pie IX lui attirent de vives et profondes sympathies. De plus en plus, Rome se fait l'arbitre de controverses qui mettent aux prises

(1) Lettre au cardinal Morlot (1852), citée dans *l'Histoire du cardinal Pie*, I, 497-498.

les catholiques de divers pays ; ses décisions ramènent la paix dans les esprits et dans les cœurs. L'autorité pontificale se fortifie par son exercice même. La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception n'est qu'une des manifestations de ce pouvoir, non la moins populaire. En cette occasion, en plusieurs autres, Pie IX aime à grouper autour de lui un nombre important d'évêques : il familiarise l'opinion avec l'idée d'un Concile œcuménique, oubliée depuis trois siècles. La disparition du pouvoir temporel, au lieu d'affaiblir et de ruiner, comme s'en flattaient les sectaires, la puissance spirituelle, va la faire rayonner davantage sur le monde.

Comme tous les grands mouvements d'idées qui ont transformé l'humanité, celui-ci ne s'est pas fait sans heurt. Il a été traversé par des courants contraires : il a dû briser des obstacles.

En quel sens a travaillé M<sup>gr</sup> Parisis ? Et quelle a été son influence, à cet égard, sur l'orientation de l'Eglise de France aux environs de 1850 ?

Dans l'ensemble de sa carrière, il nous est apparu comme un autodidacte et un précurseur. Il s'est formé lui-même, ou peu s'en faut ; et il a souvent devancé son siècle.

C'est bien ce qui s'est passé ici. Rien, dans son éducation, ne le prédisposait à être « ultramontain », comme on disait alors ; c'est sans doute sa foi, son sens profond du catholicisme qui l'ont incliné de ce côté.

Quand il croyait voir quelque part la vérité ou le devoir, il y marchait, quoi qu'il pût advenir. Il ne s'est jamais préoccupé de savoir s'il serait suivi. Il a passé sa vie à se compromettre, comme il aimait à dire. C'est ainsi qu'il a été l'un des premiers à rétablir, dans son diocèse, la liturgie romaine, et cet acte courageux l'a mis en relations avec Dom Guéranger.

Par le P. de Ravignan, il a connu les jésuites et les a eus souvent pour alliés.

Il lui a toujours semblé qu'on ne pouvait admettre,

dans la direction des affaires religieuses de France, ni les prétentions du siège archiépiscopal de Paris, ni l'immixtion du pouvoir civil. Il n'a consenti à être, sous aucune forme et à aucun degré, ni régalien, ni gallican.

Il aurait souhaité qu'on fît, dans le droit canon, une réforme analogue à celle qu'il avait favorisée dans l'office divin, le chant, les cérémonies de l'Eglise. L'époque n'en était pas venue. Mais en attendant, il s'est trouvé que les grands débats auxquels il a été mêlé ont été soumis à Rome ; la loi sur l'enseignement et son application ; les classiques chrétiens, la part que doivent prendre les laïques à la défense de l'Eglise, les droits et les devoirs de la presse religieuse. Et Rome a approuvé son attitude. Elle a reconnu en lui un de ses champions. Elle l'a appelé son « Pierre de France. »

Au fond, la grande question qui, sous des noms divers, a partagé plus d'une fois, en fractions d'inégale importance, l'épiscopat français, a été de savoir en quel sens serait dirigé le mouvement religieux de notre pays. M<sup>sr</sup> Dupanloup et son école inclinaient vers ce qu'on appelait les idées libérales ; M<sup>sr</sup> Parisis vers le principe d'autorité. L'un, à force de nouer des alliances et de vouloir se concilier des sympathies dans tous les camps, était bien tenté de croire à la valeur absolue des « conquêtes » de 89 et de se laisser éblouir par les progrès de la civilisation moderne. L'autre, tout en se montrant très mesuré dans l'application des doctrines qu'il regardait comme un dépôt sacré, aurait regardé comme une trahison de les sacrifier à un avantage passager.

Où est donc aujourd'hui le devoir de l'Eglise ? Est-il de transiger, de faire la part du feu, « d'acheter, par l'abandon d'une part de ses droits, la possession tranquille du reste et la jouissance de tout ce que l'esprit moderne consent à lui laisser encore » : ou bien de rester elle-même, d'être fière de son passé et de regarder l'avenir avec confiance ; de croire, sans maudire pour cela aucune époque ni aucun pays, à la vertu des

forces surnaturelles qui ont fait la valeur des civilisations antérieures et qui feront celle des civilisations futures ?

Tel est le redoutable problème.

Les deux écoles opposées voulaient servir la religion, mais par des moyens différents. Toutes deux étaient convaincues qu'elles connaissaient les hommes et les choses de leur temps : mais elles n'étaient pas d'accord sur la façon de les conduire ou de les ramener à Dieu.

Ce n'est donc pas une ambition vulgaire qui a opposé ces écoles l'une à l'autre. Il ne s'agissait pas de déterminer qui dominerait et gouvernerait l'Eglise de France, mais de quelle façon il fallait comprendre son rôle et action. Ce qui importait, ce n'était pas de savoir si l'*Univers* serait prospère ou disparaîtrait pour toujours ; mais si, pour rester nettement et franchement catholiques, le clergé et les fidèles de France seraient catholiques romains ou tendraient à former, dans la grande armée chrétienne, un groupe plus ou moins autonome et fier de ce qu'il appelle ses libertés.

Sous des noms divers, la même lutte va se poursuivre pendant de longues années. Les deux tendances s'affronteront solennellement au Concile du Vatican. Il ne serait pas difficile de les reconnaître autour de nous, portant des étiquettes à peine différentes de celles qui les distinguaient jadis. Et il peut se faire que, réduites à leurs éléments essentiels, on les rencontre bien au delà de la France et du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est là le vrai sens des luttes auxquelles nous avons assisté ou qu'il nous reste à raconter ; c'est ce qui leur donne leur grandeur et leur véritable portée.

---

## APPENDICE

### Monseigneur Parisis et la famille Veillot.

---

- I. Jusqu'à la suppression de l'*Univers* (1860). — Rapports personnels. — Sympathie dans l'épreuve. — Conseils au journaliste.
- II. Après la suppression de l'*Univers*. — Une visite à Arras (1861) — Les poésies de Veillot. — Ses autres ouvrages. — Notice biographique sur M<sup>sr</sup> Parisis (novembre 1864).

Au cours des longs et douloureux conflits qui armèrent les catholiques les uns contre les autres, comme aussi pendant les rudes combats qu'ils eurent à livrer ensemble en faveur de la souveraineté temporelle du pape, nous avons vu M<sup>sr</sup> Parisis et Louis Veillot unir sans cesse leurs efforts et se prêter un mutuel appui contre l'ennemi commun. Cette fraternité d'armes créa peu à peu, entre ces deux champions de l'Eglise, une étroite amitié qui doubla leurs forces sur le champ de bataille. Mais entre les périodes de luttes, il y a des jours de détente et de repos : alors ce sont les épanchements d'une amitié qui s'abandonne volontiers et qui, bornée d'abord à la personne du grand polémiste, enveloppera bientôt toute la famille,

Arrêtons-nous devant le spectacle de cette intimité dans laquelle, une correspondance assidue nous permet de pénétrer.

#### I

La communauté de vues et d'idées sur les grandes questions qui préoccupaient et trop souvent divisaient les catholiques, la confiance du journaliste dans le jugement à la fois si sûr et si ferme de l'évêque, la reconnaissance qu'il lui avait vouée pour ses courageuses interventions en faveur du journal ; d'autre part, la profonde estime du prélat pour le caractère de Veillot, l'admiration dont il se sentait pénétré envers cette âme chevaleresque, illuminée par l'esprit de foi, toujours prête à la lutte ; voilà sur quels fondements reposait cette amitié qui ne fit que grandir jusqu'en 1866.

« L'amitié de votre frère, écrit M<sup>sr</sup> Parisis à M<sup>lle</sup> Veillot, me flatte d'autant plus qu'aujourd'hui il n'en a nul besoin, tant il est placé haut dans l'opinion de tous ceux dont il doit désirer l'estime



Il est vrai que, s'il le fallait, je serais prêt à lui témoigner la mienne envers et contre tous ; mais il y a tant d'évêques qui valent bien mieux que moi (1). »

Cette amitié, pourtant, reste clairvoyante, en raison même de l'intérêt qu'elle porte à l'*Univers*.

L'évêque trouve parfois chez Louis Veillot trop de fougue, trop d'exubérance, et il est le premier à l'en avertir. Mais il comprend si bien cette *furia* du paladin de l'Eglise catholique ! En pleine mêlée, peut-on toujours calculer son élan ? Ne faut-il pas crier fort pour secouer les âmes engourdies, et frapper de rudes coups pour protéger contre la haine ou la sottise les causes les plus justes et les plus sacrées ? L'évêque le comprend d'autant mieux qu'il a, lui aussi, une âme vibrante, prompte à s'enflammer pour la même cause, et qui ne s'arrêterait pas toujours aux limites de la prudence, si elle cédaux premiers mouvements de son impétuosité. Cette connaissance qu'il a de lui-même le rend indulgent pour Louis Veillot. Pourtant elle ne l'aveugle pas sur les outrances de ce champion de l'Eglise. Le conseil arrive alors, donné avec autant d'à-propos que de délicatesse.

Durant ses nombreux séjours à Paris, M<sup>sr</sup> Parisis était volontiers l'hôte de Louis Veillot. Celui-ci aimait à recevoir des amis de passage, il accueillait avec empressement les évêques les plus marquants, les plus sûrs en fait de doctrine. La joie était grande, quand M<sup>sr</sup> Parisis venait s'asseoir à la table du journaliste. Après le repas, on passait de la salle à manger dans le vaste cabinet de travail où s'engageaient des conversations très vivantes sur les choses et les hommes du jour, tantôt sérieuses, tantôt pétillantes d'esprit et pleines de saillies imprévues.

Sous des dehors austères, M<sup>sr</sup> Parisis cachait un cœur affectueux et délicat. Il avait une simplicité avenante qui savait se faire toute à tous, et créait autour de lui comme une atmosphère de sereine et respectueuse sympathie. D'ailleurs, après les séances de l'Assemblée ou du Conseil supérieur, ce lui était un charme que de rafraîchir son âme au contact d'une famille foncièrement chrétienne et où grandissaient de joyeux enfants.

Les deuils de Louis Veillot nous ont déjà révélé la grande place que notre prélat tenait à ce foyer.

C'est là aussi qu'il rencontra cette femme supérieure que fut Elise Veillot. Il sut apprécier les rares qualités de son esprit et de son cœur. Quand il vivait éloigné de Paris, il restait en relations avec elle par une active correspondance.

La mort de M<sup>me</sup> Veillot avait été un coup d'autant plus douloureux pour le journaliste que ses jeunes enfants se trouvaient privés de leur mère à l'âge où ils en avaient le plus besoin. Elise Veillot

(1) 23 mai 1857.

comprit tout de suite la tâche qui lui incombait et, avec la simplicité des grandes âmes, adopta les petites orphelines. M<sup>sr</sup> Parisis s'empressa d'encourager ce fraternel dévouement.

« Je me représente avec saisissement, lui écrit-il à propos de la mort de M<sup>me</sup> Veillot, le vide qui doit en résulter pour votre frère si aimant et si sensible. Heureusement vous êtes là pour le combler ; et quant à vous, ma chère fille, je regarde que cette nouvelle charge qui vous est imposée est pour vous un honneur, puisque vous y remplissez les plus hautes fonctions maternelles, et une grâce, puisqu'en travaillant au bien spirituel de ces chers petits êtres, vous deviendrez vous-même plus spirituelle, plus intérieure et plus fervente. Mettez-moi donc dans dans vos prières, au milieu des meilleurs amis de vos frères et de vous (1).

Quelques jours plus tard, il lui dit la haute estime qu'il a pour elle.

Il vous suffirait d'être la sœur de L. Veillot, Mademoiselle, pour que je me sentisse porté à des sentiments tout particuliers à votre sujet ; mais il faut bien que je vous dise une fois que vous les méritez par vous-même... Je bénis Dieu des grâces qu'il vous a faites, ma chère fille, et c'est Lui que j'aime dans le pieux attachement qu'il m'inspire pour vous (2). »

Il la suit avec intérêt dans sa mission d'éducatrice ; en termes d'une grande délicatesse, il s'informe de ses soucis maternels :

« Et vous, ma fille, que devenez-vous avec les gracieuses plantes que vous cultivez ? J'admire comment Dieu vous donne les plus douces jouissances de la maternité, sans vous en avoir imposé auparavant les douleurs. Croyez bien que je m'associe à vos sollicitudes

(1) Lettre du 6 décembre 1852. Voici comment Louis Veillot peignait lui-même sa sœur, quelques années après la mort de M<sup>sr</sup> Parisis :

« Elle est très bonne, très femme, très austère, presque terrible, passionnée de réserve, douée d'un esprit au fourreau qui en sort soudain comme une épée à couper son homme en deux du premier coup. Une de ses nièces disait : « Chez ma tante, il n'y a pas d'opinions ; tout est principe ». Dieu semble l'avoir mise au monde pour prouver qu'il peut aussi créer des anges de fer. Avec cela, aimable et aimée au possible. Elle est née aïeule, et elle reste jeune fille à cinquante ans. Elle a été très belle, et elle a su n'inspirer que des passions de respect. C'est Minerve, mais chrétienne. Si elle avait dû comparaitre devant Paris, elle serait venue avec son casque, sa cuirasse et sa lance, elle aurait cloué le berger et bâtonné les deux autres déesses, dès qu'elle les aurait vues en costume de cour. »

L. VEUILLOT, *Lettres à M<sup>me</sup> Léontine Fay-Volnys*, mai 1873.

(2) Lettre du 19 décembre 1852.

et que, pendant ce mois d'espérance, je demanderai à Marie, Vierge-Mère, que vos bien aimés pupilles soient dignes de vous et de leur père (1). »

Il n'oublie pas de leur envoyer des étrennes, qu'il accompagne toujours d'un mot gracieux. A M<sup>lle</sup> Elise il donne un emblème et la prie de l'insérer dans son livre de prières le plus commun, « ce qui signifie, dit-il, que vous mettrez souvent mon souvenir dans vos prières elles-mêmes (2). »

Parfois ses lettres ne sont qu'une suite de petites confidences au sujet de son séminaire, de l'*Univers*, des difficultés courantes.

« Avouez, ma chère fille, conclut-il, qu'il faut bien aimer votre famille pour prendre le temps d'entrer dans ces menus détails, au milieu des sollicitudes d'une rapide tournée pastorale. Mais cette affection, je m'en flatte, et j'aime à vous en offrir personnellement l'assurance, dans l'unique amour du divin Maître (3). »

Un jour, M<sup>lle</sup> Veillot est inquiète. Monseigneur l'a appelée sèchement : *Mademoiselle*. Elle s'en plaint au prélat, qui lui répond :

« Avec les personnes que j'aime beaucoup, je dis comme cela me vient, je me mets à mon aise sans oublier le respect et, d'un autre côté, je ne trouve pas qu'une formule de politesse nuise à l'affection. Voilà ma réponse à vos inquiétudes qui ne pouvaient pas être sérieuses et qu'il m'est facile, au reste, de ne plus provoquer (4). »

Le moindre des billets de M<sup>r</sup> Parisis révèle cette grâce exquise, qui s'allie naturellement en lui à l'élévation de la pensée. En 1856, il part pour Rome et doit traverser Paris. Les Veillot l'invitent à descendre chez eux, Il accepte :

« Très heureux, écrit-il à M<sup>lle</sup> Elise, de professer en toute occasion ma préférence pour ceux qui se déclarent les amis de Dieu jusqu'à mériter la haine unanime de ses ennemis. Quoique vous ne soyez pas rédacteur, vous avez votre grande part à ces sentiments (5). »

Quatre ans plus tard, quand l'*Univers* aura été brutalement supprimé, voici en quels termes charmants il répond à une invitation chez Veillot :

(1) 30 avril 1854.

(2) En mars 1863, M<sup>r</sup> Parisis donna à la famille une marque toute particulière de son amitié : il conféra le sacrement de Confirmation à la jeune Luce Veillot dans la chapelle du Nonce.

(3) 17 mars 1854.

(4) 30 avril 1854.

(5) 30 mars 1856.

« Je vous trouve admirable. Comment ! Lorsque vos amis s'inquiètent sur les soustractions soudaines des ressources qui formaient une certaine aisance chez ces bons Veillot, vous en êtes encore à convier à votre table les princes du monde et les princes de de l'Eglise ! Hélas ! j'avais bien porté mon deuil de ces petites réunions, où je trouve toujours tant à apprendre et tant à jouir. Je croyais qu'il faudrait des temps meilleurs pour les faire revoir. Et voilà que vous vous mettez au-dessus de tous les événements pour continuer le cours de vos habitudes de famille. Je me garderai bien de contredire vos bonnes résolutions et, le mercredi 9, je serai chez vous à 6 heures. Les chagrins éprouvés par ceux qu'on aime nous les font aimer davantage » (1).

« Je vous honore tous dans votre glorieuse *pauvreté*, écrira-t-il une autre fois, et je sens un pieux respect se mêler à mon attachement (2). »

Cet attachement à la famille Veillot se manifestait dans toutes les occasions où quelque épreuve venait l'atteindre. L'année 1856 n'avait pas seulement vu paraître l'inqualifiable libelle contre l'*Univers*. En janvier précédent, un sieur Jacquot, dit Eugène de Mirecourt, avait publié sur Louis Veillot une de ces biographies cancanières dont il avait la spécialité. C'était un pamphlet du genre le plus vulgaire, véritable tissu d'injures et de calomnies, où la mère même du grand journaliste n'était pas épargnée. M<sup>sr</sup> Parisis fut particulièrement indigné d'une si lâche agression :

« Je me demande, écrit il, s'il n'y a pas lieu de poursuivre l'auteur de cette honteuse diffamation, et si la cause catholique ne demande pas qu'un de ses plus illustres défenseurs soit lavé juridiquement de cette souillure dont on voudrait le salir devant l'opinion. Je ne sais si en cela j'écoute trop mon cœur... Je ne me défends pas toutefois des préoccupations affectueuses et toutes particulières que l'on pourrait y voir pour vous et les vôtres (3). »

Louis Veillot, réflexion faite, dédaigna de poursuivre son insulteur et ceux qui lui avaient prêté une publicité trop complaisante.

En 1859, M<sup>lle</sup> Elise faisait le voyage de Rome en compagnie de son frère Louis. Le Pape leur fit l'accueil le plus flatteur. Ils eurent une longue audience et furent gratifiés des cadeaux réservés aux personnes de grande distinction. Au cours de l'audience, on parla de l'évêque d'Arras, pour qui le pape témoigna la plus profonde estime. M<sup>lle</sup> Veillot s'empressa de transmettre à Arras ce témoignage donné par une bouche si auguste.

(1) Lettre à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, 5 mai 1860.

(2) A la même, 16 janvier 1863.

(3) Lettre à M<sup>lle</sup> E. Veillot, 20 février 1856.

« La seule joie pleine en ce monde, lui répondit l'évêque, c'est le calme d'une conscience droite et on ne l'obtient qu'en faisant son devoir purement et simplement, sans regarder ni écouter autour de soi. Cependant, comme on peut se faire illusion à soi-même, cette joie s'affermir encore par le témoignage des hommes de Dieu (1). »

C'est pourquoi il remercie son aimable correspondante de lui faire tenir de si bonnes nouvelles.

Dans cette longue série de lettres que M<sup>sr</sup> Parisis adresse à M<sup>lle</sup> Veillot, on pourrait glaner bien des remarques intéressantes, bien des appréciations sur les œuvres qu'il a entreprises, sur les consolations ou les épreuves que lui apporte un ministère très absorbant. Et nous le ferons à l'occasion.

Mais la préoccupation qui domine dans ces relations épistolaires, c'est l'*Univers* et son directeur.

Il est manifeste que M<sup>lle</sup> Veillot servait d'intermédiaire entre le journaliste et l'évêque. Souvent, après avoir butiné çà et là diverses nouvelles, elles les commente avec esprit, parfois avec malice. Rien n'échappé à sa perspicacité féminine, qu'il s'agisse de politique ou d'affaires religieuses. On sait tant de choses à Paris, dans la salle de rédaction d'un journal, surtout quand ce journal est l'*Univers* ! M<sup>lle</sup> Veillot se plaît à renseigner l'évêque d'Arras, mais en même temps elle l'invite discrètement à donner son avis sur tel parti à prendre, telle polémique à engager. Monseigneur ne se refuse pas à ce rôle de conseiller. Au courant de la plume, il dit son mot sur toutes les questions qui préoccupent les esprits, sur la politique vacillante et dangereuse de l'Empereur, sur Montalembert, qui fait dans le *Correspondant* une guerre sans merci et sans grandeur à l'*Univers* (2), sur des nominations d'évêques (3), etc.

Les succès, l'autorité croissante du journal le réjouissent comme

(1) A M<sup>lle</sup> Elise V., 11 octobre 1859.

(2) « Oh ! que M. de Montalembert est dans une mauvaise voie ! Dieu veuille l'arrêter sur la pente : autrement je ne sais où il n'irait pas. C'est déjà un trop gros scandale. » Il approuve les articles de Louis Veillot : « Et cependant, continue-t-il, je ne puis me défendre d'une véritable tristesse en voyant celui qui fut la gloire de la cause catholique convaincu de sacrifier tout à son amour-propre blessé. Encore une fois, je ne blâme pas ceux qui le lui disent à si bon droit, mais je souffre précisément de voir qu'il le mérite. Ma douleur, au reste, est bien désintéressée, car il paraît qu'il me traite fort mal ».

Lettre à M<sup>lle</sup> Veillot, 21 décembre 1857.

(3) Il écrit à propos de la nomination du Cardinal Morlot au siège de Paris : « Son talent suprême est de ne froisser personne et de ne rien compromettre. Ce système, qui a bien son mérite, au fond, est le seul apprécié des hommes du monde et surtout des hommes de gouvernement. Dieu veuille qu'il suffise pour combattre le mal et pour maintenir le bien ! »

23 novembre 1857.

un bonheur personnel. Un jour il annonce triomphalement à Veillot que les Jésuites reçoivent l'*Univers* dans toutes leurs maisons, que le Pape le lit tous les jours (1). Il constate, au cours d'un séjour à Paris, que l'*Univers* se vend dans les rues de la capitale, tandis que le *Siècle* n'a plus cette permission. Aussitôt il l'écrit à L. Veillot (2).

Parfois il stimule le rédacteur en chef ; il le gourmande de la rareté de ses articles ; il suggère à Eugène Veillot l'idée d'une table des matières pour le journal.

Je ne pense pas, dit-il, que ces tables fussent très coûteuses, si on les faisait au fur et à mesure. » Et après avoir indiqué le moyen pratique de réaliser ce projet, il ajoute : L'*Univers* est d'ailleurs plus qu'un journal, c'est un mémorial, et ses articles sont généralement plus graves et plus solides que ne le comporte une gazette éphémère. Souvent on voudrait les relire. Mais où les retrouver ? Pendant qu'on les cherche, le désir se refroidit. »

En 1858, Adolphe Granier de Cassagnac et Jules Barbey d'Aurevilly avaient fondé un journal : le *Réveil*, dont les intentions moralisatrices étaient excellentes. Ils insistèrent auprès de Louis Veillot pour qu'il leur prêtât le concours de son talent. Celui-ci accepta et fit paraître quelques articles (3). Cette collaboration fut très critiquée par plusieurs de ses amis, Mgr Parisis ne manqua pas de dire à Louis Veillot les craintes qu'elle lui inspirait.

« Est-il à propos, est-il même convenable que vous soyez un des rédacteurs du *Réveil*, vous, rédacteur en chef de l'*Univers* ? J'ai une haute idée de ce dernier titre et je le regarde comme une grande mission providentielle, parce que l'*Univers* est, quoi qu'on en ait dit, une grande institution catholique (4), la plus grande même et la plus influente des temps actuels, après l'Église, bien entendu, et après les œuvres que l'Église elle-même institue et dirige. Placé au sommet de cette Institution puissante, vous étendez par elle votre action dans toutes les parties du monde connu, toujours et uniquement en faveur de la cause catholique qui est, aujourd'hui plus que jamais, la cause sociale.

« Assurément, cette haute position morale ne vous empêche pas

(1) 18 septembre 1859.— 22 septembre 1857.

(2) 9 mars 1858.

(3) 12 mars 1857.

(4) En 1860, il revient sur ce mot dans une lettre à Eugène Veillot : « Je ne pensais pas, dit-il, que ces paroles feraient tant de bruit, et c'est ce bruit là même qui m'a fait voir qu'elles étaient justes ; ce qui s'est passé à ce sujet depuis quatre mois le prouve surabondamment. L'enfer n'aurait pas exercé tant de fureurs ni déployé tant de puissance contre un simple journal ». Lettre du 30 mars 1860.

de faire autre chose et de composer d'autres ouvrages qui, en général, y ont beaucoup de rapport : mais vous permet-elle bien de vous faire le simple collaborateur de M. Granier de Cassagnac et de paraître en sous-œuvre, dans une revue bien inférieure à *l'Univers* pour la forme (1) ? »

Ces craintes de l'évêque d'Arras étaient peut-être exagérées. En tous cas, elles montrent combien il redoutait tout ce qui aurait pu diminuer le rédacteur en chef de *l'Univers*. Cette lettre fut écrite le 22 mai après le troisième article de L. Veillot sur la *Poésie à l'heure qu'il est*. Ce fut le dernier qui parut sous sa signature dans le *Réveil*,

## II

Cette sollicitude de M<sup>sr</sup> Parisis à l'égard du grand journal catholique ne se démentit pas quand Louis Veillot vit, en pleine mêlée, se briser dans ses mains la plume qu'il avait si noblement maniée au service de l'Église. « Quelque part que reparaisse *l'Univers*, il aura comme toujours, écrit-il, mes sympathies et, au besoin, ma caution (2). »

La catastrophe ne fit que resserrer davantage les nœuds de l'amitié qui unissait M<sup>sr</sup> Parisis à la famille Veillot.

L'écrivain, mis dans l'impossibilité de signer un article de journal, tourna son activité vers d'autres travaux. C'est à partir de cette époque qu'il fit paraître les plus importants de ses ouvrages. Depuis plusieurs années déjà, il avait pris l'habitude de soumettre à l'évêque d'Arras les productions de sa plume féconde, et de solliciter ses conseils. Celui-ci, avec le même empressement et la même franchise, se prêtait à ce rôle d'Aristarque, distribuant, selon les circonstances, les éloges et les critiques.

En 1855, Louis Veillot écrit : *La guerre et l'homme de guerre*. C'est un livre où sont développées de saisissantes considérations sur la guerre en même temps qu'est exaltée la gloire des armes. M<sup>sr</sup> Parisis félicite son ami de l'intérêt très soutenu de l'ouvrage, qui renferme des pages de la plus grande beauté.

« C'est dans les camps surtout, dit-il, et dans les casernes qu'il doit faire du bien. Il faudrait donc en donner une édition populaire que, pour mon compte, je serai heureux de répandre aux camps du Nord, ne fût-ce que pour combattre la propagande protestante de deux femmes de généraux (3). »

En 1858, grand émoi chez l'évêque d'Arras. La nouvelle qu'il

(1) EUGÈNE VEUILLOT, *Louis Veillot*, III, p. 532.

(2) Lettre à Eug. Veillot, 30 mars 1860.

(3) 27 janvier 1855.

vient d'apprendre par les journaux lui paraît invraisemblable. Il se résout pourtant à poser à Louis Veillot, sur ce sujet, une question « qui n'a probablement pas le sens commun ».

« Est-il vrai, lui mande-t-il, que vous préparez la publication d'un volume de vers ? Cela m'a paru toujours improbable, parce que vos vers seraient certainement inférieurs à votre prose : mais cela me paraît tout à fait impossible après votre article : *La poésie à l'heure qu'il est* (1). »

C'était pourtant vrai. Louis Veillot, excellent poète en prose, aimait à échanger parfois la plume contre la lyre. C'était au grand scandale de plusieurs de ses amis, qui ne comprenaient pas qu'on pût à la fois rimer et bien servir la cause de l'ordre.

Sans aller jusque-là, M<sup>r</sup> Parisis, inquiet pour la réputation du grand journaliste, prêchait la prudence :

« Si véritablement, écrit-il au poète, vous aviez eu le goût et trouvé le temps de faire des vers, il serait, dans tous les cas, très prudent de publier d'abord quelques pièces détachées et d'attendre le jugement du public (2). »

Cependant Louis Veillot avait préparé *Les Filles de Babylone* (3). Il envoya le manuscrit à l'évêque d'Arras, l'invitant à donner son avis sur ce recueil de poésies. Monseigneur fut charmé et presque enthousiasmé par une première lecture.

« J'incline, écrivit-il, pour la publication complète, surtout après avoir lu *Assur*, qui est flamboyant de beautés de premier ordre (4). »

Mais il use largement de la permission que le poète lui a donnée de faire des critiques.

Ce qui m'inquiète surtout, dit-il dans la même lettre, ce sont des hardiesses dont je crains que vos ennemis n'abusent pour jeter du ridicule sur l'ensemble et vous prêter des airs de Victor Hugo ».

Ne pouvant se résigner à laisser dans l'ouvrage « certaines taches qui donnent à ce beau travail une apparence de médiocrité », il indique bon nombre de corrections qui lui paraissent nécessaires. A propos de certains passages, il prie l'auteur de se poser la question : Dirais-je cela en prose ? « D'autres fois, vous aurez à vous demander si un mot de bas étage qui passe dans un article de journal, quand il y est

(1) 22 mai 1858.

(2) Même lettre.

(3) Cf. EUGÈNE VEUILLOT, *Louis Veillot*, III, p. 510.

(4) 20 juillet 1859.



bien enchâssé, peut être admis dans un genre si auguste et si saint.

M<sup>rs</sup> Parisis conclut qu'il faut publier *Les Filles de Babylone*. Toutefois il conseille un tirage restreint et sans nom d'auteur (1).

Mais en même qu'un avis, le poète avait sollicité de l'évêque un service assez singulier. La famille Veillot, et surtout M<sup>lle</sup> Elise, n'avait pas vu, sans frémir, la muse du grand frère réclamer sa place au soleil. Il fallait bien, à la fin, révéler à la sœur le grand mystère.

« Le bon évêque s'en est chargé, moi présent, écrit Louis Veillot. Elle a fait une mine telle que je suis étonné de vivre encore ; et si vous croyez qu'elle s'est rendue, vous vous trompez joliment. Je porterais la croix d'honneur qu'elle ne serait pas plus consternée et humiliée. Sœur d'un homme qui a fait des vers ! elle aura besoin de toute sa pitié pour pardonner cela au bon Dieu (2). »

Louis Veillot suivit docilement les conseils de M<sup>rs</sup> Parisis.

« Comme je me l'étais promis, lui écrit-il, je vous obéirai, persuadé que je ne puis mieux faire. L'ouvrage paraîtra incognito, sans son nom d'auteur, en enfant trouvé.

Le prélat lui avait promis une préface. En ces conditions, elle devenait inutile.

« Il ne me paraît pas que vous devez prendre la peine d'écrire la lettre que votre bonté veut bien encore m'offrir. Dans cette publication restreinte, elle n'aurait plus l'air que d'une consultation en faveur d'un cas douteux. L'évêque d'Arras ne donne pas de consultations, il rend des arrêts. Jamais je ne consentirais à consulter encore le public sur une publication que vous jugeriez inopportune. Et comme personne ne saurait être pour moi aussi bienveillant que vous, qui approuverait ce que vous n'approuvez pas (3) ? »

En septembre suivant paraissait *Isaïe*, recueil de dithyrambes sacrés, tiré à cent exemplaires et publié sans nom d'auteur. Le poète journaliste avait ainsi procédé sur les nouveaux conseils de l'évêque d'Arras.

« C'est une très bonne nourriture, lui écrit ce dernier, surtout en ces jours d'énervement et de vertige. Mais je n'en persiste pas moins à croire que, venant de vous, ces beaux vers ne doivent pas être publiés. Rien n'est plus facile que de critiquer des vers et de prouver qu'ils sont détestables. On ne manquerait pas de faire cette preuve

(1) *Les Filles de Babylone* formèrent plus tard le V<sup>e</sup> livre des *Satires*.

(2) Lettre à M. Arth. Murcier, juillet 1859. *Corresp. de L. Veillot*, VII, p. 380.

(3) 18 août 1859, *Corresp. de L. Veillot*, VI, p. 394.

et de la paraphraser : on ne le fera jamais sur votre prose (1). »

Il est aisé de remarquer que ce qui guide avant tout les jugements de M<sup>r</sup> Parisis sur ce sujet, c'est le soin qu'il a de la bonne réputation du rédacteur en chef de l'*Univers* (2).

Quand les *Satires*, d'un fond si riche et si varié, parurent en 1863, M<sup>r</sup> Parisis s'empressa de dire à l'auteur la joie qu'il avait éprouvée à la lecture de ce recueil :

« Tout y est intéressant, piquant, spirituel et, au-dessus de cela, il y a de grandes beautés. »

Il signale de nombreuses pièces qui lui ont plu davantage :

« Elles m'ont paru surtout composées avec une verve que vous n'auriez pas dépassée en prose et que relève admirablement une versification irréprochable, où tout est assorti, le mot, la coupe, le rythme, tellement que tout cela paraît jeté au moule par un esprit entièrement maître de sa matière. »

Ces éloges sont d'autant plus flatteurs qu'il sont, çà et là, assaisonnés de quelques critiques.

« Je bénis Dieu, continue-t-il, dans les œuvres de ses serviteurs, et votre publication a été pour moi une nouvelle occasion d'admirer combien Il vous aime et vous honore, en vous inspirant de si beaux écrits pour sa gloire et pour sa défense (3). »

(1) 18 septembre 1859. — En novembre 1859. L. Veillot écrivait à M<sup>r</sup> Gerbet, évêque de Perpignan. « ... J'ai essayé une imitation de quelques chapitres d'*Isaïe*, avec le dessein d'ôter à l'Écriture Sainte cette perruque à la Louis XIV, dont on l'affuble ordinairement en français. Monseigneur l'évêque d'Arras a trouvé que mes vers étaient fort bons : mais il m'a conseillé, après mûre réflexion, de ne les point montrer, de peur qu'on ne vint à siffler *Isaïe* ou moi. J'ai eu plus peur pour moi, que pour *Isaïe*, et j'ai suivi le conseil de l'évêque. L'ouvrage a été tiré à cent exemplaires seulement, pour ne pas perdre la composition qui était déjà faite ».

*Corresp. de L. Veillot*, VIII, p. 350.

(2) Ses démarches sont aussi inspirées par une affection pleine de prévenances. C'est ainsi qu'en 1860, il trouve dans le *Courrier du Pas-de-Calais* deux articles très élogieux sur les *Libres-penseurs*, satire sociale pleine de verve, parue en 1848. Aussitôt il s'empresse d'en informer M<sup>lle</sup> Elise Veillot. Il souligne surtout ce qu'il y a d'extraordinaire dans ces deux feuilletons aussi catholiques, parus en un journal « nettement gouvernemental » et où la religion tenait assez peu de place : « Je vous envoie, dit-il, cet éloge des *Libres-penseurs*, comme témoignage de la joie que j'en ai éprouvée dans mon profond attachement pour vous. »

(3) 26 mai 1863.

Dans une autre lettre, il revient aux *Satires* à propos de la troisième édition, qui contenait quelques pièces nouvelles, en particulier celle intitulée : *Le rat d'église* et qui est, on le sait, dirigée contre Renan, devenu tout d'un coup si tristement célèbre.

« Il y a là tant d'esprit, écrit-il à l'auteur, que l'on y serait souvent tenté de rire, si le rire était possible en un si affligeant sujet. Mais au fond, ce qui frappe dans toute l'allégorie, ce sont, d'une part, les vices abominables de cet odieux rat d'église, et de l'autre, c'est la bêtise de ceux qui se laissent duper par cette vilaine bestiole. Cette double morale est excellente, et c'est ce qui fait le vrai mérite de cette charmante poésie (1). »

C'est toujours avec la même sympathie que M<sup>sr</sup> Parisis suit le vaillant polémiste dans ses luttes, qu'il s'agisse du *Fond de Giboyer* ou du *Guépier italien*.

Quand, en 1865, parut la deuxième édition du *Parfum de Rome*, l'auteur avoua qu'il avait renoncé à écrire un chapitre sur les fêtes dont Rome avait été témoin lors de la canonisation des martyrs japonais, parce que son grand ami, l'évêque d'Arras, n'y avait point pris part.

Celui-ci en fut très touché, mais ne put s'empêcher d'adresser à l'écrivain un aimable reproche :

« Quoi ! parce que je n'étais pas à la glorieuse canonisation qui a réuni à Rome tant d'évêques du monde entier, vous avez privé vos nombreux lecteurs d'un chapitre de votre plume sur cette incomparable fête ! Vraiment, je ne comprends pas cela. Il était si facile ou de ne pas parler des absents, ou de les excuser et de les plaindre. J'ai souvent examiné ma conscience sur cette absence si fâcheuse pour moi à tous les points de vue, car tous les motifs humains et beaucoup de motifs chrétiens me poussaient à Rome : j'ai toujours reconnu que je ne le pouvais pas et ne le devais pas. Eh bien ! quand même il eut dû en rejaillir un petit blâme indirect sur ma pauvre personne, il ne fallait pas supprimer le chapitre (2). »

(1) 5 janvier 1864.

(2) 3 décembre 1865. L'entourage de M<sup>sr</sup> Parisis eut peine, lui aussi, à comprendre l'absence de M<sup>sr</sup> Parisis aux fêtes de Rome en 1863. Vers cette date, M. Wallon-Capelle parlait librement, devant son évêque, de la façon dont la postérité aurait jugé l'attitude des évêques de Poitiers, d'Orléans, de Nîmes. M<sup>sr</sup> Parisis l'interrompt et lui demande pourquoi il ne parle pas de l'évêque d'Arras. « Ah ! Monseigneur, répond M. Capelle en souriant, c'est que les historiens futurs ne pourraient jamais s'imaginer que vous viviez encore à cette époque. Ne vous voyant pas sur la liste des évêques convoqués à Rome par le Pape, ils concluront que Votre Grandeur était morte ».

(D'après M. JONCQUEL, doyen de Saint-Nicolas à Boulogne).

L'occasion vint où Mgr Parisis eut le bonheur de posséder quelques jours, en sa ville épiscopale, son illustre ami. Ce fut lors de l'ordination sacerdotale de l'abbé Follioley, ancien rédacteur à l'*Univers*. Celui-ci, animé du désir d'être prêtre, était venu, sur les conseils de Louis Veillot qui l'avait en grande affection, chercher sa formation cléricale auprès de l'évêque d'Arras. L'ordination était fixée au 25 mai 1861. Le journaliste arriva la veille, accompagné de M<sup>lle</sup> Elise et de M. Murcier. Sa venue fut un événement. M<sup>sr</sup> Parisis se fit une tête de recevoir cet ami devenu plus cher à son cœur depuis que le malheur avait fondu sur lui. A l'approche de cette visite, il écrit à M<sup>lle</sup> Elise :

« Le 24 vient trop lentement et s'en ira trop vite. »

Et il continue par ces réflexions toutes pénétrées d'esprit de foi :

« Ainsi en est-il de toutes les joies de cette vie. Preuve qu'il ne faut pas s'y attacher : ce qui ne m'empêche pas de vous être très fidèlement dévoué en l'amour de Celui qui seul ne passe pas. »

Pendant quatre jours, il ne néglige rien pour honorer une auguste infortune. Ce sont à l'Evêché des réceptions, des dîners auxquels sont conviées, à tour de rôle, les personnalités catholiques de la ville épiscopale. Le chapitre d'Arras, les professeurs des séminaires (1), les jeunes surtout, qui ont un véritable culte pour le grand journaliste, sont invités aux soirées données en son honneur dans les salons du palais épiscopal. Louis Veillot, tout à la joie de se trouver dans un milieu si sympathique, prodigue sans compter les trésors de son esprit et de son cœur. Ses récits pleins de verve, les considérations élevées sur la politique, sur le rôle de la Papauté, quelques traits piquants et inédits de ses polémiques laissent dans la mémoire de tous des souvenirs ineffaçables. L'évêque d'Arras remerciant ses hôtes, quelques jours plus tard, de leur aimable visite, écrivait à M<sup>lle</sup> Elise :

« Nos messieurs comptent bien mettre ces quatre jours dans les éphémérides d'Arras, et nos jeunes professeurs surtout sont très fiers de ces bonnes soirées (2). »

(1) L. Veillot reçut plusieurs fois l'hospitalité au Petit Séminaire d'Arras. C'est au cours d'une de ces visites qu'il répondit au *Vivat* chanté par les élèves en son honneur : « Mes amis, je ne suis pas content de vous. Vous m'avez souhaité de vivre à jamais, en santé, en paix. La santé, soit ! Mais en paix ! Allons donc ! Les journalistes ne vivent que de la guerre et pour la guerre ! » Aussitôt les assistants, dans un *Vivat* plus vibrant encore que le premier, se hâtèrent de faire la correction désirée.

(2) 31 mai 1861.

Deux ans plus tard, en 1863, avait commencé de paraître une série de biographies : *Les Célébrités catholiques*. Louis Veillot l'avait inaugurée par un *Pie IX* qui renferme, avec le portrait du pontife, le tableau des luttes religieuses et politiques de l'époque. Il eut tout naturellement l'idée de retracer en quelques pages la vie de M<sup>sr</sup> Parisis. Le prélat lui adressa obligeamment quelques renseignements précis sur son épiscopat et sur ses brochures en faveur de la liberté d'enseignement. Comme il avait rédigé quelques notes intimes, intitulées : *Soixante ans d'expérience*, il les confia également à son ami.

« Vous y trouverez, dit-il, entre autres défauts..., de trop fréquentes formules de prières. Je vous ai répondu que, pour moi, c'étaient de vraies méditations, et qu'en les écrivant, j'oubliais presque toujours le public qui plus tard pourrait avoir à les lire, si mes amis, après moi, croyaient utile de les lui faire connaître (1)... Les autres renseignements, continue-il, tiennent surtout à la manière de faire chaque chose, grande ou petite, dans le détail de la vie. C'est en cela surtout qu'on ne se connaît pas soi-même, et que l'on a des défauts, des torts, des ridicules sur lesquels on se fait complètement illusion... Si vous avez besoin de quelques traits de physionomie sur ma manière de gouverner, d'officier, de prêcher, d'administrer les sacrements, hélas, et de m'occuper de tout, même des plus petites choses, ce qui est une grande fatigue, si ce n'est pas un grand travers, je vous prierai de les demander à mes deux grands vicaires, qui se compensent l'un l'autre, M. Lequette étant très indulgent, et M. des Billiers très chiche en fait de compliments (2). »

En novembre 1864 parut la biographie : c'est une brochure in-8° de seize pages, précédée d'un portrait de l'évêque (3). Le récit s'arrête au moment de la translation du prélat sur le siège d'Arras. Après un court préambule sur le parti catholique, dont l'évêque de Langres fut le chef durant les grandes années de lutte, la physionomie de

(1) Ce précieux manuscrit resta longtemps en la possession de L. Veillot. L'évêque le réclamait dans une lettre du 1<sup>er</sup> avril 1864, adressée à M<sup>lle</sup> Veillot : « Si je l'avais sous la main, de temps en temps, j'y ajouterais quelques phrases ». Sans ce contretemps, peut-être posséderions-nous quelques chapitres de plus de cette autobiographie restée inachevée.

(2) 25 octobre 1863.

(3) Au sujet de sa photographie, il écrit à M<sup>lle</sup> Morel : « Il y a beaucoup de choses que je ne sais pas faire, et entre autres je ne sais pas poser. Généralement, c'est M. des Billiers qui me demande cette corvée, et je lui laisse faire de mon corps, de mes bras, de ma tête, tout ce qu'il veut, et alors j'arrive au ridicule. Puis on me recommande de ne pas sourire, attendu que ce n'est pas assez grave, et alors je deviens odieux, comme dans l'aimable photographie éditée par la maison Bouasse... »

M<sup>re</sup> Parisis est burinée d'une main ferme. Le curé plein d'initiative, l'évêque, le réformateur, le champion de la liberté d'enseignement sont présentés avec beaucoup de relief. C'est de parti-pris que les aspects plus intimes de la vie du grand évêque sont laissés de côté. La plume alerte de l'auteur a su cependant faire tenir bien des choses en ces quelques pages émues, qui laissent deviner, entre le biographe et le héros, une chaude sympathie.

Une lettre de M<sup>re</sup> Parisis nous a conservé l'impression qu'elles produisirent sur lui-même. Le 5 janvier 1865, il adresse ces lignes charmantes à l'auteur :

MON CHER VEUILLOT,

« Je n'ai pas voulu vous écrire directement au sujet de la *Bio-graphie*, jusqu'à ce que je puisse savoir ce que d'autres en pensent, attendu que c'est la seule œuvre de votre plume que je ne puisse me permettre de juger. Elle m'avait intéressé, c'est trop naturel pour être une preuve ; puis, il m'était venu un scrupule : un évêque qu'on ne voit jamais prier, jamais à l'église, ni dans les œuvres saintes, est peu édifiant, et les pieuses âmes, qui seront les plus curieuses de cette lecture, en seront surprises. Mais je gardais, bien entendu, sur tout cela, un silence complet, et je m'humiliais tout bas devant Dieu.

« Maintenant, je crois pouvoir dire que mes craintes ne se sont pas vérifiées et que décidément l'ouvrage plaît beaucoup. Je suis pourtant obligé de reconnaître que c'est un tour de force et que la matière n'y prêtait pas (1) . »

(1) Il écrivait à M<sup>re</sup> Morel qu'il avait refusé de voir les épreuves. Il aurait eu des modifications à demander à l'auteur. Il aurait voulu supprimer quelques passages.

« Au reste, ajoute-t-il, ce n'est qu'un épisode de ma vie, le plus brillant, il est vrai, mais non le plus caractéristique. Si le bon Dieu veut que je passe à la postérité tout entier, il me suscitera un autre historien. Ce dont je m'inquiète peu, pourvu que mon nom soit inscrit dans le Ciel ».

Décembre 1864.

---

## CHAPITRE XX

### **M<sup>SR</sup> PARISIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1850-1866).**

---

- I. Son élection par ses collègues de l'épiscopat (1850). — Le décret-loi du 9 mars 1852.
- II. Questions litigieuses relatives à l'enseignement (1854-61).
- III. Une circulaire de M. Rouland sur les religieuses enseignantes (1861).
- IV. Relations avec M. Duruy (1863-66).

La loi du 15 mars 1850 avait organisé sur une base nouvelle le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Elle avait appelé à y siéger des évêques, des membres des cultes dissidents, des représentants des grands corps de l'Etat, tous élus par leurs pairs, et les membres de l'ancien Conseil royal de l'Université.

De tous les changements introduits dans la législation précédente par la loi Falloux, il n'en est pas qui excitèrent, au sein de l'Assemblée, une plus vive opposition que la composition de ce Conseil. Beaucoup craignaient que l'unité de vues, l'esprit de paix et de concorde ne pussent jamais régner dans une réunion composée de tant d'éléments disparates, et qui semblait marquer une certaine défiance à l'égard de l'Université.

Bon nombre de catholiques voyaient dans cette institution une autre espèce de danger. La présence de quatre évêques dans un Conseil où ils auraient à discuter avec des ministres protestants et avec les représentants du vieil esprit universitaire leur paraissait singulièrement périlleuse, certains disaient même : scan-

daleuse. Si ces prélats continuent de siéger dans le Conseil après que leurs justes réclamations y auront été repoussées, n'engageront-ils pas leur conscience et celle de leurs collègues qui les ont élus ? S'ils croient devoir en sortir, n'occasionneront-ils pas un éclat fâcheux qui donnera le coup de mort à une loi réellement bienfaisante ?

En regard de ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces appréhensions, il était facile de faire valoir combien était légitime la participation du clergé à la haute direction de l'instruction publique.

Sous tous les régimes, la religion a tenu une place éminente dans l'éducation de la jeunesse française ; il paraissait donc essentiel de donner, à cet égard, une garantie aux familles soucieuses de la foi de leurs enfants. En outre, il y avait déjà en France, au 1<sup>er</sup> janvier 1850, cent vingt écoles secondaires ecclésiastiques, ou Petits Séminaires, peuplés d'environ vingt mille élèves, et leur nombre allait grandir au cours des années suivantes. Était-il permis de faire abstraction de ces écoles qui, relevant de l'épiscopat, ne pouvaient être mieux représentées et défendues que par les délégués de l'épiscopat ?

M<sup>sr</sup> Parisis était d'avis qu'en ces sortes d'affaires les absents ont toujours tort ; et l'avenir devait justifier ses vues.

Lorsque l'exclusion des représentants du clergé sera prononcée en 1880, il n'y aura dans l'épiscopat français qu'un cri de protestation contre la mesure brutale qui nous prive d'un droit, d'un honneur et d'un moyen d'action (1).

(1) Elle priva aussi l'Université d'une collaboration qui avait sa valeur. « Ses chefs y siégeaient en compagnie des premiers dignitaires de l'État, de ceux qui s'étaient placés par leur mérite à la tête de toutes les carrières et qui venaient apporter à l'éducation de la jeunesse le concours de leur expérience de la vie et de leur sens pratique, nécessaire peut-être pour tempérer ce qu'il y a parfois d'étroit et d'abstrait dans la pédagogie professionnelle. »

(Réponse de M. le duc de Broglie à M. Gréard. — Discours de réception à l'Académie française).



## I

ELECTION DE M<sup>SR</sup> PARISIS AU CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

LE DÉCRET-LOI DU 9 MARS 1852.

Le 28 mai 1850, pour se conformer à l'article 1<sup>er</sup>, § 3, de la loi Falloux, une circulaire ministérielle invitait les évêques à choisir quatre de leurs collègues pour faire partie du Conseil supérieur. Un règlement d'administration du 8 mai avait déterminé le mode d'élection. Les prélats devaient inscrire quatre noms sur un bulletin, le mettre sous double enveloppe et le faire parvenir au ministère avant le 28 juin. Les évêques de Versailles et de Beauvais avaient été désignés par le ministre comme membres de la commission chargée de procéder au dépouillement des votes.

Cette perspective d'une élection n'avait pas été sans produire quelque agita'ion dans l'épiscopat. M<sup>SR</sup> Parisis reçut une longue lettre de l'évêque de Marseille qui venait, au nom des collègues de sa province, le solliciter d'être leur représentant au Conseil supérieur. Il lui demandait aussi de désigner les noms qu'on pourrait adjoindre au sien. Il s'élevait en même temps contre ceux qui voyaient une incompatibilité entre sa qualité de législateur et les fonctions de membre du Conseil supérieur (1) M<sup>SR</sup> Parisis lui répondit le 6 avril :

« La position des évêques dans le Conseil supérieur sera fort difficile : elle le sera peut-être plus encore pour moi, qui me serai d'avance imposé de redoutables devoirs ; je ne puis donc pas la désirer ; mais je ne puis pas non plus m'y soustraire, si mes vénérables collègues me l'imposent : et ce qu'on a dit à ce sujet sur l'incompatibilité de ces fonctions avec celles de législateur est dénué de toute raison, ainsi que votre haute intelligence l'avait parfaitement saisi. Assurément je ne dirai pas un mot pour être nommé, mais je ne ferai rien non plus pour ne l'être pas.

(1) Lettre du 26 mars.

Au sujet des candidats à choisir, « il s'agit, dit-il, de chercher ceux qui, avec des moyens intellectuels suffisants, réunissent le mieux une infatigable patience à une inaltérable fermeté. Il faudra que tout s'use sur nous sans que nous nous usions jamais en rien. Par conséquent, point de ceux dont les principes sont trop portés à l'indulgence, de même que point de ceux en qui l'on pourrait craindre trop de précipitation ou de raideur dans les formes, en supposant, ce que je ne dois pas croire, qu'il y en eût de tels. »

Il hésite à donner des noms propres. Son choix s'arrêterait volontiers sur M<sup>sr</sup> Salinis, évêque d'Amiens, M<sup>sr</sup> Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen, M<sup>sr</sup> Gignoux, évêque de Beauvais. Mais ces trois prélats sont à peu près de la même province et les deux derniers ont été opposés à la loi. « Il y a bien M<sup>sr</sup> Dupanloup, évêque d'Orléans, mais je crains qu'on ne lui reproche de s'être fait illusion sur les défauts majeurs de la loi. »

A l'encontre de ces sollicitations aimables autant que confiantes, M<sup>sr</sup> Parisis pouvait percevoir d'autres rumeurs, qui révélaient un reste d'opposition mal assoupie. Il l'a noté lui-même dans ses mémoires.

Il y eut, à cette occasion, diverses manœuvres propres à détruire l'ensemble de cette élection. Un archevêque (1), très habitué alors à diriger l'épiscopat et qui avait été un des plus hostiles à toutes mes publications en faveur de la liberté d'enseignement, envoya spontanément à tous ses collègues une liste où mon nom ne se trouvait pas (2), ce qu'il a pu faire en toute conscience et en me rendant pleine justice. Je dois dire toutefois que je ne m'occupai ni directement ni indirectement de combattre cette influence, ce que j'aurais cru contraire aux voies

(1) Il s'agit sans doute de M<sup>sr</sup> Sibour, archevêque de Paris. Même après la lettre du pape, le *Moniteur Catholique*, journal qu'il patronait, avait attaqué violemment la loi Falloux. Le 20 mars, le prélat avait adressé à tous ses collègues une lettre où il déclinait toute candidature au Conseil supérieur. M<sup>sr</sup> Parisis a écrit sur la lettre cette brève note : « Prudente mesure ».

(2) Voici les quatre noms que cette liste portait : NN. SS. de la Tour d'Auvergne, cardinal évêque d'Arras, Morlot archevêque de Tours, Rœss, évêque de Strasbourg, Gros, évêque de Versailles.

de Dieu : mais comme j'avais seul, parmi les évêques, travaillé à la confection de la loi et qu'ainsi naturellement je devais mieux la connaître que mes vénérables collègues, il me semblait tout naturel que je fusse appelé dans le Conseil qui devait, de haut, en diriger et en déterminer l'application. Ce fut, en effet, compris de la sorte et cinquante six évêques sur quatre-vingts, c'est-à-dire plus des deux tiers, me donnèrent leur voix. J'attribuai cette faveur aux circonstances et non pas à mon mérite. J'en suis plus convaincu encore aujourd'hui qu'alors, tout en reconnaissant que j'avais pour cette mission une aptitude spéciale (1). »

Les trois autres évêques choisis par leurs collègues furent NN. SS. Gousset, archevêque de Reims, Morlot, archevêque de Tours, Dupanloup, évêque d'Orléans.

Ils étaient appelés à coopérer directement et personnellement à la mise en vigueur de la loi Falloux. Ils auraient surtout et nécessairement à donner leur avis sur les règlements relatifs aux examens, sur les programmes d'études dans les écoles publiques, sur la surveillance des écoles libres, sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques, et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres, comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois (Art. 5, § 3, 4, 5, 6).

Le Conseil supérieur devait tenir au moins quatre séances par an.

M<sup>gr</sup> Parisis fut d'abord effrayé de ce surcroît de besogne.

« Cette nouvelle et grave fonction, réunie à mes devoirs parlementaires et surtout à mes devoirs envers mon diocèse, inquiéta ma conscience par la crainte d'avoir trop à faire à la fois et de tout faire mal. J'en écrivis au Souverain Pontife, qui déjà m'avait donné dispense de résidence lors de mes deux nominations aux Assemblées Nationales : je demandai, cette fois, s'il fallait quitter une de mes trois fonctions et laquelle. Le

(1) S. Ch. XII.

Saint-Père me répondit (1) : « Nous ne jugeons pas opportun que vous en quittiez aucune. » Il fallut donc se résigner. Du reste, cela put se faire sans trop d'inconvénients. D'une part, mon diocèse (2) marchait sous la conduite immédiate de mes vicaires généraux, auxquels il me suffisait d'écrire une fois par semaine ; d'autre part il me restait peu à faire dans l'Assemblée législative, sinon que j'y présidais la commission d'assistance et de prévoyance, où M. Thiers fit son fameux rapport sur la propriété : mais c'était à des jours fixes et je pouvais, comme Président, éviter de faire coïncider ses séances avec celles du Conseil supérieur (3). »

La première réunion du Conseil supérieur eut lieu le 13 août 1850. Dans le discours d'ouverture, le ministre, M. de Parieu, affirma que la pensée dirigeante de l'assemblée nouvelle serait la conciliation de la religion et de la science. Dès ce jour « il fut facile de deviner que le respect inviolable de la nouvelle loi, uni à la modération qui lève successivement les obstacles plutôt que d'entreprendre de les briser tous violemment, et au désir d'opérer dans les esprits une pacification sincère, serait le flambeau des délibérations de ce corps » (4).

Cette première réunion se contenta de constituer les bureaux et de déterminer le règlement intérieur (5).

(1) M<sup>r</sup> Parisis a publié en 1865 le texte complet des instructions qu'il reçut de Rome sur la loi de 1850. *Cas de conscience*, 2<sup>e</sup> édition, pp. 64 et 154.

(2) Ces événements se passent en 1850 ; il s'agit donc ici du diocèse de Langres.

(3) S. Ch. XII.

(4) *Rapport au Comité de l'Enseignement libre sur l'exécution et les effets de la loi de 1850* (1853).

(5) L'abbé Tourneur a recueilli de la bouche de M<sup>r</sup> Gousset l'impression qu'il rapporta de cette première réunion : les visages lui ont paru bienveillants : on semble désirer l'union et l'on a parlé de réformer la philosophie et l'enseignement primaire. Cousin a beaucoup péroré, prêché, presque pleuré. Il reconnaît qu'il y a des réformes à faire. Il se plaint du caractère encyclopédique des études. En parlant, il regarde sans cesse l'archevêque de Reims, le prend à partie et cite son autorité. MM. Dubois et Portalis ont très bien parlé et le ministre paraît fort susceptible ; il s'offense d'un mot que prononce M. Beugnot et dont M<sup>r</sup> Gousset prend la défense, au nom de la franchise et de la liberté des opinions ».

A vrai dire, la première session de travail ne fut ouverte que le 14 novembre, pour se clore le 17 décembre. Il y eut treize assemblées générales et trente-deux séances tenues par les commissions chargées de l'examen des différentes questions soumises au Conseil (1).

Cependant M<sup>gr</sup> Parisis eut vite compris qu'il y aurait à lutter dans ces réunions, pleines d'ailleurs de courtoisie et d'équité. Beaucoup de membres étaient trop dominés, même à leur insu, par les préjugés et les méfiances à l'égard de l'Eglise, pour qu'il n'y eût pas souvent à intervenir en faveur des institutions catholiques. Le prélat sentait parfois qu'on cherchait à l'éviter. A la suite de la session de mars 1851, M. Favrel écrit à son collègue M. Vouriot : « On remarque que ni Monseigneur ni M. Beugnot ne sont jamais choisis pour faire partie des commissions où l'on prépare les mesures réglementaires. Ils doivent connaître la loi au moins aussi bien que les autres. »

Bientôt ce fut l'existence même du Conseil qui fut mise en question, à l'occasion du coup d'Etat de décembre 1851. M<sup>gr</sup> Parisis écrit à M. Vouriot (2) :

« Je suis dans la plus grande anxiété sur l'existence même du Conseil supérieur, d'abord parce que nous sommes dans l'imperialisme... ; ensuite parce que la dissolution du Conseil d'Etat amène une question insoluble relativement aux trois membres que ce Conseil a nommés pour entrer dans le nôtre... Evidemment ces membres ne peuvent plus siéger parmi nous, puisqu'ils n'y étaient que comme membres d'un corps aujourd'hui mort, et s'ils n'y siègent pas, l'institution manque d'un de ses éléments essentiels : sans parler de M. Thiers, notre vice-président, qui est au fort de Ham... »

La session fut prorogée au 26 janvier.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique allait

(1) Les sessions du Conseil supérieur furent toujours laborieuses ; elles duraient habituellement plus d'une semaine.

(2) Lettre du 5 décembre 1851.

survivre à la deuxième République, mais non sans avoir subi de graves modifications.

Le décret-loi qui parut le 9 mars 1852 (1) est tout entier inspiré par une idée politique. Son préambule porte « qu'en attendant qu'il soit pourvu par une loi à la réorganisation de l'enseignement public, il importe d'appliquer dès aujourd'hui des principes propres à rétablir l'ordre et la hiérarchie dans le corps enseignant. » En conséquence il supprime de la loi le principe électif partout où il avait été établi.

La nomination et la révocation de tous les membres du Conseil sont attribuées au chef de l'Etat. Les évêques, désormais au nombre de cinq, ne seront plus élus par le suffrage de leurs collègues. Leur mandat, auparavant d'une durée de six ans, ne sera plus à l'avenir, que d'une année. Le même jour, étaient nommés membres du Conseil supérieur : le Cardinal Gousset, archevêque de Reims, M<sup>sr</sup> Sibour, archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> Morlot, archevêque de Tours, M<sup>sr</sup> Parisis, évêque d'Arras, M<sup>sr</sup> Dupanloup, évêque d'Orléans. Ce dernier, pour protester contre cette réforme qui était comme un acte de défiance à l'égard de l'épiscopat, renonça à siéger au Conseil supérieur ; jugeant que les procédés de l'Empereur de demain ne respectaient pas assez sa liberté et par suite sa dignité, il se retira.

En 1854, le Cardinal de Reims refusa à son tour, et en partie pour les mêmes raisons, de prendre part aux délibérations du Conseil impérial (2). En vain le ministre intervint auprès de lui, à deux reprises, au nom

(1) Peu de temps après le coup d'Etat, Louis-Napoléon demanda à M<sup>sr</sup> Parisis si le clergé de France pourrait, le cas échéant, remplacer les membres de l'Université dans les chaires de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. L'évêque dut répondre que le clergé ne pourrait suffire à la tâche. Il était peut-être utile de signaler ce rêve du futur Napoléon III comme un indice de son état d'esprit à cette époque.

Ces renseignements, dont M<sup>sr</sup> Parisis est la source directe, sont confirmés par P. DE LA GORGE, II, 141 et par GRIMAUD, *Histoire de la liberté d'enseignement*, p. 441.

(2) *Vie du Cardinal Gousset*, pp. 371-373.

de l'Empereur ; en vain il laissa, avec espoir de le gagner, son fauteuil vide pendant une année : le démissionnaire ne consentit pas à revenir sur sa décision.

M<sup>sr</sup> Parisis en jugea autrement. Nous aurons à dire plus loin les raisons de son attitude.

\*  
\* \*

La tâche du Conseil supérieur devait être, en grande partie, de fixer la jurisprudence sur des points nécessairement indécis. Tâche souvent très ardue pour l'évêque d'Arras, parce que ses collègues étaient, en très grand nombre, d'anciens universitaires habitués au régime de l'autorisation préalable. Aussi leur était-il difficile de comprendre celui de la liberté même incomplète, consacré par la nouvelle loi.

« Les uns, dit le prélat, ne voulaient pas, les autres ne pouvaient vraiment pas se mettre dans la tête qu'on pût désormais enseigner sans une permission préalable, expresse et discrétionnaire, du Pouvoir, tandis que le système de la loi nouvelle était que tout Français, ayant rempli certaines conditions, pouvait, un mois après sa déclaration faite, ouvrir de plein droit son école ou sa maison d'éducation, dès lors qu'il n'était survenu de la part des autorités compétentes aucune opposition dans l'intérêt des mœurs publiques. On conçoit que le point de départ étant l'un et l'autre de ces principes, il y avait dans l'application des conséquences tout opposées, et cela explique comment il y eut beaucoup à combattre et comment, ayant présente à l'esprit toute la discussion parlementaire de la loi, je pouvais déterminer le vrai sens de chaque article (1). »

Il ajoute que les délibérations furent parfois longues et pénibles et que son opinion fut loin de toujours prévaloir.

(1) S. XII.

## II

INTERVENTION DE MONSEIGNEUR PARISIS  
DANS LES QUESTIONS LITIGIEUSES RELATIVES  
A L'ENSEIGNEMENT (1851-1861).

En dehors des séances du Conseil supérieur, M<sup>sr</sup> Parisis continuait à s'occuper activement de l'enseignement libre. Il y était bien obligé : car de toute part lui arrivaient des consultations sur quelque point obscur de la loi, des réclamations contre les procédés de certains inspecteurs, des demandes de protection en faveur de telle école, de telle communauté.

Une instruction du 24 décembre 1850 avait assimilé les religieux aux instituteurs laïques, en ce qui concerne les formalités à remplir quand une école libre change de directeur. On leur imposait l'obligation d'un mois d'affiche.

Pareille prétention était contraire en même temps aux habitudes de cette époque et à l'esprit de la loi. C'est ce qu'exposa M<sup>sr</sup> Parisis au ministre, M. Giraud. Il lui représenta que l'affichage prévu par la loi avait pour objet, en faisant appel au témoignage du public sur les mœurs du futur instituteur, de remplacer le certificat de moralité, dont on avait reconnu l'insuffisance. Or cette formalité ne peut être appliquée au religieux. D'abord, il est retiré du monde, et le public ne connaît pas sa vie qui s'écoule dans l'ombre d'une communauté. Ensuite, et surtout, son maintien dans un ordre religieux n'est-il pas un garantie plus que suffisante de sa moralité ? Est-ce que la Congrégation qui garderait des membres indignes d'enseigner pour cause de mœurs mériterait de conserver le privilège que la loi lui confère ? Est-ce qu'en la faisant personne civile, le gouvernement n'a pas cessé de traiter avec chacun de ses membres comme individu (1) ?...

C'est cette interprétation qui prévalut, en pra-

(1) Lettre du 22 mars 1851.



tique, pour les sujets des congrégations reconnues.

L'année 1853 se termina par un décret qui mit en émoi l'épiscopat. Il concernait l'inspection et la surveillance des écoles communales ou libres de filles, tenues soit par des institutrices laïques, soit par des associations religieuses non cloîtrées ou même cloîtrées. Un article ajoutait que « l'inspection des pensionnats de filles tenus par des associations religieuses cloîtrées est faite, lorsqu'il y a lieu, par des ecclésiastiques nommés par l'évêque diocésain, sur la présentation du ministre de l'Instruction publique. »

Ce décret avait paru le 31 décembre, avec un rapport adressé à l'Empereur. Il avait réuni, y disait-on, tous les suffrages du Conseil impérial, et par conséquent ceux des membres de l'Episcopat qui en faisaient partie. Cette affirmation avait étrangement surpris M<sup>sr</sup> Pie. Il demanda des explications aux trois prélats qui avaient été élus, en 1850, par les suffrages de leurs collègues (1), laissant de côté les deux autres, les élus du Pouvoir.

L'étonnement ne fut pas moindre chez l'évêque d'Arras. Le Conseil d'Etat avait supprimé deux clauses importantes insérées par le Conseil supérieur dans le décret. La première portait que les inspecteurs ne visiteraient aucune classe dans l'intérieur de la clôture, mais seulement celles qui seraient accessibles aux parents et aux étrangers. D'autre part, les délégués ecclésiastiques chargés d'inspecter les pensionnats des religieuses devaient être nommés par le Ministre, mais *sur la présentation de l'Evêque*. On avait imprimé le contraire : *présentation par l'Université, nomination par l'Evêque*. M<sup>sr</sup> Parisis savait bien que c'est celui qui présente, qui nomme en réalité, puisqu'on ne peut pas nommer en dehors de la présentation.

Il se plaignit au ministre, et le menaça d'un désaveu public. Le ministre lui promit de tout réparer dans les instructions pratiques :

(1) Tours, Reims et Arras. — Le décret-loi du 9 mars 1852 avait boulevé, sur ce point, les dispositions de la loi de 1850 (Voir p. 486).

« Je lui ai dit que cela ne suffisait pas pour dégager ma responsabilité injustement compromise et que, dans tous les cas, je tenais à voir ces Instructions avant qu'elles ne fussent envoyées. Il m'écrivit que *tout sera fait selon mon désir*. Je lui répliquai aujourd'hui même qu'il faut de plus que cela se fasse promptement (1). »

Devant une si impérieuse insistance, tout s'arrangea sans retard et à la satisfaction de l'évêque.

D'autres protestations épiscopales lui donnèrent l'occasion de s'expliquer sur le fond de la question. L'évêque de Montauban, en particulier, s'élevait contre la position fautive de l'Episcopat, du fait de la présence de quatre ou cinq prélats au Conseil impérial. Il parlait d'un sentiment de défiance qui commençait à s'insinuer dans les esprits. Beaucoup étaient d'avis que le Gouvernement s'efforçait de reprendre les uns après les autres les avantages de la loi de 1850.

M<sup>sr</sup> Parisis répondit par une sorte d'apologie. Il affirma d'abord son invariable ténacité dans la défense des droits de l'Eglise, malgré les difficultés nouvelles de la lutte.

« Il s'en faut bien que j'aie déposé les armes, le moment n'en est pas venu, car l'ennemi est toujours avec nous sur le pied de guerre ; seulement le combat se livre sur un autre terrain et dans d'autres conditions. Nous luttons autrefois dans les champs de la publicité : c'était à armes égales. »

Aujourd'hui, c'est en champ clos qu'il faut combattre et les écrits auraient un effet désastreux sur l'opinion, parce qu'on croit les évêques très protégés par le pouvoir :

« Souvent, continue-t-il, j'ai pu empêcher que certains projets fussent même présentés au Conseil supérieur, et quand ils y

(1) Lettre à M. Vouriot, 20 janvier 1854.

Dans cette lettre il dit encore : « Je me tiens à quatre pour ne pas sortir de mon silence ». Le 22 janvier, M. Vouriot écrit à M. Favrel : « Au sujet du décret sur les écoles de filles, une bombe a failli partir d'Arras contre le ministre de l'Instruction publique. Mais on est parvenu à s'arranger par protocoles. »

viennent, tous mes collègues peuvent vous dire si je ne suis pas toujours sur la brèche et s'il se passe une seule séance sans que je prenne la parole, surtout pour les intérêts de la religion, avec toute l'indépendance et toute l'énergie dont je suis capable. »

Appréciant ensuite la récente mesure proposée pour l'inspection des maisons d'éducation tenues par des religieuses :

« Mon opinion, dit-il, c'est *minima de malis*. On voulait et il avait été résolu que ces établissements seraient surveillés par les inspecteurs ordinaires, puis par les inspecteurs d'académie et les recteurs, puis par des inspectrices, puis par des prêtres dont le ministre aurait le choix. J'ai trouvé toutes ces propositions désastreuses et je les ai combattues pied à pied, à outrance, depuis les premières discussions qui ont préparé la loi de 1850 jusqu'à ce jour. Maintenant y a-t-il le même inconvénient à ce qu'un prêtre nommé par l'évêque, révocable par lui, agissant en son nom, donne, sous sa surveillance, au Gouvernement quelques renseignements matériels et vagues ? j'avoue que je ne l'ai pas trouvé, et puisqu'il fallait une mesure quelconque, celle-là, qui n'engage à rien, m'a semblé très heureuse et je suis bien sûr qu'aucun des précédents ministères n'y eût consenti, pas même M. de Falloux. »

Voilà donc « le moindre mal » auquel l'évêque s'est résolu.

Va-t-il blâmer ses collègues qui ne s'y résignent pas et repoussent le décret ? A Dieu ne plaise !

« D'autant plus, ajoute-t-il malicieusement, qu'en cela ils me rendent personnellement un très grand service ; et comme je suis toujours au Conseil impérial l'homme exigeant et exagéré, je deviens bien plus fort quand il s'en trouve ailleurs de plus exigeants que moi. »

Pour lui, il n'incline pas à la résistance. La condescendance poussée jusqu'aux limites du possible donne une plus grande force pour dire *non possumus* au pouvoir (1).

(1) Lettre du 7 août 1854. De semblables difficultés surgissent de nouveau, au temps de M. Rouland, à Nantes, à Angers, et provoquent de nouveau l'intervention de l'évêque d'Arras (1860 et 1861).

**Son dévouement est inépuisable.**

Plusieurs fois il vient au secours des Frères de Ploërmel, entravés dans leur action apostolique par les tracasseries universitaires. Il le fait avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'il a la plus grande vénération pour leur fondateur : Jean-Marie de Lamennais.

De temps en temps, et surtout à mesure que le pouvoir impérial devient moins bienveillant à l'égard de l'Eglise, il y a des retours offensifs du vieil esprit universitaire, qui se refuse à tenir compte du droit nouveau constitué par la loi de 1850. Chaque fois, l'évêque d'Arras est sur la brèche pour combattre en faveur des libertés menacées. Il est assidu à toutes les séances du Conseil et s'impose parfois de grands sacrifices pour être fidèle au poste. « Il y a toujours ici, écrit-il, des questions pendantes tellement graves que je n'ose pas, en conscience, m'absenter avant la clôture (1). »

Cette fidélité à remplir son mandat, il l'apportait aussi dans les réunions du Conseil académique de Douai (2). D'ailleurs le Recteur de l'Académie de cette ville, sachant que d'autres évêques avaient cru devoir décliner pareil honneur, ne dissimulait pas l'importance qu'il attachait à voir M<sup>sr</sup> Parisis prendre rang dans cette assemblée. C'était toujours avec une délicate insistance qu'il le convoquait, évitant de faire coïncider les réunions du Conseil avec les tournées pastorales de l'évêque. Parfois même le ministre de l'Instruction publique joignit ses instances à celles du recteur (3).

(1) Lettre à ses vicaires généraux, 6 juillet 1861.

(2) Au Conseil départemental de l'Instruction publique du Pas-de-Calais siégeaient, en 1854, M. l'abbé de la Tour d'Auvergne, représentant M<sup>sr</sup> l'évêque, et M. l'abbé Toursel, directeur du Collège Saint-Bertin. — Une loi du 8 juin 1854 avait ramené à 16 les 86 rectorats et les 86 conseils académiques établis par la loi de 1850.

(3) En 1855, M. Fortoul prie Sa Grandeur « qu'elle veuille bien assister à la seconde session du Conseil académique où son absence serait trop remarquée à notre désavantage » 22 octobre. — C'est le même empressement à le remercier d'être venu. « Personne ne comprend mieux que moi tout ce que la présence de Votre Grandeur doit

## III

## M. ROULAND ET LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES (1861)

La politique de Napoléon III à l'égard du Piémont ne devait pas tarder, hélas ! à rendre difficile, entre le ministre de l'Instruction publique et l'épiscopat, ces rapports confiants et cette collaboration cordiale, dont on a pu saisir sur le vil quelques exemples.

A partir de 1860, les catholiques se plaignent de voir sacrifier les droits du Souverain Pontife. M<sup>gr</sup> Parisis est obligé d'adresser des lettres publiques à plusieurs des ministres de l'Empereur.

L'atmosphère change, non seulement dans les bureaux ministériels, mais au Conseil supérieur lui-même. De part et d'autre, on reste courtois, mais on se défie.

Le 17 juin 1861, en entrant dans la salle du Conseil, M<sup>gr</sup> Parisis va directement à sa place, affectant de ne regarder personne. M. Dumas, vice-président du Conseil supérieur, M. de Royer, vice-président du Sénat, Dupin, le grand Dupin, et le ministre lui-même viennent le saluer. Visiblement, on ne veut pas rompre.

Mais en séance, on écarte soigneusement l'évêque de toutes les commissions influentes (1). On traite une foule de questions insignifiantes : mais on ne dit pas un mot de la circulaire qui vient, ce même jour, d'être lancée par M. Rouland en personne à toutes les communautés religieuses enseignantes et qui va les jeter dans un trouble profond. Bientôt, en effet, le prélat reçoit d'Arras et de Boulogne des lettres alarmantes de plusieurs supérieures générales : l'inspecteur d'Ac-

ajouter d'autorité aux délibérations du Conseil chargé de surveiller l'application des mesures qui ont réformé l'enseignement public ».

29 novembre 1855.

Le même ministre consultait confidentiellement les évêques, par circulaire, sur le choix des recteurs — dont les pouvoirs venaient d'être particulièrement étendus — et des inspecteurs d'Académie. Il cherchait « les hommes les plus propres à pratiquer une politique sage et conciliante ».

(15 juillet 1854).

(1) Lettre de M<sup>gr</sup> Parisis à ses vicaires généraux, 17 juin.

démie leur a fait parvenir des instructions officielles au sujet de la nomination et du déplacement des religieuses enseignantes.

« Sur ces points, écrit le ministre, les formalités légales sont très incomplètement observées par les congrégations : les irrégularités doivent avoir disparu pour la fin du mois d'août, car il est inadmissible que le personnel enseignant échappe à la connaissance de l'autorité publique. »

Mais certains détails des circulaires ministérielles intimaient aux membres des congrégations enseignantes des prescriptions tracassières ou insupportables : nécessité d'un *exeat* du préfet pour placer ou pour changer un religieux, même adjoint, — obligation pour le frère ou la sœur d'attendre l'arrivée et l'installation du successeur, avant de quitter son poste... Bref, on le voit, c'était le litige de 1851 qui se ravivait, mais avec des sentiments plus âpres.

M<sup>rs</sup> Parisis se rendit, le 1<sup>er</sup> juillet, chez M. Rouland. Il lui demanda de relire avec lui la fâcheuse circulaire, ce qui lui donna l'occasion de signaler les embarras inextricables que susciteraient inévitablement, aux supérieurs de congrégations, quelques points secondaires de ces règlements, si l'on exigeait leur rigoureuse exécution.

Le ministre se montra conciliant. Il déclara qu'il ne voulait ni troubler l'ordre des communautés, ni ébranler l'autorité des chefs de congrégations. « Il s'agit simplement, concluait-il, de faire concorder les droits incontestables des supérieurs religieux avec les exigences légitimes de l'Autorité publique. »

L'évêque d'Arras crut toutes les difficultés aplanies et adressa, le 10 juillet, une circulaire à son clergé, indiquant la conduite à tenir dans les nominations et déplacements des congréganistes enseignants. Ceux-ci devaient, avec un égal empressement, satisfaire à leurs devoirs envers les deux autorités dont ils dépendent à des titres divers.

En même temps, il faisait remarquer que, quand il s'agit d'écoles publiques (appartenant aux communes), la nomination définitive appartient au préfet, mais la désignation émane du Supérieur ou de la Supérieure ; le préfet ne choisit pas, mais il sanctionne le choix.

Cette circulaire, qui déterminait si bien dans quelles limites devait être entendue et appliquée celle du ministre, fut accueillie par les communautés comme une délivrance. De nombreux évêques, surtout ceux qui avaient sollicité les lumières de M<sup>sr</sup> Parisis pour cette affaire, lui témoignèrent une grande reconnaissance (1).

M. Rouland était loin d'être aussi satisfait. Le 23 juillet, il adressait à l'évêque d'Arras une lettre de protestation. Tout en convenant de l'exactitude avec laquelle ont été rapportés les propos qu'il a tenus, il critique deux points de la circulaire épiscopale. S'appuyant sur l'art. 31 de la loi, il nie que le préfet n'ait dans la nomination que le droit de sanctionner le choix fait par les supérieurs de congrégations. Le préfet a, au contraire, le droit de choisir un candidat sur une liste qui lui est présentée. Sans doute, il est d'usage que les supérieurs ne présentent au préfet qu'un candidat. En fait, le préfet ne choisit donc pas ; mais s'il a le droit de nommer, il a aussi celui de ne pas nommer et de demander une autre présentation. — Le ministre refuse en outre d'admettre qu'après la présentation d'un premier directeur comme titulaire d'une école, il suffise d'un simple avis au préfet pour donner un successeur à ce premier titulaire. La loi ne connaît que les individus et exige pour tous les directeurs, laïques ou religieux, les mêmes formalités, sauf exception dont doit être informé le préfet.

Cette fois, M<sup>sr</sup> Parisis rédige un volumineux rapport dans lequel il réfute toutes les allégations du ministre.

(1) Signalons les lettres des archevêques de Cambrai et de Rouen, des évêques de Grenoble, d'Angers et de Saint-Claude.

Il montre que sa circulaire du 10 juillet est conforme à l'interprétation qui prévaut depuis onze ans. La loi de 1850 est une loi de transaction et il faut, comme l'a déclaré M. Rouland lui-même, « concilier les exigences disciplinaires des associations religieuses avec les droits de l'autorité civile. »

La loi, dit-il, en reconnaissant les congrégations enseignantes, donne le droit d'enseigner, non pas aux membres séparément, mais collectivement au corps ; non pas aux individus, mais à la personne morale que le pouvoir a déclarée congrégation enseignante.

Et il tire les conséquences qui découlent de cet exposé. Puis il prouve que les principes qu'il pose ne restreignent pas l'action de l'autorité publique plus que la loi de 1850 ne l'a voulu. Ils ne lui ôtent ni le droit de nomination aux écoles publiques, ni celui de surveillance sur les écoles libres. Le préfet conserve le droit de nomination définitive, sur la présentation du supérieur. L'initiative de l'autorité civile ne peut aller plus loin : il lui serait impossible de l'exercer avec discernement, il en résulterait la ruine de la discipline religieuse. D'ailleurs la loi ne l'a pas voulu, puisque la présentation par le supérieur doit toujours précéder.

Et l'évêque conclut :

« Les lois, en ce qu'elles ont de purement réglementaire, sont, entre les mains du Pouvoir, des instruments parfaitement dociles. Il les applique avec les tempéraments proportionnés aux circonstances, et en cela l'expérience est pour lui un guide précieux. Mais, de grâce, rappelons-nous ces paroles de l'Apôtre : « la lettre tue et l'esprit vivifie ». Ne sacrifions donc pas à des questions de mots ou à des exagérations de formes l'harmonie du grand système d'enseignement qui nous régit et qui probablement, comme tout ce qui vient de France, servira tôt ou tard de modèle à toutes les nations d'Europe. »

Le ministre répliqua dans une lettre du 23 août. Mais M<sup>sr</sup> Parisis en resta là, trouvant inutile de répondre à



des objections qu'il avait déjà si vigoureusement réfutées. On sait avec quelle intensité l'esprit de chicane sévissait, à cette époque, chez les fonctionnaires les plus hauts placés, quand le débat avait une couleur religieuse (1).

## IV

M<sup>sr</sup> PARISIS ET M. DURUY (1863-66).

En juin 1863, M. Rouland démissionna et fut remplacé par M. Duruy. L'activité débordante du nouveau ministre se répandit de tous côtés. Il donna une vigoureuse impulsion à l'instruction primaire, organisa l'enseignement professionnel, s'appliqua à relever l'enseignement supérieur plutôt somnolent (2). Mais M. Duruy était « libre-penseur jusqu'aux moëllles », selon l'expression de Jules Simon. Il ne manquait pas, à l'occasion, d'affirmer ses vrais sentiments. Un jour qu'il présidait le Conseil supérieur de l'Instruction publique, M<sup>sr</sup> Parisis, étonné de toutes ses initiatives, lui demanda vivement : « Qu'avez-vous l'intention de faire ? Où voulez-vous aller ? » — « Ce que je veux faire, Monseigneur ? lui répliqua-t-il. Je veux le contraire de ce que vous avez fait. Où je veux aller ? A la lumière. » Il ne méditait pas l'abrogation de la loi Falloux, mais son dessein était de la ramener à ses termes les plus stricts. Aussi ne se faisait-il pas faute d'entraver le fonctionnement des écoles libres. Il y eut maintes escarmouches au Conseil impérial. M<sup>sr</sup> Parisis combattit pour main-

(1) On en trouvera des preuves abondantes plus loin, dans l'affaire dite des Clarisses d'Arras.

(2) Une faculté de droit fut fondée à Douai en 1865. Deux ans auparavant, M<sup>sr</sup> Parisis écrivait déjà à M. Rouland combien il était favorable à ce projet, « d'abord parce que je trouve la mesure très bonne en elle-même; ensuite, parce que c'est un grand avantage pour la ville d'Arras qui n'est qu'à une demi-heure de Douai par le chemin de fer, en sorte que nos jeunes gens pourront vivre au sein de leurs familles, tout en suivant régulièrement les cours de droit. Je ne saurais donc trop m'en réjouir... »

Lettre du 23 avril 1863.

tenir le privilège des lettres d'obédience, traça la ligne de conduite au sujet des statistiques sur l'état et le personnel des établissements libres, sortes d'enquêtes qui avaient tout l'air d'une inquisition. Il s'attacha surtout à trouver des solutions pacifiques aux difficultés qui trop souvent préoccupaient les congrégations enseignantes.

M. Duruy écrivait de très nombreuses circulaires, dont quelques unes semblaient blessantes pour l'épiscopat. Une revue qui avait les allures d'un organe officiel y ajoutait des commentaires malveillants et provocateurs (1). L'évêque d'Arras se plaignit au ministre :

« Dans plusieurs de vos circulaires, vous parlez, très sincèrement sans doute, d'apaisement et de conciliation.

« D'où vient donc que votre revue, Monsieur le Ministre, est si insultante, si méprisante, si provocante à notre endroit ? D'où vient qu'en parlant de nos croyances, de nos convictions, de notre enseignement religieux, elle se sert toujours du mot si peu français et si peu poli de *clérical* ? D'où vient que tous les grands journaux qui représentent nos idées sont toujours traités par elle avec un dédain malveillant et le plus souvent injuste ? Enfin, d'où vient qu'à notre égard elle se pose, non seulement en contradicteur systématique, mais en ennemi déclaré ?..

« J'aurai à discuter ailleurs vos circulaires et vos programmes, mais vous savez déjà qu'ils n'ont pas que des approbateurs, et que plusieurs d'entre eux ont fait naître de notre côté de vives appréhensions. Vous avez un moyen bien simple de les calmer : c'est que votre revue se montre équitable et respectueuse. Si, au contraire, elle se maintient dans son système antichrétien et dans ses airs de domination dédaigneuse, elle sera le commentaire le plus fâcheux de vos circulaires et la manifestation la plus pénible pour nous de la tendance de vos programmes...

« Monsieur le Ministre, permettez-moi de terminer par un mot cette lettre toute bienveillante, qui ne serait pas la dernière, si vous le désiriez. Vous avez jusqu'ici vécu beaucoup, peut-être trop avec l'Université, et très peu, trop peu avec l'E-

(1) *La Revue de l'Instruction publique.*

glise. Cela vous expose à devenir exclusif ; et quand on est chargé de protéger en même temps, quoique à des titres divers, des intérêts rivaux, être exclusif, c'est être injuste. Je parle uniquement du danger et je le signale en toute simplicité à votre bonne foi (1). »

M. Duruy répondit au prélat pour décliner toute responsabilité au sujet des tendances de la revue incriminée. Il ajoutait ces quelques mots pleins de courtoisie.

« Nous ne serons peut-être pas toujours d'accord, Monseigneur, sur tous les points ; mais je vous promets que vous ne trouverez jamais en moi un homme évitant la pleine lumière et les voies droites (2). »

« Vous aurez beau faire, Monseigneur, lui écrivait-il une autre fois, vous ne me prendrez pas en flagrant délit d'irrévérence envers Votre Grandeur. »

Et comme l'évêque lui avait témoigné le désir qu'il y eût une session de baccalauréat en avril pour les éclopés de novembre, le ministre lui répondit qu'il venait justement de prendre cette mesure quand lui fut remise sa lettre. Et il ajouta aimablement :

« Voilà une décision bien malencontreuse, car si je ne l'avais prise que demain, je pourrais m'en faire un mérite auprès de vous, Monseigneur, qui me grondez si souvent (3). »

Ces gronderies (4), M<sup>sr</sup> Parisis avait dû les faire encore quelques mois auparavant et d'une façon particulièrement véhémement, lors de la révocation de M<sup>sr</sup> Sergent, évêque de Quimper, comme membre du Conseil

(1) Lettre du 30 octobre 1863.

(2) Lettre du 7 novembre 1863.

(3) Lettre du 8 décembre 1865.

(4) En 1864, M<sup>sr</sup> Parisis protestait auprès du ministre contre les cours d'Athanasie Coquerel, qui se donnait alors comme chef du protestantisme libéral, et contre la nomination, à l'École des Beaux-Arts, de M. Taine, « l'apôtre du positivisme, c'est-à-dire du matérialisme et de l'athéisme. »

supérieur, où il avait longtemps siégé aux côtés de M<sup>sr</sup> Parisis, en communauté d'opinion avec lui.

« Permettez-moi, écrivait-il au ministre, de vous témoigner ma douloureuse surprise de ce que vous avez retranché, par voie de pure autorité, Monseigneur l'Évêque de Quimper du Conseil supérieur de l'Instruction publique, sans même l'avoir prévenu avant d'avoir fait signer le décret.

« Dans la lettre que Votre Excellence lui a postérieurement écrite, il est dit : « La loi m'oblige à renouveler périodiquement, au moins en partie, le Conseil Impérial... » Je croyais bien connaître la loi, et je n'y ai vu nulle part cette obligation. Ce renouvellement n'est pas à propos, car il brise la tradition si nécessaire dans un *Conseil d'Etat* qui est en même temps tribunal... (1). »

Le ministre ne répondit pas. L'évêque d'Arras sentait d'ailleurs, combien de plus en plus sa tâche était ingrate au Conseil supérieur. « M. Duruy fait sans nous bien des choses désastreuses » écrivait-il. Et il ajoutait : « Je compte rester au poste cependant, si mes forces me sont rendues, et y faire de mon mieux jusqu'au bout (2) ».

Ces quelques incidents parmi tant d'autres montrent avec quelle sollicitude M<sup>sr</sup> Parisis s'occupa toujours des questions relatives à l'enseignement. Ils suffisent aussi à établir quelle place importante il tenait au Conseil supérieur.

*Poste compromettant*, l'appela-t-il un jour. En effet, non seulement il n'y faisait pas tout le bien qu'il voulait, mais encore il ne pouvait y empêcher tout le mal contre lequel il luttait avec une infatigable obstination. Ainsi, en mars 1854, le P. Guidée lui écrit au sujet de plusieurs ouvrages inscrits au programme du baccalauréat et qui sont condamnés par la Congrégation de l'*Index*. Mettre ces ouvrages entre les mains des jeunes gens,

(1) Lettre du 23 juillet 1865. M<sup>sr</sup> Sargent fut remplacé par M<sup>sr</sup> Meignan, évêque de Châlons.

(2) Lettre à M<sup>re</sup> E. Vuillot, 13 septembre 1865.

c'est les encourager dans la violation des lois de l'Eglise ; ne pas les leur donner, c'est les placer dans un état d'infériorité par rapport à l'examen. M<sup>sr</sup> Parisis partage ces préoccupations si légitimes : « Je vous assure, écrit-il au P. Guidée, que ces livres ont été admis contrairement à mon opposition formelle, et j'avais bien envie de protester au dehors ; mais si vous saviez tout !... » Qu'importe ? Il provoque et fait lui-même de nouvelles démarches. Elles furent stériles ; les ouvrages condamnés continuèrent à figurer au programme universitaire (1).

Ajoutons que, parmi les catholiques, même parmi les évêques, beaucoup ne comprenaient pas qu'il continuât de siéger dans un Conseil où triomphaient si souvent les tendances rationalistes, où le ministre consultait les évêques plus pour avoir des approbations que pour avoir des lumières... Le geste du cardinal Gousset n'était-il pas plus beau, quand il envoyait sa démission motivée à l'Empereur lui-même ?

M<sup>sr</sup> Parisis eut souvent l'occasion d'expliquer, en même temps que ses répugnances à siéger au Conseil supérieur, les grands motifs qu'il avait d'y rester. Il a écrit, dans ses *Mémoires*, vers la fin de sa carrière :

« Je dois dire qu'il m'en a coûté beaucoup de rester au sein de ce Conseil, pour plusieurs raisons que je dois exposer ici : 1<sup>o</sup> parce qu'au fond ce Conseil nouveau était bien l'ancien Conseil de l'Université, sauf l'introduction de quelques éléments plus propres à l'honorer qu'à le transformer et que, pour moi, siéger dans une telle assemblée, c'était en apparence démentir tous mes antécédents ; 2<sup>o</sup> parce que le bien qu'on pouvait y faire consistait surtout à empêcher le mal, résultat négatif qui ne se voyait pas, tandis qu'il sortait parfois de nos délibérations des

(1) Il avait consulté le Nonce sur la conduite à tenir (22 août 1854 et 19 mars 1855). Celui-ci évitait de se prononcer. M<sup>sr</sup> Parisis lui fit sur ce point des représentations respectueuses, mais d'un ton résolu : « Ce ne sont pas des félicitations que je vous demande, mais des éclaircissements ; et je les sollicite, non par aucun motif frivole, mais par le double besoin de ma conscience et de ma position ».

décisions fâcheuses dont, malgré mes résistances invariables, mais inconnues, j'avais la responsabilité ; 3<sup>o</sup> parce que les avantages qui pouvaient résulter de mon intervention n'étaient que partiels ; tandis que l'inconvénient de ma présence était général, puisque par là je semblais adopter le système fondamental de la loi, tandis que toujours j'y ai été contraire ; 4<sup>o</sup> enfin parce que j'y perdais tout à fait mon indépendance, attendu que, faisant partie de ce corps, il ne m'était plus permis d'attaquer ses actes et que, dès lors, j'ai dû cesser toute publication nouvelle en faveur de la liberté d'enseignement. C'a été pour moi et c'est encore aujourd'hui un énorme sacrifice.

« Pourquoi donc y suis-je resté ? continue-t-il. D'abord parce que le Saint Siège avait décidé expressément que les évêques pouvaient être membres de tous les Conseils institués par la loi du 15 mars et que, malgré mes convictions personnelles très arrêtées, je ne voulais pas me croire plus sage que celui qui a mission divine de nous conduire tous : ensuite parce que, à tort ou à raison, j'avais la certitude invincible que personne autre ne ferait ce que j'y faisais.

« On pourra sans doute trouver cette appréciation imaginaire ou présomptueuse, mais pour moi elle était d'une évidence insurmontable, et cela suffisait pour que je me crusse rigoureusement obligé de rester à ce poste compromettant (1). »

Sur ce même sujet, nous possédons une lettre curieuse, du 28 août 1854. Elle est adressée à l'évêque de Montauban qui trouvait, on s'en souvient, que les évêques avaient, dans le Conseil supérieur, une position fautive.

« Si par ce mot, reprend M<sup>sr</sup> Parisis, vous entendez une position pénible, ingrate, compromettante, vous avez mille fois raison et, pour mon compte, je voudrais en être bien sorti depuis longtemps. Mais si vous voulez dire que les évêques y sont inutiles ou déplacés, j'ose vous affirmer que c'est une erreur. »

Son vénérable correspondant lui a dit combien il regrettait de ne plus le voir, à la tête de l'épiscopat, combattre pour les libertés de l'Eglise :

(1) S., XII. On trouvera, dans la 2<sup>e</sup> édition des *Cas de conscience* (1865), une appréciation analogue sur le rôle des évêques au Conseil supérieur de l'Instruction publique (p. 64).

« Eh bien, Monseigneur, c'est précisément et uniquement pour continuer ce combat que je reste au Conseil supérieur, parce que c'est là qu'il est le plus redoutable et le plus décisif. J'y ai bien des peines, je n'en tire ni gloire, ni profit (1), je m'y fais bien des ennemis, je finirai par me brouiller avec tout le monde, mais j'y reste, parce que je n'ai trouvé personne qui, instruit de ce que s'y passe, voulût décider que je pouvais le quitter en conscience. Je viens de dire que le principe de la loi du 15 mars n'avait pas été atteint ni même effleuré ; et cela est certain. Eh bien, Monseigneur, sans notre présence, *insipiens dico*, sans ma résistance au Conseil impérial, il est probable qu'il n'en resterait plus rien.

« Si tant de collèges communaux ont été transformés en établissements libres, le plus souvent remis aux évêques ; si tant de communautés religieuses enseignantes ont été reconnues par un simple décret, comme établissements d'utilité publique, pensez-vous, Monseigneur, que cela se soit fait tout seul ? Je crois être bien sûr que ni l'un ni l'autre n'eût été possible sans l'influence prépondérante des évêques dans toutes les affaires graves. »

Poussant plus loin ses confidences, il ajoute :

« Le Pouvoir régnant est tellement puissant qu'il est facile de l'enivrer de lui-même, de lui persuader que rien ne doit lui résister, que, du côté de l'Église, toute prétention serait une ingratitude. Il faut lutter contre l'adulation, mauvaise conseillère et capable d'égarer des jugements d'évêques. » Il cite des faits, — et il conclut : « Voilà pourquoi, Monseigneur, je reste dans cette galère. »

Il y resta jusqu'à sa mort (2).

N'y a-t-il pas quelque courage et quelque fierté dans cette lutte tenace d'un soldat qui défend pied à pied le terrain conquis et consent à livrer, pendant seize ans,

(1) Au point de vue pécuniaire, c'était même une charge assez lourde. M<sup>r</sup> Parisis y fait allusion dans une lettre au Ministre : « Il doit y avoir dans votre budget des fonds libres auxquels on pourrait nous donner quelque part. Voilà treize ans que je supporte cette charge sans que le Gouvernement m'en ait tenu compte en aucune manière. »  
(13 avril 1863).

(2) Il y fut remplacé par M<sup>r</sup> Lavigerie, évêque de Nancy.

(18 août 1866).

une série de combats obscurs, pour conserver à l'Église des positions que lui a values, après des luttes retentissantes, un traité fameux ?

Il y a plusieurs sortes de vaillance. Celle qui consiste à supporter les ennuis d'une longue résistance vaut celle qui monte à l'assaut. Les âmes vraiment fortes sont capables de l'une et de l'autre.

---



## CHAPITRE XXI

### **M<sup>gr</sup> PARISIS ET L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE (1850-1866).**

---

Direction générale de l'œuvre. — Ses débuts (1843). — Préjugés auxquels elle se heurte. — M<sup>gr</sup> Parisis, président du Conseil central (1850). — Autonomie de l'œuvre. — Bref du 18 juillet 1856. — Les séances du Conseil central : résultats.

L'action des missionnaires dans les pays lointains ne laisse indifférent aucun catholique digne de ce nom. M<sup>gr</sup> Parisis eut, à partir de 1850, l'occasion de prendre une part considérable à leurs travaux, à titre de Président général de l'œuvre de la Sainte-Enfance (1).

Cette œuvre avait été fondée en 1843 par l'intrépide évêque-missionnaire qu'était M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson. Son but primitif était le rachat, le baptême, l'éducation des enfants chinois abandonnés. Il devint peu à peu plus vaste et plus précis, et se présente aujourd'hui comme « l'apostolat général des enfants chrétiens auprès des enfants des peuples infidèles, au nom et pour l'amour du Saint Enfant Jésus. »

Les débuts furent difficiles. Mais les efforts de M<sup>gr</sup> de Forbin-Janson, puis du premier Président, M<sup>gr</sup> Bonamie, archevêque de Chalcédoine, supérieur général de la Congrégation de Picpus, aidé du directeur, M. l'abbé Jammes, surent arracher l'œuvre naissante aux dangers qui, à plusieurs reprises, menacèrent son existence. Ils lui obtinrent, de la part du

(1) Le Président de l'œuvre était élu pour trois ans. Mais l'évêque d'Arras fut réélu, à l'unanimité, en 1853, 1856, 1860 et 1863.

Saint-Siège, sous deux pontificats différents, des faveurs spirituelles qui lui donnèrent un caractère vraiment catholique.

Cependant la période des combats n'était pas close. Bien des fidèles, des évêques même regardaient la *Sainte-Enfance* comme une intruse qui ne pouvait que compromettre l'œuvre si florissante et si nécessaire de la *Propagation de la Foi*. L'avenir devait montrer combien ces craintes étaient chimériques et combien peu justifiée cette méfiance à l'égard de la charité catholique.

M<sup>gr</sup> Parisis était loin de partager ces préjugés. Il avait témoigné ses sympathies à l'œuvre naissante et avait été des premiers à l'accueillir dans son diocèse. En 1849, il était venu, dans la chapelle des Lazaristes, dire la messe annuelle pour les associés défunts et présider l'Assemblée générale qui suivait. Son allocution, pleine d'onction, révéla la tendre charité qui remplissait son cœur. Il avait montré combien était précieuse à ses yeux la pieuse Association de ces enfants qu'il allait « bénir, disait-il, de toutes les bénédictions dont il est dépositaire comme évêque, au nom de l'Église qu'elle réjouit ; au nom de leurs parents et de leurs familles chrétiennes, auxquelles leur charité assure une protection spéciale ; au nom des pauvres enfants de la Chine, que leurs aumônes ont déjà préservés de la mort ; au nom de ceux de ces enfants sauvés et déjà parvenus en grand nombre au Ciel, d'où ils béniront éternellement les associés de la Sainte-Enfance (1). »

En 1850, l'évêque de Langres, membre de l'Assemblée législative, accepta la présidence du Conseil central de l'œuvre. Il remplit cette fonction, pour la première fois, le 27 mai. « Depuis ce jour, lisons-nous dans les *Annales* (2), nous avons le bonheur de travailler sous la direction et avec la bénédiction de ce prélat,

(1) *Annales de la Sainte-Enfance*, août 1849.

(2) Juin 1850.

dont la science et le zèle, les écrits et les vertus ont rendu le nom illustre et cher à toute l'Eglise. »

Le 7 juin 1850, il adressa aux associés et aux bienfaiteurs de la *Sainte Enfance* une lettre circulaire qui contient « l'expression sincère de ses pensées et de ses vues » et qui est peut-être ce qu'on a écrit de mieux sur le sujet.

Il commence par rendre hommage à la fécondité merveilleuse de l'Eglise et à l'œuvre de la *Propagation de la Foi* qui en est, de nos jours, la plus magnifique manifestation.

« *La Propagation de la Foi*, dit-il, est donc l'œuvre principale, l'œuvre fondamentale, l'œuvre-mère .. Nous n'aurions jamais voulu protéger, pour notre faible part, l'œuvre de la *Sainte-Enfance*, si elle pouvait causer le plus léger dommage à celle de la *Propagation de la Foi*, et nous la regarderions comme beaucoup moins digne d'intérêt, si elle ne lui apportait pas un utile concours. »

Mais l'œuvre de la *Propagation de la Foi*, considérée dans ceux qui contribuent à la soutenir, ne s'adresse pas au premier âge et sa dénomination même, quoi qu'exprimant une grande idée religieuse, peut être regardée comme peu accessible aux très jeunes intelligences. Aussi l'enfance s'écoule le plus souvent sans aucune préoccupation et sans aucun sacrifice pour le salut de nos frères infidèles. Lacune regrettable que l'œuvre de la *Sainte-Enfance* a pour but de combler. Et le prélat en démontre les avantages avec une grande sagacité.

« On le sait, la vertu est une habitude, et c'est par des actes réitérés surtout dans l'enfance que le plus souvent l'habitude se contracte. C'est en déposant lui-même l'aumône de sa mère entre les mains du pauvre que l'enfant acquiert la douce habitude de la charité ; c'est en récitant chaque jour, à genoux et les mains jointes, des prières qu'il ne comprend pas bien encore, qu'il se forme à la sainte habitude de la piété. C'est donc aussi en prenant chaque mois, sur ses petites épargnes, l'obole des-

tinée au salut corporel et spirituel des enfants exposés à une double mort, qu'il contracte ces pensées de foi habituelle et ces sentiments de zèle chrétien qui sont si exposés à rester étouffés sous l'indifférence et l'incrédulité de notre siècle. C'est là aussi ce qui peut déjà lui faire comprendre cette grande doctrine de la communion des saints, qui compense admirablement l'indigence des uns par l'abondance des autres et qui, loin des exagérations et des chimères, fait véritablement de toutes les nations une seule famille. »

« Cette œuvre, continue-t-il, est donc spéciale, puisque c'est principalement et presque exclusivement l'œuvre *de l'enfance*. Ce sont des enfants qui la soutiennent ; ce sont des enfants qui sont à la tête des séries et des divisions dont se compose cette association charitable. Elle ne pourrait donc pas être absolument confondue avec l'œuvre générale de *la Propagation de la Foi*, à moins d'être absorbée et détruite. »

Il réfute ensuite quelques objections, produit des statistiques qui montrent que les deux œuvres, loin de se nuire, sont également prospères (1). « Le seul inconvénient qui pourrait résulter de ce double concours, ce serait que, par défaut d'entente entre les deux œuvres, les diverses missions ne fussent pas proportionnellement secourues ; or, cette entente est facile et c'est surtout dans l'espoir de l'obtenir que nous avons accepté cette nouvelle charge. »

Ces premiers conseils et ces puissantes exhortations furent très favorablement accueillis. Plusieurs évêques,

(1) Les Conseils directeurs de la Propagation de la Foi étaient inquiets, en 1850, d'une diminution de recettes qu'ils attribuaient à la propagande faite en faveur de la Sainte-Enfance. C'est ailleurs qu'il fallait chercher la cause de cette baisse passagère, comme le montre le tableau suivant :

Années	Propagation de la Foi	Sainte-Enfance
1847 . . . . .	3,513,687 88	95,834 25
1848 . . . . .	2,845,691 59	125,082 19
1849 . . . . .	3,060,519 32	167,932 50
1850 . . . . .	3,082,726 93	248,252 28
1851 . . . . .	3,323,896 72	383,351 92
1852 . . . . .	4,790,468 84	583,740 62

des missionnaires d'Extrême-Orient témoignèrent une vive reconnaissance à M<sup>gr</sup> Parisis d'avoir si bien plaidé la cause de l'œuvre de la *Sainte-Enfance*.

Le 12 janvier 1851, sur la demande de l'évêque de Langres, le Saint-Siège, après avoir vu, entendu et pesé les témoignages divers apportés de toute part, accordait aux associés de la *Sainte-Enfance* de nombreuses indulgences. Il faisait savoir en même temps au prélat avec quelle vive satisfaction il avait appris sa nomination de président de l'Œuvre.

Ces faveurs étaient un témoignage de la sollicitude du Souverain Pontife pour la *Sainte-Enfance* et une preuve du vif intérêt que prenait à la propager la sacrée Congrégation qui préside à toutes les œuvres de missions.

M<sup>gr</sup> Parisis s'empressa de communiquer à tous les évêques le rescrit et la lettre venus de Rome.

« Vous y verrez, Monseigneur, les dispositions du Saint-Siège à l'égard d'une œuvre sur laquelle les opinions ont été quelque temps flottantes, mais dont les développements, devenus de plus en plus considérables, appellent l'attention et réclament la bienveillance des Pasteurs de l'Eglise. »

Le dévoué M. Jammes fit une campagne de propagande à travers tous les diocèses de France et de Belgique, en Angleterre, en Hollande et reçut généralement l'accueil le plus favorable. Toutefois Lyon continuait à se méfier.

« Le conseil de la *Propagation de la Foi*, écrivait le cardinal de Bonald à l'évêque de Langres, ne veut pas s'occuper du tout d'une œuvre qu'il croit nuisible à celle dont la Providence l'a chargé... Jamais il ne fera rien pour soutenir la *Sainte-Enfance* (1). »

Le vieux cardinal de la Tour d'Auvergne s'exprime sur un ton tout différent. Il avait été d'ailleurs un des

(1) Lettre du 20 avril 1851.

premiers à favoriser l'œuvre de la *Sainte-Enfance* et avait obtenu de Grégoire XVI, en 1846, des indulgences spéciales pour les associés de son diocèse. Il écrit à celui qui, quelques mois plus tard, sera son successeur : « Je serai toujours empressé de m'unir à toutes vos bonnes et belles œuvres. Vos lumières et votre sagesse présentent des garanties certaines, et on se sent heureux de s'y livrer (1)... »

L'œuvre de la *Sainte-Enfance* continua de prospérer, laissant loin derrière elle les objections qui l'avaient accueillie à son début (2). En 1856, le Souverain Pontife, dans un Bref du 18 juillet, « admit et confirma l'Œuvre parmi les institutions canoniques et invita ses vénérables frères les évêques de l'univers catholique à l'introduire chacun dans son diocèse. » Il proclama que « bien loin d'apporter le moindre obstacle à l'œuvre charitable de la *Propagation de la Foi*, il est, au contraire, avéré qu'elle l'aide merveilleusement. » Le document était capital. Il affirmait nettement l'autonomie de l'œuvre et lui donnait ses bases définitives.

M. Jammes, directeur de la *Sainte-Enfance*, fut au comble de ses vœux : « Enfin, écrit-il à l'évêque d'Arras, le Bref tant désiré et si important nous est arrivé ce matin avec une lettre circulaire du Cardinal-Protecteur, adressée à tous les évêques... » La voie est ouverte aux plus belles espérances : « Nous ne tarderons pas à faire *claquer notre fouet*. » Et il continue : « Ainsi, Monseigneur, c'est sous votre présidence que l'œuvre a été définitivement fondée dans l'Eglise. Pour moi, je ne me sens pas de joie, et je dis mon *Nunc dimittis* ».

Vers la fin de 1862, M<sup>sr</sup> Parisis adressait, de nouveau, une lettre aux archevêques, évêques et vicaires aposto-

(1) Lettre du 14 avril 1851.

(2) Au mois de mars 1854, on tint à Paris diverses réunions pour essayer de fusionner les deux œuvres. On dressa des projets et contre-projets, mais sans résultat.

liques (1). En un langage élevé, il traçait un tableau émouvant des misères avec lesquelles les missionnaires se trouvaient aux prises, des horreurs dont étaient victimes les petits enfants en Extrême-Orient, et montrait l'urgence qu'il y avait à promouvoir partout l'œuvre de la *Sainte-Enfance*. L'expérience et les faits s'unissaient au témoignage de la plus grande autorité dans l'Eglise pour établir l'utilité de cette pieuse association. Puis il suppliait les évêques de la favoriser. Sa prière était d'autant plus persuasive qu'elle était discrète. En même temps que la modicité de l'offrande, il mettait en relief l'intérêt que présentent les récits des *Annales*.

« Il s'y trouve des traits de charité héroïque qui, à d'autres époques, eussent été mis dans la vie des saints. »

Il demandait la constitution d'un Conseil de l'Œuvre dans chaque diocèse.

« S'il plaisait, en outre, à votre bienveillance de publier un mandement spécial, nous en serions réjouis et profondément reconnaissants. Mais la discrétion nous défend d'insister à cet égard. Une simple note à la suite de vos circulaires, et des paroles bienveillantes dites à l'occasion, soit dans les retraites pastorales, soit dans vos visites de paroisses, soit, en général, dans vos rapports avec vos prêtres, suffiront pour empêcher le

(1) Voici quels étaient, à cette date, les membres du Conseil central de la Sainte-Enfance. *Président* : M<sup>sr</sup> Parisis. *Vice-Présidents* : M. Le Rebours, vicaire-général de Paris; Le P. Levasseur, supérieur des Prêtres de la Miséricorde; M. le chanoine de Girardin, Directeur de l'Œuvre (en remplacement de M. Jammes, décédé en 1857). *Secrétaire-Général* : M. de Valois, curé de Gentilly, en remplacement de M. le chanoine Molinier, démissionnaire. *Membres ecclésiastiques* : M<sup>sr</sup> de Ségur, un auditeur de la Nonciature, les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas d'Aquin, de Saint-Nicolas des Champs, le Supérieur du Petit Séminaire de Paris, M. Dedoue, chanoine titulaire de Paris,

*Membres religieux* : les Supérieurs Généraux des Lazaristes, de l'Oratoire, du Saint-Esprit, des Missions Étrangères, des Frères des Ecoles Chrétiennes, le P. Basuyau, S. J.

|| *Membres laïques* : Les marquis de Forbin-Janson, de Gabriac; Thayer, Thureau-Dangin, etc.

zèle de s'endormir et pour lui donner une nouvelle ardeur.

« Nous vous adressons ces prières, Monseigneur, au nom de tant d'âmes qui vous devront le salut éternel, au nom de tant de martyrs dont le sang répandu dans ces contrées lointaines leur est un gage des miséricordes divines; j'oserai le redire encore, au nom des petits enfants de nos diocèses, que nous formons ainsi à la sainte habitude du sacrifice fait par des vues surnaturelles, et à qui nous procurons par là des jouissances prématurées, dignes des anges du Ciel (1). »

Mais M<sup>gr</sup> Parisis ne se contentait pas, pour remplir son mandat de président, d'envoyer aux évêques des lettres et des circulaires. Il prenait une part très active à toutes les affaires de l'œuvre de la *Sainte-Enfance*. Tout le long de l'année, il était en relations avec les missionnaires et les vicaires apostoliques, leur demandait des renseignements précis sur leurs travaux, sur leurs besoins. Parfois il avait la joie de recevoir une longue lettre de prêtres originaires de son diocèse. Tel M<sup>gr</sup> Dupond, vicaire apostolique du Siam : « C'est en 1838 que j'ai quitté le diocèse d'Arras, et je n'ai pas quitté l'Indo-Chine depuis 1839, époque de mon arrivée à Siam. Vingt-six ans passés sous le soleil de l'Equateur ne m'ont presque plus laissé de vigueur, et me voilà chargé de la conversion de plusieurs millions d'infidèles (2). » Une autre fois, c'est le P. Bulté, — encore un Artésien, — destiné, lui aussi, à être évêque. Il rappelle à M<sup>gr</sup> Parisis la bienveillance paternelle dont l'a honoré Sa Grandeur au temps où il exerçait le ministère dans le diocèse d'Arras. Puis il trace de sa mission de Kiang-Nan un tableau si attachant que l'évêque en donne lecture aux membres du Conseil central (3).

(1) Lettre du 21 novembre 1862. Dès 1856, tous les diocèses de France sans exception envoyèrent leur offrande au Conseil central. Rome avait son Conseil diocésain depuis 1853. Le directeur de l'œuvre méditait, un peu plus tard, les moyens de pénétrer dans tout l'univers catholique. Ce rêve est aujourd'hui réalisé.

(2) Lettre du 2 février 1865.

(3) Lettre du 13 janvier 1865.



Ces séances du Conseil, M<sup>sr</sup> Parisis ne manquait jamais de les présider. Il y venait, non pas en auditeur bienveillant, mais en homme bien renseigné, éclairé par une longue et minutieuse préparation, sur toutes les questions à débattre.

« Avec quel vif intérêt, quel contentement visible, il écoutait, chaque année, l'exposé de la situation de l'œuvre présenté au Conseil central par le Rapporteur de la commission de répartition ! Ceux-là seuls qui en étaient les témoins le savent et peuvent le redire. Il fallait voir ensuite avec quel bonheur il présidait à la répartition des aumônes fécondes qui devaient assurer le salut de tant de milliers de pauvres enfants infidèles ; avec quelle assiduité, à chaque clôture de l'exercice, il se rendait à ces assemblées générales du Conseil central, faisant tout exprès alors le voyage d'Arras à Paris (1). »

Il n'avait, en effet, accepté la présidence de la *Sainte-Enfance* que comme un devoir de plus à remplir. Ce surcroît de travail qu'il s'était imposé était pour lui comme un allègement à des obligations plus graves, comme un plaisir ou un repos plein d'attrait. Son front rayonnait d'une sainte joie devant les sacrifices toujours croissants des enfants chrétiens du monde entier, et son âme s'épanouissait dans l'allégresse, à la vue des merveilles qu'opérait *le sou par mois, le petit sou de la Sainte-Enfance* (2).

(1) *Annales de la Sainte-Enfance*, juin 1866. — M<sup>sr</sup> Parisis présida pour la dernière fois le Conseil central de l'œuvre, le 19 décembre 1865.

(2) De 1850 à 1866, l'œuvre décupla ses recettes, ou peu s'en faut. A la mort de M<sup>sr</sup> Parisis, son budget n'était pas loin de 2 millions. Elle secourait 59 missions, élevait 40.000 enfants, en baptisait 400.000 par an.

## CHAPITRE XXII

### MONSEIGNEUR PARISIS ET LES DOCTRINES PHILOSOPHIQUES DE SON TEMPS

---

- I. — Lutte contre le naturalisme, radical ou mitigé (1856).
- II. — Contre les libres penseurs. — *Les Impossibilités* (1857).
- III. — Contre les rationalistes. — *Tradition et Raison* (1858).

Les spéculations purement philosophiques ont rarement retenu l'attention de M<sup>sr</sup> Parisis. Les lacunes de sa formation le rendaient timide et prudent en ces matières, qui exigent une érudition et des habitudes d'esprit spéciales. Porté à l'action par tempérament et par devoir d'état, absorbé par les soucis d'une vaste administration, accablé par des charges multiples auxquelles il ne savait pas se dérober, il n'eut que par intervalles le temps et l'occasion de se mêler à des discussions dont il était d'ailleurs loin de se désintéresser.

Car sa curiosité pénétrante, la gravité des problèmes auxquels il avait dû appliquer son esprit, sa passion pour les idées nettes et les déductions rigoureuses suffisaient pour lui faire découvrir le vide des systèmes à la mode ou pour l'incliner vers des doctrines qui lui semblaient offrir des affinités avec les vérités de foi. Ce n'est pas impunément, d'ailleurs, qu'une intelligence de sa trempe entre en contact avec les membres les plus éminents de l'Université et du Parlement, les hauts fonctionnaires de l'Etat, les rédacteurs mêmes de l'*Univers*, qui vivaient dans une atmosphère intellectuelle bien supérieure à celle des journaux contemporains.

Trois tendances principales semblent avoir alarmé,

vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les théologiens les plus avertis, les docteurs et les juges de la foi. Ce sont les formes multiples et variées du *naturalisme*, de la *libre pensée* et du *rationalisme*.

## I

## CONTRE LE NATURALISME (1856).

Véritable hérésie des temps modernes, le naturalisme, comme son nom l'indique, dédaigne l'ordre sur-naturel établi par Dieu dès les origines de l'humanité et proclame que, par ses seules forces et sans aucun secours d'en haut, l'homme peut parfaitement atteindre sa fin.

Mais il ne suffit pas au naturalisme d'éliminer des affaires humaines toute influence religieuse. Il conçoit l'histoire à sa manière. Il affecte de ne trouver nulle part, dans le passé, les traces d'une intervention providentielle. Les vues grandioses de saint Augustin et de Bossuet sur les destinées des peuples lui semblent périmées. N'est-ce pas assez, pour tout expliquer, du jeu complexe des forces humaines et des énergies de la nature ? Ces doctrines rencontraient une faveur marquée dans l'Université impériale ; et on pourrait même se demander si certains écrivains catholiques s'étaient assez mis en garde contre ces infiltrations naturalistes.

En 1856, Albert de Broglie publia ses études sur *l'Eglise et l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle*. Ce livre, si remarquable à bien des points de vue, semblait amoindrir et minimiser, de façon inquiétante, la part de Dieu dans l'établissement du christianisme.

Dom Guéranger entreprit de signaler les lacunes de cet ouvrage. Les critiques un peu chicanières, peut-être, de celui que Pie IX appelait « Dom Guerroyer », se traduisirent dans *l'Univers* en de nombreux articles, pleins d'une doctrine ferme et intransigeante. M<sup>gr</sup> Parisien ne se mêla pas publiquement à la querelle ; mais on devine de quel côté allèrent ses sympathies.

« Comme cette école des accommodements est dangereuse, écrivait-il à Louis Veuillot, et comme elle est bien dans l'esprit du *Siècle*, — souligné ou non (1) ! »

Le même jour, il adressait à Dom Guéranger ses plus chaleureuses félicitations. Sa lettre signale avec vigueur l'infiltration du naturalisme dans les sciences historiques. Il y voit une sorte de timidité inavouée à l'égard du surnaturel, et de complaisance pour les doctrines à la mode.

« Je viens de relire vos articles, et j'ai besoin de vous remercier de la joie chrétienne qu'ils m'ont fait goûter. Il y a si longtemps que je déplore les illusions et les ravages de cette école des accommodements, composée d'hommes généralement honorables, croyants et pratiquants, mais peureux et que Notre-Seigneur eût appelés *modicæ fidei* ; qui, voyant la puissance et l'extension du rationalisme, tremblent pour l'Eglise de Dieu et se persuadent qu'elle doit, par prudence, faire à cet ennemi, prétendu nouveau, des concessions qu'elle n'a faites dans aucun temps ! Il est donc bien utile de combattre et, s'il est possible, d'éclairer cette école tout à la fois timide et arrogante. Au reste, mon très vénéré Père, vous avez certainement remarqué que ce phénomène s'est produit dans l'Eglise toutes les fois qu'une grande erreur a pesé sur le monde. Alors il y a toujours eu des hommes de bien, effrayés et prudents, qui ont proposé des moyens termes, des déguisements, des subtilités, des sacrifices non pas précisément sur la foi, mais sur certaines formes qui y touchaient, des rapprochements enfin, non pas précisément avec le mensonge, mais avec les exigences de ceux qui s'en faisaient les apôtres.

Continuez donc à combattre, avec le talent de votre langage et l'autorité de votre science, ceux qui, sous prétexte de servir l'Eglise, voudraient répudier ou déguiser certaines parties de son glorieux héritage, et ne souffrez pas que l'on vienne, ainsi qu'autrefois Oza pour l'arche d'alliance, lui prêter des appuis tout humains comme pour infirmer l'impérissable solidité de ses bases primitives (2). »

(1) 16 octobre 1856.

(2) Cité dans *Dom Guéranger*, II, pp. 146-147.

## II

## « LES IMPOSSIBILITÉS » (1857).

En ce temps-là, dans le temple de la sagesse, la raison trônait orgueilleusement, et prétendait suffire à diriger la vie humaine. Victor Cousin dissimulait une incroyance radicale sous des formules de respect et une bienveillance éclectique. Jules Simon venait d'écrire le *Devoir* (1854), code de morale austère, mais sans autre fondement que la *Religion naturelle* (1856). « Devoir sans Jésus-Christ, disait M<sup>gr</sup> Pie, sans la foi, sans l'Eglise, sans la Rédemption, sans la grâce, sans les sacrements. »

Au nom de la libre pensée, on donnait donc congé à toute religion révélée. Au nom de la raison, on proscrivait la foi. Sous couleur d'indépendance intellectuelle, on prétendait se passer de la Révélation.

M<sup>gr</sup> Parisis entreprit d'emprunter à ces redoutables adversaires l'arme même dont ils se servaient et de la retourner contre eux.

« Puisque c'est le témoignage de la raison qu'on invoque surtout aujourd'hui, puisque ce sont ses droits qu'on réclame, nous ne ferons parler que la raison, nous ne parlerons qu'à la raison..... Et, marchant, d'un pas calme et ferme, du plus connu au moins connu, nous arriverons, par des déductions rigoureuses et inflexibles, à ne pouvoir nous fixer que dans l'unité du dogme catholique (1). »

Telle est la pensée de laquelle est né ce petit manuel d'Apologétique intitulé : *Les impossibilités, ou les libres-penseurs désavoués par le simple bon sens*.

Il ne prend à partie aucun des écrivains qu'il combat ; et on y chercherait en vain le nom de Saisset ou de Vacherot. Mais panthéistes, sceptiques, libres-penseurs, protestants, éclectiques y sont visés tour à tour

(1) *Les Impossibilités*, p. 3. — Cet opuscule, qui parut chez Lecoffre en 1857, compte 104 pages in-8.

et acculés à ce dilemme : ou d'admettre une absurdité, ou de reconnaître que « l'enseignement catholique est le seul qui n'offre rien d'impossible, et le seul qui satisfasse pleinement à toutes les vraies exigences de la raison humaine (1). »

La tentative est séduisante, elle ne manque pas de hardiesse. Elle a été reprise plus d'une fois depuis lors (2). M<sup>sr</sup> Parisis parle à son époque le langage qu'elle est capable d'entendre. Elle est avant tout raisonneuse ; il lui offre donc des raisonnements et tâche, par ce moyen, de lui apprendre la raison. Elle est déiste, et c'est pourquoi il ne s'attarde pas à lui prouver l'existence de Dieu, puisque les libres penseurs auxquels il s'adresse semblent tous se faire honneur de croire fermement à un Être nécessaire et infiniment parfait. D'autre part, s'ils font peu de cas des dogmes, ils se targuent d'entendre, d'aimer, de pratiquer la morale. Volontiers, comme nos modernes laïcisateurs, ils réduiraient à la morale toute la religion. L'évêque d'Arras leur propose donc, comme point de départ, la loi morale, la distinction du bien et du mal.

« Cette loi morale, leur dit-il, c'est-à-dire cette distinction essentielle, cette opposition invincible entre le vice et la vertu, vous la reconnaissez, et vous ne pouvez pas ne pas la reconnaître ; car c'est la première manifestation générale qui résulte spontanément et irrésistiblement de cette étude psychologique du *moi* que vous avez mis en tête de tous vos traités de philosophie. »

Mais puisque vous croyez et qu'il vous est impossible de ne pas croire à la loi morale, dit-il en substance à ses adversaires, vous ne pouvez donc méconnaître la liberté humaine, sans laquelle cette loi n'au-

(1) Id. p. 5.

(2) Notamment par M. le chanoine LOUIS LECLERCQ sous ce titre : *Essai d'Apologétique expérimentale*, dont la conclusion est : « Jésus-Christ ou rien. » (Fourcoing, Duvivier, 1911).

rait pas d'objet ; ni supposer le panthéisme, avec lequel cette loi est incompatible ; ni douter de la vie future, indispensable pour que cette loi ait une sanction ; ni enfin, rejeter la révélation chrétienne, qui seule vous présente, sur la sanction de cette loi, une doctrine précise, satisfaisante, invariable. Les mystères vous font peur : mais ne voyez-vous pas que les mystères même enseignés par le christianisme répandent sur la loi morale les plus précieuses et les plus puissantes lumières ? Dans un dernier chapitre, il montre éloquemment qu'il est impossible à la liberté de pensée de produire par elle-même autre chose que des ruines.

Tel est, résumé en quelques mots, cet ouvrage, dont les douze chapitres aboutissent tous à cette conclusion : les libres penseurs ne peuvent échapper au dogme catholique qu'en affirmant, ou en niant, ou en se retranchant dans le doute. Mais soit qu'ils nient, soit qu'ils affirment, soit qu'ils veuillent douter, ils se réfugient dans l'impossible.

Ce petit livre est conçu dans la manière qui est habituelle à M<sup>sr</sup> Parisis. Ainsi qu'il convient quand il s'agit de mettre la raison à la raison, le ton en est calme, l'argumentation solide. Ces quelques pages sont à la fois élémentaires et profondes, pleines et concises. Elles ne peuvent rebuter personne, parce qu'elles sont courtes ; elles donnent satisfaction aux esprits les plus difficiles, parce que les déductions en sont serrées et rigoureuses. Le style n'est là, comme il convient, que pour servir l'idée : exact et clair, il s'anime parfois et s'élève sans effort jusqu'à l'éloquence. Ce sont de belles qualités dans une œuvre qui veut condenser tant de problèmes importants en quelques pages.

En lançant cet ouvrage dans le public, M<sup>sr</sup> Parisis croyait bien qu'il soulèverait plus d'une attaque, il pressentait même « un grand combat (1) ». En maint endroit, le ton prenait un air de défi qui semblait solli-

(1) *Op. cit.*, p. 5.

citer la contradiction. Son attente fut quelque peu déçue. Le *Siècle* répondit par un article insolent et se renferma ensuite dans un silence prudent. L'*Ami de la Religion* traita l'ouvrage avec un certain dédain, et se réjouit malicieusement de trouver dans cette accumulation de raisonnements une présomption en faveur de ses opinions antitraditionalistes, ce qui fâcha M<sup>sr</sup> Parisis.

Ailleurs, on essaya d'atténuer la portée du livre. L'auteur des *Impossibilités*, disait-on, n'avait fait qu'abréger et ordonner, non, d'ailleurs, sans une élégante précision, ce qui se trouvait épars dans maint ouvrage plus important.

Ce n'était pas déjà un si mince mérite ; et cette critique n'avait pas de quoi offusquer M<sup>sr</sup> Parisis. Son but avait été de vulgariser et de mettre à la portée de tous les données les plus fermes de la philosophie. On ne pouvait nier qu'il y eût réussi. Si le fond de l'ouvrage n'apportait pas de vérités nouvelles, sa manière de présenter celles-ci n'était pas sans originalité. Le prélat, qui connaissait bien son époque, avait donné aux matières qu'il traitait, une saveur d'actualité qui les rendait plus piquantes et mieux appropriées au goût de ses contemporains. Il avait su, en plus d'un chapitre, répandre sur les questions les plus rebattues un jour nouveau.

L'objectif de M<sup>sr</sup> Parisis n'était pas seulement d'atteindre le public des libres penseurs, c'était encore, et surtout peut-être, de donner aux jeunes catholiques une sorte de *compendium* qui présenterait, sous une forme attrayante, des solutions nettes aux questions agitées devant eux :

« Quant aux *Impossibilités*, écrit-il à un ami, je les ai composées dans un double but : d'abord pour rendre accessible aux plus simples et supportable aux plus impatientes l'intelligence complète des fondements rationnels de nos divines croyances ; ensuite, pour en faire, s'il est possible, un livre classique à l'usage des élèves de philosophie comme couronnement du cours,



puisque c'est là ce qu'il y a de plus essentiel aujourd'hui (1). »

« N'est-il pas regrettable et surprenant, écrivait-il à Louis Veillot, que même dans nos petits séminaires, les jeunes gens achèvent leurs études et retournent au sein de toutes les erreurs, de toutes les préventions, de tous les blasphèmes qui circulent dans le monde, sans avoir vu et sans emporter avec eux une démonstration complète de la vérité révélée, par la raison qu'ils ne possèdent pas d'ouvrage *classique* qui la leur expose (2) ? »

Et il demandait à son ami si son petit livre ne pourrait pas être présenté comme tel.

« Après la nouvelle lecture que je viens d'en faire avec sérénité, continue-t-il, il me semble qu'il ne faudrait pas plus de huit jours au plus mince élève de philosophie pour le mettre suffisamment dans sa tête. Il ne m'appartient pas de dire que ce serait un grand résultat ; mais, dans la simplicité de mon cœur, il me semble que ce serait utile. »

Ce qui l'encourageait encore dans cette voie, c'était la faveur qui avait accueilli l'ouvrage. En quelques mois, six mille exemplaires avaient été vendus. De Prague, de Londres et de Barcelone, on lui avait fait demander la permission de traduire l'ouvrage en allemand, en anglais et en espagnol.

Il fit donc publier une nouvelle édition des *Impossibilités* sous un format plus commode, une édition classique (3).

A la prière et sous l'inspiration de l'auteur, Louis Veillot la présenta dans l'*Univers* :

« L'ouvrage, écrivait-il, se répandra davantage, et surtout deviendra plus aisément un livre classique. C'est là, selon nous, sa principale destination, soit qu'on le prenne comme texte de

(1) A. M. l'abbé Viard, 25 mars 1857.

(2) 18 février 1857.

(3) « *Les Impossibilités* font leur petit chemin sans bruit. On trouve seulement qu'elles n'en font pas assez, mais nous allons en avoir une édition classique qui m'est demandée et pour laquelle on donnera quelque coup de trompette, en invitant de nouveau nos fiers ennemis à entrer dans le champ clos. » Lettre à M. Carré, 15 juillet 1857.

l'instruction religieuse dans les cours supérieures, soit plutôt qu'on le donne aux élèves de philosophie pendant le second semestre de l'année scolaire, comme résumé de cette science dans ses rapports avec la Révélation. Rien ne nous semble plus capable de pénétrer les jeunes gens de ces idées nettes et de ces convictions fortes, dont la nécessité paraît sans cesse plus impérieuse au milieu d'un monde où l'ignorance embrouille tout, et où l'indifférence fait tout négliger (1). »

A la fin de son article, Louis Veillot invitait de nouveau les libres penseurs à relever le gant que le prélat leur jetait d'une façon si loyale :

« Les libres penseurs, disait-il, aiment à s'exercer contre les évêques, et M<sup>sr</sup> Parisis en sait quelque chose. Aucun évêque de notre époque n'a été plus insulté par eux... Depuis quinze ans, toujours des injures, et des plus misérables, il faut le dire, et jamais de réfutation ! Après avoir tant insulté l'évêque d'Arras, la fierté des libres penseurs devrait saisir l'occasion de le réfuter une fois. Ne craignent-ils pas qu'on les accuse d'avoir au fond plus de goût pour la sophistique que d'aptitude au raisonnement, et de se soucier en somme très peu de cette morale pour laquelle ils affichent une si belle passion ? »

Le silence répondit encore une fois à cette provocation. L'évêque remercia Louis Veillot de son article plein de sens et de verve, « ce qui n'empêche pas que nos libres penseurs se taisent et, comme l'on dit chez les soldats, *caponnent* (2). »

Les *Impossibilités* sont un ouvrage bien oublié aujourd'hui. On peut le regretter. Malgré des lacunes que la marche des idées et le progrès de certaines sciences rendent plus évidentes aujourd'hui, malgré quelques exagérations, (3) il pourrait encore être lu avec fruit. Les questions qu'il aborde sont toujours

(1) LOUIS VEILLOT, *Mélanges*, 2<sup>e</sup> série 3<sup>e</sup> vol. p. 321.

(2) M<sup>sr</sup> Parisis à M<sup>lle</sup> E. Veillot, 23 nov. 1857.

(3) On pourrait trouver, par exemple, qu'au chapitre VI, l'auteur atténue beaucoup la puissance de la raison ; qu'au chapitre VII, quelques distinctions seraient utiles sur la nécessité de la Révélation.

actuelles. La façon dont l'auteur les traite offre à l'esprit un modèle de logique rigoureuse, d'exposition claire et vivante. Il ne faut pas chercher dans un livre ce que nous souhaitons ou rêvons d'y mettre. Celui-ci, suivant l'expression de M<sup>sr</sup> Parisis lui-même, « tient ce qu'il promet (1) ». De combien d'ouvrages peut-on en dire autant ?

### III

#### « TRADITION ET RAISON » (1858)

Rationalisme et traditionalisme : telles sont les deux écoles entre lesquelles se partage la pensée philosophique, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est sous cette forme que se posait alors le problème éternel de l'origine de nos connaissances. Son importance suffit à expliquer l'acuité et la durée de la lutte.

En France, les deux camps sont bien tranchés à cette époque. D'un côté, la philosophie dite séparée règne en maîtresse dans les chaires officielles et, quand elle n'attaque pas la religion, se considère comme sa sœur immortelle, chargée, à son défaut, de répandre la lumière et la vie. Effrayés de ces prétentions, d'autres penseurs cherchent le fondement de la certitude ou dans la révélation primitive, comme Bonald, ou dans le consentement universel du genre humain, comme Lamennais, ou dans la foi, comme les fidéistes, ou dans la tradition orale, sorte de flambeau que, depuis l'origine, les générations successives se transmettent de main en main : de là le nom de traditionalisme.

Entre les deux opinions extrêmes, il y a place évidemment pour nombre de systèmes mitigés dont les auteurs inclinent, suivant leurs sympathies personnelles ou les préjugés de leur éducation, à droite ou à gauche. L'abbé Maret, professeur à la Sorbonne, montre

(1) Lettre à Louis Veuille<sup>t</sup>, avant même l'apparition de l'ouvrage (25 janvier 1857).

quelque complaisance à l'égard de ses collègues et semble les ménager, dans son livre : *Dignité de la raison humaine et nécessité de la révélation divine*, dont l'un des meilleurs chapitres est consacré à la discussion du traditionalisme. Dans l'*Ami de la religion*, l'abbé Sisson se fait le défenseur attardé des principes cartésiens (déc. 1857). — D'autre part, Augustin Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, pousse assez loin la défiance vis-à-vis de la puissance de notre raison pour attirer l'attention de la Congrégation de l'Index, qui lui fait souscrire, le 15 juin 1855, quatre propositions dont la substance se retrouvera plus tard dans les définitions du concile du Vatican.

De quel côté allait se ranger M<sup>sr</sup> Parisis ?

Il n'est pas difficile de voir vers quel groupe l'inclinaient la plupart de ses relations et de ses amitiés. Car, par une sorte de loi qui s'est plus d'une fois vérifiée sous nos yeux, les deux écoles catholiques qui s'affrontaient alors sur le terrain politique et religieux se retrouvaient en opposition, comme par hasard, dans le champ clos des systèmes philosophiques. Il était rare de rencontrer un ultramontain qui ne fût pas plus ou moins traditionaliste (1), ou un catholique libéral qui n'eût rompu quelque lance contre les théories chères à Ventura et à Bonnetty. Tant il est vrai que les partis sont comme les hommes : limité d'abord à un point précis, leur antagonisme s'étend bientôt à des sujets fort éloignés du débat principal.

En ce qui concerne M<sup>sr</sup> Parisis, la vivacité de sa foi, la haute idée qu'il avait des droits de Dieu, et la nécessité qu'il ressentait d'une humble attitude devant le Souverain Maître ; le respect même qu'il avait pour tout ce qui représentait l'autorité, la tradition, la religion ne pouvaient que le détourner d'un orgueilleux rationalisme, dans lequel il voyait, ouverte ou dégui-

(1) Dom Guéranger faisait exception, et ses amis eurent peine à le lui pardonner (Voir sa *Vie*, II, p. 270).

sée, une insolence ou une révolte. Et c'est pourquoi, sans doute, il donna comme épigraphe, à la brochure qu'il publia en 1858 sur ce sujet brûlant, le défi de saint Paul aux superbes de tous les temps : *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?*

Il n'avait pas attendu cette date pour manifester son opinion sur la question. Le 9 décembre 1854, le Pape avait prononcé une véhémence condamnation du rationalisme et rabroué vivement ses prétentions : l'évêque d'Arras en fut ravi. « Les adversaires du traditionalisme, écrivit-il à Veuillot, ne se vanteront pas de l'admirable allocution de Pie IX sur l'impuissance et l'orgueil coupable de la raison. »

Deux ans plus tard, il eut l'occasion d'écrire à *l'Ami de la religion* une lettre publique provoquée par les polémiques contre *l'Univers*. Il en profita pour dire leur fait aux tenants de Descartes :

« Dans la question du traditionalisme et du rationalisme, où tant de nuances resteront toujours indécises, je ne vois du côté de *l'Univers* que des chrétiens et pas un seul incrédule : je vois de votre côté toute la foule des libres penseurs, sans aucune exception. Seulement plusieurs d'entre eux vont plus loin que vous, mais du même côté ; est-ce que cela ne vous donne pas de l'inquiétude ?

« Non, au contraire, c'est là ce qui vous rend, ainsi que d'autres catholiques, altiers et menaçants à l'endroit de *l'Univers* !

« Mais, franchement, est-ce qu'aujourd'hui surtout c'est du côté du traditionalisme... que vient le danger pour l'Église ? Est-ce qu'il ne vient pas surtout de tout ce qui peut exalter l'orgueil de la raison et flatter les convoitises sensuelles ?...

« Quel avantage trouvez-vous donc à tant la prôner encore, cette raison de l'homme, quand c'est son orgueil qui la perd et qui perd les âmes (1) ? »

*L'Univers* offrit ses colonnes à l'évêque d'Arras pour lui permettre d'exposer ses vues sur ce grand pro-

(1) 2 août 1856.

blème. L'invitation fut déclinée ; et c'est seulement en 1858 que M<sup>sr</sup> Parisis résolut de s'expliquer sous forme de brochure.

Le titre qu'il lui donna : *Tradition et Raison*, indique bien qu'ennemi de l'exagération dans tous les sens, il voulait, non opposer ces deux termes, mais essayer de les concilier et de dirimer le débat. Plein de respect pour l'autorité pontificale, il commença par reproduire les quatre propositions souscrites par Bonnetty, voulant, dit-il, « les placer au-dessus de sa tête, afin d'éviter tous les écueils ». Et il proposa même de remplacer le mot : *Traditionalisme*, par celui d'*Antirationnalisme*, qui achève de bien marquer son dessein.

En moins de cent pages, l'auteur aborde une foule de questions délicates, les unes *philosophiques* : l'origine des idées ; les autres *théologiques* : l'acte de foi dans ses rapports avec l'acte de raison ; les autres *historiques* : le rôle de la tradition dans les sociétés primitives, chez les Juifs, chez les peuples anciens et les peuples modernes.

Nous ne le suivrons pas dans ses rapides généralisations.

Il nous suffira de marquer les points principaux sur lesquels il semble que l'accord soit facile à faire aujourd'hui, et ceux qui appellent certaines réserves.

\*  
\*\*

L'auteur commence par nous convier à une leçon d'humilité, toujours bonne à méditer. Il nous rappelle que dans l'ordre matériel nous ne créons rien, nous nous ne vivifions rien, et nous avons besoin des autres créatures pour vivre. Tout se produit par agrégation ou par fécondation. Dans l'ordre intellectuel, nous ne créons pas non plus la vérité, nous la découvrons, nous la retrouvons.

De ces observations très justes à la théorie des idées innées, il n'y a qu'un pas. Et M<sup>sr</sup> Parisis le franchit, ou

peu s'en faut. Il veut que Dieu crée en nous les idées comme des germes spirituels, qui se développeront au contact de l'expérience ou sous une autre action fécondante. N'est-ce pas trop, et n'eût-il pas mieux valu s'en tenir à l'excellente formule de Leibniz : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, nisi ipse intellectus*. Nous n'avons pas besoin, pour penser, de conceptions, même à l'état de germes, mais seulement du pouvoir de les former.

Il ne saurait y avoir aucune difficulté à reconnaître, d'autre part, les immenses services rendus aux sciences, aux arts, à la vie pratique par la tradition, par le langage, par la foi elle-même. L'homme est essentiellement un être enseigné ; il s'assimile aisément les connaissances d'autrui et, grâce à cette aptitude, il profite largement du travail et des découvertes de ses devanciers. L'éducation familiale et sociale est nécessaire pour que notre raison atteigne rapidement son développement normal. Même avec tous ces secours, il n'est pas rare que l'intelligence humaine reste impuissante à résoudre, par elle seule, certains problèmes et trouve avantage, sinon à se cantonner dans de respectables traditions, du moins à partir de celles-ci pour s'élancer à de nouvelles conquêtes et à des progrès inconnus jusque-là.

La tradition est donc utile, et bien ingrats seraient les individus et les peuples qui méconnaîtraient ses bienfaits. Mais M<sup>sr</sup> Parisis ne lui attribue-t-il pas un rôle exagéré lorsqu'à propos de l'origine des langues, il réserve à Dieu seul le droit et le pouvoir de les créer ? (1) Lorsqu'il écrit intrépidement :

« Aussitôt qu'un peuple est formé par un ensemble de lois et d'usages, il faut, ou qu'il vive de traditions, ou qu'il se détruise... Plus les traditions sont vieilles, plus elles sont fortes, viables et fécondes (2) ? »

(1) P. 61.

(2) P. 63.

## Lorsqu'il veut établir que

« Sans la tradition, les peuples, anciens et modernes, perdent les notions de la loi naturelle et que, si la raison indépendante égare et perd les sociétés, le respect des traditions les perfectionne (1) ? »

C'est vraiment trop simplifier l'histoire, et lui-même a senti, vers la fin de sa brochure, la nécessité de nuancer davantage ses conclusions (2).

En revanche, quand il s'agit de reconnaître le pouvoir que possède normalement notre raison de prouver avec certitude les vérités fondamentales : l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté, le vénérable auteur ne nie pas assurément cette capacité, mais il l'atténue, il la réduit, il y met des restrictions (3). Il se déclare l'ennemi du rationalisme, et rien de plus juste ; mais il se défie de la raison livrée à ses seules forces, et rien de plus dangereux.

Il admet qu'en un sens « l'usage de la raison précède la foi et y conduit », puisqu'aussi bien ce sont les termes mêmes d'une des propositions imposées à Bonnetty. Mais il insiste, dans son commentaire, sur la contre-partie, très véritable, elle aussi, que « l'action de la grâce prévient et provoque tout acte rationnel » ; et il le fait de telle sorte qu'il semble retirer d'une main ce qu'il concède de l'autre (4).

Assurément l'analyse de l'acte de foi est et reste délicate, même après les lumineuses définitions du concile du Vatican. Mais au lieu de faire pencher la balance du côté qui lui agréait davantage, combien M<sup>sr</sup> Parisis eût été mieux inspiré de nous donner une grande leçon de

(1) P. 91

(2) « La raison est impuissante à diriger par elle-même le monde des peuples ; mais nous ne méconnaissons pas que cette incapacité tient beaucoup moins à la nature qu'à l'empire des concupiscences... (P. 87).

(3) Pp. 35-37.

(4) *Op. cit.* pp. 32-34



théologie, à la suite de son ami Dom Guéranger, sur l'usage légitime de la raison qui se prépare à la foi, qui se donne à la foi, qui s'exerce sous le contrôle de la foi (1).

Assurément il était bon de stigmatiser le rationalisme et de faire voir que « s'il renferme à la fois toutes les erreurs, en retour, toutes les erreurs concourent à le favoriser ». Mais il eût été sage et salutaire de montrer « que l'acte de foi est admirablement raisonnable et pleinement volontaire, qu'il est le couronnement de la raison comme il en est l'épreuve, qu'il ne saurait être obtenu à la façon d'une adhésion scientifique par quelque savant mémoire ni par une discussion bien conduite, mais qu'il germe sous la grâce dans le cœur même de l'homme et partant ne dispense jamais de cette glorieuse humilité qui nous incline devant la pensée de Dieu (2). »

Telle a toujours été l'attitude de Rome dans les controverses qui renaissent périodiquement sur ce sujet ; et ce n'est pas un spectacle banal de voir l'autorité la plus intransigeante qui soit au monde prendre énergiquement la défense de la raison, et contre les sceptiques, et contre les catholiques imprudents qui, sous prétexte de fortifier la tradition et d'affermir la foi, croient pouvoir combattre la raison, au risque de ruiner les fondements de leur propre édifice.

(1) 3 janvier 1858.

(2) *Dom Guéranger*, II, p. 169.



# SECONDE PÉRIODE

(1859 — 1866)



## TROISIEME SECTION

---

### DANS L'ÉGLISE DE FRANCE :

#### Opposition unanime à la politique impériale.

*L'enthousiasme que les débuts de l'Empire avaient inspiré à un grand nombre de catholiques commença à se refroidir en 1856. Jusqu'à la fin de 1859, malgré de cruels mécomptes et de graves raisons d'inquiétudes, ils purent conserver l'espoir de maintenir la bonne harmonie avec le Gouvernement impérial. La brochure : Le Pape et le Congrès (23 décembre 1859) ouvrit tous les yeux et provoqua une scission définitive entre l'Empire et l'Eglise.*

*Dans la série des luttes qui eurent pour enjeu le pouvoir temporel du Pape, nous distinguerons donc deux périodes : celle qui est caractérisée par les inquiétudes des catholiques (1856-59) ; celle qui voit se consommer la rupture entre eux et Napoléon III (1860-1863). Nous devons ajouter un chapitre sur les mesquines représailles que le Gouvernement impérial crut devoir exercer contre certains évêques devenus suspects.*

---



## CHAPITRE XXIII

### LA QUESTION ROMAINE

#### I. — Inquiétudes des catholiques (1856-1859).

---

- I. — L'Expédition de Rome (1849). — Sécurité relative.
- II. — L'attentat d'Orsini (14 janvier 1858). — Illusions des catholiques.
- III. — La guerre d'Italie (mai-juin 1859). — Inquiétudes des évêques français.
- IV. — L'annexion des Romagnes (septembre-décembre 1859). — Entraves à la liberté de la parole épiscopale.

On a assigné diverses causes à l'évolution qui détacha peu à peu de l'Empereur les catholiques les plus empressés à servir et à louer son gouvernement. Les brèches faites successivement à la loi Falloux furent réelles, mais ne pouvaient émouvoir profondément l'opinion. La tolérance dont jouissaient notoirement les journaux antireligieux provoqua des plaintes justifiées, mais passagères. Le gallicanisme qui poussa le ministre des cultes à traduire parfois certains évêques devant le Conseil d'Etat (1), à prendre contre les reli-

(1) L'évêque de Moulins, M<sup>sr</sup> de Dreux-Brézé, fut traduit en 1857 devant le Conseil d'Etat par le ministre des cultes à propos d'une ordonnance synodale excommuniant tout prêtre qui ferait appel d'une sentence ecclésiastique à un tribunal séculier. D'autre part, trois prêtres de ce diocèse, frappés d'interdit ou menacés de l'être, avaient formé un recours devant le même Conseil d'Etat.

*L'Univers* contesta la légalité — fort douteuse — de cette poursuite et fut aussitôt frappé. Le *Moniteur* blâma rudement l'évêque. Louis Veillot le défendit et faillit s'attirer les foudres du Ministère des Cultes.

M<sup>sr</sup> Parisis fut d'avis que *l'Avertissement* une fois reçu, il fallait en rester là : « Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas exposer l'existence du journal pour une question très nette, il est vrai, quant aux

gieux quelque mesure vexatoire, à lancer contre un journal la menace d'un avertissement peut-être regardé comme un héritage des vieux légistes, transmis trop fidèlement dans les bureaux officiels et dont les fonctionnaires ont peine à se débarrasser (1).

Ce qui inquiéta vraiment les évêques, ce fut la faveur, d'abord hésitante, puis bien marquée de l'Empereur pour les prétentions du Piémont à réaliser, aux dépens de tous ses voisins, l'unité italienne.

C'est au dernier jour du Congrès de Paris que les desseins de Cavour se révélèrent pour la première fois. La part qu'il avait prise à l'expédition de Crimée n'avait pas d'autre motif que de lui permettre de siéger à la table où se décideraient les destinées de l'Europe et d'y poser publiquement la question qui le passionnait. A partir de ce moment, il put déverser librement, dans les journaux français, des diatribes contre le Pape et le gouvernement pontifical : il préparait le terrain aux annexions futures.

Les ministres et les fonctionnaires de Napoléon III continuèrent, sans doute, de prodiguer aux évêques les hommages officiels, parfois les menues faveurs. Mais derrière les politesses qui pouvaient laisser croire que

« principes, mais très complexe quant aux faits, que j'ai eu l'occasion  
« de connaître assez particulièrement ».

(Lettre à G. de la Tour, 28 mars 1857).

Il régnait à cette date, en effet, un vif mécontentement, dans le diocèse de Moulins, contre l'administration de M<sup>gr</sup> de Dreux-Brézé. Une plainte avait été déposée auprès du métropolitain et à Rome.

Il est curieux de remarquer que l'Empereur était personnellement peu favorable aux Articles organiques. En 1858, il exprimait le regret de ne pas s'en être débarrassé plus tôt.

(Voir *Louis Veillot* III, p. 210).

(1) On a prêté aux catholiques de cette époque des revendications ambitieuses, au sujet des Articles organiques, du mariage civil, du repos dominical et de l'abolition de l'Université. L'accueil qu'elles auraient reçu dans les sphères administratives aurait découragé plusieurs évêques. Nous avons parlé ailleurs du vœu relatif à l'Université. Nous avons peine à croire qu'on ait longtemps attaché de l'importance à ces vœux quelque peu platoniques.

Cf P. DE LA GORGE, II, 140. — LECANUET, *Montalembert*, III, 97 et suiv.



rien n'était changé dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, les esprits perspicaces devinèrent quelque relâchement dans une alliance qu'ils avaient crue durable.

« Je crains bien, écrivait M<sup>sr</sup> Parisis, en 1857, à Louis Veillot, que l'Eglise n'ait à souffrir beaucoup dans sa liberté. »

Et un peu plus tard :

« Il est impossible de ne pas reconnaître que la situation devient chaque jour plus tendue. Il faut donc demander à Dieu, comme le Psalmiste, qu'Il daigne préparer nos mains au combat et nos doigts à la guerre. Seulement, attendons le signal de sa Providence. L'Eglise n'attaque jamais, et c'est seulement quand elle est elle-même attaquée sérieusement qu'elle use de ses armes (1). »

Ce signal mystérieux de la Providence, les bombes d'Orsini allaient brusquement le donner (14 janvier 1858). Cet attentat va, sinon provoquer, au moins occasionner, dans la politique impériale; une évolution qui ne s'arrêtera plus.

La question du pouvoir temporel n'était pas neuve pour Napoléon III. Sans parler ici des années de sa jeunesse, le problème s'était posé à lui, dès 1849, aux premiers jours de sa Présidence, et presque au début du Pontificat de Pie IX. Il est nécessaire, pour la clarté du récit, de revenir un peu en arrière, afin de voir en quel sens il avait alors résolu cette grave difficulté.

## I

### L'EXPÉDITION DE ROME (1849).

Pie IX avait marqué son avènement par des réformes populaires. Comme tant d'autres, M<sup>sr</sup> Parisis avait espéré, un instant, que la démocratie s'inclinerait,

(1) Lettre du 8 avril 1857. C'est l'époque où Louis Veillot lui-même écrivait dans un moment de mauvaise humeur : « Décidément Napoléon n'est qu'un Louis-Philippe perfectionné ». (*Correspondance*, tome VI, p. 171 — juin 1857).

soumise et reconnaissante, sous la main paternelle du pontife-roi (1). Cependant il ne s'abandonnait pas tout entier à ces espérances et ne pouvait se défendre de certaines appréhensions, quand il voyait la façon dont on accueillait les réformes accomplies dans les États pontificaux. Il mandait, en effet, à Louis Veillot : « Il faut éviter de trop applaudir au mouvement qui travaille en ce moment la Ville sainte et qui, venant des radicaux beaucoup plus que des vrais catholiques, met le Saint-Père dans la plus cruelle position. Hélas ! je crains bien qu'on ne lui fasse plus tard payer fort cher ces premières ovations (2). »

Des l'année suivante, en effet, l'insurrection éclatait à Rome. Le 24 novembre, Pie IX, qui avait été si prompt à l'espérance et si confiant dans l'avenir, s'enfuyait à Gaëte, tandis que l'on proclamait la *Republique romaine*.

En France, l'opinion s'émut. L'Assemblée législative, dont faisait partie l'évêque de Langres, se prononça pour une expédition, en vue de rétablir le Pape dans ses États. Une armée fut envoyée qui, après quelques retards, prit d'assaut la ville de Rome (4 juillet 1849).

Malheureusement, Louis-Napoléon, Président de la République, professait sur la question romaine une politique à part et avait toujours évité de confondre son attitude avec celle de la droite parlementaire. Sa jeunesse orageuse s'était écoulée, en grande partie, au milieu des agitations révolutionnaires. L'ancien *carbonaro* comptait beaucoup d'amis parmi les assiégés que les généraux Oudinot et Vaillant obligèrent à capituler. Aussi lui répugnait-il de se trouver à la tête d'une croisade en faveur du Souverain Pontife. On reconnut les tendances de sa politique tortueuse quand parut, le 4 septembre 1849, la trop fameuse *Lettre à Edgar Ney*, sorte d'ultimatum adressé au Pape, mis en demeure d'introduire dans ses États des réformes

(1) Cf. *supra*, tome II, pp. 256-261.

(2) Lettre du 10 janvier 1847.

radicales. Pie IX refusa d'obtempérer aux injonctions du Président de la République. Il y eut quelques orages à l'Assemblée, mais tout finit par s'arranger. Le 12 avril 1850, le Pape rentrait dans sa capitale, entouré des soldats français, qui restèrent ensuite comme protecteurs de la cité.

Cet événement mit au cœur de M<sup>sr</sup> Parisis une joie très douce et très vive. Il l'avait appelé de ses vœux, il y avait contribué par ses conseils, par son influence, par son vote personnel. Ce fut pour lui l'occasion d'écrire à ses diocésains une lettre pastorale, qui parut pre- que en même temps sous forme de brochure intitulée : *De l'Eglise et de l'Etat, à l'occasion de la rentrée de Notre Saint Père le Pape à Rome*. Il s'y rejouit du retour pacifique et triomphant de Pie IX dans la capitale du monde chrétien.

« C'est un événement solennel et véritablement catholique, qui se rattache, dans l'ordre des siècles, à la longue et glorieuse suite des combats de l'Eglise ; qui, de nos jours même, se présente aux yeux des peuples comme le résumé des immenses questions sociales qui agitent le monde. »

Il en prend occasion pour jeter un coup d'œil sur la situation de l'Eglise en Europe depuis plusieurs siècles. Il stigmatise la jalousie des puissances temporelles s'attaquant à la constitution même de l'Eglise, sous le couvert de ne s'en prendre qu'à ses formes extérieures.

Certains gouvernements affectent, dit-il, de ne considérer dans la personne du Pape que le chef d'un petit Etat et conséquemment un souverain étranger. Le Pape un souverain étranger ! Erreur qu'il réfute avec une grande vigueur, et à laquelle la Providence vient, par les derniers événements, de donner un éclatant démenti.

Le prélat dit, en termes magnifiques, sa joie d'avoir vu la France prendre une si grande part à la restauration du pouvoir temporel du Saint-Siège. Toutefois

il proteste discrètement contre les fâcheuses prétentions un instant émises dans la *Lettre à Edgar Ney* :

« Ne demandons pas, dit-il, que la Fille aînée de l'Eglise, parce qu'elle a bien mérité de sa Mère, ait acquis le droit de lui commander, ni surtout de la contraindre. Ne blâmons pas cette Mère divine et d'être moins précipitée pour détruire, et moins hardie pour innover. »

Pendant quelques années, la Papauté va jouir d'une sécurité relative. Rome reprendra sa physionomie d'autrefois, elle redeviendra la cité chère aux artistes, elle pourra déployer, comme par le passé, la splendeur de ses fêtes religieuses, la pompe des bénédictions pontificales. Mais, pour tout observateur sagace, la paix qui règne en Italie, de 1850 à 1858, est plus apparente que réelle.

A travers toute la péninsule, en effet, se propageait une savante agitation.

On sentait, « chez les uns, le désir d'un Etat fédératif ; chez les autres, l'aspiration vers l'unité nationale ; chez presque tous, le goût des réformes ; chez tous, le vœu d'échapper aux peuples étrangers qui avaient fait, des provinces italiennes, autant de champs clos pour leurs combats, autant de gages pour la négociation de leurs traités (1). »

Lorsque l'évêque d'Arras fit un pèlerinage *ad limina*, au printemps de 1856, les esprits étaient encore tout émus de la hardiesse avec laquelle Cavour avait présenté, au Congrès de Paris, ses doléances sur l'état de l'Italie. L'occasion était bonne de voir si ces griefs étaient fondés. On sait l'impression que rapporta de son voyage M<sup>gr</sup> Parisis et l'énergie avec laquelle, à son retour, il présenta, dans une Lettre pastorale qui fit quelque sensation, l'apologie du gouvernement pontifical :

(1) P. DE LA GORCE. *Histoire de la deuxième République française*, II. 247.

« Je ne sais, lui écrivit L. Veuillot, si Votre Grandeur a eu des nouvelles de son beau mandement sur le *Temporel des Etats de l'Eglise*. Les injures lui sont connues ; mais les actions de grâces et les bénédictions, qu'elle ignore peut-être, ont été bien plus abondantes. Tous les journaux de France ont reproduit cette apologie convaincante ; elle a été traduite et publiée par la plupart des journaux italiens et par les journaux catholiques d'Espagne ; elle fait, en ce moment, son tour d'Amérique (1). »

## II

### L'ATTENTAT D'ORSINI (14 JANVIER 1858).

L'attentat d'Orsini exerça, sur la politique intérieure et extérieure du Second Empire, une influence considérable.

Ignorant les intelligences secrètes que le conspirateur s'était ménagées en haut lieu, la plupart des contemporains n'attachèrent pas grande importance à ses hautaines déclarations, qu'ils prirent pour des bravades. Ils ne virent dans ce « crime inutile » qu'une occasion d'admirer le courage de l'Empereur et de s'attacher plus fidèlement à lui.

C'est le sentiment que traduisit, pour sa part, M<sup>sr</sup> Paris, dans une circulaire au clergé et aux fidèles de son diocèse (2), et surtout dans une lettre personnelle à l'Empereur.

« Sire, lui disait-il, mes sentiments pour Votre Majesté sont anciens. Je les exprimais hautement, même lorsqu'ils n'étaient pas aussi universellement partagés qu'aujourd'hui. »

Et après avoir rappelé l'allocution de 1853, sous le portique de la cathédrale d'Arras, l'évêque ajoutait :

« Votre Majesté a su plus tard combien mes anciens amis m'ont peu pardonné ces paroles, que la suite des événements a cependant si bien justifiées. Quoi qu'il en soit, ces sentiments

(1) 25 juillet 1856. — *Correspondance*, V, 371.

(2) M. II, p. 68.

sont toujours dans mon cœur, et les attentats des méchants ne font que les y affermir.

« Daignez, Sire, en agréer l'hommage, qui est celui de tout le clergé du diocèse et croire que nul n'est plus profondément que moi,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très humble et très dévoué serviteur,  
Le très fidèle et très affectionné sujet.

Vers le même temps, L. Veuillot, ayant l'occasion d'avoir un entretien avec l'Empereur, demanda conseil à l'évêque d'Arras. Le prélat approuva le projet et donna au journaliste quelques conseils sur l'état d'âme du prince :

« ... Vous éviterez soigneusement, lui disait-il, de vous poser en homme d'Etat ou en plénipotentiaire. L'Empereur n'aime pas qu'on ait la prétention de lui être ou de lui avoir été utile. et je connais des personnes qui ont beaucoup perdu dans ses faveurs pour lui avoir dit la vérité, même avec un entier désintéressement. — Les questions d'ultramontanisme lui font peur. »

L'entrevue eut lieu le 19 février 1858 (1). Le journaliste fut conquis par la bonne grâce de l'Empereur, lui sut gré de son langage plein d'élévation, crut à la droiture de ses intentions ; bref, il se trouva prêt à proclamer publiquement, au moment propice, sa confiance résolue en Napoléon.

M<sup>sr</sup> Parisis recommanda à L. Veuillot la prudence et la modération. Il lui écrivit le 20 mars :

« Vous me disiez qu'à la première occasion vous déclareriez nettement que vous êtes pour Napoléon III. Cette parole m'est revenue souvent en tête depuis dimanche et je vous en veux dire ma pensée. Ne craignez-vous pas un double inconvénient : vous trop engager et gêner l'Empereur ?

« Jusqu'ici vos sentiments pour l'Empereur, quoique ressortant de l'ensemble de vos articles, n'ont jamais eu la forme d'une profession de foi, moins encore d'un hommage-lige. En sera-t-il

(1) L. V. III p. 209.

de même quand vous aurez comme formé des liens publics ?

« D'un autre côté, l'Empereur, qui vous estime tant et vous accepte si bien tel que vous êtes, vous verra-t-il volontiers combattant tout près de lui, de telle sorte que votre cause et la sienne sembleraient n'en faire plus qu'une ?

« Ne vaut-il pas mieux rester tout simplement dans le camp de l'Eglise et continuer à dire au Pouvoir : *Nous serons pour vous tant que vous serez pour la cause de Dieu, mais nous ne nous inféodons pas* (1) ? »

### III

LA BROCHURE : *Napoléon III et l'Italie.*

LA GUERRE D'ITALIE (MAI-JUIN 1859).

INQUIÉTUDES CROISSANTES DES CATHOLIQUES.

Le mot d'ordre venait à propos. Quelques mois après (20 juillet 1858), Cavour rencontrait l'Empereur à Plombières et sortait ébloui des perspectives que son interlocuteur lui avait fait entrevoir. On ne connut que plus tard les confidences qui s'étaient échangées dans cette entrevue célèbre. En attendant, par un jeu de bascule assez fréquent chez les hommes d'Etat, Napoléon III, dans son voyage de Bretagne, multipliait les paroles rassurantes et les démonstrations pieuses ; et le Ministre des Cultes, dans une circulaire aux évêques, prenait soin de souligner le geste de « Leurs Majestés, invoquant la patronne de la France dans l'un des sanctuaires les plus vénérés qu'ait élevés la foi de nos aïeux (2). »

(1) Ce fut peu de temps après qu'éclata l'affaire Mortara (octobre 1858).

On sait la part brillante que prit l'*Univers* à cette polémique. Le 20 novembre, M<sup>sr</sup> Parisis écrivait à Louis Veillot : « Seul, vous avez eu l'intelligence des choses et le courage de les dire, au milieu de la fureur naturelle des uns et du silence bien plus coupable des autres. J'ai suivi le combat, bien disposé à intervenir, s'il eût été nécessaire ou seulement utile. Mais ne vous ayant pas vu en péril un seul instant, j'ai trouvé plus dans l'ordre de vous laisser tout le mérite de la victoire, surtout après le petit article du *Journal de Rome*, qui suffisait à votre récompense, comme à votre sécurité. »

(2) 2 août 1858. — M. II, 103. — Cf. L. Veillot, III, 215.

De l'autre côté des Alpes, on réunissait des troupes, on lançait des emprunts dont on ne prenait même pas la peine de dissimuler le but, estimant sans doute qu'on pouvait compter sur de puissantes complicités.

Tout-à-coup, le 4 février 1859, la connivence de l'Empereur avec Cavour éclata, non sous une forme officielle, mais avec assez de clarté pour qu'aucun intéressé ne pût s'y méprendre. Une brochure parut, à laquelle on attribua aussitôt une haute origine. Elle était intitulée : *Napoleon III et l'Italie*. Elle critiquait sans ménagement les petits gouvernements italiens et proclamait la théorie des nationalités, qu'elle mettait sous le patronage de Napoléon I<sup>er</sup>.

En même temps la propagande contre la souveraineté pontificale s'accroissait, jusque dans les campagnes les plus reculées :

« Quant à l'opinion populaire, écrivait M<sup>er</sup> Parisis à L. Veillot, vous ne vous figurez pas... combien elle est transformée depuis un mois, grâce à l'influence de la presse locale qui reçoit journallement de Paris des articles tout faits. Je crois bien qu'il n'y a pas un cabaret ni même un café dans nos pays, où l'on n'attribue tout le mal à l'entêtement oppresseur de l'Autriche et à l'inintelligence de la Cour de Rome.

« Pour moi, je suis profondément triste et la politique me paraît tellement lancée dans une voie fatale que j'aime autant la guerre tout de suite que le Congrès comme on l'avait conçu, c'est-à-dire le mensonge comme point de départ, la désorganisation dans les idées comme marche, et l'attentat aux souverainetés les plus légitimes comme but avoué (1) ! »

Quelques jours plus tard, le 2 mai, la guerre est déclarée. Napoléon, dans une proclamation, s'empresse de déclarer qu'il ne va pas en Italie fomenter le désordre, ni combattre le Saint-Père, qu'il a replacé sur son trône (3 mai). En même temps, M. Rouland, ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, adresse aux évêques une lettre où il explique comment l'Empe-

(1) Lettre à L. Veillot, 22 avril 1859.



reur a été acculé à cette guerre et leur donne l'assurance la plus formelle des sentiments de dévouement du Prince aux intérêts du Souverain Pontife :

« L'Empereur et l'armée, disait-il en terminant, seront bientôt en présence de l'ennemi : que Dieu protège la France et l'Empereur ! Cette ardente prière, j'en suis convaincu, Monseigneur, sera celle du clergé tout entier prosterné au pied des autels, et s'associant ainsi aux vœux et aux émotions de la patrie.

M<sup>gr</sup> Parisi, qui avait l'habitude d'aller au fond des choses, ne fut pas satisfait des phrases trop vagues du ministre, et tint à indiquer nettement avec quels sentiments il entendait s'associer aux événements politiques qui attireraient les regards de l'Europe. Il répondit donc par la lettre suivante, où il précise, en les reprenant, maintes expressions de la circulaire ministérielle.

*Dohem, en cours de visite pastorale, le 5 mai 1859.*

**MONSIEUR LE MINISTRE,**

C'est au milieu de mes courses pastorales que je reçois la lettre circulaire de Votre Excellence, en date du 4 de ce mois, envoyée aux évêques, à l'occasion du sanglant conflit dans lequel la France est engagée.

Il y a dans cette communication officielle deux parties bien distinctes : celle de la politique et celle de la religion.

La première se dérobe par sa nature à l'intervention de notre saint ministère, et j'avoue, en outre, que, dans le cas présent, elle échappe tout à fait à mon intelligence personnelle, sans doute parce que, comme le dit très bien Votre Excellence, *elle a été beaucoup commentée selon des passions et des intérêts divers*. Vous me permettez donc de ne pas y répondre.

Mais la seconde, celle qui se rattache à la religion et au Chef de la Sainte Église notre Mère, celle-là nous regarde, et nous avons le droit comme le devoir d'en parler même aux Puissances de la terre.

Oui, Monsieur le Ministre, nous avons craint que la guerre qui commence en Italie et dont la seule annonce y renverse déjà

des trônes n'eût une tendance révolutionnaire et ne finit par lever le glaive sur l'Oint du Seigneur, d'autant plus que ce sont bien là les désirs manifestes et le but avoué d'un parti qui n'est pas sans influence.

C'est donc avec une consolation profonde que nous recevons et de l'Empereur lui-même, par sa proclamation du 3, et de Votre Excellence, par sa circulaire, l'assurance formelle qu'il n'en sera pas ainsi.

L'Empereur qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Pape au Vatican, se déclare maintenant encore le plus ferme soutien de l'Unité catholique et veut que le Chef suprême de l'Église soit respecté, non seulement dans son pouvoir spirituel qui est au-dessus de toute atteinte, mais dans tous ses droits de Souverain temporel.

Voilà de formelles et précieuses paroles qu'on ne saurait trop faire connaître, puisque, d'une part, elles peuvent rassurer les consciences, et que de l'autre, elles sont, pour le Prince chrétien qui a eu le courage de les proclamer, tout à la fois une obligation sacrée et un refuge inexpugnable.

Maintenant il nous reste à demander à Dieu que, dans les chances toujours si redoutables et les complications souvent si trompeuses d'une telle guerre, rien ne vienne rendre inefficaces des intentions si louables et des résolutions si fermes.

Que partout, au dehors comme au dedans, la France montre sa haine contre l'anarchie et contre l'impiété qui est la première des anarchies, la source et le soutien des autres ; que le pouvoir qu'elle a voulu donner au Prince soit toujours assez fort pour résister aux sauteurs de désordre, et conséquemment aux ennemis de la Religion, qui est seule la vraie base de l'ordre social, puisque seule elle peut fonder le devoir sur la conscience.

Voilà les améliorations que nous devons surtout vouloir à l'humanité, voilà les victoires et les conquêtes qui sont, plus qu'aucune autre, dignes des armes de la France, voilà comment la cause que nous allons défendre sera sainte aux yeux de Dieu et c'est alors que nous pourrons dire avec l'Empereur, dans une pensée de pleine confiance : *La Providence bénira nos efforts !*

Dans la crainte de surexciter l'opinion déjà fort émue et fort divisée, je ne ferai lire en chaire ni votre lettre, Monsieur le Ministre, ni la réponse que j'ai l'honneur de vous faire, mais si vous n'y voyez pas d'obstacle, j'enverrai l'une et l'autre au

clergé, sauf cette dernière phrase et sauf la note (1), en autorisant les prêtres à en donner communication autour d'eux, et en leur demandant des prières dans le sens de ce qui précède, afin que Dieu accorde sa sagesse à nos gouvernants et la force à nos soldats.

Agréez, etc...

Cette lettre si émue et si nette, malgré le ton de confiance qu'elle s'efforçait de prendre, n'arrivait pas à dissimuler les alarmes du prélat. Il s'en dégagait comme un impérieux désir d'être bien convaincu que les catholiques n'étaient pas joués. M. Rouland ne s'y trompa point et, le 8 mai : il répondait au prélat,

« Ayez confiance dans l'Empereur ; chez lui, pas de partie possible avec la démagogie ; le passé garantit l'avenir. »

L'évêque ne rendit pas publique sa lettre au ministre : « La politique a ses mystères et la sagesse humaine, ses calculs », écrivait-il à son clergé en lui demandant des prières à l'occasion de la guerre avec l'Autriche ; et il se contenta de reproduire les solennelles promesses dont l'Empereur et son ministre avaient été prodigues à l'égard du Saint-Siège, faisant crédit au « démenti solennel donné, ou par l'Empereur lui-même ou par ses ordres, aux craintes dont les consciences catholiques avaient pu se préoccuper (2). »

Le 2 juin, M<sup>sr</sup> Parisis publia un mandement où il glorifiait l'héroïsme de nos soldats et adressait aux familles dans l'angoisse les consolations les plus paternelles. Mais il ne dissimulait pas ses craintes :

(1) Voici quelle était la note que M<sup>sr</sup> Parisis avait ajoutée à sa lettre  
« Il est bien sûr que l'Autriche est entrée au Piémont, sachant que nous nous étions déclarés les alliés de cette dernière Puissance ; mais il y a une question qui précède, c'est de savoir si l'Autriche avait des raisons suffisantes pour être en droit d'exiger que le Piémont désarmât surtout ses compagnies de volontaires et, en cas de refus, pour l'y contraindre par les armes. Si l'Autriche avait ce droit, la justice serait de son côté. C'est dans cette supposition que l'on se demande ce que nous allons faire en Italie. »

(2) *Prières à l'occasion de la guerre avec l'Autriche*, Tournehem, en cours de visites pastorales, 12 mai 1859. — M. II, 112.

« Car, dès aujourd'hui, disait-il, au milieu de ces désirs d'affranchissement qui électrisent et de ces multitudes de volontaires qui viennent de toute part offrir leur concours à cette cause enchanteresse, on entrevoit au loin des passions qui menacent et des espérances qui effraient. »

Quelques jours après, c'était Magenta (4 juin), c'était Solférino (24 juin). En deux mois la guerre était terminée (1). Les évêques à demi rassurés, au cours des opérations, par les paroles de l'Empereur, se demandent maintenant ce qui va sortir des préliminaires de Villafranca, signés le 11 juillet entre la France et l'Autriche. Les puissances signataires y réservent sans doute l'indépendance du domaine pontifical. Mais pour combien de temps ? Et sous quelles garanties ?

#### IV

LES DESSEINS DE L'EMPEREUR SE DÉVOIENT. —  
L'ANNEXION DES ROMAGNES. — LES ENTRAVES A LA LIBERTÉ  
DE LA PAROLE ÉPISCOPALE (SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1859).

Dans une encyclique datée du 18 juin, Pie IX s'élevait contre les mouvements séditieux qui avaient éclaté en Italie, et déplorait les actes de rébellion qui allaient lui ravir sa souveraineté temporelle.

L'acte pontifical parut au moment où s'achevait la guerre d'Italie. M<sup>sr</sup> Parisis ne le promulgua pas aussitôt. Il croyait que les désordres dont le Saint-Père se plaignait à si juste titre étaient dus uniquement à l'effervescence que communique toujours une grande guerre aux pays qui en sont le théâtre. La paix signée, il espérait que tout allait rentrer dans l'ordre. Mais l'insurrection ne cessa de grandir : la révolte des

(1) Une souscription nationale pour les veuves, orphelins et autres victimes de la guerre d'Italie, fut ouverte par le Ministre de l'Intérieur. Le clergé prêta son concours à l'autorité civile. La souscription, dans le diocèse d'Arras, s'éleva à 118.000 francs.

Romagnes, provoquée par le Piémont et à son profit (1), ne fit surgir aucune réclamation du côté de la France. A la révolte se joignit même l'outrage, puisque l'ingratitude envers le Pape se doubla des accusations les plus injustes et des plus odieux mensonges.

Du coup, l'évêque d'Arras résolut de parler. Jusquelà, malgré bien des réserves, il avait fait crédit à l'Empereur ; le 10 août, en prescrivant un *Te Deum* pour la paix, il avait écrit à ses diocésains :

« Ce que voudra le glorieux souverain de la France, c'est là, sans contredit, ce qui pèsera le plus dans les destinées de l'Europe. »

Mais maintenant il s'apercevait que Napoléon, « au lieu de diriger le mouvement, le suivait » (2) ; que victorieux sur les champs de bataille, il était impuissant à contenir ses protégés ; ce qui l'exposait à être dupe ou complice.

Aucun évêque en France n'avait élevé publiquement la voix en faveur du Saint-Siège (3) : et il y avait bien quelque péril à dénoncer l'œuvre de spoliation qui s'accomplissait dans les Romagnes. C'était, comme on l'a dit, compliquer la question *italienne* par la question *romaine* ; c'était mécontenter vivement la diplomatie impériale et le maître lui-même.

Cependant M<sup>sr</sup> Parisis n'hésita pas. Tout ce qu'il put faire pour ne pas provoquer d'éclat inutile, ce fut d'éviter des allusions trop précises aux faits qui étaient dans

(1) Quatre Etats furent annexés par le Piémont en 1859 : les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, les Romagnes (qui formaient le tiers des Etats pontificaux). C'était partout la même tactique : occupation militaire sous prétexte de prévenir des troubles, assemblée constituante, vote par le suffrage universel, ambassade à Victor-Emmanuel.

C'est d'Azeglio qui mena le mouvement à Bologne, Ferrare et Ravenne (juillet 1859) Cf P. de la GORCE, III, pp. 138-139 ; 151-152.

(2) P. DE LA GORCE, III, 202.

(3) La lettre pastorale de M<sup>sr</sup> Pie sur la révolte des Romagnes est du 28 septembre ; la brochure de M<sup>sr</sup> Dupanloup, *Protestation au sujet des attentats dirigés contre le Souverain Pontife*, est du 30 septembre ; la circulaire de M<sup>sr</sup> Parisis porte la date du 18 septembre.

toutes les mémoires et d'abriter sa pensée sous l'Encyclique pontificale : « Ce cadre, écrit-il au directeur de l'*Univers*, en lui envoyant son mandement, m'a suffi pour tout dire. Je vous demanderai une belle place pour ce *petit manifeste*, si vous le jugez à propos ; car malgré toutes les précautions oratoires, il peut blesser au vif et nous faire entrer dans une période de combat ; ce qui, du reste, serait moins à craindre que le silence servile auquel on est de plus en plus porté (1). »

Après avoir écarté, d'un mot dédaigneux, ces assemblées populaires, « dont il est impossible, sous aucun rapport, de reconnaître ni la compétence, ni la légitimité et qui poussent l'audace jusqu'à prononcer la déchéance de la Puissance souveraine, la plus ancienne et la plus sainte qui soit au monde » ; après avoir flétri les atteintes portées aux droits temporels du Saint-Siège et les sentiments hostiles fomentés, dans des populations chrétiennes, contre le Chef de l'Église, qu'on les dresse à bafouer et à braver, il en arrive au point le plus délicat de son réquisitoire :

« Ce qui ajoute encore à notre tristesse et à nos alarmes, disait-il, à la vue de la décomposition sociale qui s'opère en ce moment dans ces contrées si comblées des bienfaits du Ciel, c'est que, par une coïncidence malheureuse, elle se rattache, malgré nous, à la gloire de nos armes ; puisqu'une guerre entreprise avec un noble désintéressement, pour donner à cette brillante partie de l'Europe une organisation plus en rapport avec certaines idées modernes, n'y aurait produit jusqu'à cette heure qu'une désorganisation où tous les calculs se perdent ; et puisqu'une paix qui, par une de ses clauses fondamentales, tendait à mettre un rayon de plus sur le diadème pontifical, a été suivie d'un redoublement d'outrages, de trahisons et de blasphèmes précisément contre cette couronne trois fois bénie.

« Nous prions donc tous, concluait-il, pour que les peuples soient désabusés des enchantements qui les égarent et des haines qui les corrompent ; qu'ils se séparent des factieux et des anarchistes ; enfin qu'ils comprennent cette grande parole des

(1) Lettre à L. V. 18 septembre 1859.

Saintes Écritures : que c'est la justice qui, seule, fait grandes les nations et le péché qui les rend malheureuses (1). »

A Arras, le mandement ne put être reproduit par la presse. « Le préfet, avec qui j'étais dans les meilleurs termes, écrit le prélat, vient d'envoyer à la *Revue du Pas-de-Calais* défense de l'imprimer, défense même d'en faire mention (2). »

Quelques jours après, Pie IX, dans une allocution consistoriale, flétrissait les derniers attentats commis contre le Saint-Siège (3). M<sup>sr</sup> Pie et M<sup>sr</sup> Dupanloup en profitaient pour parler à leur tour. Le branle une fois donné, les mandements se succédèrent, abordant la politique, puisque la politique s'était la première introduite dans la religion.

L'Empereur crut bon de marquer publiquement sa désapprobation. Passant par Bordeaux le 11 octobre, il félicita le cardinal Donnet « de ce qu'il comprenait bien sa haute mission et cherchait à inspirer la confiance plutôt qu'à répandre d'inutiles alarmes. Et pensant à la situation des Etats romains, il osa ajouter : « Quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle ? L'anarchie, la terreur ou la paix ? »

Bien qu'il ne fut pas personnellement visé (4), M<sup>sr</sup> Parisis fut navré de ces paroles : « Elles se résument à dire au Pape : ou soumettez-vous à nos représentations, ou je vous livre aux lions et aux tigres. Oh ! que j'admire la patience de Dieu ! (5) »

\*  
\*\*

A peine rentré à Paris, l'Empereur réunit ses mi-

(1) M. II, 173.

(2) Lettre à Veuillot, 24 septembre.

(3) 26 septembre 1859. Les délégués des Romagnes s'étaient présentés devant Victor-Emmanuel le 24 septembre.

(4) « L'Empereur a déclaré à Bordeaux qu'il n'avait rien à dire à votre lettre ni à celle d'Arras » (M<sup>sr</sup> Cousseau à M<sup>sr</sup> Pie, 17 octobre 1859).

(5) Lettre à M<sup>re</sup> Morel, 13 octobre 1859.

nistres en conseil et leur fit décider qu'il serait désormais interdit aux journaux de reproduire les lettres des évêques relatives à la question romaine, sous prétexte de soustraire ces écrits aux insolences des journaux révolutionnaires. La défense fut aussitôt notifiée à Louis Veillot (14 octobre). Sa première pensée fut de se tourner vers Arras pour demander conseil. « Que dois-je faire ? passer outre, en publiant les lettres déjà reçues, ou déclarer que, n'étant plus libre de transmettre aux fidèles les opinions des évêques, je me retire de la rédaction ? »

Le jour même, il y eut conseil de guerre au journal. On écarta les deux hypothèses indiquées plus haut, et on résolut d'avertir le public que, si l'on se taisait à l'avenir, c'était par ordre. C'est Elise Veillot qui informa M<sup>sr</sup> Parisis de cette décision hardie.

« L'Empereur veut, non-seulement bâillonner l'Episcopat, mais le déshonorer, en faisant croire que son discours de Bordeaux les a tous intimidés au point de les faire taire immédiatement. La chose n'étant pas, Dieu merci, il faut que le public le sache et aussi qu'il en soit bien averti. Si l'*Univers* est supprimé pour avoir dit qu'on lui avait défendu, sous peine de mort, de publier les lettres des évêques sur cette question essentiellement religieuse, que les évêques n'ont pas eu peur, qu'ils parlent haut et ferme, il mourra les armes à la main, et le Saint Père pourra tendrement bénir les rédacteurs. Nous espérons que l'article de demain passera, à moins que l'Empereur, qui avale l'iniquité comme l'eau, ne veuille plus garder aucune mesure ; mais il était important qu'on sût et qu'on sût bien que les évêques étaient fidèles au Saint Père et à l'Eglise, malgré ses menaces.

« Nous pourrions être vaincus, très cher Monseigneur, ou plutôt paraître l'être, mais les catholiques n'en donnent pas moins un grand et noble exemple, en s'élevant *seuls* contre une autorité qui peut les écraser dans sa colère, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. *Non possumus...* Priez pour nous, et soyez sans inquiétude : le drapeau sera bien défendu, Dieu aidant (1)... »

(1) Lettre du 15 octobre 1859.



L'article de Louis Veillot parut. On s'en occupa au Conseil des Ministres. On eut l'idée de frapper le journal, mais les évêques étant mêlés à l'affaire, on jugea plus prudent d'attendre.

Le jour même où il était interdit aux journaux de publier les lettres épiscopales sur les affaires d'Italie, L. Veillot reçut de M<sup>gr</sup> Parisi communication d'une très belle et très forte pièce adressée de Rome à Arras et où le fâcheux rôle de l'Empereur était mis en lumière. Il n'y avait pas de signature, mais visiblement elle venait du Saint-Siège. Devait-on la publier? Le grand journaliste était prêt, mais à la condition qu'on n'en cacherait pas l'origine, et qu'on fût décidé à mener la lutte jusqu'au bout. « Heureux l'homme, concluait-il, dont la main sera brisée pour avoir posé une telle affiche, si on lui a dit : Affichez-la (1) ».

L'évêque consulta le Nonce, qui conseilla de renoncer à livrer ce document aux journaux. C'est donc une invitation à la prudence qui, cette fois, vint d'Arras :

« *L'Univers* ne s'appartient pas. Sans doute, il doit toujours être prêt à mourir, mais il ne doit pas se suicider, même pour la cause de Dieu, puisque sa perte serait une calamité de ce côté là même.

« Si nos ennemis veulent persévérer dans le mal, ils iront jusqu'à des énormités où vous serez obligé de faire quelque coup d'Etat. Réservez-vous pour tout risquer alors, s'il le faut, et pour périr avec d'autres, alors qu'évidemment on ne pourrait plus vivre sans se déshonorer et sans forfaire. Nous n'en sommes pas encore là (2). »

C'est à ces moments critiques que l'évêque d'Arras se réjouissait d'avoir été jadis le défenseur du droit des laïques à s'occuper des questions religieuses :

Voyez, disait-il à Louis Veillot, où nous en serions aujourd-

1) *L. Veillot* par E. VEILLOT, III. 292.

2) 16 octobre 1859.

d'hui, si les laïques n'étaient pas en possession de discuter et de défendre les intérêts de l'Église (1). »

Il écrivait encore, vers le même temps, à M. Henri Villard, avocat et journaliste à Langres :

« Il faut porter la défense là où se trouve surtout l'attaque, et c'est par le journalisme que la guerre contre notre sainte religion est la plus incessante et la plus acharnée. Les volumes n'atteignant plus que les sommets de l'édifice, c'est l'innombrable et toujours renaissante armée des feuilles quotidiennes qui s'attaque aux fondements et ronge le ciment des murs ; il faut être là pour riposter à armes égales (2). »

\*  
\* \*

Quelques semaines après cette mesure draconienne, le Gouvernement en prit une autre plus sévère encore. Il avait défendu aux journaux de reproduire les lettres épiscopales. Il soumit celles-ci à la loi du timbre et du dépôt, afin de gêner leur circulation sous forme de brochures.

Le 10 novembre 1859, M. Billault adressait, en effet, aux préfets de l'Empire une circulaire où il se plaignait de voir les évêques entretenir les fidèles, dans les églises, des questions les plus étrangères aux intérêts spirituels de leur peuple et qui sortaient de la juridiction épiscopale. Il leur reprochait également de publier des brochures politiques où les événements qui s'accomplissaient en Europe étaient appréciés, où les actes du gouvernement étaient discutés et parfois jugés avec une vivacité extrême. Pour empêcher cette confusion abusive et réprimer cette hardiesse impolitique, le ministre déclarait que désormais les lettres pastorales seraient soumises à la loi du timbre et du dépôt, à l'exception de celles imprimées en placards.

(1) 28 novembre 1859.

(2) 4 octobre 1859.

M<sup>sr</sup> Parisis résolut de briser ces entraves et de faire tomber les masques.

« Le respect hypocrite pour la parole des évêques, écrit-il à Vuillot, est le plus effronté mensonge qu'un gouvernement se soit permis depuis Julien l'Apostat. C'est-à-dire qu'il est permis à chacun de nous attribuer les écrits les plus incendiaires, sans que nous ayons le droit de présenter nos véritables paroles au public, devant lequel on nous accuse en nous calomniant. « L'idée, continue-t-il, m'est venue de me plaindre au Ministre de l'Intérieur que je connais et de vous envoyer ma lettre. Mais la direction vient de plus haut et l'élévation de M. Rouland à la dignité de sénateur, immédiatement après l'Intérieur qu'il avait *si dignement* rempli, montre que le Maître approuve au moins tous les coups portés aux catholiques, s'il ne les dirige pas (1). »

M<sup>sr</sup> Parisis connaissait M. Billault, qui avait fait partie, comme lui, de l'Assemblée nationale.

Après lui avoir rappelé leurs relations amicales d'autrefois, il souligne ce que la première interdiction, celle du 14 octobre, avait déjà de pénible pour les évêques.

« Elle nous ôte, disait-il, un des moyens les plus efficaces de faire connaître la vérité à nos ouailles sur une question fort obscurcie par les préjugés et les mensonges.

« Cependant nous comprenions jusqu'à un certain point la raison d'Etat qui, pour les politiques, en certaines circonstances, domine toutes les autres, et nous nous disions que probablement cette mesure insolite était temporairement commandée par les travaux de la diplomatie, dont il ne fallait pas déranger les calculs ni compliquer les embarras ; mais nous entendions que la même interdiction serait imposée également à tous ; autrement elle devenait inexplicable.

« Nous nous laissions dire aussi que le Gouvernement de l'Empereur, toujours rempli d'égard pour les évêques, voulait soustraire leur parole sainte aux interprétations malveillantes des hommes irréligieux, et nous nous attendions à voir cesser par ordre ces coupables et injustes commentaires.

(1) Lettre du 28 novembre 1859. M. Rouland venait, en effet, de laisser le Ministère de l'Intérieur à M. Billault, tout en conservant le Ministère des Cultes.

« Quelles n'ont donc pas été notre surprise et notre douleur, quand nous avons vu, d'une part, les journaux laissés ouverts à toutes les opinions sur les affaires du Saint-Siège, sauf à celles des évêques, et, d'autre part, les accusations les plus injustes et les plus perfides permises aux feuilles les plus répandues contre ces mêmes circulaires épiscopales, que l'on venait de condamner à ne pas paraître dans les écrits périodiques, sous prétexte de les mettre à l'abri de toute insulte !

« Sans doute, certains prétendent que la question du pouvoir temporel est d'ordre purement politique, que la Royauté temporelle du Saint-Père n'est pas nécessaire, ou même qu'elle est nuisible au gouvernement spirituel de l'Église.

« J'admets, répond il, que l'on puisse penser ainsi sans être formellement hérétique ; mais on nous accordera bien qu'il est permis aussi de penser tout le contraire avec l'immense majorité des plus saints prêtres et des plus pieux fidèles. Et quand ce sont des évêques qui croient fermement qu'une position indépendante est nécessaire au Chef de l'Église pour la sécurité des consciences et que cette indépendance complète n'est pas possible sans la souveraineté temporelle, comment peuvent-ils ne pas le dire ? Et quand ils voient que l'abolition de ce pouvoir temporel est désirée, demandée, provoquée par tous les ennemis de notre sainte religion, quand ils lisent et entendent tous les sophismes à l'aide desquels on s'efforce, par cette occasion, de séduire et d'entraîner les peuples fidèles, comment veut-on que ces évêques ne se rappellent pas la parole de leur Maître, qui leur ordonne de signaler les faux prophètes et de prêcher la vérité sur les toits ?

« Vraiment, Monsieur le Ministre, quand nous restons rigoureusement renfermés dans cette défense exclusive de la liberté invoquée et du respect réclamé pour le guide spirituel de nos âmes, comment peut-on dire que nous sortons de nos attributions spirituelles et que nous envahissons le domaine des affaires politiques ?

« On ne veut pas que sur ce sujet notre parole dépasse l'enceinte de nos temples ! Ainsi le dernier folliculaire des provinces révoltées contre le Souverain Pontife pourra, sur les ailes d'une publicité sans limites, faire porter ses invectives et ses diffamations jusqu'aux extrémités du monde, il pourra les faire redire en France aux innombrables échos de la presse ; et nous, les coadjuteurs et les fils aînés de ce vénérable Pontife et Père, nous ne pourrons leur répondre que dans les lieux circons-

crits où précisément leurs accusations ne seraient pas parvenues ! Et encore, ce que nous aurons dit dans ces conditions insuffisantes, on pourra partout ailleurs le dénaturer impunément, de manière à nous signaler à tous comme des brouillons, des ambitieux et presque des conspirateurs ! Que Votre Excellence daigne se le demander, cette situation est-elle tolérable ? »

Il conclut donc que la mesure ministérielle doit être révoquée :

« Parce que, dit-il, elle nous place dans une condition exceptionnelle de défiance et d'infériorité vis à-vis de nos diocésains ; parce qu'elle nous empêche de remplir notre saint ministère dans toute son étendue, puisque notre devoir est de porter le remède partout où nous pensons qu'est le mal ; parce qu'elle nous ôte les moyens de nous défendre contre des attaques pour le moins compromettantes ; enfin, parce qu'elle émeut la conscience des populations catholiques, en faisant craindre que cette prohibition fatale ne vienne un jour entraver encore davantage cette parole de vérité, qui est pour les âmes le pain de vie et la parole du salut... »

La réponse du Ministre fut onctueuse et pleine de déférence, mais elle ne concéda rien. Elle déplora l'attitude des journaux de toute opinion, qui n'observaient pas la réserve que recommandait le gouvernement, elle exprima l'espérance que Sa Grandeur reconnaîtrait « ce qu'il y a de tutélaire dans la vigilance du gouvernement pour les intérêts dont elle était l'éloquent défenseur. »

« Cette vigilance exceptionnelle, continuait le ministre, sera probablement un devoir impérieux, aussi longtemps que les grandes questions sur lesquelles l'Europe va être appelée à délibérer, ne seront pas résolues. Jusque-là, c'est au clergé, qui a reçu tant de témoignages de sollicitude, qu'il appartient de donner l'exemple de la confiance et de faciliter ainsi l'accomplissement d'une tâche aussi grande que difficile. »

De cette correspondance avec le ministre, rien ne parvint au public. Mais les protestations contre la cir-

culaire du 10 novembre s'élevèrent nombreuses et vives des rangs de l'épiscopat.

Le ministre y répondit sèchement par un *communiqué*, non pas adressé aux évêques, mais inséré dans les journaux. Il affirmait que l'obligation du dépôt n'impliquait pas une censure préalable, que ce régime ne constituait pour les évêques ni une gêne, ni une entrave ; qu'il n'avait d'autre motif que de les faire rentrer dans le droit commun et de garantir ainsi les droits de la société.

M<sup>sr</sup> Parisis releva vivement ces allégations dans un article de la *Gazette de France*, mais sans rien obtenir.

L'obligation du dépôt et du timbre, dont les lettres épiscopales étaient exemptées depuis le 21 octobre 1814, fut maintenue. Seuls, les mandements imprimés dans le format traditionnel échappèrent aux exigences fiscales.

---

## CHAPITRE XXIV

### LA QUESTION ROMAINE

---

#### II. — L'Empire s'écarte définitivement des catholiques. (1860-1863).

- I. La brochure : *Le Pape et le Congrès* (22 décembre 1859).
- II. L'Encyclique du 19 janvier 1860. — La suppression de l'*Univers* (29 janvier).
- III. L'Emprunt pontifical (juin 1860). — Castelfidardo (18 septembre). — Le Denier de Saint Pierre.
- IV. Le discours du prince Napoléon (28 février 1861).
- V. La canonisation des Martyrs japonais (1862).
- VI. Apaisement provisoire de la question romaine (1863-70).
- VII. Efforts de M<sup>sr</sup> Parisis pour ressusciter l'*Univers*.

Jusqu'ici, vis-à-vis d'une politique qu'ils devinaient, mais dont ils ne voulaient ou n'osaient entrevoir le terme fatal, les évêques avaient exprimé des craintes respectueuses, des vœux enveloppés de formules polies plus que des protestations indignées. Ils manifestaient, à l'égard du prince dont ils reconnaissaient les « bontés », une sorte d'étonnement douloureux qui n'excluait pas l'affection, s'il commençait à ébranler la confiance.

Mais, en 1860, les événements se précipitent. Les prétentions du Piémont grandissent outre mesure. L'Empereur est accablé de sollicitations contradictoires et tirillé en tous sens. Le moment vient où, bon gré, mal gré, il lui faut prendre parti. De plus en plus, il abandonne à l'ambition de Cavour et les États italiens, et le territoire pontifical. Il est facile de suivre les étapes de ses capitulations nécessaires : le 22 décembre 1859, la brochure : *le Pape et le Congrès* dévoile ses

projets. Le 19 janvier 1860, la publication d'une encyclique où il est personnellement visé l'exaspère et amène la suppression de l'*Univers*. L'emprunt pontifical (mars 1860), l'organisation du Denier de Saint-Pierre, la rencontre des Piémontais avec les volontaires de Lamoricière à Castelfidardo (18 septembre 1860) portent ombrage à son gouvernement. Le discours extraordinaire du prince Napoléon au Sénat (28 février 1861) effare et irrite les catholiques de toute nuance. Chaque incident creuse l'abîme entre l'Empire et l'Eglise ; et cette rupture définitive d'un accord qui durait depuis dix ans ne va pas sans dommage, ni pour la religion, ni pour la dynastie, ni pour le pays.

Désormais, l'*Ami de la Religion* et le *Correspondant* vont tenir le même langage que l'*Univers*. Orléans va parler comme Nîmes ; et l'évêque d'Arras va être soumis aux mêmes vexations que ceux de Moulins ou de Poitiers.

## I

LA BROCHURE : *Le Pape et le Congrès*  
(22 DÉCEMBRE 1859).

M. Billaut, dans sa lettre à M<sup>sr</sup> Parisis, parlait des « grandes questions sur lesquelles l'Europe allait être appelée à délibérer ». C'était une allusion au congrès qui était projeté pour le commencement de janvier. Mais ce congrès, Napoléon III l'appréhendait « comme un guépier ». Il trouva moyen de l'éviter.

Le 22 décembre, paraissait une brochure anonyme : *Le Pape et le Congrès*. Elle était écrite de ce style élégant, mou, balancé, qui caractérisait la façon de La Guéronnière, et qui semblait mettre une signature au bas de ces pages mystérieuses. On ne douta pas que Napoléon n'eût guidé la main de l'écrivain. Il exposait, par la voie de la presse, ses idées sur le pouvoir temporel, comme il avait fait à la veille de la guerre par la brochure : *Napoléon III et l'Italie*.



Sous un luxe de formules pieuses et débordantes de respect, de ce respect qu'on a pour les causes perdues, la thèse soutenue dans *Le Pape et le Congrès* était d'une précision menaçante pour la souveraineté temporelle. Le pouvoir temporel, disait-elle, est nécessaire et légitime, mais il est incompatible avec un Etat de quelque étendue. Il faut donc le maintenir, mais restreindre son territoire : « Plus le territoire sera petit, plus le souverain sans grand. » Ce qui importe au Saint-Père, c'est que sa souveraineté spirituelle soit bien entière et puisse s'exercer sans entraves. Qu'on le débarrasse donc de tous les devoirs compromettants de la politique, qu'on le libère de toutes les conditions matérielles qui font la force des autres souverains, l'autorité morale lui suffit ; de larges subventions des puissances catholiques lui permettront de soutenir la haute dignité de sa position suprême.

En d'autres temps, la thèse aurait pu paraître séduisante.

Mais à l'époque et dans les circonstances où elle fut exposée, son effet fut désastreux.

Les formules de l'écrivain étaient si générales, ses déductions si habilement conduites qu'elles paraissaient encourager les Italiens non seulement à garder ce qui était déjà confisqué, mais encore à s'emparer sans scrupule du reste des États pontificaux. Aux témoignages de respect et de tendresse envers le Pape étaient mêlées une pitié si insultante et des félicitations si ironiques pour ceux qui resteraient ses sujets que c'était donner à tout Italien le dégoût d'être plus longtemps soumis au pouvoir temporel.

La brochure eut un immense retentissement dans toute l'Europe. Les idées qu'elle jetait dans la circulation n'étaient pas neuves. Elles reproduisaient et résumaient en quelques pages les projets et les espérances répandus depuis plusieurs mois dans les journaux hostiles à la Papauté. Il n'y avait là qu'une nouvelle édition du pamphlet d'Edmond About, avec les calomnies

en moins (1). Le succès de cette publication venait d'ailleurs : on savait le haut patronage que lui accordait Napoléon III, qui avait déclaré en approuver toutes les conclusions, c'est-à-dire l'acceptation du fait accompli et l'encouragement à tenter de nouvelles spoliations. Le programme impérial était désormais connu. Le Congrès fut ajourné *sine die* : il était devenu inutile (2).

Cette manœuvre hypocrite fit tomber les dernières illusions des catholiques.

« Ma douleur, écrit M<sup>sr</sup> Parisis à Louis Veillot, est plus grande que je ne puis l'écrire, mais non pas plus que vous ne pouvez le comprendre. Au point où l'on en est, je ne sais ce qu'il faut attendre des démonstrations publiques. On se croit trop grand pour les souffrir et assez puissant pour les écraser. Il est bien probable que l'on ira beaucoup plus loin dans la persécution ; il ne faudrait pas que l'on pût nous reprocher d'y avoir poussé. Mon avis serait de marcher désormais derrière le Saint-Siège et de ne plus le devancer (3).

Il essaya d'abord des représentations secrètes au gouvernement. Fallait-il ajouter des démonstrations publiques ?

« Je doute que ce soit opportun, écrit-il, du moins quant à présent. D'ailleurs quelles démonstrations ? La voie des journaux m'est fermée (tous peuvent s'en servir, nous excepté). Or il n'y a de publicité efficace que là (4). »

Déjà, le 25 décembre, *l'Univers* avait proposé de faire signer par les catholiques de France une Adresse au Pape pour montrer que le langage de la presse révolutionnaire n'était pas celui de toute l'opinion. Deux

(1) About avait publié, d'abord dans le *Moniteur universel* de Paris, puis en brochure, sous ce titre : *La Question romaine*, de violentes attaques contre le Pape et la religion catholique (mai 1859).

(2) Les brochures ont leur importance, disait Lord Russell ; celle intitulée : *Le Pape et le Congrès* a eu pour résultat d'empêcher un Congrès et de faire perdre au Pape la moitié de ses États.

(3) 28 décembre 1859.

(4) Lettre à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, 29 décembre 1859.

jours après, M<sup>sr</sup> Dupanloup avait fait paraître une réfutation de La Guéronnière, pleine d'éloquence et de verve. D'autres évêques allaient suivre, déployant une énergie de résistance qu'on ne prévoyait pas.

M<sup>sr</sup> Parisis résolut d'employer à son tour le seul moyen de grande publicité qui lui restât : la brochure. Le 3 janvier, il condensa ses pensées en une dizaine de pages, intitulées : *l'Evêque d'Arras à l'auteur de la brochure : LE PAPE ET LE CONGRÈS.*

Il disait :

« Vous êtes *catholique*, — on le soupçonne aux formes profondément respectueuses de votre langage; mais vous êtes indépendant (1), — et on le devine à l'étrangeté hasardeuse de vos systèmes. Vous êtes de bonne foi, — jusqu'à preuve du contraire on doit le croire, puisque vous le dites, et on peut le croire quand on pense à l'ignorance, en fait de religion, dans laquelle sont plongés de nos jours tant d'esprits d'élite. Vous avez pu vous faire illusion à vous-même; car vous l'avez faite à plusieurs autres, et c'est précisément pour dissiper ces illusions que je vous écris d'abord un mot, parce qu'elles sont très dangereuses. »

Puis, après avoir résumé la thèse de l'auteur, M<sup>sr</sup> Parisis montre comment les applaudissements des ennemis de l'Eglise et la douleur des prêtres et des fidèles sont un premier indice du danger que présentent les vues de l'auteur.

Abordant le fond de la question, il établit que la liberté d'action du Saint-Père, indispensable à sa mission, serait très compromise, peut-être même rendue impossible dans la position nécessairement dépendante qu'on veut lui faire.

(1) Le *Courrier du Pas-de-Calais*, qui puisait parfois ses inspirations dans le *Constitutionnel*, attaqua la lettre de Monseigneur et lui reprocha de déclarer incompatibles les deux mots de *catholique* et d'*indépendant*. M. Robitaille lui répliqua dans la *Revue du Pas-du-Calais* : « Oui, ces deux mots sont incompatibles, lorsqu'on entend par indépendance l'impatience de tout frein et le mépris de toute autorité légitime; et vous savez bien que c'est là le sens donné à ce mot dans le passage cité de la brochure où Monseigneur l'oppose au mot *catholique*. »

« La première liberté nécessaire à l'Église, c'est la liberté de la parole ; il la lui faut pour tous ses ministres, surtout pour ses évêques ; il la lui faut éminemment et tout entière pour son chef... Or, si la Papauté a rempli sans interruption jusqu'à présent ce grand et divin ministère, c'est à l'aide de sa souveraineté temporelle qu'elle l'a fait toujours et envers tous.

Supposons que cette parole de salut pût être étouffée à sa source et la vie arrêtée au cœur ! L'idée seule de cette perturbation ne vous pénètre-t-elle pas d'effroi ?

Or ne pourrait-on pas avoir cet immense danger à craindre dans la situation où vous proposez de mettre le Saint Siège ? Nous savons comment les gouvernements peuvent user de ces prohibitions terribles ; comment ils peuvent non-seulement fermer toutes les voies à la publicité, mais en interdire et en briser tous les instruments.

Que cela se fasse contre quelques évêques dans une mesure restreinte pour une question spéciale, c'est une dure contrainte, ce n'est pas la mort. Mais, si cela venait à se faire contre le Chef de l'Église pour des questions qui se rattacheraient substantiellement à l'intérêt des âmes, comprend-on quel désastre et quel martyre ?

Cependant est-ce qu'en fait de doctrines religieuses les gouvernements ne sont pas exposés à faire fausse route ? Est-ce qu'il ne pourrait pas quelquefois y avoir certaines complications entre les dogmes sacrés et les calculs politiques ? Est-ce qu'une erreur grave de croyance ne pourrait pas, en certains cas, devenir le drapeau d'un puissant parti ?

... Le Pape parlera donc alors afin de confirmer ses frères dans la vraie foi ; mais, si les puissances dont il sera devenu simplement le protégé ne trouvent pas sa parole conforme à leurs intérêts ou à leur goût ; si, au regard de la sagesse humaine, elle leur paraît inopportune ; si enfin cette considération indéfinie et dominante que l'on appelle la raison d'État les portait à l'étouffer, croyez-vous que, le pouvant, elles ne le feraient pas ?

Alors, alors qu'arriverait-il ? Que l'erreur aurait seule le droit de se faire entendre, que seule elle jouirait et des faveurs si recherchées du pouvoir, et de la puissance incalculable de tous les genres de publicité, et de la liberté effroyable de mentir impunément. Alors non-seulement l'organe suprême de la vérité divine serait muet pour le monde, mais on pourrait lui attribuer des paroles qu'il n'aurait pas dites, des doctrines qu'il n'aurait pas eues, des décisions qu'il n'aurait pas prononcées, et il ne le

saurait pas, et, quand il le saurait, il n'aurait plus aucun moyen pour les démentir efficacement. Ainsi la nuit se ferait bientôt, et les fidèles trompés par les faux prophètes s'en apercevraient à peine ; ainsi les vérités antiques, altérées, falsifiées, décriées, après avoir été soutenues plus ou moins par les premières générations, seraient abandonnées par les suivantes ; ainsi le monde qui, au quatrième siècle s'étonna un jour d'être arien, aurait à s'étonner bientôt, après dix-huit siècles de foi, d'être devenu mécréant et Satan, le prince du mensonge, debout sur ces immenses ruines. pourrait de nouveau lever la main contre le ciel, et prononcer son sacrilège défi : *Super astra Dei exaltabo solium meum... similis ero Altissimo* (Isaïe, XIV, 14).

Sans doute, ajoute-t-il, « il n'y a, même dans cette téméraire supposition, ni lieu de triompher pour les uns ni sujet de se décourager pour les autres. Si la Providence permettait qu'une nouvelle épreuve fût ajoutée aux innombrables épreuves de l'Église ; si, ce qu'à Dieu ne plaise ! le Saint-Père devait être un jour momentanément privé de sa souveraineté temporelle, cette même Providence, infinie dans ses voies, susciterait comme toujours des moyens appropriés aux circonstances, pour faire briller aux yeux des peuples le pur flambeau de la foi, pour maintenir dans l'unité les vrais enfants de l'Église et conserver la paix promise aux hommes de bonne volonté.

... Mais est-ce une raison pour que des catholiques lui proposent avec instance de présenter elle-même aux liens de l'esclavage ses mains consacrées à la liberté la plus pure et la plus parfaite ?

Ah ! vous paraissez si compatissant pour les inconvénients superficiels que peut susciter au Saint-Siège son gouvernement temporel ; et vous n'auriez pas souci de la dure et fatale servitude dans laquelle vous le précipitez ? Sans aucun doute, il faut éviter, autant que le permettent les choses d'ici-bas, tout ce qui peut jeter de l'odieux sur le ministère des âmes ; mais il faut aussi prendre garde de l'amoindrir et de le déconsidérer aux yeux des peuples : il faut surtout éviter ce qui l'entraverait au point de le rendre impossible. »

Et l'évêque conclut : il faut conserver la souveraineté temporelle telle qu'elle est :

« Vous me dites que c'est impossible. — Je vous réponds très nettement que je n'en crois rien, et, sans entrer dans une dis-

cussion politique, qui ne serait peut-être pas sans péril, qui nous conduirait trop loin et qui d'ailleurs n'est pas de ma compétence, j'ai et je conserve la conviction invincible que, pour faire rentrer le Saint-Siège dans la plénitude de son pouvoir souverain et pour l'y maintenir en paix, il faut et il suffit que la France le veuille de cette volonté absolue à laquelle rien ne résiste (1). »

La France le voudra-t-elle ? Beaucoup en doutent autour de l'évêque d'Arras. Lui, ne se décourage pas et, tout en agissant, il recommande la prudence. « Je trouve, écrit-il, qu'on se décourage trop et qu'on n'est pas assez de sang-froid. Dans la tempête, on se garde bien de mettre toutes ses voiles. L'essentiel alors, c'est de manœuvrer juste, et quelquefois la meilleure manœuvre consiste à ne pas bouger jusqu'à ce qu'on le puisse faire utilement (2). »

Il faut d'abord éclairer l'opinion : car la question romaine est très mal comprise, même de beaucoup de catholiques. Il en donne un exemple topique à sa correspondante : « Tout-à-l'heure, on me parlait d'un de nos bons curés qui a recueilli deux cent quatre signatures dans une petite paroisse pour l'adresser au Pape. Mais il a été repoussé par de très bons chrétiens qui lui ont dit : « M. le Curé, vous ne voulez pas être maire de la commune ? Eh bien ! avec votre permission, je ne veux pas davantage que le pape soit roi. » Ainsi, rien ne sera fait tant que l'on n'aura pas compris que nous défendons le temporel du Saint-Siège, non pas pour lui-même, mais pour la liberté, la sécurité et l'intégrité du spirituel. »

Ce sont les mêmes conseils qu'il donne à son clergé, à l'occasion du commencement de l'année 1860.

(1) La brochure eut du succès. Lecoffre écrit à M<sup>re</sup> Parisis : « Hier soir, à 4 heures, nous avons mis en vente. Aujourd'hui, je suis obligé de faire un second tirage de 4.000. Le premier était de 3.000. »

(Lettre du 11 janvier).

(2) Lettre à M<sup>lle</sup> E. Veillot, 10 janvier 1860.

« Restez fidèles, chers collaborateurs, sans cesser d'être prudents ; ne faites point mystère de votre attachement aux intérêts du Saint-Siège, mais n'en faites pas inutilement étalage ; parlez-en à propos pour instruire et pour édifier, et non jamais par esprit de contention et de parti. Vous êtes convaincus ; c'est une grâce de Dieu : soyez indulgents pour ceux qui ont le malheur de ne pas l'être. N'oubliez pas qu'il y a, sur ces questions complexes, des illusions sincères, qui viennent de l'ignorance, de la mauvaise éducation et des continuelles obsessions du mensonge ; efforcez-vous surtout de faire comprendre que si l'Église tient à certaines conditions temporelles, ce n'est pas du tout par attachement aux choses de la terre, mais uniquement parce qu'elle en a besoin pour remplir son ministère spirituel, attendu qu'elle commande, non à des anges, mais à des hommes (1). »

C'est aussi la prudence qu'il recommandait à Louis Veillot. *L'Univers* avait déjà couru de graves dangers. L'évêque avait écrit à M<sup>lle</sup> Veillot à propos des journaux : « Il n'y a de publicité efficace que là ». Or que resterait-il aux catholiques, si des feuilles comme *l'Univers* disparaissaient ? Aussi il demande qu'à tout prix, on évite la suppression : pour cela, une réserve, même excessive, s'impose à l'heure présente (2).

Il s'adresse au rédacteur en chef lui-même :

« Laissez-moi vous redire qu'avant tout il faut conserver *l'Univers* ; que tel qu'il est maintenant il fait encore beaucoup de bien ; que les devoirs d'un journaliste ne sont pas rigoureux comme ceux d'un pasteur des âmes ; que votre silence et votre réserve ne seront mal interprétés par personne ; que le bien opéré par une parole courageuse ne compenserait jamais le mal d'une suppression irrémédiable et que la responsabilité de cette suppression est trop grave pour qu'on puisse l'encourir, à moins d'y être évidemment forcé par sa conscience, auquel cas on ne se décide que sur l'avis de plusieurs... » (6 janvier 1860).

Excellents conseils, mais le moyen de les suivre au moment où les événements vont se précipiter et exiger de promptes décisions ! Le 12 janvier, malgré les me-

(1) Mandements et circulaires, II, p. 190.

(2) Lettre à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, 29 décembre 1859.

naces de suppression, l'*Univers* publie le discours dans lequel le Pape condamnait la brochure La Guéronnière, « monument insigne d'hypocrisie et ignoble tissu de contradictions ». La mort plane un instant sur l'audacieux journal. C'est l'Empereur lui-même qui arrête le coup : « Je ne veux pas, dit-il, que M. Veillot meure martyr ». Napoléon III, comme on l'a si bien dit, ne garda pas longtemps cette sollicitude ou cette magnanimité.

## II

### L'ENCYCLIQUE DU 19 JANVIER.

#### LA SUPPRESSION DE L'*Univers* (29 JANVIER 1860).

Le 19 janvier, le Pape s'adressait au monde catholique et publiait une encyclique dénonçant le complot ourdi par le Piémont et la France contre le domaine de l'Eglise. Il insistait sur le rôle qu'avait pris dans les négociations « le puissant Empereur des Français », rappelait les conseils que ce « même Empereur » lui avait donnés récemment de renoncer spontanément à la possession de la province troublée par le Piémont, et les déclarait contraires aux droits comme à la dignité du Saint-Siège. Il rappelait également que Napoléon lui avait tenu, avant la guerre d'Italie, un tout autre langage, qui « lui apporta la consolation, non l'affliction ». L'Encyclique était tout entière une protestation d'une grande véhémence, qui ne laissait place à aucune équivoque, contre la politique suivie en Italie depuis la paix de Villafranca.

Le 29, le document pontifical paraissait dans l'*Univers*. Ce même jour, le journal était supprimé. Cette mort glorieuse, en plein champ de bataille, était digne du valeureux soldat qui n'avait jamais eu d'autre drapeau que celui du Pape (1).

(1) A cette époque, la situation de l'*Univers* était florissante. L. Veillot écrivait à M<sup>sr</sup> Gerbet, le 5 novembre 1859 : « Nous avons passé onze mille abonnés ; nous serons à douze mille à la fin de l'année : ce serait grand dommage de mourir. »



Cette mesure brutale et tyrannique eut un grand retentissement en France et à l'étranger. « *Caro Veillot, Caro Veillot!* », s'était écrié le Pape en apprenant ce désastre. Et il voulait que le vaillant journal ressuscitât aussitôt en Belgique ou en Suisse.

« Ah ! ma très chère Fille, écrit M<sup>gr</sup> Parisis à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, quel malheur ! Je ne sais si l'on a fait tout ce qu'il était possible pour le prévenir, mais, dans tous les cas, le coup n'était pas mérité. » Il s'inquiète aussitôt de ce que l'on pourra tenter et dit : « Vous savez bien que je vous suis attaché comme à des frères et sœurs. » Il demande pourquoi on n'a pas déjà créé ou acheté un journal quelconque provisoirement. « Rien, rien, depuis huit jours. Croyez-moi, c'est trop peu ». — « J'ai probablement, dit-il encore, plus d'affection que de fierté, car le vide en présence duquel vous vous trouvez m'occupe incomparablement plus que les félicitations, d'ailleurs très honorables, qui vous entourent (1). »

Mais il demande de ne pas désarmer et bientôt il signale combien est déplorable le manque de direction au milieu de la déroute. Et voici qu'il laisse tomber de sa plume ce magnifique éloge de l'*Univers* :

« Il y avait, dans le monde, grâce à cette feuille providentielle, une armée de trente à quarante mille catholiques, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, non seulement sur les points de dogme, mais sur ces grandes questions contestées qu'on peut appeler des questions de conduite. Dans les circonstances équivoques et dangereuses qui peuvent se présenter, tous, au premier signal, auraient marché du même pas.

« Et voilà cette magnifique phalange qui avait coûté plus de vingt ans à former, et qui avait, quoique l'on ait dit, fait tant de conquêtes sur l'ignorance, les préjugés et le mauvais vouloir, la voilà dispersée peut-être pour ne plus se reconstituer jamais ! J'avoue que c'est là une plaie profonde dans mon âme, et cet immense malheur, j'ai peine à croire qu'on ne pouvait pas l'éviter, au moins pour le moment (2). »

(1) 6 février 1860.

(2) A M<sup>lle</sup> El. Veillot, 13 février 1860. On sait que le *Monde* prit momentanément la place de l'*Univers* (15 février 1860), mais sans Louis

Cependant de nombreux évêques résolurent de promulguer l'Encyclique du 19 janvier. M<sup>sr</sup> Parisis voulut lui donner la plus grande publicité possible. Il rédigea, le 1<sup>er</sup> février, un mandement qu'il fit lire, ainsi que l'Encyclique, dans toutes les églises et chapelles de son diocèse. Il déplorait le changement d'attitude qui s'était manifesté dans la conduite du gouvernement français :

« N'est-ce pas, disait-il, parce que le démon de l'erreur a passé parmi nous, et qu'à l'aide de passions mauvaises, sous prétexte d'intérêts matériels, il a jeté les nuages du doute sur les vérités les plus claires ? »

Et n'oubliant pas que, chargé de diriger les âmes, il doit leur distribuer un enseignement qui dissipe tous les sophismes, il demande à Dieu de faire bien comprendre à tous les fidèles :

« 1<sup>o</sup> Que le Saint-Père ne tient pas à sa souveraineté temporelle pour elle-même, mais uniquement parce qu'elle lui paraît le seul moyen d'assurer l'indépendance de son gouvernement spirituel (1) ;

ni Eugène Veillot. *L'Univers* ne reparut que le 15 août 1867. Nous verrons ce que tenta M<sup>sr</sup> Parisis pour le faire revivre plus tôt.

(1) La question, on le voit, est posée sur son vrai terrain. Le Pape possède essentiellement un pouvoir spirituel qui ne s'exerce que chez les catholiques et sur les catholiques. Pour assurer sa liberté et sa dignité dans l'exercice de ce pouvoir spirituel, et pour d'autres raisons encore, il faut que le Pape soit Souverain : — et la souveraineté suppose l'absence de toute subordination à un gouvernement humain (fût-il celui de l'Italie) et l'égalité juridique avec les gouvernements, chrétiens ou non chrétiens, du monde entier.

Voilà ce qui importe et ce que la Papauté ne sacrifiera jamais.

Ce qu'on appelle le pouvoir temporel, c'est-à-dire une souveraineté *territoriale* sur un pays quelconque, est-il le *seul* moyen d'assurer le droit de souveraineté du Saint-Siège ?

Non. Ce pouvoir temporel créa, pendant de longs siècles, une sauvegarde visible et tangible du libre exercice du pouvoir spirituel inhérent à la Papauté. Mais on peut en concevoir d'autres.

Jusqu'ici le Vatican n'en a proposé aucune, afin sans doute de n'écartier aucune solution acceptable.

Ce qui résulte de tous les documents pontificaux, c'est que :

1<sup>o</sup> La destruction du pouvoir temporel, en 1860-70, a eu le caractère d'une injustice : — 2<sup>o</sup> La condition politique et juridique faite au Saint-

2° Que cette indépendance spirituelle du Souverain Pontife est nécessaire à tous les fidèles et à tous les pasteurs du monde catholique, puisque c'est de Lui qu'ils reçoivent, au besoin, et les enseignements de la foi, et les décisions de morale, selon les règles fondamentales de la hiérarchie divine ;

3° Que l'Eglise ne répudie aucun progrès social, ni aucune forme de gouvernement, mais qu'Elle condamne et réproouve la révolution, qui n'est autre chose que la négation de toute autorité ;

4° Que, pour cette raison, le Saint-Siège se refuse à sanctionner certaines révoltes qui lui semblent issues uniquement des principes révolutionnaires et qui sont conséquemment funestes à tous les pouvoirs légitimes.

« Voilà, ajoute-t-il, à quoi se réduisent les résistances consciencieuses qui provoquent tant de scandaleuses récriminations et tant de colères menaçantes (1). »

\*  
\* \*

Sur ces entrefaites, M. Thouvenel avait succédé à M. Walewski, comme Ministre des Affaires étrangères (4 janvier). Sa nomination était un gage de triomphe pour les idées italiennes. Dévoué à la politique personnelle de l'Empereur, il serait toujours prêt à seconder ses desseins en faveur des révolutions de la péninsule.

Or M. Thouvenel avait, en plusieurs circulaires, reproché au Pape et aux évêques de confondre, à propos de la question romaine, le temporel avec le spirituel, et de faire abus de ce dernier pour soutenir l'autre. Il trouvait que le Saint Père, dans sa récente encyclique, avait « fait appel aux consciences, au nom de la foi, pour un intérêt qui, à le bien prendre, est simplement temporel ».

Tant que ce reproche n'avait été formulé que par la

Siège, depuis 1870, ne garantit pas suffisamment son indépendance ; — 3° Le Vatican cherche à *internationaliser* le problème de ces garanties, tandis que le Quirinal s'obstine à *italianiser*.

Cf. Dictionnaire d'Apologétique, *Pouvoir pontifical dans l'ordre temporel*, par YVES DE LA BRIÈRE. — Tome IV, pp. 94 et suiv.

(1) M. II, p. 201.

presse antireligieuse, ou par des esprits superficiels, on pouvait en faire peu de cas. Mais voici qu'il s'établait dans une instruction destinée à diriger la conduite des représentants de la France auprès de toutes les cours du monde civilisé.

L'évêque d'Arras s'en émut et, croyant les intérêts de la religion en péril, il écrivit une lettre publique à notre Ministre des Affaires étrangères (20 février).

« Je le déclare très hautement, dit-il en commençant, s'il ne se fût agi que d'un intérêt exclusivement temporel, je me serais abstenu d'intervenir. Ce n'est pas pour ce genre de combat que mes mains ont été deux fois consacrées au pied des autels ; et les procès, petits ou grands, répugnent à mon âme de prêtre. Mais ici-bas, c'est toujours par le *temporel* qu'on atteint et qu'on entrave le *spirituel*. »

Le spirituel dans l'Église, explique-t-il, c'est tout ce qui tient au salut éternel des âmes. Toutes les fois que l'on est entravé dans l'œuvre du salut, on est inquiété dans son intérêt spirituel. Or ces entraves, d'où viennent-elles, sinon de l'ordre temporel ? Et le prélat en donne de nombreux exemples. Le spirituel et le temporel réagissent donc inévitablement l'un sur l'autre ; et qui touche au second atteint nécessairement le premier. En effet, qu'un curé ou un évêque soit envoyé en exil, on ne voit là qu'un acte temporel ; et cependant le résultat de cet acte ne serait-ce pas un grave dommage pour la paroisse ou pour le diocèse privés de leur pasteur ? Ce dommage serait tel, qu'il ne faudrait pas longtemps maintenir cette situation fautive pour y implanter l'irrégion ou le schisme.

Qu'arrivera-t-il donc si, au lieu d'un simple évêque ou d'un simple curé, on vient à priver l'Église de son Pontife souverain ? Alors, c'est le monde catholique tout entier qui se trouve privé de la vie spirituelle. Or, la suppression du pouvoir temporel du pape amènerait un résultat identique. Une papauté sans indépendance, n'est-ce pas une papauté morte ? Aussi Pie IX a-t-il rai-

son de refuser sa sanction aux actes du Piémont et de conserver intact le pouvoir *temporel* dont il a besoin pour veiller aux intérêts *spirituels* de deux cents millions de catholiques.

« Les intérêts temporels ne sont donc pas seuls engagés dans le débat, pour reprendre les expressions mêmes du ministre, et le Saint-Siège, en faisant connaître au monde sa pensée sur cette question, ne peut pas quitter la région religieuse. »

M<sup>er</sup> Parisi fit insérer ces pages vengeresses dans le *Monde*, qui était l'*Univers* ressuscité, mais privé de Louis et d'Eugène Veuillot, dont le Gouvernement avait exigé l'exclusion.

### III

L'EMPRUNT PONTIFICAL (JUIN 1860).

CASTELFIDARDO (18 SEPTEMBRE). — LE DENIER  
DE SAINT-PIERRE.

A un catholique qui lui demandait, vers ces temps-là, ce qu'il pouvait faire pour le Pape, M<sup>er</sup> Pie avait répondu : « Envoyez-lui de l'argent et des hommes. » Des hommes pour renforcer la modeste armée pontificale, qui se réorganisait alors sous les ordres de Lamoricière (1<sup>er</sup> avril 1860) : de l'argent, pour faire face à des charges que les récentes révolutions avaient fort aggravées et aux complications imprévues que le moindre incident pouvait provoquer.

Au mois d'avril 1860, Pie IX résolut de contracter un emprunt. Conforme aux habitudes de tous les gouvernements et aux mœurs actuelles, qui préfèrent à une offrande un placement de fonds, cette mesure semblait ne devoir susciter en France aucune opposition. M. Rouland en jugea autrement et, le 5 mai 1860, envoya aux évêques une circulaire rogne et impertinente. Il y traitait le Pape de « Souverain étranger » ; il interdisait au clergé de se faire l'agent ou l'intermédiaire d'une mesure exclusivement politique et séculière ;

« nul n'a le pouvoir de ressusciter dans notre pays, disait-il, les anciens tributs ou collectes qui rappelleraient des prétentions et des usages abolis par le temps et par la législation. »

M<sup>SR</sup> Parisis inscrivit en tête de la lettre ministérielle : « Très mauvaise circulaire, pour le fond et pour la forme. » Puis il passa outre. Le 26 juin, il adressa à Messieurs les doyens, curés et autres prêtres ayant charge d'âmes dans le diocèse, un appel éloquent en faveur de l'emprunt romain et sollicita « leur coopération la plus sérieuse et la plus active ». (1)

Le diocèse souscrivit avec empressement. Les dons affluèrent, eux aussi, et pendant la seule année 1860, l'évêque d'Arras envoya au Saint-Père 50.000 fr. (2).

L'année 1860 fut, pour lui, laborieuse entre toutes. Les fêtes célébrées à Rome et à Arras, en l'honneur du B. Benoît-Joseph Labre, exigèrent de longs préparatifs, dont nous parlerons ailleurs. L'écho de ces solennités s'éteignait à peine que les événements survenus dans les Marches et l'Ombrie vinrent attrister le cœur des catholiques. Le 18 septembre, les 7.000 volontaires de Lamoricière avaient été écrasés à Castelfidardo par les 35.000 soldats de Cialdini. La France catholique pleura et glorifia ses enfants, qui avaient versé si généreusement pour le Pape le plus pur de leur sang. Dans les cathédrales, il y eut des services célébrés pour les jeunes héros tombés en défendant la plus juste des causes : les évêques prononcèrent l'oraison funèbre de ces nobles victimes.

M<sup>SR</sup> Parisis fit chanter à Arras, à Saint-Omer et à Boulogne une messe solennelle à la même intention. Il y pria particulièrement pour Misaël de Pas, charmant jeune homme, d'une noble famille, dont la mort à Lorette fut aussi sainte que sa vie avait été pure. Mais, à son grand regret, il ne put payer, à la mémoire de

(1) M. II. 237 et suiv.

(2) M. II, 260, note. — D'après les journaux officieux, sur 25 millions que l'emprunt pontifical demandait à la France, 17 furent souscrits.

ces glorieux soldats, le tribut d'admiration et de reconnaissance qu'il leur devait. Une tournée pastorale de deux mois absorbait tout son temps.

« Je suis fort humilié moi-même, écrit-il, de mon propre silence (1), mais je ne m'en trouble pas, parce qu'il m'a été imposé par des circonstances providentielles (2). »

A la visite pastorale ont succédé trois retraites ecclésiastiques. Puis les tournées recommencent aussitôt, interrompues de travaux obligatoires, à jour fixe, annoncés depuis longtemps.

« Je les ai crus dans la volonté de Dieu, dit-il, d'autant plus qu'en ce qui concerne la chose publique rien n'en a souffert, sinon mon amour-propre, ce qui n'est pas un mal, ce qui est plutôt une grâce que j'attribue à la protection de notre Bienheureux Labre.

« Au reste, continue-t-il, j'espère encore arriver à mon tour. Ma mission a souvent été de parler le premier, quand personne ne l'aurait fait. Cela m'est arrivé pour la liberté d'enseignement, pour l'*Univers* plusieurs fois. Cette fois-ci, d'autres ont parlé, et très bien. Mais nous sommes aux dernières scènes de ce grand drame. Il est probable que nous touchons à des moments critiques, et je demande à Dieu d'être, malgré mon indignité, la première victime de sa sainte cause. Donnez-moi le temps de revenir à Arras, et de revoir les pièces de ce prodigieux procès entre tous les droits d'une part et toutes les iniquités d'autre part (3). »

A ces accents, nous reconnaissons le vieux soldat

(1) A cette époque avait lieu l'expédition de Chine. Après les premiers combats sur le Pei-ho, parut dans le *Constitutionnel* un article perfide qui reprochait aux évêques de n'avoir pas ordonné des prières pour les soldats morts en Chine, comme ils l'avaient fait pour ceux qui étaient tombés au service du Souverain Pontife. M<sup>r</sup> Parisi répondit avec force aux insinuations et aux calomnies lancées contre le patriotisme de l'épiscopat français.

Personnellement, il avait d'ailleurs demandé, au mois d'août 1860, des prières pour le succès de nos armes au dehors (Chine et Syrie). (M. II, 250).

(2) Lettre à M<sup>lle</sup> E. Veuillot, 26 octobre 1860.

(3) Ibid.

qui court au bruit du canon, avide de prendre sa part des coups et des blessures sur ce champ de bataille où l'on n'est pas habitué à se battre sans lui.

Mais, à des besoins permanents, il fallait pourvoir par des ressources stables.

L'œuvre du Denier de Saint-Pierre avait été fondée par l'*Univers* en 1847 et M<sup>FR</sup> Parisis avait été l'un de ses premiers partisans (1).

Malgré les « justes défiances et les inquiétudes » dont M. Rouland se fit de nouveau l'interprète auprès des évêques (27 juillet 1860), M<sup>FR</sup> Parisis résolut d'établir et d'organiser solidement l'œuvre dans son diocèse.

Il écrivit à cette occasion une instruction pastorale *sur le temporel de l'Eglise* (3 janvier 1861).

Après un émouvant tableau des tribulations du Saint-Siège, il montrait que l'appel fait aux fidèles pour procurer des ressources au Pape n'avait rien d'insolite. L'usage des dons spontanés au Souverain Pontife est ancien, très ancien dans l'Eglise, ils sont parfaitement conformes à son esprit et à ses constantes traditions. Les circonstances actuelles les rendent plus nécessaires que jamais, et il importe que ces dons soient organisés et constituent dans les diocèses une œuvre permanente, non arbitraire et surérogatoire. C'est un devoir rigoureux de conscience chrétienne.

« Devoir, parce qu'on ne peut pas sans crime voir son Père dans le besoin et ne rien faire pour l'en tirer ;

« Devoir parce que, faute de ces secours, le Saint-Père ne pouvant plus suffire à sa haute mission de Souverain Pontife, il y aurait préjudice très grave pour les âmes ;

« Devoir enfin, parce que, si le chef de la seule vraie Eglise se trouvait, par le délaissement des fidèles, dans l'impuissance de remplir ses engagements, il s'en suivrait un immense scandale, dont répondraient tous ceux qui n'auraient pas fait ce qui était en eux pour l'empêcher, selon ce qui est écrit : Malheur à celui par qui le scandale arrive ! »

(1) Cf. tome I, pp. 409-410.



Mais ce devoir, comment le remplir ?

Trois systèmes sont en présence : les fondations, les subsides de l'État, les offrandes continues des fidèles.

Les fondations ? Les événements actuels font voir comment le Saint-Siège, qui avait reçu autrefois de vastes patrimoines, les a successivement perdus et vient d'être dépossédé de ses dernières provinces.

« Et à ce sujet, dit-il, comment se défendre de signaler un phénomène aussi triste que singulier ? N'avez-vous pas remarqué que les biens-fonds sur lesquels nos ancêtres voulaient assurer la perpétuité de leurs fondations pieuses, deviennent, dans certaines commotions sociales, ce qu'il y a de moins sûr, parce que, pour ceux qui osent tout, les propriétés qui tiennent au sol, et qui se trouvent, comme on aime à le dire, à la face du soleil, sont plus facilement dérobées que si on pouvait les cacher aux regards ; en sorte que le larcin des plus vastes domaines se consomme plus aisément, plus hardiment, plus impunément que les vols les plus vulgaires. »

Le Pape pourrait-il, en échange de ses États, recevoir des nations catholiques une riche subvention ? M<sup>sr</sup> Parisis signale les inconvénients d'un tel système.

Reste le troisième moyen : les offrandes spontanées des fidèles. Au premier abord, ce moyen paraît lui-même plein d'incertitudes, et cependant l'expérience prouve qu'il peut ne pas l'être. Ne suffit-il pas de voir ce que l'Irlande, l'Amérique et de nombreux pays de mission ont fait pour le clergé ?

« S'il y a une nation sur terre, dit-il, qui devrait être par elle-même incapable d'ajouter à ses dépenses de première nécessité tous les frais de son culte, c'est bien l'Irlande. Opprimée par plus de trois cents ans d'une persécution puissante et impitoyable, elle a souffert un asservissement plus dur que l'esclavage et un dénuement poussé jusqu'à l'extrême famine. Eh bien ! l'Irlande, dont les habitants sont pour la plupart vêtus, logés, nourris plus misérablement que les derniers de nos

pauvres, l'Irlande où de nombreuses familles sont mortes épuisées par la faim, l'Irlande, sans aucun subside étranger quelconque, avec des économies prises sur son nécessaire, se bâtit de majestueuses églises, maintient ses évêques et ses prêtres à l'abri de tout besoin, et donne largement sa part à toutes les autres œuvres catholiques.

« Quoi ! s'écrie-t-il alors, et nous, les catholiques de l'Europe entière, en réunissant tous nos efforts, nous ne pourrions pas assurer régulièrement à notre Saint-Père des ressources équivalentes à celles que lui ont ravies les révolutions ! Mais ce serait une honte éternelle pour les enfants de la sainte Église de Dieu, et ce serait de plus un poids accablant pour nos consciences !

« Nous donnerons donc, et nous renouvelerons nos dons chaque année, aussi longtemps que se prolongeront les besoins de notre chef et Père spirituel... »

En conséquence, il institue dans son diocèse l'œuvre du *Denier de Saint-Pierre* et y prescrit, à cet effet, deux quêtes annuelles faites chaque année dans toutes les églises et chapelles.

La générosité avec laquelle on répondit à son appel émut le cœur de l'évêque. Témoin ces quelques lignes de son allocution aux Dames des églises pauvres (31 janvier 1861).

« Je ne veux pas terminer cet entretien sans vous parler, mes chères dames, des consolations qui m'ont été accordées dimanche dernier. J'ai vu là une preuve bien touchante de la facilité avec laquelle les bons usages se fondent dans notre ville. Les offrandes que j'ai recueillies ont dépassé mes espérances. Le riche a donné magnifiquement, les personnes d'une condition plus modeste, généreusement, et les pauvres ont apporté leur obole avec un dévouement admirable. Mais ce qui était plus touchant que la générosité de ces dons, c'était la joie avec laquelle ils étaient offerts, c'étaient ces empressements, ces sourires, cette grâce qui montraient bien que c'était l'offrande d'un cœur filial à un père vénéré ; c'était le bonheur qui brillait sur ces visages d'enfants, tandis que ces petites mains se tendaient vers moi pour me donner le sou que les parents leur avaient donné, à coup sûr, sans regret. Ah ! que tous ces visages heureux étaient une

grande preuve du lien qui unit tous les membres de l'Église de Jésus-Christ à son vénérable Chef (1). »

## IV

M<sup>SR</sup> PARISIS ET LE DISCOURS DU PRINCE NAPOLEÓN  
(28 FÉVRIER 1861).

Un mois après, des débats solennels s'ouvrirent au Sénat et au Palais-Bourbon au sujet de la discussion de *l'Adresse*. Le décret du 24 novembre 1860 avait mis fin à l'Empire autoritaire ; une ère nouvelle commençait, celle de l'Empire libéral. Pour la première fois, les membres des deux grandes assemblées étaient appelés à discuter la politique générale du gouvernement ; pour la première fois aussi, les débats seraient reproduits par la presse, et le pays recueillerait la parole de ses députés, non plus sous forme de pâles procès-verbaux, mais dans sa complète et vivante intégrité.

Au Sénat, l'intervention à la tribune du prince Napoléon (28 février 1861) fit sensation et même scandale. Abordant la question romaine, il la traita pendant plusieurs heures avec désinvolture, sans justice comme sans dignité. Ce fut un long tissu d'invectives éloquentes et d'implacables ironies, mêlées de trivialités, de dédains offensants, de railleries hautaines sur *l'entêtement* de Pie IX : le tout couronné par une apologie de l'unité italienne.

La question romaine fut aussi, au Palais-Bourbon, l'objet de discussions passionnées. Mais là, des députés catholiques surent venger le Pape des calomnies dont avait retenti le Sénat. Kolb-Bernard, Plichon et

(1) D'après les notes de M<sup>lle</sup> Chazaud. — En 1866, M<sup>SR</sup> Pie évaluait le produit du *Denier de Saint-Pierre*, dans le monde entier, à 9 millions, dont la moitié environ provenait de France. Cambrai. Lyon donnaient 150.000 et 200.000 fr. par an (d'après Jean Maurain, élève à l'École Normale Supérieure. — Mémoire sur *l'Opposition cléricale de 1859 à 1863*).

surtout Keller déployèrent toutes les ressources d'une éloquence émue et vigoureuse.

La presse avait colporté partout le discours du prince Napoléon ; des brochures de tout format, des traductions augmentèrent encore sa diffusion en France et en Italie : « Le discours de Votre Altesse, écrivait Cavour au prince, est pour le pouvoir temporel du Pape ce que Solférino a été pour la domination autrichienne. »

M<sup>sr</sup> Parisis estima qu'il devait adresser aux fidèles de son diocèse une instruction pastorale à l'occasion des discussions récentes sur le temporel du Saint-Siège.

« Plus c'est de haut, écrit-il, que nous viennent des paroles malheureuses, plus c'est pour nous un motif de craindre qu'elles n'altèrent la pureté de vos croyances natives et ne troublent la sérénité de vos sentiments religieux. »

Ce qu'il veut avant tout combattre, c'est le discrédit, le ridicule et le mépris que l'on a osé jeter sur les paroles, sur les actes et la personne du vicaire de Jésus-Christ.

« ... Que dans les assemblées politiques d'une nation qui se glorifie d'être la Fille aînée de l'Église, dans des réunions presque exclusivement catholiques, sous un gouvernement qui fait profession de respecter et de défendre le Saint-Siège, un Pape qui commande l'admiration et l'amour de tous ceux qui l'ont approché, ait été publiquement et délibérément accusé d'aveuglement, d'obstination, d'ignorance sur ses intérêts et sur ses devoirs ; qu'on ait poussé l'audace jusqu'à dire qu'à des propositions sages le souverain Pontife avait fait des réponses puérides, avait répondu par des *bulvernes* ; et que ces paroles, indignes d'une société honnête, aient été impunément prononcées, quand on savait bien que le monde entier les entendrait ; voilà ce qui ne s'était jamais vu, sinon dans des jours de confusion complète et de révolutions pl-inement anarchiques ; voilà ce qui a rempli de douleur et d'effroi, non les hommes de parti, qui ne pourraient que s'en réjouir, mais les vrais serviteurs de Dieu, blessés dans ce qu'ils ont de plus cher ; et voilà ce qui

nous a paru d'abord exiger de notre part une protestation qui vous console, N. T. C. F., qui vous rassure et vous dirige. »

Après avoir vengé, en passant, la mémoire de Pie VII des accusations odieuses lancées contre lui, il en arrive à l'un des reproches faits à Pie IX.

« C'est à regret, c'est avec une profonde répugnance que nous en redisons le mot doublement déplacé, mais il faut bien le dire pour y répondre : on accuse le Pape d'entêtement.

« Pour bien comprendre les enseignements que nous avons à donner sur ce sujet, N. T. C. F., veuillez remarquer d'abord qu'aujourd'hui plus que jamais il y a des hommes qui, dans les affaires humaines, ne s'occupent que des faits. Pour eux, le résultat est tout ; celui qui réussit a raison ; celui qui succombe a tort ; c'est le cri sauvage du paganisme dans ses plus mauvais jours : *Væ victis*, malheur aux vaincus !

« Nous disons, nous, que cette doctrine est infâme, et qu'une société qui l'aurait pour suprême loi serait une société de bêtes féroces, où la force brutale tiendrait le sceptre.

« Dirigé par les lumières de la foi ou même simplement par les inspirations de la conscience humaine, nous disons qu'au-dessus du fait il y a le droit, au-dessus de la force, la justice, au-dessus des chances du sort, la loi morale.

« Dans tous les temps, l'homme de bien a respecté cette suprématie de l'ordre moral sur l'ordre matériel, et quand on a voulu la lui faire enfreindre, il s'est montré inflexible, ou bien il a cessé d'être honnête homme.....

« Mais c'est surtout dans le christianisme que s'est révélé la vigueur de cet indomptable et glorieux entêtement.

« Quoi de plus entêté que les martyrs ? Ni les menaces, ni les caresses, ni les intérêts humains, ni les larmes de la famille, ni les plus atroces tortures et du corps et du cœur ne pouvaient leur arracher une action, une parole, un geste désavoués par leurs saintes croyances.

« Et nos grands évêques, les Ambroise, les Athanase, les Hilaire, avec tant d'autres, qui résistèrent aux puissances de leurs temps et soulevèrent contre eux tant de colères pour conserver intact un mot du symbole, est-ce qu'ils ne furent pas aussi d'illustres entêtés ?

« Et tous ces membres du clergé français, que vos devanciers,

révolutionnaires du jour, ont, à la fin du dernier siècle, dépouillés, incarcérés, exilés, décapités, parce qu'ils ne voulaient pas s'associer à leurs innovations schismatiques, est-ce qu'ils ne furent pas des entêtés fort incommodes pour leurs persécuteurs ?

« Mais, N. T. C. F., qu'est-ce donc que le monde deviendrait, surtout à de certaines époques, sans ces entêtements heureusement indomptables ?

« Est ce qu'il n'y a pas quelquefois, pour les nations, des jours d'enivrement et de vertige, d'aveuglement et de mensonge, où l'éblouissement des vanités empêche de voir le vrai jour, où la vérité subit comme une éclipse, tellement que sans s'en rendre compte et comme de bonne foi, les peuples appellent mal ce qui est bien, bien ce qui est mal et se précipitent en foule dans la perdition ?

« Alors que fait la Providence ? Elle suscite des hommes et presque toujours principalement un homme au-dessus des autres. et Elle lui dit, ainsi qu'autrefois au Prophète : « Je t'ai placé aujourd'hui comme une ville fortifiée, comme une colonne de fer, comme un mur d'airain, sur les rois et les princes de Juda, sur les prêtres et les peuples de toute la terre ; et ils combattront contre toi, et ils ne prévauront pas, parce que je suis avec toi, dit le Seigneur, pour être ton salut. » (Jérém. I, 18, 19).

« Voilà bien la résistance prescrite, N. T. C. F., et pour revenir au mot détestable qu'on nous force d'employer, voilà bien l'entêtement divinément établi. Une colonne de fer, un mur d'airain, quoi de plus inflexible ? »

Or, d'être un entêté, n'est-ce pas aujourd'hui la mission de Pie IX ? La revendication de son indépendance est une leçon qu'il donne à ceux qui voudraient laisser amoindrir les grandes vérités morales. Et l'évêque justifie l'attitude du Pontife, qui maintient avec une fermeté sublime les traditions de la Papauté. Il termine par ces mots à l'adresse des impies :

« « Considérez... ce qui se passe aujourd'hui même sous vos yeux, malgré vos complots, vos menaces, vos emportements, hélas ! et vos espérances : voyez ce vénéré Pontife si bon, si affectueux, si facile sur tout le reste, dont l'indulgence a été tant de fois jugée excessive, voyez ce que devient ce doux vieil-

lard, quand il s'agit du droit, de la justice, c'est-à-dire de la Vérité : alors aussitôt, c'est la colonne de fer, c'est le mur d'airain, c'est la cité inexpugnable.

« Ah ! vous appelez cela de l'entêtement : moi, j'y vois le miracle de l'infailibilité apostolique et j'y adore la sainte immutabilité de Dieu même (1). »

## V

### MANIFESTATION GRANDIOSE EN L'HONNEUR DU SOUVERAIN PONTIFE. CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS (1862).

Au début de l'année 1862, le Souverain Pontife avait invité les évêques du monde catholique à se rendre à Rome pour la solennité de la Pentecôte. L'occasion de cette réunion était la canonisation des Martyrs japonais. Pie IX voulait donner à cette glorification surnaturelle le plus grand éclat. Les membres de l'épiscopat répondirent avec empressement à l'appel du Saint-Père, désireux de lui porter l'appui de leur sympathique unanimité (2).

M<sup>sr</sup> Parisis n'était pas au nombre des 340 prélats groupés, le 8 juin, autour de Pie IX. Celui-ci lui avait exprimé le désir de le voir à Rome en ces jours de fête ; le Nonce fit d'instantes démarches pour le décider. Mais, le 13 avril, M<sup>sr</sup> Parisis résolut d'écrire à ce dernier pour s'excuser de ne pas faire ce voyage. Depuis son arrivée à Arras, il l'avait déjà fait deux fois, et comptait avoir à le recommencer, sous peu d'années, pour la canonisation du Bienheureux Benoît Labre. D'autre part, son dévouement absolu au Saint-Siège ne faisait doute pour personne. Il invoquait aussi son âge, son ministère très absorbant, et les termes mêmes de l'invitation pontificale, convoquant à Rome les seuls évêques qui peuvent s'y rendre *sans dommage pour*

(1) 15 mars 1861. M. II, pp. 299-306.

(2) Le Pape profita de la présence des évêques pour leur soumettre une première ébauche du *Syllabus*.

*leurs ouailles et sans aucun autre inconvénient personnel.*

« Quand il faut payer de ma personne, écrit-il à un ami, pour soutenir les intérêts du Saint-Siège, je le fais à mes risques et périls, mais dans les grandes cérémonies qui vont avoir lieu à Rome, je n'apporterais qu'une présence inactive et sans valeur comme sans utilité » (1).

Sur l'invitation du Nonce, l'évêque d'Arras exposa directement au Saint-Père les motifs graves et sérieux qui s'opposaient à l'accomplissement du désir pontifical.

Le 14 mai, une lettre signée de Pie IX annonçait à M<sup>sr</sup> Parisis que ses excuses étaient agréées.

Peu de jours auparavant, l'évêque avait envoyé une circulaire à son clergé pour lui donner les raisons de son abstention, « ne voulant pas, disait-il, que personne pût soupçonner un refroidissement ou une altération quelconque dans notre profond et filial dévouement pour tous les intérêts du Saint Siège ».

Quand le récit des fêtes grandioses célébrées à Rome parvint à Arras, ainsi que le texte de l'allocution de Pie IX et le discours du cardinal Mattei parlant au nom de tout l'épiscopat, M<sup>sr</sup> Parisis s'empressa d'écrire à son clergé pour souligner l'importance de cette splendide manifestation et constater l'union étroite, parfaite, indissoluble des évêques et, par eux, celle de

(1) Lettre du 14 avril 1862. — Le 3 avril, il écrivait à M<sup>lle</sup> E. Veuil-  
lot : « Le voyage de Rome sera évidemment en faveur parmi les meilleurs catholiques, et les évêques qui ne le feront pas en seront moins bien vus. Mais la question n'est pas là. Sans parler des intérêts de mon diocèse, que Monseigneur le Nonce juge devoir être préférés, je me demande s'il est à propos que tous les évêques dont le Gouvernement est plus ou moins gêné dans ses plans contre la liberté de l'Eglise, quittent en même temps la France... Hélas ! je sais bien que je n'ai nulle importance, pas plus pour rester que pour partir, mais Dieu fait la position de chacun et y attache certains devoirs... J'ai écrit au Saint Père... S'il m'exprime le moindre regret de mon absence, malgré les promesses faites à plus de quatre-vingts personnes, je n'hésite pas à tout interrompre, parce que ma conscience serait formée ». — Vingt sept évêques français s'abstinrent d'aller à Rome, parmi lesquels M<sup>sr</sup> Pie. Le Gouvernement impérial avait exigé que les évêques lui fissent une demande d'autorisation.



tous les prêtres et de tous les fidèles avec le Saint-Père. S'inspirant de l'adresse présentée au Souverain Pontife, en réponse à son allocution du 9 juin :

« Oh oui, dit-il, ce sont bien nos pensées et nos sentiments qu'ils ont alors exprimés. Comme eux et avec eux, nous blâmons, nous condamnons, nous réprouvons, dans les affaires d'Italie, et spécialement des Etats Romains, tout ce que notre auguste Pasteur et Père, Pie IX, a blâmé, condamné et réprouvé ;

« Comme eux et avec eux, nous croyons et affirmons que la Souveraineté temporelle dont les Papes ont joui depuis tant de siècles, sans être un dogme de foi, puisque l'Eglise ne l'a pas définie comme révélée de Dieu, est, d'une part, un droit tellement établi qu'il n'y aurait plus rien de sacré dans les choses humaines, si l'on pouvait sans crime y porter atteinte, et de l'autre, une nécessité religieuse, puisque l'indépendance spirituelle du Chef de la catholicité ne pourrait autrement se conserver entière, ainsi que le demande la sécurité de nos consciences ;

« Comme eux et avec eux, nous protestons contre les prétentions audacieuses et incroyables d'une puissance qui ose dire officiellement et proclamer solennellement que la ville de Rome lui appartient, lorsqu'elle ne l'a jamais possédée à aucun titre, et lorsque le légitime Souverain de Rome, successeur d'une longue suite d'autres souverains légitimes, est sur son trône et en pleine possession de son autorité.

« Nous disons et nous enseignons que ces prétentions vraiment inouïes dans l'histoire sont des attentats énormes contre les principes les plus élémentaires de la justice universelle, et que la postérité s'étonnera qu'on ait pu les entendre sans une réprobation unanime de tous les princes et de tous les peuples.

« Enfin, comme les évêques réunis à Rome et avec eux, nous ne cessons de conjurer le divin Pasteur de nos âmes, pour qu'il daigne éclairer tant d'aveugles, amollir tant de cœurs endurcis, faire cesser tant de divisions et de scandales, rendre à la sainte Eglise, si opprimée et si déchirée de nos jours, sa beauté première et sa pleine liberté.

« Telles sont nos dispositions intimes, profondes, invincibles, et s'il fallait quelque jour défendre, au péril de notre vie, ces droits sacrés de la religion et de la justice, nous serions, nous aussi, avec le secours d'en haut, prêt à suivre notre chef à la prison et à la mort. »

Le clergé reçut avec une vive satisfaction cette lettre, où l'on sentait une âme si ardemment dévouée aux doctrines romaines. Cinquante-neuf adresses, rédigées dans les conférences ecclésiastiques, apportèrent à l'évêque l'assurance empressée que tous les cœurs de ses curés battaient à l'unisson du sien. En outre, après chacune des trois retraites pastorales données dans le cours du mois de septembre, les prêtres qui y participaient firent encore profession des sentiments les plus dévoués à tous les intérêts de l'Église romaine.

M<sup>gr</sup> Parisis remercia avec effusion ceux qui lui donnaient tant de consolation en toute circonstance. Répondant au discours de M. Guillaume, doyen de Saint-Pol, il faisait remarquer combien on aurait tort de méconnaître les grâces signalées que Dieu répand sur son Église, et qui doivent nous rassurer sur le malheur des temps.

« Des hommes légers, ajouta-t-il, parlent quelquefois de nous avec dédain et disent : Voyez, ils prient sans cesse pour leur Église et pour leur Pape, et rien ne leur réussit !

« Comment, rien ne nous réussit ? Mais qu'avons-nous donc demandé pour l'Église ? Que la vertu de Dieu vint la fortifier et la purifier dans ce redoutable combat. Eh bien, est-ce que nous n'avons pas été manifestement exaucés ?

« La force de l'Église, est-ce que ce n'est pas surtout l'union de tous ses membres entre eux ; l'union de tous les évêques avec le Souverain Pontife, de tous les prêtres avec leur évêque, de tous les fidèles avec leurs prêtres ? Et quand est-ce que cette triple union, qui n'en est qu'une, a été plus évidente et plus parfaite qu'aujourd'hui ?

« Quoi, c'est au moment où, dans les sociétés humaines, tout se disjoint, et semble vouloir se dissoudre, c'est alors que l'Église présente une société plus compacte, plus forte, plus pure que jamais : or, c'est précisément là ce que nous avons demandé ; et l'on ose dire que la Providence est sourde à nos prières !

« N'en est-il pas de même pour le Souverain-Pontife ? Que dit à Dieu pour lui l'oraison de l'Église ? *Da ei, quibus præest, verbo et exemplo proficere*. Nous n'avons pas demandé, pour le Souverain Pontife, l'infaillibilité doctrinale, nous savons qu'il

l'a de droit divin ; nous avons prié Dieu de lui accorder des qualités et des vertus personnelles qui le missent au-dessus des événements.

« Eh bien ! Qu'avons-nous vu et que voyons-nous ? Un pontife qui, par les charmes de sa bonté, commande la vénération et l'amour à tous ceux qui l'approchent, même à ses ennemis, et qui, en même temps, par sa fermeté inébranlable, arrête dans leurs prétentions toutes les puissances, même les plus hautes.

« Non, nos prières n'ont pas été vaines ; elles sont montées ferventes, nombreuses, unanimes, vers le trône de Dieu, elles en sont descendues en trésors de miséricorde.

« Ne vous laissez donc pas troubler par de vaines apparences. Les temps sont rudes, mais ils sont méritoires, et il y a un côté par lequel ils sont beaux.

« Soyons donc toujours fiers d'être les enfants de la seule Eglise qui soit sainte, comme seule elle est catholique et apostolique, l'Eglise romaine.

Soyons de plus en plus fiers de marcher sous un tel chef, le doux, le puissant, l'invincible Pie IX (1)... »

M<sup>sr</sup> Parisis, heureux de cette unanimité empressée de son clergé, la fit connaître au Souverain Pontife dans une belle lettre latine à laquelle il joignait l'adresse signée par les prêtres du doyenné de Beuvry et le discours de M. Guillaume.

Le Pape répondit au prélat par une lettre très affectueuse, où il disait sa joie de voir avec quelle piété filiale et quel profond respect l'évêque et les prêtres du diocèse d'Arras étaient attachés au Saint-Siège (2).

## VI

### APAISEMENT MOMENTANÉ DE LA QUESTION ROMAINE.

On était dans les premiers mois de l'année 1863. Les catholiques envisageaient l'avenir sous des couleurs moins sombres. Les affaires romaines n'étaient pas

(1) M. III, pp. 27-28.

(2) M. III, pp. 16-28.

brillantes assurément. Mais le gouvernement impérial semblait excédé par les audaces et les exigences croissantes de Garibaldi. On avait lu dans le *Moniteur* ces lignes, qui étaient un avertissement pour Victor-Emmanuel : « Le monde doit savoir que la France n'abandonne pas dans le danger ceux sur lesquels s'est étendue sa protection (1). » Des ambassadeurs *italianissimes*, à Turin et à Rome, étaient relevés de leurs fonctions. Dans les sphères officielles, sous l'influence du nouveau ministre des affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, on parlait moins de l'obstination du Pape et beaucoup plus de la témérité de l'Italie. Il est bon aussi de dire que les élections au Corps législatif (1863) étaient proches : cette considération rendait plus délérent le pouvoir à l'égard des chefs du parti religieux.

Quoi qu'il en soit, les catholiques se reprenaient à espérer et étaient portés à croire que la question romaine était entrée dans une phase d'apaisement. C'est à cette époque que M<sup>sr</sup> Parisis écrivait à son clergé :

« Que de lumières répandues, que de préventions dissipées, que de tentatives sacrilèges découragées, que de paroles rassurantes prononcées par la France surtout, et combien nous tous, dans notre religieux dévouement au Saint-Siège, nous avons senti s'éloigner de nous ces alarmes qui contristaient notre foi et oppressaient nos cœurs (2) ! »

Cette demi-sécurité devait durer quelques années encore. Jusqu'en 1870, la politique du second Empire maintint en Italie la souveraineté temporelle du Pape (3).

(1) *Moniteur*, 25 août 1862.

(2) Mandement du 15 mars 1863, III, 20. — Le 26 mars 1863, sept prélats, parmi lesquels l'archevêque de Cambrai, M<sup>sr</sup> Régnier, signèrent une lettre collective sur les élections. M<sup>sr</sup> Parisis n'y prit aucune part.

(3) C'est pendant cette période que s'organisèrent, à proprement parler, les zouaves pontificaux. On sait le rôle illustre qu'y jouèrent plusieurs de nos compatriotes : Arthur Guillemin, qui fit son premier voyage à Rome en compagnie de M<sup>sr</sup> Parisis (mai 1860); Henry Le

Mais pendant la guerre franco-allemande, l'unité italienne s'achèvera par la conquête de Rome que les soldats français auront abandonnée. Le Pape se retirera au Vatican, dernier vestige du territoire pontifical dix fois séculaire.

M<sup>sr</sup> Parisis ne verra pas ce dernier acte du long drame dont il avait suivi, jour par jour, les péripéties jusqu'en 1866, et dans lequel il fut toujours un acteur si intrépide.

« Les évêques, a dit M<sup>sr</sup> de Mazenod, doivent exalter le Pape en le portant sur leurs épaules, mais pour cela, il faut qu'ils soient debout ». Debout, l'évêque d'Arras l'avait toujours été. La droiture de son caractère, son désintéressement notoire ne pouvaient qu'ajouter à la force de sa parole, à l'énergie de ses revendications, au rayonnement de son influence.

## VII

### EFFORTS DE M<sup>sr</sup> PARISIS POUR RESSUSCITER L'*Univers*.

Pendant Louis Veillot portait au cœur, depuis 1860, une blessure toujours saignante. Le succès de ses publications littéraires, la considération même dont il jouissait ne le consolait pas de la mort de l'*Univers*.

« Si l'écrivain et l'homme n'avaient rien à désirer, il en était autrement du catholique. La presse révolutionnaire, à peu près sûre de l'impunité, attaquait sans relâche et grossièrement l'Église ; d'autre part, le gouvernement livrait à son allié, Victor-Emmanuel, les Etats du Pape. Louis Veillot voulait parler. Il lui fallait un journal. Sans doute il pouvait risquer une brochure ; mais il savait par expérience que, dans la lutte engagée, cette arme ne suffisait point. Que peut une brochure contre vingt journaux qui crient, insultent et mentent tous les jours ? » (1).

Dieu, aîné de cinq enfants orphelins, engagé en 1860, libéré en 1870 avec le grade de capitaine, médaillé de Castelfidardo et de Mentana ; mort à Arras, le 11 avril 1895.

Sur Arthur Guillemin, voir sa *Vie* par le chanoine C. Lecigne. — Lethielleux, 1909.

(1) L. V., III, p. 523.

M<sup>gr</sup> Parisis souffrait aussi de cette situation lamentable. Il poussait le journaliste à solliciter l'autorisation de reprendre sa plume, persuadé que la méthode du « bâillon » ne durerait pas toujours. Lui-même, dès le début de 1861, fit des démarches auprès du Ministre de l'Intérieur pour que l'*Univers* pût reprendre sa place dans la presse. Le Ministre refusa. — Il faut attendre, répondit-il, nous verrons plus tard.

« Cette loyauté qui vous était apparue, écrit à ce sujet l'évêque, n'est que le voile d'une profonde politique, à l'imitation du Maître que vous croiriez et que j'ai longtemps cru, d'après mes entretiens, simple, bon et presque naïf (1). » — « Notre tort, dit il encore à propos du silence auquel sont condamnés les deux frères, notre seul tort est d'avoir eu confiance (dans le gouvernement impérial). J'avoue que, pour mon compte, j'y ai été pris. Mais j'aime mieux être mille fois trompé qu'une seule fois trompeur (2). »

En 1863, nouvelle démarche de l'évêque d'Arras. Louis Veillot écrit à sa sœur :

« Le bon évêque a donc vu Billault et Boudet. Bonnes paroles, beaucoup de considération pour ma personne, publique et privée : aveu que je ne suis pas homme de parti ; confession que la situation qui m'a été faite ne peut s'éterniser, ni même se prolonger. Billault a été très net là-dessus, en rappelant que c'est lui qui a fait le coup ; mais autres temps, autres coups (3). »

Quelques jours après, l'évêque s'adresse à Baroche. Mais il n'en reçoit que de vagues promesses.

Tenace dans ses espérances, M<sup>gr</sup> Parisis résolut de s'adresser au Maître lui-même.

Louis Veillot et son frère écrivaient dans la *Revue du Monde Catholique*, récemment fondée, mais non autorisée à parler de politique. Cette restriction ne faisait pas l'affaire des anciens rédacteurs de l'*Univers*.

(1) Lettre à M<sup>lle</sup> Veillot, 28 janvier 1861.

(2) A la même, 12 février 1861.

(3) *Corresp. de L. Veillot*, II, p. 365.

L'évêque eut l'idée d'obtenir de l'Empereur que le champ d'action de la *Revue*, surtout au point de vue politique, fût élargi. Eugène Veillot l'en détourna.

« L'arme de précision, lui écrivit-il, dans les luttes de la presse, est le journal et non la revue. Les services que mon frère pourrait rendre, c'est dans un journal qu'il les rendrait, c'est donc un journal qu'il lui faut. M. de la Tour prétend qu'une revue serait plus facile à obtenir. Il aurait raison, s'il s'agissait de s'adresser à un Ministre ; mais du moment où l'on reconnaît la nécessité de s'adresser à l'Empereur, la demande peut, je crois, être complète sans inconvénient. On doit lui faire l'honneur de penser que, s'il consent à retirer l'interdit, il le retirera absolument... »

« Permettez-moi d'ajouter, dit-il encore, que la demande d'un journal pour Louis Veillot ne peut être faite que par vous... Si l'Empereur dit non à l'évêque d'Arras, nous pourrions tenir pour certain qu'il n'eût pas dit oui à un autre (1). »

M<sup>sr</sup> Parisis se prépara aussitôt à faire une démarche auprès de Napoléon III. Il devait profiter d'un des voyages qu'il faisait à Paris en vue de présider le Conseil central de la *Sainte-Enfance*. Son état de santé rendit ce voyage impossible : « J'avais écrit au Grand Chambellan, mande-t-il à M<sup>lle</sup> Etise, pour demander une audience à l'Empereur. Tout cela a dû être décommandé. J'en suis bien triste (2). »

Alors il rédige une supplique qu'il fait parvenir aux Tuileries (3). Le silence qu'on y garda durant un mois lui parut suspect : « Vous savez qu'il y a un moyen très facile de refuser une demande, confie-t-il à M<sup>lle</sup> Veillot : c'est de l'enterrer sans rien dire, et ce moyen est souvent employé dans la haute administration (4).

(1) Lettre du 8 février 1864.

(2) 10 mai 1864.

(3) « La lettre est partie hier soir, écrite de ma main, sous double enveloppe et portant sur la seconde : *Particulière. A L'EMPEREUR, pour être ouverte par sa Majesté seule*, puis ma signature. »

Lettre à Eug. Veillot, 14 mai 1864.

(4) 20 mai 1864.

La réponse arriva cependant. Mais hélas ! c'était un refus.

MONSEIGNEUR,

« J'aurais été heureux de seconder vos désirs et de lever l'interdiction qui frappe M. Veillot, si cet écrivain, distingué d'ailleurs, au lieu de se borner à défendre la cause de la religion, n'avait pas entretenu parmi ses ministres une scission fâcheuse. Je regrette donc sincèrement de ne pouvoir faire cesser une mesure que j'ai dû approuver. Sur ce, Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne grâce.

*Écrit au Palais de Fontainebleau, le 7 juin 1864.*

NAPOLÉON.

Il n'y avait plus qu'à user de patience et de résignation.

« Vous savez que je n'ai pas mieux réussi qu'un autre auprès du maître, écrit-il à sa correspondante, et je crains que l'affaire de M. Renan n'ait nui à la nôtre (1). C'eût été frapper deux coups à la fois du même côté, ce qui n'est pas l'habitude en ce haut lieu. Je ne perds donc pas tout espoir, d'autant plus que, l'Empereur m'ayant répondu lui-même par lettre, je puis reprendre la chose avec lui de vive voix (2). »

L'année suivante, à propos d'une nouvelle démarche infructueuse de Louis Veillot, il donnait à celui-ci une autre explication de son échec :

« Je crois bien que certaines lettres prises dans vos paquets et lues en haut lieu, après un de vos voyages à Rome, ont produit un mécontentement *personnel* dont on vous fera souffrir toujours (3). C'est un grand regret pour tous vos amis ; c'est, selon nous, un malheur pour l'Église en de telles circonstances : mais Dieu, qui le permet, en saura faire sortir le plus grand bien (4). »

(1) Renan venait d'être privé de sa chaire de professeur au Collège de France, à la suite de son livre : *La Vie de Jésus*.

(2) 17 juin 1864.

(3) L. V., III, 360 et suiv.

(4) 3 décembre 1865.



L'*Univers* devait être autorisé à reparaitre pourtant, le 19 février 1867 (1). Hélas ! M<sup>sr</sup> Parisis n'était plus. Il ne put saluer cette nouvelle aurore qui se levait pour le vaillant journal catholique. Il lui reste l'honneur de n'avoir jamais désespéré de son avenir et d'avoir, jusqu'à son dernier jour, travaillé sans relâche à hâter cette résurrection.

(1) *Op. cit.*, pp. 546 et suiv.

## CHAPITRE XXV

### LA QUESTION ROMAINE

---

#### III. — Les représailles du Gouvernement. (1861-1862).

- I. Les Conférences de Saint Vincent de Paul (1861-1862).
- II. Fermeture de plusieurs maisons religieuses (1861).
- III. L'affaire des Clarisses d'Arras (1862).

« La politique religieuse en 1861 offre exactement l'image renversée de la politique de 1852. En 1852, la bienveillance officielle s'était traduite vis-à-vis du clergé par des faveurs au fond assez modestes, mais enveloppées de formules confiantes ou respectueuses qui charmaient. En 1861, la malveillance se résuma en des sévérités pas bien terribles, mais accrues souvent par de blessantes paroles et surtout par un perpétuel reproche d'ingratitude (1). »

Dans le Pas-de-Calais, cette hostilité tracassière et hargneuse se traduisit, dès 1860, nous le verrons, par les entraves que le préfet apporta aux fêtes magnifiques célébrées dans la ville épiscopale en l'honneur du B. Benoît Joseph Labre. Dix-huit mois après, les représailles furent poussées jusqu'à l'injustice, dans l'affaire dite des Clarisses d'Arras, qui fut une des douloureuses épreuves de la vie de M<sup>gr</sup> Parisis.

Entre ces deux épisodes se placent la fermeture de

(1) PIERRE DE LA GORCE, *ouvr. cité*, IV, 130. — Pour briser ce qu'il appelait l'opposition cléricale, le Gouvernement recommanda aux Parquets les poursuites judiciaires, toutes les fois qu'on pourrait leur trouver une base suffisante (Circulaire Delangle, 9 avril 1861).

plusieurs maisons religieuses, et la mesure plus générale et plus grave dirigée contre les Conférences de Saint-Vincent de Paul, moins justifiée encore, s'il se peut, que les précédentes.

## I

MS<sup>r</sup> PARISIS ET LES CONFÉRENCES  
DE SAINT-VINCENT DE PAUL (1861-1862).

Le 16 octobre 1861, paraissait une circulaire de Persigny dirigée contre la *Société des Conférences de Saint Vincent de Paul*. Cette société, créée en 1833 par huit étudiants du quartier latin, a pour objet la visite des pauvres à domicile. Vivifiée par le souffle tout apostolique de Frédéric Ozanam, elle avait peu à peu constitué autour d'elle un groupe d'œuvres connexes, telles que patronages d'apprentis, fourneaux économiques, biblio'hèques, mariages d'indigents, assistance médicale, vestiaire, caisse de loyers. Elle avait fait de rapides progrès dans le monde entier. En 1861, le nombre des conférences était de 3.406 dont 1.549 pour la France.

A mesure que l'œuvre grandissait, une hiérarchie s'était constituée, capable d'en maintenir les traditions et d'en assurer la perpétuité. Un conseil général, établi à Paris, dirigeait la Société tout entière. Il se reliait à des conseils centraux établis par provinces. Au dessous fonctionnaient des conseils particuliers auxquels étaient rattachés des groupes de conférences. Un grand esprit de fraternité animait l'ensemble de cette organisation, d'autant plus solide que les liens de subordination étaient tout-à-fait volontaires.

Ce qui ajoutait encore au succès et à l'esprit d'union des membres de la *Société de Saint Vincent de Paul*, c'était le souci permanent s'écarter de leurs réunions toute préoccupation politique. Grâce à cette sagesse, des hommes de partis très divers, et un assez grand nombre de fonctionnaires se rencontraient dans ces

réunions, sans qu'aucun froissement vînt en troubler la bonne harmonie.

Telle est l'incomparable association de dévouement et de charité que le gouvernement impérial, à plusieurs reprises, s'avisa de molester et de poursuivre de ses tracasseries.

Il y eut une première alerte en 1854. M. de Persigny était alors ministre de l'Intérieur. Homme de probité intègre, mais esprit fantasque et d'un jugement peu sûr, il se prit à soupçonner la *Société de Saint Vincent de Paul* de sentiments hostiles à l'Empire : il ne mettait pas en doute la sagesse du Conseil général, mais il prétendait qu'en province, les *dévots*, ainsi appelait-il les membres de la Société, étaient exploités par les *habiles*. M<sup>sr</sup> Parisis fit, à cette époque, plusieurs démarches auprès des Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, et auprès de l'Empereur lui-même. De concert avec M. de la Tour, il parvint à détourner des Conférences le danger qui les menaçait (1). A son entourage qui restait inquiet, l'Empereur déclara, en plein Conseil, que tous les dangers signalés par les préfets étaient imaginaires et qu'il savait à quoi s'en tenir sur la Société de Saint-Vincent de Paul.

Il y eut quelques années de tranquillité. Mais bientôt surgirent les graves conflits que l'on sait au sujet des affaires romaines. M. de Persigny, rentré au Ministère, y était revenu avec ses anciennes méfiances à l'égard de la *Société de Saint Vincent de Paul*. Il collectionna quelques rares griefs, très minces à la vérité, mais grossis et dénaturés par le *Siècle* et l'*Opinion nationale*. Une importante réunion régionale des Conférences à Lusignan (24 septembre 1861) mit le comble à son amimosité. Elle s'était tenue dans le diocèse de M<sup>sr</sup> Pie. M<sup>sr</sup> Cousseau, grand ami de l'évêque de Poitiers, l'avait présidée. Il avait dit, s'adressant aux cent cinquante membres présents : « Ne craignez pas d'avouer que

(1) VOIR SCHALL : *Vie d'Ad. Baudon*, pp. 380-382.

vous êtes les fils de Dieu : nous ne devons pas craindre Judas, mais nous devons craindre Jésus-Christ. Et vous, vaillants soldats de Saint Vincent de Paul, serrez vos bataillons. » Un curé avait ajouté, non sans quelque emphase : « On nous dit : la religion n'est pas menacée, mais moi je soutiens que la religion est menacée, elle est en danger de périr, et c'est vous, soldats de Saint Vincent de Paul, qui avez mission de la secourir et de l'empêcher de crouler : noble et sainte mission, remplie de dangers dans ce temps de persécution. »

C'en était assez pour exciter les passions. Les journaux antireligieux dénoncèrent ce qu'ils appelaient une *Vendée renaissante*. La patrie était en danger. Du coup, le Ministre lança une circulaire à tous les préfets sur la *Société de Saint Vincent de Paul*.

Après avoir couvert de fleurs l'œuvre de dévouement des membres de la Société, il établissait, entre cette association de charité et la franc-maçonnerie, un parallèle conçu de telle sorte qu'il était difficile de deviner où se portaient les préférences officielles. Les catholiques furent stupéfaits d'un rapprochement qui leur semblait un sacrilège. Malheureusement, la circulaire n'était pas que bizarre. Le Ministre s'y livrait aussi à des critiques, aussi injustes que vives. Il reprochait à la Société d'être gouvernée par des comités constitués en Sociétés secrètes, prélevant un budget dont l'emploi est inconnu, au service peut-être d'une pensée étrangère à la bienfaisance (1). En conséquence, il donnait à tous les préfets l'ordre formel d'interdire la réunion de tout Conseil supérieur, central ou provincial et d'en prononcer la dissolution. Pourtant il laissait entendre que, si les conférences tenaient absolument à une organisation hiérarchique, elles en trouveraient le moyen dans l'acceptation d'un Président nommé par l'Empereur.

(1) « Chaque conférence, dit M. de la Gorce, méritait le prix Montyon, la collectivité n'était digne que de la police correctionnelle. »

Les évêques ne tardèrent pas à protester contre cette circulaire où tout était blessant pour les catholiques ; les critiques qui tombaient à faux, et plus encore les éloges, qui semblaient dérisoires.

« Elle mérite, écrit M<sup>er</sup> Parisis, toutes les qualifications odieuses qu'on peut lui donner. Elle est injuste, indigne, stupide et de plus très impolitique (1). »

Il est heureux de voir des protestations surgir de tout côté : pourtant il se demande si les manifestations publiques ne feront pas plus de mal que de bien.

« Hélas ! on ne peut pas agir avec l'arbitraire d'un seul homme comme avec l'opinion publique. Ce qui est certain, c'est que, malgré la toute puissance de cet arbitraire, l'opinion publique nous est de plus en plus favorable, et que les fonctionnaires honnêtes sont honteux du rôle qu'on leur fait jouer. Il faut donc attendre avec une grande confiance, même pour ici-bas le règne de la justice (2). »

Il aurait voulu une intervention collective des évêques. M. Baudon, Président général de la Société, s'y opposa. M<sup>er</sup> Plantier, évêque de Nîmes, avait protesté sans retard auprès de M. Rouland. Il en reçut une invitation à ne plus écrire, sur les affaires religieuses, au Ministre des Cultes. Cela donnait à M<sup>er</sup> Parisis des *tentations d'impatience*.

« Si je n'avais à risquer que moi-même, vous savez bien que je n'hésiterais pas. Mais il s'agit d'une œuvre infiniment précieuse et qui, aux yeux de la loi, n'a jamais été que tolérée (3). »

Ces hésitations firent bientôt place à l'espérance que

(1) Lettre à M<sup>me</sup> Veillot, 10 novembre 1861.

(2) Ibid. — Il écrivait dans le même sens à M. Manois : « J'ai partagé la douleur de tous les enfants de l'Église, mais non pas les alarmes de quelques-uns. Jamais cette sainte Mère ne fut plus faible en apparence, ni ses ennemis humainement plus forts. Et cependant, seule, elle tient tout en échec. »

23 décembre 1861.

(3) A la même, 14 novembre 1861.

son intervention pourrait être utile, et il adressa au Ministre des Cultes une lettre publique où il plaidait la cause des conférences par des raisons fortes et calmes (1) (21 novembre 1861).

Il montre comment la circulaire Persigny contrarie directement l'action de la charité chrétienne et porte préjudice au Ministère spirituel, tel qu'il s'exerce aujourd'hui auprès des jeunes gens, des ouvriers, des pauvres.

« Lorsque les peuples sont emportés loin de nous par tant d'agitations étourdissantes et par tant d'influences pernicieuses, il faut bien que les vrais pasteurs des âmes, selon le précepte formel du divin Pasteur, s'ingénient à rejoindre tant de brebis égarées et à les remettre dans la droite voie.

« La Providence nous avait pour cela ménagé un secours précieux dans la Société de Saint Vincent de Paul. Nous y trouvons la facilité de former à la pratique des plus hautes vertus chrétiennes les hommes de tout rang qui en font partie, et de ramener, par eux, au moins à l'accomplissement du devoir, les pauvres qui y sont l'objet de leur dévouement. »

A ceux qui prétendent que cette Société accroît le danger de la domination cléricale, il répond qu'elle n'est pas sous les ordres du clergé. C'est une Société purement laïque. Si elle est utile à l'Église, c'est uniquement parce qu'elle sert beaucoup à la moralisation des peuples et au salut des âmes.

Mais, dit-on, quel préjudice le gouvernement a-t-il causé aux Conférences de Saint Vincent de Paul ? Ne leur a-t-il pas, au contraire, rendu justice ?

(1) *Les Conférences de saint Vincent de Paul et le saint ministère. Lettre à Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.* Brochure in-12 de 16 pages. Paris, Lecoffre.

Répondant sans doute à quelques critiques sur sa brochure, il écrit à M<sup>lle</sup> Veillot : « L'impétuosité est distincte du courage ; elle ne lui est pas toujours nécessaire ; il doit quelquefois la comprimer, afin de combattre plus à propos. »

A M. Mannois (23 décembre 1861) : « Ma brochure est arrivée tard, parce que de Paris on m'a retenu. Mais Dieu a tourné le mal en bien, car elle est venue mieux à son heure. »

Non, répond l'évêque d'Arras, des œuvres comme les Conférences de Saint Vincent de Paul ont besoin, pour se soutenir, de trois conditions dont on vient de les dépouiller autant que l'on a pu : la considération, la sécurité, l'organisation. La circulaire du 16 octobre les déconsidère, les menace, les désorganise.

Elle les déconsidère, parce qu'elle jette la suspicion sur la sincérité de leur vertu, attribue leurs meilleures actions à des desseins coupables et laisse entendre que leur charité n'est qu'hypocrisie. Elle les menace dans leur charité. Les récentes dissolutions des principaux conseils ne font-elles pas craindre pour l'avenir ? En outre ne va-t-on pas être autorisé à croire que les conférences sont un objet d'antipathie pour le gouvernement de l'Empereur ? Dans cette conviction, quel est le fonctionnaire public qui voudra désormais en faire partie ? Enfin, la récente circulaire désorganise la Société, puisqu'elle lui supprime son Conseil supérieur. Ainsi l'on coupe la tête au corps et l'on dit aux membres : Nous ne vous empêchons pas de vivre.

Il conjure donc le Ministre de faire droit à ses pressantes réclamations pour la conservation de la *Société de Saint Vincent de Paul* par le rétablissement de son Conseil supérieur, sauf la surveillance que le Gouvernement a toujours le droit d'exercer sur tout ce qui touche à l'ordre public.

La *Société de Saint Vincent de Paul*, malgré ses puissants défenseurs, ne put vaincre l'opiniâtreté de M. de Persigny. Elle refusa la protection de l'Empereur et le président qu'il voulait lui imposer (1). Toute attache officielle lui sembla inconciliable avec son fonctionne-

(1) La Conférence du Petit Séminaire d'Arras reçut, elle aussi, une lettre du Préfet du Pas-de-Calais, invitant les membres à se rallier au nouveau plan d'organisation du Conseil Central de Paris, proposé par l'Empereur. « Les rhétoriciens se consultèrent et interrogèrent les philosophes, qui hochèrent la tête d'un air de défiance ; et tous furent d'avis qu'il fallait faire comme les autres conférences de France, et repousser le plan gouvernemental : *Timeo Danaos et dona ferentes.* »  
CH. GUILLEMANT : *Histoire du Petit Séminaire*, p. 325.



ment traditionnel. L'œuvre était internationale : du moment où le comité central relèverait de l'Empereur des Français, les conférences étrangères briseraient le lien qui les rattachait à Paris. Les membres du Conseil général préférèrent une indépendance, même périlleuse, au poids d'une chaîne, même fort allégée. Ils votèrent leur propre dissolution et remirent tous les pouvoirs au président. Celui-ci continua à exercer son action, mais officieusement. On attendit des jours meilleurs pour rendre à la Société la pleine vitalité de sa hiérarchie. M<sup>gr</sup> Parisis ne voulut pas désespérer de son avenir : « C'est une cause qui ne peut pas être définitivement perdue, écrivait-il, parce qu'elle est trop juste et trop sainte » (1). En effet, quelques années plus tard, le gouvernement était obligé de capituler devant l'opinion. Les relations du président avec les Conférences françaises étaient reprises dès 1868.

## II

### FERMETURE DE PLUSIEURS MAISONS RELIGIEUSES (1861).

Au début de l'année 1861, des mesures sévères furent prises contre les Capucins d'Hazebrouck et les Rédemptoristes de Douai : leurs maisons furent fermées, sous prétexte d'excès de prosélytisme. A Boulogne, les Rédemptoristes qui n'étaient pas de nationalité française furent renvoyés dans leur pays. Ces mesures produisirent une grande émotion dans la région, où les religieux étaient fort appréciés (2). Une presse semi-offi-

(1) Lettre à M. Sautton-Parisis, 25 décembre 1861. — En 1863, M<sup>gr</sup> Parisis fit de nouvelles instances auprès du gouvernement. M. Billault témoigna une grande bienveillance, mais recommanda instamment aux Conférences de ne pas faire de bruit. M. Baroche montra quelque humeur. Et les choses en restèrent là (*A. Baudouin*, par l'abbé SCHALL, p. 520).

(2) Au cours de cette année 1861, la police déploya beaucoup d'activité à l'occasion d'une réunion inoffensive qui s'était tenue chez M. de Lencquesaing, curé de Saint-Géry, le jour de la Confirmation. M. Maurice Colin, ancien maire d'Arras, M. Chazaud, receveur général, étaient

cielle essaya d'en rejeter l'odieux sur le clergé séculier qui était, disait-elle, responsable des rigueurs exercées contre les religieux.

M<sup>re</sup> Parisis, tout au début de l'affaire, le 10 avril, avait envoyé à M. Rouland, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, une lettre qui devait rester confidentielle. Mais quand il vit quelles calomnies on essayait de répandre dans le peuple, il fit paraître sa lettre dans le *Propagateur* de Lille (1<sup>er</sup> mai). Il blâmait d'abord le procédé du Ministre qui frappe, sans même l'avertir, des prêtres soumis à sa juridiction.

« Je m'étonne, dit-il, d'avoir appris seulement par la voix publique cet événement religieux et diocésain. Il est, j'aime à le reconnaître, dans les habitudes de l'administration des cultes, de ne prendre aucune mesure dans les affaires de notre ressort, sans nous en donner avis. Jamais on n'y autoriserait rien, ne fût ce que le placement ou le remboursement de la plus modique somme au compte d'une fabrique, sans que l'évêque diocésain en ait eu officiellement connaissance.

« Et voilà que des proscriptions sont prononcées contre des religieux placés sous ma juridiction, sans que l'autorité d'où elles émanent ait cru devoir m'en informer. »

Il réfute ensuite les mauvaises raisons qu'on apporte de cette sévérité inattendue.

« On dit que le clergé paroissial suffit aux besoins des fidèles. Mais qui peut dire cela sans connaître ces besoins, et qui peut les connaître, sinon ceux qui ont charge des âmes ?

« Est-ce que ces besoins ne sont pas plus nombreux à mesure que le siècle est plus tourmenté ? Est-ce qu'en proportion des entraînements presque irrésistibles vers la matière, nous ne devons pas multiplier les moyens de spiritualiser les peuples ? Est-ce que le ministère paroissial peut suffire à des circonstances si extraordinaires et si nouvelles ? »

là. On soupçonna M<sup>re</sup> Parisis de quelque machination électorale. On fit quelques convives, on interrogea la domesticité. Inutile de dire que ce zèle intempestif n'aboutit à rien. Mais il caractérise une époque. (Mercredi 29 mai 1861).

Et après avoir montré combien il est facile de lancer de vagues accusations contre le prosélytisme exagéré des religieux, il prend l'offensive et fait l'apologie de ces Rédemptoristes qu'on a frappés sans les entendre.

« A Boulogne, dit-il, leur concours était précieux aux nombreux Anglais catholiques qui forment une partie notable de cette ville. Leur présence était loin d'être superflue.

« Non en appelant les P. P. Rédemptoristes à Boulogne, je n'y ai pas introduit de superflu, je n'ai fait que répondre à des besoins nombreux et manifestes. Quant au genre particulier de ces religieux liguoriens, ce que je puis en dire surtout, c'est qu'il est apostolique et populaire.

« Il est apostolique, car dans toutes leurs prédications et leurs travaux, ils tendent uniquement à la conversion spirituelle et surnaturelle des peuples ; c'est-à-dire qu'ils cherchent à faire rentrer les hommes dans les voies du devoir et de la vertu en vue du salut éternel...

« Leur genre est populaire, en ce sens qu'ils réussissent auprès du peuple proprement dit. Leur simplicité, leur austérité leur langage accessible à toutes les intelligences ont, pour les classes inférieures et même moyennes, un charme qui attire, touche et convertit. Nous les enlever, ce serait donc nous priver d'un puissant élément de bien, ce serait une véritable perte pour la religion ; j'ose ajouter que c'en serait une pour le Gouvernement de l'Empereur. Il n'est pas dans son intérêt de soustraire à la moralisation chrétienne ce peuple, que sollicitent sans cesse tant de désirs inquiets et tant de passions menaçantes... »

Et il termine ses observations en priant le Ministre de vouloir bien préciser les torts particuliers des Rédemptoristes de Boulogne : « Sans quoi l'on n'écarterait pas les soupçons malheureux de persécution et d'arbitraire. »

M. Rouland ne répondit pas, et porta sa vigilance sur un autre point : l'admission des enfants mineurs dans les communautés religieuses.

## III

## L'AFFAIRE DES CLARISSES D'ARRAS (1862).

Le 27 décembre 1861 paraissait, dans le *Moniteur*, une circulaire que M. Rouland, Ministre des Cultes, avait adressée, quelques semaines auparavant, aux préfets des départements. Elle renfermait des accusations sévères contre le prosélytisme catholique en général et spécialement contre celui des communautés religieuses à l'égard des enfants mineurs.

« Beaucoup de communautés religieuses, disait-elle, ignorent ou négligent d'appliquer les dispositions de la loi, en ce qui concerne l'admission des enfants mineurs dans leurs établissements. Elles semblent croire que leur responsabilité est suffisamment couverte par des motifs pieux, ou par l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques, et elles ne tiennent pas assez compte du sentiment et de l'autorité des familles. »

Partie de si haut, une telle accusation était singulièrement grave. N'allait-elle pas être un encouragement aux insinuations déjà fort malveillantes de certains journaux contre les institutions religieuses, un prétexte aux attaques les plus perfides, aux menaces même les moins déguisées ? Comme il serait facile aux organes de l'impunité de convaincre les gens simples et crédules que les communautés sont remplies d'enfants mineurs, séquestrés, escamotés, exploités par les religieuses de concert avec les prêtres, dans le but de s'enrichir aux dépens des familles !

L'évêque d'Arras prévit, du premier coup d'œil, ces interprétations méchantes. Ne pouvant les empêcher, il voulut ne pas laisser circuler, sans une énergique protestation, les assertions officielles qui devaient fatalement y donner lieu. Il fallait contredire le Ministre, et publiquement, sinon c'était sembler reconnaître que la plupart des communautés religieuses renferment des mystères d'iniquité.

Le jour même où la circulaire paraissait au *Moniteur*, il adressait à M. Rouland une lettre où il exprimait la douloureuse surprise que lui avait causée cette lecture et repoussait les inculpations injustes qu'on pouvait diriger, à cette occasion, contre les congrégations religieuses (1).

« Votre Excellence affirme dès le début, dit-il, que *beaucoup de communautés* se rendent coupables d'infraction à la loi, ou par ignorance ou par résistance formelle.

« *Beaucoup!* cela signifie-t-il le plus grand nombre? Cela veut dire, du moins, un nombre relativement considérable. Et si par le mot *communauté*, il fallait entendre, non pas les congrégations prises dans leur ensemble, mais tous les établissements qui en dépendent, il s'ensuivrait qu'il y aurait des milliers de maisons religieuses en révolte contre la loi qui protège l'autorité des père et mère. Il est clair que les esprits malveillants pourraient interpréter ainsi la première phrase de la circulaire.

« Cependant, Monsieur le Ministre, il est très sûr aussi que vous n'avez pas voulu dire cela. Votre Excellence sait très bien que, s'il y a quelques erreurs ou quelques abus de ce genre, ils sont très rares, très accidentels, aussitôt réparés que signalés et ne constituent presque jamais un vrai délit légal.

« Vous avez la police à vos ordres, Monsieur le Ministre, et sans doute elle vous rapporte bien des récits; mais veuillez tenir pour certain que, par exemple, en ce qui me concerne, je sais mieux que la police ce qui se passe dans les maisons religieuses de mon diocèse.

« Eh bien! J'affirme qu'il ne s'y commet, vis à-vis des enfants mineurs, rien qui soit condamné par les lois de mon pays. »

L'enquête des magistrats a-t-elle, depuis longtemps, relevé beaucoup d'abus? demande M<sup>sr</sup> Parisis. Un seul, dit-il, pour tout le Nord de la France (2).

Il se plaint ensuite de la publicité donnée à la circu-

(1) La lettre de M<sup>sr</sup> Parisis parut les 2 et 3 janvier 1862 dans la *Gazette de France*.

(2) Le prélat faisait précisément allusion ici à l'affaire qui allait soulever tant de colère: celle des Clarisses d'Arras, à laquelle était mêlé un Rédemptoriste de Douai.

laire ministérielle, sans que les évêques aient été officiellement prévenus.

« Les évêques, même aux yeux de la loi, sont chargés de la surveillance et de la direction des maisons religieuses. Ils sont, par leur position même, en rapports habituels avec votre administration : d'où vient que Votre Excellence ne leur a rien écrit à ce sujet ? »

Et il termine par ces graves paroles :

« En résumé, Monsieur le Ministre, d'une part, je me permets de penser que la publication de votre circulaire du 1<sup>er</sup> décembre à Messieurs les préfets n'était pas nécessaire et qu'elle est gratuitement offensante pour nous.

« J'affirme ensuite que l'accusation portée contre nos communautés religieuses, telle surtout qu'elle peut résulter d'une certaine interprétation donnée aux paroles ministérielles, n'est ni exacte ni fondée.

« Il est bien entendu que ces derniers mots doivent être pris dans ce sens que Votre Excellence a été trompée. Hélas ! les hommes d'État le sont souvent.

Ces observations si judicieuses et si mesurées eurent un grand retentissement. Les évêques reconnurent que la cause des congrégations et de la religion avait trouvé l'avocat le mieux qualifié pour la faire triompher ou, du moins, la venger des attaques de ses ennemis.

Quant à M. Rouland, il fut très blessé. Il résolut de continuer la discussion dans la presse, puisque l'évêque d'Arras le provoquait sur ce terrain. Ancien procureur général près la cour de Douai, il exhuma, de dossiers qu'il connaissait bien, une affaire vieille de deux ans, au risque d'ameuter les passions, non seulement contre un évêque vénérable et une communauté inoffensive, mais contre l'ensemble du clergé et des congrégations.

En 1860, avait eu lieu, dans le monastère des Clarisses d'Arras, une descente de police afin de faire une enquête au sujet d'une jeune fille, Antoinette Leprète,

de Douai, qui y avait été reçue comme postulante le 2 novembre 1859, à l'insu et contre le gré de sa mère. Les religieuses, pour qui le cas n'était pas inédit, accueillirent provisoirement la candidate, s'en rapportant aux explications de la dame qui l'accompagnait et dont la vertu leur inspira une entière confiance.

Ceci se passait en l'absence de M. des Billiers, vicaire général, qui accompagnait alors son évêque dans une de ses longues tournées pastorales. A son retour, M. des Billiers, mis au courant, voulut exiger que la jeune fille sortît de la communauté. On lui fit remarquer que ce départ précipité pouvait être dangereux pour elle. Alors il se contenta d'une lettre que la postulante écrivit à mère. Mais la lettre, par la faute d'un Rédemptoriste de Douai, confesseur de la jeune fille, n'arriva pas à destination. Les sœurs attendirent vainement une réponse. Toutefois elles permirent à Antoinette Leprière de revêtir l'habit séculier des postulantes, rien de plus (1). Inquiète de rester sans nouvelles, M<sup>me</sup> Leprière informa la justice du départ de sa fille. Le procureur impérial, le commissaire central intervinrent et, le 2 décembre, la jeune fille retournait chez sa mère. Que pouvait-on reprocher aux Clarisses dans cet incident ? Deux erreurs, ou, si l'on veut, deux irrégularités. La Supérieure avait reçu Antoinette sans se préoccuper si celle-ci avait sa majorité ou le consentement de sa mère : omission d'autant plus explicable que toutes les jeunes filles reçues jusque-là dans la communauté étaient majeures en y entrant. Puis les Clarisses avaient attendu, pour agir, la réponse à une lettre qui n'était pas parvenue à son adresse. Voilà à quoi se réduisaient leurs torts. D'ailleurs l'enquête judiciaire qui fut ouverte à cette occasion, tout en qualifiant

(1) On sait que cette robe noire, très simple et très modeste d'ailleurs, n'offre aucun caractère religieux et diffère complètement de l'habit des novices, conféré solennellement par l'évêque ou son délégué, avec des cérémonies et des prières liturgiques dont l'ensemble porte le nom de vêture ou de prise d'habit.

de blâmables les faits incriminés, aboutit à un non-lieu (1). « La justice ne trouva pas, dans les actes constatés, le caractère suffisant du délit prévu par l'article 354 du Code pénal. »

Et c'est avec cette misérable affaire que le Ministre des Cultes prétendit écraser M<sup>sr</sup> Parisis. Il lui adressa donc, le 10 janvier 1862, par la voie des journaux, une longue lettre : « Eh quoi, Monseigneur, lui disait-il en substance, vous mettez en doute la légitimité et l'opportunité de ma circulaire ? Vous ne savez donc pas ce qui se passe chez vous ? » Et il exposait alors à sa manière, qui ne manquait pas de pertidie, l'histoire, déjà ancienne, du couvent des Clarisses.

Deux jours après, paraissait la réponse de Monseigneur. Il n'hésitait pas à déclarer non seulement inexacts, mais fausses, certaines allégations du Ministre : et dans les accusations qu'on faisait planer sur les Clarisses et sur M. des Billiers, il relevait quatre erreurs :

« Ainsi, il n'est pas vrai que M. des Billiers, vicaire général, ait donné la permission de recevoir aux Clarisses la fille Leprète sans qu'elle se fût mise en règle du côté de sa mère : il avait dit précisément tout l'opposé.

« Il n'est pas vrai que cette fille ait pris l'habit de novice... Elle n'a jamais porté que l'habit séculier des postulantes.

« Il n'est pas vrai non plus qu'il ait fallu la fermeté de la magistrature pour faire rendre Antoinette Leprète à sa mère ; l'ordre de retourner chez elle lui avait été signifié par l'autorité ecclésiastique avant toute intervention du pouvoir judiciaire dans la communauté.

« Enfin il n'est pas vrai que M. le vicaire général des Billiers m'ait rien caché en cette affaire.....

« En résumé, concluait-il, vous aviez à justifier l'énorme accusation portée par vous contre *beaucoup de communautés religieuses* ; or, à l'appui d'une assertion si étendue, vous présentez un seul fait, qui se serait passé dans une seule maison.

(1) Il y fallut du temps. L'enquête fut ouverte le 18 février 1860 ; l'ordonnance de non-lieu fut signée le 27 mai 1861.



« Et voilà que ce fait, avec lequel Votre Excellence voulait surtout m'embarrasser, ne prouve rien pour elle et ne me cause aucun embarras (1). »

Pour répondre à cette deuxième lettre de M<sup>sr</sup> Parisis, le Ministre prit une mesure étrange et qui causa dans tous les milieux une émotion pénible. Il livra à la discussion publique des pièces judiciaires, destinées au plus inviolable secret, et par les règles constantes de la magistrature, et par le respect dû à une instruction qui n'avait pas abouti, et par l'intérêt sacré des prévenus, déclarés innocents.

C'est le *Courrier du Pas-de-Calais* (2) qui accepta de

(1) M<sup>sr</sup> Parisis rendit publique cette lettre adressée à M. Rouland : mais le texte paru dans le *Propagateur* de Lille différait en plusieurs endroits de celui qui avait été adressé au Ministre. Les modifications ne changeaient rien d'essentiel au texte ; elles visaient simplement à adoucir certaines formules de langage et à mettre certaines explications à la portée du public. Mais, de part et d'autre, c'étaient les mêmes raisons, disposées dans le même ordre et pour le même but. Dans l'ardeur de la polémique, le *Courrier du Pas-de-Calais* s'efforça d'en faire une arme contre la loyauté de l'évêque.

Nous trouvons, à propos de ce procédé, une remarque piquante de M<sup>sr</sup> Parisis dans une lettre à M<sup>ll</sup>e Elise Veillot (7 janvier 1863). C'est au sujet de sa protestation contre les entraves apportées à la publication des mandements épiscopaux. « M. Rouland, lui conte-t-il, m'a écrit une première lettre, que je lui ai demandée à publier. Il me l'a permis, mais en envoyant une seconde édition, sous le prétexte que la première, quoique identique au fond, n'était pas destinée à la publicité. — J'aurais pu lui répondre : on peut donc, M. le Ministre, retoucher le style d'une lettre écrite, quand on veut la livrer aux journaux. D'où vient donc qu'il y a un an, vos amis m'ont tant accablé de reproches sur ce que j'avais fait précisément la même chose ? — Je n'ai rien dit de cela, présumant que le Ministre avait oublié cette grosse petite affaire, et jugeant qu'il n'avait pas de rancune ; car sa lettre est vraiment bonne. »

Les journaux firent tant de bruit sur la « double édition » de sa lettre, que M<sup>sr</sup> Parisis crut bon d'envoyer là-dessus des explications à l'*Union*, journal de M. de Riancey. (23 janvier 1862).

(2) En 1860, dans une lettre à M<sup>ll</sup>e Veillot (30 juillet), M<sup>sr</sup> Parisis apprécie en ces termes le *Courrier*, tel qu'il se comportait alors : « Il est gouvernemental dans la plus simple acception du mot, c'est-à-dire que son étude journalière est de refléter les dispositions du pouvoir. En fait de religion, il est nul et n'en parle que le moins possible, de manière à laisser croire qu'elle est peu de chose en ce monde. »

La dernière partie de cette appréciation est assurément exagérée. Le journal comptait beaucoup de prêtres parmi ses abonnés, et son rédacteur en chef était un catholique convaincu.

publier et de commenter ces documents. M. Rouland prit la peine d'écrire à M. de Tanlay, préfet du Pas-de-Calais, une lettre autographe pour lui suggérer des arguments qu'on put lire textuellement, quelques jours après, dans le journal (1). Le public ne connut pas cette intervention personnelle, mais le *Courrier* fit paraître, en tête de son N° du 18 janvier 1862, un *Communiqué* annonçant la publication, régulièrement autorisée, de certaines pièces de la procédure sur lesquelles le magistrat instructeur avait basé son ordonnance relative à la fille Leprète. Ce n'était donc pas le dossier complet qu'on jetait en pâture au public. Les hommes mis en cause n'en obtinrent pas même la communication, malgré leurs instances. C'étaient des dépositions choisies, disposées avec habileté (2), d'où certaines réputations seraient amoindries et qui pouvaient, à en croire le rédacteur en chef du *Courrier*, « prêter de formidables armes à l'esprit de parti ».

C'en était assez pour exciter la curiosité publique, trop peu pour la rassasier.

Les quatre articles dont M. Auguste Tierny fit suivre les pièces officielles prouvèrent peut-être de la candeur chez les Clarisses, un défaut momentané de vigilance chez M. des Billiers, une certaine inexpérience du lan-

(1) La lettre était vive : « Il importe que, dans les premiers articles de discussion, M. Tierny rétablisse vigoureusement la vérité judiciaire et mette à nu toute la confusion de langage et d'idées derrière laquelle se retranche l'évêque... avec une ignorance ou une mauvaise foi désolante.

« Il est bon aussi qu'il insiste plaisamment sur les deux éditions de la lettre épiscopale... »

« Qu'est-ce donc que ces Clarisses ? Sont-elles légalement reconnues ?... »

« Je vais vous causer, mon cher préfet, un peu de souci. Mais la chose est grave et il faut que Monseigneur d'Arras paie son impudence. »  
18 janvier 1862.

(2) L'omission d'une date, jointe à un artifice de typographie, pouvait faire croire, à un lecteur superficiel, que M. des Billiers avait altéré la vérité, dans ses réponses au juge d'instruction.

Outré, le vicaire général se plaignit d'être attaqué avec de telles armes et se vit contraint de recourir à un exploit d'huissier pour obtenir l'insertion de sa réponse dans le journal (*Courrier*, 26 janvier 1862).

gage et des formes judiciaires chez l'évêque d'Arras.

Elles ne révélèrent, dans aucune communauté, ni intrigue pour attirer des sujets, ni calcul d'intérêt, puisque la jeune fille n'avait même pas de quoi payer son voyage, ni résistance formelle aux volontés des parents : le séjour de la postulante au couvent n'avait même pas duré un mois (1) !

Ce que les débats mirent en pleine lumière, c'est le procédé dont un Ministre de l'Instruction publique et des Cultes n'avait pas craint d'user pour relever un démenti qui lui avait paru inacceptable ; c'est l'abus qu'il avait fait de sa puissance pour tirer, du cabinet d'un juge d'instruction, des interrogatoires qui n'auraient jamais dû en sortir et pour les jeter brutalement à la tête d'un adversaire.

Et à quoi aboutissait toute cette querelle ? A constater que, deux ans avant la circulaire ministérielle qui laissait planer des soupçons sur beaucoup de communautés religieuses, l'une d'elles avait peut-être commis deux incorrections que le juge d'instruction n'avait même pas voulu poursuivre.

M<sup>gr</sup> Parisis pouvait donc écrire :

« Je me réjouis de ce résultat : non pas pour moi-même, dont, grâce à Dieu, je ne m'occupe pas ; mais parce qu'ainsi toutes les insinuations odieuses dirigées contre les communautés religieuses s'évanouissent comme un nuage.

Et toutefois je m'en afflige, et je déplore qu'à l'occasion d'une affaire de rien, du moins en ce qui nous concerne, on ait soulevé tant de tempêtes, qui ne profitent à personne, ni au Gouvernement, ni à l'Église (2). »

Monseigneur se tut devant le flot d'injures et de mauvaise foi que déversait la presse.

(1) « Si les parents ne sont pas contents, nous la leur rendrons » avait déclaré au juge la Supérieure des Clarisses avec une tranquille simplicité.

(2) Projet de circulaire aux membres du clergé diocésain sur la réception des enfants mineurs dans les Congrégations religieuses.

Nous allons dire pourquoi cette circulaire ne fut pas envoyée.

« L'avis unanime de tout ce qui m'entoure, prêtres et laïques, est qu'il faut mépriser tout cela, que mon silence serait plus digne, plus efficace et plus concluant que tous mes discours qui, n'importe sous quelle forme, auraient toujours trop l'air d'une justification (1). »

Les lettres de ses amis et de nombreux évêques venaient l'assurer que la lutte qu'il soutenait était bonne et qu'il avait bien mérité de l'Eglise en s'élevant contre les prétentions ministérielles. Il en est qui, voyant reproduire par *Le Siècle*, *l'Opinion nationale*, *le Temps*, *le Constitutionnel* etc., les articles du journal d'Arras, auraient voulu que M. des Billiers intentât une action en diffamation contre ce dernier.

« Ce serait, écrivait à l'évêque d'Arras le comte Anatole de Ségur, le seul moyen de se laver, aux yeux de la France entière, de l'accusation de faux témoignage portée contre lui, et de plus il donnerait un grand et salutaire exemple en montrant que les catholiques savent, au besoin, user de leurs droits..... Jamais il n'y aura plus belle occasion, car la diffamation et la calomnie sont flagrantes, l'abus de pouvoir est criant. Tous les honnêtes gens de toutes les opinions sont indignés, les magistrats plus que tous les autres (2). »

(1) Lettre à M<sup>lle</sup> E. Veillot, 11 février 1862. Quelques jours après, il lui écrit : « Je crois que l'heure de la tribulation est arrivée pour moi. J'ai eu le grand malheur d'avoir trop raison contre des hommes qui ne supportent pas d'avoir tort. Ils ne se justifieront pas, mais ils se vengeront... »

« Les trois pièces publiées jusqu'ici confirment mes dénégations. Mais ils se donnent le temps de les arranger et de les interpréter à leur manière..... A l'occasion d'un fait insignifiant, absous par la magistrature elle-même, ils prendront, je le crains, vis-à-vis des communautés, des mesures, sinon désastreuses, au moins oppressives. »

« Quant à moi, je me sacrifierais bien volontiers pour sauver un si grand et si saint intérêt. Priez donc pour moi, ma chère Fille, et plus encore pour ce que je défends... » (Lettre du 20 janvier 1862).

On peut rapprocher, des procédés de M. Rouland contre l'évêque d'Arras, la mésaventure dont le procureur impérial de Laval abusa si cruellement, à la même date, contre l'évêque de Poitiers (26 octobre 1861).

(*Histoire du Cardinal Pie*, II, 151 et suiv.).

(2) 3 février 1862.

Ce conseil, Monseigneur hésita à le suivre et finalement le rejeta. Dans la polémique engagée, la question avait tellement dévié qu'il ne s'agissait plus des religieuses, mais de lui-même, et de sa lettre au Ministre des Cultes, qu'on s'obstinait à interpréter avec malveillance. Il était bien résolu à ne point s'inquiéter des blessures d'amour-propre. Seuls la gloire de Dieu et l'intérêt des âmes lui dictaient ses résolutions. Il craignait que la religion n'eût finalement à souffrir de cette longue polémique ; car il n'ignorait pas que, derrière le *Courrier du Pas-de-Calais*, il y avait le préfet, qui se serait volontiers passé de cette querelle et, derrière le préfet, M. Rouland ; vexé des démentis publics infligés à sa parole.

D'un autre côté, la presse catholique n'avait pas ses coudées franches. On faisait tout pour la bâillonner. Sans doute elle en disait assez pour éclairer ses lecteurs. « Quant à détromper ceux des feuilles gouvernementales et révolutionnaires, dans les conditions faites à la presse, cela est impossible ; toute discussion sérieuse est immédiatement étouffée (1). »

Le 2 février, M<sup>sr</sup> Parisis recevait de M. Petit, Président de la Cour impériale de Douai, une lettre confidentielle qui le suppliait, en termes pressants, de cesser toute polémique :

« Si vous avez assez de confiance en mon dévouement, pour suivre et faire suivre cet avis, lui disait ce magistrat, *nul n'aura à s'en repentir.* » S'excusant de n'en pouvoir dire davantage, il ajoutait que « le silence gardé à Arras *serait imité en haut lieu* ».

A ce moment, M<sup>sr</sup> Parisis achevait de corriger les épreuves d'un mandement sur la question qui avait soulevé tant de tempêtes (2). Il crut voir, dans l'avertissement bienveillant de ce grand personnage, une invitation discrète à faire des concessions en faveur de

(1) Du Lac, rédacteur au *Monde*, à M<sup>sr</sup> Parisis, 30 janvier 1862.

(2) Nous avons sous les yeux ces épreuves annotées par M<sup>sr</sup> Parisis.

la paix. Aussi, dit-il lui-même dans une note, « après avoir bien prié et consulté, je me déterminai à garder un silence complet. » On s'empressa de l'imiter *en haut lieu*.

Au cours de ces luttes, l'évêque d'Arras, s'il avait recueilli de chaudes approbations, avait essuyé des critiques acerbes. Ses intentions avaient été dénaturées, ses paroles détournées de leur vrai sens, ses actions les plus droites suspectées de duplicité. On avait tout mis en œuvre pour déconsidérer un évêque presque septuagénaire, qui comptait plus de vingt-six ans d'épiscopat. L'épreuve était rude. Il sut la supporter sans amertume ni découragement.

« Assurément, écrit-il à M<sup>lle</sup> Morel, ce n'est toujours pas agréable, mais j'ai la confiance d'avoir, au prix de désagréments personnels, repoussé l'attaque injuste contre nos chères communautés, et peut-être empêché des mesures désastreuses. Pour moi, grâce à Dieu, je me réjouis des humiliations qui m'en reviennent et qui ne sont pas au bout (1). »

Quelques jours plus tard, le 6 février, il réunissait dans sa chapelle, suivant sa coutume, les Dames de l'*Œuvre des Eglises pauvres*. Il prit pour texte de son instruction cette parole du psalmiste : *Bonum mihi quia humiliasti me* : il montra à son pieux auditoire que l'humilité est la plus nécessaire des vertus et que l'humiliation est ce qu'il y a de plus favorable au développement de l'humilité. A la fin de son allocution, il laissa échapper de son âme cette émouvante prière, inspirée par les récents événements et qui nous montre avec quelle hauteur de pensée il les appréciait :

« Je vous ai souvent béni, mon Dieu, de toutes les consolations, de toutes les félicités que vous m'avez fait rencontrer dans l'accomplissement de mon ministère... Je vous ai souvent béni, en particulier, de toutes les joies que m'ont données les âmes chrétiennes qui m'écoutent en ce moment, par leurs vertus

(1) 20 janvier 1862.

et leur dévouement, par le bien que répandent leurs belles œuvres des églises pauvres, des pauvres malades et tant d'autres... Je vous bénis aujourd'hui de la consolation qu'elles m'apportent par leur affluence et leur pieuse sympathie... En tout cela, mon Dieu, ma reconnaissance avait peut-être quelque chose de trop personnel et de trop humain.

« Mais vous avez daigné faire tomber de votre croix sur mon cœur une goutte de cette amertume par laquelle vous avez sauvé le monde, et c'est pour cela que je vous bénis, en ce moment, de toute la puissance de mon âme, de toute l'effusion de mon cœur... Si parfois mes actions de grâces ont pu être troublées par la crainte que, dans l'étendue de ce diocèse, quelque chose ne souffrît de mes humiliations, j'ai dissipé cette crainte en me rappelant que ce n'est ni dans la gloire du Thabor, ni sous les palmes, ni au milieu des hosanna de Jérusalem, que vous avez accompli le mystère de la Rédemption, mais au milieu des souffrances et des humiliations du Calvaire... Si j'ai pu mettre en doute que l'épreuve vint de vous, que l'humiliation fût choisie par vous et pût être soufferte en votre nom, ce doute a disparu lorsqu'une des vos paroles est revenue à ma mémoire. Un jour, en versant des larmes de pitié et d'amour sur Jérusalem, vous avez bien voulu vous comparer à une poule qui rassemble et protège ses poussins sous ses ailes. Eh bien, Seigneur ! il y a, dans votre Eglise, des colombes bien pures et bien saintes, mais aussi bien faibles et bien timides... C'est en les protégeant, en les couvrant de mon corps que j'ai reçu les coups et les humiliations qui leur étaient destinés, et en cela je n'ai fait que vous imiter. Rien n'a donc pu arrêter l'élan avec lequel mon cœur vous remerciait de ce que vous l'aviez jugé digne d'être humilié... Et grâce à vous, rien ne m'a empêché de répéter chaque soir la prière de votre Eglise : *In pace in idipsum dormiam et resquiescam* 1). »

(1) M. Rouland juge-t-il qu'il avait quelque chose à se faire pardonner ? ou voulut-il, plus simplement, agir en galant homme ? Il faut lui rendre cette justice qu'il ne garda pas rancune à l'évêque d'Arras. Le 21 février 1861, celui-ci dut aller au ministère. Le mot d'ordre semblait avoir été donné partout pour que l'accueil fût courtois. Chez le Ministre, il fut flatteur. (Archives de l'évêché d'Arras, Registre intitulé : *Ephémérides*).

## CHAPITRE XXVI

### RENAN ET « LA VIE DE JÉSUS » (1863).

---

- I. Célébrité naissante de Renan. — Sa première leçon au Collège de France (11 janvier 1862). — Suspension de son cours. — *La Vie de Jésus* (1863).
- II. La polémique. — « Jésus-Christ est Dieu » (septembre 1863). — Félicitations de l'Empereur (11 novembre 1863). — L'influence de Renan.

L'un des grands événements religieux de l'année 1863 fut la publication de la *Vie de Jésus*.

Avant 1862, rien ne faisait prévoir l'immense notoriété qui allait s'attacher au nom d'Ernest Renan. Plongé dans l'étude des langues sémitiques, attaché à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), il n'était connu jusque-là que du monde savant pour de graves études sur *Averroès et l'Averroïsme* (1852) et sur *l'Origine du langage* (1857). Ses *Etudes d'histoire religieuse* (1857) renfermaient bien une éloge agressif de Voltaire ; mais qui était corrigé aussitôt par des paroles comme celle-ci : « Loin de chercher à affaiblir le sentiment religieux, je voudrais contribuer en quelque chose à l'épurer et à l'élever. »

Chargé d'une mission en Syrie et en Phénicie (1860-61), il avait reçu, au retour, la croix de la Légion d'honneur et n'avait pas tardé à être nommé professeur de langues orientales au Collège de France.

Cependant les catholiques éclairés s'inquiétaient des tendances de ce jeune professeur, imbu des doctrines panthéistes et qui ne reculait pas devant la négation d'un Dieu personnel. L'opinion publique hésitait



devant ce rare mélange d'incrédulité radicale et d'éloquente religiosité. Sa leçon d'ouverture au Collège de France sur « la part des peuples sémitiques dans la civilisation » dissipa toutes les incertitudes (11 janvier 1862). Il n'avait peut-être pas voulu en faire une profession de foi : ce n'était guère sa manière. Mais il y laissait deviner le fond de sa pensée sur le christianisme et même sur toute religion ; et rencontrant sur son chemin l'œuvre de Jésus, il crut beaucoup faire en saluant en sa personne « un homme incomparable ».

Ce fut un scandale. Allait-on tolérer, dans une chaire officielle, ce libertinage intellectuel, ce scepticisme doucereux, mais d'autant plus redoutable ?

M<sup>gr</sup> Parisis, comme évêque et comme membre du Conseil impérial de l'Instruction publique, appuya de son autorité les protestations qui s'élevaient de toutes parts. Le 28 avril, il écrivit à M. Rouland :

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je ne sais si Votre Excellence se fait une idée de la douleur profonde, produite dans l'âme de tous les hommes religieux par la reprise du cours de M. Renan, après l'effroyable expérience qui en avait été faite. Il m'est impossible, quant à moi, d'en contenir l'expression, quelque sévère qu'elle puisse paraître, parce que c'est là une telle atteinte à la morale publique que rien n'y est comparable dans l'histoire des gouvernements qui se sont succédé en France depuis soixante ans. Ce n'est plus ici, comme pour le temporel du Saint-Siège, une question censée mixte et sur laquelle on puisse équivoquer. M. Renan est un impie, connu comme tel et se donnant pour tel. C'est un chef d'impiété absolue qui prétend ne rien laisser debout, qui attaque, non pas dans leur organisation et dans leurs œuvres, mais dans leurs bases les plus essentielles, et toute l'Eglise catholique, et tout le christianisme, et même toute religion, puisqu'il n'y a pas de religion possible sans la notion de Dieu, Être suprême, distinct et personnel : or, on sait que M. Renan, dans ses écrits, n'a pas même respecté cette notion adorable, puisqu'il fait de Dieu un mot qui, en raison de son harmonie, pourra se conserver dans les langues humaines *lors même que l'idée qu'il exprime*

*aura changé.* Qu'est-ce donc que cela, sinon la ruine de toute morale, l'encouragement de tout désordre, l'extinction de tout sentiment de conscience, l'anarchie la plus abominable dans toutes les intelligences et dans tous les cœurs. Et voilà l'homme qui enseignera la jeunesse au nom de l'État ! Voilà l'homme à qui l'on donne la mission d'expliquer nos Saintes Ecritures et spécialement un de nos livres saints, sur lesquels il a déjà publié un ouvrage réprouvé par l'enseignement chrétien comme une indigne profanation (1).

« Qu'on laisse à M. Renan la liberté de ses opinions personnelles, nul ne s'y oppose ; que même, dans une certaine limite, on lui permette de les publier en son nom, c'est ce que veulent et ce que tolèrent nos lois, et nous ne demandons pas qu'on y change rien ; mais que cet homme, qui n'est connu que par les hardiesses de son irréligion, soit député par l'État pour opposer ses propres rêveries, c'est-à-dire les idées les plus subversives, les élucubrations les plus désespérantes, aux croyances de tous les temps et aux traditions de tous les peuples, et que précisément, il ait charge de s'attaquer d'abord de préférence à la religion de la majorité des Français, c'est un acte dont la qualification ne serait pas permise, mais dont la justification est encore bien plus impossible.

« Comme je n'écris ces lignes que dans l'intérêt d'un grand bien et pour l'accomplissement d'un grand devoir, je désire qu'elles soient mises par Votre Excellence sous les yeux de l'Empereur ; autrement je les ferais parvenir à Sa Majesté par une autre voie. Agréez, etc...

P. L. Ev. d'Arras.

A la suite de cette intervention, le cours de Renan fut suspendu. Mais ce n'était là qu'une mesure provisoire. Le successeur de Rouland, Victor Duruy, confia, en guise de compensation, au professeur privé momentanément de sa charge, le poste de conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Renan refusa avec hauteur et exigea qu'une rectification motivée parût au *Moniteur* (2).

(1) Renan avait publié en 1859 une traduction du livre de *Job* et en 1860 une traduction du *Cantique des cantiques*.

(2) Renan écrivit, à ce propos, une *Lettre à ses collègues*, qu'il réimprima plus tard dans un volume intitulé : *Questions contemporaines*.

Il n'en fallait pas davantage, en ce temps-là, dans le silence universel, pour rendre un nom populaire. La publication de la *Vie de Jésus*, à quelques mois d'intervalle, allait achever de faire, d'Ernest Renan, un personnage dans l'opinion.

\*  
\*\*

L'émotion fut considérable, en effet, et elle était justifiée. Personne ne s'y méprit, ni dans un camp, ni dans l'autre. Dans cet érudit, dans ce dilettante, ce qu'on appelait alors la « libre pensée », venait de trouver un interprète et un chef. Qu'importaient les savantes équivoques, les ironies perfides, les contradictions apparentes et même la magie du style ? Renan avait beau mêler des oraisons jaculatoires à ses blasphèmes et entourer d'un respect affecté le « doux Galiléen » auquel il arrachait sa divine auréole. En vain saluait-il, dans le christianisme, le fait le plus considérable de l'histoire du monde et se promettait-il d'en devenir le « sympathique » historien. Sa *Vie de Jésus* ne s'en ramenait pas moins à ces deux assertions : « Dieu n'est qu'un mot et Jésus n'est qu'un homme (1). »

Rarement ouvrage provoqua pareille polémique. Du côté catholique, il y eut de la stupeur d'abord, puis de la colère, et d'innombrables réfutations, dont quelques-unes, par leur pénétration et leur solidité, ont survécu aux circonstances qui les firent naître.

M<sup>sr</sup> Parisis estima que son rôle ne consistait pas à instituer une critique serrée de la nouvelle exégèse ni à établir l'authenticité ou la véracité des Évangiles, si subitement révoquées en doute. Un tel travail ne s'improvise pas. Il exige une préparation technique et il n'est pas de nature à faire impression sur la foule.

raines. On trouvera la célèbre leçon d'ouverture dans ses *Mélanges d'histoire et de voyage* (1890). Renan ne reprit son cours au Collège de France qu'en 1870.

(1) Cf. *Cinq Lettres sur Ernest Renan*, par FERDINAND BRUNETIÈRE.  
— Paris, Perrin, 1904.

L'évêque d'Arras était d'abord pasteur. Il aima mieux s'adresser à ses ouailles et, au delà des frontières de son diocèse, à toutes les âmes de bonne foi. Il écarta donc délibérément les recherches savantes et les discussions abstraites : il tint à se mettre à la portée du plus grand nombre.

« Comme la plupart des hommes sont incapables, dit-il, d'aller jusqu'aux considérations scientifiques réservées aux esprits doués d'une certaine culture, Dieu a donné à ses enseignements des caractères de vérité intelligibles à tous ; il les a environnés de motifs de crédibilité propres à toutes les intelligences. Ce sont ces preuves, destinées à tous, que nous allons brièvement exposer. »

Il intitula sa démonstration : *Jesus-Christ est Dieu*. Ces soixante pages, rapides et claires, renferment les preuves classiques de la divinité de Notre-Seigneur, par les prophéties, par les miracles, par la tradition chrétienne, par les hommages éclatants qui actuellement, sous nos yeux, sont rendus à la croix, à l'Eucharistie et à Marie Mère de Jésus ; par ce qu'il est aisé à tout homme de trouver dans les Evangiles, considérés comme investis d'une autorité purement humaine, non comme des écrits inspirés. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ affirme nettement sa divinité, et c'est un témoignage dont il faut bien tenir compte ; et il y prédit l'avenir de son œuvre en termes assez nets pour qu'il soit facile de vérifier aujourd'hui la réalisation de ses paroles si pleines d'assurance.

Preuves populaires, dira-t-on ? Excellentes pourtant (1), et qui, pour prendre toute leur valeur, n'auraient besoin que d'être, non pas mises au point, mais poussées à fond, renforcées, et développées à l'aide de documents que le progrès des études scientifiques a mis, depuis lors, à la portée de tous.

Que l'on compare, par exemple, les savants articles sur Jésus-Christ publiés récemment dans nos grands

(1) On sait qu'elles sont en parfait accord avec la *Constitution* du Concile du Vatican sur la Foi (Chapitre 3).

dictionnaires d'Apologétique, de la Bible ou de Théologie avec l'opuscule de M<sup>sr</sup> Parisis. On y verra certes la différence qui peut exister entre une œuvre achevée et une esquisse. Mais jusque dans celle-ci, le plan est bien tracé, les assises sont solides et peuvent porter le monument qu'elles semblaient attendre.

Par certains côtés — et ceux qui connaissent M<sup>sr</sup> Parisis ne s'en étonneront pas — il a même été un précurseur.

Avec son ferme bon sens, il a bien aperçu ce que Brunetière appelle quelque part l'*insolence intellectuelle* des érudits en général, et des philologues en particulier. Il a vu combien était courte « cette philosophie qui semble mettre dans la dépendance, et comme à la discrétion d'une question de grammaire et d'épigraphie, les intérêts vitaux de l'humanité (1) ».

Il ose dire, à ces hommes nouveaux qui prétendent mieux connaître Notre-Seigneur que ne l'ont connu ses apôtres et ses disciples :

« Vous venez trop tard. Et qui êtes-vous donc, pour mettre votre pensée personnelle au-dessus de cette grande nuée de témoins dont saint Paul se glorifiait déjà de son temps et qui est bien plus nombreuse aujourd'hui ?

Quoi ! Vous voudriez nous faire croire que cette œuvre immense et incomparable qui s'appelle le christianisme... *est fondée tout entière sur une équivoque que nul n'avait découverte avant vous ?*

« Quoi ! Vous prétendriez qu'avec quelques discussions philologiques et quelques gratuites suppositions, vous allez renverser le témoignage de tous nos apôtres, la science de tous nos docteurs, l'autorité de tous nos conciles, la valeur de tous nos martyrs et de tous nos saints (2) ? »

On le voit par ces quelques lignes, le vieil évêque a mis, dans ces courtes pages, toute sa foi et tout son cœur. Comme le dit S'rauss lui-même, « le christianisme

(1) BRUNETIÈRE, *op. cit.*, p. 41.

(2) *Op. cit.*, pp. 24-25.

est une puissance tellement vivante et la question de ses origines implique de telles conséquences pour le présent le plus immédiat, qu'il faudrait plaindre l'imbécillité des critiques qui écriraient sur Jésus comme sur les maîtres de Ninive ou les pharaons d'Égypte. »

M<sup>gr</sup> Parisi, lui, a bien vu qu'on ne remplace pas Jésus dans le monde ni dans la conscience.

« ... Comprenez ce qui arriverait si, une fois, l'action divine de Notre-Seigneur disparaissait tout à fait de ce monde, si ses temples, son sacerdoce, son Évangile étaient relégués parmi les inventions humaines.

« Alors que resterait-il aux âmes ? Rien.

« Rien pour l'intelligence que le doute ; rien pour le cœur que l'égoïsme ; rien pour la conscience que le succès à tout prix ; rien pour le passé que des événements sans but, rien pour le présent que des souffrances sans mérite, rien pour l'avenir qu'un abîme sans fond (1) !... »

\*  
\* \*

M<sup>gr</sup> Parisi eut la joie de voir son œuvre accueillie avec une grande faveur : « Ma publication sur la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, écrit-il, m'a valu des encouragements chaleureux, sans mélange d'un mot de critique. Elle fait son chemin mieux qu'aucun de mes écrits précédents (2). »

Il en reportait à Dieu tout le mérite :

« J'ai beaucoup prié pour faire cette œuvre, ou plutôt je l'ai faite surtout en priant, comprenant très bien mon impuissance et ne désirant que rendre hommage à Notre-Seigneur, en réparation des vils outrages que d'autres voudraient faire arriver jusqu'à lui (3). »

Parmi les félicitations qui furent adressées à l'évêque d'Arras, il en est qui furent remarquées particulière-

(1) *Op. cit.*, p. 57.

(2) Lettre à M. Viard, 11 décembre 1863.

(3) A Louis Veuillot, 7 septembre 1863.

ment. Elles venaient du château de Compiègne et étaient signées de la main de l'Empereur. Monseigneur lui avait fait remettre son travail sur la divinité de Jésus-Christ. Il reçut la lettre suivante :

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

Vous avez bien voulu m'envoyer l'écrit que vous avez composé pour combattre l'ouvrage récent qui tente d'élever des doutes sur l'un des principaux fondements de notre religion. J'ai vu avec plaisir quelle part énergique vous avez prise à la défense de la foi et je vous en adresse mes félicitations.

Sur ce, Monsieur l'évêque, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

*Écrit au palais de Compiègne, le 14 novembre 1863.*

NAPOLÉON.

Ces lignes coupaient court aux bruits qui couraient que Renan était de connivence avec l'Empereur et que l'ouvrage avait paru avec l'agrément tacite de Sa Majesté (1).

M<sup>sr</sup> Parisis crut bon de rendre publique la lettre impériale qui fit, dit-il, grande sensation et bouleversa bien des idées. On crut y voir le symptôme d'une nouvelle orientation politique en faveur des idées ultramontaines.

« La lettre de l'Empereur, écrit-il à M. des Billiers, acquiert chaque jour plus d'importance, dans le sens politique qu'on lui donne. M. Dumas me disait hier : « *C'est un mot d'ordre* qui était bien nécessaire et qui sera très efficace. » Je vous dirai de vive voix pourquoi certains catholiques répugnaient à sa publication. — Tous aujourd'hui conviennent que c'est un grand bien. Je ne parle pas des compliments et des visites que cela me vaut. On me croit déjà en faveur, et par suite en crédit (2) ! »

(1) L'Empereur avait sans doute voulu aussi profiter de cette occasion pour témoigner publiquement de sa haute estime envers l'évêque d'Arras et effacer le souvenir de certaines tracasseries dont s'était rendu coupable son gouvernement à l'endroit du prélat.

(2) 25 novembre 1863.

Que l'évêque d'Arras fût ou non en crédit, il importait peu, à vrai dire, et lui-même s'en souciait médiocrement. Que l'Empereur, en lui écrivant, n'ait cru faire qu'un acte de politesse ou ait eu des pensées plus hautes, nous n'avons guère aujourd'hui à nous en préoccuper.

La seule chose qui compte, celle que les contemporains ne pouvaient mesurer exactement, mais que les événements nous ont permis d'apprécier, c'est l'ampleur des répercussions que, dans tous les sens, exerça et exerce encore la *Vie de Jésus*.

Assurément, personne ne prend plus au sérieux les thèses historiques de Renan. Leur imprécision, les suppositions arbitraires sur lesquelles elles reposent, les vices essentiels d'une méthode insidieuse, où se mêlent le document et la fantaisie, ont discrédité cette œuvre au point de vue scientifique. Et hier encore, dans un éloge officiel d'Ernest Renan, un de nos humanistes les plus distingués parlait en souriant de « ces raisons (de douter) qu'un bon disciple de Voltaire eût trouvées, sans passer par la philologie (1). »

Mais par l'émotion même qu'elle provoqua, la *Vie de Jésus* a été le point de départ de travaux considérables sur l'exégèse, l'apologétique, l'histoire des religions. C'est depuis 1863 que le grand public s'intéresse aux questions bibliques et en mesure l'importance.

« Vous avez tué le sommeil », disait alors Ernest Bersot à Renan. Le mot n'est pas spirituel seulement, ajoute Brunetière, il est profond ; et dans un temps comme le nôtre, où rien ne serait plus dangereux que le sommeil, il faut savoir gré à cet impie d'avoir, malgré lui, rendu aux croyants un service signalé : il les a empêchés de s'endormir (2).

(1) LÉON BÉRAUD : *Au service de la pensée française*. — Paris, Emile Paul, 1925.

(2) BRUNETIÈRE, *Op. cit.*, pp. 86-89. — Cf. *La Vie de Jésus, d'après Renan*, par le R. P. LAGRANGE. — Gabalda, 1923. — *Jugements : Renan. France, Barrès*, par HENRI MASSIS. — Plon, 1923.



## CHAPITRE XXVII

### LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE ET LE « SYLLABUS » (1864-1865).

---

- I. L'Encyclique *Quanta cura* et le Syllabus (8 décembre 1864). — Leur publication dans le diocèse d'Arras. — Lettre pastorale sur *La Vérité Divine* (18 janvier 1865).
- II. Révision des *Cas de Conscience*. — Ce que l'auteur en supprime. — Ce qu'il en conserve, non sans le renforcer.

Nous n'avons pas à redire ici les origines de ce qu'on appelle le catholicisme libéral, ni la séduction qu'exerça vite la jeune école par ce qui se mêlait d'ardeur généreuse à ses erreurs, et de rêves enthousiastes à son désir de réconcilier l'Eglise avec les sociétés modernes.

Il ne nous appartient pas non plus de préciser des doctrines qui restèrent, pour un grand nombre, à l'état de sentiments et de tendances plutôt qu'à l'état d'opinions arrêtées et de principes nettement définis (1). Il suffit à notre but de rappeler le brillant vêtement dont sut les parer au congrès de Malines (août 1863) l'éloquence de Montalembert. C'est sous cette forme surtout que les idées libérales attirèrent l'attention du Souverain Pontife et, par suite, hâtèrent, si elles ne provoquèrent pas, la publication du *Syllabus*.

(1) Cf. BAUNARD, *Histoire du Cardinal Pie*, II, pp. 196 et suiv.; *Dom Guéranger*, II, pp. 130-133. LECANUET, LAGRANGE. — II. SAUVÉ, *Questions religieuses et sociales de notre temps* (Palmé, 1883). — D'HULST, *Le droit chrétien et le droit moderne* (Poussielgue, 1886). — SORTAIS, *Les catholiques en face de la démocratie et du droit commun* (Gigord, 1911). — L. CHOUPIN, *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège* (Beauchesne, 1907).

Ce qui frappa surtout les esprits dans le document célèbre où Pie IX a condensé la plupart des erreurs de notre temps, c'est le blâme infligé aux catholiques libéraux. Leurs doctrines sont loin cependant d'être les seules qu'ait alors visées le Souverain Pontife. Les 80 propositions condamnées concernent le panthéisme, le naturalisme, le rationalisme, l'indifférence religieuse érigée en système ; les erreurs relatives à l'Eglise, à la société civile, à la morale naturelle, au mariage chrétien, au pouvoir temporel du Pape : seules, les quatre dernières propositions s'attaquent directement au libéralisme. D'illustres philosophes, des hommes d'Etat anciens et nouveaux pouvaient donc reconnaître au passage, dans le *Syllabus*, quelques-unes des théories qui leur étaient chères.

C'est que, depuis longtemps, le Saint-Siège était préoccupé de mettre les fidèles en garde contre les principales déviations ou perversions de doctrine auxquelles ils étaient exposés. A deux reprises, en 1852 et en 1862, il avait consulté un certain nombre d'évêques et de laïcs influents sur les erreurs les plus répandues relativement au dogme et à ses points de contact avec les sciences morales, politiques et sociales (1).

Le 8 décembre 1864, Pie IX se décida à faire paraître l'acte doctrinal le plus considérable de son pontificat, après la proclamation de l'Immaculée Conception, et avant les Constitutions du Concile du Vatican. C'était la célèbre encyclique *Quanta cura*, suivie du *Syllabus*, ou catalogue des erreurs modernes, avec renvois précis aux allocutions consistoriales, brefs et encycliques pontificales, où elles avaient été dénoncées la première fois.

Nous ne savons si M<sup>sr</sup> Parisi collabora à la rédaction de cette pièce capitale. Mais il est aisé de savoir

(1) Cf. *Louis Veuillot*, III, p. 493 ; le *Cardinal Pie*, II, p. 173. Une lettre pastorale de M<sup>sr</sup> Gerbet sur diverses erreurs du temps présent (juillet 1860) et des notes demandées à M<sup>sr</sup> Pie, vers la même date, par M<sup>sr</sup> Fioramonti, servirent de base aux travaux d'une Commission romaine instituée par le Pape pour dresser le catalogue en projet.

l'impression qu'il en ressentit, par l'empressement qu'il mit à publier les enseignements du Pape, et par les conséquences qu'il en tira pour la révision de ses propres écrits.

## I

Les prétentions gallicanes de quelques Ministres de Napoléon III se sentirent-elles menacées par l'exposé doctrinal que Pie IX venait d'adresser au monde catholique ? Ou M. Baroche voulut-il simplement rester fidèle aux traditions tracassières et désuètes, codifiées dans les Articles organiques ? L'Encyclique *Quanta cura* accordait aux fidèles la faveur d'un Jubilé pour l'année 1865. Le garde des sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, autorisa la publication, dans l'Empire, de cette partie du document pontifical ; mais il défendit aux évêques d'imprimer et de promulguer le reste.

« Votre Grandeur, disait il, dans une circulaire aux évêques (1<sup>er</sup> juin 1865) comprendra que la réception et la publication de ces actes, qui contiennent des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire, ne sauraient être autorisées. »

M<sup>sr</sup> Parisis résolut aussitôt de passer outre à cette interdiction, qui méconnaissait si étrangement les droits de l'Eglise enseignante. Mais il voulait faire précéder ses réclamations d'une instruction pastorale, qui préviendrait les malentendus si fréquents en pareille circonstance.

« Il m'eût été facile et naturel, écrit-il à Louis Veuillot, de me jeter à la tête des premiers assaillants ; mais alors il eût fallu prendre comme eux les armes rouillées, tirées de l'illégalité des Articles organiques, de l'incompétence du Conseil d'Etat en fait de religion, ou tout au plus des droits généraux de la liberté de l'Eglise. Mais je trouvais que tout cela était bien vieux depuis M. de Cormenin et que ce n'était plus à la hauteur des questions posées par l'encyclique *Quanta cura*. Or, pour faire autre chose, il fallait du temps. Malheureusement j'en avais peu, à

cause des dérangements nombreux et obligés du nouvel an... »  
(4 février 1865).

Il commença par annoncer au Ministre qu'il se proposait de faire connaître selon son pouvoir, au clergé et aux fidèles de son diocèse, les pièces dont Son Excellence avait cru devoir interdire la publication canonique. De fait, un libraire reçut l'ordre de les faire parvenir à tous les curés du diocèse, texte latin et traduction française.

Puis il essaya de faire comprendre à tous les hautes raisons qu'il avait de ne pas cacher un enseignement doctrinal qui lui apparaissait comme un dépôt sacré. C'est l'objet de sa belle instruction pastorale sur la *Vérité divine*. Il avait eu d'abord l'intention de la réserver pour le Carême. Mais les circonstances le décidèrent à l'envoyer et à la faire lire sans retard (18 Janvier 1865). Il lui sembla qu'à cette heure il importait de fixer bien des idées incertaines et de dissiper bien des erreurs étranges.

Après avoir établi l'existence d'une Vérité supérieure, infaillible, immuable, il montre que l'homme, créature raisonnable, a le devoir, pour atteindre sa fin dernière, de connaître cette vérité et d'en faire la règle de sa conduite. La Vérité divine s'est incarnée et est apparue dans le monde. Elle continue d'y rayonner par l'Eglise, confiée aux apôtres, et surtout par Pierre, chef de cette Eglise. Là est la colonne et le fondement de la Vérité. Les impies, les indifférents, les lâches forment contre elle, à travers les siècles, une armée formidable. Mais l'Eglise a toujours tenu tête à ses adversaires, et leur a répondu comme les apôtres Pierre et Jean : Jugez vous-même si nous devons vous obéir plutôt qu'à Dieu.

Sans doute, des personnages importants jugent parfois que la manifestation de cette Vérité souveraine peut offrir des inconvénients humains, eu égard à la disposition des esprits et à la nature des circonstances.

« Mais, écrit l'évêque, ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que le plus grand des inconvénients, celui qu'il faut éviter toujours à tout prix, serait l'altération de la Vérité divine par une concession quelconque qui lui fût contraire. Sur cela l'Eglise professe et pratique, depuis plus de dix huit cents ans, ces paroles de l'Apôtre : *Non possumus aliquid contra veritatem, sed pro veritate* : nous ne pouvons rien faire contre la Vérité, nous ne pouvons agir que pour elle.

« Ah ! N. T. C. F., s'écrie-t-il, comprenez encore une fois, nous vous en conjurons, les devoirs de tous vos pasteurs à tous les degrés. Pour les âmes, pour une seule âme, nous pouvons et souvent nous devons être prêts à tout sacrifier, nos biens, nos familles, notre repos, notre santé, notre vie, tout : *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* ; tout, excepté la Vérité divine, et la vérité, dit saint Augustin, comprend la justice.

« L'Eglise qui, jusque-là, nous pousse à tous les sacrifices, nous arrête ici ; elle s'arrête elle-même ; et si on lui demande d'effacer par une connivence quelconque un mot de cette Vérité éternelle, elle ne peut plus rien. Vainement ses entrailles maternelles s'émeuvent, son amour de mère est vaincu ; Elle pleure, elle souffre, elle prie, mais elle n'accorde rien, parce qu'elle ne le peut pas : *Non possumus aliquid contra veritatem*.

« On lui dit : Mais ce sont d'impérieuses circonstances qui le veulent, mais ce sont des puissances amies qui vous y engagent, mais c'est pour faire cesser ou prévenir d'immenses malheurs qu'on vous en supplie ! Voyez vos églises profanées, vos prêtres exilés, vos couvents dévastés, les âmes exposées, délaissées, égarées ; Eglise de la paix et du salut, ah ! pour écarter tant de malheurs, accordez ce seul mot qu'on vous demande. Et l'Eglise se confond alors dans sa douleur, mais elle continue à répondre : Je ne puis rien de contraire à la Vérité divine : *Non possumus aliquid contra veritatem*.

« Et voilà dix huit cents ans passés que les diverses puissances de ce monde se sont succédées pour lui arracher ce mot, et depuis dix huit cents ans on n'a pas pu le lui faire prononcer ; et l'on a vu, dans le cours des siècles, tantôt l'anarchie populaire et tantôt le despotisme vainqueur la terrasser, pour ainsi dire, aux yeux de l'univers, et, plaçant sur son sein virginal leur pied triomphant, lui demander une parole de mensonge ou, du moins, un silence d'adhésion à leurs projets injustes ; et toujours, et à toutes les époques, l'Eglise, libre ou opprimée, leur a répondu : Non, je ne le ferai pas ; non, je ne puis pas le

faire ; non, je ne puis ni démentir, ni taire la Vérité divine.  
*Non possumus aliquid contra veritatem. »*

Et il conclut :

« Donc, N. T. C. F., sans rien spécifier ici, mais aussi sans rien retrancher, nous déclarons, par ces présentes, adhérer de cœur et d'esprit, dans la plénitude de notre intelligence et de notre volonté, à tous les enseignements du Siège apostolique et voulons que tous les fidèles dont nous avons la charge y adhèrent avec la même sincérité de foi, parce que, dit saint Augustin, c'est dans la chaire de l'unité que Dieu a placé la doctrine de la Vérité.

« Mais nous entendons bien qu'aucun de nous ne retranchera rien pour cela de ses devoirs de Français ; bien persuadé que les enseignements de l'Église, compris dans leur vrai sens, loin d'ébranler nos institutions, les affermissent, et les fortifient au contraire, puisqu'ils y introduisent tous les éléments vraiment conservateurs (1). »

Telle est cette instruction pastorale, à la fois ferme et habile, courtoise et intransigeante, qu'il adressa au Ministre des cultes, lui demandant de la lire et de vouloir bien remarquer :

« 1<sup>o</sup> Que, du côté de l'Encyclique, il s'agit beaucoup moins du fait que du droit, c'est-à-dire des vrais principes au point de vue de la vérité révélée. Ce n'est pas à Son Excellence M. le Garde des Sceaux que je me permettrai d'expliquer la portée de cette différence. A Rome, le Pape tolère et même protège les Juifs. S'ensuit-il qu'il doive doctrinalement mettre le Talmud au niveau de l'Évangile ? Évidemment non. Or dans la bulle *Quinta cura*, comme dans le *Syllabus*, tout est doctrinal et même dogmatique. Cela posé, Votre Excellence voudrait bien comprendre :

2<sup>o</sup> Que, pour nous, le dogme, ce n'est pas une simple opinion que l'on puisse prendre et quitter à son gré, c'est la vérité divine elle-même, éternelle, souveraine, immuable comme Dieu.

« Conséquemment, demander, même aux simples fidèles, de

(1) M. III, p. 149. L'évêque de Langres avait écrit, en 1845, une Lettre pastorale sous le même titre. Elle diffère beaucoup de celle de 1865.

la contredire, et demander aux Pasteurs des âmes de la cacher, c'est demander l'impossible, puisque ce serait le sacrifice du salut éternel ; en sorte qu'un gouvernement qui s'engagerait dans cette voie par des prohibitions publiques s'exposerait à la malheureuse alternative, ou de persécuter ou de reculer. On ne peut pas en douter après la lecture de mon Instruction pastorale. »

Malheureusement M. Baroche ne trouva pas dans son entourage un conseiller capable de lui montrer l'anachronisme qu'il commettait. Que ne suivit-il les sages avis que M<sup>sr</sup> Parisis lui donnait en terminant ? : « N'était-il pas plus simple de laisser les choses suivre leur cours naturel, sauf, si on l'eût jugé utile, à prier les évêques, par une circulaire confidentielle, de veiller à ce qu'il ne soit donné à ces actes pontificaux aucun commentaire capable d'agiter les esprits ? Tout serait fini depuis longtemps sans bruit, et les institutions impériales en eussent été plutôt affermies qu'ébranlées (1). »

A la vue du retentissement que l'Encyclique et le *Syllabus* avaient produit dans le monde entier, M<sup>sr</sup> Parisis soulignait, dans une lettre à Louis Veillot (2), l'importance que toute question religieuse prenait dans les préoccupations contemporaines.

« C'est toujours, écrivait-il, un magnifique phénomène de la grâce d'avoir contraint cette société abrutie à s'occuper passionnément, quoiqu'en divers sens, des plus hautes questions théologiques.

« A bien dire, et en regardant aux sommets, il n'y a qu'une affaire en ce moment : le temporel du Pape, et il n'y a qu'une étude, son Encyclique (3). »

(1) M. III, p. 154.

(2) 4 février 1865.

(3) Au sujet de la fameuse brochure : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre* dans laquelle M<sup>sr</sup> Dupanloup avait, par une interprétation bénigne du *Syllabus*, essayé de détourner le coup qui frappait ses amis, M<sup>sr</sup> Parisis écrit dans la même lettre : « Le carillon sonne partout en l'honneur de la publication de M<sup>sr</sup> d'Orléans, que le Nonce vient de louer presque officiellement et sur laquelle les théologiens froncent le sourcil. Je crains bien que cette division

## II

On sait la consternation qui accabla Montalembert à l'apparition du *Syllabus*. Il eut le mérite de garder le silence et de ne pas protester publiquement contre l'Encyclique. Il offrit à Dieu, suivant ses propres paroles, « le sacrifice de son âme navrée et de sa carrière deux fois brisée ». Mais il se crut victime de l'ingratitude et de l'injustice ; et « plus fidèle que jamais à la liberté, plus convaincu que jamais de sa souveraine nécessité pour le triomphe de la vérité, il garda ses indestructibles convictions » (1).

Qu'on rapproche cette attitude de celle de M<sup>gr</sup> Parisi, et l'on jugera de la distance qui séparait, après quinze ans écoulés, ces anciens compagnons d'armes.

Comment, partis du même point, se sont-ils trouvés un jour aux pôles opposés de la pensée et de l'action catholiques ? (2).

Dès 1847, au moment de leur confiante intimité, on pouvait noter des divergences entre l'un et l'autre. Esprit pondéré, soucieux de précision, habitué à l'exactitude théologique, l'évêque prenait soin de placer, aux bons endroits, les réserves et les distinctions nécessaires. Il était entouré de conseillers doctes et prudents qui marquaient le point extrême des concessions qu'on ne pouvait dépasser sans péril. Ancien disciple de Lamennais, impressionnable et vibrant, le noble comte se laissait emporter quelquefois par sa fougue

intestine qui commence ne finisse par devenir le plus gros de l'affaire. Il est bien probable que le Saint-Siège n'interviendra pas, à moins que le système d'interprétation ne devienne trop explicite. »

(1) Cf. LEGANUET, *Montalembert*, II, pp. 391 et 394.

(2) Montalembert écrivait à Poisset, le 26 décembre 1866, à propos d'une tentative de réconciliation avec L. Veuillot : « Sur quel point serons-nous d'accord pour défendre la religion et la société ? Je défie qu'on m'en cite un seul. Nous n'avons les mêmes convictions, les mêmes espérances, les mêmes répugnances sur rien, ni sur le rôle de la papauté, ni sur l'influence du clergé, ni sur l'éducation, ni sur la liberté, ni sur la royauté, ni sur la littérature, ni sur le ciel, ni sur l'enfer » (Ibid., p. 418).



oratoire ; et les appréciations outrées abondent, à toutes les époques dans sa correspondance.

Sous l'empire d'une foi vive, et par suite d'un concours de circonstances favorables, les tendances romaines s'accroissent chez l'un ; les influences qui s'exercent sur l'autre, les milieux qu'il fréquente, la ligne politique qu'il choisit l'éloignent, sinon du Pape, au moins de la cour pontificale, et le rejettent vers une forme de gallicanisme.

L'Eglise n'est pas une mineure, a-t-on dit, et c'est une attitude difficile à soutenir que de s'en faire le conseiller sans mission (1). Une telle présomption n'est jamais venue à la pensée du prélat, absorbé d'ailleurs par les devoirs de sa charge. La courtoisie des avis donnés par le brillant orateur à ses chefs hiérarchiques dissimule mal leur caractère impérieux. Sa loyauté naturelle, sa religion profonde le sauvent de la révolte ; mais il mesure sa soumission à l'Eglise, qui l'a blâmé, dit-il, désavoué, trompé.

Ces deux carrières si différentes apparaissent comme deux lignes, d'abord parallèles, ou ne s'écartant légèrement l'une de l'autre que pour se rencontrer à nouveau ; puis s'engageant tout à coup dans des directions tellement divergentes que le regard a peine à les embrasser du même coup d'œil.

*Le Syllabus* a déconcerté et abattu Montalembert. Il a été pour M<sup>gr</sup> Parisi l'occasion de faire un sévère et loyal examen de conscience. Après avoir donné son adhésion pleine et entière à l'Encyclique du 8 décembre 1864, il s'est demandé si des esprits pointilleux ne pourraient pas opposer ses écrits de 1844 et de 1846 à sa récente profession de foi.

« Hélas ! écrivait-il le 9 février 1865, c'est ordinairement le danger des écrivains qui ont à défendre la vérité, seulement dans un certain sens, de ne voir que l'erreur particulière qu'ils combattent et de dépasser le but.

(1) *Don Guéranger*, II. p. 133.

« Oserai-je rappeler que saint Augustin lui-même, ce génie si vaste, si pénétrant et si ferme, ayant à combattre les Pélagiens, fournit, douze cents ans plus tard, des armes à l'erreur contraire, celle des Jansénistes ?... »

« Assurément, si ce grand docteur eût prévu l'abus qu'on pouvait faire de ses paroles, il n'eût pas manqué de mettre certains tempéraments à celles dont le sens pouvait être outré. Ou bien, si les Jansénistes fussent nés avant sa mort, il aurait ajouté quelques chapitres au livre si profondément instructif de ses *Rétractations* (1). »

M<sup>sr</sup> Parisis se crut obligé, lui aussi, à la fin de sa carrière, de relire les brochures célèbres qu'il avait écrites avant 1848 et de voir si elles ne renfermaient rien de contraire aux enseignements pontificaux. Sa conscience lui en faisait un devoir d'autant plus strict que les questions soulevées à cette époque, et qu'il n'avait pas craint d'aborder en public, étaient plus graves, plus délicates et plus neuves.

Sans doute, il s'était entouré alors de toutes les précautions exigées par la plus scrupuleuse orthodoxie. Sans doute, il avait pris soin de répéter, dans le titre même de la plupart de ces opuscules, qu'il envisageait les libertés modernes, non au point de vue doctrinal, mais « au point de vue constitutionnel et social ». Mais les lecteurs superficiels n'y regardent pas de si près, et bien des fois, même avant le *Syllabus*, on lui avait attribué, « les uns avec malice, les autres très consciencieusement » (2), des opinions qui n'étaient jamais entrées dans son esprit.

(1) S., Note finale.

(2) *Cas de conscience*, 2<sup>e</sup> édition, p. 6. — Veut-on une autre preuve de la façon sûre dont M<sup>sr</sup> Parisis appréciait des questions analogues à celles dont il s'était occupé dans les *Cas de Conscience* ? En 1861, un de ses anciens professeurs du Grand Séminaire de Langres, l'abbé Léon Godard (Tome I, p. 261) avait composé un livre sur les Principes de 1789 et en avait envoyé des épreuves à son ancien évêque. Celui-ci remarqua aussitôt les lacunes de l'ouvrage et les illusions de l'auteur. Mais les corrections ne purent se faire; et le pauvre abbé fut mis à l'index.

(Lettres de mars, avril et août 1861).

Le 1<sup>er</sup> avril 1863, il écrivait à Louis Veuillot, non sans quelque humeur :

« Je viens de voir encore dans le *Monde* que les catholiques libéraux m'attribuent de la prédilection pour le système politique de la liberté de conscience. Quand on me lit attentivement, on voit bien que je l'ai seulement accepté comme un fait dont je prétendais tirer profit pour la liberté de ma foi : mais à force de dire que cette acceptation était sincère, j'ai pu donner à croire que j'aimais ce système en lui-même et pour lui-même ; tandis que toujours je me suis borné à dire : telles circonstances étant données, je le préfère comme un moindre mal. »

Pour dissiper tout malentendu, prévenir tout scandale « sur le plus léger point », et tranquilliser son âme, il résolut donc, en 1865, de donner une nouvelle édition des *Cas de conscience* publiés en 1847.

En examinant de près ces 330 pages, il lui sembla qu'elles étaient plus actuelles que jamais ; que, mises au point, elles pouvaient éclairer bien des esprits sur des questions très nettes en théorie, très complexes en pratique ; mais que la situation politique s'étant profondément modifiée, il y avait lieu de supprimer les parties caduques, et d'ajouter les développements exigés par les circonstances.

#### A. — CE QU'IL CONVIENT DE SUPPRIMER DANS LES « CAS DE CONSCIENCE ».

Écrit sous la Monarchie de Juillet, cet ouvrage suppose connus un état social, des lois et des habitudes qui sont déjà loin de nous.

« Tous mes raisonnements, écrit M<sup>sr</sup> Parisis en 1865, étaient puisés dans la Charte, placée alors à la tête de nos lois, et devaient tenir compte du gouvernement des majorités, sur lequel reposait tout le régime.

« Mais ce qui les rendait alors très intelligibles et même très intéressants est précisément ce qui les rend aujourd'hui très difficiles à saisir dans leur sens véritable.

« Nous sommes si loin des libertés constitutionnelles qui régnaient sous Louis-Philippe, qui seules me permettaient d'écrire comme je l'ai fait, et par lesquelles seules nous pouvions nous affranchir de ce monopole universitaire qui corrompait l'esprit et le cœur des jeunes générations, et obtenir pour l'Eglise le droit d'ouvrir des maisons d'éducation ayant pour base des croyances pures et une discipline vraiment chrétienne !

« Depuis plus de douze ans que la France est assouplie au joug de l'autocratie et que ce qu'on appelle encore les pouvoirs publics ne sont plus guère que les rouages dociles d'une seule machine à qui le mouvement est imprimé par une seule main souvent aussi mystérieuse qu'irrésistible, nous n'avons plus l'idée de ce gouvernement constitutionnel dont la force résidait dans les majorités, dont les majorités étaient formées par l'opinion, qui elle-même se formait en grande partie par l'influence de la presse.

« C'est pour cela que nous écrivions : c'est pour cela que particulièrement j'ai écrit, que j'ai réclamé publiquement nos droits à la liberté d'enseignement et à toutes les libertés de l'Eglise : que j'ai pu faire au gouvernement appelé alors le pouvoir exécutif des remontrances sévères sur ce qu'il ne nous donnait pas ce qui nous était dû...

« Un autre point capital et qu'il est aussi très difficile de saisir et d'apprécier aujourd'hui, c'est celui-là même qui fait la base de tous mes raisonnements ; c'est la liberté promise également à tous par la charte de 1830.

« Comme la liberté des Cultes est en soi condamnée par l'Eglise, et que la liberté de l'Enseignement tient essentiellement à celle des Cultes par les doctrines, c'était en apparence, pour un évêque, une position délicate, sinon même dangereuse et fautive, que d'invoquer ce système. »

Cette position délicate, M<sup>sr</sup> Parisis ne craignit pas de la prendre. Ce droit commun qu'on lui objectait, parce qu'on supposait qu'il était contraire à ses principes, il l'invoqua pour la défense de l'Eglise. Et tout de suite, par là, il se trouva très fort.

Mais cette tactique n'était-elle pas dangereuse ? Et par horreur des entraves que le gouvernement de Louis-Philippe multipliait sur les pas des évêques, l'auteur

des *Cas de Conscience* ne s'est-il pas résigné trop facilement à la suppression de tout *culte public*, de la *religion d'Etat*, du *Concordat* lui-même ? N'a-t-il pas eu l'air de louer comme un bien ce qui n'était qu'un moindre mal, comme un progrès ce qui n'était qu'une nécessité de circonstance ?

Parmi les sept questions que s'était posées M<sup>sr</sup> Parisi en 1847, il y en a trois, en effet, sur lesquelles, en 1865, il a modifié sensiblement sa réponse : ce sont celles que nous venons de signaler. Ailleurs, il a maintenu fermement la position qu'il avait prise dès le début.

1. En fait de *culte public*, il déclarait se contenter, en 1847, des prières faites, au nom de toute l'Eglise, par ceux qu'elle en a chargés. Le spectre du Joséphisme et de l'absorption de l'Eglise dans l'Etat le hantait. Plutôt que de voir la religion devenir un instrument de règne, il tenait l'Etat quitte de tout devoir envers Dieu.

En 1865, il loue, au contraire, l'alliance que comportent les temps actuels entre l'Eglise et l'Etat ; il approuve les hommages officiels que les pouvoirs publics rendent à Dieu dans nos églises (1).

2. Tout en flétrissant les gouvernements athées et impies, l'auteur des *Cas de Conscience* manifestait, en 1847, une vive horreur pour ce qui ressemblait à une *religion d'Etat* dans notre France contemporaine et en trouvait le type le plus complet dans le despotisme du tsar de Russie.

En 1865, il convient qu'une société où la religion catholique serait acceptée officiellement comme règle de gouvernement serait, même dans l'ordre temporel, la plus parfaite et la plus heureuse de toutes ; que c'est un type vers lequel on doit tendre toujours et auquel on reviendra tôt au tard ; qu'il est conforme à l'harmonie des pouvoirs et à l'ordre universel. Il fait même, en passant, l'éloge des Théodoses et des Charle-

(1) *Op. cit.*, p. 97.

magnes de tous les temps, qu'il avait peine naguère à absoudre (1).

3. Et quant au *Concordat*, il en signale les bienfaits plus que les lacunes. Les « Empiètements » du pouvoir civil le frappent moins qu'autrefois, et en attendant que la Providence dispose les choses autrement, si Elle veut le faire un jour, la séparation de l'Eglise et de l'Etat lui apparaît en soi comme un mal et un système erroné (2). Notoirement il a voulu réagir contre les thèses audacieuses de « l'Eglise libre dans l'Etat libre ».

C'est le même sentiment qui lui a dicté un chapitre entièrement nouveau intitulé : *l'Encyclique et la liberté*. Il commence par observer que la diversité des croyances contradictoires ne contribue pas ordinairement à établir le régime de la vérité. La liberté illimitée conduit à l'indifférentisme.

« Il peut arriver, dit-il, et c'est ce qui a lieu de nos jours, que les catholiques, à force de voir l'erreur mise partout au même rang que la vérité, les sectes dissidentes traitées partout avec honneur comme la sainte Eglise de Dieu, sans hésitations, sans réclamations d'aucune sorte, finissent eux-mêmes par les regarder du même œil, ne comprenant ou du moins ne sentant plus ni la grâce qui leur est faite d'être les enfants de l'adoption, ni le malheur de ceux qui marchent dans la nuit du mensonge. Alors c'est le sel de la terre qui s'affadit ; et comme il n'y a plus rien qui préserve, tout tombe dans une corruption inévitable ; alors c'est la lumière elle-même qui devient ténèbres, et comme il n'y a plus rien pour éclairer, tout se mêle et se perd dans un chaos sans fond.

« Lors donc, dit-il, que le Souverain Pontife, défenseur et gardien de la vérité révélée, voit ce système non-seulement consacré par nos lois, mais surtout accepté comme un bien par les enfants de l'Eglise, que dis-je ? mais *préconisé par quelques-uns d'entre eux, et des plus éminents, comme une amélioration dans notre état social*, n'avait-il pas le droit et le devoir de leur dire : Mais non, vous vous trompez, ce n'est pas là le droit chemin, c'est une pente qui conduit à l'abîme (3). »

(1) *Op. cit.*, p. 22. — Cf. *supra*, tome II, p. 236.

(2) *Op. cit.*, pp. 94-98.

(3) P. 103-104 ; 108-109.

C'est à un motif surnaturel de respect pour la Vérité divine et de soumission au Souverain Pontife que l'évêque d'Arras a obéi en modifiant aussi profondément les conclusions auxquelles s'était arrêté l'évêque de Langres. Il croyait qu'en agissant autrement, il serait devenu, « sinon formellement hérétique, au moins grandement coupable en matière de foi » (1). C'est ce qui décida de sa conduite.

Mais dans la solution des *Cas de Conscience* relatifs à la liberté des cultes, à la liberté d'enseignement, à la liberté de la presse et au journalisme, il n'a pas cru devoir s'écarter des principes et des raisonnements sur lesquels il s'était toujours appuyé jusque-là, soit pour régler sa propre conduite, soit pour répondre aux doutes et aux inquiétudes qui lui étaient présentés en ces matières délicates.

#### B. — CE QU'IL CONVIENT DE CONSERVER ET DE RENFORCER DANS LES « CAS DE CONSCIENCE ».

1. Peut-on, en certains cas, accepter et invoquer des lois fondées sur le système de la liberté de conscience et de la *liberté des cultes* ?

Les différents cultes assurément ne méritent pas, à les prendre en eux-mêmes, une égale protection. La liberté totale et démesurée des opinions est funeste à l'Eglise autant qu'à l'Etat. Pie IX ne fait là-dessus que faire écho à Grégoire XVI.

Mais la loi civile ne peut-elle jamais autoriser la liberté des cultes ?

Cette tolérance, répond M<sup>gr</sup> Parisi, peut être légitime de la part d'un prince catholique. Elle est parfois fondée sur des raisons d'Etat. Elle est même commandée souvent par les intérêts de l'Eglise. En de telles occurrences, il ne suffit pas de dire que l'Etat peut, mais qu'il doit, sous peine d'imprudance coupable devant

(1) M. III, p. 151. — Lettre à M. Baroche.

Dieu, s'abstenir de donner à l'Eglise des privilèges qui deviendraient funestes à l'un et à l'autre.

Comme nous touchons ici au nœud de toutes les difficultés qui se présentent dans la solution de ces *Cas de conscience*, l'auteur multiplie les témoignages en sa faveur, afin de montrer que telle est bien la doctrine constante des docteurs et des théologiens (1).

2. Les trente pages consacrées par M<sup>gr</sup> Parisis, en 1865, à la *liberté d'enseignement*, sont peut-être les plus intéressantes de tout l'ouvrage.

Depuis le temps où il essayait d'arracher aux ministres de Louis-Philippe la reconnaissance de ce droit, la loi de 1850, en effet, a été votée, elle fonctionne, on peut en voir les résultats ; lui-même siège au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il est donc bien placé pour apprécier ce qui s'est fait, en France, depuis le début du siècle, en faveur de l'éducation de la jeunesse.

Car, pour faire bien comprendre la nécessité de la liberté d'enseignement, il commence par décrire le monopole universitaire, sur lequel il donne les conclusions de ses observations personnelles. Et elles sont sévères (2).

Puis il expose les raisons pour lesquelles il a demandé la liberté d'enseignement, ce qu'il aurait souhaité, ce qu'il a obtenu (3).

Il répond enfin à cette question brûlante : la loi de 1850 a-t-elle satisfait à nos désirs ?

L'instrument n'est point parfait, répond-il. Mais tel qu'il est, il a rendu des services inappréciables. Le système de la loi de 1850, c'est toujours l'Etat enseignant. Mais il n'enseigne plus seul ; et

« Grâce à ce demi-succès, un très grand bien a été opéré, durant ces quinze années, dans l'éducation de la jeunesse. Nous

(1) C'est ainsi qu'il renvoie à saint Thomas, à Suarez, à Perrone (pp. 117-151). — Cf. L. CHOUPIN, *op. cit.*, p. 317.

(2) P. 32-50. — (3) P. 51-57.



pouvons donc, dans la paix de notre conscience, remercier Dieu de ce qui a été fait (1). »

3. L'auteur n'est pas moins à l'aise pour traiter de la *liberté de la presse*. Il n'a pas de peine à décrire les ravages commis par la mauvaise presse et les suites lamentables d'une liberté illimitée.

Mais il ose croire et il est forcé de dire qu'il pourrait y avoir une situation plus malheureuse encore : ce serait celle où un gouvernement, en possession du droit de censure, ne laisserait la parole qu'à l'erreur et condamnerait au mutisme les organes de la vérité. Il cite comme exemple la Pologne et il en profite pour rendre hommage à la presse catholique de France, qui seule reste debout, comme Esther et Mardochée devant Aman (2).

Mais, tira-t-on, le journalisme catholique ne contèret-il pas, dans l'Eglise de Dieu, le droit d'enseigner ? Et de quelle autorité le tient-il ?

C'est une occasion pour M<sup>sr</sup> Parisis de traiter à nouveau du rôle des laïques dans l'étude et la solution des questions religieuses ; puis de rappeler aux journalistes catholiques les cas où ils peuvent et doivent intervenir (3), et de leur tracer la conduite à tenir quand l'Eglise elle-même se trouve engagée dans quelque grand débat (4). Il termine en disant comment ils peuvent travailler à un accord fécond entre l'Eglise et les sociétés modernes. C'était le sujet brûlant de cette époque.

(1) P. 65. — M<sup>sr</sup> Parisis donne en Note la lettre inédite par laquelle le Nonce l'engageait à siéger au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.  
(15 mai 1850).

(2) P. 80-81. — Tout ce passage est d'une grande vivacité : « Jamais les gouvernements n'ont eu plus de tendances à devenir césariens et jamais les sujets n'ont été plus portés, non pas à l'obéissance, mais à l'adulation du pouvoir... »

(3) Signaler, dans les œuvres publiques, ce qui s'y trouve de contraire à la foi et à la morale ; apprécier les ouvrages catholiques ; combattre l'ignorance religieuse et l'indifférence ; répandre partout les idées chrétiennes ; étudier notre glorieux passé...

(4) M<sup>sr</sup> Parisis indique aux journalistes l'attitude à prendre vis-à-vis du Pape et des évêques ; puis à l'égard des ennemis de la religion.

M<sup>sr</sup> Parisis résume son programme en deux mots : inflexibilité sur les principes, indulgence pour les personnes. Telle pourrait être la devise de l'Eglise à travers les siècles. « Telles sont, en tout cas, pour la France, les conditions de la paix, de la gloire et du salut ».

C'est ainsi qu'arrivé à la fin de sa vie, celui que nous avons appelé le champion de l'Eglise, esprit ferme et pondéré, s'il en fut, soucieux des réalités contemporaines autant qu'intrépide dans l'affirmation de la vérité divine, a essayé de concilier les deux tendances entre lesquelles se partagent les catholiques de son siècle.

Y a-t-il pleinement réussi ? Et peut-on se flatter d'une impartialité absolue, quand on est soi-même en cause et qu'on écrit dans le feu de la bataille ?

Ce qu'il importe, en tout cas, de voir dans cette sorte de testament, c'est d'abord la loyauté d'une conscience décidée à ne reculer, au cours de son examen, devant aucun sacrifice d'amour-propre. C'est le courage avec lequel sont abordés des problèmes à la fois graves, délicats et complexes. C'est enfin la hauteur de vues et la perspicacité, qui démêlent généralement le nœud des problèmes les plus épineux, se gardent de tous les excès et, lors même qu'elles n'aboutissent pas à la solution définitive, la font au moins entrevoir. M<sup>sr</sup> Parisis, nous l'avons dit, marchait ici sur un terrain inexploré. Ceux qui sont venus après lui ont profité de ses recherches ; ils ont rectifié, précisé certaines de ces conclusions. Il lui reste le mérite d'avoir ouvert la voie.

---





*Photoq. de Pierre Petit, Paris*

MG. PARISIS A LA FIN DE SA VIE.

## QUATRIÈME SECTION

---

DANS LE DIOCÈSE D'ARRAS  
(1859-1866).

L'Apogée. — Les épreuves. — Les dernières consolations.

*Les grandes fêtes célébrées à Arras, le 15 juillet 1860, marquent l'apogée de l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Parisis. Leur éclat, les sympathies unanimes dont il y fut entouré, l'essai même d'opposition que lui suscitèrent les autorités officielles, firent de ce jour un triomphe.*

*Les six années qui suivirent furent traversées par une grande épreuve : l'incendie du Petit Séminaire, et illuminées par les joies qu'apportait au vénérable prélat un ministère pastoral toujours laborieux, mais de plus en plus fécond.*

*Après avoir suivi l'évêque d'Arras à travers les dernières étapes de sa longue carrière, nous ne le quitterons pas sans avoir essayé de pénétrer dans l'intimité de son palais épiscopal.*

---



## CHAPITRE XXVIII

### LA BÉATIFICATION DE BENOIT-JOSEPH LABRE

---

- I. — Le pauvre d'Amettes (1748-1783). — Renom de sainteté. — Procès et décret de Béatification.
  - II. — L'Instruction pastorale de 1860 sur le B. Benoît-Joseph Labre.
  - III. — La cérémonie de la béatification à Rome (20 mai 1860).
  - IV. — La grande procession d'Arras. — Préparatifs. — Opposition du gouvernement. — Le triduum. — La grande journée (15 juillet).
- Les Maristes à Amettes.

L'Artois et la Flandre ont toujours été friands de cortèges historiques et de démonstrations religieuses. Il n'est ville ni bourgade qui n'aime à organiser dans ses rues quelque procession, ou quelque marche solennelle, destinée à faire revivre une époque, à honorer un visiteur de marque, à glorifier un héros. Ces goûts traditionnels ont pour source des sentiments variés : une foi sincère, un vif sentiment artistique, un attrait inné pour l'éclat des draperies et des costumes. Et qui oserait dire que ces spectacles luxueux sont inutiles ? En est-il qui soient plus évocateurs du passé ? Il n'est guère, en tout cas, de prédication plus éloquente pour faire passer sur les foules comme un souffle divin et y développer la fierté de la grande comme de la petite patrie.

Aussi, quand il s'agit de célébrer le glorieux pauvre d'Amettes, que l'Eglise venait de placer sur les autels, c'est en vain que les pouvoirs publics prétendirent se réfugier dans une abstention systématique : M<sup>gr</sup> Parisis trouva, pour le soutenir, tout son clergé et tout son peuple derrière lui ; et l'enthousiasme populaire,

sans se préoccuper des résistances administratives, transforma les fêtes de juillet 1860 en une splendide apo'héose.

## I

## LE PAUVRE D'AMETTES.

Blotti dans une étroite vallée de l'Artois, le village d'Amettes n'offrait guère, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que des maisons en torchis, semées au hasard de ses routes sinueuses. C'est là que naquit, le 25 mai 1748, Benoit-Joseph Labre, l'aîné de quinze enfants. Sa famille était modeste, mais d'une grande honorabilité (1). Dès ses premières années, Benoît manifesta un grand attrait pour tout ce qui est renoncement et pénitence. La vie des monastères l'attirait d'une façon impérieuse. A dix-huit ans, à force d'instances, il obtient de ses parents la permission de suivre ce qu'il pense être sa vocation. Il quitte donc ses études latines, et prend le chemin du cloître.

Tour à tour les Chartreux, les Trappistes l'accueillent, l'admirent... et l'invitent à poursuivre son chemin. A chaque déception, le jeune homme, l'âme angoissée mais résignée, s'éloigne, attentif à une seule chose : chercher et faire la volonté de Dieu. Enfin il comprend que cette volonté ne le destine pas à la solitude d'un monastère. C'est au grand jour, loin des couvents, qu'il doit pratiquer les vertus les plus austères : le renoncement au monde, l'abnégation de soi-même, la vie d'oraison, les humiliations de la pauvreté et les rigueurs de la pénitence.

Dès lors, Benoît a trouvé la paix de l'âme, il est heu-

(1) Le père de Benoit-Joseph possédait environ 33 hectares de terre, et une maison de certaine importance. En qualité d'aîné et suivant la coutume boulonnaise, Benoît devait hériter seul des propriétés de son père. De plus, il avait deux oncles prêtres. C'est donc bien volontairement qu'il a embrassé la pauvreté. Il n'a d'ailleurs jamais mendié. Il refusait souvent ce qu'on lui offrait ; et quand on ne lui donnait rien, il se contentait de ce qu'il rencontrait.



reux. Pèlerin perpétuel, il s'en va par les chemins, priant et se mortifiant, offrant au monde une copie parfaite du divin modèle crucifié dans sa chair.

Son corps couvert de haillons, rongé de vermine, est exténué par la fatigue et par les plus rudes macérations ; mais à travers ce corps rayonne une âme que Dieu se plaît, chaque jour, à embellir. Les sanctuaires de la France, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Italie, surtout ceux de Lorette et de Rome, le voient tour à tour. Il passe des journées entières prosterné devant le Très Saint Sacrement. Rien ne le rattache à la terre : sa vie est une incessante prière, souvent une extase. Des milliers de personnes l'ont vu, les bras croisés sur la poitrine, le corps soulevé au-dessus du sol et comme suspendu en l'air, le visage resplendissant d'une vive lumière.

A trente-cinq ans, il meurt à Rome. A peine a-t-il rendu le dernier soupir que le monde qu'il fuyait et qui l'évitait, comme on évite un lépreux, court à lui. *Le Saint est mort !* c'est le cri unanime. Son nom vole de bouche en bouche. On l'acclame, on l'invoque, on se dispute des lambeaux de ses guenilles. La mort elle-même n'ose exercer tout son empire sur ce juste. Vivant, il avait eu le don de prophétie, il avait fait des miracles ; mort, on vient de loin vénérer sa dépouille mortelle, on le prie, on obtient de lui des faveurs inespérées. Son tombeau, véritablement glorieux, devient un centre de pèlerinage.

Son renom de sainteté se répand si rapidement dans toute l'Italie que le Cardinal Vicaire, Marc-Antoine Colonna, donne l'ordre, au lendemain de la mort de ce pauvre étranger, de réunir tous les témoignages sur ses origines, sa famille, sa jeunesse, ses voyages, ses vertus, les faveurs obtenues par son intercession (1).

Le 18 février 1794, Pie VI promulgue un premier décret

(1) Ces faveurs étaient déjà, en 1793, au nombre de 168. Le détail et les preuves s'en trouvent exposés dans le 7<sup>e</sup> volume des procès-verbaux de la cause.

sur la réputation de sainteté de Benoît-Joseph Labre.

M<sup>gr</sup> de la Tour d'Auvergne insiste, le 20 août 1826, pour que le procès de béatification, repris à la suite d'un miracle récent, soit poussé activement.

Le 22 mai 1842, Grégoire XVI promulgue le deuxième décret, sur l'héroïcité des vertus du vénérable serviteur de Dieu.

M<sup>gr</sup> Parisis était à peine arrivé à Arras que, sur la prière du vénérable curé d'Amettes, M. Stanislas Decroix, il se faisait rendre compte de la marche du procès et signait une nouvelle supplique pour que Pie IX lui fit franchir la dernière étape, celle des miracles (27 déc. 1851). Enfin, le 2 juin 1859, le Souverain Pontife donnait son approbation au décret de la Sacrée Congrégation des Rites, déclarant qu'on pouvait, en toute sûreté, mettre au rang des Bienheureux Benoît-Joseph Labre (1). La cause aboutissait, après un délai de plus de 60 ans.

La cérémonie solennelle de Béatification fut fixée au dimanche dans l'octave de l'Ascension (20 mai 1860).

## II

### L'INSTRUCTION PASTORALE DE 1860.

M<sup>gr</sup> Parisis résolut de consacrer, cette année là, son Instruction pastorale au glorieux pèlerin d'Amettes.

« Ce qui nous porte à vous instruire sur cette sainte vie, écrivait-il, c'est que plusieurs la comprennent peu, parce que ses dehors misérables leur répugnent et que son apparente inutilité leur déplaît. »

Aussi tient-il à détruire des préventions qui tendraient à faire repousser le Bienheureux « comme un exemple presque compromettant pour la religion, par cette raison spécieuse qu'il semble antipathique aux idées de la civilisation moderne ».

(1) M. II. pp. 155 et suiv.

M<sup>gr</sup> Parisis s'attache donc à bien faire comprendre le sens de la vie de saint Benoît :

« Il a été, pour ainsi dire, présenté au monde, ou, si vous le voulez, promené dans le monde comme personnifiant en lui, dans un degré suréminent, les vertus austères que le monde de nos jours oublie le plus... Pour l'enseignement et la condamnation de ce siècle, il fallait que tout ce qui est terrestre fût immolé dans Benoît Labre, sans que rien échappât au sacrifice, et il fallait que cette sublime leçon fût donnée en public à ce monde trop distrait et trop léger pour apercevoir les mystérieuses austérités qui se pratiquent dans l'intérieur des cloîtres. »

Aussi Benoît Labre ne fut-il ni un religieux, ni un ermite ; il fut un pèlerin, un pèlerin vivant dans le plus complet dénuement pour l'amour de Dieu.

L'évêque montre alors combien la pauvreté volontaire de ce pèlerin différait de celle de tant de pauvres que l'abjecte paresse engourdit dans les habitudes d'une saleté révoltante, et plonge dans la plus ignoble dégradation morale.

« C'est parce que Benoît Labre se respectait profondément lui-même comme créé dans son âme à l'image de Dieu, qu'il crucifiait sans pitié dans son corps tout ce qui pouvait porter atteinte à la beauté de cette image bénie. Dans cette lutte inévitable et continuelle entre l'esprit et la chair, il ne se contentait pas de tenir sa chair soumise et dépendante, il voulait, pour rendre l'esprit plus libre et plus élevé en Dieu, la réduire à une sorte d'anéantissement en ne s'en occupant que le moins possible et en ne lui accordant que rigoureusement ce qu'il lui fallait pour ne pas mourir.

« Oh ! non, il n'était pas de ceux qui laissent leurs membres s'engourdir dans une nonchalance dangereuse. A quelles dures fatigues ne les a-t-il pas soumis, et par ces continuels pèlerinages qu'il faisait toujours à pied à travers tous les temps et tous les chemins, et par ces longues prostrations de la prière qu'il continuait durant des journées entières aux pieds des autels, sans interruption, sans mouvement et sans appui, et enfin dans ces vêtements même que ni les ardeurs de l'été, ni les rigueurs du froid, ni les pluies glaçantes dont ils étaient souvent péné-

trés, ne lui firent jamais changer par un motif de soulagement, mais qu'il gardait jour et nuit tels quels, jusqu'à ce que, ces pauvres habits finissant par tomber en lambeaux, la sainte modestie lui fit une loi d'en accepter d'autres. »

Sa vocation fut d'être un pèlerin, c'est-à-dire de n'avoir ici-bas aucune demeure lui appartenant à aucun titre. Les religieux, les anachorètes ont au moins leur cellule, leur grotte. Ils possèdent plus ou moins les avantages et la sécurité du chez soi.

« Le chez soi, ce lieu qu'aucun autre ne remplace, où l'on ne dépend de personne, où l'on sent que l'on s'appartient, où l'on se repose tout entier, où l'on jouit pleinement du droit souverain de sa liberté personnelle, le chez soi, Benoît Labre, depuis la sortie de la maison paternelle, ne l'a jamais connu... »

Mais cette vocation de pèlerin, pleine d'héroïsme, n'est-elle pas aussi remplie de dangers ? Contre ces dangers, Benoît sut se défendre par son humilité, qui fut tout à la fois la sauvegarde et la démonstration de ses autres vertus, comme elle en était le lustre et le parfum.

« Benoît était jeune, il n'était pas dépourvu de grâces naturelles, sa douce modestie ajoutait à ses traits de nouveaux charmes et sa vertu lui attirait des démonstrations quelquefois excessives. Où se seraient arrêtés ces sentiments enthousiastes, et comment y eût-il toujours résisté dans son isolement, s'il ne se fût comme enveloppé d'un manteau d'ignominie pour les arrêter et les refroidir ?

« Eh bien ! conclut M<sup>re</sup> Parisis, c'est à notre siècle si dégradé par ses propres œuvres et cependant si enflé de lui-même, que la divine Providence présente Benoît Labre, humble, au contraire, parce qu'il est grand, et grand parce qu'il est humble ; humble dans sa pensée parce qu'il est grand dans sa foi, et grand dans ses vertus parce qu'il est humble dans toutes ses prédilections. »

L'évêque termine en discutant le reproche qu'on adresse parfois au Bienheureux d'avoir été inutile au monde.

« Benoît Labre fut inutile au monde ! A peu près comme le phare resplendissant la nuit sur les rivages est inutile aux navigateurs.

« Vous n'oseriez pas dire que ceux-là sont inutiles au genre humain qui lui enseignent par la parole les vérités du salut : vous savez bien que ces vérités sont au monde moral ce qu'est la lumière du jour au monde visible ; comment donc aurait-il été inutile, celui dont la vie entière a été une prédication publique, vivante et agissante, de ces mêmes vérités pratiques, dans ce qu'elles ont de plus héroïque et de plus sublime ?

« Un des prétextes que le monde nous oppose quand nous lui rappelons les devoirs évangéliques, c'est qu'il est plus facile de les prêcher que de les accomplir, et cela est vrai. Or, maintenant, voilà un prédicateur qui les prêche en les pratiquant, qui les recommande même beaucoup plus par ses actions que par ses paroles...

« Et une pareille existence aurait été inutile au monde ? Mais depuis quand les grands exemples sont-ils inutiles au bien ? Est-ce que les œuvres de génie sont inutiles au talent ? Est-ce que les actions d'éclat et d'intrépidité sont inutiles au courage militaire ? Comment donc le spectacle de la plus austère et de la plus pure sainteté serait-il inutile à ceux qui doivent, sous peine de périr, pratiquer les vertus chrétiennes ? Et ceux-là, est-ce que ce ne sont pas tous les chrétiens ? »

### Le matérialisme envahit le monde :

« ... Tout pour le corps, rien pour l'âme sinon ce qui se rapporte au corps ; tout pour la jouissance, rien pour la vertu ; tout pour l'homme, rien pour Dieu. — Eh bien ! c'est à ce monde totalement oublieux de vrai bien, parce qu'il est « captivé par les fascinations de la bagatelle », que le Seigneur Dieu présenta un modèle qui rappelle et rétablit la vérité des choses en faisant précisément et rigoureusement tout le contraire. En lui, en Benoît Labre, rien, absolument rien pour le corps, rien pour la terre, rien pour la jouissance, rien pour le monde ; tout pour l'âme, pour la perfection intérieure, pour le ciel, pour Dieu. »

Ce mandement de M<sup>gr</sup> Parisi, une des pages les plus fortes qui aient été écrites sur saint Benoît Labre, prépara les esprits aux fêtes incomparables qui devaient se dérouler quelques mois plus tard dans la ville épiscopale.

## III

## LA BÉATIFICATION.

Le 20 mai devait avoir lieu, à Rome, la solennité de la béatification. Monseigneur, dont la santé redoutait les longs voyages, hésita longtemps à se rendre dans la Ville éternelle. Peut-être n'aurait-il pas suffi, pour le décider, des pressantes invitations de son ancien vicaire général, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, qui trouvait que les fêtes seraient incomplètes, si l'évêque diocésain y manquait. Celui-ci consulta Pie IX lui-même :

« Le Saint-Père, écrit-il à M<sup>lle</sup> Elise Veillot, a daigné me répondre qu'il le désirait, et malgré ma profonde répugnance personnelle, je m'y résigne (1). »

Une petite colonie de diocésains l'accompagna dans ce voyage. C'étaient, M<sup>sr</sup> Scott, M. Eugène Dumetz, ancien supérieur de Saint-Bertin, M. Decroix, curé d'Amettes, plusieurs membres de la famille du Bienheureux, trois séminaristes et quelques laïques (2).

Les fêtes qui se déroulèrent à Saint-Pierre furent splendides. Le diocèse d'Arras avait, par des quêtes dans toutes les églises, contribué à couvrir les frais de cette solennité. Les habitants de Rome où le Bienheureux avait passé une longue partie de sa vie, et où son souvenir était resté si vivant, y joignirent avec empressement leurs offrandes.

Une foule immense était accourue et remplissait les trois nefs de la basilique. De mémoire d'homme, disait-on, on n'avait vu un aussi nombreux concours. M<sup>sr</sup> Parisis a raconté lui-même les scènes grandioses auxquelles il avait assisté.

(1) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1860.

(2) MM. François, curé de Chérisy; Paris, curé de Witternesse; Bavière, curé de Villers-Brûlin; Théry, curé de Blessy; les abbés Flajollet, Pillain et Deseille; M. le comte de Nédonchel, M. de la Royère et Arthur Guillemin, qui partait pour s'engager dans l'armée pontificale.

« Quel spectacle que ces quatre mille cierges dessinant dans l'ombre, au milieu des plus somptueux ornements, de longs rubans de lumières et de vastes guirlandes de feu ! Puis, quand après la lecture du bref pontifical proclamant la béatification, le moment fut venu d'abaisser le voile, et qu'au chant du *Te Deum*, au son de toutes les cloches, aux détonations majestueuses du fort Saint-Ange, ce pauvre de Jésus-Christ, couvert de ses hail-lons bénis, apparut bien haut dans une gloire flamboyante, et quand cette immense multitude où se trouvaient, avec tous les rangs du peuple, toutes les sommités de l'Eglise et de l'Etat (1), tomba soudain, par un mouvement unanime, prosternée devant la représentation de cet homme de rien, tant méprisé pendant sa vie, et devant un léger débris de ce corps si misérable et si mal-traité jadis ; en ce moment, nous vous l'avouons, N. T. C. F., une joie ineffable inonda notre âme, des larmes abondantes s'échappèrent de nos yeux, un frissonnement inconnu circula dans tout notre être. nous sentions que Dieu seul régnait alors comme il régnera seul au dernier jour ; et il nous semblait que toutes ces cloches, que tout ce canon, que toutes ces voix répétaient à la terre et au ciel le nom de l'Archange : *Quis ut Deus*, Qui est semblable à Dieu ? Car le Seigneur a vraiment tiré l'indigent de la poussière et le pauvre de l'opprobre, pour le placer parmi les principautés et le faire asseoir sur un trône de gloire (2). »

Le soir, la basilique présentait de nouveau l'aspect féerique de l'illumination du matin. Le Saint-Père y descendit du palais du Vatican, accompagné de tous les cardinaux et suivi des prélats de sa cour et des officiers de sa maison. Il venait s'agenouiller devant le tableau du Bienheureux et en vénérer les reliques. Le postulateur, le P. Virili, s'est alors avancé aux pieds du Souverain Pontife avec M<sup>sr</sup> Parisi, le curé d'Amettes, M. l'abbé Flajollet et le frère Fortuné, ces deux derniers petits-neveux, et une sœur de charité, petite-nièce du Bienheureux.

M. Flajollet offrit au Saint-Père un reliquaire, le curé

(1) On y voyait, entre beaucoup d'autres illustrations, les membres de l'ambassade française avec leur famille, et les officiers de l'état-major de l'armée française d'occupation.

(2) II. p. 229.

d'Amettes la vie et le portrait de Benoît-Joseph Labre, le Frère un bouquet de fleurs. Le lendemain les pèlerins d'Arras furent reçus en audience dans la salle du Consistoire. M<sup>sr</sup> Parisis remercia, en un discours latin, le Pape d'avoir bien voulu accueillir les vœux et les prières de son diocèse et admettre un de nos compatriotes aux honneurs des autels. Le Saint-Père répondit dans la même langue, exaltant l'humilité et les vertus du Saint et assurant que la France et le diocèse d'Arras en particulier auront un puissant protecteur de plus dans le ciel (1).

Quelques jours plus tard, après avoir reçu du Saint-Père une dernière audience, l'évêque d'Arras reprenait en hâte la route d'Arras. Sa joie était grande : toutes ses impressions avaient été celles de l'admiration et de l'édification, et surtout il avait obtenu des reliques très importantes du Bienheureux.

« Nous aurons, écrit-il le 25 mai, une relique considérable ; le chef du Bienheureux Labre ; mais qu'il a fallu d'efforts et de combats (2) ! »

#### IV

#### LES GRANDES FÊTES D'ARRAS.

De retour à Arras, M<sup>sr</sup> Parisis prépara activement la fête de la translation des reliques du Bienheureux. Dans un mandement du 2 juin, il montra combien il était légitime que l'Église, comme les autres sociétés humaines, célébrât ses héros :

(1) A cette audience se trouvaient, outre les personnages déjà nommés. M<sup>sr</sup> Haffreingue, accompagné de M. Clabaut et de M. Wallet, venus pour représenter l'ancien diocèse de Boulogne, dont Amettes faisait partie avant le Concordat ; — MM. Hamain, Debette et Clément Druon, élèves du Séminaire Français à Rome.

(2) « Quelle jouissance pour la foi à la vue de ces ossements précieux, dont le Saint-Siège a bien voulu nous enrichir, dont l'authenticité ne saurait être plus certaine pour nous, puisque nous les avons vu, de nos propres yeux, extraire du pauvre cercueil dans lequel ils reposaient depuis 77 ans ; ces ossements que nous avons touchés avec tant de respect, en pensant que c'étaient ceux d'un élu dont l'âme est au ciel, et qu'ils iraient un jour l'y rejoindre pleins de vie ». M. II, 223.



« Les grands hommes de l'Église, écrit-il, ce sont les saints ; elle n'en connaît pas d'autres ; parce que, bien au-dessus de tous les autres mérites, elle place la vertu, et que la vertu, à ses yeux, la seule pour laquelle elle brûle son encens, c'est la vertu complète ; la vertu dans son harmonie pure avec tous les points de la morale, la vertu dégagée de tout alliage et pratiquée jusqu'à la perfection. Or cette vertu s'appelle la sainteté : elle n'a pas d'autre nom. »

Là se trouve la véritable grandeur et une gloire justement méritée, parce qu'elle est acquise au prix d'une éclatante victoire.

« Victoire sur le monde et ses enivrants attraits, victoire sur l'enfer et ses tentations ténébreuses, victoire sur la nature et ses incessantes sollicitations ; victoire non pas d'un jour, mais de tous les jours de la vie jusqu'au dernier soupir ; victoire non pas contre un adversaire d'occasion qui sera demain votre ami, mais contre des ennemis implacables, contre les seuls vrais ennemis du bien et contre tous à la fois, contre ceux du dehors et ceux de l'intérieur, contre ceux qui menacent et ceux qui caressent, contre ceux qui enivrent et ceux qui découragent ; enfin, victoire non pas incertaine et sujette à des revers, mais définitive, absolue, éternelle (1). »

Le programme comportait un *triduum* avec offices pontificaux et prédications. Le 1<sup>er</sup> jour, dimanche 15 juillet, serait organisée une grande procession dans les rues d'Arras.

Déjà M<sup>gr</sup> Parisis s'était assuré la présence de nombreux évêques aux solennités qui se préparaient. D'autre part, il était entré en relations avec le maire d'Arras, M. Plichon et le préfet du Pas-de-Calais. Il était en droit de croire que ces démarches suffisaient, puisque des processions semblables à Cambrai, à Lille, à Douai, à Boulogne avaient été réglées avec les autorités locales seules. Mais les temps avaient changé. On était en 1860, et le gouvernement devenait de moins

(1) M. II, p. 222.

en moins bienveillant à l'égard de la religion. Le 5 juin, le Ministre de l'Intérieur laissa voir à l'évêque sa mauvaise humeur de ce qu'on n'avait pas sollicité sa permission.

« Je me suis entendu, écrit-il, avec Monsieur le Ministre des Cultes et il a été décidé que cette solennité et le nombreux concours d'évêques qui y sont conviés, ayant été préparés sans le concours de l'autorité civile, celle-ci ne devrait intervenir que pour les mesures d'ordre nécessaires dans la circonstance... »

En même temps, le préfet recevait des ordres qu'il communiquait à Monseigneur. D'après ces instructions, l'abstention des autorités civiles allait jusqu'à priver la procession de toute escorte militaire et de toute musique, malgré le long développement du cortège et l'affluence extraordinaire qui ne manquerait pas d'encombrer les rues (1).

M<sup>sr</sup> Parisis se justifia aussitôt des reproches qu'on lui adressait et se plaignit des mesures fâcheuses qu'on prenait à son égard.

M. Billault, devenu moins susceptible, fit de larges concessions et tout parut s'arranger. On annonça à l'évêque :

« Que les musiques seraient à sa disposition, mais que les troupes et les pompiers, ne fournissant ni haie ni escorte, seraient seulement disposés, s'il y avait lieu, par l'autorité, pour maintenir la liberté et la sécurité de la circulation. »

Cette demi-bienveillance parut suffisante et l'on résolut de faire la procession. Monseigneur écrit aussitôt à M<sup>lle</sup> Morel :

« Je me hâte de vous informer que, de l'avis unanime de mon conseil et de mon chapitre cathédral, *il faut* que la procession ait lieu. — Ainsi c'est moi qui suis poussé et ce sont les habi-

(1) On défendait même de soulever un pavé dans les rues pour y planter un mât ou un arc de triomphe.

tants d'Arras qui me poussent. M. Proyart, entre autres, était comme un lion. Ainsi les rôles sont bien changés ! Mais tous ces Messieurs répondent du succès. Cela me rafraîchit l'âme (1). »

A la fin du mois, nouvelle alerte. Le général de division a consulté, au sujet de la procession, le Ministre de la Guerre :

« La réponse de celui-ci, écrit M. des Billiers, est sévère et décourageante : point de piquet en avant, point de piquet en arrière, point de piquets échelonnés, en un mot, rien. »

Le lendemain, M<sup>sr</sup> Parisis est à Paris. Ne pouvant voir le Ministre de l'Intérieur, il lui écrit. Présomant, dit-il, que la grande manifestation qui se prépare à Arras déplaît au pouvoir, il demande des précisions.

« Je conjure Votre Excellence de me dire formellement si ce refus de concours est un blâme et si le Gouvernement me demande que les fêtes du Bienheureux B. J. Labre soient célébrées seulement dans l'intérieur de l'église.

« Aussitôt que j'aurai reçu votre réponse, M. le Ministre, si elle exprime la volonté formelle que la procession n'ait pas lieu, je retournerai dans mon diocèse et je ferai tous mes efforts pour éviter le scandale d'un désaccord public (2). »

Ce langage si net et si ferme fit réfléchir les Ministres : le jour suivant, tout en regrettant encore que l'assentiment préalable du Ministre des Cultes n'eût pas été demandé, ils priaient Monseigneur de poursuivre ses préparatifs en toute sécurité ;

« L'administration locale, écrit M. Billault, prendra toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et du respect dû à la procession. »

On demanda seulement qu'il n'y eût ni construction d'estrades sur la voie publique, ni sermon ou allocution ailleurs que dans les églises. Le Ministre de la

(1) Lettre du 18 juin 1860.

(2) Lettre du 30 juin.

Guerre annonça à son tour que « la force militaire devrait déférer à toutes les réquisitions de l'autorité civile chargée d'assurer l'ordre et le respect de la procession religieuse. »

La volonté ferme et persévérante de l'évêque d'Arras avait donc conjuré les orages et triomphé de tous les obstacles.

Dans la ville et dans la région, les préparatifs se poursuivaient. Le 14 juillet, le maire d'Arras et le préfet du Pas-de-Calais venaient assurer M<sup>gr</sup> Parisis de leur concours empressé et des dispositions qu'ils avaient prises pour le succès de la grande manifestation.

Un appel, adressé par l'évêque d'Arras à tous les diocèses de France, provoqua çà et là, notamment à Langres, à Nantes, à Metz et à Paris, des offrandes généreuses et de vives sympathies.

Au chef-lieu du diocèse, les travaux préparatoires redoublaient d'ardeur. La ville, ordinairement si calme et si tranquille, était comme secouée, en ces jours, par une grande fièvre d'activité. MM. des Billiers (1), Van Drival et Braure provoquaient et coordonnaient les efforts.

L'idée directrice de toute la procession était à la fois simple et féconde. Un saint nouveau rentrait dans sa patrie, entouré de l'auréole de la gloire céleste, et revêtu d'une incomparable puissance. Les saints, dont le diocèse possède des reliques insignes, viendraient à sa rencontre, pour le recevoir et lui faire honneur. Ils marcheraient devant lui, chacun selon son rang et entouré d'un cortège spécial (2). On les distribua en trois groupes : les patrons des corporations, les saints

(1) A cette occasion, M. des Billiers reçut les insignes de la prélature romaine.

(2) Déjà, depuis deux ans, et par une heureuse prévision, M<sup>gr</sup> Parisis avait donné, aux reliques des saints qui reposaient dans le trésor de sa cathédrale, des châsses nouvelles, décorées avec goût et dignes du dépôt qu'elles devaient conserver. Ce travail fut dirigé par M. le chanoine Van Drival et par M. Epellet, architecte diocésain.

dont les reliques sont conservées à Arras, ceux dont les reliques sont vénérées dans le reste du diocèse.

Les jours qui précédèrent la grande manifestation, arrivèrent de Biangy-sur-Ternoise les reliques de sainte Berthe ; d'Ibergues, celle de sainte Isbergue ; de Marœuil, celle de sainte Bertille ; de Carvin, les glorieux restes de saint Druon ; de Saint-Omer, ceux de saint Bertin, de saint Erkembode et de saint Omer. Dans toutes les localités qui furent traversées, les châsses reçurent les honneurs les plus éclatants. A Arras, elles reposèrent chez des familles connues par leur piété : des chapelles ardentes avaient été préparées pour les y recevoir.

Cependant la cathédrale a été décorée avec une somptuosité incomparable. De longues inscriptions courent en caractères gigantesques sur ses frises revêtues de draperies. Elles ont été choisies par M<sup>er</sup> Parisis lui-même : *Videant pauperes et laetentur. — Castigo cornu meum. — Beati pauperes. — Exsultabunt ossa humiliata.*

Partout, dans la ville, règne une heureuse émulation. Les dames de l'*Œuvre des Eglises pauvres* se dépensent sans compter autour des brancards qui doivent supporter les châsses des saintes reliques. Au Grand Séminaire, il y a un véritable atelier, où les élèves se distinguent par leur ardeur au travail, non moins que par une grande intelligence d'exécution (1).

Voici maintenant qu'arrivent vingt-trois évêques ou archevêques qui ont répondu à l'invitation de M<sup>er</sup> Parisis. Il y a, parmi eux, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, M<sup>er</sup> Dupont des Loges, évêque de Metz, M<sup>er</sup> Clifford, évêque de Clifton en Angleterre, M<sup>er</sup> Valdivieso, évêque de Santiago (Amérique), M<sup>er</sup> Quinn,

(1) C'est au Grand Séminaire que fut préparée la représentation en relief de l'ancienne cathédrale d'Arras, merveille de délicatesse et d'élégance. Les Sœurs du Bon Pasteur firent, pour orner la châsse de la Toussaint, un ouvrage en plumes blanches, si gracieux, si léger, si aérien que le souvenir en est resté longtemps.

évêque de Brisbane en Australie, les évêques de Liège, de Bruges et de Gand (1).

Tout était prêt. L'évêque d'Arras vit se lever l'aurore du 15 juillet avec confiance et allégresse.

La journée fut véritablement triomphale (2).

Dans la matinée, le cardinal Mathieu officie pontificalement à la cathédrale. Cent cinquante élèves du Séminaire chantent, sous la direction de M. Planque, une messe dont il est l'auteur. Cette œuvre magistrale, de style large et grandiose, est exécutée avec beaucoup d'ensemble et d'expression.

Après l'Évangile, M<sup>sr</sup> de Bonnechose, archevêque de Rouen, (3), monte en chaire pour glorifier les saints et le culte des saints. Il le fait avec une force de logique, une richesse d'érudition et une profondeur de vues théologiques dignes de sa renommée (4).

(1) M<sup>sr</sup> de Ségur, chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis, déjà aveugle à cette époque, s'excusa auprès de M<sup>sr</sup> Parisis (3 juillet 1860) : « ... Outre l'inutilité de ma pauvre personne, lui écrit-il, et la fatigue extrême que me causent toujours les solennités, je crains un peu que le bienheureux Labre, qui est fort charitable, ne fasse sur moi ou plutôt contre moi un petit miracle qui serait certainement fort avantageux pour la cause de sa canonisation, mais qui ne le serait pas autant à celle de ma sanctification. Les parcelles de la vraie Croix sont rares et précieuses; puisque la Sainte Vierge m'en a donné une très insigne, je ne veux pas m'exposer à la perdre par le fait de l'un de ses serviteurs. » — « On ne peut que se rendre à de telles raisons » écrivit M<sup>sr</sup> Parisis en tête de la lettre.

Outre les prélats déjà nommés, étaient présents, à Arras, le 15 juillet 1860, les évêques de Saint-Claude, Amiens, Nîmes, Le Mans, Quimper, Chartres, Langres, Angoulême, Poitiers, Saint-Dié, Laval, Beauvais, les archevêques de Rouen, Sens, Cambrai.

(2) Une pluie battante se chargea, le matin, de l'arrosage des rues; à deux heures, on eut un soleil splendide.

(3) M<sup>sr</sup> de Bonnechose était archevêque de Rouen depuis 1858. Préconisé évêque de Carcassonne en 1848, il avait pensé un instant devenir évêque d'Arras en 1851. Il dut s'en souvenir en montant dans la chaire de la cathédrale (voir sa *Vie* par M<sup>sr</sup> Besson, I. 311 et 403).

(4) Par une attention délicate, M<sup>sr</sup> Parisis avait fait préparer de petits reliquaires en vermeil, renfermant chacun une parcelle des ossements du Bienheureux. Après la communion du célébrant, et en signe de communion des évêques entre eux, ces reliquaires furent offerts solennellement, au nom de Sa Grandeur, à ses collègues dans l'épiscopat. M. Proyard, vicaire général, prenait les reliquaires dans un bas-

L'après-midi offert, à près de cent mille Atrébates et pèlerins qui se pressaient dans les rues, le spectacle d'une des plus belles processions qu'on ait jamais vues.

Les vingt-quatre prélats, revêtus de chapes splendides, la mitre en tête et la crosse à la main, sont venus se placer sur l'un des piliers du grand perron de la basilique. Devant eux commence à défiler le cortège, qui n'a pas moins de deux kilomètres de longueur et compte trois mille personnes organisées en groupes. Tout a été prévu et disposé pour que, dans le cours de cette longue marche, il y ait des objets sacrés à vénérer, sans que l'attention puisse être distraite de la pensée principale.

Les musiques de Bapaume, du 18<sup>e</sup> de ligne, du 17<sup>e</sup> bataillon des chasseurs à pied, du collège d'Arras et du 3<sup>e</sup> régiment du génie prêtent leur concours, placées à divers endroits du cortège.

Une garde à cheval, garde d'honneur composée de jeunes gens d'Arras, ouvre la marche. Au petit pas de leurs chevaux, ils viennent se placer devant les évêques, s'inclinent pour recevoir leur bénédiction, et la procession s'ébranle.

En tête, voici la corporation des portelaix d'Arras, en blouse bleue, chapeaux gris à larges bords et rubans blancs, portant une représentation de l'ancien Calvaire d'Arras (1), accompagnée des statues de la Sainte Vierge et de saint Jean. Ils sont suivis par les maçons de Marœuil, sous le patronage de saint Pierre; les jardiniers d'Achicourt (saint Fiacre); les menuisiers et charpentiers (sainte Anne); les cordonniers (saint Crépin); les peintres en bâtiment (saint Luc); les serruriers (saint Eloi), tous portant leurs instruments de travail.

La relique de saint Druon apparaît dans le cadre le

sin de vermeil porté par un séminariste, pour les remettre à chacun des évêques, et M. Lambert, maître des cérémonies du chapitre, prenait dans un bassin d'argent les certificats d'authenticité.

(1) Sur le Calvaire d'Arras, voir les ouvrages de M. Proyard et de M<sup>re</sup> Debout.

plus gracieux. Ce sont des bergers à la démarche simple et recueillie, avec le manteau flottant, les guêtres, la panetière, le long bâton recourbé.

D'autres reliques de saints émergent au milieu de groupes ravissants de jeunes filles ou d'enfants, aux costumes éclatants de richesse et de fraîcheur.

Il y a aussi des groupes d'aspect plus sévère : tel celui des chanoines réguliers de l'ancienne abbaye de saint Eloi : soutane violette, rochet, aumusse noire en belles fourrures (1).

Dans cette profusion de groupes, rien de vulgaire, point de répétitions fastidieuses. Au contraire, tout est noble, distingué, grand comme les souvenirs qu'il s'agit d'évoquer. C'est une variété qui se renouvelle toujours sans s'épuiser jamais.

Mais quel est ce cortège nouveau, plus magnifique que tous les autres ? C'est celui de la Sainte Vierge, représentée sous un titre cher à tous les Aréobates : Notre-Dame des Ardents ou de la Sainte-Chandelle d'Arras : elle est entourée d'une cour brillante ; les élèves des Ursulines et celles du Saint-Sacrement y rivalisent de richesse et de goût.

Au terme de ce long défilé apparaît un char grandiose, ou plutôt un assemblage de nuées, sur lesquelles se dresse la statue du Bienheureux Benoît-Joseph Labre, derrière laquelle marchent quelques membres de sa famille.

Puis vient le cortège des prélats, bénissant les foules remarquablement recueillies qui s'inclinent sous leurs mains consacrées. La joie de M<sup>sr</sup> Parisis est sans mesure, elle rayonne sur ses traits, elle se trahit dans ses gestes, son regard, sa manière de bénir toute pleine d'effusion (2).

(1) L'ancien Chapitre d'Arras figura aussi dans le cortège avec son costume d'été, assez semblable à celui d'aujourd'hui. Le costume d'hiver eût été plus riche ; mais le 15 juillet, il eût formé contre-sens.

(2) Quand passa devant les évêques la chasse renfermant le roche aché de sang de saint Thomas de Cantorbéry, M<sup>sr</sup> Parisis se leva ç.



Sur la Grand'place, le spectacle est saisissant. Toute la procession forme un carré immense dont le milieu est occupé par le chœur de chant et la musique du Génie, et un côté par tous les évêques. Sur un angle de cette enceinte s'est arrêté le char du Bienheureux. Après exécution en faux-bourdon, avec accompagnement de musique, de quelques morceaux préparés par M. Planque, la foule tombe à genoux et reçoit la bénédiction collective de tous les évêques.

Au retour de la procession, M<sup>sr</sup> Parisis voulut remercier les évêques : son émotion était telle qu'il dut s'interrompre plusieurs fois. Son cœur d'évêque tressaillait de voir sa ville d'Arras lui offrir, dans cette fête splendide, le spectacle d'une piété si unanime et si édifiante.

« Nous avons eu ici, écrit M<sup>sr</sup> Pie le 18 juillet, trois jours durant, des solennités sans exemple. Jamais roi n'a été fêté comme ce pauvre volontaire. »

Les cérémonies des jours suivants continuèrent d'attirer les foules à la cathédrale.

Aux vêpres, le lundi, M<sup>sr</sup> Plantier, évêque de Nîmes monta en chaire pour parler sur *la mortification des sens*. Son discours fut improvisé (1). La vivacité de la pensée, une douce véhémence, l'animation du geste et de la parole subjuguèrent l'immense auditoire.

s'adressant aux prélats : « Messieurs, s'écria-t-il, voici la grande relique de saint Thomas de Cantorbéry ! » Et tous saluèrent avec émotion.

Une association pour la défense de la liberté de l'Eglise avait été fondée dans l'Amérique du Sud par l'archevêque de Santiago. M<sup>sr</sup> Parisis fit donner à ce vaillant prélat une relique de saint Thomas-Becket.

(1) Il avait reçu l'hospitalité chez M. Chazaud, receveur-général à Arras et qui avait connu l'évêque à Nîmes. M. Chazaud, le voyant toujours disposé à donner des audiences, concevait de vives alarmes sur le succès de son discours, et ne pouvait souffrir qu'on demandât à lui parler. Cette anxiété le suivit jusqu'au pied de la chaire, mais alors un autre sentiment plus agréable s'empara de son âme : il fut transporté par l'éloquent prélat. Cf. *Vie de M<sup>sr</sup> Plantier*, par J. CLASTRON, II, p. 176). Son discours fut recueilli par M<sup>sr</sup> Chazaud, qui était coutumière du fait à l'égard des allocutions de M<sup>sr</sup> Parisis. L'évêque de Nîmes revit le manuscrit, y fit quelques corrections et le remit à l'évêque d'Arras pour être inséré dans le *Récit des fêtes*.

L'orateur montra que la mortification est glorieuse comme participation directe à l'auguste folie de la croix, comme signe et principe générateur d'un noble caractère, enfin comme soutien des vertus les plus utiles au monde. A ceux qui voient dans la mortification une extravagance, M<sup>sr</sup> Plantier répondait superbement en glorifiant cette sublime folie qui mérite notre respect et conquiert notre admiration.

« Comment, s'écrie-t-il, voilà le soldat du Christ qui marche vaillamment sur les traces de son auguste chef. Il brunit son front aux mêmes soleils, il se noircit aux poussières des mêmes combats. Les bourreaux lui manquent, mais la mortification les remplace. C'est elle qui se charge d'exterminer sa face, de mettre sa chair en lambeaux, de faire couler le sang de ses veines avec les larmes de ses yeux, de reproduire enfin dans son corps la passion du Sauveur et de suppléer ce qui lui manque, à l'exemple de l'Apôtre. Et nous, témoins de ces nobles mutilations, nous pourrions insulter dans le disciple ce que nous adorons dans le Maître ? Ah ! laissons les délicats se révolter de ces blessures ; que les insensés en plaisantent ou s'en indignent, s'ils le veulent ; ils ne sont pas capables de comprendre cette grandeur. Mais nous, à qui la foi révèle la royale dignité de la pénitence, nous devons en vénérer les stigmates sur ceux qu'elle a marqués de son empreinte. Plus ils sont défigurés, plus nous devons les trouver magnifiques. Il est des princes et des généraux devenus fameux pour avoir été dévisagés par le fer des batailles. L'histoire prétend en faire le plus flatteur éloge en les appelant *balafrés* ; pour eux, d'un mot trivial on a fait une expression sublime. Tel doit être le surnom des illustres mortifiés de l'Eglise ; ce sont les glorieux balafrés de l'amour divin. Ils participent à l'adorable beauté du grand Crucifié du calvaire. »

Ce respect plein de vénération pour les héros de la sainteté, tous ne le comprenaient pas. Beaucoup même traitaient Benoît-Joseph Labre avec dédain. On prêtait même à l'Empereur cette parole : « Pourquoi tant d'honneurs rendus à un maniaque ? » L'évêque de Nîmes relève l'injure et s'écrie avec une courageuse liberté :

« Celui que nous saluons aujourd'hui comme un saint, on n'a pas rougi de l'appeler *un maniaque*. Eh bien ! oui, vous avez raison, ce fut un *maniaque*. mais à la façon des Apôtres.... D'autres ont la *manie* d'aspirer à vivre comme des animaux immondes ; Benoît-Joseph eut la *manie* d'aspirer à vivre comme les Anges. D'autres ont la *manie* de dégrader l'âme à l'avantage du corps. Benoît eut celle d'abaisser son corps ou plutôt de le spiritualiser pour mieux relever son âme. D'autres ont la *manie* de rêver constamment de Sybaris et de Capoue ; Benoît-Joseph eut la *manie* de se rappeler avec une fierté simple et pratique qu'un chrétien doit toujours être l'enfant de la Croix et du Calvaire. Méprisez, si vous le voulez, de pareils *maniaques*, mais le ciel les contemple, la foi les vénère, et vous, chrétiens de ce diocèse, vous devez vous estimer heureux d'avoir produit un de ces *sous sublimes* dans un siècle où nous n'avons guère que la *manie* des choses qui font les natures mesquines ou les hommes pervers. »

A M<sup>gr</sup> Pie, évêque de Poitiers, avait été réservé le panégyrique du Bienheureux. M<sup>gr</sup> Parisis lui avait demandé ce discours au nom « de sa profonde sympathie et de son affectueuse admiration ». Il lui avait écrit, à la fin de l'année 1859 :

« Monseigneur, Dieu vous a donné dans un degré très éminent la vertu de la parole : *Vox Domini in virtute* ; et vous en répandez le bienfait, même au-delà des limites de votre diocèse. »

Après lui avoir parlé de la grande fête qu'il projetait en l'honneur du Bienheureux B.-J. Labre, il continuait :

« Je viens vous prier, Monseigneur, de vouloir bien nous donner le panégyrique de cet homme de Dieu. Assurément l'éloge d'un pauvre qui n'a su, en sa vie, que prier et faire pénitence, n'est pas un sujet vulgaire dans un siècle qui n'apprécie que l'utilitaire et le confortable. Je compte donc sur vous (1). »

(1) Dom Guéranger écrivait, là-dessus, à l'évêque de Poitiers : « De grâce, Monseigneur, attaquez le naturalisme par son nom, et montrez que les théories du *Correspondant* ne sont pas assez vastes pour que des existences comme celle du Bienheureux y puissent trouver leur place ».

Cité par M<sup>sr</sup> BAUNARD : *Histoire du Cardinal Pie*, II, p. 83.

M<sup>sr</sup> Pie répondit avec empressement à l'invitation de son vénéré collègue.

Le panégyrique fut digne de la réputation de son auteur (1). Dans la première partie, il montra en Benoît-Joseph l'un de ces types parfaits de la vie pénitente qu'il a été donné au monde de contempler. Nous sommes tous les mendiants de Dieu, explique-t-il ; Jésus-Christ s'est fait lui-même mendiant volontaire ici-bas, et la pauvreté apparaît dans l'Évangile comme le premier pas vers la royale béatitude des cieux. Elle fut la compagne inséparable du Bienheureux dans ses continuel pèlerinages à travers la France et l'Italie. L'orateur raconte en des tableaux pleins de vie et d'émotion les effroyables privations auxquelles Benoît Labre a soumis son corps. Il s'écrie, réfutant une assertion de Renan :

« Arras, Arras, quel grand spectacle tu nous donnes à cette heure ! Qu'ils prophétisent donc, nos lettrés sentencieux et nos beaux discours, qu'ils proclament avec aplomb que *la sainteté est un genre de poésie fini comme tant d'autres ; qu'il y aura encore des saints canonisés à Rome, mais qu'il n'y en aura plus de canonisés par le peuple*. Nous sommes là, vous et moi, et quelques cent mille hommes avec nous, pour attester la canonisation populaire de Benoît-Joseph. »

La seconde partie du panégyrique met en relief l'opportunité de la grande leçon donnée par le Bienheureux. M<sup>sr</sup> Pie trace un vigoureux tableau du naturalisme qui rênêtre le monde moderne.

Or à cette génération qui ne connaît, ne sert et n'adore que la nature, voici que la Providence vient opposer un phénomène inattendu. C'est un homme qui foule aux pieds tous les instincts de la nature, pour ne plus vivre que d'une vie transfigurée par la grâce :

(1) L'évêque de Poitiers, pour ne pas traiter le même sujet que ses vénérés prédécesseurs, dut, sur place, modifier une partie du discours qu'il avait préparé et s'abstint, pour cette raison, de paraître à la représentation d'*Agapè* au Petit Séminaire.

« Et cet homme que notre siècle serait si enclin à ne pas regarder, à dédaigner, à insulter, voici que, bon gré mal gré, notre siècle est obligé de lui prêter son attention. Car enfin, Dieu s'est encore réservé des moyens de se faire entendre; sa voix a des accents qui dominent toujours tous les bruits de la terre. Cet homme, méprisé du monde, le Ciel lui donne pour auréole, les miracles; l'Eglise lui donne pour piedestal, les autels: deux marques de distinction qui réveilleront toujours les esprits, même les plus distraits. Cet homme donc est un signe levé contre le siècle qui l'a vu naître et mourir, et contre le siècle qui le voit renaître et resplendir d'une gloire posthume. Il est un étendard déployé contre les doctrines et les tendances de l'une et de l'autre époque..... Le naturalisme, comme un fleuve qui a brisé toutes ses digues, allait engouffrir la terre. Un humble serviteur de Dieu s'est levé pour repousser le torrent dévastateur. Benoît Labre a planté sur le sol son bâton de pèlerin; le flot s'est arrêté, et le naturalisme a fait un pas en arrière. »

Puis le grand évêque réfute le langage du siècle. En face de celui qu'on appelle un paysan inculte, un vagabond, un mendiant, il fait comparaître ces pauvres d'idées et de convictions, ces misérables de vertus, ces vagabonds de l'ambition et de volupté, ces mendiants de places et de décorations, ces déguenillés de la philosophie. Est-ce bien à eux vraiment de reprocher à Benoît Labre de livrer son corps en pâture aux insectes? « Vermine pour vermine, s'écrie-t-il, celle du corps est-elle plus honteuse que celle de l'esprit? »

Cette éloquence si élevée, mais en même temps si simple, si populaire, conquiert, dès les premières paroles, l'immense auditoire. La voix de l'orateur se faisait entendre dans toutes les parties de la basilique, dominant les bruits et bourdonnements et bientôt imposant le silence le plus complet. Tout de suite, la sympathie s'était établie entre lui et les auditeurs suspendus à ses lèvres. Il était devenu l'âme de cette imposante assemblée. Parfois un frémissement courait comme l'étincelle électrique. On sentait que les applaudissements avaient peine à se contenir.

En souvenir de ces grandes solennités fut publié par la commission épiscopale un *Récit des Fêtes* (1), auquel étaient joints les discours et panégyriques prononcés à la cathédrale.

« J'espère, écrit M<sup>sr</sup> Cousseau à l'évêque de Poitiers, trouver notre Bienheureux correctement imprimé, à mon retour à Angoulême. Quand je dis correctement, je ne veux pas que ce soit trop. Ce qui reproduira le mieux le mouvement et la vie de votre parole improvisée, sera le meilleur. Mais pour deux ou trois traits, *cave canem*. Vous verrez bien ce qui peut se dire sans risque d'être mordu légalement (2). »

En effet, certains passages qui, dans la péroraison du discours, avaient trait à la question romaine et semblaient viser la politique impériale, déplurent au pouvoir.

« On a notifié à l'imprimeur d'Arras qu'il faudra déposer les discours épiscopaux au parquet vingt-quatre heures avant le débit. Cela étant, je traîne en longueur (3). »

Toutefois M<sup>sr</sup> Pie ne se rendit pas aux démarches de M. des Billiers, vicaire général, qui avait négocié pour obtenir la suppression de certains passages du panégyrique. Il eût préféré imprimer son discours séparément des autres, et à ses risques et périls, « plutôt, écrivait-il, que de laisser se perdre une seule miette de ce qu'il croyait être le pain de la vérité (4). »

(1) La Commission édita également un splendide album in-folio, composé de vingt planches en chromolithographie, représentant fidèlement, et avec les couleurs variées des groupes et des emblèmes, la procession du 15 juillet.

(2) *Correspondance de M<sup>sr</sup> Pie et de M<sup>sr</sup> Cousseau*. Lettre du 18 juillet, p. 332.

(3) *Ibid.* Lettre du 5 septembre.

(4) Le Gouvernement impérial ne persista pas longtemps dans la bouderie qu'avaient provoquée, chez quelques-uns de ses agents, les fêtes d'Arras. Le 12 juillet 1861, M. Rouland, en informant M<sup>sr</sup> Parisis que le Conseil d'État venait d'entériner la Bulle de béatification, annonçait qu'il allait demander l'ouverture d'un crédit de 10.000 fr. pour aider à couvrir les frais qu'avait occasionnés le procès canonique à Rome.

M<sup>sr</sup> Parisis n'avait rien épargné pour recevoir ses hôtes illustres. Il les traita princièrement et leur ménagea les intermèdes les plus agréables, pour les reposer des fatigues occasionnées par ces grandes solennités. Il les convia, dans les nouveaux bâtiments de son Petit Séminaire, à une séance dramatique et musicale, et c'est devant « un parterre d'évêques » que fut représenté le *Martyre de saint Agapit*. Les chœurs, qui furent très remarquables, étaient du chanoine Planque. La pièce produisit une émotion profonde sur tous les spectateurs. Elle eut un vrai succès de larmes.

Les fêtes finies, M<sup>sr</sup> Parisis, dans une lettre pastorale, remercia avec effusion les trois mille personnes qui s'étaient organisées en groupes, la ville d'Arras qui avait prêté à la procession un concours si empressé, les foules dont il avait admiré le recueillement.

« Pour nous, disait-il, ce bonheur a été tel que nous ne saurions l'exprimer, et que notre vie entière sera trop courte pour en rendre toutes nos actions de grâces à l'Auteur de tout bien (1). »

(1) M. II, p. 241. Pour organiser et diriger les pèlerinages qui ne pouvaient manquer de s'établir à Amettes. M<sup>sr</sup> Parisis résolut de faire appel au concours des Pères Maristes. M. Stanislas Decroix, qui avait 77 ans, donna sa démission de curé et fut remplacé par le P. Jacques son (31 mars 1862).

Le 23 avril suivant, un comité se forma à Arras pour l'agrandissement de l'église et la construction d'un vaste presbytère à Amettes.

L'église nouvelle fut bénite le 16 juin 1864.

Le 23 mai 1865, une quête fut prescrite dans toutes les églises et chapelles du diocèse pour payer une partie de l'église, une grande partie de la maison destinée aux dames et tout le presbytère, y compris la partie conventuelle et les chambres des retraitants. (M. III, 150)

---

## CHAPITRE XXIX

### LE PETIT SÉMINAIRE D'ARRAS de 1859 à 1866.

---

#### Prosperité. — Incendie. — Reconstruction.

- I. Prosperité croissante (1859-62).
- II. Incendie (25 nov. 1862). — Mesures provisoires.
- III. Reconstruction (1863-64).
- IV. M. Marin (1864-1872).

#### I

#### PROSPÉRITÉ CROISSANTE DU PETIT SÉMINAIRE (1859-62).

La confiance du clergé et des familles, qui était allée au Petit Séminaire, dès son affranchissement de la tutelle universitaire, ne fit que grandir lorsqu'il fut installé sur la colline Baudimont. Au cours de l'année scolaire 1861-1862, le nombre des élèves dépassa quatre cents. En face d'un succès si éclatant et d'une charge si redoutable, le directeur, M. Marin, ne put contenir sa joie et son effroi tout ensemble :

« Oui, Monseigneur, écrivait-il, quoique spacieuse, cette maison, que vous avez édifiée, est devenue trop petite : il faudrait qu'elle pût se dilater, comme votre cœur, pour recevoir tous les enfants qui se pressent à sa porte. Nous avons en tout 352 alcôves, et nous avons actuellement 356 pensionnaires présents, sans compter ceux qui sont retenus dans leur famille par de légères indispositions (1). »

L'influence de l'évêque, son souci du recrutement

(1) Lettre du 14 octobre 1861.



sacerdotal, la haute faveur dont il se plaisait à honorer publiquement son Petit Séminaire n'étaient pas étrangers à ce résultat. En outre, surtout dans les premières années de l'Empire, les fonctionnaires et les personnages officiels, venaient, à l'envi, offrir leurs fils à M<sup>gr</sup> Parisis qu'on savait bien en cour (1).

On savait aussi que la maison était organisée de manière à pouvoir supporter la comparaison avec les collèges les plus réputés. L'évêque d'Arras l'avait promis formellement, dès le mois d'août 1852, et il avait tenu parole :

« On cultivera donc, dans notre Petit Séminaire, les lettres et les sciences, de telle sorte qu'il puisse n'avoir à craindre la concurrence d'aucun autre établissement, quel qu'il soit.

« On y cultivera même, dans une certaine mesure, les arts d'agrément, non seulement pour montrer que le prêtre ne reste indifférent à rien de ce qui peut donner quelque éclat à son pays ; mais encore parce que le prêtre doit pouvoir parler un peu sciemment de tout, afin d'apprendre à tout sanctifier...

« Mais, indépendamment de ce motif, qui est pour nous capital et péremptoire, il en est un autre qui nous porterait à ne laisser incomplètes, d'aucun côté, les études classiques de notre Petit Séminaire.

« Nous appelons les vocations, mais nous ne les forçons pas. Le jeune homme que ses parents nous confient ne peut pas, à son entrée chez nous, être parfaitement sûr de l'avenir qui lui convient. Nous ne pouvons pas le lui demander, quand il ne le sait pas lui-même, ni le disposer exclusivement à un état qui peut être ne sera pas le sien : nous devons, au contraire, le mettre dans le cas de choisir entre tous, quand il sera temps.

« D'ailleurs, supposé qu'en arrivant, il eût eu, pour le sacerdoce, une préférence prononcée ; ne peut-il pas plus tard s'en tenir éloigné invinciblement par les motifs les plus respectables, et alors pourrions-nous l'y admettre sans manquer à notre conscience ?

(1) C'est l'époque où le préfet du Pas-de-Calais assistait à la distribution des prix du Petit Séminaire (août 1859) ; où le Conseil général du Pas-de-Calais se rendait en corps, rue Baudimont, pour visiter les nouveaux bâtiments (30 août 1861).

« Mais aussi ne faut-il pas que, dans ce moment où une carrière se ferme devant lui, les autres puissent lui être ouvertes ?

« Or, si ses études n'avaient pas été complètes, ces autres carrières ne lui deviendraient-elles pas impossibles ? Messieurs, nous ne le voulons pas, nous ne devons pas le vouloir. Et si alors nous ne pouvons plus l'admettre dans nos rangs, nous pourrions au moins, même par des soins particuliers, quand il sera nécessaire, lui ménager le moyen d'honorer et d'utiliser, dans quelques fonctions laïques, l'éducation chrétienne qu'il aura reçue de nos mains (1). »

Qu'on se garde bien de croire qu'en agissant ainsi M<sup>sr</sup> Parisis voulait faire ce qu'on appelle un séminaire mixte. Non, il témoignait au contraire une grande répugnance pour ce système, qu'il juge très funeste, de nos jours, aux vocations ecclésiastiques (2).

Mais, d'autre part, il n'exigeait pas des marques de vocation très prononcées, dans un âge où souvent l'on sait à peine ce qu'il faut entendre par là ; et il regardait comme une prévention injuste et extrêmement fâcheuse, l'idée que son Petit Séminaire ne recevait que les enfants formellement destinés à se préparer au sacerdoce :

« Nos Petits Séminaires, disait-il, admettent tous les enfants qui veulent recevoir une éducation solidement chrétienne, sans demander ni à eux ni à leurs parents, à quelle carrière ils se destinent. Si nous exigeons quelques signes de vocation à l'état ecclésiastique, c'est seulement à l'égard de ceux pour lesquels on demande une remise sur le prix déjà si minime de la pension, parce qu'alors ils tombent à la charge du diocèse (3). »

La vigilante attention avec laquelle il avait suivi tous les détails de la vie de son Petit Séminaire, à l'époque de sa construction, ne se démentit pas quand l'œuvre eut pris son plein essor. Il continua de porter un intérêt

(1) M. I, p. 83.

(2) S. XVI, § 1.

3) M. I, p. 355, note

passionné à toutes les manifestations de la vie scolaire en cette chère maison. Chaque année, quinze jours après la rentrée, il veut qu'on lui envoie un rapport très circonstancié sur le nombre des élèves présents, leur répartition dans chaque classe, le chiffre des pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, l'attitude des nouveaux professeurs, l'état de santé des enfants. Il n'y a jamais trop de détails.

Une question d'argent menace-t-elle d'interrompre les études d'un sujet qui offre de sérieuses garanties pour l'avenir ? Monseigneur lui accorde une subvention sur ses fonds personnels ; et ces allocations sont si nombreuses qu'il se voit obligé d'établir, à cette fin, des imprimés véritables billets à ordre, dus à la plus ingénieuse et à la plus délicate charité.

« Chapelle, Bibliothèque, Cabinet de l'histoire naturelle, rien n'échappe à sa paternelle sollicitude. Les Dames des églises pauvres lui offrent une de leurs plus belles chasubles : il la fait envoyer à la sacristie du Petit Séminaire. Il se dépouille, en faveur de ses chers enfants, de tous les livres classiques qu'il trouve dans son palais. Il écrit à M. Brongniart, professeur de Botanique au Muséum d'histoire naturelle, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, puis au Ministre lui-même pour leur demander de vouloir bien accorder, au Petit Séminaire d'Arras, quelques uns des objets que le Jardin des Plantes aurait en double (9 août 1862 ; 26 décembre 1863) M. Chevreul, directeur du Muséum expédie, en effet, un certain nombre d'échantillons de minéraux, et différents types d'animaux, en promettant aimablement des envois ultérieurs (31 octobre 1862) (1). »

Il s'attache, par de fréquentes interventions, à exciter l'esprit d'initiative des élèves, leur spontanéité. Il veut, suivant son expression « leur faire produire quelque chose de leur cru », sûr d'y trouver une nouvelle occasion d'éveiller leur ardeur et d'encourager leurs jeunes talents. (2). C'est ainsi qu'en décembre

(1) CH. GUILLEMANT. *Histoire du Petit Séminaire d'Arras*, p. 289.

(2) Il ne lui était pas indifférent que le bon renom de sa chère maison franchit les limites du diocèse. A propos de la représentation d'*Agapit*, drame chrétien qui eut le plus grand succès, il écrit à

1864, il demanda qu'on mît au concours le compliment pour la nouvelle année « en laissant toute initiative aux élèves des trois premières classes qui y travailleront à leur gré, en vers ou en prose, en latin ou en français (1). »

A mesure que s'étendait la renommée du Petit Séminaire, bon nombre des meilleures familles d'Arras demandaient que leurs enfants fussent admis, non seulement à y apprendre les éléments du latin, mais à y commencer leurs études. Pour répondre à ce désir, furent créées les classes de Huitième, Neuvième et Dixième. Elle formèrent naturellement une division spéciale, la division des *Saints-Anges*. Commencée rue de Beaufort elle fut organisée d'une manière définitive en 1860 et installée rue Baudimont, dans une vaste maison avec jardin, située presque en face du Petit Séminaire. M<sup>sr</sup> Parisis portait à ce groupe d'enfants le plus vif intérêt : il s'informait de leurs progrès, leur envoyait des riandi-es, admirait volontiers leur prose enfantine. L'établissement devint si prospère, au bout de quelques années, que la place faillit faire défaut.

M<sup>sr</sup> Parisis pouvait donc reposer, sur son œuvre de prédilection, un regard satisfait. Il en avait si bien calculé et résolu toutes les difficultés, il en avait mis en train les rouages avec tant de bonheur ! L'heure semblait venue où il pouvait aspirer au repos. Mais Dieu n'en avait

L. Vuillot, le gourmandant de n'en avoir rien dit dans *l'Univers* : « Nous avons eu dernièrement au Petit Séminaire une séance littéraire tout à fait chrétienne, dont la *Revue du Pas-de-Calais* a rendu compte. J'ai été surpris que *l'Univers* n'en ait pas fait mention. C'était pourtant bien la contre-partie de *l'Édipe-Roi* et de la *Soirée chez Auguste...* » Allusion aux représentations faites au Petit Séminaire de M<sup>sr</sup> Dupanloup (4 août 1859).

(1) Le premier prix fut décerné à une poésie latine par un jury composé d'élèves. Le lauréat s'appelait Arthur Harduin. Il avait enchaîné dans l'une de ses strophes cette parole que Pie IX avait dite à l'abbé Lequette, en parlant de M<sup>sr</sup> Parisis : « C'est mon Pierre de France »

Detrusis rediens victor ab hostibus,  
Praelare meritis, praemia suscipit  
Summi Pontificis voce : suum dedit  
Petro gallica gens Petrum.

pas disposé ainsi : c'est une épreuve cruelle, doublée d'un dur labeur, qu'il réservait à son serviteur, au soir d'une vie déjà si remplie.

## II

### L'INCENDIE (25 NOVEMBRE 1862).

Le 25 novembre 1862, le Petit Séminaire, dont les magnifiques constructions étaient achevées depuis trois ans à peine, s'abîmait, en grande partie, dans les flammes.

M. Marin, directeur de l'établissement, avait offert, ce jour là, l'hospitalité à un ami et fait faire du feu dans la chambre qu'il lui destinait. Vers dix heures du soir, une odeur âcre de fumée se répandit dans les appartements situés au-dessus de celui qu'occupait l'hôte de passage. Un jeune professeur, intrigué par ce fait anormal, en rechercha la cause. C'était l'incendie qui couvait au premier étage ; déjà une partie du plancher de la chambre était consumée. On essaya de localiser le fléau et d'éviter un désastre. Vains efforts. Aussitôt la cloche sonne le réveil des élèves. Ceux-ci se lèvent sans se rendre compte de l'heure insolite à laquelle on interrompt ainsi leur sommeil. On les prie de se hâter ; et bientôt ils sortent en bon ordre.

« Il était temps : déjà les flammes avaient gagné les étages supérieurs, et, poussées par le vent du Nord, qui soufflait avec rage cette nuit là (1), elles envahirent toute la toiture avec une irrésistible fureur, puis redescendirent de dortoir en dortoir, faisant crouler, tour à tour, les planchers des trois étages. Bientôt le corps principal du bâtiment, qui mesurait 80 m. de long, ne fut plus qu'un gigantesque brasier.

« L'alarme une fois donnée, toute la ville ne tarda pas à être sur pied. Mais on eut beau faire : professeurs et élèves du Petit Séminaire, autorités administratives, civiles et militaires, abbés du Grand Séminaire, sapeurs-pompiers, dragons, troupes du génie et de la ligne déployèrent en vain une ardeur et un dévoue-

(1) L'hiver avait été doux jusque-là : et, après cette nuit fatale, les gelées et le vent du Nord cessèrent presque aussitôt.

ment admirables ; les pompes les plus puissantes étaient inutiles, et les jets d'eau les plus abondants se perdaient inaperçus dans cet embrasement effroyable. Il fallut donc laisser au fléau cette vaste part, en se bornant à préserver les bâtiments accessoires ; ce que firent les soldats du génie en coupant les communications avec une intrépidité vraiment héroïque (1). »

Durant cette nuit sinistre, on se décida, non sans hésitation, à réveiller M<sup>FR</sup> Parisis. A la nouvelle du désastre, il fut saisi d'un tremblement nerveux qui dura plusieurs heures (2). Il voulait néanmoins se rendre sur le théâtre de l'incendie, au moment de sa plus grande intensité. On réussit à le retenir. Il n'y vint qu'à l'aube du jour. Quand il vit « la grande œuvre de son évêque à peu près détruite, le travail de huit années anéanti en quelques heures, les énormes sacrifices du diocèse engloutis dans une catastrophe (3) », il se sentit frappé, comme il le dit lui-même, dans la partie la plus sensible de son âme (4).

« Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, nous adorons les desseins de Dieu sans chercher à les comprendre... Nous ne nous décourageons pas et nous sommes prêt à Lui sacrifier le reste de nos jours sans penser même à jouir de nos travaux ici-bas (5). »

1) CH. GUILLEMANT : *Histoire du Petit Séminaire*, pp. 299-300.

(2) « La secousse au milieu de mon sommeil a été si violente qu'un tremblement nerveux m'a cloué sur mon lit... Le tremblement nerveux ne s'est pas prolongé au-delà de la nuit fatale. Aussitôt le jour venu, j'ai pu aller à pied sur le théâtre même du désastre. Hélas ! tout était brûlé, y compris les caves. Des poutres plus grosses que mon corps flambaient encore comme des allumettes ».

Lettres à M. Sautton-Parisis, 5 décembre 1862 ; 2 janvier 1863.

(3) M. II, p. 366.

(4) « Ce ne sont pas les tracas, ni les ennuis qui me tourmentent le plus dans la dure épreuve que la Providence m'envoie. C'est la douleur profonde et vraiment paternelle de voir anéantir une œuvre qui faisait les délices de mon cœur, et la principale espérance de mon ministère... Je croyais si bien jouir en améliorant ! Et maintenant c'est à retaire. A la garde de Dieu dont j'adore la volonté, bien persuadé qu'elle vaut mieux que la mienne ».

Lettre à M. Sautton-Parisis, 5 décembre 1862.

(5) Quelques jours après la catastrophe, le 4 décembre, à la réunion des Dames des *Églises pauvres*, il leur rappelait le saint homme Job

Et le jour même, il écrivit à ses prêtres qu'il était décidé à chercher les moyens de réparer cette perte accablante.

Soucieux avant tout de ne pas compromettre l'avenir des vocations ecclésiastiques, il s'occupa de ménager aux élèves une rentrée prochaine dans des conditions acceptables. Grâce à l'activité prodigieuse des directeurs et des maîtres, au concours infatigable des chefs ouvriers et au bon vouloir du voisinage, ce fut fait en quelques jours. Le 9 décembre, les classes supérieures furent réinstallées dans le Palais Saint-Vaast : c'était la reconstitution provisoire du Moyen Séminaire. Huit jours après, les classes inférieures étaient établies dans les parties du Petit Séminaire que l'incendie avait respectées, dans la section dite des Saints-Anges et dans une maison voisine. Pour les offices du dimanche, on se rendit quelque temps à la chapelle des Sœurs de la Providence.

et les entretenait des épreuves d'ici-bas. « Considérées en général, elles fortifient la foi ; considérées dans leur fin, elles affermissent l'espérance, et sous n'importe quel rapport, elles purifient et augmentent la charité ». Il disait en terminant son allocution : « Il faut le reconnaître, il y a peu de sentiments entièrement purs devant Dieu. Rarement nous nous proposons uniquement sa gloire ; le plus souvent, il se mêle une secrète recherche, un attachement personnel, même dans nos meilleures œuvres... »

« Quant à nous, hélas ! bien probablement, nous aimions trop l'œuvre de notre épiscopat, nous mettions une complaisance trop paternelle à considérer ces magnifiques bâtiments où s'abritaient nos bien-aimés enfants. Si Dieu a voulu nous punir, nous adorons sa justice ; mais cet événement malheureux, loin de diminuer notre amour, lui donnera une force nouvelle, et toujours nous dirons : « J'espère en vous, Seigneur, et je ne serai pas confondu »... Oh oui ! nous ne serons pas confondu, et quand même des difficultés sans nombre viendraient s'opposer à la réédification de ces murs, avec vous nous les vaincrons. Quand même le démon avec sa rage et ses tentations envahirait notre âme : Seigneur, j'espère en vous et je ne serai pas confondu. Et si votre main s'appesantissait sur nous, pour nous punir de nos péchés, alors, Seigneur, nous nous réfugierions derrière la Croix, à l'ombre de votre Tabernacle, et là, protégé par un bouclier invincible, nous dirions encore : J'espère en vous, Seigneur. — et avec Job : Quand même vous me tueriez, quand un abîme s'ouvrirait sous mes pieds, la foudre sur ma tête, et la mort dans mon sein, je dirais : Mon Rédempteur est vivant, et je ne serai pas confondu ».

## III

## RECONSTRUCTION (1863-64).

Ces mesures provisoires si rapidement concertées, M<sup>sr</sup> Parisis était bien résolu à les rendre inutiles, aussitôt que possible.

S'il avait quelquefois douté de son diocèse, il put mesurer, par l'empressement généreux avec lequel prêtres et fidèles s'offrirent de toutes parts à l'aider, combien il pouvait compter sur une population attachée à son évêque plus même qu'il n'osait le croire. Il en fut touché jusqu'aux larmes. De tous côtés on lui écrivait : « Ayez confiance, il n'y a, dans ce triste événement, rien que de réparable ; et tout sera réparé ». (1).

Ce fut pour lui une grande consolation. Huit jours après l'incendie, il écrivait

« Maintenant encore, le malheur dont nous avons été frappé se fait sentir constamment à notre cœur comme un poids qui l'accable, et une amertume qui se mêle à toutes les occupations de notre vie. Nous nous efforçons de l'offrir à Dieu par une résignation incessante ; mais nous ne pouvons jusqu'ici ni en distraire nos pensées, ni en adoucir le sentiment (2). »

Mais voilà qu'autour de lui il n'entendait qu'une voix ; c'est qu'il fallait relever ces magnifiques constructions ; c'est qu'il fallait les refaire dans des conditions meilleures. Tous les jours, la poste lui apportait non seulement « des paroles bienveillantes, mais des offrandes hâtives, dans des circonstances qui faisaient, de quelques-unes, des œuvres vraiment héroïques. »

« Vous saurez une fois de plus, lui écrit bravement un petit curé (3), que vous pouvez compter sur votre clergé, à la vie, à la mort ». — « Cette catastrophe, lui dit M. Guillaume, grand-

(1) M. II, p. 372.

(2) Ibid., p. 367.

(3) M. Thoumin, curé de Verquin.



doyen de Saint-Pol, ne servira qu'à procurer une gloire immense et impérissable au diocèse qui, à deux époques si rapprochées, aura seul fourni les ressources nécessaires à la double construction d'un édifice si vaste et si coûteux. Et le monde, si impuissant en ce moment même, dans ses appels en faveur des ouvriers sans travail, reconnaîtra, une fois de plus, ce que peuvent quelques paroles d'un évêque aimé de son troupeau. »

« La première offrande qu'il reçut, le 27 novembre, pour le Petit Séminaire incendié, lui arracha un cri d'admiration. Elle émanait d'une pauvre servante, souffrante et sans place, qui avait fait quelques économies dans un service où sa santé ne lui permit pas de rester. Cette bonne fille, ayant appris le grand malheur qui venait de frapper Monseigneur, vient remettre au Secrétariat, pour le Petit Séminaire, un billet de cent francs, qui représentait le plus clair de sa fortune (1). »

Les preuves de sympathie affluaient trop spontanées et trop nombreuses pour que l'évêque hésitât à relever de ses ruines un édifice qui lui avait tant coûté. Cinq jours après l'incendie, il faisait un appel chaleureux au clergé et aux fidèles de son diocèse (2). Il ouvrait une souscription où son nom figurait en tête pour la somme de 6.000 francs (3), et priaît ses curés de se présenter sans retard dans les maisons de leur paroisse où ils présument pouvoir recueillir ce genre d'offrandes.

Cet appel fut accueilli avec le respectueux empressement que le malheur inspire (4). Le 28 mars 1863, les sommes souscrites s'élevaient à 185.000 francs, dont les

(1) CH. GUILLEMANT. *Histoire du Petit Séminaire*, pp. 302-304.

(2) De parti pris, dès le premier jour, il résolut de limiter ses appels au seul diocèse d'Arras. Il écrit à M<sup>me</sup> de Clercq, d'Oignies, (10 décembre 1862) : « C'est le diocèse d'Arras qui seul a eu la gloire de bâtir son Petit Séminaire, et qui a versé pour cela 600.000 francs. Ou je me trompe bien, ou c'est lui encore qui veut avoir le mérite de réparer ce désastre... » Cf. *Histoire du Petit Séminaire*, p. 304-305.

(3) « Il faut que tous mes revenus y passent » avait-il écrit, quelques jours après la catastrophe, à M. Sutton-Parisis (2 janvier 1863).

(4) M<sup>r</sup> Parisis fut particulièrement fier d'Arras qui lui remit, d'un seul coup, en dons particuliers, 40.000 francs. « Mais ce sont des jouissances que l'on ne goûte que dans le malheur, et c'est là que l'on peut juger à coup sûr si l'on est aimé ».

Lettre à M<sup>me</sup> E. Veüillot, 7 janvier 1863

trois quarts étaient déjà versés (1). Cet élan de générosité du troupeau fut pour le premier pasteur une indigne consolation et resta un des plus doux souvenirs de sa carrière épiscopale.

On avait passé un mois en travaux urgents et en installations provisoires. Entre temps, M<sup>sr</sup> Parisis, impatient de commencer les nouvelles constructions, avait formé une commission, choisi un architecte : M. Epellet qui, dès le 27 décembre, lui soumettait des esquisses assez arrêtées pour permettre d'apprécier déjà la valeur de son projet.

M. Epellet aurait voulu refaire l'édifice sur un plan très différent du premier. La Commission, après quelques hésitations, rejeta le projet comme trop coûteux, et peu pratique. L'architecte présenta un nouveau dessin qui utilisait toutes les constructions existantes et n'introduisait dans le plan de Grigny que des modifications de détail. L'idée fut adoptée et l'on se mit à l'œuvre. L'architecte ne ménagea ni son temps, ni ses soins pour mener à bonne fin l'entreprise. Mais s'il suivit de près tous les détails de la construction, il réserva le meilleur de son talent et de ses soins pour la chapelle. Il en fit un petit chef-d'œuvre, remarquable par la pureté de ses lignes, l'harmonie de ses proportions, la sobre élégance de ses sculptures et de sa décoration.

Comme six ans auparavant, Monseigneur surveilla personnellement les travaux. Il avait l'œil à tout, contrôlait tout, veillait à éviter les dépenses superflues, maintenant avec une aimable fermeté les décisions de la Commission à l'encontre des vues de l'architecte, dont le caractère indépendant se pliait mal aux conceptions d'autrui (2).

(1) En outre, la Compagnie d'assurances, *l'Abeille*, mit une extraordinaire diligence dans ses expertises. Dès le 3 janvier 1863, elle versait 112.000 fr. d'indemnité à l'évêque d'Arras. Celui-ci tint à la remercier publiquement d'avoir « uni la délicatesse à la loyauté ».

(2) Dans le clergé, la plupart avaient approuvé et admiré les soins pris pour fournir aux professeurs un logement convenable ; quelques-uns avaient trouvé que c'était trop.

A ceux-ci, M<sup>sr</sup> Parisis jugea bon de faire une réponse, au cours d'une

L'œuvre avançait rapidement. Déjà, à la fin de l'année 1863, les élèves habitaient le nouveau bâtiment pour tous les exercices de la journée et ne se servaient plus des locaux provisoires que comme dortoirs. Six mois après, à la rentrée de Pâques 1864, on prenait joyeusement possession du nouvel immeuble, d'un aspect plus sévère peut-être que le premier, mais très commode et d'une solidité à toute épreuve (2).

#### IV

M. MARIN (1864-72).

Cette fois, le Petit Séminaire allait couler, pendant près d'un demi-siècle, des jours prospères et féconds. Celui qui présida à ses destinées au lendemain de la grande catastrophe fut l'abbé Marin. Il était bien préparé à l'exercice de ces fonctions difficiles. Toute sa vie s'était passée dans l'enseignement. En 1843, à peine ordonné prêtre, il avait été envoyé au pensionnat de Marcq, fondé par M. Crèveœur trois ans auparavant. Ses éminentes qualités d'éducateur le firent choisir en 1850 pour aller fonder, à Bergues, le collège Saint-Winoc. En 1856, il quittait cette maison, qu'il avait rendue prospère, pour devenir l'auxiliaire, et bientôt le suppléant de M. Leprière, avec le titre de directeur du Petit Séminaire.

retraite pastorale, en 1864. Il parlait de l'ordre et de la propreté qui doivent être l'ornement de la maison du prêtre. « A ce propos, dit-il, je veux justifier du reproche de luxe les directeurs du Petit Séminaire. L'établissement fournit à chacun d'eux un lit, une table, trois chaises et une cheminée dite prussienne. Le reste est leur propriété. Il est vrai que les chambres y sont tenues proprement et avec goût. Mais c'est leur seule habitation. De là ils vont dans des cours poudreuses et des locaux où l'air est vicié; ils n'ont pas de jardin. Je ne puis donc les blâmer du soin qu'ils prennent de leur chambre, et je voudrais que tous les curés fissent de même ».

(2) Les frais de reconstruction s'élevèrent à 441.131 francs. Quand fut signée la feuille de récapitulation générale (25 avril 1866), M<sup>r</sup> Parisis était mort depuis un mois; mais il avait payé la plus grande partie de ces frais énormes, et après tant de travaux et d'angoisses, il avait pu s'endormir tranquille, grâce à Dieu, sur le sort de son œuvre de prédilection.

Plusieurs fois déjà, en effet, M. Leprêtre, de santé chétive, avait demandé à M<sup>sr</sup> Parisis de le décharger d'un fardeau qu'il sentait trop lourd pour ses épaules fatiguées (1). L'évêque se contenta longtemps de lui alléger la charge. Il jugeait que le moment n'était pas venu pour M. Leprêtre de prendre sa retraite ; et que, s'il y a deux sortes de forces en ce monde, les forces régulatrices et les forces expansives, le Supérieur et le Directeur du Petit Séminaire se complétaient fort bien l'un par l'autre.

M. Leprêtre resta à son poste jusqu'au moment où la nouvelle installation fut presque terminée. Il remit alors définitivement, entre les mains de M. Marin, l'autorité, que celui-ci exerçait déjà d'ailleurs en grande partie (1864).

Le nouveau supérieur offrait un contraste frappant avec ceux qui l'avaient précédé à la tête du Petit Séminaire. Il avait alors quarante-cinq ans et jouissait d'une santé robuste. Petit de taille, mais d'allure dégagée, il avait, dans son ton et dans ses manières, une certaine rondeur militaire qui seyait bien à l'énergie physique rayonnant de toute sa personne, et ajoutait encore à son air d'autorité.

Cet extérieur était l'image des qualités morales qu'il apportait dans l'exercice de ses hautes fonctions. Travailleur infatigable, il était toujours prêt à se prodiguer partout où sa présence pouvait être utile ; payant largement de sa personne, il avait le droit d'exiger beaucoup de ses collaborateurs. A l'égard de tous, il se montrait plein de dévouement, d'une droiture irréprochable, d'une impartialité rigoureuse qui ne se laissait pas influencer par des considérations tirées de la situation de fortune ou de la condition sociale.

« Porté, par tempérament, et forcé par le grand nombre des élèves, à faire observer strictement la discipline, il savait, le

(1) Il y eut une première tentative de ce genre en 1859, une seconde en 1862 (*Histoire du Petit Séminaire*, pp. 317-318).

plus souvent, malgré une réputation de sévérité inexorable, s'attacher, par des trésors d'affection toute paternelle, les jeunes gens même qu'il avait le plus rudoyés... Aux heures de délassément et de détente, sa physionomie même se transformait. Elle perdait cet air imposant et redoutable que donne parfois un long exercice de l'autorité ; et M. Marin redevenait, pour quelques heures ou pour quelques jours, ce que la nature l'avait fait : le plus vivant et le plus joyeux des confrères. Lancé trop tôt dans les fonctions administratives pour avoir eu le temps d'acquérir des connaissances approfondies, il se reposait volontiers, sur d'autres, des multiples détails qu'exige la direction des études dans une grande maison. En revanche, il fit, de la confession des jeunes gens, où il excellait, de la prédication, de la discipline, et de l'administration sous toutes ses formes, son domaine propre ; et il y rendit de grands services, qui lui valurent, de la part de M<sup>sr</sup> Parisis une confiante et affectueuse sympathie, dont les témoignages abondent, à travers leur volumineuse correspondance (1). »

M. Marin remplit les fonctions de Supérieur jusqu'en 1872. Il se retira alors pour se consacrer exclusivement à la direction de la Société de Saint-Bertin (2).

Soixante ans ont passé depuis ces jours d'épreuves et de résurrection, qui tour à tour assombrèrent et consolèrent les dernières années de M<sup>sr</sup> Parisis ; et le Petit Séminaire d'Arras a connu bien des vicissitudes. La persécution s'est abattue sur lui, et, au nom d'une légalité inique, le diocèse s'est vu ravir cet immeuble qui était deux fois le fruit de son inépuisable charité. La guerre est venue à son tour, achevant l'œuvre des

(1) CH. GUILLEMANT, *op. cit.*, p. 281.

(2) Parmi les collaborateurs de M. Marin, signalons M. l'abbé Léopold Follioley, à qui fut confiée, en 1859, la direction des études. Il fut ordonné prêtre en 1861. De 1861 à 1864, il professa brillamment la Rhétorique, et profita de son passage dans cette chaire pour préparer son *Histoire de la Littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*.

Avant même d'être prêtre, il avait pris un ascendant considérable sur certains élèves, spécialement sur ceux qui passaient pour être de « mauvaises têtes », ou pour vivre souvent en marge de la règle. Plusieurs hommes de mérite avouent lui être redevables de l'impulsion décisive qui a orienté leur vie vers le sacerdoce. (CH. GUILLEMANT, *op. cit.*, p. 285).

sectaires. La caserne Montesquiou, qui avait remplacé le Séminaire, a été criblée d'obus et en partie détruite (1915).

Mais à l'heure même où nous écrivons, les ruines se relèvent, l'édifice reprend sa forme majestueuse, et dans les cours retentissent de nouveau les cris joyeux des enfants. M<sup>sr</sup> Parisis doit sourire, de là-haut, à ceux qui n'ont pas désespéré de son œuvre et qui bâtissent son cher Séminaire pour la troisième fois.

---

## CHAPITRE XXX

### LES DERNIÈRES ANNÉES D'ACTION PASTORALE (1860-1866).

---

#### I. — Auprès du clergé.

- I. *Synodes.* — Le synode de 1861. — Questions diverses. — Le synode de 1861. — Caisse de secours aux prêtres âgés ou infirmes. — Le tarif des oblations (15 avril 1862).
- II. *Retraites sacerdotales.* — Le P. Chaignon (1860). — Le P. Ver-  
noy (1862). — L'abbé de Cossigny (1864).
- III. *Conférences ecclésiastiques.*

La politique religieuse et les graves problèmes qu'elle soulève ont toujours préoccupé M<sup>sr</sup> Parisi : elles n'ont jamais absorbé tout son temps. Très scrupuleux sur l'accomplissement de ses devoirs d'état, nous le savons, il n'était pas homme à négliger, même sous prétexte d'intérêt général, le soin du *clergé* et des *fidèles* commis à sa garde.

Quelle fut son action, à ce double point de vue, pendant les dernières années de sa vie ?

De 1860 à 1866, il réunit deux synodes, il présida trois retraites sacerdotales, il se préoccupa du logement et de l'avenir matériel de ses prêtres, il suivit, avec l'intérêt que nous avons déjà noté, les travaux des conférences ecclésiastiques.

Ces sollicitudes, qui avaient directement le clergé pour objet, ne l'empêchèrent pas de pourvoir, jusqu'à la fin, aux intérêts spirituels de son peuple, par les moyens traditionnels : lettres, instructions et tournées pastorales.

## I

## SYNODES.

Le synode de 1861 se tint au Grand Séminaire d'Aras, du lundi 2 au jeudi 5 septembre, avec les mêmes formes et la même solennité que celui de 1856 : mais son programme fut moins vaste. Les lignes générales des statuts diocésains étaient fixées : il ne restait plus qu'à les préciser et à les compléter, au fur et à mesure, suivant les besoins et les circonstances.

Au cours de ses tournées, l'évêque avait remarqué des usages assez différents et avait même assisté à de vives contestations sur la célébration de certains mariages, sur le domicile requis pour la première communion, sur les billets de confession, sur la manière de fêter le Saint-Sacrement au jour de la solennité et pendant l'Octave, sur divers points de liturgie.

Il crut que le meilleur moyen d'aboutir à l'uniformité désirable serait de la re étudier d'abord ces questions controversées dans les conférences ecclésiastiques — ce qui était une marque de déférence et de confiance à l'égard de tous les membres du clergé paroissial (1) ; — puis de soumettre au synode les conclusions de cette consultation générale, avant de les transformer en règlements diocésains.

D'autre part, il voulut attirer l'attention des curés sur une des plaies les plus profondes de notre société : l'ignorance de la religion, et sur les moyens d'y remédier.

Il désirait enfin rappeler, aux clercs et aux laïques qui ont l'intention de publier des livres, brochures ou articles de journaux, les sages prescriptions du droit canonique.

(1) Cf. Lettre circulaire à MM. les membres des Conférences ecclésiastiques. 23 octobre 1860. — M. II, 254.



Tel fut l'objet des délibérations synodales en 1861. Le résultat fut excellent. Le 2 novembre suivant, le prélat disait publiquement « l'édification profonde qu'il avait recueillie et goûtée, en voyant ce pur amour du bien, selon Dieu seul, qui domine toutes les considérations particulières, qui triomphait comme naturellement de toutes les habitudes prises, et qui présidait à l'échange de toutes les pensées ainsi qu'à l'unanime sympathie pour toutes les décisions. »

« Les nouvelles lois synodales que nous vous envoyons, ajoutait-il, sont donc comme des conventions de famille ; et quoique Nous ayons seul reçu parmi vous le droit de les porter ; quoique Notre autorité suffise abondamment à la plénitude de votre obéissance, il doit vous être doux de savoir combien vos frères aînés, convoqués par Nous ou délégués par vous-mêmes, y ont apporté de bon concours et en ont souhaité la promulgation.

« Vous les observerez donc tous ; Messieurs, vous ferez plus, vous les respecterez comme l'expression de la volonté de Dieu ; vous les aimerez comme des liens qui tiennent plus intimement unis entre eux les membres de cette sainte et chère Église que tant de scandales sacrilèges et tant d'attaques furieuses tendraient aujourd'hui à diviser, s'il était possible, afin d'arriver à la détruire (1). » (2 novembre 1861).

Une autre question le préoccupait encore depuis longtemps : celle des prêtres âgés ou infirmes. Le clergé, en France, vu le milieu de son recrutement, vit ordinairement dans une condition plutôt modeste. Toujours le premier à payer son tribut à toutes les grandes œuvres catholiques, comme aux œuvres diocésaines ou paroissiales, il vient constamment en aide aux besoins particuliers qui l'entourent et souvent l'assiègent. Le prêtre catholique reste donc pauvre ; et lorsque l'âge ou les infirmités le contraignent à quitter son poste, il n'a, le plus souvent, fait aucune économie, et se trouve

1) M. II, p. 321.

dans une situation précaire pour le reste de ses jours (1).

Dès 1821, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne avait prévu les douloureuses conséquences qui pourraient surgir de cette noble imprévoyance. Il établit dans le diocèse d'Arras une caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes. Il avait déterminé tous les moyens propres à l'alimenter, mais elle ne fut en réalité soutenue que par les cotisations annuelles du clergé lui-même. Toutefois les ressources de cette caisse furent pendant quelque temps suffisantes : les prêtres obligés de cesser leurs fonctions pastorales pour cause de vieillesse étaient peu nombreux, parce qu'à l'époque de leur ordination de (1802 à 1815) les vocations ecclésiastiques étaient encore rares. Mais il n'en était plus de même aux environs de 1860. Près de deux cents prêtres dépassaient la soixantaine, et ceux qu'il fallait secourir devenaient de plus en plus nombreux. S'agissait-il de mettre à la retraite l'un d'eux devenu incapable, pour des raisons diverses, de suffire à ses fonctions ? L'administration diocésaine en était réduite aux expédients. Elle lui faisait parvenir des secours venus de différentes sources, mais très inégalement répartis, quelquefois insuffisants et, en tout cas, fort précaires : ce qui ajoutait un tourment de plus aux épreuves déjà si dures d'une vieillesse infirme.

M<sup>sr</sup> Parisis souffrait d'une situation si affligeante. Son cœur voyait là un problème dont la solution s'imposait sans tarder. Il mit à la trouver toutes les ressources de son esprit pratique et de sa riche expérience. En outre il demanda à tous ses prêtres d'être ses collaborateurs.

Il commença par adresser à son clergé une lettre

(1) Il arrive aussi que les prêtres, après avoir tant travaillé et prié pour les autres, sont rapidement oubliés après leur mort, et que personne ne songe à prier pour eux.

C'est pour combler cette lacune que M<sup>sr</sup> Parisis fonda, le 26 juillet 1860, une Association de prières *Pro sacerdotibus defunctis* (M. II, 248).

importante où il esquissait, à grands traits, les solutions qui pouvaient être proposées (1). Il critiquait et, finalement, rejetait celle qui consisterait à faire partager au clergé les avantages et les charges des retraites civiles instituées par l'État. Ce système présente de nombreux inconvénients et de réels dangers : l'évêque le fait voir avec beaucoup de sagacité. Mieux vaut pour l'Église, société visible et complète, chercher à se suffire à elle-même et se hâter d'en prendre les moyens.

M<sup>sr</sup> Parisis expose alors son projet. Après avoir établi les conditions auxquelles pourront être accordées des pensions et secours aux prêtres du diocèse, il fixe le taux de ces pensions et secours : ce taux serait déterminé d'après l'âge des prêtres, sans qu'il fût interdit d'attribuer des secours plus importants en des situations plus onéreuses ou plus extraordinaires (2).

Restaient les moyens à prendre pour assurer le fonctionnement de la Caisse. Les revenus de celle-ci se composaient alors de pensions ou secours accordés par le Gouvernement, d'une rente fournie par un petit capital, enfin du produit des cotisations volontaires du clergé. C'est sur ce dernier point qu'une réforme semblait s'imposer. Il fallait augmenter ces cotisations annuelles et les rendre obligatoires, en ce sens que la fidélité à y satisfaire donnerait seule le droit à participer aux secours ; sans toutefois que le montant de la cotisation versée exerçât jamais aucune influence sur la quotité du secours à percevoir. Les versements annuels se-

(1) 15 déc. 1863. — M., III, pp. 75-84.

(2) Les prêtres régulièrement admis à la retraite, quelles qu'aient été leurs fonctions et quelles que fussent d'ailleurs leurs ressources patrimoniales, recevraient une pension graduée, selon leur âge, ainsi qu'il suit :

de 65 à 70 ans . . . . .	1000 fr.
de 70 à 75 ans . . . . .	1200 fr.
à 75 ans et au-delà . . . . .	1500 fr.

Bien entendu, les sommes annuelles reçues du Gouvernement, n'importe à quel titre, seraient comprises dans le chiffre total de ces pensions.

raient dans la proportion de 2 pour 100 du traitement fixe. L'évêque rappelait en outre qu'un décret du 13 thermidor an XIII prescrivait aux fabriques de verser, chaque année, dans la caisse des prêtres âgés ou infirmes, le sixième du revenu de leurs bancs et chaises. Ne serait-il pas légitime d'exiger, dans une certaine mesure, l'exécution de ce décret ?

Tel était le plan de M<sup>sr</sup> Parisis. C'est à l'état de projet qu'il l'adressa à tous ses prêtres.

« Et comme, au fond, c'est votre affaire plus que la nôtre, leur disait-il, vous pouvez en délibérer librement dans vos réunions de conférences. »

Pour rendre cette étude plus facile, il leur adressa un long questionnaire dont chaque point demandait une réponse précise.

Les soixante-dix-huit conférences du diocèse se mirent à l'œuvre sans retard et la plupart renvoyèrent bientôt à Monseigneur leurs avis et leurs critiques sur le projet épiscopal (1). Toutes tinrent à exprimer au prélat leurs sentiments de reconnaissance pour ce nouveau témoignage de sa sollicitude paternelle à l'égard de ses prêtres. La grande majorité d'entre elles (42 sur 64) reconnaissaient l'urgente nécessité de l'institution proposée et acceptaient l'œuvre de la caisse diocésaine sur les bases indiquées dans la circulaire épiscopale. Deux points surtout retinrent l'attention des conférenciers et furent l'objet de leurs observations : l'âge fixé pour jouir de la pension et les prélèvements à faire sur les revenus des fabriques.

N'y avait-il pas, disaient presque tous les rapports, un grave inconvénient à fixer une limite d'âge pour la retraite ? Bien des prêtres, parvenus à ce terme, ne seront-ils pas tentés de solliciter leur sortie du ministère, lorsqu'ils seraient encore capables d'en remplir les fonctions ? D'autre part, l'autorité diocésaine ne

(1) *Mandements et Circul.*, III, p. 111.

serait-elle pas portée à mettre à la retraite des prêtres qui pourraient encore exercer le saint ministère, mais dont les infirmités ou l'incapacité auraient été exagérées par d'injustes préventions ? Loyalement, les rapports proposaient d'ailleurs les moyens de prévenir ou d'atténuer les inconvénients qu'ils mettaient en relief.

En ce qui concerne la participation des fabriques, les curés se montrèrent plus divisés. Vingt-six conférences repoussent tout prélèvement, avec de nombreux motifs à l'appui ; seize l'acceptent dans la mesure indiquée par la circulaire. Les autres ne l'admettent que d'une manière conditionnelle.

M<sup>sr</sup> Parisis ne regretta pas d'avoir ouvert des débats qui avaient provoqué tant de remarques judicieuses et mis en pleine lumière les côtés les plus variés, parfois les plus imprévus, d'un problème qui l'intéressait vivement. Mais, sur plus d'un point, les raisons pour et contre s'équilibraient de façon déconcertante. « Les opinions, écrivait-il à ce sujet, quoique relativement très diverses, sont toutes fondées en raison, de sorte que s'il n'y avait pas nécessité de prendre un parti d'après des considérations d'un ordre supérieur, il y aurait de quoi être arrêté dans l'immobilité du doute et de l'impuissance (1). »

La question fut reprise dans une réunion synodale qui eut lieu à la suite des retraites de 1864, le 17 septembre. On procéda à l'examen de cette *affaire de famille*, et après une dernière mise au point, la *Caisse diocésaine de secours aux prêtres âgés ou infirmes* fut établie de façon à pourvoir à tous les besoins qu'elle avait pour objet de soulager (2).

(1) M. III, p. 110.

(2) La limite d'âge fut supprimée par le synode : seule l'incapacité physique ou morale pouvait donner droit aux secours de la caisse diocésaine. La pension annuelle était fixée à mille francs, sauf à être augmentée dans des cas particuliers laissés à l'appréciation de la Commission.

Le 25 octobre, Monseigneur adressait une lettre aux membres des

L'évêque d'Arras conçut aussi la pensée de donner à son diocèse un nouveau *Tarif des oblations ou des honoraires du clergé*, et voulut le rendre obligatoire dans toutes les paroisses. C'était une réforme des plus utiles, mais combien hérissée de difficultés ! M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, en 1803, avait établi un tarif uniforme dans son diocèse. Mais il était devenu difficile d'en faire partout une rigoureuse application. Les curés aimaient mieux suivre des coutumes reçues de temps immémorial ; et les usages relatifs aux honoraires différaient d'une paroisse à l'autre.

Pour ne pas trop heurter les sentiments du clergé et les préjugés des populations, une grande prudence était nécessaire. Il fallait connaître les usages locaux, les comparer et trouver le moyen d'établir au moins des règles générales. Au chaos, il s'agissait de substituer l'harmonie ; au caprice, la loi.

La question fut plusieurs fois soumise à l'étude des conférences ecclésiastiques ; elle figura au programme des synodes tenus en 1856 et 1861.

M. Parenty, vicaire général, assumait le soin de mener à bonne fin cette délicate entreprise. Il entra en rapports avec plus de sept cents fabriques, en examina les dossiers, les mit en ordre, et en dégagait des conséquences pour l'œuvre projetée, s'attachant à ménager les intérêts du clergé et ceux des fidèles. De ce long et pénible travail sortit un tableau présentant quatre classes principales, et dans ces quatre classes plusieurs divisions et subdivisions. Tout était ordonné en vue de répondre aux intentions des familles et de leur laisser la faculté de choisir le rang qui leur convenait.

Le tarif fut signé le 15 avril 1862. On le fit suivre :

Conseils de fabrique pour les prévenir de la décision du synode à leur sujet. Ils étaient invités à verser dans la caisse des prêtres âgés ou infirmes une contribution peu importante : 3 % sur le revenu des bancs et des chaises. Cette lettre est un plaidoyer très adroit et très persuasif qui dut, à coup sûr, emporter l'assentiment de nos bons marguilliers.

*Mandements et Circul.*, III, p. 125.

1° d'une nouvelle publication annotée du décret du 30 décembre 1809, concernant les fabriques des églises ;  
2° d'une notice sur les attributions des curés et procureurs, par M. Nigon de Berté, ancien chef de division au Ministère des Cultes (1).

## II

## RETRAITES SACERDOTALES.

Lorsque M<sup>gr</sup> Parisis convoqua ses prêtres à la retraite pastorale de 1860, il sortait à peine de ces journées incomparables, « d'abord remplies de préoccupations et de sollicitudes, de contrariétés et de combats, puis comblées de jouissances et de triomphes » que lui avait valu la béatification de Benoît-Joseph Labre (2).

Les exercices spirituels furent prêchés par le P. Chaignon, déjà fort goûté du clergé d'Arras ; et ce fut pour tous une fête de se sentir élevés, remués, transformés par cette parole apostolique.

Le prélat se prodigua plus que jamais. Nous avons sous les yeux le sommaire des allocutions qu'il adressa aux retraitants.

La plus importante de la journée était celle qui suivait la messe de communauté. Il essayait toujours de rattacher l'ensemble de ses réflexions à une idée dominante. Ce fut, en 1860, la gloire de Dieu. Et combien sa parole devint vibrante lorsqu'il flétrit les attentats publics qui sont de nature à la diminuer, les scandales particuliers qui la ruineraient, si Notre-Seigneur ne veillait sur son Eglise, les négligences habituelles qui n'en font pratiquement aucun cas ! Mais aussi que n'est pas capable de faire un clergé plein de foi pour la gloire de Dieu ! Et le chef exaltait le courage de ses troupes en louant ce qu'elles avaient su faire récem-

(1) Le tout formait une brochure de 113 pages. Le tarif diocésain fut révisé de nouveau en 1889, en 1910 et en 1920.

(2) Sa circulaire est datée du 25 juillet. M. II, p. 245.

ment pour le Denier de Saint-Pierre, les chrétiens de Syrie, les églises, les presbytères, et surtout le Petit Séminaire d'Arras (1).

Mais ce n'était là qu'un début. Après les petites heures, après les Vêpres, après Matines — car l'évêque récitait le Bréviaire en commun avec tout son monde — il distribuait familièrement des avis pratiques sur les bons usages *observés avec soin, moins bien observés, oubliés, à introduire*. Et l'on devine les détails dans lesquels entrait alors ce législateur expérimenté, cet observateur minutieux et impitoyable, dont on acceptait pourtant toutes les remontrances, parce qu'à n'en pas douter, elles sortaient de sa foi et de son cœur.

En 1862, la retraite fut prêchée par le P. Vernoy, supérieur des Pères de la Miséricorde de Bordeaux. Nous ne savons ce que l'évêque dit à ses curés cette année-là ; mais voici ce qu'il écrivait d'eux à Elise Veillot, à la fin d'une semaine laborieuse où, suivant son habitude, il avait vécu de leur vie, se mêlant à leurs conversations, toujours prêt à recevoir leurs confidences (2) :

« Oh ! Si vous voyiez nos prêtres en retraite ! Vous m'aideriez à remercier Dieu des consolations qu'ils me donnent. Seront-ils un jour des martyrs ? Ils en paraissent vraiment dignes pour la plupart. Demain, je commence ma troisième retraite. C'est fatigant, mais c'est si beau ! » (14 septembre 1862).

En 1864, la retraite fut donnée « admirablement », au

(1) « Vous m'avez donné, à cette seule intention, 450.000 fr. en quatre ans ».

(2) « Vous souvient-il, Messieurs, de ces retraites pastorales où, exact comme un séminariste, le premier à tous les exercices, il écoutait avec vous la parole sainte, unissant son recueillement, ses méditations, ses prières aux vôtres ? Et pu s. de temps en temps, le matin surtout après sa messe, il prenait lui-même la parole. Oh ! comme ses instructions fortes et émues pénétraient au fond des cœurs ! Il me semble les entendre encore, ces accents graves et solennels qui retentissaient dans les âmes comme la voix de Dieu ! »

Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Parisis par M<sup>sr</sup> l'Archevêque de Bourges.



témoignage de l'évêque, par l'abbé de Cossigny, prélat romain. Et le manuscrit ajoute :

« Le clergé s'y est montré mieux que jamais. J'y ai eu d'immenses consolations, ainsi qu'au synode qui a suivi ces exercices. »

Le vieil évêque se fait accueillant, paternel. Il se plaint que ses prêtres, quand ils passent à Arras, viennent trop peu le voir ; il les prie, quand ils entrent à l'évêché, pour consulter les vicaires généraux ou les directeurs du Séminaire, de n'en pas sortir sans avoir sonné à sa porte.

« Faute de cela, dit-il en souriant, je n'arrive plus à vous reconnaître. Ma mémoire s'en va. Aussi, pour peu que j'hésite en vous rencontrant, dites-moi qui vous êtes. Je tiens à rester au courant de votre ministère. Il faut que je puisse vous encourager, vous diriger. »

Cette fois, il condense toutes ses observations dans l'allocution qui suit la Messe.

« Je ne parlerai pas — ou peu — après les autres exercices : c'est une fatigue pour moi, en raison de mon âge ; c'en serait sans doute une pour vous. »

Mais si les forces corporelles diminuent, l'esprit reste agile, et la volonté ferme. Il fait vérifier les absences non motivées. M. Bailly, prévôt du Chapitre, lui remet chaque année un Mémoire détaillé sur la façon dont sont tenus les registres de catholicité, les budgets des églises, les assemblées trimestrielles des Conseils de fabrique : les chiffres passent, avec commentaires, sur les lèvres épiscopales. D'autres chiffres succèdent aux premiers, mais comme une louange et un merci. Ce sont les comptes du Denier de Saint-Pierre, de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance (1).

(1) Propagation de la Foi, 1862 : 38.896 fr. — 1863 : 47.848 fr.  
 Sainte-Enfance. 1862 : 22.785 fr. — 1863 : 24.514 fr.  
 Denier de Saint-Pierre, en moins de 4 ans : 204.200 fr.

Il veut montrer qu'il est nécessaire de nous entendre, de nous concerter contre l'impiété, l'immoralité, l'indifférence, qui tendent à tout envahir, à tout dominer, à tout s'assimiler sans bruit. Et tout cela, ajoute-t-il tristement, est facilité par un esprit d'obéissance passive qui fait, de ces millions de volontés, une seule force. Voyez : on obéit... à l'ombre de l'Empereur, à un mot du préfet, à une injonction de l'inspecteur primaire. On ne résiste pas ; on ne raisonne pas : on obéit ! — Pour ne pas être broyés par les rouages innombrables et presque irrésistibles de la machine administrative, nous n'avons que la force morale : l'union des membres au chef, la confiance mutuelle, l'harmonie de nos desseins et de nos efforts.

Je supprime les applications : mais l'évêque, lui, ne les supprimait pas. Il allait droit au fait, soulignait les erreurs et les défaillances, donnait des ordres précis pour que chacun manœuvrât, à son rang, suivant le plan tracé par le chef et accepté par toute l'armée.

En homme méthodique et prévoyant, il amassait déjà, à cette date, des matériaux pour la retraite suivante, celle de 1866. Hélas ! il ne serait plus là pour la présider. Mais ces notes informes témoignent que, jusqu'à son dernier souffle, il a été, dans toute la force du mot, l'évêque, c'est-à-dire celui qui surveille, stimule et commande.

Il a été aussi celui qui est soucieux de la santé et des intérêts matériels de ses prêtres.

A plusieurs reprises, il s'était préoccupé d'alléger les fatigues et d'améliorer le sort des curés, si nombreux dans ce diocèse, qui sont chargés d'une annexe. Le double service qui leur est imposé peut devenir très préjudiciable à leur santé. Des courses pénibles par des chemins boueux ou pleins de neige, de longues stations dans une église souvent glacée, la prolongation d'un jeûne absolu au-delà des limites strictement nécessaires ne sont pas sans danger pour des tempéraments

peu robustes. Le 15 janvier 1862, il put annoncer qu'avec une parfaite bienveillance, le Préfet du Pas-de-Calais venait d'inviter officiellement les sous-préfets et maires du département à mettre à la disposition des curés, dans les annexes, un pied-à-terre comprenant au moins une pièce à feu et pourvue d'une entrée indépendante (1).

### III

#### CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

M<sup>sr</sup> Parisis attachait une grande importance aux Conférences ecclésiastiques. Il y voyait un moyen de maintenir dans le clergé le goût du travail intellectuel, d'autant plus nécessaire que le ministère pastoral est plus absorbant.

Il veillait à ce que les travaux fussent corrigés avec soin et en faisait parfois paraître un compte rendu officiel. Il en envoyait chaque année le programme, avec quelques lignes de conseils ou d'encouragement ; et il est facile de constater que, dans le choix des questions, s'il ne perdait pas de vue le côté pratique, il savait aussi introduire une certaine variété et faire à l'actualité sa part.

Les sujets indiqués pour les années 1859 et 1860 sont relatifs à la primauté du Pape, au patrimoine de Saint-Pierre, aux pouvoirs respectifs du Souverain Pontife, des évêques et des curés.

En 1865, les Conférences sont invitées à aborder l'étude des systèmes philosophiques à la mode, et à se familiariser avec les idées de Cousin, de Littré, de Taine, de Renan, et de leurs maîtres : les philosophes allemands ; en 1866, elles étudient les rapports de la philosophie et de la théologie, de la raison et de la foi, qu'allait bientôt définir le Concile du Vatican.

L'aspect historique des questions est rarement

(1) M. II, pp. 326-328.

négligé (1). Mais au mois de juin 1861, les amateurs d'archives durent tressaillir d'aise.

Monseigneur attirait l'attention de ses curés sur l'histoire locale. Plusieurs fois déjà, il les avait invités à recueillir dans leurs paroisses respectives les faits dignes de survivre au passé, et leur avait recommandé la tenue exacte du *Registre de paroisse*, sans l'avoir toujours, hélas ! obtenu.

« Cependant, dit-il, les souvenirs s'effacent, les monuments se perdent, et cette grande loi de la tradition chrétienne, qui est la gloire et la force de la sainte Eglise de Dieu sur cette terre, ne trouvera bientôt plus dans nos contrées, en ce qui concerne les cent années qui nous précèdent, ni trace, ni écho, ni appui.

« Et pendant que nous nous endormons ainsi, toutes les administrations civiles enregistrent scrupuleusement dans leur immense bureaucratie et conservent soigneusement dans leurs archives l'origine, la marche, les suites de tous les événements, grands ou petits, qui les concernent.

« De telle sorte qu'un jour l'historien, voulant se rendre compte de notre siècle et ne trouvant dans les récits contemporains que des faits entièrement étrangers à la religion, nous soupçonnera d'avoir vécu sans elle, tandis qu'en réalité c'est en elle que nous trouvons toujours les œuvres les plus sociales et les plus fécondes, les fêtes les plus resplendissantes et les plus populaires, l'influence enfin la plus universelle et, au fond, la plus dominante.

« Ne nous exposons donc pas à faire un jour calomnier notre époque au grand scandale de nos neveux et au détriment de la vérité catholique (2). »

Il envoie donc à son clergé un questionnaire intéressant (3). Les réponses fournies à cette époque consti-

(1) Exemples : Octobre 1856 : Les biens d'église. — Novembre 1857 : Le culte à travers les âges ; le culte public. — Novembre 1861 : L'Inquisition : dogme et histoire. — Janvier 1863 : Le culte des saints : histoire, dogme, pratique.

(2) M. II, p. 410.

(3) Notions sur la paroisse avant et pendant la Révolution ; le rétablissement du culte ; la succession des curés ; œuvres, travaux matériels, fêtes, cérémonies, etc.

tuent, aux archives diocésaines, une mine de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

Vers la fin de sa carrière, M<sup>sr</sup> Parisis fut amené, d'une façon bien imprévue, à faire l'apologie des Conférences ecclésiastiques de son diocèse.

Le Salon de 1863 allait s'ouvrir à Paris. Certains journaux s'étaient hâtés, dans un but de réclame malsaine, d'annoncer que M. Gustave Courbet avait envoyé, à cette exposition de peinture, une toile intitulée : *Retour d'une conférence*, très irrespectueuse à l'égard du clergé. Aussitôt renseigné, l'évêque d'Arras écrivit au Ministre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

« ... Les Conférences ecclésiastiques sont, pour le clergé, une des institutions les plus précieuses de notre temps. Elles entretiennent parmi les prêtres le goût et l'habitude des études sérieuses dont ils seraient, sans cela, trop souvent distraits par les occupations extérieures du saint ministère ; elles leur ménagent ensuite entre eux des réunions où ils peuvent se concerter sur le bien spirituel des peuples et où tout est réglé par l'autorité diocésaine, même les repas. Le tableau qui est signalé n'est donc pas seulement un scandale pour les fidèles et une insulte à notre sacerdoce ; c'est encore une calomnie.

« Je viens, comme un des plus anciens évêques de France, prier instamment Votre Excellence de vouloir bien le faire retirer de l'exposition. »

Trois jours après, le ministre d'Etat annonçait à Monseigneur que satisfaction était donnée aux légitimes réclamations du clergé.

---

## CHAPITRE XXXI

### LES DERNIÈRES ANNÉES D'ACTION PASTORALE (1860-1866).

---

#### II. — Auprès des fidèles.

- I. *Par les Instructions pastorales.* — Sur la Justice de Dieu (1861). — Sur la vraie et la fausse compassion (1862). — Sur la conscience (1863). — Sur la douleur (1864). — Sur la famille (1866).
- II. *Par les tournées de confirmation.* — Importance qu'il attache aux réunions dominicales de jeunes filles, aux communions d'hommes, aux constructions d'églises.
- Impression finale de l'évêque sur son diocèse.

Des sept Instructions pastorales que M<sup>gr</sup> Parisi écrivit à l'occasion du Carême, de 1860 à 1866, deux ont déjà passé sous les yeux du lecteur, celle de 1860 sur le Bienheureux B.-J. Labre, et celle de 1865 sur la Vérité divine, au lendemain de l'apparition du *Sylabus*.

Parmi les cinq autres, il en est qui traitent de ces sujets éternellement vivants et actuels qui sont féconds, hélas ! en applications pratiques, comme la Conscience (1863) et la Douleur (1864). Parfois l'évêque d'Arras envisage sous un aspect nouveau une question qu'il a déjà rencontrée sur son chemin : c'est le cas du mandement sur la Famille (1866). Il arrive aussi que les circonstances lui imposent ou lui suggèrent une vérité à mettre en lumière, une erreur à réfuter : on ne sera donc pas surpris de trouver des allusions plus ou moins voilées aux événements contemporains dans les Lettres pastorales sur la Justice de Dieu (1861), sur la Vraie et la Fausse Compassion (1862).

## I

## LES DERNIÈRES INSTRUCTIONS PASTORALES.

A l'heure donc où les Etats de l'Eglise étaient accablés sous le poids de l'invasion piémontaise, et où la France catholique doutait des intentions et de la loyauté de l'Empereur, M<sup>sr</sup> Parisis voulut reconforter son peuple et fit son mandement sur *la Justice de Dieu*.

« Oserai-je d'abord vous demander, dit-il, si des pensées coupables et qui touchent au blasphème ne sont pas venues parfois se présenter à votre esprit, quand vous entendez le perpétuel récit des triomphes de l'iniquité, à qui tout semble réussir, et quand vous apprenez les revers, la chute et l'impuissance de tout ce qui représente à vos yeux la Vertu, la Religion, le Bien ? Avez-vous alors la parole nette et ferme ? N'y a-t-il pas eu quelque timidité dans vos protestations, et quelque hésitation dans vos réponses ? »

Avec une grande hauteur de vues, le prélat établit alors que Dieu jugera le juste et l'impie : « hors de cela, il n'y a dans ce monde que désordre, ténèbres et désespoir » ; — que parfois sa justice s'exerce, même sur la terre, surtout à l'égard des nations et de ceux qui les gouvernent ; — que, dès lors, un double devoir s'impose à nous, celui de la modestie. « Dieu ne nous doit pas compte de ses actes ; » — celui de la confiance : « et parce que cette confiance s'appuie sur votre justice, Seigneur, elle est sûre, elle est immuable, elle est plus forte que tout au monde. »

Il était le premier à relever son âme par ces fortes pensées : « Il faut de plus en plus, écrivait-il alors à Elise Veillot, se réfugier dans ces vérités divines, pour échapper à l'agitation douloureuse où vous jette le spectacle des indignités humaines. » (12 février 1861).

\*  
\* \*

L'année suivante, dans son mandement sur *La vraie et la fausse Compassion*, il rencontra la question de la liberté de conscience et en profita pour donner son appréciation sur l'affaire Mortara.

« La liberté de conscience ! c'est-à-dire le droit que chacun doit avoir de professer sa foi, et, selon la formule du jour, de pratiquer son culte d'après ses convictions.

« Que n'a-t-on pas dit sur cette matière, que de déclamations, que de prétentions, que d'injustices ! Quels cris n'a-t-on pas poussés, par exemple, à l'occasion d'un enfant né de parents juifs, baptisé par une servante, puis conformément à la législation de ces contrées, soustrait par l'autorité du Saint-Siège au danger de perdre les fruits de son baptême !

« Il était pourtant bien facile de comprendre que cet enfant étant devenu chrétien, ce n'était pas violenter sa conscience que de lui fournir les moyens d'être élevé dans le christianisme.

« Mais laissons cette controverse et voyons si véritablement c'est pour l'amour de la liberté de conscience qu'on a rempli le monde de clameurs si furieuses et fait, sous toutes les formes, des démonstrations si larmoyantes !

« Est-ce que, dans le même temps, il n'y avait pas bien d'autres attentats formels, évidents et révoltants contre la vraie liberté de conscience, non pas seulement à l'égard d'un enfant ou de quelques individus épars, mais sur des populations entières, attentats non pas accidentels, mais continus et impitoyables ?

« Ces prôneurs infatigables de la tolérance et de la liberté des cultes, qu'ont-ils dit, qu'ont-ils écrit en faveur des chrétiens de Syrie et de Cochinchine, massacrés pour leur foi ; en faveur des catholiques d'Irlande et de Pologne qui, pour leur foi aussi, souffrent persécution depuis des siècles, persécution qui redouble à cette heure même ?

« Ont-ils pris hautement, nettement la défense de ces nombreux martyrs des droits de la conscience, ceux qui s'en proclament si lièrement les défenseurs ?

« Nous savons tous qu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils ne le feront jamais, précisément parce que leur prétendue compassion n'est qu'une tactique, que les mots de liberté de conscience ne sont qu'une machine de guerre, et qu'au fond, dans cette sensibilité si démonstrative, toujours pour les dissidents, il n'y a rien de vrai, sinon un sentiment de haine implacable contre l'Église de Dieu (1). »

(1) En 1859, dans une allocution aux Dames des Églises pauvres sur la Conscience, il faisait allusion à ce même fait et s'exprimait à peu près en ces termes : « Un enfant juif avait été baptisé par une main pieuse, mais son âme était bien en péril au milieu de l'erreur et du mensonge. Le Souverain Pontife, celui à qui il a été dit de paître les



\*  
\* \*

La conscience ! « Ce témoin intime et secret, ce juge infatigable et fidèle », quelle dignité il nous confère, quels bienfaits il nous apporte, quels devoirs il nous impose !

Le mandement de 1863 s'attache à montrer *combien la conscience est nécessaire à l'homme, et combien la religion est nécessaire à la conscience*. En passant, le prélat stigmatise de quelques traits rapides certaines consciences, telles qu'il s'en rencontre dans le monde.

« Savez-vous à quoi se réduit, chez un grand nombre, ce tribunal de la conscience destiné par le Créateur à nous faire discerner en nous-mêmes le bien du mal, à nous faire voir où est la vertu pour l'aimer, où est le vice pour le fuir ? Hélas ! on a honte de le dire, ce tribunal se borne le plus souvent à sauver les apparences. Levons le voile, et voyons le monde tel qu'il est.

« Si l'on craint de mal faire, n'est-ce pas surtout parce qu'il pourrait en résulter quelque préjudice dans la considération publique ? Pourvu que la réputation soit sauvegardée, pourvu que les intérêts humains n'en souffrent pas, ne se croit-on pas à peu près tout permis ? Tant que l'on peut se conserver les airs d'un homme de bien, va-t-on beaucoup au-delà ; et, à part ceux qui font chaque jour devant Dieu leur examen de conscience, en trouve-t-on beaucoup qui s'occupent vraiment d'être vertueux au fond, pourvu qu'ils le paraissent ? Qui oserait dire que tel n'est pas le monde de nos jours (1) ? »

Mais qu'est-ce que la conscience sans la religion ? Il constate combien elle est chose vaine et inconsistante, quand la pensée de Dieu ne vient pas la soutenir.

brebis et les agneaux, a eu pitié de ce petit agneau, qui courait grand danger d'être dévoré par les loups ; il l'a pris sous sa protection, il en a fait son enfant d'adoption, il lui a donné tous les secours nécessaires au corps, toutes les ressources spirituelles utiles à son âme. Eh bien ! cet acte si simple, si beau, si juste, si saint, vous savez quelles tempêtes il a soulevées dans le monde, vous savez ce que le monde en a dit, comment il l'a jugé. C'est ainsi que la conscience peut perdre sa droiture, sa pureté, si l'on n'a soin de la former, de la conserver en tout conforme à la loi de Dieu... »

(1) M. III, p. 7.

« A mesure, dit-il, que la foi s'affaiblit et que le rationalisme envahit les sociétés, les consciences s'obscurcissent, s'affaiblissent, dépérissent, au point que souvent, dans nos relations les plus intimes avec les âmes, nous n'en discernons plus l'écho, nous n'en trouvons plus la trace. C'est là une des plus amères douleurs de notre saint ministère ; et c'est là, sous le rapport spirituel, le caractère dominant du travail qui s'est fait parmi nous depuis un siècle.

« Hélas ! nous le savons bien, il y a toujours eu sur cette terre misérable des abus et des vices, des désordres même et des crimes.

« Mais quand-on étudie les âges qui nous ont précédés, il est facile de se convaincre qu'alors on ne commettait pas le mal sans un certain effort contre soi-même ; que l'on n'y persévérerait pas sans un certain malaise intérieur, et qu'il restait toujours dans l'âme comme un point d'appui pour se relever de ces chutes.

« Au contraire, que voyons-nous aujourd'hui ? Des prévarications innombrables, des outrages de tout genre faits aux lois divines ; et quand nous fouillons dans les cœurs pour y chercher le repentir ou du moins la confusion, nous n'y trouvons pas même l'inquiétude ni le déplaisir.

« Que dis-je ? Sous cette boue qui les couvre, ces prévaricateurs, ces blasphémateurs, ces fornicateurs, ces pécheurs à tous les degrés restent satisfaits d'eux-mêmes ; et si vous leur montrez leurs souillures, ils vous répondent qu'ils sont honnêtes et n'ont à se faire aucun reproche.

« Ainsi, selon la parole de l'Écriture, ils ont avalé l'iniquité comme l'eau ; puis ils ont dormi leur sommeil, et leur conscience dort toujours, et nous sentons qu'elle ne nous entend plus, et, dans l'obligation où nous sommes souvent alors de lier ou de délier, nous nous demandons en tremblant, même à la dernière heure, si ces cœurs de rocher ne sont pas impénétrables à toutes les grâces du salut, et si le pardon est possible pour les coupables qui refusent de se condamner (1). »

\*  
\* \*

« Il est sur cette terre un fait que, malgré ses prodigieuses hardiesses, l'impie ne peut pas nier ; c'est que l'homme souffre ;

(1) Ibid., p. 10.

c'est que l'homme, roi de la création, souffre incomparablement plus que tous les autres êtres qui l'entourent..

« Il y a, dans ce fait, à la fois un mystère et un besoin. Un mystère pour l'intelligence ; pourquoi la douleur ? Un besoin pour le cœur : comment soulager la douleur ? »

C'est pour répondre à ces deux questions qu'est écrite l'Instruction pastorale de 1864 sur *la Douleur*.

Sans les lumières de la foi, il est évidemment très difficile de dire pourquoi l'homme souffre dès sa naissance, alors qu'il n'a pu commettre aucune faute personnelle ; et pourquoi, dans cette vie, les biens et les maux semblent répartis avec tant d'indifférence sur les bons et sur les méchants.

M<sup>sr</sup> Parisis n'a pas de peine à trouver dans nos croyances la solution de ces énigmes, ni même à montrer les effets bienfaisants de la douleur sur les âmes courageuses : elle les détache des biens de la terre, elle les honore, elle les élève au-dessus d'elles-mêmes en les rendant capables de tous les sacrifices.

Quant à consoler les douleurs humaines, certaines douleurs surtout, qu'y peuvent la raison et la philosophie ? Elles invoquent le destin, c'est-à-dire le néant. La religion chrétienne nous soulage puissamment, au contraire, par ses moyens à elle, qui sont la prière, l'espérance, la soumission à la volonté de Celui qui est à la fois Maître et Père.

« Oh ! comme ces pensées, concluait l'évêque, nous élèvent au-dessus de la terre ! Comme elles nous font respirer un air serein et incorruptible ! Grâce vous soient rendues, ô mon Dieu, et pour ces admirables lumières, et pour ces tout puissants secours, et pour ces espérances infinies ! »

\*  
\* \*

Deux fois déjà, M<sup>sr</sup> Parisis avait abordé la morale domestique. En 1857, il avait rappelé aux pères et aux mères les graves devoirs qui leur incombent. En 1859,

prenant le sujet par son côté négatif, il avait parlé, avec quelle vigueur ! de la pureté des mœurs. Dans son dernier mandement, celui de 1866, il considéra dans son ensemble ce magnifique sujet : *la Famille*.

C'est peut-être, de toutes ses instructions pastorales, celle qui est restée la plus populaire. C'est aussi celle qu'il a écrite, nous confie-t-il, avec le plus de facilité (1).

Il montre ce que la famille est dans les vues de Dieu, ce qu'elle a été longtemps dans les sociétés chrétiennes, et enfin ce qu'elle est devenue par la malice des hommes.

Après avoir rappelé le dogme du mariage et les principes sur lesquels repose la famille chrétienne, il décrit les fruits admirables qu'elle a produits dans le cours des siècles. C'est avec complaisance qu'il trace le tableau de ces familles formées par l'esprit de l'Évangile.

« Là, dit-il, la loi de Dieu était en toutes choses la règle première et souveraine : la crainte de l'offenser y devançait toutes les préoccupations, comme le devoir de l'aimer et de le servir y dominait tous les intérêts et tous les sentiments.

« Le père, chef incontesté de la famille, se croyait, comme tel, obligé d'en être le modèle, surtout dans le service de Dieu, et si le soin de son propre salut l'obligeait à vivre en chrétien, la charge des siens le rendait plus attentif encore et plus scrupuleux observateur des divins préceptes.

« Là, on parlait souvent ensemble des choses de la religion, parce que c'étaient celles que l'on connaissait et que l'on estimait le plus. Les fêtes qui se partageaient l'année catholique, formaient naturellement matière à ces conversations domestiques ; et comme ces fêtes ne sont autre chose que la suite des mystères de notre foi et que chacun les célébrait selon son âge, les enfants, en entendant ces entretiens et en y prenant la

(1) « Je vous envoie, écrit-il à M<sup>lle</sup> Morel, le premier exemplaire du mandement que je viens de composer, avec une facilité dont je ne me croyais pas capable et dont en réalité j'étais fort incapable. Mais la grâce de la vocation est survenue, et alors on peut tout en Celui qui fortifie : ce qui me fait croire que le divin Pasteur me veut à mon poste » (3 février 1866).

petite part qui leur était permise, recevaient sans efforts et même sans étude tous les enseignements du salut, et l'intelligence de toutes les obligations qui s'y rattachent.

« La famille était alors la première et la principale école primaire où se formaient les consciences par la connaissance inévitable et l'invincible discernement du bien et du mal moral ; parce que, malgré les imperfections ou même les fautes qui pouvaient échapper à la conduite de quelques-uns, en principe les appréciations morales étaient toujours exactes et pures, invariablement fondées sur la loi de Dieu.

« Aussi, quand plus tard, l'enfant était mis en rapport avec le prêtre pour recevoir de lui le complément de ces leçons de la famille, il portait déjà en lui-même, dans toute leur netteté et leur solidité, les premières notions de la vérité divine qu'il n'y avait plus pour nous qu'à développer dans le même sens, sans qu'il y eût rien à combattre ni à détruire de ce qui avait été fait ; en sorte que les enseignements du catéchisme de la paroisse n'étaient que l'extension des enseignements et des exemples de la vie de famille où ils trouvaient encore leur écho fidèle et leur énergique confirmation. »

Voici maintenant les joies de ces familles patriarcales.

« Le père savait et sentait qu'il se devait tout entier et à toute heure aux siens ; la mère savait et sentait que son premier devoir était de faire aimer l'intérieur de sa maison ; les enfants savaient et sentaient que rien n'est plus précieux que la conversation d'un père ; rien de plus parfaitement doux que le cœur d'une mère. On ne connaissait, on ne cherchait rien au-delà.

« Alors, on prenait, quand il y avait lieu, ses plaisirs ensemble, on n'en désirait, on n'en comprenait pas d'autres. On eût rougi de se livrer à des divertissements prolongés sans les siens ; des plaisirs, même légitimes, non partagés par eux, semblaient toujours incomplets, et des fêtes mondaines, volontairement cherchées loin de la famille, eussent été des remords.

« C'était surtout au jour du Seigneur, jour divinement réservé pour le repos, que l'on remettait les joies communes ; les autres jours étaient consacrés au travail.

« Oh ! le repos du dimanche, qu'il était doux et beau, qu'il était rafraîchissant et salutaire pour le corps et pour l'âme !

« Dès le matin, la pensée seule qu'on n'aurait pas à se livrer,

durant ce jour, aux rudes labeurs des jours précédents, était déjà un repos. On se disait : Aujourd'hui, je sens que je ne suis pas un esclave, mais un enfant de Dieu. parce que le vrai Fils de Dieu m'a délivré de l'esclavage, et en signe de ma délivrance, je vais purifier mon corps et le couvrir d'habits de fête.

« Puis on se pénétrait naturellement de cette simple et grande vérité que nos âmes c'est nous-mêmes, que nous avons un septième jour pour nous occuper de ses intérêts, qui sont en ce monde notre plus grande affaire, puisqu'elle embrasse le temps et l'éternité.

« On vivait de cette haute et lumineuse conviction, et alors, aux heures fixées selon les lieux, et partout rappelées par le signal béni, on allait dans la maison de la prière traiter avec Dieu de ces intérêts suprêmes, en écoutant sa parole, en chantant ses louanges, en respirant l'atmosphère sanctifiante et embaumée des divins offices.

« On en revenait ensemble pour partager les repas, les entretiens et les loisirs de la famille ; et le soir, quand les chants liturgiques et les prières communes avaient cessé, que les dernières bénédictions avaient été répandues sur la foule des fidèles, et que la lampe allumée veillait seule devant les adorables tabernacles, alors, après avoir prié devant le même autel, on se retrouvait plus intimement ensemble au même foyer pour prendre en famille, ou avec de rares amis, des délassements variés, mais toujours simples, procurant de modestes récréations, sans jamais être une charge, remplissant l'âme d'une satisfaction complète, sans l'enivrer ou la fatiguer jamais. »

C'est aussi à l'école du foyer domestique que la jeune fille apprenait les devoirs qui lui incomberaient quand elle serait appelée à fonder à son tour une nouvelle famille.

« Ainsi la famille était pour tous ses membres ce chez soi, que l'on ne quitte jamais qu'avec peine, où l'on revient toujours avec un nouveau plaisir, et qu'au fond on préfère toujours à tout. C'était une forteresse impénétrable à toutes les attaques, à toutes les séductions du dehors ; c'était un sanctuaire où Dieu était toujours connu, adoré, servi et maintenu sans hésitation à son rang suprême.

« C'était, en un mot, le modèle de toutes les autres sociétés, et

quand on voulait faire un éloge complet d'une institution quelconque, réunissant des personnes diverses pour un but commun, on ne trouvait rien de plus énergique, de plus expressif, de plus décisif à dire que ce simple mot : c'est une famille. »

En face de ce tableau plein de fraîcheur et d'aimable simplicité, M<sup>sr</sup> Parisis dresse le lamentable bilan des déchéances auxquelles la malice de l'homme a conduit la famille. C'est un spectacle qui le remplit de douleur pour le présent et d'effroi pour l'avenir.

L'Instruction pastorale indique ensuite les remèdes qui peuvent arrêter la décadence de la famille. Il montre le rôle immense de la femme dans cette œuvre de relèvement.

« C'est la femme qui fait la famille, dit la Sainte Ecriture, parce que c'est elle qui en fait aimer la maison, par le bien-être qu'elle y ménage, et le charme qu'elle y répand.

« C'est elle aussi qui communique à l'enfant ses premières impressions, ses premiers goûts et, par suite, ses habitudes souvent définitives. L'enfant qui a eu une mère vertueuse et tendre ne sera jamais tout à fait mauvais.

« Combien de fois, dans les plus fougueux égarements, la pensée d'une bonne mère et la crainte de l'affliger arrêta l'enfant prodigue sur le bord du précipice, et combien de fois, dans l'heureux travail du repentir, le souvenir d'une de ses paroles ou même d'un de ses regards détermina pour lui le retour complet au bien !

« Il nous faut donc, avant tout, avoir des mères chrétiennes. Mais comment les aurons-nous, si ce n'est en formant d'abord des filles modestes et craignant Dieu ?

« Comment voudrait-on qu'elle comprit jamais ses devoirs de mère, la femme qui ne se serait préparée à cette haute et sainte dignité que par les dissipations coupables, et peut-être par les désordres dégradants de sa jeunesse ?

« Comment mettrait-elle de l'importance à veiller sur l'innocence de ses enfants, celle qui, dès son adolescence, aurait joué sans pudeur avec la sienne propre ?

« Non, nous ne régèrerons la famille que par la femme, et nous ne réformerons la femme qu'en lui faisant d'abord conserver intact, même dans les feux de la jeunesse, au dedans comme

au dehors, sous l'œil inévitable de Dieu, le trésor de sa vertu,

« Alors, ayant combattu pour elle-même les bons combats, elle devient, comme dit l'Écriture, une femme forte, sur qui peut se reposer avec toute confiance le cœur de son mari. »

Et le vieil évêque achève son mandement par une prière. Comme elle dut remuer profondément les âmes quand elle retentit du haut des chaires paroissiales, alors que déjà la main qui l'avait écrite était glacée par la mort ! (1)

« O divin Pasteur des âmes, à qui elles sont si chères, à qui elles ont tant coûté, vous qui, dans vos impénétrables desseins, en avez confié tant de milliers à notre faiblesse, vous savez combien de fois nous avons gémi en votre présence de voir un si grand nombre d'entre elles s'égarer dans les sentiers mêmes que vous aviez tracés pour leur salut.

« Seigneur, inspirez aux bons prêtres qui partagent nos sollicitudes et nos travaux, un zèle toujours plus ardent pour obtenir dans leur paroisse des époux sérieusement chrétiens ; communiquez aux instituteurs et aux institutrices, surtout à ceux et à celles qui vous sont consacrés par des engagements religieux, un dévouement infatigable, non seulement pour le bien spirituel des enfants du premier âge, mais encore et surtout pour la préservation de ces mêmes enfants, quand ils sont arrivés à l'époque des séductions dangereuses et des grands combats de la vertu.

« Faites, ô mon Dieu, comprendre, à tous ceux dont nous avons la charge, qu'à tout âge, laisser son cœur s'égarer loin de sa famille, c'est suivre une voie contre nature, pleine de déceptions, de périls et de malheurs ; tandis que vivre constamment au sein de sa famille, quand elle est bien ordonnée selon votre loi, c'est prendre la position la plus douce, la plus sûre, la plus remplie de vos bénédictions pour ce monde et pour l'autre. »

Les nombreuses citations qui émaillent ce chapitre montrent, mieux que tout ce que nous pourrions dire, quel écrivain il y avait en M<sup>sr</sup> Parisis.

(1) Nous avons retrouvé, dans les papiers de M<sup>sr</sup> Parisis, les éléments d'une lettre pastorale sur les *mauvaises lectures*, qui devait faire suite à l'Instruction sur la famille.



Sans doute les premières œuvres de Langres, on l'a remarqué plus haut, n'échappent pas, au point de vue littéraire, à toute critique. On y relève quelques traces de rhétorique surannée et un luxe parfois encombrant de citations.

Une transformation subite s'était opérée chez l'écrivain, dès le jour où il avait commencé sa campagne en faveur de la liberté d'enseignement. « Tout-à-coup, écrit-il à Louis Veillot, mon style a été changé du tout au tout. Fleuri, verbeux, animé (1) jusque-là, il est devenu, sans transition, simple, ferme et précis (2). » C'était le style du polémiste, dont la plume vaut une épée : sobre d'ornements, mais nette, qui tranche et qui frappe juste.

Les œuvres pastorales de l'évêque d'Arras bénéficièrent de ces qualités. On remarque dans chacune d'elles la belle ordonnance de l'ensemble, l'heureuse disposition des parties, une pensée sûre d'elle-même et qui nous entraîne à sa suite, tantôt par sa vigueur lucide, tantôt par une émotion contenue et d'autant plus pénétrante, toujours par l'enchaînement rigoureux et le mouvement des idées. L'ouvrier s'était fait un instrument à sa main et il en était maître.

## II

### LES DERNIÈRES TOURNÉES DE CONFIRMATION (1861-64).

Quelque temps après l'intervention retentissante qui, en 1856, sauva l'*Univers*, M<sup>gr</sup> Parisis écrivait à Louis Veillot, entre deux courses apostoliques :

« Je me trouve très heureux de n'avoir plus à penser qu'à mon diocèse et à mon salut, disposé toutefois à me remettre sur la brèche, si la Providence en donnait le mot d'ordre. » (31 octobre 1857).

(1) C'est bien ce que porte le texte autographe. Il faut sans doute lire : orné.

(2) 1<sup>er</sup> avril 1863.

Il n'était pas de ceux, en effet, qui apprécient la valeur de leurs occupations par le bruit qu'elles font ni par l'honneur qu'elles rapportent ; et à la fin d'une longue journée de visites et de réceptions, il traduisait ainsi ses impressions intimes : « J'y gaspille mon temps en très petites choses, que ceux qu'elles concernent trouvent très importantes. Je m'y prête donc, car elles ont leur prix devant Dieu ; et je trouve mes jours bien employés comme cela » (1).

Au mois d'avril 1861, il recommence, en effet, pour la troisième fois, la visite de son vaste diocèse. Elle devait durer, comme les premières, plus de trois ans.

Il y consacrait généralement deux périodes chaque année, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Et ces voyages, ces expéditions, pour mieux dire, duraient parfois plus d'un mois sans aucun répit (2).

Nous ne le suivrons pas de nouveau à travers toutes les régions où le conduisit l'exercice de son ministère. Nous nous contenterons de noter, avec certains épisodes caractéristiques, quelques-unes des observations que lui suggéra ce contact prolongé avec son peuple, et les conclusions qu'il en tira.

Il attachait le plus grand prix, dans les paroisses de campagne, aux réunions dominicales de jeunes filles : il y voyait un moyen excellent de préservation et de formation. C'est à ce genre d'apostolat qu'il conviait et vouait, au besoin, ses chères Sœurs de la Providence ; et chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, il encourageait leurs espérances ou applaudissait à leurs succès.

A Ervillers, sous l'influence de M<sup>lles</sup> Proyart, sœurs du vicaire général, s'est formée une Congrégation d'Enfants de Marie, si florissante que les jeunes filles sont « honteuses » lorsqu'elles ne sont pas admises à

(1) Lettre à Elise Veillot, 4 avril 1862.

(2) L'Itinéraire de 1861 comporte, au printemps, deux mois de Confirmation, coupés par une seule interruption de quatre jours ; à l'automne, 29 jours continus. En 1862, je compte 37 jours après Pâques, 27 en octobre : en 1863, 32 et 21.

en faire partie, et que le groupe, par sa tenue parfaite, sa distinction, ses chants, excite l'admiration du prélat (28 avril 1861).

A Vaulx-Vraucourt, les Sœurs font merveille. A Monchy-au-Bois, c'est un véritable entraînement. Chaque dimanche, 115 filles suivent la « Conférence » ; une fois par mois, les femmes y vont et la réunion atteint le chiffre de 300 (1).

Un autre souci hante les pensées de l'évêque à travers ses pérégrinations apostoliques : celui du recrutement de son Petit Séminaire ; et l'on est sûr de trouver le chemin de son cœur lorsqu'on lui présente, comme à Pommier et à Courcelles-le-Comte, plusieurs familles qui ont offert leurs enfants à l'Eglise.

Il y a peu de spectacles plus réconfortants que celui d'un groupe d'hommes qui s'avancent, d'un pas résolu, vers la Table sainte ; car il y faut, avec une foi sincère, un courage tranquille, et parfois même une rare fermeté de caractère. M<sup>sr</sup> Parisis eut cette joyeuse surprise à Croisilles, où, malgré l'absence du conseil municipal, cinquante hommes faits vinrent recevoir la Communion de la main épiscopale (mai 1861) ; à Rumaucourt, où parmi les communians très nombreux, il y avait 54 hommes bien comptés (10 mai) ; à Fauquembergues, où tous les conseillers municipaux font leurs Pâques (2) ainsi que les autres autorités (9 mai 1863).

Dans beaucoup de villages, une famille en vue comprend son rôle et jouit d'un prestige qui tient au rang social, aux services rendus, à des traditions vivaces et anciennes. M<sup>sr</sup> Parisis aime à reconnaître et à louer publiquement l'heureuse influence exercée, de cette sorte, par les de Franqueville à Bourlon, les du Hays à

(1) A Rumaucourt, une femme de tête suffit à diriger la Congrégation, et la soutient uniquement par le chant. On espère avoir des sœurs, qui compléteront l'œuvre et l'affermiront.

(2) A cette époque, les fonctionnaires pouvaient accomplir ostensiblement leurs devoirs religieux sans encourir aucun blâme.

Le 1<sup>er</sup> mai 1862, à Béthune, le sous-préfet reçut la confirmation des mains de M<sup>sr</sup> Parisis

Lapugnoy, les Herreng de Boisgérard à Bouvigny, la maréchale Randon à Hermaville, le marquis d'Humières à Humières ; la famille Lévêque à Houvin.

Mais ce qui attire le plus l'attention de l'évêque, c'est assurément son clergé. Il écoute ses prêtres, les interroge, les voit à l'œuvre ; il lui arrive de deviner des talents naissants dont l'épanouissement justifiera plus tard la justesse de son coup d'œil. C'est ainsi qu'il écrit, le 29 septembre 1862 :

« Le nouveau doyen d'Aubigny, M. Adam, a déjà transformé sa paroisse. Il a 38 ans, il est plein de mérites comme curé et comme doyen. C'est un prêtre d'avenir. » Il serait aisé de multiplier les exemples.

Parfois aussi, M<sup>gr</sup> Parisis a la joie de bénir ou de consacrer une église reconstruite ou créée de toutes pièces. A Oignies, le 21 octobre 1861, une femme de haute intelligence et d'initiatives hardies, M<sup>me</sup> de Clercq, organise, à ce propos, d'admirables fêtes. A Lumbres, le 3 mai 1863, c'est un véritable enthousiasme (1) ; à Saint-Martin au Laërt, quelques jours après, Monseigneur félicite vivement, du succès de leur entreprise, curé et fidèles. Au Cauroy, la famille de Beaufort a fait surgir de terre église et presbytère ; les fermiers du pays ont meublé et décoré le gracieux sanctuaire, tant ils sont heureux de former désormais une paroisse et de posséder un curé qui soit bien à eux (20 octobre 1862).

A Ficheux, il n'y a ni château, ni châtelain. Mais la paroisse, qui fut admirable pendant la grande Révolution, a trouvé le moyen de bâtir, à ses frais, une église, une école, et un presbytère dont Monseigneur écrit qu'il peut servir de modèle (20 octobre 1864).

Robecq appartient à une région où la foi se transmet comme le plus précieux des héritages. Le prélat, qui

(1) M<sup>gr</sup> Parisis consacra, à cette date, l'église qu'il avait bénite en 1859. Pareillement, le 19 octobre 1857, il avait béni à Lafosse, hameau de Lestrem, une jolie église, dessinée par M. l'abbé Braure, secrétaire de l'Évêché et construite grâce aux offrandes des fidèles.

avait gardé bon souvenir de sa visite en 1858, trouve, en 1862, la paroisse plus belle encore, plus complète, plus fervente. Parmi les communians, très nombreux, il compte 80 hommes. Le chœur de chant se compose d'une douzaine d'hommes et jeunes gens qui exécutent, avec aisance, des morceaux à plusieurs voix (10 mai 1862).

Du Portel, l'évêque mande à Elise Veillot, sous la date du 21 octobre 1863 :

« Ce matin, j'ai distribué cinq cents communions, quoiqu'il y ait beaucoup de marins en mer. Oh ! Quel bon peuple ! »

Assurément il y a des ombres à ce tableau. M<sup>sr</sup> Parisis aime peu les rues noires des cités industrielles et les enfants mal peignés qu'il y croise (1) ; il note ailleurs l'attitude des ouvriers de fabriques de sucre, qui, en habits souillés, le regardent passer comme une curiosité. « Triste curé d'une petite paroisse », observe-t-il, à propos d'un petit village entre Arras et Cambrai (mai 1861) ; et non loin de là, il applique à un curé « bon vivant » ces paroles de l'Écriture : *Lac comedebatis, gregem autem meum non pascebatis*.

Il est tel village des environs de Montreuil qui lui paraît semblable « au champ du paresseux (2). » Et au chef-lieu de l'arrondissement, bien peu d'hommes

(1) Cependant les compagnies houillères témoignent une grande déférence envers Monseigneur.

Le 10 septembre 1861, il procède à la bénédiction solennelle d'une nouvelle fosse à Bully.

(2) C'est dans cette même région, à Saint-Josse-sur-mer, que se produisit un incident pénible dont le souvenir est à peine effacé.

Malgré la défense formelle de son évêque, le curé, M. Dauvergne, avait présenté à la confirmation des enfants de huit ans. » Aux observations que je lui en fis, écrit M<sup>sr</sup> Parisis, le pasteur répondit qu'il ne voulait pas se brouiller avec ses paroissiens. Je fis part de mon inquiétude à l'assistance et je confirmai les enfants. Mais avant de quitter l'église, j'intimai à ce curé prévaricateur la défense de célébrer la messe pendant six jours » (13 octobre 1860).

M. Dauvergne fut envoyé en disgrâce à Quœux en 1861. Il y est mort en 1890.

hélas ! font leurs Pâques ; l'exemple même du sous-préfet n'arrive pas à les entraîner.

Somme toute, à cette époque, l'indifférence religieuse est une exception dans nos villages. Et si l'on veut avoir l'impression finale du prélat sur son diocèse, qu'il achève de parcourir pour la troisième fois, on la trouvera dans deux lettres qui da'ent, l'une du 18 mai, l'autre du 16 octobre 1863 :

« L'esprit public s'améliore ; malgré la multitude innombrable des mauvais journaux et l'envahissement de nos campagnes par les industries nouvelles, la religion ne perd pas... Nous trouvons des populations excellentes et des prêtres appliqués à leurs devoirs. Cela m'attache au diocèse (1) ».

(1) Lettre à Elise Veillot.

---

## CHAPITRE XXXII

### DANS L'INTIMITÉ

---

- I. *Au palais épiscopal.*
  1. Vie commune. — Emploi du temps. — Régime austère.
  2. Heures de détente. — Affection de Monseigneur pour son entourage.
  3. Travail acharné.
- II. *Qualités naturelles.*
  1. Volonté. — Son énergie, ses vivacités, sa loyauté à reconnaître ses torts, son empressement à pardonner.
  2. Cœur. — Amitiés viriles, délicatesse de sentiments.
  3. Esprit. — Ses intuitions, sa pondération.
- III. *Qualités surnaturelles.*
  1. Foi profonde. — Cérémonies liturgiques, culte divin. — Sévérités outrées.
  2. Humilité et humiliations.
  3. Désintéressement.

Nous n'avons pas à refaire ici le portrait moral de M<sup>gr</sup> Parisis. Nous avons essayé de le peindre tel qu'il était en 1851 (1). L'évêque d'Arras n'est pas très différent, à ce point de vue, de l'évêque de Langres. Tout au plus les années, l'expérience, le changement de milieu ont-ils adouci certains de ses traits, ouvert dans son cœur des sources profondes d'affection et répandu sur toute sa personne cette gravité sereine que donne l'approche de la vieillesse. Il nous suffira donc de cueillir dans sa correspondance, ses Mémoires, ses paroles, ses actes, jusque dans les souvenirs qu'en ont gardés ses contemporains, des faits caractéristiques, des anedoctes même qui le feront revivre sous nos yeux et donneront plus de relief à sa physionomie.

(1) Cf tome II, pp. 439-465.

## I

## AU PALAIS ÉPISCOPAL.

Mais n'est-ce pas une vaine tentative que d'essayer de pénétrer dans l'intimité de ce palais épiscopal ? Comme quelques uns de ses contemporains les plus illustres, M<sup>sr</sup> Parisis se fait une si haute idée du prêtre et de l'évêque que rarement chez lui on voit paraître l'homme. Même avec ses familiers, même aux repas ou en récréation, s'abandonne-t-il jamais ? « Auprès de lui, dit quelqu'un qui a partagé sa vie pendant cinq ans, on sentait toujours qu'on était auprès d'un évêque (1). » Et malheur à qui se serait permis de l'oublier !

Observons pourtant ; et pour commencer, apprenons quels furent, généralement, son emploi du temps, son régime et ses habitudes.

Nous savons déjà qu'il aimait l'exactitude, la régularité. Une lettre de M. Favrel à son frère, peu de temps après l'arrivée à Arras, nous montre comment était organisée la journée de M<sup>sr</sup> Parisis. On croirait lire l'horaire d'une communauté de bénédictins.

« A quatre heures et demie, le lever. A cinq heures et demie, Matines et Prime en commun dans la Chapelle ; car nous formons communauté, Monseigneur. M. l'abbé de la Tour d'Auvergne, M. des Billiers, M. Braure, secrétaire de l'Evêché, et moi. Après les Matines, Monseigneur dit la sainte messe, à laquelle assistent tous les domestiques, et où il est assisté par l'un de nous ; chacun a pour cela sa semaine. Les autres vont célébrer leur messe à la cathédrale.

« Après ma messe, j'allume mon feu ; je mentionne cette circonstance, parce qu'ici où l'on brûle du charbon de terre, c'est toute une affaire.

« Puis, le déjeuner en commun, à l'exception de Monseigneur, qui prend son thé dans sa chambre après sa messe (2). A deux

(1) Oraison funèbre de M<sup>sr</sup> Parisis par M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

(2) M. Favrel parle sans doute ici du petit déjeuner du matin. Au repas de midi, Monseigneur ne descendait pas d'habitude. Il se fai-



heures et demie, Conseil, qui a lieu tous les jours ; ce qui continuera même en l'absence de Monseigneur. A six heures et demie, le dîner, pendant lequel un séminariste fait la lecture, comme cela se pratique dans les communautés les mieux réglées.

Vient ensuite la récréation, pendant laquelle, jusqu'à présent, nous avons toujours reçu des visites.

« A neuf heures, la prière du soir, à laquelle toute la maison assiste. Elle se fait à la chapelle, et est suivie d'une petite lecture faite par Monseigneur lui-même (1). »

On sait déjà avec quelle rigueur l'évêque d'Arras se conformait aux prescriptions du carême, ne faisant qu'un repas par jour et gardant une abstinence complète d'aliment gras, même le dimanche (2).

Monseigneur garda jusqu'à la fin de sa vie ces habitudes monacales. Il existe encore, dans le diocèse, des prêtres qui furent ses « lecteurs » ou ses secrétaires. L'un d'eux nous a raconté qu'en 1866, un jour de février, (quelques semaines avant sa mort), le vieil évêque se souvint qu'on était au mardi-gras. Le séminariste s'attendait sans doute à un régal ou à un congé. De congé, il ne fut pas question. Quant au régal, il consista à lire une poésie de saint Avit, évêque de Vienne.

Néanmoins l'atmosphère n'était pas sombre au palais Saint-Vaast. Monseigneur était exigeant sur certains

sait servir par Pierre dans son bureau, et continuait à travailler, ou à recevoir.

(1) *Vie de M. Pierre Favrel*, par l'abbé MAUGÈRE, pp. 114-115.

(2) Durant les travaux de l'Assemblée nationale. M. Favrel peut écrire à M. Carré : « Vous savez qu'en ce qui concerne le régime, Monseigneur est intraitable : il s'est mis à son chocolat le matin pour ne dîner qu'à 6 h. 1/2 du soir, et il n'a pas été possible de lui faire entendre une observation sur ce genre de vie. Il est bon d'ajouter que souvent il ne se couche guère avant minuit à raison des réunions du soir. Ce qui ne l'empêche pas de se lever à quatre heures. » 21 mars 1849.

Il gardait aussi l'abstinence du samedi ; et en tournée certaines maîtresses de maison faisaient, ce jour-là, servir deux menus, l'un pour les ecclésiastiques — bien que ceux-ci ne fussent pas astreints au maigre — l'autre pour les laïques.

Chez lui, l'abstinence était de rigueur, les dimanches de Carême, même s'il avait des invités de marque.

détails, intolérant sur quelques autres (1) : mais il avait l'esprit large pour les opinions et idées qui n'étaient pas les siennes ; et plus que M. Lequette, dont l'intransigeance ultramontaine aurait renchéri sur Veillot, il rendait justice à Lacordaire, à Montalembert et à M<sup>gr</sup> Darboy.

C'est à l'occasion de ces petits travers que M. Wallon-Capelle disait parfois, des grands hommes en général et de son évêque en particulier : *Summi sunt, homines tamen.*

Celui-ci avait d'ailleurs toute confiance en ses collaborateurs ; il les aimait, et volontiers il parle de l'évêché, « où la famille est toujours si unie et de si bonne humeur (2). » Il s'intéresse aux moindres détails de la santé de tous, et voici en quels termes il répond aux vœux de bonne fête de ses vicaires généraux :

« Je suis bien reconnaissant des sentiments si affectueux et si dévoués que vous voulez bien m'adresser à l'occasion de ma fête. J'y crois très fermement, et c'est mon plus ferme soutien, comme ma plus précieuse consolation au milieu de tant d'amertumes et de mécomptes qui viennent souvent m'assaillir dans mes incessants travaux pour un diocèse que j'aime par dessus tout en ce monde... C'est bien de tout mon cœur que je vous suis tendrement attaché en Notre Seigneur (3). »

A Hocquinghen, il a été l'objet d'une magnifique démonstration. Un quatrain aimablement tourné ornait

(1) La présence aux repas était obligatoire, sauf raison majeure. Il détestait l'usage du café et des liqueurs : ce qui n'empêchait pas ses commensaux de se dédommager furtivement de cette privation. Il arriva qu'en tournée certains curés vengèrent noblement devant lui les habitudes locales. Accablé par une indisposition d'estomac, Monseigneur, un jour, se vit offrir par son hôte un breuvage qui le soulagea promptement et qu'il loua hautement, non sans demander la recette. « C'est simplement, répondit le malicieux curé, ce fameux café, un peu assaisonné, auquel on prétend que Votre Grandeur en veut si fort. »

(2) Lettre à M. Viard. 30 décembre 1869.

(3) Lettre du 28 juin 1854.

un arc de triomphe. Il l'envoie à ses familiers : « Quand on cherche à faire croire, ajoute-t-il, que je sème la colère pour récolter la désaffection, il n'est peut-être pas inutile de faire voir que tous ne me jugent pas sévèrement (1). »

Il écrit à M. des Billiers, qui s'est chargé de présenter les vœux du Chapitre :

MON BIEN CHER ABBÉ,

Je remercie le vénéré Chapitre et tout le clergé de vous avoir choisi pour interprète. Vous y aviez droit de bien des manières, et le premier de vos titres, c'était d'être mon plus ancien ami. Je saisis cette circonstance pour vous remercier de toutes les preuves que vous m'avez données de cette amitié et pour vous assurer que j'y pense bien plus souvent que je n'en parle (2).

Les lignes qui vont suivre durent aller au cœur de M. Proyart :

« Il y a longtemps que ma confiance est solidement établie en vous ; et la preuve, c'est que je ne vous demande presque jamais compte de vos actes ni de vos décisions dans la part d'administration diocésaine qui vous est confiée. Mais cette confiance s'accroîtrait encore, au besoin, par la lettre explicative que vous venez de m'envoyer sur votre conduite relativement aux demandes d'O...

« J'approuve sans restriction tous les principes d'après lesquels vous agissez, et j'admire surtout, avec une vive consolation, l'esprit de foi dont tout cela est pénétré.

« ... Sur vos sages observations, je renonce à la publicité et même à l'envoi de ma lettre en projet pour M. Duruy. »

Après avoir réglé diverses affaires, il ajoute :

(1) Lettre du 5 mai 1855. Il écrivait un jour à M. Duchenne ces lignes qui en disent long :

« Il ne faut jamais faire attention à certains airs sombres qui passent sur mon front, à mon insu, par suite de préoccupations inévitables. On m'a toujours dit que j'avais une physionomie trop prononcée et trop mobile : mais que faire à cela ? » (12 mars 1856).

(2) Lettre du 28 juin 1858.

« Voilà bien des choses pour un pauvre homme en tournée, ballotté entre les désolations effrayantes de Marquise et les inefrables consolations toujours croissantes de Wissant ; mais heureusement très fixe et très ferme dans son profond attachement pour ses vicaires généraux, et notamment pour celui à qui je suis heureux d'envoyer des assurances toutes particulières de confiance et d'affection en Notre-Seigneur (1). »

Parfois il se déride au sujet de l'un de ces Messieurs :

« Nous avons eu, écrit-il de Selles, beaucoup de mauvais temps qui, grâce à Dieu, ne m'ont pas atteint. Mais M. Lequette, l'invulnérable M. Lequette, y a ramassé un rhume de cerveau, devenu depuis un rhume de gorge, tellement que sa voix en est altérée, et qu'il a été réduit hier soir à prendre... un lait de poule (2) ! »

Lettré, spirituel, plein de souvenirs classiques, et d'une bonhomie souriante qui n'allait jamais jusqu'à la méchanceté, M. Wallon-Capelle avait la répartie prompte (3) et savait faire accepter par le maître, au

(1) Wissant. le 9 octobre 1863.

(2) Il plaisantait même en vers. Au milieu d'une lettre écrite de Paris et remplie de menus détails d'administration, on se heurte tout à coup à quelques rimes... sur le « Chanteclair » de la basse-cour épiscopale.

Nous avons fait allusion (p. 199, note) à une pièce de vers latins sur le *Jeu de billard*, composée au mois de décembre 1858 pour tromper l'ennui d'un long voyage à Paris en chemin de fer. La description ne manque ni de couleur ni de virtuosité.

(3) Monseigneur comparait un jour l'Assemblée Nationale, dont il avait fait partie, avec le Corps législatif créé par Napoléon III, et qui était comme une chambre d'enregistrement... Il demandait à M. Wallon-Capelle ce qu'il en pensait : « Monseigneur, répondit celui-ci, je suis tout à fait de votre avis. Le Corps législatif, c'est comme le Chapitre de votre cathédrale. On le consulte quand tout est décidé. »

Un jour, M<sup>sr</sup> Parisis apprit qu'en ses moments de loisir, M. Wallon-Capelle lisait les Mandements de Carême des évêques de France et les classait par ordre de mérite. Il lui dit à brûle-pourpoint :

— Mon cher vicaire général, avez-vous donné les places aux évêques, cette année ?

— Mon Dieu, Monseigneur, je ne sais qui vous a renseigné sur ma douce manie de classer les évêques selon le mérite de leurs travaux. J'ai été longtemps professeur de rhétorique, j'ai corrigé des milliers de

détour imprévu d'une conversation où à la fin d'une partie de billards, les observations ou les requêtes dont aimaient à le charger ses collègues.

Mais les heures de détente étaient courtes, dans la maison épiscopale ; et le prélat donnait l'exemple du travail. On a vu le labeur qu'il s'imposait au cours des retraites pastorales et des tournées de confirmation. Il avait accepté, à Paris, de lourdes fonctions qu'il remplit fidèlement, même quand l'âge et les infirmités les rendirent plus pesantes à ses épaules.

Dans la conduite de son diocèse, rien n'échappait à son coup d'œil. Sa sollicitude était continuelle pour les séminaires et les communautés religieuses. La correspondance absorbait une partie notable de son temps. Il répondait de sa propre main à tous ses curés de canton (quarante-deux dans le diocèse d'Arras) et à bien d'autres. Ses lettres comportaient ordinairement sept ou huit lignes, mais parfois aussi couvraient plusieurs pages. C'était toujours clair, bref, décisif. Eloigné d'Arras ou absent du diocèse, il s'intéressait aux moindres détails de l'administration (1).

Cet amour du travail, M<sup>sr</sup> Parisis savait l'inspirer autour de lui. Il excellait à tirer de ses collaborateurs

discours dans ma vie ; pardonnez-moi cette habitude de ma carrière professorale.

— Très bien, très bien ; mais votre classement de cette année est-il fait ?

— Oui, Monseigneur.

— Et quelle est la place de l'évêque d'Arras ?

— Il est cinquième, Monseigneur ; il pourrait sûrement être premier, s'il le voulait.

(1) Un acte de donation, des constructions en cours, une souscription à une bonne œuvre, la rédaction d'une circulaire, une dispense militaire « pour le frère de son cocher », une photographie, un papier de tapisserie à renouveler chez M. Robitaille, etc., voilà ce qu'on trouve dans une seule de ses lettres.

Cette activité infatigable a-t-elle parfois dégénéré en agitation ? Les méchantes langues le prétendirent, témoin ces deux mauvais vers cités par M<sup>sr</sup> Fèvre, à propos des remaniements successifs apportés à son trône épiscopal :

Il fit, défit, refit son trône solitaire

Qui, toujours très bien fait, était toujours à faire.

tout le parti possible. De près ou de loin, il savait assigner à chacun sa besogne, stimuler celui-ci, encourager celui-là, provoquer les initiatives, quitte ensuite à les contrôler et à les apprécier (1).

## II

### QUALITÉS NATURELLES.

« Je me suis efforcé, disait le Cardinal Manning vers la fin de sa vie, de ne me servir de plume et d'encre que comme de moyens pour atteindre une fin. »

M<sup>gr</sup> Parisis aurait pu, semble-t-il, prendre à son compte cette formule : comme l'archevêque de Westminster, il fut avant tout un homme d'action. Chacune de ses brochures est un acte ; chacun de ses ouvrages lui a été imposé par les circonstances.

Il sait ce qu'il veut ; et quand une fois sa conscience a parlé, rien ne saurait le retenir, ni le détourner de son but. Les injures ne l'atteignent pas (2), l'impopularité ne l'effraie guère, les contradictions lui sont une occasion de préciser sa façon de voir. Il lui arriva parfois

(1) Exigeant pour les autres, M<sup>r</sup> Parisis donnait l'exemple de l'assiduité au travail. Il se refusait à tout éloignement du diocèse qui n'eût été pour lui qu'un simple repos. Il annonce, un jour, de Paris, à ses vicaires généraux, qu'il va au château de la Matholière, dans le Loiret « au sein d'une famille très pieuse et qui a été très bonne pour lui autrefois. C'est une dette du cœur qu'il voudrait acquitter avant de mourir. » Le voyage durera quelques jours. Il semble vouloir s'en excuser, « C'est un petit *extra* que je ne me suis pas encore donné depuis bientôt vingt-quatre ans que je suis évêque, mais j'y suis déterminé plus encore par le désir des autres que par le mien. » (12 juillet 1858). — Cf. Tome I, p. 31.

(2) En 1855, un journal, *le Progrès*, se répandit en attaques calomnieuses contre lui, à propos d'un enterrement. Monseigneur résolut de ne pas répondre, trouvant inutile de « s'inquiéter la tête et de se barbouiller le cœur par toutes ces vilénies ». Il lut cette « furibonde diatribe ». Il trouva que c'était un peu fort et regretta « de ne pas être un simple fantassin pour descendre dans cette ignoble arène ». Toutefois, écrit-il à ses vicaires généraux, « s'il ne doit rien en résulter de fâcheux pour l'autorité de mon ministère, *transeat*. » A eux de juger si une correction s'impose envers les calomniateurs.

(Lettre du 3 mars 1855).

d'être vif, sévère même : c'est chez lui affaire de tempérament, première impulsion. Mais à la réflexion, il s'accusera lui-même et se persuadera que l'obstacle vient de lui, de sa maladresse ou de son amour-propre.

Il n'a pas de rancune (1), et il sait reconnaître loyalement ses torts. Un prêtre de talent, se voyant écarté un jour d'un poste qu'il convoitait, écrit à son évêque une lettre très vive. Celui-ci se contente de répondre humblement : « Puisque vous me connaissez tant de défauts et si peu de qualités, priez pour moi. » L'abbé Virel fut touché jusqu'aux larmes et s'empressa de s'excuser.

Une dame, courroucée de n'avoir pu empêcher le départ de son curé, promu cependant à un poste élevé (2), se permet d'adresser au prélat des reproches publics sur son caractère et les défauts de son administration. Elle est étonnée de voir qu'à partir de cette

(1) Citons l'avis d'un témoin très autorisé, M<sup>r</sup> de la Tour d'Auvergne : « Aussi insensible aux repréailles mesquines, — et il y en eut, je les passe sous silence, — qu'aux attaques passionnées, il restait toujours le même : toujours calme, serein, sans trouble, sans amertume, comme il convient aux défenseurs de la vérité et du droit. Durant cette carrière orageuse et tourmentée, il rencontra des adversaires : il rencontra surtout des amis... Presque tous lui furent fidèles ; quelques-uns cependant, se séparèrent de lui : à tous il conserva estime et charité. — J'ai vécu cinq ans dans son intimité, je puis donc en témoigner ; or je dois cet éloge à son grand cœur : jamais je n'ai saisi sur ses lèvres une seule parole amère, à l'égard de qui que ce fût ! Des regrets... souvent ! des larmes... quelquefois ! de l'amertume... jamais ! Ah ! c'est qu'en servant la cause de Dieu et de l'Église, il mettait sa personne de côté ! C'est que chrétien, prêtre, évêque, il savait imposer à sa nature ardente les bornes du respect et les ménagements de la charité ! Chose rare, Messieurs, dans ceux que l'intelligence et les services rendus placent au premier rang : il comprenait qu'on ne fût pas de son avis ! — et il eût cru déroger à la grandeur de sa cause, à la grandeur de sa foi et de son cœur, à la grandeur de son caractère épiscopal, si, pour un dissentiment d'opinion, il eût poursuivi de son amertume un adversaire quelconque ou même un ami perdu ! »

Oraison funèbre par Monseigneur l'Archevêque de Bourges,

(2) Il s'agissait de M. de Lencquesaing, curé de Saint-Géry à Arras et nommé grand-doyen de Notre-Dame à Calais.

date, M<sup>sr</sup> Parisis redouble de déférence à son égard et elle en garde l'impression très vive jusqu'à la fin de sa vie.

Une religieuse dominicaine de Langres avait été calomniée, traitée avec rigueur, et obligée de quitter sa Congrégation. Son ancien évêque la rencontre vingt ans après, à une Ordination, dans la chapelle des Missions étrangères; il l'appelle, lui témoigne un intérêt tout paternel, cause deux heures avec elle, et heureux d'avoir mis du baume sur cette vieille cicatrice, il la congédie en disant :

« Je souhaitais beaucoup vous revoir. J'ai souvent pensé à vous. Il me serait resté un remords, si je n'avais pu dissiper ce nuage avant de mourir. »

Il lui restait à peine quelques mois à vivre.

Quand il croit avoir fait involontairement de la peine à un prêtre âgé, il n'est rien qu'il ne soit prêt à faire pour panser la blessure.

En 1855, il devait donner la confirmation à Rivière. Le vénérable doyen, M. Rambure, se conformant aux instructions reçues, vint recevoir Monseigneur aux abords de la paroisse pour le conduire en procession jusqu'à l'église. C'est un trajet de près de deux kilomètres. Le prélat en est chagriné, et laisse échapper une plainte.

De maladroits amis persuadent au pauvre doyen que cet incident fait partie d'un plan très arrêté et qu'on veut l'abreuver de dégoûts afin de provoquer sa démission. Monseigneur, mis au courant, s'empressa de remettre les choses au point :

« Je n'ai eu, lui écrit-il, à me plaindre de rien, sinon de la trop longue procession que l'on m'a fait faire à mon arrivée, par monts et par vaux, mitre en tête et crosse en main. J'en ai été très fatigué, mais non pas souffrant. J'en ai ri et ne m'en suis nullement fâché. Comme vous aviez voulu en cela obéir au règlement, je vous ai dit .



« Mon cher Doyen, *littera occidit* : votre interprétation judaïque m'a tué. » Encore une fois, je n'avais rien et jamais je n'ai rien eu dans le cœur contre vous. »

Il lui renouvelle donc l'assurance de sa confiance et proteste que l'idée d'amener indirectement à une démission le vénérable curé ne lui est même pas venue :

« Cela est faux en soi ; de plus, ce procédé n'est pas dans mon caractère ; et enfin ce détour était inutile envers vous. »

Deux ans plus tard, Monseigneur lui envoyait un jeune vicaire avec ces mots aimables :

« J'ai félicité ce nouveau prêtre d'avoir à faire ses premières armes sous votre direction. » (2 novembre 1857).

Ces traits montrent déjà quels trésors d'affection se cachaient souvent chez cet homme, sous des apparences austères. Il avait la bonté des forts. Son amitié était virile. Elle n'excluait pas les gronderies ni les divergences de vues, à la condition qu'il y eût, de part et d'autre, droiture et rondeur :

« Quand on se connaît mutuellement et qu'on est sûr, l'un de l'autre, écrivait-il à M. Duchenne, on prend tout du bon côté, parce que c'est toujours le vrai. Autrement, si l'on est toujours sur le qui-vive, à quoi sert l'amitié et qu'est-elle ? Voilà, concluait-il en souriant, ma petite mercuriale pour aujourd'hui (1<sup>er</sup> avril 1858). »

Nous avons eu l'occasion de noter la confiance qu'il témoignait à M<sup>lle</sup> Morel et à Elise Veillot ; les délicates attentions qu'il avait pour ses congrégations religieuses. La famille de M. Chazaud conserve aussi le souvenir ému des prévenances dont elle fut tant de fois l'objet. Le 19 janvier 1860, il apprend de Rome que M. Chazaud (1) vient d'être nommé commandeur de l'Ordre

(1) Il était receveur général des finances et président du Conseil central des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

de Saint-Grégoire le Grand. Il s'empresse d'écrire, non à l'intéressé, mais à sa femme :

« Il m'a semblé que cette nouvelle aurait un charme de plus, étant transmise par vous, Madame, et par Mademoiselle Marguerite. Quant à moi, j'éprouve, en vous l'adressant, une véritable joie de famille. » Le 1<sup>er</sup> janvier 1863, il fait remettre au nouveau commandeur, un petit cadeau avec cette dédicace : « *Amicus a fidelis, protectio fortis ; qui autem invenit illum, invenit thesaurum* (Eccli., vi, 14). Hommage de très haute estime et d'affectueuse reconnaissance. »

Une épidémie de fièvre typhoïde régnait à Arras. Une famille honorable fut si éprouvée, rue des Récollets, que personne n'osait plus franchir le seuil de la maison. Il s'y rendit et l'on n'a pas oublié, chez les survivants, cet acte de courage et de bonté.

Au mois d'octobre 1853, il avait été reçu, à Savy-Berlette, dans une maison que les revers avaient ensuite éprouvée. M<sup>me</sup> B., s'était réfugiée à Paris, où elle vivait dans un modeste appartement. Un jour, elle eut la surprise d'y recevoir l'évêque d'Arras : il avait retrouvé l'adresse de son ancienne diocésaine et venait la consoler dans ses épreuves.

Personne n'a jamais contesté les rares intuitions de ce puissant esprit, qui voyait de haut et de loin. On a peut-être moins rendu justice à son ferme jugement, à cette pondération, à cette justesse de vues qui le tenaient éloigné de toutes les chimères et qui lui firent tracer, dans des champs alors inexplorés, des sentiers dont pratiquement, depuis lors, on ne s'est guère écarté.

Telle nous apparaît donc, dans la variété de ses dons, cette riche nature, à laquelle il n'a manqué, pour être tout à fait hors pair, qu'un peu d'éclat, et où dominaient trop l'énergie et la volonté pour être entourée du rayonnement que donnent le sourire et la sympathie.

## III

## QUALITÉS SURNATURELLES.

Au point de vue chrétien, ce qui apparaissait tout d'abord en lui, c'était la foi. Peu d'hommes ont été pénétrés d'un aussi profond sentiment de respect pour la Majesté de Dieu ; peu ont plus souffert de ce qui est capable de lui porter atteinte.

De là ce zèle pour le culte divin, cette scrupuleuse exactitude aux offices, cette dignité dans l'accomplissement des cérémonies liturgiques, dont il connaissait si bien les règles. Sa piété se traduisait par une attitude profondément recueillie. Les jours d'ordination, il faisait son oraison sur les prières du Pontifical. L'heure de la cérémonie arrivée, quand on allait le chercher à sa chapelle, on l'y trouvait, à genoux, revêtu de ses ornements pontificaux. Ainsi préparé à la haute fonction qu'il allait accomplir, on comprend avec quelle dévotion il officiait, avec quelle foi il prononçait les formules sacrées : « ce seul spectacle valait une retraite » raconte un témoin.

A son trône, il présidait les offices avec une majestueuse sérénité (1). Là surtout il ne pouvait souffrir rien de médiocre. Chez tous ceux qui participaient aux cérémonies liturgiques, il aurait voulu une ponctualité, une précision, une symétrie impeccables et parfois il savait l'exiger impérieusement (2).

(1) Un fou s'introduisit, un dimanche, dans le chœur de la cathédrale, pendant le chant du *Credo*. Il va baiser l'autel, se retourne, esquisse quelques gestes de bénédiction. Le domestique de Monseigneur se précipite vers l'intrus pour le faire sortir. Mais il est repoussé de telle façon qu'il n'ose pas insister. Subitement notre malheureux se dirige vers le trône de M<sup>sr</sup> Parisis, en franchit les degrés, sans qu'on ait le temps de se demander dans quelles dispositions. Mais le prélat, calme et paternel, au moment où il va être abordé, donne une bénédiction au pauvre déséquilibré qui s'apaise soudain et s'incline avec respect et recueillement. Il se retire bientôt, quand il apprend que c'est le désir de Monseigneur.

(2) Au cours d'une procession, un curé, tout en disant son bréviaire,

C'est ce même zèle pour la gloire de Dieu qui lui fit poursuivre avec tant d'opiniâtreté sa lutte contre le blasphème et contre la profanation du dimanche ; qui lui inspira le dessein de fonder l'œuvre des églises pauvres et de régler le culte du Saint-Sacrement.

La plupart des sévérités, parfois excessives, qu'il exerça de loin en loin et qui frappèrent l'imagination de ses diocésains, furent inspirées par un profond sentiment de foi : il ne pouvait comprendre ni une sacristie en désordre, ni des ornements d'autel en lambeaux, ni des linges qui ne fussent pas d'une blancheur immaculée (1).

De la même source enfin proviennent son humilité sincère et son désintéressement notoire.

Il disait, un jour, aux dames des églises pauvres réunies dans sa chapelle :

s'écartait souvent des rangs. Impatienté, Monseigneur le menaça d'un coup de crosse : « Par quel bout, Monseigneur ? » répliqua l'audacieux. Au dîner l'incident fut commenté, et le coupable fut sommé d'expliquer sa téméraire question.

« C'est que, répondit-il, cela fait pour moi une grande différence :

*Curva trahit mites ; sed pungit acuta rebelles* ».

Monseigneur sourit : il aimait les reparties promptes, et les vers latins ne lui déplaisaient pas.

(1) A Wailly sous Montrenil, le 28 avril 1864, il exigea, dit-on, que le curé, fort négligent, demandât pardon, à genoux, d'avoir manqué de respect pour les choses saintes. Voici la note que je trouve sous la plume épiscopale : « Ayant visité la sacristie, je l'ai trouvée dans un « état de désordre et de saleté indescriptibles. La paroisse, au reste, « en est là, au spirituel. » Nous avons noté plus haut quelques exécutions du même genre.

Parfois les mouvements d'impatience étaient occasionnés par des incidents plus futiles.

A Nœux-les-Boffles, en 1854, le curé, M. Lebelle, homme simple et très timide, devait prêcher devant Sa Grandeur. Pour être moins impressionné, il fait placer une bannière de telle sorte qu'elle lui cache la vue du maître. Le sermon à peine commencé, Monseigneur fait enlever cet écran. Le pauvre prédicateur n'eut d'autre ressource que de lire le reste de son discours, assez péniblement.

Il supportait mal, d'ailleurs, toute fantaisie dans le costume ecclésiastique, et rappelait à l'ordre même les professeurs du Grand Séminaire, quand ils se présentaient devant lui, sans boucles aux souliers. M. Envent l'apprit à ses dépens.

« Souvent Dieu nous refuse par miséricorde et il nous frappe par amour, et si nous connaissions ses desseins et nos véritables intérêts, nous verrions que toujours son bon plaisir est ce qu'il y a de plus avantageux à notre salut. En ce qui me concerne, Mesdames, il en a toujours été ainsi, et je puis bien, au milieu d'une famille si bonne et si pieuse, faire cet aveu avec une simplicité paternelle : j'ai toujours trouvé, dans ma vie déjà longue, plus de miséricorde dans les nombreuses qualités que Dieu m'a refusées que dans le très petit nombre de celles qu'il a daigné me dispenser ; et lorsque je repasse mes longs jours devant Dieu, je vois que j'ai plus à le remercier pour les épreuves et les humiliations qu'il m'a envoyées que pour les petits succès qu'il m'a permis d'obtenir (1)... »

Tant d'humilité et tant de confiance en Dieu permirent à M<sup>sr</sup> Parisis de supporter, sinon sans douleur, du moins avec une sereine résignation, les humiliations et les injures.

En 1857, il eut à subir, au sujet des *Impossibilités*, les articles dédaigneux de l'*Ami de la religion* et les insolences du *Siècle*. Louis Veillot ne put s'empêcher de dire au prélat son étonnement de ne pas le voir se défendre ouvertement. M<sup>sr</sup> Parisis calma cette filiale indignation en des termes qui nous révèlent le fond de son cœur.

« Il est bien vrai, lui écrit-il, que je ne sais pas me défendre, et la raison, je vous la dirai bien confidentiellement : c'est que, quand on fait peu de cas de moi, je crois très sincèrement que c'est justice. J'ai été, dans ma vie, injurié de bien des manières, je n'en ai jamais été fâché contre personne plus que contre moi-même, étant bien persuadé que j'avais ou directement ou indirectement mérité ce mépris, quoique ce ne fût pas toujours volontairement.

« D'un autre côté, j'ai toujours remarqué que quand Dieu veut bien se servir de moi pour quelques petits succès, Sa bonne Providence ne manque pas de m'envoyer, à cette occasion-là même, quelque bonne humiliation ou publique ou secrète. C'est

(1) D'après les notes de M<sup>lle</sup> Chazaud. Instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1859.

une des attentions les plus miséricordieuses et les plus fidèles de la grâce sur moi. Cela m'arrive régulièrement, comme autrefois le pain porté par un corbeau à saint Paul Ermite. Il m'est si doux de recevoir ainsi, de la main de Dieu, ce précieux préservatif que je n'ai pas la pensée d'en vouloir aux instruments dont Il se sert pour me le faire parvenir.

« Voilà une communication bien intime ; mais il a bien fallu vous la faire, puisque c'est ma principale excuse (1)... »

Louis Veuillot fut touché d'une confiance qui révélait un si profond esprit surnaturel et fit cette admirable réponse :

MONSEIGNEUR,

« Vous avez eu bien des bontés pour moi, et souvent vous m'avez fait bien de l'honneur ; jamais autant qu'en m'écrivant cette lettre d'hier. Je la garderai toute ma vie avec vénération, je m'estimerai toujours de l'avoir reçue. Quand je serai tenté de croire que l'on ne me rend pas ce qui m'est dû, que l'on tient peu compte de mes services, enfin quand l'amour propre élèvera la voix dans mon cœur, je relirai votre lettre, je saurai comment vous prenez ces choses-là, et sur ce point encore, je me mettrai à votre école. Comme en tout le reste, je ne pourrai suivre mon maître que de très loin, mais je le suivrai ; et vous aurez la consolation, Monseigneur, d'avoir fait entrer dans mon âme plus de baume, un baume plus durable et, grâce à Dieu, plus apprécié que ne pourraient le faire tous les triomphes (2)... »

Quand on est capable de supporter de cette sorte l'adversité, on ne court pas grand danger de se laisser éblouir par le succès. De bonne heure, cette âme vraiment sacerdotale s'était fermée résolument à toute ambition vulgaire. Il en fit un jour la confidence à son ami, M. l'abbé Viard. L'histoire ne manque pas de piquant :

(1) Lettre du 23 février 1857. On peut rapprocher de cette lettre ce que M<sup>sr</sup> Parisis a écrit dans *Soixante ans d'expérience*. — *Supra*, t. II, p. 112.

(2) Lettre du 24 avril 1857. Cf. *Corresp. de L. Veuillot*, Tome VI, p. 121.

A l'âge de vingt-cinq ans, écrit-il, je me trouvai en relations habituelles et assez intimes avec une baronne de Talleyrand, belle-sœur du cardinal-archevêque de Paris, grand aumônier. Un jour cette grande dame, très dévote, me demanda si je ne serais pas bien aise d'avoir de l'avancement et je lui répondis : « Je désire uniquement avancer dans l'amour de Dieu et je vous demande pour cela le secours de vos prières, mais je ne veux rien autre chose en aucun genre. » Comme ces paroles furent prononcées avec une fermeté inattendue, l'illustre protectrice se le tint pour dit ; et, depuis ce moment, nos relations se refroidirent jusqu'à cesser tout-à-fait (1). »

Il ne goûtait pas davantage, chez les autres, la manie des recommandations. Les brigues, les compétitions lui étaient en horreur.

« Ah ! vous avez bien raison, écrit-il à M<sup>lle</sup> Veillot, de détester *chez nous autres* le mot *avancement*. Grâce à Dieu, il est généralement en discrédit dans mon diocèse, et les prêtres qui agissent sous son inspiration se font moquer d'eux (2). »

Pour son compte, s'il avait eu un grain d'ambition, il n'aurait eu, pour se pousser aux plus hautes charges, qu'à laisser agir en sa faveur les hommes et les événements. Pendant plusieurs années, sous la 2<sup>e</sup> République, il eut, de son propre aveu, « une part considérable au choix des nouveaux évêques » (3). Sous l'Empire, son intervention fut encore plus d'une fois sollicitée pour faire aboutir des nominations auxquelles certaines influences officielles étaient peu favorables (4). On savait ses relations personnelles avec l'Empereur, auprès duquel il garda accès jusqu'à la fin. Au Conseil Supérieur de l'Instruction publique, à Rome même, il disposa, pendant de longues années, d'influences enviées. Il ne songea jamais à utiliser, pour son avan-

(1) De Paris, 5 février 1851.

(2) Lettre du 16 janvier 1863.

(3) S. Ch. XIV.

(4) Notamment au sujet de la nomination de M<sup>sr</sup> Epivent à Aire (Lettre de M<sup>sr</sup> Parisis à G. de la Tour, 5 août 1859).

tage personnel, ces moyens humains, et on peut dire de lui ce que sainte Jeanne de Chantal affirma de l'évêque de Genève, sous la foi du serment, au cours du procès de béatification :

« Il n'eût pas voulu faire trois pas pour aller prendre un chapeau de cardinal (1). »

Et si l'on veut connaître quelques-unes des hautes pensées qui aidaient cette âme à se déprendre des grandeurs humaines, qu'on lise ces lignes, écrites en 1849, à un prêtre qui était de ses plus intimes amis ; elle nous découvre le fond de son âme, à l'heure la plus glorieuse de sa vie.

#### MON CHER CHANOINE ET VIEIL AMI,

« Il est vrai que depuis l'époque où nous siégions, côte à côte, sur les bancs du Petit Séminaire, ma position est bien changée, mais je vous engage bien à ne pas pour cela me porter envie. Toute cette renommée n'est qu'un bruit stérile par lui-même, surtout pour celui qui en est l'objet. Une bonne prière faite aux pieds de Dieu seul, dans le sentiment profond de son néant, laisse le cœur incomparablement plus heureux et l'âme plus pleine que tous les jugements du monde, quelque favorables et flatteurs qu'ils puissent être. Oh ! combien je suis convaincu de ces paroles saintes : *non satiatur oculus visu, nec auris impletur auditu*, et comme elles se compléteront par ces autres paroles divines : *satiabor cum apparuerit gloria tua !*

« Ainsi, mon cher Désir, tout en bénissant Dieu des petits services qu'il me permet de rendre à son Église, priez-le surtout qu'il me conserve dans la simplicité de sa foi, dans la ferveur de son amour, et dans l'accomplissement pur et simple de son adorable volonté (2)... »

(1) Déposition, article 30. — Cf *Sainte Jeanne de Chantal, sa vie et ses œuvres*, par M<sup>sr</sup> Bougaud. — III, p. 156.

(2) A. M. Désir Martin, curé de Jargeau, 28 décembre 1849.



## CHAPITRE XXXIII

### LA MORT ET LES FUNÉRAILLES

(Mars 1866)

---

- I. Pressentiments. — L'accident à la réunion de l'œuvre des Eglises Pauvres (6 janvier 1865). — Derniers travaux.
- II. Moments suprêmes (28 février-5 mars 1866).
- III. Funérailles et oraison funèbre.

#### I

#### PRESSENTIMENTS.

Depuis de longues années, la vie de M<sup>sr</sup> Parisis était une préparation à la mort. Ce sujet si austère lui était familier : le 7 novembre 1861, il en faisait l'objet d'une des plus émouvantes allocutions parmi celles qu'il adressa aux Dames des Eglises pauvres. Sur ce texte de Saint-Paul : *quotidie morior*, il les entretenait de cet acte suprême de la vie chrétienne : *la méditation de la mort*. Il détaillait les raisons puissantes qui le recommandent aux âmes fidèles, et les grands avantages qu'il procure à ceux qui en ont bien pénétré l'esprit.

« La mort, leur disait-il, est l'événement le plus important de la vie, il faut donc s'y préparer. La mort est une immolation, il faut donc s'y exercer. La mort est la seule porte qui nous ouvre le Ciel, il faut donc y aspirer. » Et il s'écriait, au terme de cet entretien si persuasif et si touchant :

« O mort, toi seule as le privilège de nous rendre impeccables ! Et toi seule, tu peux nous mettre en possession de notre Souverain Bien, du Dieu de nos cœurs ! — O mon Dieu, mon Créateur, mon Bienfaiteur, mon Père, je vous aime de toute mon

âme ; mon plus grand plaisir est de n'agir, de ne penser, de ne me mouvoir, de ne parler que pour vous et de n'aimer que vous ; et pourtant, mon Dieu, je ne vous ai jamais vu !... Ma foi et ma confiance vous trouvent dans votre Eglise, dans vos ministres, dans les livres dictés par votre Esprit, mais là encore, je ne vous vois pas !... Je vous adore, je vous aime, je vous sens, je vous possède dans votre adorable Sacrement, mais là encore, ô Dieu jaloux, là encore, vous êtes le Dieu caché... Et mon âme tressaille du regret et du désir, en se sentant si près de vous, de ne pas vous voir ! O mort, c'est à toi seule qu'il appartient de lever les voiles, de dissiper les ombres, de combler toutes les aspirations de nos cœurs, c'est toi seule qui lèveras les obstacles qui nous séparent de notre Souverain Bien. O mort, qu'elle soit bénie, l'heure où tu viendras accomplir ton œuvre et commencer notre félicité (1) ! »

La vieillesse et les infirmités qui en sont le cortège habituel imposaient de plus en plus à son esprit ces idées à la fois austères et bienfaisantes.

En 1864, il prenait comme sujet de son mandement de Carême : *la Douleur* (2). Il montrait avec une grande force comment la religion explique ce troublant mystère et de quelles merveilleuses ressources elle dispose pour soulager les épreuves d'ici-bas.

Il y avait longtemps, d'ailleurs, qu'il avait exploré les données si multiples de ce problème. Maintes fois la maladie l'avait visité, surtout depuis qu'il était engagé sur le second versant de la vie. Ses yeux lui avaient souvent infligé de cruels tourments, et ceux-ci avaient leur origine dans le mauvais état de son estomac qui, pendant plus de trente ans, le fit beaucoup souffrir.

Ces malaises furent loin de diminuer durant les dernières années du prélat. A partir de 1863, il se plaint du mauvais état de sa vue. Il a des difficultés de plus en plus grandes à lire son bréviaire, malgré la ressource de gros caractères. Il écrit à M<sup>lle</sup> E. Veuillot :

(1) D'après les notes de M<sup>lre</sup> Chazaud.

(2) M. III, p. 84.

« Je ne veux pas que vous sachiez par d'autres que j'ai eu, pendant le carême, de sérieuses inquiétudes sur mes yeux et que j'éprouve encore bien des troubles dans ce précieux organe... Les lignes que je vous trace sans effort et sans lunettes vous disent assez que je vois encore, et hier j'ai lu couramment votre dernière lettre. Il est vrai que, si on ne lisait pas bien votre écriture, c'est qu'on ne pourrait plus en lire aucune. » « Mes yeux, disait-il encore, souffrent beaucoup dans les cérémonies en plein air par ce soleil tropical (1). »

Mais, avec les yeux, c'était l'organisme entier qui faisait sentir son usure et imposait au prélat une pénible contrainte. En 1864, il a demandé une audience à l'Empereur pour plaider la cause de l'*Univers*. Il doit renoncer à son voyage. Il est aphone et courbaturé.

Mais voici qu'apparaissent des phénomènes plus graves :

« Depuis trois semaines, j'ai une faiblesse des jambes et un engourdissement des bras, surtout au côté gauche, qui ressemble fort à un commencement de paralysie, bien que les médecins déclarent qu'il n'y en a aucun symptôme réel. Je vais donc mon petit chemin au jour le jour, laissant l'avenir entre les mains du Bon Maître et pensant à ses bontés passées, pour mieux espérer en ses miséricordes à venir (2). »

Pendant que la vieillesse faisait l'assaut de sa robuste constitution, M<sup>gr</sup> Parisi se demandait souvent s'il était encore de taille à remplir le lourd ministère qui s'imposait à lui. Il craignait d'être devenu intérieur à la tâche et de se laisser illusionner par ses proches sur une déchéance progressive et trop réelle. De ces préoccupations du vieil évêque, il nous est parvenu un écho fidèle, sur un point spécial de son ministère. Sa conduite en cette circonstance manifeste, de sa part, un sincère désintéressement et des résolutions dictées par l'unique souci de l'intérêt des âmes.

Le 6 janvier 1865, la chapelle épiscopale réunissait,

(1) 25 avril 1865.

(2) A. M<sup>lle</sup> Veuillot, 13 septembre 1865.

comme il arrivait chaque mois, les membres de l'œuvre des Eglises pauvres. Sa messe dite, M<sup>gr</sup> Parisis adressait à son auditoire une de ces allocutions si pieuses et si pénétrantes auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt. Tout-à-coup ses idées se troublent et lui échappent : l'orateur essaie de ressaisir et d'étreindre le faisceau d'idées qu'il avait, comme toujours, disposé avec une logique rigoureuse. Vains efforts ! Il reste désemparé. Force lui est de s'arrêter court et de s'excuser auprès de son auditoire.

Cet accident peut arriver à d'autres qu'à des vieillards. Mais M<sup>gr</sup> Parisis crut voir là un avertissement du Ciel, lui intimant l'ordre de cesser le ministère de la parole publique. Il confia aussitôt ce dessein à M<sup>lle</sup> Morel, et lui exposa, en même temps, les raisons qui l'y avaient amené.

MA TRÈS CHÈRE FILLE EN JESUS-CHRIST,

« Vous savez combien j'aime à étudier les voies de Dieu dans les moindres événements de la vie. Cette étude constante a été pour moi, depuis bien des années, une source de lumière, de consolation et d'assurance.

« Ce qui s'est passé hier matin dans le cours de ma prédication ne vient pas de moi ; car, en ce qui me concerne, tout devait me faire éviter cet accident. Sujet qui m'est familier, préparation plus qu'ordinaire, toute l'instruction repassée dans ma tête, sans aucun effort, une demi-heure avant la messe, peu de malaise physique relativement à bien d'autres fois, pas l'ombre de préoccupation, mon esprit tout entier à ce que je devais dire ; et néanmoins tout à coup un brouillard, une confusion où je ne discernais absolument plus rien. Il a bien fallu, à moins de dire des paroles dénuées de sens, en convenir sur place, malgré l'humiliation du prédicateur et le malaise de l'assistance.

« Voici maintenant un de mes principes : quand une chose m'arrive malgré moi, malgré toutes mes précautions prises et tous mes efforts accomplis pour l'éviter, je me dis : *Dieu l'a voulu* ; et cela je le dis avec certitude, parce que je ne crois pas au hasard ; puis je me demande : pourquoi Dieu l'a-t-il voulu, en ce qui me concerne personnellement ? Car je suis sûr que sa Pro-

vidence est particulière pour chacun de nous, et pour chacun des détails de notre vie. Or, à cette demande, presque toujours je trouve aussitôt la réponse, ce qui augmente de plus en plus ma confiance et la rend inébranlable. Pourquoi donc Dieu a-t-il permis la contrariété fâcheuse d'hier matin, sinon pour me prévenir que ce ministère si consolant est fini pour moi ?

« J'en ai eu le pressentiment sur le moment même et je vous ai fait remarquer que beaucoup de prêtres se retirent de la prédication avant soixante-dix ans : vous en voyez la preuve tout autour de nous.

« Dans tous les cas, il faut un terme, et le plus fâcheux est de compromettre ce ministère sacré au-delà des limites fixées par le déclin des forces intellectuelles et physiques. Alors chacun se plaint et dit : pourquoi s'obstiner à faire plus qu'on ne peut ? Est-ce qu'il ne ferait pas bien mieux de confier à d'autres ce ministère, puisqu'il n'en est plus capable ? Voilà ce qu'on dit des autres ; et souvent on ne sait pas le pratiquer pour soi-même.

« De plus, il se trouve des personnes très bienveillantes qui insistent, par des motifs spécieux, pour que vous continuiez ces mêmes fonctions, en sorte que l'illusion augmente ; et la grosse affaire est de trouver une raison plausible pour s'en retirer. C'est là ce qui m'occupait moi-même secrètement, dans la pensée qu'il faudrait tôt ou tard en venir là.

« Or, cette raison plausible, le bon Dieu vient de me la fournir en jetant tout-à-coup du discrédit sur ma prédication à venir et en me donnant à moi-même l'avertissement que je ne dois plus compter sur ma mémoire.

« Ce qui m'est arrivé hier peut donc m'arriver encore. Ai-je le droit d'exposer ainsi la dignité de mon ministère ? D'autre part, est-il sage d'attendre que les bancs se vident et que les prédications cessent, faute d'auditeurs ?

« Il me semble que rien ne manque à cette démonstration et que mon devoir est inflexiblement tracé...

Il comptait, ajoutait-il, se faire suppléer dans ce ministère par M. des Billiers. Comprenant combien la lecture de cette lettre serait pénible à sa correspondante, il essayait d'en adoucir l'amertume par une promesse :

« Pour vous dédommager, j'ai pris la résolution de revoir

mes notes et de composer avec elles un petit ouvrage à l'usage des Dames de nos œuvres. »

Cette nouvelle jeta le trouble parmi les membres de l'œuvre des Églises pauvres : on ne fut pas convaincu par les fortes raisons du vénéré prélat. M<sup>lle</sup> Morel sut le faire entendre et obtint que Monseigneur leur continuât ses pieux offices.

« Ma personne n'est rien, lui répondit-il, et je suis disposé à la sacrifier jusqu'à mon dernier souffle, si elle peut être un instrument pour le salut des âmes ; mais je veux la retirer, quoiqu'il m'en coûte, dès qu'elle est un obstacle.

« J'ai cru voir un signe de cet obstacle dans l'incident de vendredi, mais il est difficile d'être juge dans sa propre cause. D'un autre côté, l'extrême bienveillance a ses illusions... C'est donc une affaire à revoir, malgré ce que ma première lettre avait, selon moi, de péremptoire. Si Dieu m'inspire selon vos souhaits, j'en serai doublement heureux (1). »

Pourtant, si précaire que fût devenue la santé de M<sup>sr</sup> Parisis, la maladie ne le harcelait pas sans répit : parfois même elle le laissait se bercer de douces illusions et permettaient à son inépuisable activité de forger des projets d'avenir.

D'ailleurs l'énergique prélat ne cède pas à la souffrance. En 1864, malgré des engelures ulcéreuses qui lui rendent la marche très pénible, il fait une ordination et accomplit les cérémonies de la semaine sainte.

L'année suivante, le 17 août, il consacre la chapelle des Ursulines. Cet effort héroïque l'épuise et le met à deux doigts du tombeau. Un commencement d'apoplexie se déclare, dont on arrive à enrayer les conséquences redoutables. Deux jours après, il écrit à la Supérieure du couvent :

« Quand l'accident m'est arrivé avec des symptômes inquiétants, je me disais qu'ayant donné mes dernières forces pour

(1) 9 janvier 1865.

consacrer un beau sanctuaire ici-bas au Sacré-Cœur du Divin Maître, j'aurais quelque droit à lui demander un petit coin dans son temple éternel, et cette pensée m'était douce, d'autant plus que votre souvenir, Chère Fille, venait s'y mêler (1). »

Un mieux sensible se fait sentir dans la santé du prélat. Et c'est toujours chez lui la même assiduité au travail, la même régularité dans les exercices, le même dévouement à son diocèse. En octobre, il entreprend une tournée pastorale de vingt-deux jours : « ce que je croyais vraiment impossible, écrit-il à M<sup>lle</sup> E. Veuil-  
lot, et ce qui s'est fait néanmoins, non sans inconvénient pour mon ministère, où je me suis senti bien incomplet (2). »

Il espère faire quand même une apparition au Conseil Supérieur, « quoique ma pauvre voix, dit-il, y soit le plus souvent perdue ».

Durant ce suprême effort qu'il accomplit pour revoir encore une fois son troupeau, il ne semble pas s'abuser sur son état de santé : il dit partout que cette tournée est la dernière. C'est une visite d'adieu. En décembre, il veut donner un nouveau gage de son affection à la communauté des Ursulines : c'est chez elle qu'il célébrera la fête de l'Immaculée Conception. Mais il ne fera qu'y dire la messe.

« Sauf le cœur, écrit-il, je ne puis plus donner que la moitié de moi-même. »

Il ne doute pas que ses jours ne soient comptés :

« Je m'en remets pour l'avenir, mande-t-il à sa famille, aux soins de la divine Providence, qui a si bien veillé sur moi durant mes soixante-dix-huit ans. »

N'espérant plus guère porter à travers les paroisses artésiennes ses conseils si remplis de sollicitude pater-

1) 20 août 1865.

2) 15 novembre 1865.

nelle, il veut pourtant encore leur adresser une fois la parole et il rédige cette Instruction pastorale sur *la Famille* où se retrouvent, dans leur plus complet épanouissement, les qualités de simplicité, de force et de touchante délicatesse qu'il apporte dans les œuvres de ce genre. Il semble que Dieu ait voulu épargner à l'âme de ce travailleur infatigable les défaillances de la vieillesse, et le frapper sur le champ de bataille. Mais pour lui, ce ne sera pas un coup de surprise, car, nous l'avons vu : sans fléchir, sans rien accorder à la fatigue, sans rien refuser au labeur, depuis longtemps, le fidèle serviteur attendait l'appel du Maître.

## II

### MOMENTS SUPRÊMES.

Le mardi 27 février, il avait présidé la Commission d'examen des Conférences ; le soir, il entendait, à la Cathédrale, comme il avait coutume de le faire, la prédication de Carême. Le lendemain avait lieu le Conseil épiscopal. A l'heure fixée pour la réunion, les vicaires généraux pénétrèrent dans l'appartement de Monseigneur. Ils trouvent le prélat renversé sur un canapé, ne donnant que des signes de connaissance très douteux. Sur la table étaient préparées les matières qui devaient être traitées au cours de la réunion.

M<sup>sr</sup> Parisis venait d'être terrassé par l'apoplexie.

A la nouvelle du terrible accident qui mettait en danger la vie de l'illustre prélat, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, jadis son vicaire général et plus encore son disciple et ami, accourut auprès de celui qu'il vénérât comme un père.

La lutte contre le mal dura quatre jours, pendant lesquels le palais épiscopal ne cessa d'être assiégé par toutes les classes de la société, avides de renseignements sur l'auguste malade.

Le dimanche, on comprit que le dénouement fatal



approchait. La paralysie avait gagné tout le corps, que secouaient de temps en temps de brèves convulsions.

« Alors, écrit un témoin de ces heures pénibles, on réunit les vicaires généraux et le clergé de la ville ; au milieu de la consternation, M<sup>sr</sup> de Bourges récite en sanglotant les prières des agonisants, et M. Portenart renouvelle l'absolution à Monseigneur... On n'a plus d'espoir que le malade entende ; cependant on ne peut s'exposer à le laisser mourir sans secours religieux. Du reste, tout ce que l'on apprend de ces Messieurs qui l'entourent fait espérer que Monseigneur n'a pas été surpris. Il y a longtemps qu'il avait comme le pressentiment d'une mort subite. Aussi mettait-il chaque jour ordre à ses affaires et ne se couchait-il jamais sans réciter la prière des agonisants (1). »

Le lundi matin, 5 mars, tout était fini.

L'archevêque de Bourges annonça aussitôt la douloureuse nouvelle à M<sup>lle</sup> E. Veillot.

«... Nous étions tous agenouillés autour de son lit, ne pouvant hélas ! lui porter d'autre secours que celui de nos prières... La maladie suivait sa marche terrible et sûre, et pour moi, depuis deux jours, il n'y avait plus d'espoir. L'agonie a été lente, calme, douce ; les convulsions de la face qui, durant la journée, nous impressionnaient si péniblement, avaient cessé : mais pas une parole, pas un mouvement, pas un signe de connaissance. C'est à peine si, le jour de mon arrivée, dans la soirée, j'ai pu saisir un regard qui m'a paru volontaire et intelligent !... Que j'aurais voulu pouvoir vous transmettre, à vous et aux vôtres, une dernière bénédiction de ce cher mourant ! Mais sa main droite ne s'est pas levée une seule fois.

« Adieu, priez beaucoup pour l'Eglise d'Arras ! Quant au vénérable défunt, il vit dans votre cœur, et voilà pourquoi je ne vous recommande rien à ce sujet. »

Le corps de M<sup>sr</sup> Parisis fut déposé dans une chapelle ardente pendant une semaine. C'est là qu'une foule très nombreuse vint, sans interruption, rendre un hommage attristé à la dépouille de l'illustre défunt et

(1) Lettre de M. l'abbé H. Graux à M. l'abbé Depotter.

témoigner, par ses prières, des regrets qu'il laissait au sein de son troupeau.

### III

#### FUNÉRAILLES.

Les funérailles eurent lieu le mardi 13 mars, avec une pompe et une magnificence dignes d'un si grand évêque. La population de la ville d'Arras, des fidèles venus de tous les coins du diocèse, un clergé nombreux suivirent le cercueil. Outre les autorités civiles et militaires, on voyait dans le cortège les évêques d'Amiens, de Nevers et de Beauvais, les archevêques de Bourges et de Cambrai, Son Eminence le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Après les cinq absoutes liturgiques, M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne monta en chaire et prononça l'oraison funèbre. Il prit pour texte : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*

« Singulière destinée ! disait-il. Depuis le commencement de ce siècle, par un privilège unique, peut-être, cette grande et illustre Eglise d'Arras, à laquelle me rattachent des souvenirs si chers, n'a pleuré que deux fois encore sur son premier pasteur ; et chaque fois, laissez-moi vous le dire en toute simplicité, j'ai eu ma part d'amertume et de douleur.

« Il y a quinze ans, à peine, je fermais les yeux à un Pontife vénéré, auquel j'appartenais par les liens du sang ; qui, durant près de cinquante ans, gouverna ce grand diocèse et dont le souvenir, je le sais, vit encore dans bien des cœurs... Ce même devoir, je l'ai rempli, il y a quelques jours, à l'égard de son successeur, du Pontife que nous pleurons et qui a été pour moi, j'aime à le dire, un second père. Je ne lui appartenais pas, sans doute, par les liens du sang ; mais il en est d'autres ni moins forts, ni moins tendres : ceux de la reconnaissance et du cœur !... Et par ceux-là ma vie s'était associée à la sienne ! Et c'est moi qui suis appelé en ce moment, à lui rendre ce suprême et douloureux hommage ! »

L'orateur montre en M<sup>sr</sup> Parisis l'intrépide champion du Christ :

« Né pour les bons combats, il eut au suprême degré la vaillance du cœur ». — Elle brille en lui, à Orléans, dans les labours du professorat, et il prend dès lors cette habitude, qui ne l'a jamais quitté, de faire tout sérieusement ; — à Gien où, en quelques années, à travers mille obstacles, il restaure, au double point de vue matériel et spirituel, une paroisse négligée depuis quarante-deux ans. — Puis l'évêché de Langres lui offre, sur un théâtre plus vaste, de non moins rudes travaux. Il se montre, à un degré éminent, pasteur et docteur de son troupeau. Bientôt son action déborde son diocèse. Il rétablit la liturgie romaine dans son Église : initiative hardie qui eut pour toute la France les conséquences les plus heureuses.

C'est l'heure aussi des grands combats pour la liberté d'enseignement. Le monopole pèse de tout son poids sur les consciences catholiques. Des réclamations célèbres sont restées sans résultat. M<sup>sr</sup> Parisis monte sur la brèche. Du coup, il va grandir de toute la grandeur de la cause à laquelle il consacre désormais son temps, sa plume, son cœur, sa vie toute entière.

« Ce grand mouvement, dit l'orateur, aboutit à la loi de 1850 ; loi de transaction ! Des catholiques nombreux la trouvèrent insuffisante. Cela est vrai : tous les droits de l'Église n'y sont pas reconnus ; aussi l'évêque de Langres s'abstint de la voter ; mais au fond, il eût regretté que la loi n'eût pas abouti. Grâce à ses persistantes réclamations, le projet primitif avait été modifié dans des détails importants. Des esprits absolus eussent voulu tout ou rien ; il lui parut préférable d'avoir quelque chose, sans avoir tout ; — et par le fait, c'est sous l'influence de cette loi que l'enseignement religieux s'est développé, que nos établissements diocésains ont prospéré, que les écoles libres se sont multipliées et qu'une concurrence, sinon égale en toutes choses, au moins possible, a succédé à un monopole oppressif et désastreux pour les âmes. »

Et au milieu de ces luttes incessantes, M<sup>sr</sup> Parisis suffit à tout, aux affaires publiques et aux soins de son diocèse. Sa vaillance grandit avec ses travaux.

C'est à Arras qu'il vient achever sa course. Ce fut une période de rudes et fructueux labours. Son ancien vicaire général l'a vu de près à la tâche, et il se plaît à esquisser, d'un trait rapide et précis, toutes les œuvres qui attirèrent la sollicitude du vaillant prélat. Tout

d'abord, celui-ci réorganise ses séminaires et leur aménage de spacieux locaux. Les écoles de filles sont insuffisantes dans le diocèse ; point de patronages ni de réunions dominicales : l'évêque renforce les communautés religieuses qu'il a sous la main. Il fonde la *Providence* d'Arras, qui multipliera les écoles de filles dans les campagnes.

Pour évangéliser les paroisses rurales, il appelle du dehors les Passionnistes, les Carmes, les Rédemptoristes, les Pères de la Miséricorde, les Pères Maristes : « Chaque fondation vient en son temps, au moment voulu ; et toutes ces forces, rassemblées sous sa main comme un levier puissant, impriment au diocèse un irrésistible élan vers le bien. »

Il crée l'œuvre des Eglises pauvres qui, en treize ans, a distribué 13.110 ornements ou objets sacrés ; il fonde l'œuvre des pauvres malades.

Il veille à ce que la Sainte Eucharistie soit dignement et grandement honorée, il fonde des confréries, il restaure ou crée des pèlerinages...

Et où le grand évêque puisait-il le zèle et l'ardeur qui l'ont soutenu dans cette carrière si noblement parcourue ? Dans la foi, répond M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne. Et cette foi lui avait mis au cœur deux amours : l'amour de l'Eglise, l'amour de son diocèse.

« L'Eglise, oh ! comme il l'aimait !... comme il était profondément attaché à cette sainte Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises du monde ! comme il était dévoué à son Chef suprême ! Comme il participait à ses peines, à ses afflictions, à ses douleurs ! comme il cherchait à les adoucir ! Chaque année, cent mille francs partaient d'Arras pour aller soulager la plus auguste des infortunes !

« Et son diocèse, comme il l'aimait ! comme il en était fier devant Dieu ! Le jour, la nuit, présent ou absent, il y pensait sans cesse ; il n'avait pas d'autre souci : il y avait mis son âme, sa vie, c'est tout dire !

« Ah ! j'en suis sûr, si, en ce moment, brisant les froides murailles de son cercueil, il lui était donné d'apparaître au milieu

de nous, et de nous dire quelques-unes de ces paroles émues qu'il savait si bien tirer de son cœur, il ne nous parlerait ni de ses grandes luttes, ni de ses grandes œuvres, ni de ses grandes joies, ni même de ses grandes douleurs ! Non ! — Il vous dirait tout simplement : « J'ai aimé l'Église, j'ai aimé mon diocèse !... Je n'ai jamais connu d'autres amours ici-bas... J'ai aimé l'Église comme ma mère, j'ai aimé l'Église d'Arras comme mon épouse ! La première m'avait donné le jour ; je lui ai donné ma vie ; la seconde m'avait donné son obéissance et sa foi ; je lui ai donné mon cœur !... Heureux ceux qui meurent en aimant leur épouse et leur mère ! car ils meurent dans le Seigneur ! (1) »

(1) M<sup>sr</sup> Parisis laissa peu de chose à sa mort. Il voulut, du moins, faire une place, dans son testament, aux œuvres qu'il avait le plus aimées.

Il laissa 10.000 fr. au Petit Séminaire ; 3.000 fr. à l'orphelinat Halluin ; 6.000 fr. à la Caisse de Secours en faveur des prêtres âgés ou infirmes ; 1.000 fr. à l'œuvre des pauvres malades. Il avait fait un legs de 5.000 fr. à la *Propagation de la Foi* ; de 3.000 fr. à la *Sainte-Enfance*. Un décret du 8 juin 1867 décida qu'« il n'y avait pas lieu de statuer sur ces legs, les dites œuvres n'ayant pas d'existence légale ».

Le testament est daté du 19 septembre 1865.

(Arch. départ., Série V).

Le monument funèbre que nous signalons plus loin (p. 756) porte l'inscription suivante :

*Reverendissimo in Christo Patri D. D. Petro Ludovico Parisis, Lingonensi primum, dein Atrebatensi Episcopo, Pontificiæ Cathedralæ Assistenti, Sacro Pallio insignito, hocce monumentum dedicavit diocesanorum pietas haud immemor.*

---

*Militia fuit vita illius super terram. Propugnator indefessus, Ecclesiæ liberalis, præsertim in docendo, scriptis, actibus, necnon et verbo, cum in conventu nationis Galliarum assideret, fortiter vindicavit. Liturgiæ Romanæ, jamdudum a multis diocesisibus exsulantibus, primus instaurator, pro Sanctæ Sedis juribus ad finem usque vitæ suæ decertare non destitit. Decorem dilectæ Christi Sponsæ ardenti studio prosequens, artes christianas, ecclesiasticas scientias, seminaria, scholas, disciplinæ observantiam tam in clero quam in populo, cultum, præsertim in SS. Sacramentum, et promovit, et indefesso zelo curavit, bonum semper certans certamen et pro gloria Dei animarumque salute seipsum impendens et superimpedens.*

---

*Obiit V Martii 1866, annos natus 71, Ecclesiæ Atrebatensis pius pastor, orbi christiano perillustris.*

---

## CONCLUSION

### L'ŒUVRE ET L'INFLUENCE DE MGR PARISIS SA PLACE DANS L'HISTOIRE

---

Lorsque, le 23 décembre 1588, au château de Blois, Henri III aperçut, couvert de blessures, au pied de son lit, le corps d'Henri de Lorraine, duc de Guise, il ne put retenir cette exclamation : « Mon Dieu ! Il est encore plus grand que vivant ! »

Pareillement, il y a des hommes dont on ne mesure le rôle et l'influence qu'au lendemain de leur mort. On n'apprécie tous leurs services que quand ils viennent à faire défaut (1). Le prélat dont nous venons de raconter la vie est-il de ceux-là ? Oublié, parfois méconnu pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, son nom est-il destiné à grandir ? Nous ne savons. Ce qui nous paraît incontestable, c'est la puissance de son action, non seulement sur les deux diocèses dont il fut le chef, mais sur l'Eglise de France, au cours de sa longue carrière.

#### I

Ce qui frappe tout d'abord dans cet épiscopat, et ce qui en explique, en partie, la fécondité, c'est sa durée. Il a été dix-sept ans évêque de Langres, quinze ans évêque d'Arras. La continuité ne garantit pas le succès, mais elle est un de ses éléments.

(1) N'est-ce pas le sentiment que traduisait Louis Veuillot lorsqu'à un évêque qui évoquait la mémoire de M<sup>r</sup> Parisis, le grand journaliste répondit : « Ah ! s'il était là ! Comme il nous manque ! » On était alors, à Rome, en plein concile du Vatican (*La Vérité française*, 8 avril 1900).

Il est sûr, en tout cas que, dans les deux régions très disparates qu'il a gouvernées, son souvenir n'est pas près de s'effacer. Cet homme était fait, avons-nous dit, pour organiser, prévoir et commander. Les circonstances l'ont servi. De part et d'autre, il trouva, lors de son arrivée, beaucoup de bonnes volontés, mais qui attendaient une direction ; des prêtres attachés à leur devoir, mais qui demandaient à être entraînés. La pâte était d'excellente qualité, mais un peu molle : de ses mains énergiques, il sut la pétrir et y imprimer sa marque. Ce n'est pas qu'il ait voulu brusquer les événements. S'il opéra des réformes, s'il créa des œuvres, il sut y mettre le temps. Il n'employa ou ne ressuscita, que les moyens traditionnels ; synodes, statuts, conférences, retraites sacerdotales, séminaires, maisons d'éducation, congrégations religieuses, visites pastorales. Son secret fut de connaître en détail et de surveiller tous ces rouages ; ce fut de se donner sans réserve et jusqu'au bout, de s'absorber dans sa fonction, de s'identifier avec sa charge. *Impendam et superimpendar.*

En ce qui concerne spécialement le diocèse d'Arras, on sait les préventions dont il avait d'abord été imbu contre le clergé et les fidèles. Ses mémoires en ont gardé la trace. Mais il fut littéralement conquis par son peuple. Et il était homme à rendre les armes de bonne grâce. L'estime, la confiance, l'affection réciproques ne firent que grandir. Pour son Petit Séminaire, pour ses collègues, pour l'œuvre des églises pauvres, pour les sœurs de la Providence, on lui donna souvent plus qu'il n'attendait, plus qu'il n'osait demander. Et c'est à l'heure où les pouvoirs publics semblaient le tenir à l'écart ou le combattre, qu'il sentit davantage les cœurs de ses prêtres battre à l'unisson du sien. Son apogée fut l'incomparable journée du 15 juillet 1860. Mais elle n'a, pour qui sait observer, qu'une valeur de symbole ; et dans l'âme de ceux qui l'ont compris et aimé, M<sup>gr</sup> Parisis n'est jamais descendu des hauteurs sur les-

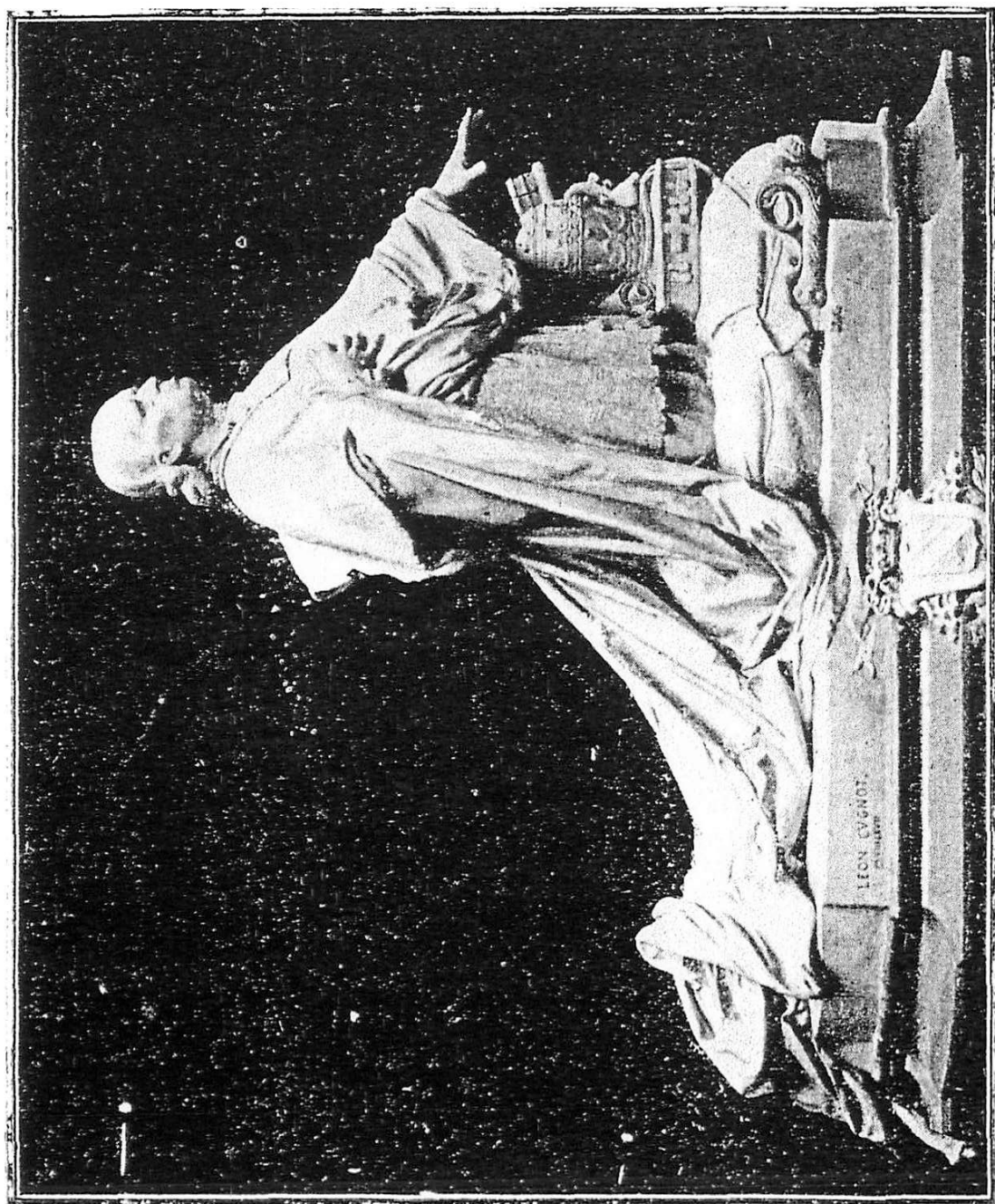
dans les luttes quotidiennes contre les attaques du dehors ou entre les rivalités du dedans.

Mais quand surgit quelque grosse menace, ou quand l'équipage hésite et qu'il s'agit de donner le coup de barre, on est sûr de le voir apparaître.

Brièvement, il lance le mot d'ordre, il indique la route à suivre, puis il laisse la manœuvre s'exécuter. Dans tous les sens du mot, c'est un chef.

---





*L. Cignot sculpt.*

MONUMENT FUNÉBRE DE MGR PARISIS DANS LA CATHÉDRALE D'ARRAS,



# BIBLIOGRAPHIE

## DES ŒUVRES DE M<sup>GR</sup> PARISIS

ÉVÈQUE D'ARRAS

(1851-1866)

---

### I. — Brochures.

*Toutes ces brochures, sauf indication contraire, ont été éditées par Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29, Paris.*

*La bibliographie du tome II s'arrêtait, en 1851, au n<sup>o</sup> 39. Nous continuons ici cette numérotation.*

- 40 1853. *Discours prononcé au Congrès scientifique* (d'Arras), par M<sup>GR</sup> P. L. Parisis, évêque d'Arras, le 26 août, 3<sup>e</sup> jour de sa session. — Arras, Alphonse Brissy, 8 pages, in-12.
- 41 — *Lettre de M<sup>GR</sup> Parisis, évêque d'Arras, à M<sup>GR</sup> l'évêque de \*\*\* sur le choix d'une édition des livres de chant romain*, suivie d'un rapport du chanoine Planque sur le même sujet. — Paris, imprimerie Simon Raçon. (Pas de nom d'éditeur), 14 pages, in-12.
- 42 1854. *Instruction pastorale de M<sup>GR</sup> Parisis, évêque d'Arras, sur le chant de l'Eglise*. — Deuxième édition. 71 pages, in-8.
- 43 — 2 août. — *Discours prononcé à la distribution des prix du Collège Saint-Bertin à Saint-Omer*. — *Education du cœur*. — Arras, E. Lefranc, 8 pages, in-8.
- 44 1857. *Les Impossibilités ou les libres-penseurs désavoués par le simple bon sens*. — 104 pages, in-8.
- 45 1858. *Tradition et Raison*. — 94 pages, in-8.
- 46 1858. *Assises scientifiques du Nord de la France*. — Discours prononcé par M<sup>GR</sup> Parisis, évêque d'Arras, à la séance de clôture, le 2 décembre 1857. Extrait de l'annuaire de l'Institut des Provinces de France. — Caen, Hardel, 11 pages, in-18.

- 47 1860. 3 janvier. — *L'Evêque d'Arras à l'auteur de la brochure : « Le Pape et le Congrès »*. — 16 pages, in-8.
- 48 1860. 20 février. — *Du Spirituel et du Temporel dans l'Eglise*. — Lettre de M<sup>sr</sup> l'évêque d'Arras à Son Excellence M. Thouvenel, ministre des Affaires Etrangères. 16 pages, in-8.
- 49 1862. 12 janvier. — *Réponse de Monseigneur l'évêque d'Arras à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (M. Rouland)*. — Lille, Lefebvre-Ducrocq. 8 pages, in-12.
- Les journaux du temps, le Courrier du Pas-de-Calais, le Propagateur de Lille, le Constitutionnel, le Siècle, la Gazette de France, ont publié diverses lettres de ou sur M<sup>sr</sup> Parisis, de 1860 à 1862. Ces lettres n'ont pas été tirées à part, mais ont été réunies en brochure factice pour les Archives de l'évêché d'Arras.*
- 50 1863. *Jésus-Christ est Dieu. — Démonstration*. — 64 pages, in-8°
- 51 1864. 17 août. — *Hospice des Vieillards (d'Arras). — Erection d'une chapelle. — Bénédiction par M<sup>sr</sup> Parisis*. Arras, typ. d'Aug. Tierny. 4 pages, in-12.
- 52 1865. *Cas de conscience sur les libertés publiques*, par M<sup>sr</sup> Parisis, évêque d'Arras. 2<sup>e</sup> édition, 162 pages, in-8.
- 53 1866. *La Famille*, par M<sup>sr</sup> P.-L. Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer. — Arras, librairie Victor Brunet. 44 pages, in-32.

## II. — Ministère pastoral et liturgie.

1. *Mandements et Circulaires* de M<sup>sr</sup> Parisis, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer. — Arras, Alphonse Brissy. Trois volumes grand in-8.

*Le premier va du 21 septembre 1851 au 2 octobre 1856 et contient 68 pièces. Le 2<sup>e</sup> va du 15 octobre 1856 au 8 décembre 1862 (n<sup>os</sup> 69-130). Le 3<sup>e</sup> commence le 21 janvier 1863 et se termine le 18 janvier 1866 (n<sup>os</sup> 131 à 152).*

### 2. *Statuts et Synodes*.

- A. *Règlements ecclésiastiques et statuts pour le diocèse d'Arras*. — Avril 1855, VIII-197 pages, in-8. — *Les statuts sont au nombre de 127.*
- B. *Rapport sur les statuts diocésains* (précédé de quelques lignes de M<sup>sr</sup> Parisis). — 1<sup>er</sup> août 1855, 42 pages, in-8.
- C. *Statutorum diœcesanorum pars II<sup>a</sup>*. — 1856. — *Les statuts sont numérotés de 128 à 143 et comprennent les pages 201-245.*
- D. *Statutorum diœcesanorum pars III<sup>a</sup>*. — 1861. — 22 pages in-8. *Ces statuts ne sont plus numérotés.*

E. *Synodus anni 1861*. — 8 pages in-8.

*On ne trouve pas ici les « actes » détaillés du Synode de 1861, mais quelques statuts, non numérotés.*

F. *Acta Synodi diocesanæ ab Ill. et RR. DD. Petro-Ludovico Parisi habitæ anno 1856*. — 48 pages, in-8.

*Les « Actes » officiels des synodes de 1861 et de 1864 n'ont pas été publiés.*

3. *Catéchisme*. — 132 pages, in-12, 68 chapitres, A. Brissy.

*Le privilège accordé à M. A. Brissy d'imprimer et de publier le catéchisme rédigé par M<sup>sr</sup> Parisi, est daté du 15 août 1852.*

4. *Rituale Romanum... et nonnulla ad usum ecclesiæ Atrebatensis auctoritate... P. L. Parisi... ordinata*. — Atrebatii, ex typis E. Lefranc, 1854. 400 pages, petit in-4<sup>o</sup>.

*Le mandement pour la publication du Rituel et des Statuts diocésains est daté du 9 avril 1855.*

5. *Ordinarium ecclesiarum parochialium*, auctoritate Ill. ac. Rev. DD, P. I., Parisi editum. — 1855. — Petit in-8.

*Ce livre est un extrait du Rituel précédent et renferme, outre les prières et les cérémonies pour l'administration des sacrements, les formules du Prône, des annonces pour les principales fêtes et la traduction française des Evangiles du dimanche.*

6. *Officia propria sanctorum diœcesis Atrebatensis*, a SS. D. N. Pio IX anno 1853 adprobata. — Insulis, apud L. Lefort.

7. *Epîtres et Evangiles du dimanche*. — Seule traduction autorisée pour les élèves dans les écoles publiques et privées du diocèse d'Arras. — Arras, A. Brissy, 1858.

*Cette traduction est tirée de l'Ordinarium ecclesiarum parochialium.*

8. *Choix de cantiques pour le diocèse d'Arras*, revus par le chanoine D. Planque. 1858.

# ICONOGRAPHIE

(1851-1866).

---

## Sculpture.

1. Buste en bronze, avec cette inscription : *P.-L. Parisis. — Emile Thomas sculpsit* (sans date, vers 1860). Provient de M<sup>gr</sup> Liénard et, croit-on, de M. Wallon-Capelle.
2. Statue en marbre, à la cathédrale d'Arras, dans la chapelle absidale. Le prélat est représenté à genoux, étendant la main sur la tiare et sur les clefs de saint Pierre. Œuvre de Léon Cugnot, 1866 (reproduite en ce volume).
3. Buste en marbre, au musée d'Arras.

## Portraits à l'huile.

4. Toile signée LUCIEN LEGOCQ, 1867. — Provient, croit-on, de M<sup>gr</sup> Scott, doyen d'Aire-sur-la Lys ; d'où elle a passé à son vicaire, l'abbé Jules Lefebvre ; appartient aujourd'hui à M. le chanoine Biguet, vice-recteur des Facultés catholiques de Lille. Le prélat a les cheveux blancs, la physionomie austère ; il est représenté assis, en costume de ville, tenant à la main la brochure : *Jésus-Christ est Dieu*.
5. Toile non signée, à l'évêché d'Arras. Le prélat est en costume de chœur (mozette).
6. Toile non signée, au Grand Séminaire d'Arras. Même costume.
7. Toile non signée, à l'Institution Saint-Vaast, Béthune.
8. Toile non signée, chez Monsieur le curé de Vaulx-Vraucourt ; provient de M. Roussel, vicaire général d'Arras.

## Lithographie.

M<sup>gr</sup> Parisis est représenté debout, revêtu de la *Cappa magna*. Cette lithographie est reproduite en tête du présent volume. Elle est signée : *C. Dutilleux, 35, rue Saint-Jean en l'Estrée, Arras, d'après une photographie*.

## Photographies.

On en retrouve un grand nombre. Nous en avons reproduit une de  
PIERRE PETIT.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME III

---

	Pages
LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL GASPARRI. . . . .	
APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ARRAS.	
PRÉFACE. . . . .	VII
INTRODUCTION ET DIVISIONS GÉNÉRALES. . . . .	XIII

### PREMIÈRE PÉRIODE

(1851-1859).

---

#### PREMIÈRE SECTION

Dans le diocèse d'Arras.

#### LES GRANDS TRAVAUX

---

##### CHAPITRE I

Les débuts.

(1851)

1. — <i>La Nomination</i> . . . . .	1
Offre du Ministre des Cultes et démarches diverses. . . . .	5
Pourquoi M <sup>r</sup> Parisis accepte . . . . .	7
Le décret (12 août). — Les bulles (5 septembre) . . . . .	9
Retraite à Issy . . . . .	12
Voyage de M. Favrel à Arras . . . . .	14
2. — <i>L'Entrée solennelle à Arras</i> (21 octobre) . . . . .	15
3. — <i>La lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession</i> (26 octobre). . . . .	22

##### CHAPITRE II

Premières impressions. — Premières mesures.

(1851-1852)

1. — <i>Organisation diocésaine</i> . . . . .	25
Les Conseils . . . . .	26
Les Vicaires généraux. . . . .	28
Programme des séances et méthode de travail . . . . .	32

	Pages
2. — <i>Difficultés du début</i> . . . . .	34
Préjugés de l'opinion . . . . .	34
Préventions du nouvel évêque . . . . .	36

### CHAPITRE III

#### La vie diocésaine.

##### I. — LA PREMIÈRE TOURNÉE PASTORALE.

(1852-1855)

1.	— <i>Un premier salut aux principales villes</i> (Décembre 1851).	38
2.	— <i>La première tournée pastorale.</i> . . . . .	43
	Dans les arrondissements d'Arras et de Béthune (1851-53)	44
	— de Saint-Omer et de Saint-Pol (1854)	62
	— de Boulogne et de Montreuil (1855) .	67

### CHAPITRE IV

#### La vie diocésaine.

##### II. — LA RESTAURATION LITURGIQUE.

(1852-1855)

1.	— <i>Bréviaire et Missel Romains</i> (Décembre 1851, avril 1852) .	70
2.	— <i>Le Chant de l'Eglise</i> . . . . .	73
	La Commission de chant liturgique . . . . .	73
	Le chanoine Planque . . . . .	75
	Les clercs-chantres. . . . .	83
3.	— <i>Le Propre des Saints du diocèse</i> (1852-1853) . . . . .	85
4.	— <i>Le Rituel</i> (1855) . . . . .	87
	APPENDICE. — <i>Les différentes éditions des Propres des Saints</i> . . . . .	89

### CHAPITRE V

#### La vie diocésaine.

##### III. — LE CLERGÉ.

1.	— <i>Retraites pastorales.</i> . . . . .	92
2.	— <i>Statuts</i> (1855). — <i>Résurrection des Synodes</i> (1856) . . . . .	94
3.	— <i>Conférences ecclésiastiques</i> . . . . .	98
4.	— <i>Administration temporelle des paroisses</i> . . . . .	102
	A. — Fabriques . . . . .	102
	B. — Eglises et presbytères. — 70 églises nouvelles. —	103
	L'enthousiasme à Equihen (1852), au Courgain (1853) . .	106
5.	— <i>Mort de M. Favrel</i> (mars 1855) et <i>départ de M<sup>sr</sup> de la Tour d'Auvergne</i> (décembre 1855). . . . .	111



## CHAPITRE VI

## La vie diocésaine.

## IV. — LES FIDÈLES.

	Pages
1. — <i>Lettres pastorales</i> . . . . .	118
Sur le Jubilé (1852 et 1853) . . . . .	119
Sur le Travail du dimanche (1851). . . . .	121
Sur le Blasphème (1856 et 1858). . . . .	128
Sur l'Indifférence en religion (1858) . . . . .	132
Sur la Vertu de Pénitence (1855) . . . . .	134
Sur les Devoirs des pères et des mères (1857). . . . .	135
Sur la Pureté des mœurs (1859) . . . . .	137
Un sourire du ciel à la terre : la définition de l'Immaculée Conception (1854) . . . . .	138
2. — <i>Les Catéchismes. — La Prédication</i> . . . . .	141
3. — <i>Le Culte du Saint-Sacrement</i> . . . . .	145
4. — <i>Œuvres de propagande et de charité.</i> . . . .	152
Propagation de la foi . . . . .	153
Sainte-Enfance . . . . .	153
Denier de Saint-Pierre . . . . .	155
ÉPILOGUE. — <i>Le choléra de 1854.</i> . . . .	157

## CHAPITRE VII

## La vie diocésaine.

## V. — LA VIE RELIGIEUSE A BOULOGNE.

1. — <i>Essais de restauration de l'évêché de Boulogne</i> . . . . .	160
Le titre d'évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer (23 novembre 1853) . . . . .	163
2. — <i>La construction de la basilique de Notre-Dame.</i> . . . .	166
La grande fête du 30 août 1857 . . . . .	171
3. — <i>Création de trois paroisses à Boulogne</i> . . . . .	174
Saint-Pierre (1852) . . . . .	176
Saint-Vincent de Paul (1852-1854) . . . . .	180
Saint-François de Sales (1856-1857) . . . . .	184

## CHAPITRE VIII

## Le Petit Séminaire d'Arras.

1. — <i>Émancipation de la tutelle universitaire (1852)</i> . . . . .	189
Mesures provisoires : Moyen et Petit Séminaires (1852-59). — M. Portenart, M. Leprêtre . . . . .	195
2. — <i>Construction du Petit Séminaire sur la colline de Baudimont (1856-1859)</i> . . . . .	201

## CHAPITRE IX

## Le Grand Séminaire.

	Pages
1. — <i>La fin du supérieurat de M. Dubois (1851-52)</i> . . . . .	207
2. — <i>Sous M. Robitaille (1852-54)</i> . . . . .	210
3. — <i>Sous M. Portenart (1854-1882)</i> . . . . .	213
Le personnel enseignant . . . . .	213
Un douloureux conflit (1856-1858) . . . . .	218
Départ de M. J. Lebas. . . . .	226
Le Noviciat de la Société de Saint-Bertin . . . . .	227
Maintien des traditions et de la discipline . . . . .	228

## CHAPITRE X

## Les maisons d'éducation.

## La Société de Saint-Bertin.

1. — <i>La Société de Saint-Bertin</i> . . . . .	229
2. — <i>Le Collège Saint-Bertin</i> . . . . .	238
3. — <i>Les autres collèges de la région</i> . . . . .	242
Dohem, Aire, Arras (Saint-Joseph), Boulogne (M <sup>sr</sup> Haffreingue), Calais, Montreuil, Mareq-en-Barœul (Nord). . . . .	242
4. — <i>La Société de Saint-Bertin et le collège de Saint-Dizier (Haute-Marne) 1858-1860</i> . . . . .	245
5. — <i>Conditions d'admission des protestants dans les maisons d'éducation catholiques (août-septembre 1856).</i> . . . .	250

## CHAPITRE XI

## Congrégations religieuses.

## I. — UNE CRÉATION : LES SOEURS DE LA PROVIDENCE.

1. — <i>Nécessité</i> . . . . .	257
2. — <i>Négociations</i> . . . . .	259
3. — <i>La Révérende Mère Cécile</i> . . . . .	262
4. — <i>Appel au diocèse (avril 1852).</i> . . . . .	268
5. — <i>Fondation de la communauté (6 mai 1852)</i> . . . . .	271
6. — <i>Premiers développements. Le choléra de 1854.</i> . . . .	275
7. — <i>Achats et constructions. Bénédiction de la maison-mère (29 juin 1855)</i> . . . . .	276
8. — <i>Sollicitude de l'abbé de la Tour d'Auvergne et de M<sup>sr</sup> Parisis.</i> . . . . .	280
9. — <i>Un nuage dissipé</i> . . . . .	283
Le Bref de louange (25 juin 1858) . . . . .	283

## CHAPITRE XII

## Congrégations religieuses.

## II. — DEUX RÉORGANISATIONS :

## LES FRANCISCAINES DE CALAIS. LES AUGUSTINES D'ARRAS.

	Pages
1. — <i>Etat précaire de quelques communautés religieuses</i> . . .	287
2. — <i>Réorganisation des Franciscaines.</i> . . . . .	291
L'action de M. l'abbé Duchenne . . . . .	292
La fusion (10 août 1854) . . . . .	297
Noviciat unique. — Prospérité . . . . .	298
3. — <i>Union des diverses communautés d'Augustines</i> (29 juillet 1854). . . . .	302
L'influence de M. Proyart . . . . .	304
Résultats . . . . .	305
APPENDICE I. — <i>Origine des religieuses Franciscaines hospitalières</i> . . . . .	306
APPENDICE II. — <i>Origine des maisons hospitalières desservies par les Augustines</i> . . . . .	309

## CHAPITRE XIII

## Congrégations religieuses.

## III. — SYMPATHIES ET ENCOURAGEMENTS.

1. — <i>Congrégations appelées dans le diocèse par M<sup>sr</sup> Parisis</i> . . .	312
<i>Hommes</i> : Rédemptoristes. . . . .	312
Pères de la Miséricorde. . . . .	313
Passionnistes, Carmes, Maristes . . . . .	313
<i>Femmes</i> : Dames du Sacré-Cœur. — M <sup>me</sup> Barat . . . . .	314
Dames de Nazareth . . . . .	320
Dames de la Sainte-Union . . . . .	322
Bon Pasteur (Arras) . . . . .	323
Petites Sœurs des Pauvres (St-Omer et Boulogne)	326
Filles de la Charité (sourds-muets à Arras) . . .	327
2. — <i>Congrégations implantées déjà dans le diocèse.</i>	
<i>Cloîtrées</i> : Bénédictines du Saint-Sacrement . . . . .	328
Ursulines . . . . .	333
Clarisses, Visitandines . . . . .	338
<i>Non cloîtrées</i> : Sœurs de Bon Secours à Boulogne . . .	341
Sabines à Boulogne . . . . .	341
Congrégations diverses . . . . .	343
3. — <i>L'Orphelinat du P. Halluin</i> . . . . .	344
APPENDICE AU CHAPITRE XIII. — <i>Les Congrégations de Picpus (1852-1853)</i> . . . . .	347

## CHAPITRE XIV

**L'œuvre des Églises Pauvres.**

	Pages
1. — <i>Dénucement de nombreuses églises rurales.</i> . . . . .	354
2. — <i>Institution de l'œuvre des Églises Pauvres. — Statuts.</i> . . . . .	356
3. — <i>L'œuvre des Pauvres Malades</i> . . . . .	357
4. — <i>M<sup>me</sup> Adeline Morel</i> . . . . .	358
Les séances hebdomadaires. . . . .	360
Les réunions du Conseil . . . . .	361
L'assemblée annuelle . . . . .	361
5. — <i>La messe mensuelle dans la chapelle de l'Evêché</i> . . . . .	
Les allocutions de M <sup>sr</sup> Parisis . . . . .	362
6. — <i>Correspondance de Monseigneur avec M<sup>me</sup> Morel</i> . . . . .	368
7. — <i>Services rendus par l'œuvre des Églises Pauvres</i> . . . . .	374

## CHAPITRE XV

**La deuxième visite pastorale.**

(1857-1860)

1. — <i>Ses caractères.</i> . . . . .	377
Ordre à y observer. . . . .	380
2. — <i>Son objet</i> . . . . .	382
Tenue des enfants. — Démonstrations extérieures . . . . .	382
État des œuvres, des églises, des presbytères . . . . .	383
Valeur personnelle des curés . . . . .	384
3. — <i>Ses résultats</i> . . . . .	384
Confiance et affection mutuelles . . . . .	385
<b>APPENDICE A LA PREMIÈRE SECTION. — <i>Les relations extérieures.</i></b> . . . . .	
Relations avec les pouvoirs publics . . . . .	387
Avec les autorités militaires . . . . .	389
Avec les sociétés savantes . . . . .	389
Dans les diocèses voisins . . . . .	390
Voyage en Irlande et en Angleterre . . . . .	391

## DEUXIÈME SECTION

## Dans l'Eglise de France.

BIENVEILLANCE DES POUVOIRS PUBLICS.  
DISSENSIONS INTÉRIEURES.

(1851-1859).

	Pages
Influence de l'évêque d'Arras sur la politique religieuse, au début de l'Empire. . . . .	393

## CHAPITRE XVI

## L'adhésion à l'Empire.

1. — <i>Le coup d'Etat</i> (2 décembre 1851) . . . . .	395
Adhésion de Veuillot, de Montalembert et de Parisis . . . . .	396
2. — <i>Deux déclarations retentissantes</i> . . . . .	398
A Boulogne (novembre 1852). . . . .	399
A Arras (septembre 1853) . . . . .	400
Sentiments auxquels a obéi M <sup>sr</sup> Parisis. . . . .	401
3. — <i>Scission définitive entre les anciens frères d'armes</i> . . . . .	405

## CHAPITRE XVII

## Droits et devoirs du journalisme catholique.

I. — A L'OCCASION DE LA QUERELLE  
DES CLASSIQUES CHRÉTIENS.

(1851-1852)

L'ardeur des polémiques . . . . .	407
1. — <i>Sur le terrain pédagogique</i> . . . . .	409
Le manifeste de l'abbé Gaume . . . . .	409
Approbation de l'évêque d'Arras . . . . .	411
La polémique. — Interdiction de l' <i>Univers</i> dans le diocèse d'Orléans (30 mai 1852) . . . . .	412
2. — <i>Sur le terrain canonique</i> . . . . .	413
Un essai de concile par courrier . . . . .	414
La lettre de l'évêque d'Arras (2 juillet 1852) . . . . .	415
L'affaire est portée à Rome. — Lettre du cardinal Antonelli (30 juillet) . . . . .	420

	Pages
L'Encyclique <i>Inter multiplices</i> (21 mars 1853) . . . . .	421
3. — M <sup>sr</sup> Parisis et les deuils de Louis Veuillot (novembre 1852). . . . .	422
4. — Les fêtes de sainte Theudosie à Amiens (13 octobre 1853). . . . .	423

## CHAPITRE XVIII

### Droits et devoirs du journalisme catholique.

#### II. — A L'OCCASION DES DÉMÊLÉS ENTRE L'ABBÉ GADUEL ET DONOSO CORTÈS.

(1853)

1. — <i>La polémique</i> . . . . .	425
L'ordonnance de M <sup>sr</sup> Sibour (17 février). . . . .	429
Encouragements du Pape à l' <i>Univers</i> . . . . .	430
Mort de Donoso Cortès (23 mai) . . . . .	432
2. — <i>Sympathie croissante entre M<sup>sr</sup> Parisis et L. Veuillot</i> (1854-1855) . . . . .	433
3. — <i>Voyage de l'évêque d'Arras à Rome</i> (avril-mai 1856) . . . . .	434

## CHAPITRE XIX

### Droits et devoirs du journalisme catholique.

#### III. — A PROPOS DU PAMPHLET : « L'UNIVERS JUGÉ PAR LUI-MÊME ».

(1856)

1. — <i>Le Pamphlet</i> (juillet 1856). . . . .	441
Intervention décisive de l'évêque d'Arras : « <i>L'Univers</i> grande institution catholique » . . . . .	445
Devant les tribunaux . . . . .	455
Assassinat de M <sup>sr</sup> Sibour (3 janvier 1857). . . . .	457
2. — <i>Progrès des doctrines romaines en France</i> . . . . .	459
Influence de M <sup>sr</sup> Parisis sur ce mouvement. . . . .	461
Grandeur et portée de ces luttes . . . . .	
APPENDICE AU CHAPITRE XIX. — <i>M<sup>sr</sup> Parisis et la famille</i> <i>Veuillot</i> . . . . .	
1. — <i>Jusqu'à la suppression de l'Univers</i> (1860). . . . .	464
Rapports personnels . . . . .	465
Lettres à Elise Veuillot . . . . .	466
Conseils au journaliste . . . . .	471
2. — <i>Après la suppression de l'Univers</i> . . . . .	473
Les poésies de Veuillot. — Ses autres ouvrages . . . . .	474
Une visite à Arras (1861) . . . . .	479
La Notice biographique sur M <sup>sr</sup> Parisis (novembre 1861). . . . .	480

## CHAPITRE XX

**Monseigneur Parisis au Conseil Supérieur  
de l'Instruction publique.**

(1850-1866)

	Pages
Appréhensions de certains catholiques . . . . .	483
1. — <i>L'élection de l'évêque d'Arras</i> par ses collègues de l'épiscopat (1850) . . . . .	485
Le Décret-loi du 9 mai 1852 . . . . .	490
2. — <i>Questions litigieuses relatives à l'enseignement</i> (1851-1861). . . . .	492
3. — <i>Relations avec Victor Duruy</i> (1863-1866). . . . .	497
Pourquoi M <sup>sr</sup> Parisis persista à siéger au Conseil Supérieur . . . . .	501

## CHAPITRE XXI

**Monseigneur Parisis et l'œuvre de la Sainte-Enfance.**

(1850-1866)

Débuts de l'œuvre (1843) . . . . .	505
Préjugés auxquels elle se heurte . . . . .	506
M <sup>sr</sup> Parisis, président du Conseil central (1850) . . . . .	507
Autonomie de l'œuvre (Bref du 18 juillet 1856). . . . .	510
Les séances du Conseil central : résultats . . . . .	513

## CHAPITRE XXII

**Monseigneur Parisis et les doctrines philosophiques  
de son temps.**

(1856-1858).

1. — <i>Lutte contre le naturalisme</i> , radical ou mitigé (1856) . . . . .	515
2. — <i>Contre les libres-penseurs</i> : LES IMPOSSIBILITES (1857) . . . . .	517
3. — <i>Contre les rationalistes</i> : TRADITION ET RAISON (1858). . . . .	523

---

**SECONDE PÉRIODE**  
**1859-1866.**

---

*TROISIÈME SECTION*

**Dans l'Eglise de France.**

OPPOSITION UNANIME A LA POLITIQUE IMPÉRIALE

---

CHAPITRE XXIII

**La Question Romaine.**

I. — INQUIÉTUDES DES CATHOLIQUES.

(1856-1859)

	Pages
Les projets de Cavour. — Son rôle au Congrès de Paris (1856) . . . . .	535
1. — <i>L'Expédition de Rome</i> (1849) . . . . .	537
Quelques années de sécurité relative. . . . .	540
2. — <i>L'attentat d'Orsini</i> (14 janvier 1858) . . . . .	541
Illusions des catholiques . . . . .	542
3. — <i>La guerre d'Italie</i> (mai-juin 1859) . . . . .	543
Inquiétudes des évêques français . . . . .	544
4. — <i>L'annexion des Romagnes</i> (septembre-décembre 1859) . . . . .	549
Entraves à la liberté de la parole épiscopale . . . . .	552

CHAPITRE XXIV

**La Question Romaine.**

II. — L'EMPIRE S'ECARTE DÉFINITIVEMENT DES CATHOLIQUES.

(1860-1863)

Capitulations successives de l'Empereur. . . . .	559
1. — <i>La brochure : LE PAPE ET LE CONGRÈS</i> (22 décembre 1859) . . . . .	560
Réplique de M <sup>sr</sup> Parisis (3 janvier 1860). . . . .	563
2. — <i>L'Encyclique du 19 janvier 1860</i> . . . . .	568
La suppression du journal <i>l'Univers</i> (29 janvier) . . . . .	569
Lettre de l'évêque d'Arras à M. Thouvenel (20 février) . . . . .	571
3. — <i>Au secours du Pape</i> . . . . .	573
L'Emprunt pontifical (juin 1860). . . . .	574
Castelfidardo (18 septembre). . . . .	574
Le Denier de Saint-Pierre . . . . .	576



	Pages
4. — <i>Le discours du prince Napoléon</i> (28 février 1861) . . . . .	579
5. — <i>La Canonisation des Martyrs Japonais</i> (1862). . . . .	583
6. — <i>Apaisement provisoire de la question romaine</i> (1863-70) . . . . .	587
7. — <i>Efforts de M<sup>sr</sup> Parisis pour ressusciter l'UNIVERS</i> . . . . .	589

## CHAPITRE XXV

### La Question Romaine.

#### III. — LES REPRÉSAILLES DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

(1861-1862)

Hostilité tracassière et hargneuse . . . . .	594
1. — <i>Les Conférences de Saint-Vincent de Paul</i> (1861-62). . . . .	595
Lettre de M <sup>sr</sup> Parisis au Ministre des Cultes (21 novembre 1861) . . . . .	599
2. — <i>Fermeture de plusieurs maisons religieuses</i> (1861) . . . . .	601
Lettre de l'évêque d'Arras à M. Rouland (10 avril) . . . . .	602
3. — <i>L'affaire des Clarisses d'Arras</i> (1862). . . . .	604

## CHAPITRE XXVI

### Renan et la « Vie de Jésus ».

(1863)

1. — <i>Célébrité naissante de Renan</i> . . . . .	616
Sa première leçon au Collège de France (11 janvier 1862) . . . . .	617
Suppression de son cours . . . . .	618
<i>La Vie de Jésus</i> (1863) . . . . .	619
2. — « <i>Jésus-Christ est Dieu</i> » (septembre 1863) . . . . .	620
Félicitations de l'Empereur (14 novembre) . . . . .	623
L'influence de Renan . . . . .	624

## CHAPITRE XXVII

### Le libéralisme catholique et le Syllabus.

(1864-1865)

1. — <i>L'Encyclique QUANTA CURA et le SYLLABUS</i> (8 décembre 1864). — M. Baroche défend de les promulguer. . . . .	625
M <sup>sr</sup> Parisis envoie ces documents à tous les curés de son diocèse . . . . .	628
« La Vérité divine » (18 janvier 1865). . . . .	628

	Pages
Consternation de Montalembert . . . . .	632
2. — <i>Révision des CAS DE CONSCIENCE</i> . . . . .	634
Ce que l'auteur en supprime . . . . .	635
Ce qu'il en conserve, non sans le renforcer. . . . .	639

---

## QUATRIÈME SECTION

### Dans le diocèse d'Arras.

#### L'APOGÉE, — LES ÉPREUVES, — LES DERNIÈRES CONSOLATIONS

(1859-1866)

---

#### CHAPITRE XXVIII

##### La béatification de Benoît-Joseph Labre.

(1860)

Les cortèges historiques en Artois et en Flandre . . . . .	645
1. — <i>Le pauvre d'Amettes</i> (1748-1783). . . . .	646
Renom de sainteté . . . . .	647
Procès et décret de Béatification . . . . .	647
2. — <i>L'Instruction pastorale de 1860</i> sur le Bienheureux Benoît-Joseph Labre. . . . .	648
3. — <i>La cérémonie de la béatification à Rome</i> (20 mai 1860). . . . .	651
4. — <i>La grande procession d'Arras</i> . . . . .	654
Préparatifs. — Opposition du gouvernement . . . . .	655
La grande journée (15 juillet) . . . . .	660
Le triduum. — Discours de M <sup>sr</sup> Plantier et de M <sup>sr</sup> Pie. . . . .	663
ÉPILOGUE. — <i>Les Maristes à Amettes</i> . . . . .	669

#### CHAPITRE XXIX

##### Le Petit Séminaire d'Arras.

#### PROSPÉRITÉ. — INCENDIE. — RECONSTRUCTION.

(1859-1866)

1. — <i>Prospérité croissante</i> (1859-1862). . . . .	670
2. — <i>Incendie</i> (25 novembre 1862) . . . . .	675
Mesures provisoires . . . . .	677
3. — <i>Reconstruction</i> (1863-1864). . . . .	678
4. — <i>M. Marin</i> (1864-1872). . . . .	684

## CHAPITRE XXX

## Les dernières années d'action pastorale.

## I. — AUPRÈS DU CLERGÉ.

(1859-1866)

	Pages
1. — <i>Synodes.</i> . . . . .	685
Le synode de 1861. — Questions diverses . . . . .	686
Le synode de 1861. — Caisse de secours aux prêtres âgés ou infirmes . . . . .	687
<i>Le tarif des oblations</i> (15 avril 1862). . . . .	692
2. — <i>Retraites sacerdotales.</i> . . . . .	693
Le P. Chaignon (1860). . . . .	693
Le P. Vernoy (1862) . . . . .	694
L'abbé de Cossigny (1864) . . . . .	695
3. — <i>Conférences ecclésiastiques.</i> . . . . .	697

## CHAPITRE XXXI

## Les dernières années d'action pastorale.

## II. — AUPRÈS DES FIDÈLES.

(1859-1866)

1. — <i>Par les Instructions pastorales.</i> . . . . .	700
Sur la Justice de Dieu (1860). . . . .	701
Sur la Vraie et la Fausse Compassion (1862) . . . . .	701
Sur la Conscience (1863) . . . . .	703
Sur la Douleur (1864) . . . . .	705
Sur la Famille (1866) . . . . .	706
2. — <i>Par les tournées de confirmation.</i> . . . . .	712
Encouragements aux réunions dominicales de jeunes filles	713
Aux communions d'hommes. . . . .	713
Aux constructions d'églises. . . . .	714
Impression finale de l'évêque sur son diocèse . . . . .	716

## CHAPITRE XXXII

## Dans l'intimité.

1. — <i>Au palais épiscopal.</i> . . . . .	718
Vie commune. — Emploi du temps. — Régime austère.	718
Heures de détente. — L'entourage . . . . .	722
Travail acharné. . . . .	723
2. — <i>Qualités naturelles.</i> . . . . .	724
Volonté. — Energie, vivacité, loyauté . . . . .	724

	Pages
Cœur. — Amitiés viriles, délicatesse des sentiments . . . . .	726
Intelligence. — Ses intuitions, sa pondération. . . . .	728
3. — <i>Qualités surnaturelles</i> . . . . .	728
Foi profonde. — Cérémonies liturgiques, culte divin . . . . .	729
Sévérités outrées . . . . .	729
Humilité et humiliations . . . . .	730
Désintéressement . . . . .	732

## CHAPITRE XXXIII

### Mort et funérailles.

(Mars 1866)

1. — <i>Pressentiments</i> . . . . .	735
L'accident à la réunion de l'œuvre des Églises pauvres (6 janvier 1865) . . . . .	738
Derniers travaux . . . . .	740
2. — <i>Moments suprêmes</i> (28 février — 5 mars 1866) . . . . .	742
3. — <i>Funérailles et oraison funèbre</i> . . . . .	744

## CONCLUSION

### L'œuvre et l'influence de Monseigneur Parisis.

#### Sa place dans l'histoire.

1. — <i>Son action sur le diocèse d'Arras</i> . . . . .	748
Par son activité et son énergie. . . . .	749
Par l'admiration qu'il provoque . . . . .	749
2. — <i>Son action sur l'Église de France</i> . . . . .	750
Tactique nouvelle. — Hardiesse et sûreté de ses vues. . . . .	750
Le champion de la liberté d'enseignement et des doc- trines romaines. . . . .	750
L'adversaire du « libéralisme catholique ». . . . .	751
Un évêque, un chef. . . . .	751
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	753
ICONOGRAPHIE . . . . .	756
TABLE DES MATIÈRES DU TOME III . . . . .	757
TABLE ALPHABÉTIQUE <i>des principaux noms de lieux, de   personnes et de choses, contenus dans tout l'ouvrage.</i> . . . .	771

# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX NOMS DE PERSONNES,  
DE LIEUX ET DE CHOSES CONTENUS DANS TOUT L'OUVRAGE.

---

*Les chiffres romains désignent le tome.*

*Les chiffres arabes désignent la page.*

*La lettre n, placée à la droite d'un chiffre, signifie que le nom se trouve dans la note de la page désignée.*

*Ex. I, 91 n. renvoie à la note de la page 91 du tome I.*

*Les noms de personnes sont en caractères romains.*

*Les noms de lieux en caractères gras.*

*Les noms de choses, en italique.*

## A

*Administration temporelle des paroisses.* I, 166-176 ; III, 102-103.

*Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.* III, 148-150.

**Affre** (M<sup>sr</sup>). I, 188 ; II, 22 ; 44-47 ; 120 ; 220 ; 224-227.

**Aire-sur-la-Lys** (collège d') III, 313.

**Aldegonde** (R. Mère). III, 314.

**Angèle** (R. Mère Sainte-). III, 331

**Annonciades de Langres et de Joinville.** I, 311-313.

**Arbre de la Liberté à Langres** II, 269.

**Archéologiques (études).** I, 116-148 ; 261 n.

**Arras** (région d'). III, 44-sqq.

**Assemblée Constituante de 1848** II, 283-300.

**Assemblée Législative** II, 300-314 ; 328-396.

**Assistance publique (commission de l').** II, 303-307.

**Astros** (M<sup>sr</sup> d'). I, 188.

**Augustines d'Arras** (congrégation des). III, 302-305 ; 309-310.

**Aumôniers de la flotte** II, 311-311.

**Aurèle Marcien** (St.). I, 219.

## B

**Barat** (M<sup>ms</sup>). III, 314-320.

**Baroche.** III, 627-630.

**Barrillot.** I, 127 ; 235-238 ; 264 n.

**Barthélemy St. Hilaire.** II, 367.

**Baudichon** (M<sup>sr</sup>). III, 350-353.

**Bavoillot.** I, 218.

**Beauregard** (M<sup>sr</sup> de) I, 69, 79, 99, 106-107.

**Bénédictines du Saint-Sacrement à Arras.** III, 328-333.

**Benoit-Joseph Labre** (St.) III, 646-sqq.

**Berghes** (duc de). III, 60.

**Bernier** (M<sup>sr</sup>). I, 16.

**Béthune** (région de) III, 41, 57 sqq.

**Billault.** III, 551 sqq.

- Billiers (M<sup>sr</sup> Béraud des). III, 30, 607, 658, 721.  
 Bizot. I, 371.  
*Blasphème*. I, 356-358; III, 128-132.  
 Bommel (M<sup>sr</sup> Van). II, 16-22.  
 Bonald (cardinal de). II, 385.  
 Bonamie (M<sup>sr</sup>). III, 347-353.  
 Bonnechose (M<sup>sr</sup> de). II, 151 n. III, 13, 37, 660.  
 Bon-Pasteur (Sœurs du) à Arras. III, 323-326.  
 Bon-Secours (Sœurs de) à Boulogne. III, 311.  
 Bouix. III, 213 n.  
**Boulogne** (Vie religieuse à) III, 157-188.  
 Bourdon (A.). I, 375.  
 Bouvier (M<sup>sr</sup>). I, 266.  
 Broglie (duc de). II, 55; 57-61.  
 Broglie (Albert de). III, 515.  
 Bulté (M<sup>sr</sup>). III, 512.
- C
- Calais**. III, 314 sqq; 508.  
 Calvaire (Sœurs du). I, 350-355.  
 Carmes (à Saint-Omer). III, 313.  
 Carré (Abbé). I, 108, 266; III, 9-10.  
 « *Cas de conscience, 1<sup>re</sup> série* ». II, 228 sqq.  
 « *Cas de conscience, 2<sup>e</sup> série* ». II, 314 sqq.  
 « *Cas de conscience (révision des)* ». III, 635 sqq.  
**Castelfidardo**. III, 574.  
*Catéchisme diocésain*. I, 402-405; III, 112-113.  
*Cathédrale de Langres*. I, 232.  
*Cathédrale d'Arras*. III, 388 n.  
 Cateau (M<sup>sr</sup>). III, 199.  
 Caumont. I, 108, 266.  
 Cavour. III, 536 sqq.  
 Cécile (R. Mère). III, 262-267; 271-275; 280 n.  
 Chaboux. I, 28 n.  
 Chaignon (R. P.). I, 503; III, 94, 693.  
 Chalandon (M<sup>sr</sup>). III, 94.  
 « *Chant de l'Eglise (Le)* ». I, 209-210. III, 72-83.  
*Chantres laïques*. I, 206; III, 83.  
 Chantôme. I, 350-354.  
 Charité (Dames de) à Gien. I, 97-98.  
 Châtel. I, 417.  
**Chaumont** (collège de). II, 7-9.  
 Chazaud (M. et M<sup>lle</sup>). III, 363, 663 n., 727.  
 Chevalerie (M<sup>me</sup> Aymer de la). III, 317.  
*Choléra de 1854*. III, 157, 276, 305 n.  
*Cimetières*. I, 174.  
 Clarisses d'Arras. III, 339, 604 sqq.  
*Classiques chrétiens*. I, 285-289; III, 407-422.  
 Clausel de Montals (M<sup>sr</sup>). II, 383.  
*Clergé colonial*. II, 308.  
 Clerck (M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de). III, 375.  
*Cloches*. I, 174.  
 Cloët. III, 74.  
 Combalot. I, 150.  
*Collège municipal de Langres* I, 296.  
 — *de Chaumont*. II, 7.  
*Comité des Cultes à l'Assemblée Constituante*. II, 289-296.  
*Comité pour la défense de la liberté religieuse*. II, 76-89.  
*Commission pour les églises et les presbytères*. III, 103-110.  
*Commissions préparatoires à la loi de 1850*. II, 328-344.  
*Commission de Reims et de Cambrai*. III, 74-83.  
*Commune (vie)*. I, 66, 92, 96 n.  
*Communisme*. II, 251.  
*Compassion (vraie et fausse)*. III, 702.  
*Concile provincial de Lyon*. II, 428-441.  
*Concile national (projet de)*. II, 423.  
*Conférences de Saint Vincent de Paul*. III, 595 sqq.  
*Conférences ecclésiastiques*. I, 142-146; III, 98-102; 697-699.  
*Confréries*. I, 413-416; III, 150-152.  
 « *Conscience (La)* ». III, 703 sqq.

*Conseil académique de la Haute-Marne.* II, 410.  
*Conseil épiscopal.* I, 135; III, 26-27; 32-33.  
*Conseil Supérieur de l'Instruction publique.* III, 179 sqq.  
 Constance (R. Mère). III, 319.  
 Cossigny (abbé de). III, 695.  
 Coudrin. III, 347.  
 Courbet. III, 699.  
 Couturier (abbés). I, 205.

## D

Darbois (M<sup>sr</sup>). I, 245; 255-258.  
 Daverdoing. III, 388 n.  
 Debrabant. III, 322.  
 « *Démocratie devant l'enseignement catholique (La)* ». II, 314 sqq.  
 Demongeot. I, 234.  
*Denier de Saint-Pierre.* I, 108; III, 155; 576.  
 « *Député père de famille (Le)* ». II, 71-73.  
 Desbrosses. I, 96 n.  
 Devignon. I, 338.  
*Dimanche (profanation du).* I, 358-359; III, 48-49; 121-128.  
**Dohem.** III, 40, 230, 242.  
 Dominicaines de Langres. I, 314-323.  
 Donadéi. I, 128.  
 Donoso Cortès. III, 426-432.  
 « *Douleur (La)* ». III, 705 sqq.  
 Dreux-Brézé (M<sup>sr</sup> de). III, 535 n.  
 Drioux. I, 258-260.  
 Dubois (curé de Saint-Paul à Orléans). I, 19 n., 66-68.  
 Dubois (supérieur du Grand Séminaire d'Arras). III, 207-209.  
 Duchenne. III, 292 sqq., 302 n., 721 n., 727.  
 Dumetz (Eugène). III, 195, 196 n., 239.  
 Dupanloup. II, 161 sqq., 176 sqq., 181, 190 sqq., 280 sqq., 335, 355; III, 412 sqq.; 441 sqq.; 486.  
 Dupin (Manuel de). II, 111 sqq.

Dupond (M<sup>sr</sup>). III, 542.  
 Duruy (Victor). III, 497 sqq.

## E

*Eglises pauvres (œuvre des).* III, 351 sqq.  
*Eglises (construction d').* III, 105.  
 « *Empiètements (Des)* ». II, 91 sqq.  
*Emprunt pontifical de 1860.* III, 57.  
*Enfance (Œuvre de la Sainte-).* I, 109; III, 153 sqq.; 505 sqq.  
*Entrée solennelle à Langres.* I, 123-127.  
*Entrée solennelle à Arras.* III, 15-21.  
 Envent (Clovis). III, 213.  
 Epellet. III, 658 n, 680.  
**Equihen** (création de la paroisse d'). III, 106 sqq.  
*Expédition de Rome en 1849.* III, 537.

## F

*Fabriques (administration des).* I, 130-133; III, 102.  
 Falloux. II, 330-335; 358.  
 « *Famille (La)* ». III, 707.  
 Favrel. I, 130-135; III, 111-115.  
 Fayet (M<sup>sr</sup> I, 192.  
 Feltz. I, 203.  
 Fidèles compagnes de Jésus. I, 347-350.  
 Fornari (M<sup>sr</sup>). II, 151, 154.  
 Franciscaines de Calais (Sœurs). III, 291-302.  
 Franciscaines hospitalières (Origine des Sœurs). III, 306-308.  
 François-Xavier (Mère-Saint-) III, 334.

## G

Gaduel (abbé). III, 426-432.  
 Gaume (abbé). III, 109-112.  
 Geslin (abbé de). II, 135.  
**Gien** (L'abbé Parisis à) I, 82-100.  
**Gien** (collège de). I, 95 n.  
 Godard (abbé L.). I, 260.

« *Gouvernements rationalistes (Des) et de la religion révélée* ». III, 187-190.

*Graduel et Antiphonaire*, III, 75 ; 78-83.

Grigny. III, 105, 203.

Grises (Sœurs) à Boulogne. III, 343 n.

Gros. III, 6 n.

Guéranger (Dom). I, 190-193, 304 ; II, 248 ; III, 515-516 ; 529.

Guéronnière (La). III, 560.

Guerrin (M<sup>sr</sup>). III, 13 ; 245 sqq.

Guerry (M<sup>me</sup> Esther de) III, 349.

Guillaumet (abbé). III, 247-249.

Guillemin (Arthur). III, 588 n, 652 n.

Guizot (Projet de loi), 1836. II 2.

Guizot (Déclaration de). II, 199.

Guyon (R. P.). I, 71.

## II

Haffreingue (M<sup>sr</sup>). III, 39 ; 161 sqq ; 167 sqq.

Halluin (R. P.). III, 344-346.

Hilarion (R. P.) III, 352.

*Histoire locale*. III, 698.

*Homme (L') en M<sup>sr</sup> Parisis*. I, 101 sqq ; II, 439 sqq ; III, 718 sqq.

Houet (M<sup>me</sup> de Bonnaut d'). I, 347-349.

Hugo (Victor). II, 367.

Huin (abbé). I, 263.

## I

« *Immaculée-Conception (L')* ». I, 425-427 ; III, 138-141.

« *Impossibilités (Les)* ». III, 517-523.

« *Indifférence religieuse (L')* ». III, 132-134.

Isoard (abbé d'). II, 85.

## J

Jammes (abbé). III, 505 sqq.

Jacquin (abbé). II, 147.

*Jeanne d'Arc (panégyrique de)*, I, 76-78.

*Jésuites*. II, 43 ; 117-135 ; 380.

Jolly (abbé). I, 266.

Joseph (R. M.). I, 330-336 ; III, 284.

Joyez (abbé). III, 230.

*Jubilé de 1850*. I, 427 ; *de 1865* : III, 119-121.

« *Justice de Dieu (La)* » III, 701.

Justine (Sœur). III, 40.

## L

Labrouste, III, 205.

Lacordaire. I, 318.

Lambruschini (Cardinal). II, 127-135 ; 152-154.

Lamy. I, 253-263.

Lauras. II, 184.

Lebas. III, 214-215 ; 218-226.

Leblanc. I, 417-418.

Le Brument. I, 364.

Leclerc (Edme). I, 326.

Le Dieu (Henry). III, 588 n.

Lemaire-Carpentier (pensionnat), I, 67.

Lonquesaing (de). III, 725 n.

Leprêtre. III, 197 ; 235-236.

Lequette. III, 213.

« *Lettre à Edgar Ney* ». III, 538.

Leullieux (M<sup>sr</sup>) III, 184-188.

Levert. III, 388 n.

Lewalle. III, 220.

Libermann (R. P.). II, 309.

« *Liberté d'enseignement (Examens sur la)* ». II, 22-34 ; 31-41 ; 49-53 ; 68-71.

« *Liberté de l'Eglise (Examens sur la)* ». II, 91-101 ; 101-110 ; 138-149.

Liégault (M<sup>sr</sup>). I, 234.

*Liège (Jubilé de) en 1846*. II, 157-164.

Liévin (abbé). III, 213.

*Liturgie romaine*. I, 176-200 ; III, 70-88.

*Loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement*. II, 345 sqq ; 426 sqq.

*Loi (La petite) sur l'instruction primaire*. II, 362 sqq.



Lorain. I, 242 sqq. ; 268 sqq. ; 429.  
 Louise (R. M.). III, 297, 302 n.  
 Loup (sœurs de Saint-). I, 337-347.  
 Luquet (M<sup>sr</sup>). II, 136-138.  
 Luzerne (Cardinal de la). I, 113, 234.

## M

*Malades (œuvre des Pauvres-)*.  
 III, 358.  
**Malroy** (école normale de). I, 368-370.  
 Manois. I, 279-303 ; III, 259 et suiv.  
 Marche (abbé Pierre). I, 355.  
 Marche (abbé, curé de Roches).  
 I, 416-418.  
**Marcq** (Institution libre de). III,  
 45, 232, 243.  
*Marquilliers*. I, 171.  
 Marie de Jésus (R. M.). I, 340-346.  
 Marin. III, 670 ; 681 sqq.  
 Maristes à Amettes, III, 314.  
 Martin (abbé Désir). I, 30, 60, 111 ;  
 III, 733.  
*Martyrs japonais (canonisation  
 des)*. III, 583.  
 Matholière (de la). I, 34 ; III, 724 n.  
 Mathieu (Cardinal, archevêque de  
 Besançon). I, 118 n. ; II, 391 ;  
 III, 659.  
 Maur (Dames de Saint-). I, 323-326  
 Melun (Vicomte Armand de). II,  
 303, 308 n, 344.  
 Mèrault. I, 15-19.  
 Millot. I, 375-378. III, 246.  
 Miséricorde (Pères de la) à Arras.  
 III, 312.  
 « *Mission des laïques (1<sup>re</sup> lettre  
 sur la)* ». II, 80-85.  
 « *Mission des laïques (2<sup>e</sup> lettre  
 sur la)* ». II, 411-416.  
 Mofait (archiprêtre d'Arras). III,  
 145.  
 Montalembert, II, 15 ; 61-63 ; 65-67 ;  
 80-85 ; 131 ; 170-195 ; 280-283 ;  
 428-435. III, 397 ; 405-406 ; 469 n.  
 632.  
**Montreuil** (région de). III, 69.

Morel (M<sup>lle</sup> Adéline). III, 359-361  
 368-372 ; 375 ; 738.  
 Moret (pensionnat) à Orléans. I, 7.  
 Mortara. III, 702 n.  
 « *Mot (Un) sur les interpellations  
 de M. Thiers* ». II, 123.  
*Musique religieuse*. I, 208-210.

## N

Napoléon III à Arras, III, 400 ; à  
 Boulogne. III, 170 n.  
 Napoléon III (Lettres de) à M<sup>sr</sup> Pa-  
 risis. III, 592, 623.  
 « *Napoléon III et l'Italie* ». III, 544.  
 Napoléon (le prince). III, 579.  
 Nazareth (Dames de) à Boulogne.  
 III, 320-322.  
 Nutein (abbé). I, 18 n.

## O

Orcet (M<sup>sr</sup> d'). I, 113, 118.  
**Orléans** (abbé Parisis à). I, 5-82.  
**Orléans** (Lycée d'). I, 11.  
**Orléans** (Petit Séminaire d'). I,  
 12-23 ; 54-66.  
 Orsini. III, 541.

## P

*Palais épiscopal de Langres*, I,  
 233.  
*Palais épiscopal d'Arras*. III,  
 388 n.  
 Panet (abbé Procope). III, 242.  
 « *Pape (Le) et le Congrès* ». III,  
 560-566.  
 Parenty. III, 28, 347.  
 Parien (de). II, 364, 375.  
 Parisis (M<sup>sr</sup>). I, 5 ; 13 n ; 66 n ; II,  
 456 n.  
 Pas (Misaël de). III, 574.  
 Passionnistes à Hardinghen. III,  
 312.  
**Paul** (paroisse de Saint-) à Or-  
 léans. I, 66-70.  
 Pauvres (Petites Sœurs des). III,  
 326.  
 Peigné (Manuel). II, 206-211.

« *Pénitence (La vertu de)* ». III, 134-135.  
 « *Pères et mères (devoirs des)* » III, 135-136.  
 Passigny. III, 596 sqq.  
 Picpus (Congrégations de). III, 347-353.  
 Pie (M<sup>re</sup>) II, 358 ; 359 n ; 387 ; 403 ; 407 ; III, 665-688.  
 Pierre (Sœur St.-). I, 363-366.  
 Pitra (Dom). III, 11 n, 412.  
 Plantier (M<sup>re</sup>). I, 432 ; III, 663.  
 Planque (chanoine Désiré) III, 21 75-79.  
**Plongerot** (orphelinat de). I, 370-371.  
 Portenart (chanoine Charles). III, 213-228.  
 Poulet (chanoine Constant). III, 241, 248 n.  
*Pouvoir temporel du Pape*. III, 570 n.  
*Prêtres âgés ou infirmes (Caisse des)*. III, 687-691.  
 Prêtres de Marie. I, 251 ; 253 ; 261 ; 305-310.  
*Prix (discours pour la distribution des)* I, 272, sqq. ; 291 sqq. ; III, 197-199 ; 210.  
*Propagation de la Foi*. I, 408. III, 153-155.  
*Propre des Saints du diocèse*. I, 187 ; III, 85-87 ; 89-90.  
 Proyar. III, 29, 304, 721.  
*Protéstante (propagande)*. I, 419.  
*Protéstants (élèves) dans les collèges catholiques*. III, 250 sqq.  
 Providence (Sœurs de la) à Langres. I, 326-335.  
 Providence (Sœurs de la) à Arras. III, 257-286.  
 « *Pureté des mœurs (La)* ». III, 51-54 ; 137.

## R

Rambure. III, 726.  
 Ravignan. II, 43.  
 « *Recueil des actes épiscopaux* ». II, 140.

Rédemptoristes à Boulogne. III, 312, 601.  
 Rémont (chanoine). III, 181-183.  
 Renan. III, 616 sqq.  
 Réparation (Sœurs de la). I, 362.  
*Réparatrice (Archiconfrérie) à Saint-Dizier*. I, 355 ; 363.  
*Retraites pastorales à Langres*. I, 118-151.  
*Retraites pastorales à Arras*. III, 92 sqq. ; 693 sqq.  
 Ricci (de) préfet du Loiret. I, 89.  
*Rituel*. I, 186 ; 87-88.  
 Robert (Alphonse). I, 35.  
 Robitaille. III, 210-212 ; 325.  
**Roche et Bettaincourt** (Schisme de). I, 116 sqq.  
 Roma (abbé). I, 18 n.  
**Romagnes** (annexion des). III, 519.  
*Romaines (progrès des doctrines)*. III, 459-463.  
**Rome** (pèlerinages à). I, 211-224 ; III, 434-440 ; 652.  
 Rossi. II, 125 ; 149.  
 Rouchouze (R. P.). III, 351.  
 Rouland. III, 493-497 ; 544 ; 602 ; 604.  
 Roussel (Vindicien). III, 211.

## S

Sabines (Sœurs) à Boulogne. III, 341-342.  
 Sacré-Cœur (Dames du) à Calais. III, 314-320.  
 Saint-Bertin (collège). III, 238-242.  
 Saint-Bertin (société de). III, 195 n. ; 219 ; 229 sqq.  
 Saint-Bertin (noviciat de la société de). III, 235.  
 Saint-Denis (chapitre royal de). II, 214-227.  
**Saint-Dizier** (collège de). I, 374 sqq. ; III, 245-250.  
*Sainte-Enfance* (œuvre de la). III, 153-155 ; 505-513.  
 Sainte-Union (Dames de la). III, 322.  
**Saint-Omer** région de). III, 68.

- Saint-Sacrement (Bénédictines du). III, 328-333.  
*Saint-Sacrement (culle dû au)*. III, 145-150.  
**Saint-Pol** (région de). III, 68.  
 Salvandy. II, 196 sqq.; 201 sqq.; 211 sqq.  
 Sautton-Paris. II, 458-460.  
 Sibour (M<sup>re</sup>). II, 418; III, 407 n.; 425 sqq.; 457.  
 Sergeant (abbé). III, 177-179.  
*Séminaire (Grand) de Langres*. I, 228 sqq.; 234 sqq.  
*Séminaire (Grand) d'Arras*. III, 207-228.  
*Séminaire (Petit) de Langres*. I, 230 sqq.; 263 sqq.  
*Séminaire (Petit) d'Arras*. III, 189 sqq.; 670 sqq.  
 « *Silence (Du) et de la publicité* » II, 138-149.  
 Sonderbund. II, 253-256.  
*Sourds-muets et aveugles à Arras*, III, 327.  
*Statuts diocésains* I, 156 sqq. III, 84-96.  
*Supérieurs des collèges (réunion des)*. III, 390.  
 Syllabus, III, 626 sqq.  
*Synodes diocésains de Langres*. I, 151 sqq.; 206-207.  
*Synodes diocésains d'Arras*. III, 96-98; 686-693.
- T
- Tanlay (comte de) préfet du Pas-de-Calais. III, 388 n; 610.  
*Tarif des oblations*. I, 173; III, 692.  
 « *Temporel (Le) dans l'Eglise* ». III, 372, 571.  
 « *Tendances (Des)* ». II, 101-110.  
 Theodosie (Fêtes de Sainte-) à Amiens. III, 423.  
 Thierry (externat) à Orléans. I, 9.  
 Thiers. II, 67, 123, 335, 337; 341 sqq; 355, 375.  
 Thouvenel. III, 571.  
 Tierny (Auguste). III, 610.  
*Timbre et Dépôt obligatoires pour les lettres épiscopales*. III, 554 sqq.  
 Tour d'Auvergne (Charles, cardinal de la), II, 55; III, 4.  
 Tour d'Auvergne (Charles de la) arch. de Bourges. III, 30, 115-116; 271-274; 279; 435, 724 n, 744 sqq.  
*Tournées pastorales à Langres*. I, 138-142.  
*Tournées pastorales à Arras*. III, 39 sqq; 377 sqq.; 712 sqq.  
 « *Tradition et Raison* ». III, 523-529.
- U
- Ursulines à Arras. III, 333 sqq.  
 Ursulines à Boulogne, III, 320.
- V
- Vallet. I, 83-85.  
 Van Drival. III, 213, 221, 390 n.  
 Varicourt (M<sup>re</sup> de). I, 57, 65 n.  
 Ventura. II, 257.  
 « *Vérité divine (La)* ». III, 628-630.  
 Vernoy (R. P.). III, 694.  
 Veillot (Louis). II, 170 175; 247; 350; 371; 428 sqq. III, 396; 412, sqq.; 422; 433, 461, sqq.; 568 sqq.; 589 sqq.; 731;  
 Veillot (M<sup>lle</sup> Elise). III, 465 sqq.  
 Viard (abbé). III, 50 n, 732.  
 Villard (Henri). III, 554.  
 Villemain. II, 3; 48; 63-65; 75.  
 Villiers-Moriamé (pensionnat). I, 11.  
 Virel (abbé). III, 401.  
 Visitation de Boulogne. III, 340.  
 Vouriot. I, 129, 167.
- W
- Wallon-Capelle. III, 16, 27, 192, 720 sqq.  
 Watelet (M<sup>lle</sup>). III, 375.